This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137559 0

RARY

AUCTOR PRETIOSA FACIT

Astor Collection.
Presented in 1884.

BIBLIOTHÈQUE
DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

NOUVELLE SÉRIE

AVEC INTRODUCTIONS, NOTICES ET NOTES

PAR M. DE LESCURE

TOME XXIX

ASTOR NEW-YORK

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

SUR LES

JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

ET LES COUPS D'ÉTAT

AVEC INTRODUCTION, NOTICES ET NOTES

PAR M. DE LESCURE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1875

MC
F.1 G

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

INTRODUCTION.

I.

Nous nous proposons de reproduire, dans ce Recueil, les relations authentiques, contemporaines, les dépositions de témoins ou d'acteurs, les plus caractéristiques et les plus autorisées (dans leurs parties essentielles, incontestables seulement) relatives à cette série d'événements, d'incidents, selon les optimistes, d'accidents, suivant les pessimistes, qui marquent tour à tour la progression ascendante et la progression descendante de la Révolution.

Cette suite de faits imprévus, brutaux, décisifs, en dehors des règles, en dehors du droit, ces brusques cahots, ces haltes subites, dans le sang ou dans la boue, du char de la Terreur, gravissant de catastrophe en catastrophe la pente fatale, pour retomber ensuite dans l'abîme des stérilités de la violence, cela s'appelle les *Journées révolutionnaires.*

Journées révolutionnaires! mot des neutres, des fatalistes, euphémisme prudent qui dispense de l'éloge ou de la critique, et atteste, jusque dans le nom donné à ses convulsions, l'influence stupéfiante de la Terreur!

Nous dirons, nous, sans amour et sans inimitié, sans crainte et sans espérance, avec la franchise des honnêtes, avec la sincérité des désintéressés, avec l'impartialité des désabusés, ce qu'elles furent, ces journées tour à tour exaltées jusqu'à l'hyperbole, abaissées jusqu'à l'injustice ; nous dirons d'où vinrent et où aboutirent ces explosions périodiques de l'ignorance, de l'envie, de la haine et de la peur.

Pour nous borner en ce moment à leurs conséquences, qui ne sait que le principal, l'inévitable résultat de ces excès populaires, militaires, parlementaires fut de précipiter, de corrompre, de stériliser des progrès nécessaires, des inspirations généreuses, des réformes fécondes?

Sans cette hâte et sans cette violence, sans l'ambition des chefs et le fanatisme des soldats, nous n'aurions pas vu faire irruption sur la scène ce monstre populaire qui, une fois déchaîné, va toujours au delà du but, qui voit dans tout une proie, déchire tour à tour amis et ennemis, n'entre en liberté que pour bondir dans la licence et retomber dans la servitude.

C'est ainsi que la Révolution, qui aurait pu ouvrir, dans notre pays, l'ère pacifique du progrès universel, de la régénération sociale, de la liberté pondérée par le pouvoir, réglée par les lois, ennoblie par l'ordre, n'a été que l'incendiaire signal de cette fièvre de passions et d'idées qui nous agite et nous énerve encore.

C'est par suite de cette agitation et de cet énervement que nous oscillons tour à tour, sans parvenir à nous fixer dans un état normal, définitif, du désir du mieux à la crainte du pire, de l'anarchie à la dictature, du silence de l'opinion aux crimes de l'opinion, des coups de peuple

aux coups d'État, des journées révolutionnaires aux journées réactionnaires, du 14 juillet 1789 au 18 brumaire an VIII, du 24 février 1848 au 2 décembre 1851, du 4 septembre 1870 au..... C'est encore, au moment où nous écrivons, le secret du destin.

C'est — en partant des origines de la Révolution, qui dure encore, jusqu'à sa première halte de brumaire où nous nous arrêterons nous-mêmes, — c'est ce cycle d'événements si logiques qu'ils en semblent contradictoires, que nous allons parcourir.

Depuis le jour où la Révolution naît d'une révolte jusqu'à celui où elle expire dans l'impuissance; depuis le jour où elle inaugure le règne de la violence jusqu'à celui où elle tombe sous le joug de la force; depuis le jour où elle commence la Terreur jusqu'au jour où elle succombe sous le mépris; depuis le jour où elle usurpe le pouvoir jusqu'à celui où elle abdique entre les mains d'un maître, quel drame poignant et exemplaire! Quelle instructive et émouvante variété de tableaux! C'est cette suite d'événements et de leçons qui va se dérouler devant nous.

Nous y apprendrons, une fois de plus, inutilement peut-être, pour éviter des fautes qu'il est plus facile de reconnaître qu'il ne l'est d'en profiter, que ce qui est violent dure peu; que tout excès provoque un excès contraire; que le temps ne respecte rien de ce qui est fait sans lui; que la liberté sans ordre est un abîme sans garde-fou; que les nations n'ont que le gouvernement qu'elles méritent; que quiconque se sert de l'épée périra par l'épée; que quiconque se sert des factions tombe par les factions; enfin, que la tyrannie de tous, qui mène fatalement à la tyrannie d'un seul, est encore la plus insupportable de toutes.

Nous y apprendrons que les coups de peuple sont toujours suivis de coups d'État, et que, par une loi politique qui a toute la rigueur des lois mathématiques, il arrive toujours un moment où la Révolution, après avoir dévoré tous ses enfants, se déchire à son tour, où il ne reste plus au bourreau, comme le montre une célèbre caricature de thermidor, qu'à se guillotiner lui-même, où le ridicule triomphe de l'odieux, et où la raison reprend ses droits vengeurs [1].

C'est là ce qui résulte de la brève analyse historique qui va suivre; c'est ce que démontreront encore mieux ces dépositions de témoins et d'acteurs du drame révolutionnaire qui ont fait successivement appel à l'opinion, le juge suprême, les uns des murmures de leur conscience, les autres des injures de la calomnie, ceux-ci des revirements de la popularité, ceux-là des ingratitudes du sort.

Ce qu'ils ont attesté surtout, c'est la vanité de leurs efforts pour diriger et contenir ces forces aveugles de la multitude, propres seulement à la destruction, et incapables de construire; c'est la fatalité inexorable de ce ta-

[1] Définition des révolutions par Joubert :

« Les révolutions sont des temps où le pauvre n'est pas sûr de sa probité, le riche de sa fortune et l'innocent de sa vie »

Définition des révolutions par M. de Bonald :

« Des sottises faites par des gens habiles; des extravagances dites par des gens d'esprit; des crimes commis par d'honnêtes gens : voilà les révolutions. »

Double définition toujours vraie, toujours vérifiée, en dépit des illusions de ce *chauvinisme* civil, de ce *prudhommisme* frondeur et badaud, que Paul-Louis Courier, qui le flattait tout haut pour s'en moquer tout bas, appelait « *le libéralisme à deux anses* ».

lion qui veut que celui qui a tué meure, que celui qui a insulté soit insulté, que celui qui a semé le vent récolte la tempête. Heureux ceux qui n'ont pas été complétement victimes de ce talion, et que l'engrenage a lâchés encore vivants ! Ceux-là ont fini par trouver, non sans tristesse, que le despotisme, avec ses bienfaits et ses hontes, sa sécurité et son humiliation est — à défaut de ce port plus noble et plus sûr auquel nous aspirons toujours en vain, d'un pouvoir assez fort pour permettre impunément tout ce qui ne doit pas être défendu, en régnant par la seule puissance de l'opinion et des lois, — est, disent-ils, le seul refuge ouvert aux naufragés de la liberté, aux réfractaires de la Terreur !

II.

Comptons d'abord les journées révolutionnaires; nous apprécierons ensuite ceux qui nous les racontent. Car une déposition n'a que la valeur du témoin. Il ne peut pas suffire d'avoir vu pour être cru. Notre impartialité ne saurait être passive, et se dispenser de savoir à qui elle a affaire. Elle doit être curieuse comme celle du juge, autant qu'il est possible de mériter ce titre à celui qui étudie des événements si complexes, si altérés par l'esprit de parti, si voisins de nous (soixante-dix-neuf ans à peine nous séparent de l'échafaud de Louis XVI), si entièrement liés, du côté des choses et du côté des hommes, à notre propre destinée. Nous ne sommes pas le premier à tenter ce rude travail de classification et de

généralisation appliqué aux journées révolutionnai

Dans un livre remarquable, trop peu connu, et l'ouvrage de M. Mignet a couvert de son ombre magistr *l'Esprit de la Révolution*[1], l'ancien conseiller au Parlem de Metz, l'ancien Constituant, plus tard comte Rœde l'a dressé, avant nous, ce décompte des événements d sifs, génériques, de la Révolution française.

Ce travail, suffisamment impartial pour paraître j désintéressé qu'il ne l'est peut-être en réalité, est écrit un homme qui a vu les événements dont il parle, q a pris part et qui a été un philosophe de l'autorité a avoir été un philosophe de la liberté.

Sa synthèse, tracée à la lueur de cette double e rience, emprunte à son talent et à son caractère un cr particulier qui fait de cet écrit, plus que de ceux de B jamin Constant, le bréviaire du révolutionnaire mod le manuel du constitutionnel libéral, pouvant s'acc moder, à certaines conditions, soit de la monarchie, de la république.

Peut-être cependant ce doctrinarisme politique a exercé sur l'auteur une influence contre laquelle il bon de prémunir le lecteur. L'inconvénient des théo et des systèmes est d'être plus aptes à accommoder faits à leurs exigences, qu'à se plier à celles des faits. C habitude de la généralisation, qui élève l'esprit, ne le pas sans resserrer un peu le cœur. Le philosophe tr parfois les événements dont s'émeut l'historien avec sérénité qui ressemble à de l'indifférence et un déta

[1] *Œuvres du comte Rœderer*, publiées par son fils. T. III. (Fi Didot frères, 1854.)

ment qui frise l'égoïsme. Mais il est convenu que le sage doit être impassible comme le médecin. Toute la question est de ne l'être pas trop ou mal à propos.

Quoi qu'il en soit, dans ce travail un peu froid, mais très-substantiel, qui fait penser sur un de ces sujets où il est plus facile de toucher que de convaincre, et où c'est faire preuve de courage que de ne prétendre qu'au succès de la raison, M. Rœderer a esquissé le tableau de toutes les journées « signalées par quelque violence contre le pouvoir ». Et il l'a fait avec une fierté tempérée à propos par la modestie, car il est de ceux que la Révolution n'a pas grisés, et qui se défendent de l'idolâtrie du sectaire.

M. Rœderer, « depuis le 14 juillet 1789, époque de l'insurrection du peuple, jusqu'au 9 juillet 1815, époque de la dernière restauration de la maison de Bourbon, » compte *dix-huit* de ces journées où tour à tour le peuple a gagné, le pouvoir a perdu quelque chose.

Dix-huit journées révolutionnaires, dans un espace de *vingt-six années !*

Il ajoute :

« Dans cette période de vingt-six années, la France a eu *neuf* constitutions différentes, entre lesquelles ont passé *dix-huit* [1] journées fameuses par quelque violence d'un parti contre l'autre, trois abolitions principales, et trois grandes proscriptions. »

M. Rœderer écrivait avant 1830.

Si nous ajoutons cette date aux précédentes, si, pour-

[1] On verra plus loin que M. Rœderer, systématiquement ou étourdiment, a oublié deux journées révolutionnaires qui ne sont pas cependant à mépriser.

suivant la nomenclature des jours tragiques ou décisifs qu'a vus notre génération, nous mentionnons encore le 24 février 1848, le 15 mai, l'insurrection le 13 juin 1849 le 2 décembre 1851, le 4 septembre 1870, le 18 mars 1871, le 24 mai et le 19 novembre 1873, nous trouvons, dans un intervalle de quatre-vingt-un ans, la durée de la vie pour un certain nombre d'hommes, *quinze* constitutions ou essais de constitutions, *vingt-huit* journées révolutionnaires ou réactionnaires, coups de peuple ou coups d'État, à la charge du besoin de changement, du goût de nouveauté, de l'esprit d'aventure de la nation qui se dit la plus spirituelle du monde.

Les chiffres ici, sont des raisons. Et nous n'aurons garde d'essayer d'ajouter à leur éloquence.

M. Rœderer compte parmi les journées révolutionnaires le 20 juin 1789, ou séance du jeu de Paume, et de son serment théâtral. Nous ne le ferons pas, considérant cette manifestation et la réunion des trois ordres comme faisant partie du programme légitime, inévitable, irrésistible, du mouvement de 89. Il n'y eut là ni résistance à main armée, ni effusion de sang. A ce titre, nous excepterons aussi la séance du 4 août, consacrée par l'abolition spontanée, patriotique, des priviléges.

Nous ne voulons faire entrer dans notre énumération que les journées coupables de quelque attentat, que celles où le droit a été excédé, que celles où la force a triomphé, laissant le plus souvent, pour traces de son passage, des taches de sang.

1° C'est le 14 juillet 1789, par un attentat séditieux contre l'autorité et la dignité royale, par l'ordinaire et funeste coïncidence de la perte du respect dans le peuple

et de la perte de la discipline dans l'armée, que la Révolution commence à dévier et à s'égarer dans les « par-delà », pour parler comme Saint-Simon.

La prise de la Bastille qui ne se défend pas, la connivence d'une partie de l'armée, la faiblesse de l'autre, tels sont les trophées et les conquêtes de ce jour glorieux, au gré de quelques-uns, funeste à nos yeux. Ce jour-là, fut détruite une prison d'apparat, une forteresse d'épouvantail, menaçante seulement pour les grands, où *sept* prisonniers seulement furent délivrés par ce triomphe du peuple qui, trois ans après, ne devait pas trouver dans Paris assez de Bastilles pour y entasser les dix mille victimes, réservées à l'échafaud, de la suspicion et de la délation, ces deux vertus civiques et nouvelles.

2° Les journées des 5 et 6 octobre 1789, œuvre équivoque et sanglante de la brutalité populaire, exploitée par l'habileté des ambitieux, mal contenue par des novateurs encore épris de leur chimère ou des médiateurs incapables de sacrifier à un devoir incertain une popularité enivrante; enfin, — car il faut tout dire — encouragée par la faiblesse de Louis XVI, qui ne sut ni prévoir, ni vouloir, ni agir, mais seulement souffrir et pardonner; les journées des 5 et 6 octobre succèdent à la journée du 14 juillet comme le coup succède à la menace, le tonnerre à l'éclair, comme une faute amène l'autre, quand la démagogie ose tout, et que le pouvoir subit tout.

Ce jour là, Rivarol et Mirabeau sont d'accord sur ce point, le roi n'eut qu'un homme auprès de lui, et cet homme fut la reine, Marie-Antoinette, digne d'un meilleur sort, et digne aussi, non d'un meilleur, mais d'un plus énergique époux.

a.

Ce jour-là, l'autorité souveraine commence à succomber par la perte de sa dignité et de sa liberté. Le roi est ramené de force à Paris, à ce point qu'il doit affecter d'y venir de son plein gré. Il est enfermé dans sa capitale, avant d'être enfermé dans la constitution, puis dans l'abdication. Tout cela, au milieu des hommages impérieux, presque ironiques, de la municipalité triomphante, de la garde nationale ivre de sa fausse victoire, de la populace sûre de sa force, et faisant succéder ses caresses à ses insultes, pour mesurer à cette double épreuve la patience de cette royauté qu'elle n'embrasse aujourd'hui que pour mieux l'étouffer demain.

Dès ce jour-là, nous assistons à la décadence, à l'agonie de la monarchie, jetant encore, à force d'honnêteté, quelques rares éclairs de l'ancienne grandeur, mais s'enfonçant, faute d'unité dans les vues, faute de génie dans les actes, faute de bonheur dans les événements, au plus profond de cette déchéance morale qui, consommée dès le 20 juin 1792, ne laissera plus aux usurpateurs à prononcer que la déchéance légale du 10 août, à accomplir que l'immolation matérielle du 21 janvier.

Nous reprenons, après avoir effleuré, non épuisé, ces réflexions inévitables, irrésistibles, à son troisième article notre funèbre bilan de la banqueroute royale, avant celui de la banqueroute révolutionnaire.

C'est une gradation de catastrophes, c'est une progression de fatalités, c'est une chaîne d'asservissement et d'avilissement de celui qui, hier, était le roi, qui aujourd'hui est l'esclave, qui demain sera le prisonnier et après-demain la victime de la Révolution qu'il n'a su ni prévoir, ni empêcher, ni diriger.

Nous laissons, pour cette partie de notre énumération, la parole à Rœderer.

3° « Le 17 avril 1791, rassemblement qui empêche le roi de quitter Paris pour aller à Saint-Cloud.

4° « Le 21 juin, départ ou évasion du roi; son arrestation, son retour.

5° « Le 17 juillet, canonnade au Champ-de-Mars sur un rassemblement qui demande le jugement du roi et sa déchéance.

6° « Le 20 juin 1792, le château des Tuileries forcé, le roi insulté.

7° « Le 10 août 1792, le château des Tuileries assiégé, le roi retiré à l'Assemblée nationale, la royauté suspendue, le roi conduit au Temple.

8° « Les 2, 3 et 4 septembre, massacre des nobles et des prêtres dans les prisons.

9° « Le 21 janvier 1793, exécution du roi.

10° « Les 31 mai, 1er et 2 juin suivants, assaut de la Commune à la Convention, proscription du parti modéré par le parti exagéré, dit *la Montagne*.

11° « Le 25 juin 1795 (10 thermidor an III), division du parti de la Montagne, et proscription d'un parti par l'autre[1]. »

[1] Nous ne comprenons pas cette date du 25 juin 1795 (10 thermidor an III) et cette appréciation qui peut s'appliquer également au jour de la chute de Robespierre, jour où « une partie de la Montagne proscrivit l'autre, » ou à un autre fait ou groupe de faits que nous n'entrevoyons pas, s'il ne s'agit pas du 9 thermidor.

Rœderer aurait donc négligé cette journée, comme n'étant pas de celles signalées par quelque violence contre le pouvoir? Il y a toujours du sphinx dans tous ces généralisateurs à la Sieyès.

Nous ne savons pour quel motif philosophique, politique ou bien moindre, quoique l'oubli par distraction, en pareil cas, soit peu probable et que l'auteur de *l'Esprit de la révolution* fût loin d'être un étourdi, M. Rœderer passe brusquement de thermidor à vendémiaire, en admettant même qu'il n'omette pas thermidor, du moins le thermidor de la chute de Robespierre qu'il daterait en ce cas « 25 *juin* 1795 », fantaisie encore énigmatique pour nous, puisque c'est le 27 juillet 1794 que tomba le triumvirat Robespierre, Couthon, Saint-Just.

Nous rétablissons ces jalons supprimés sans motifs appréciable par l'auteur de *l'Esprit de la révolution*, et nous numérotons :

12° Le 9 thermidor (27 juillet 1794), réaction de la pitié, de la peur, et chute du triumvirat Robespierre, Couthon, Saint-Just.

13° « La journée du 12 germinal an III (1er avril 1795), seconde et infructueuse tentative, après celle du 1er germinal-20 mars 1795) pour « demander *du pain, la constitution de* 1793 et *la liberté des patriotes détenus* ».

Ces patriotes détenus étaient Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier décrétés d'arrestation le 12 ventôse, peu de temps après la rentrée des derniers Girondins, et dont le procès devant l'Assemblée devait commencer le 3 germinal.

Le résultat de la journée du 12 fut de faire condamner les protégés des faubourgs à la déportation et de faire ajouter à la liste de proscription dix-sept députés montagnards favorables aux insurgés et considérés comme leurs complices.

14° La journée du 1er prairial an III (20 mai 1795)

fut signalée par le triomphe précaire, puis la défaite irrévocable de l'influence des faubourgs, de l'intervention de la populace armée, par l'assassinat du député Féraud, l'héroïque sang-froid du président Boissy-d'Anglas, la condamnation par une commission militaire et la fin tragique des députés Romme, Duquesnoy, Soubrany, Duroy, Goujon, Bourbotte. « Ce fut, dit Rœderer, le 10 août de l'anarchie. »

Nous reprenons maintenant l'énumération de Rœderer.

15° « Le 6 octobre suivant (13 vendémiaire an III), attaque des sections de Paris contre la majorité de la Convention, d'accord avec la minorité.

16° « Le 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), arrestation de la minorité de la Chambre des représentants par le Directoire, d'accord avec la majorité.

17° « Le 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII), translation de la majorité à Saint-Cloud ; le général Bonaparte se joint à elle ; il est nommé consul [1]. »

Cette nomenclature achevée, nous passons à l'examen des dépositions et de leurs auteurs.

III.

Tout d'abord, parmi les journées révolutionnaires nous éliminons le 14 juillet, les 5 et 6 octobre 1789, les 2, 3 et 4 septembre 1792.

Le 14 juillet, les 5 et 6 octobre sont trop connus pour donner matière à quelque révélation utile, ou à quelque jugement nécessaire.

[1] *L'Esprit de la révolution* (Œuvres du comte Rœderer, t. III, p. 27).

Ces journées n'ont que l'importance relative du commencement de la lutte, du premier coup frappé. Dans cette collection, que nous continuons, mais ne recommençons pas, la Bastille et la prise de la Bastille ont déjà fait l'objet des observations de notre regrettable devancier, M. François Barrière, et sont représentées par plusieurs documents, par exemple le récit de Dussaulx.

Les massacres de septembre ont de même fourni la matière d'un volume spécial, des plus complets et des plus émouvants.

Nous retrouverons d'ailleurs ces événements générateurs aux premières pages de la plupart des *Mémoires* que nous publierons.

Nous ouvrirons donc notre Recueil au 20 juin 1792 et au 10 août.

C'est surtout à Rœderer [1], témoin oculaire, acteur important, écrivain éminent, honnête homme incontestable, que nous demanderons la relation de ces deux journées funestes et décisives.

Nous ne pourrions rechercher dans Peltier ou Matton la Varenne que des points de comparaison et de contrôle. Ils n'ont pas tout vu directement et personnellement. La fumée du combat et de l'incendie, le cri du sang versé offusquent leurs yeux, troublent leurs oreilles. Ils ont dû le succès de ces pages violentes où ils accusent plus qu'ils ne prouvent, à la colère plus qu'à la vérité. Ce sont des

[1] Pierre-Louis Rœderer, né à Metz le 15 février 1754, conseiller au Parlement de cette ville, député à l'Assemblée constituante, procureur-général syndic du Directoire du département de la Seine en 1792, puis conseiller d'État, sénateur, pair de France, mort le 18 décembre 1835.

pamphlétaires. Rœderer seul a le caractère d'un historien.

Nous ne reproduirons de la *Chronique de cinquante jours* qui, sans être un ouvrage commun, n'est pas absolument rare [1], que ce qui se rapporte exclusivement aux journées du 20 juin et du 10 août.

Tout le reste est de développement, de déduction, de démonstration, de citation de documents qui reflètent trop fidèlement l'unique passion du temps pour n'être pas monotones. On sent que la Révolution est acharnée à sa proie, et ne la lâchera pas. On sent qu'on se trouve dans ces temps tragiques où l'antique et aveugle fatalité semble s'être emparée du théâtre des choses humaines, où une force inexorable, par laquelle on est séduit ou entraîné, pousse chacun à aller jusqu'au bout, parce que le but est au bout, que ceux-là seulement triompheront qui ne verront que le but, et que ceux-là seront écrasés qui s'arrêteront en route ou reculeront devant les moyens.

Dès le 20 juin, on comprend bien que la chute de la royauté, que la mort du roi lui-même ne sont plus qu'une question de temps, qu'il est des hommes à l'ambition desquels il faut cette double garantie, et d'autres hommes qui n'oseront pas la leur refuser. Dès le 20 juin, ce roi qui « n'a su que se laisser voir, et n'a pas su se montrer » est condamné par tous et par lui-même, et n'est plus qu'une victime.

Aussi comprend-on qu'avec un tel chef, inerte, passif, que l'excès de timidité et d'irrésolution faisait paraître

[1] *Chronique de cinquante jours* (du 20 juin au 10 août 1792), rédigée sur pièces authentiques, par P. Rœderer. Imprimerie de Lachevardière, 1832, reproduite dans les *Œuvres*, t. III.

équivoque, qui était si peu roi, si peu de son propre parti, la lutte ait été courte, et précipitée par la défection.

Les notes de Mirabeau et de Barnave, les *Mémoires* de Malouet et bien d'autres témoignages attestent les dégoûts infligés par la cour aux royalistes constitutionnels, et le découragement des meilleurs amis d'une reine en vain capable de chercher son salut sur la terre, puisque elle était enchaînée à l'immobilité d'un prince qui ne s'inquiétait que du ciel.

A ce groupe des monarchistes constitutionnels, des libéraux modérés, destiné à tant d'épreuves et de déceptions, qui paya si cher, puisqu'il fut exposé au feu des deux partis opposés, son goût du juste-milieu et son culte de la raison, appartenait Rœderer.

L'espoir seul de faire du bien ou du moins d'empêcher du mal lui avait fait accepter les fonctions, — si dangereuses à un moment de conflit flagrant entre tous les pouvoirs, — de procureur général syndic du Directoire du département de la Seine, c'est-à-dire d'homme obligé d'avoir, à toute heure, une opinion faite sur les cas les plus imprévus, les plus contradictoires, et d'être, à toute heure, obligé de défendre cette opinion, sans autorité pour l'imposer, sans autre force que celle de son caractère et de sa parole, sans moyen d'action autre que des conseils, sans autre récompense en cas de succès que l'impopularité, assurée en temps de révolution, à ceux qui ne cherchent qu'à avoir raison et s'en contentent.

Tel était le rôle, équivoque par lui-même, telle était la situation de Rœderer au 10 août.

On comprend, quand on l'a entendu, que ce jour-là il n'y ait eu que des fous ou que des désespérés héroïques,

et que ceux qui n'étaient tenus qu'à faire leur devoir, n'aient point été au delà.

Rœderer n'alla point au delà.

Il avait vu, le 9, le Roi, qui devait donner du courage à ses défenseurs, les effrayer tellement par sa contenance que le 10 il se trouva seul. On ne se fait tuer que pour les princes qui donnent l'exemple du mépris de la mort, et ne se bornent pas à l'attendre.

Louis XVI, qui avait tous les courages qui se cachent, manquait précisément du plus banal et du plus nécessaire de tous aux jours du danger, le courage sanguin, quelque peu théâtral, qu'il faut pour braver l'assaut de son palais, ou pour le punir.

Si le Roi eût été capable de résistance, s'il eût, par ses paroles et son exemple, électrisé les gardes nationaux fidèles, s'il eût donné des ordres précis à ces malheureux Suisses, auxquels il ne permit de défendre les Tuileries que lorsqu'il n'y fut plus, et qui montrèrent dans leur abandon et leur désespoir ce qu'ils eussent pu faire, bien commandés et encouragés; si enfin, le parti eût été douteux et le succès possible, nul doute que Rœderer n'eût fait à sa conscience le sacrifice de braver ce hasard.

Mais comment tout risquer, en faveur d'un prince qui ne veut rien risquer? Comment se confier à un roi qui ne se souvient ni aux Tuileries, ni à l'Assemblée, ni quand il faut agir, ni quand on délibère, des vers de Corneille :

> Que vouliez-vous qu'il fît ?..... — Qu'il mourût,
> Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Rœderer, jusqu'au bout, resta honnête, clairvoyant, fidèle au Roi, tant que celui-ci ne s'abandonna pas lui-même. Mais il ne fit rien de plus. Qui oserait lui en faire reproche? On peut être courageux sans être héroïque, et désintéressé sans avoir le goût des causes perdues. Le pire de celle de Louis XVI, c'est qu'elle fut perdue par sa faute.

Le 9 et même le 10, de l'aveu de Barbaroux, il pouvait encore résister, encore vaincre. S'il fût monté à cheval, avec quelque chose de l'air d'Henri IV, de son diable au corps, il pouvait prendre à son compte et à son profit le coup d'État qu'on tramait contre lui, dégager à coups de fusil, le 9, à coups de canon, le 10, les Tuileries et le Carrousel, marcher à l'Hôtel-de-Ville, jeter au besoin par les fenêtres ce conciliabule de séditieux, en lutte avec tous les pouvoirs légaux, de là se rendre à l'Assemblée gagnée par le succès ou intimidée par la peur, s'y conduire en roi, qui a le droit de *Veto* et en use, qui a le droit de punir et aime mieux pardonner. « Mais n'y revenez pas, eût dit sans doute Henri IV, en pardonnant, et laissez-moi d'abord courir aux ennemis communs. Je reviendrai causer avec vous des affaires qui nous divisent quand vous aurez réfléchi et quand j'aurai vaincu. »

Mais Louis XVI n'avait hérité d'Henri IV, que les flatteurs du début du règne crurent voir revivre en lui, qu'en ce qui touche l'honnêteté et la bonté. Ce n'est pas assez, surtout dans des temps où il eût fallu à la royauté pour la sauver un homme d'État doublé d'un général.

Louis XVI donc, le 9 et le 10 août, pouvant résister, ne résista point, et tout ce que put faire Rœderer pour le sauver sans le compromettre, il le fit.

Quand il n'y eut plus d'autre issue ouverte, le temps de l'action étant irrévocablement passé, que de chercher un refuge à l'Assemblée, M. Rœderer y conduisit le Roi.

Tout cela est correct, irréprochable pour ceux qui se rendent compte du milieu, des circonstances, et ne demandent pas à un homme ni à une situation plus qu'ils ne peuvent donner. Beaucoup firent moins que M. Rœderer. Peu eussent fait plus. Et à l'entendre, il semble qu'il n'y eut pas moyen de faire autrement.

Le caractère de la vie politique de l'ancien procureur-général syndic du Directoire du département de Paris, devenu plus tard le comte Rœderer, est d'avoir toujours été raisonnable, logique, d'avoir tenu compte des principes autant que possible, et des circonstances encore plus que des principes.

On ne s'étonne pas, mais on ne saurait non plus s'indigner de voir le même homme, qui parle du 10 août avec une certaine rigidité doctrinaire, et en philosophe assistant à une expérience, plus qu'en passager assistant à un naufrage, coopérer au 18 brumaire avec une ardeur sans réserve. M. Rœderer était de ceux qui se sauvent, par conséquent partisan né de ceux qui sauvent.

L'essentiel, pour l'honneur de sa mémoire, est qu'il ne l'ait point fait trop tôt, qu'il l'ait fait sans dommage pour sa dignité et son patriotisme, qu'il ne se soit tu que lorsqu'il n'y avait moyen de parler que pour dire des sottises, qu'il ne se soit effacé que pendant la Terreur, comme Sieyès, de la race duquel il est incontestablement, et du plus proche, pour ne se relever et ne ressusciter qu'avec la France elle-même.

Ce jour-là, c'est le 18 brumaire, où l'arbitraire fut puni

par l'arbitraire, où une dictature glorieuse remplaça une dictature odieuse, où un homme, indiqué par le génie et la victoire à ceux qui voulaient garder les bienfaits de la Révolution et en répudier les crimes, vit l'intérêt du pays d'accord avec le sien, et renversa le Directoire aux applaudissements de la France.

Rœderer se trouva tout naturellement parmi les auxiliaires et les conseillers du futur premier consul. Il parlera de Bonaparte, à cette aube de régénération et de réparation qui fit battre tous les cœurs et ne laissa contre le nouveau régime que les irréconciliables ennemis de tout régime, avec une émotion, une admiration, un enthousiasme sensé, une tendresse contenue, que nul homme sorti de la Révolution pour traverser la Terreur, ne saurait se flatter de n'avoir point alors partagés.

Ce trait complète la physionomie et le caractère de l'homme, et nous l'ajoutons à notre esquisse sans la moindre pensée de critique, uniquement pour faire comprendre pourquoi le 10 août laisse froid l'homme que le 18 brumaire devait trouver empressé, et pourquoi M. Rœderer en parle comme par exemple, s'il eût été à sa place, en eût parlé M. Guizot, avec les hommages nécessaires, mais sans faux regrets.

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons que les révolutions, en dépit de leur promiscuité corruptrice, trempent quelques hommes à part, de la valeur de Rœderer, frappent quelques effigies nettes, polies et froides comme la sienne, qui inspirent plus d'estime que d'admiration, mais reposent le regard fatigué des déclamateurs et des énergumènes.

Nous en avons assez dit pour permettre d'apprécier ce document important : *La Chronique de cinquante jours.*

Il est de ceux dont on ne peut se passer, et qui ne suffisent pas pourtant absolument. Il y manque le *je ne sais quoi* qui a toujours fait défaut à cette carrière nette, ferme, pure, tracée par la raison, mais sans sommets et sans horizon, d'un homme qui n'alla jamais au delà du devoir strict comme politique, et du talent correct, comme écrivain.

Il ne nous reste plus, en ce qui touche Rœderer, qu'à donner le jugement d'un maître sur la valeur historique et la valeur morale de son témoignage, dans cette *Chronique de cinquante jours* « qui est devenue comme une partie intégrante de l'histoire de la Révolution [1] ».

« Pour tout lecteur impartial, il est aujourd'hui évident que Rœderer, au 20 juin et au 10 août, se conduisit en magistrat probe, exact, peu royaliste sans doute d'affection, mais honnête, strict et consciencieux; que, dénué de pouvoir et chargé de responsabilité, il usa des faibles moyens légaux qu'il avait entre ses mains, et que, les trouvant souverainement inefficaces, il prit le seul parti qui pouvait éviter dans cette dernière journée un malheur immédiat : il conduisit, en les assistant et les protégeant de sa personne, le roi et sa famille, du château déjà envahi au sein de l'assemblée désormais responsable [2]. »

En ce qui touche l'ouvrage, son auteur l'a caractérisé lui-même de façon à autoriser la liberté que nous prenons de le réduire, — pour la commodité du lecteur, qui ne peut tout savoir, qui ne veut pas tout apprendre et, en cette immense matière de l'histoire de la Révolution, veut

[1] *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve, t. VIII, p. 263.

[2] *Ibid.*, p. 274. Voir aussi M. Mignet, *Portraits et Notices historiques et littéraires.*

être ménagé — à ses deux parties essentielles. M. Rœderer a fait tomber nos derniers scrupules en définissant lui-même son ouvrage, qu'il ne présente pas comme une histoire, mais comme une simple et lourde chronique. « C'est moins encore, poursuit-il ; c'est un répertoire d'actes, de pièces, de discours, de pétitions, qui ont été reçus et placés comme les a présentés l'ordre chronologique ; sans art, sans arrangement, sans ambition d'effet oratoire, logique, dramatique, romantique [1]. »

IV.

Ce qu'il y a de plus intéressant et de plus instructif dans l'histoire des révolutions, ce n'est pas de savoir comment elles commencent, mais de savoir comment elles finissent. Aussi tirerons-nous bien vite le voile sur le sanglant paroxysme de la Terreur, pour arriver à son agonie en thermidor.

Nous demanderons le premier de nos tableaux à un témoin des plus imprévus et des meilleurs, car il l'a été sans croire l'être, par suite de hasards qui l'ont dégoûté d'être acteur.

Ce témoin, c'est Fiévée [2], que beaucoup ne connaissent

[1] *Avant-propos* de l'édition de 1832.

[2] J. Fiévée, né à Paris le 10 avril 1767, imprimeur de la *Chronique de Paris*, auteur de *la Dot de Suzette* (an VI) et de *Frédéric* (an VIII), correspondant de Louis XVIII en même temps que Royer-Collard, rallié au 18 brumaire, chargé par Bonaparte, sur la recommandation de Rœderer, et malgré l'opposition de Fouché, d'une mission en Angleterre, d'où résultèrent *les Lettres sur l'Angleterre* (1802), correspon-

que comme l'auteur du joli roman de *la Dot de Suzette*, mais que quelques-uns, dont nous sommes, goûtent, que dis-je ? savourent comme un observateur politique de premier ordre, comme un esprit rare et exquis, de la famille des abbé Galiani, des Rivarol, des Chamfort, des Joubert et des Paul-Louis Courier.

Comment ne pas goûter et savourer, parfois avec une véritable volupté d'esprit, les piquantes confidences de ce publiciste familier, dont l'originalité consiste à ne parler que de ce qu'il a vu, à ne tenir sa philosophie que de l'expérience, et son style que de l'impression même de l'idée ou du fait ? Comment ne pas se plaire dans la société de ce raisonneur sans morgue et sans préjugé auquel les déceptions d'une vie accidentée, les vicissitudes d'un temps de destructions et de reconstructions inouïes ont laissé tout le nerf et tout le charme d'un désabusé souriant, d'un sceptique aimable, d'un naufragé qui ne s'en prend à personne de son naufrage ?

Fiévée est un auteur demeuré un homme, qui a vécu par curiosité, trouvant plus de plaisir à la coulisse qu'au théâtre, et à savoir qu'à pouvoir. Conseiller *in petto*, correspondant intime, scrutateur indépendant de l'opinion

dant du premier consul, puis de l'Empereur jusqu'en 1813, correspondant du duc de Blacas en 1814, rédacteur du *Conservateur* avec M. de Chateaubriand, enfin collaborateur du *Temps* sous M. Coste et du *National* sous Carrel. C'était lors de la funeste coalition des royalistes et des libéraux, évolution plus risquée que hardie qui plaça Fiévée sur le même bord que les Benjamin Constant et les Casimir Périer, et qu'il justifiait ou excusait sans doute avec le mot du cardinal de Retz: «qu'il faut changer souvent d'opinion pour rester toujours de son parti. » Fiévée est mort en mai 1839.

publique pour le compte de Bonaparte consul et de Napoléon empereur, il a accompli ce tour de force de dire onze années la vérité à un homme de génie tout-puissant sans lui déplaire, et il a su se contenter de cette satisfaction d'artiste de ne s'être presque jamais trompé.

Au reste, sans véritable crédit comme sans ambition, médiocrement récompensé, employé seulement dans des postes secondaires, il ne tira guère, de cette position unique, que le titre de maître des requêtes, puis de préfet, pour avoir l'air d'être quelque chose sous un homme qui ne comprenait pas qu'on pût s'accommoder de n'être rien.

De ce commerce épistolaire, de ces rapports confidentiels, il reste trois volumes, pleins de choses et pleins de mots, qui devraient être sur la table de tous ceux qui se mêlent de politique, car jamais on n'a mis plus d'esprit dans la politique que Fiévée.

Nul ne saurait donner l'idée, hors lui-même, de cette finesse d'analyse, de cette verve de bon sens, de cet art de tout dire, sans en avoir l'air, et de jeter en se jouant des vues qui pénètrent, des mots qui gravent, de cette malignité légère, de cette discrète ironie d'un *dilettante* de l'opinion, qui a vu la Révolution et l'Empire avec les yeux de Voltaire, et les juge en les racontant dans un style digne de lui.

Sainte-Beuve appréciait fort Fiévée. Il l'avait étudié à fond, avec un soin et un plaisir dont témoignent de nombreux coups de crayon, traces de l'applaudissement muet de la lecture.

C'est sur le propre exemplaire de Sainte-Beuve, en indiquant en note les passages qui l'avaient, de son propre aveu, le plus frappé, que nous publions cette curieuse et

piquante histoire de la Révolution à vol d'oiseau, ces récits humouristiques des journées du 10 août, du 9 thermidor, du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, par cet homme original en tout qui s'est amusé à cacher ses *Mémoires*, pour échapper aux lecteurs superficiels, dans les cent pages d'*Introduction* au Recueil de sa *Correspondance politique* [1].

On juge de l'intérêt et de l'attrait de ce fragment autobiographique écrit par l'homme qui a frappé au meilleur coin de l'esprit tant de mots dont l'or n'est point altéré, malgré la circulation, parce qu'ils constituent une monnaie non commune, non vulgaire et réservée à l'élite :

— « Quand on a un vice, il faut savoir le porter. »

— « La politique, même dans les gouvernements représentatifs, *c'est ce qu'on ne dit pas.* »

— « On avait surnommé Robespierre l'Incorruptible ; il l'était, en effet, comme ceux qui veulent prendre tout à la fois. »

— « Les États en révolution ne se sauvent point par des constitutions, mais par des hommes. »

— « Heureux ceux qui n'ont point fermé les yeux sur les événements pour ne les ouvrir que sur les livres ! »

— « On peut dire des peuples qui sont entrés dans la carrière des révolutions, qu'après s'être fatigués d'idées et d'espérances, ils retombent lourdement sous le joug de leurs besoins. »

— « La religion aura longtemps encore plus besoin d'être soutenue que contenue. »

— « De nos jours, le royalisme n'est ni une passion, ni

[1] *Correspondance et Relations de J. Fiévée avec Bonaparte, premier consul et empereur, pendant onze années* (1802-1813). Paris, Desrez et Beauvais, 1837, 3 v. in-8°.

un enthousiasme, moins encore un fanatisme ; c'est une opinion ».

— « Toutes les fois qu'on entrera en opposition contre le gouvernement, quel qu'il soit, Voltaire retrouvera tout son crédit, parce qu'il est fort amusant à lire pour ceux qui sont mécontents. »

— « Est-ce qu'il y a du ridicule, quand il n'y a plus de mœurs fixées? Le ridicule serait aujourd'hui un moyen de succès, s'il aidait un homme à sortir de la foule. »

Nous croyons avoir suffisamment recommandé à nos lecteurs ce petit chef-d'œuvre de philosophie politique indépendante et de narration originale d'un homme qui fit lui-même et tout seul ses opinions et son style, et nous a ainsi laissé « un des meilleurs et des plus piquants morceaux d'histoire contemporaine ».

V.

La journée du 10 août avait achevé la monarchie. La République commence d'agoniser à la journée de thermidor, sur le caractère de laquelle il importe d'ailleurs de ne pas se faire illusion.

Thermidor ne fut pas une révolution nationale, populaire, une explosion d'opinion. La lassitude universelle fit ce jour-là le miracle réservé en général à l'impatience universelle.

Il y a des révolutions actives et des révolutions passives, des révolutions de la colère, de la haine, du mépris, de l'ambition. Thermidor fut une révolution de la

peur, passive, inquiète, équivoque, stérile comme la peur elle-même ; elle fut faite au nom de la clémence par des implacables, au nom de la pitié par des apôtres de l'échafaud, par des proconsuls de la Terreur, qui évitèrent, en portant le premier coup, de subir le talion révolutionnaire dont la menace leur donna tous les courages, même celui de la modération.

Je parle de la modération dans les idées, dans les mots, dans les apparences, car rien ne fut plus cynique, plus brutal, plus féroce que le coup d'État parlementaire dans l'inspiration, militaire dans l'exécution, concerté entre les Tallien, les Bourdon, les Fréron, les Billaud-Varennes, les Barrère. Faisant de la réaction avec le même zèle aveugle qu'ils avaient mis à faire de l'action, ils dénoncèrent, proscrivirent, assassinèrent, grâce à la *mise hors la loi*, — mesure horrible, monstrueuse et universelle déchéance, destituant la victime de l'humanité elle-même — les Robespierre, les Saint-Just, coupables surtout de les mépriser, et que le triomphe de tels adversaires ferait presque plaindre, si l'impitoyable pouvait avoir droit à la pitié.

Il n'y a donc qu'à se féliciter, au point de vue de la moralité de l'histoire et de la dignité du gouvernement divin de ce monde, que de trop longues éclipses de la justice et de la vérité finiraient par discréditer, il n'y a qu'à se féliciter de la chute de la tyrannie de Robespierre, si longtemps inviolable, grâce au fanatisme de ses amis et à la servilité des comités.

Il était juste que le fait fermât la bouche violemment à ceux qui avaient érigé en religion le triomphe du fait. Ils rendirent un vain hommage au droit quand ils es-

sayèrent de se sauver par l'éloquence et de se défendre par la légalité, au nom de ce peuple français dont l'opinion est si volontiers pour le plus fort et dont les acclamations insultèrent Robespierre mourant comme elles avaient glorifié Robespierre triomphant. Il était juste que ceux qui avaient régné par la Terreur tombassent par la violence, et qu'on ne fit point grâce à ceux qui n'avaient fait grâce à personne.

Mais si la révolution de thermidor fut inévitable dans ses causes, louable dans ses mobiles, du moins ceux affectés, nous ne saurions approuver également les moyens dont elle se servit, encore moins admirer les hommes qui la firent et en profitèrent.

C'est assez de l'impunité pour des gens qui ne tuèrent que pour n'être pas tués, qui avaient été les missionnaires de la Terreur dont Robespierre était le politique et Saint-Just le philosophe, qui avaient offert à l'idolâtrie de la guillotine le tribut des hécatombes, qui enfin, dans un débat sérieusement contradictoire ou devant un tribunal impartial, n'eussent peut-être pas eu le beau rôle en se portant les accusateurs de ces tyrans qu'ils n'immolèrent si hâtivement que pour les empêcher de se défendre.

C'est le silence, le silence mutuel, l'oubli réciproque, qui formèrent le lien des conjurés de cette étrange conspiration des héros compromis de la Terreur, tentant sans héroïsme le coup désespéré de se sauver en paraissant sauver la liberté, la justice, la France, en réalité pour échapper à la reddition de comptes, en massacrant leurs complices, devenus leurs censeurs, et en anéantissant leurs dossiers [1].

« [1] Le 9 thermidor arriva, c'est-à-dire le jour où des scélérats, crai-

Mais c'est assez nous arrêter à la physionomie morale d'une révolution où, à peu de choses près, ceux qui triomphèrent ne valaient pas mieux que ceux qui succombèrent, révolution faite par la peur au nom de la pitié, exécutée par la violence et exploitée par l'ambition. Elle devait conduire la décadence du pays du Directoire au coup d'État de brumaire, et de Robespierre à Barras.

Nous passons à l'analyse des témoignages et à la solution des questions qu'ils suggèrent, dont les deux plus curieuses sont celles-ci :

1° Robespierre s'est-il, le 9 thermidor, tiré un coup de pistolet dans la mâchoire, ou l'a-t-il reçu de la main de Méda ? A-t-il tenté de se suicider, ou a-t-on tenté de l'assassiner ?

2° Barras était-il de connivence avec la réaction royaliste, et s'effaça-t-il devant Bonaparte, comme incapable ou comme indigne de résister ?

Ce sont là des problèmes historiques à examiner au cours des témoignages que nous reproduirons, après les avoir appréciés brièvement.

Le premier de tous est celui de Barras lui-même, un révolutionnaire doué du tempérament, sinon du caractère d'un dictateur, dont la gloire diffamée est faite de coups d'État avortés : 9 *thermidor*, 12 *germinal*, 13 *vendémiaire*, 18 *fructidor*, et qui devait naturellement tomber par un coup d'État : 18 *brumaire*.

Les *Mémoires de Barras*, apologie tardive et posthume

« gnant pour leurs têtes, résolurent de faire tomber celle d'un autre « scélérat qui les menaçait. Aidés par le bon parti, ils réussirent. » (*Journal d'un déporté non jugé*, 1834, in-8°, chez Firmin-Didot). Le déporté non jugé est M. de Barbé-Marbois.

b.

d'un homme qui a eu la pudeur de sa justification, et n'a osé parler qu'à travers l'inviolabilité de l'outre-tombe, sont aux mains des héritiers de Saint-Albin.

M. Lanfrey [1] et M. Michelet [2] ont eu la communication hâtive et superficielle de ces *Mémoires*, dont nous sommes disposés à croire que l'importance a été surfaite par un habile mystère, qui a plus irrité la curiosité des frivoles et des malins que leur publication tant différée, tant préparée, ne satisfera peut-être la conscience sérieuse de l'historien, avide de preuves.

Une obligeante autorisation nous a permis de reproduire ici un fragment de ces *Mémoires* relatif au 9 thermidor, déjà publié deux fois [3], mais dont l'intérêt, en raison du nom de son auteur, acteur principal, et autant qu'il appartient à un tel caractère, décisif dans le dénoûment du drame, ne saurait être contesté.

Nous faisons suivre cette déposition des deux opuscules de Vilate intitulés : *Causes secrètes de la révolution du* 9 *au* 10 *thermidor*, parce qu'ils contiennent, sur la lutte entre les opposants des comités de sûreté générale et de salut public et le triumvirat composé de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon, lutte qui se dénoua par le conflit des 8 et 9 thermidor, des détails curieux et des anecdotes intéressantes.

[1] *Histoire de Napoléon*, t. I.

[2] *Histoire du XIX^e siècle. — Directoire. Origine des Bonaparte*, 1872.

[3] D'abord dans la *Revue du XIX^e siècle*, de M. A. Houssaye ; puis dans les *Documents relatifs à la révolution française* extraits des *Œuvres inédites* de A.-R.-C. de Saint-Albin, recueillies et publiées par son fils aîné, H. de Saint-Albin, Paris, E. Dentu, 1878, un volume in-8°.

L'histoire toutefois ne saurait accueillir ce témoignage sans tenir compte de l'indignité du témoin.

Nous ne saurions oublier que les révélations de Vilate ont été écrites par cet ancien juré (sous le nom de Sempronius Gracchus!) du tribunal révolutionnaire, dans la prison de la Force et dans celle du Luxembourg. En payant ce tribut aux vainqueurs, ce bourreau désabusé plus que repentant cherchait à se poser en victime, afin d'échapper à l'échafaud où il avait plus philosophiquement envoyé les autres qu'il n'y marcha lui-même.

Mais à travers la partialité intéressée et déclamatoire de ses récits circule, par moments, un incontestable courant de sincérité et de vérité. Tout n'est pas à mépriser dans les accusations que les coupables, en présence de la mort, se jettent entre eux. Ces récriminations de complice à complice en apprennent souvent plus long que tous les interrogatoires.

Quant à la responsabilité personnelle de Vilate, ses aveux, s'ils parviennent à l'atténuer, ne la détruisent pas. En dépit de la suspicion légitime qui s'attache aux expiations hâtives de toute réaction, nous ne saurions considérer comme un innocent celui qui ne parvint pas à se disculper devant des juges dont aucun n'était assez pur pour avoir le droit d'être inexorable.

Malgré ces universelles solidarités des crimes publics, comme la Terreur, où l'on peut dire que tout le monde a une part, et les circonstances atténuantes qui militent en sa faveur, Vilate ne fut pas épargné, et en effet, à en juger par les charges établies contre lui, il ne pouvait pas l'être. Nous trouvons dans un consciencieux ouvrage, le meilleur de tous ceux qui existent sur son tragique

sujet [1], les témoignages trop décisifs sur lesquels fut condamné Villate.

Joachim Vilate, âgé de *vingt-six ans* (sa principale excuse !) comparut, le 8 germinal an III, avec vingt-trois juges ou jurés du tribunal révolutionnaire, devant le tribunal réparateur auquel incombait la tâche de laver, dans leur honte et dans leur sang, l'affront fait si longtemps à la justice, à la loi et à l'humanité, par ces assassins déguisés en magistrats.

L'acte d'accusation, signé Judicis, ne formulait contre « Joachim Vilate, âgé de vingt-six ans, né à Ahun, département de la Creuse, faisant ses études lors de la Révolution, puis professeur à Guéret, à Limoges et à Saint-Gauthier », comme contre ses anciens collègues, que des inculpations générales qui, en ce qui le touche, furent précisées aux débats de la façon suivante :

« Un jour il a dit : « Quant à moi, je ne suis jamais embarrassé ; je suis toujours convaincu. »

« Une autre fois, les débats lui semblaient trop longs ; à moitié étendu sur son siége, on voyait qu'il ne prêtait aucune attention à ce qui se passait devant lui. Enfin, il se lève, et s'adressant au président Dumas :

« *Les accusés sont doublement convaincus*, lui dit-il, *de conspiration ; car en ce moment ils conspirent contre mon ventre.* »

« Et tirant sa montre, il fit voir à Dumas qu'il était l'heure du dîner.

« Jamais Vilate ne restait longtemps à délibérer dans la salle des jurés. Pendant que ses collègues feignaient une dé-

[1] *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. E. Campardon, Paris, Plon, 1866, 2 vol. in-8°.

libération, lui se promenait dans les couloirs d'un air ennuyé, un cure-dents à la main, allait au greffe, et regardait, par-dessus une cloison, la figure de ceux qu'il allait condamner.

« En révolution, disait-il, tous ceux qui paraissent devant le tribunal doivent être condamnés. »

« Vilate nie énergiquement ces propos; il a toujours à la bouche des maximes de philosophie et quelques-unes de ses réponses sont curieuses à connaître.

« — Êtes-vous prêtre? lui demande le président.

« — A la vérité, répond l'accusé, je le suis; mais ce titre n'avilit pas plus que celui de noble; les tyrans seuls ont pu imaginer de proscrire des hommes en masse, et la vertu, qui peut germer dans tous les cœurs, doit être plus précieuse encore chez ceux qui ont un caractère à soutenir, une influence à exercer. »

« Ces paroles ne renfermaient-elles pas la propre condamnation de Vilate et de ses collègues? Combien de fois, en effet, n'envoyèrent-ils pas à l'échafaud des accusés, simplement parce qu'ils étaient prêtres ou nobles? »

Cette analyse impartiale des dépositions, par un historien qui, comme nous, inclinerait plutôt à une certaine pitié pour ce fanfaron de crimes plus encore que criminel, entraîné malgré lui, de même que tant d'autres, dans l'engrenage révolutionnaire par le vertige de la vanité et de l'ambition, est confirmée par le résumé de Cambon (du Gard), substitut de l'accusateur public.

Le 17 floréal an III, Fouquier-Tinville, Foucault, Scellier, Garnier-Launay, Le Roy, dit *Dix-Août* (tout cela cachait le marquis de Montflabert!), Renaudin, Prieur, *Vilate*, Chatelet, Girard, Boyaval, Benoît, Lanne, Verney, Dupaumier et Herman furent condamnés à mort et su-

birent leur peine, au milieu de la même affluence et des mêmes acclamations qui accompagnaient jadis les victimes de leurs délations ou de leurs jugements [1].

Sur thermidor enfin, et surtout sur la mort de Robespierre, nous donnons la *Relation* du gendarme Méda (Charles-André), mort baron de l'empire et colonel du 1er régiment de chasseurs à la bataille de la Moskowa, qui dut sa brillante carrière militaire à l'attention qu'il attira sur lui par sa conduite dans cette journée.

Méda affirme avoir tiré le coup de pistolet qui fracassa la mâchoire de Robespierre. Quelques-uns des auteurs de la légende révolutionnaire préféreraient naturellement à cette fin banale, commune à trop de scélérats vulgaires, le coup de pistolet d'un gendarme en état de légitime défense, le théâtral désespoir d'un suicide stoïque.

Barras réfute l'assertion du parvenu contre-révolutionnaire qui passa sa vie à exploiter, avec un zèle trop intéressé pour être complétement sincère, un acte d'énergie insuffisamment récompensé à son gré par les éloges de la Convention et le grade de sous-lieutenant. Tallien, dans une apostille signée par lui au bas d'une pétition adressée le 14 germinal an VI, au Directoire, par ce Méda que M. Michelet s'obstine à appeler Merda [2], pour punir en lui l'assassin présumé de Robespierre, se borne à

[1] Voir sur Vilate *le Tribunal révolutionnaire*, etc. par M. E. Campardon, t. II, p. 192 à 194, 210, 325. Il est juste de signaler à sa décharge les efforts que firent le pianiste Hermann et Ange Pitou, qui devaient la vie à une de ces inspirations de générosité dont il se passait trop rarement la fantaisie, pour le sauver à leur tour.

[2] M. Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, affirme que Merda est le vrai nom, le seul authentique.

certifier son zèle et à déclarer « qu'il s'empara de Robespierre [1]. »

Courtois, dans son *Rapport* déclamatoire, mais rempli de pièces curieuses, sur les événements de Thermidor [2], s'exprime en ces termes, qui peignent si bien les passions et le mauvais goût du temps :

« La victoire semble être aux ordres de la Convention. Elle semble n'attendre que le signal pour obéir. En un clin d'œil Hanriot, dont les forces sont repoussées, disparaît, la Commune est entourée ; deux colonnes marchent contre elle ; le décret de mise hors la loi les précède ; les conjurés vont tomber sous le glaive des vainqueurs. Non, citoyens, cette mort eût été trop honorable pour eux ; c'est la mort des scélérats qui leur est réservée. Ils doublent leur supplice par les tentatives qu'ils font pour s'ôter la vie. Robespierre, *qu'un gendarme croit avoir immolé :* Robespierre qui, le matin, agitait dans ses mains un canif dont il n'osait se percer, parce qu'il espérait encore triompher, *se tire un coup de pistolet qui ne fait que le punir, dans l'organe de l'éloquence, de l'abus qu'il en a fait ;* son frère se précipite du haut de la Commune, et, dans sa chute, se prépare des souffrances que le supplice, trop doux pour de semblables criminels, lui eût épargnées.

« Saint-Just se rend en lâche.

« Lebas seul a la main plus sûre et se sert de bourreau. »

[1] Nous avons nous-même publié cette pièce dans l'*Appendice* de notre ouvrage intitulé : *Les Autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger ;* Paris, in-8°, J. Gay, 1865, p. 311.

[2] *Rapport fait au nom des comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II*, prononcé le 8 thermidor an III, la veille de l'anniversaire de la chute du tyran, par E. B. Courtois, député de l'Aube, imprimé par ordre de la Convention nationale ; *Paris, de l'Imprimerie nationale*, floréal an IV (p. 70-71 et n° XXXVI des pièces justificatives).

Une *Note* de Courtois indique que Léonard Bourdon, en présentant Méda à la Convention, déclara seulement « *qu'il ne l'avait pas quitté et avait tué deux des conspirateurs* ». Il ne cita point Robespierre ; et le témoignage de Bochard, concierge de la maison commune (l'Hôtel de ville), est formel en faveur de la tentative de suicide, à laquelle il assista et dont il faillit être victime, la balle qui n'avait fait que blesser Robespierre ayant manqué de le tuer au passage.

Par tous ces motifs, et sans qu'il soit besoin de recourir à l'opinion des historiens non contemporains [1], nous nous prononçons, contrairement à ce qu'on pourrait croire, pour Méda contre ses contradicteurs.

Nous ne le faisons pas sans regret, car nous trouvons l'hypothèse plus dramatique, plus juste, plus morale que la réalité. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il nous eût semblé d'une leçon plus décisive, d'un effet plus salutaire qu'avant de monter sur l'échafaud, où il avait fait monter lui-même tant de martyrs de la liberté et de la vertu, Robespierre eût tenté, mais en vain, de se

[1] Cette opinion toutefois est intéressante à connaître et à constater ; M. Thiers seul est pour la tentative de suicide ; M. Mignet, M. Louis Blanc, M. Michelet, adoptent la version de Méda, que ce dernier trouve « naïve et très-croyable ». M. Louis Blanc démontre qu'elle seule doit être crue par des raisons que nous trouvons excellentes et auxquelles nous ajoutons celles que l'étude du temps, de la situation et des hommes nous a suggérées (L. Blanc, édit. in-18, Librairie internationale, t. XI, p. 204 à 254). M. Ernest Hamel (*Histoire de Robespierre*, t. III, p. 791) tient aussi pour le coup de pistolet de Méda, dans cette apologie exaltée et contradictoire de Robespierre, où il attribue sa défaite à sa répugnance à armer le peuple contre la Convention (qu'il avait décimée) et où il regrette : « que Robespierre n'ait pas exécuté ce que Bonaparte fera au 18 brumaire. »

tuer lui-même. Mais la vérité doit passer avant toutes les convenances de l'artiste ou du moraliste.

La vérité est donc, suivant nous, en dépit de bien des inexactitudes et des erreurs de détail, dans le récit d'un homme d'exécution, d'un homme de main, peu au courant des mystères de la coulisse politique du temps et du jeu complexe des partis. Méda a dit sincèrement ce qu'il a réellement fait. Les thermidoriens ont prêté à Robespierre, avec d'autant plus de facilité qu'il n'était pas là pour les contredire, l'acte qu'ils auraient voulu qu'il fît et qu'il était de leur intérêt qu'il fît.

Méda et le parti qu'il avait servi au hasard, d'instinct et sans en être, quoique son tempérament fût plutôt d'un réactionnaire que d'un terroriste, avaient intérêt à ce que Robespierre mourût, car la victoire de Robespierre eût été leur arrêt de mort.

Mais pour Méda, il ne risquait que ce que risque un soldat compromis dans les luttes civiles : sa peau.

Pour les thermidoriens, l'enjeu de la partie était bien plus considérable ; il ne leur suffisait pas que Robespierre mourût ; ils avaient besoin qu'il mourût d'une certaine façon ; ils devaient sauver non-seulement leur vie, mais leur renommée, leur crédit, leur pouvoir, l'honneur et la moralité de leur revirement si subit, si téméraire, si suspect. Avant de mourir de leur main Robespierre devait essayer de mourir de la sienne, afin qu'il ne parussent plus que les exécuteurs d'un arrêt prononcé par lui-même.

Voilà pourquoi Léonard Bourdon, tout en déclarant à la Convention que Méda ne l'a pas quitté, qu'il a tué deux conspirateurs, ne le nomme pas et ne nomme pas ses victimes.

Voilà pourquoi Courtois imite cette réserve et attribue à une erreur la prétention du gendarme libérateur, qu'il fait contredire à point par une déposition du concierge Bochard. Cette déposition ne prouve qu'une chose : le désir qu'on avait, dans les régions dominantes, que fût contredit le témoignage importun, indiscret de Méda qu'on avait éloigné, et auquel Barrère avait comminatoirement intimé l'ordre de se taire.

Voilà pourquoi Barras réfute Méda et pourquoi Tallien, tout en certifiant sa valeur, se garde bien de certifier son acte.

Cette conspiration unanime du silence chez les thermidoriens a sa raison dans un intérêt commun.

Il leur répugnait naturellement d'avouer qu'inspiré, encouragé, au moins guidé par eux, Méda avait exécuté sommairement Robespierre ; d'avouer que par cet empressement odieux à devancer un procès, un jugement, un éclat, ils avaient prévenu, de la part de Robespierre, des révélations qui eussent pu les compromettre.

Enfin il était désagréable à leur amour-propre de constater qu'ils n'étaient pas arrivés les premiers à l'Hôtel de ville, qu'ils n'avaient pas bravé le danger, le hasard du premier choc et qu'ils s'étaient laissé devancer par un subalterne, que le fait d'avoir tué Robespierre érigeait au rang d'acteur principal et décisif du drame.

Combien la version du suicide était préférable pour eux à l'indiscrète révélation de ce Méda qui n'était qu'un maladroit, et se vantait si sottement d'avoir manqué son coup !

La *mise hors la loi* de Robespierre, enlevée par eux, leur mauvaise humeur contre Méda, renvoyé au cin-

quième régiment de chasseurs avec un grade de sous-lieutenant auxiliaire qui l'éloignait sans le récompenser : tout cela est bien dans la logique du caractère et du rôle des thermidoriens.

Attendre jusqu'au dernier moment, espérer jusqu'au bout, préférer la mort reçue d'un ennemi à l'immorale, indécente et lâche extrémité du suicide, n'était pas moins dans la logique du rôle et du caractère de Robespierre qui, en effet, comptait sur la résistance des sections fidèles, sur le fanatisme idolâtre dont il était l'objet, sur les ressources ou au moins les représailles d'un débat parlementaire ou judiciaire, sur l'effet de sa vue, sur le prestige de son éloquence, et voulait se défendre, se venger, s'il ne réussissait pas à se sauver.

La mort volontaire était une reculade, une désertion, un aveu de culpabilité, d'impuissance. Robespierre était trop orgueilleux, trop habile pour donner si beau jeu à ses ennemis. Il ne songea pas à se tuer. Il ne l'essaya pas. Il ne se condamna pas lui-même à la mort, au silence. Il fut blessé par Méda qui voulait bien le tuer.

Tout le prouve : le témoignage de Méda; l'absence constatée d'armes sur la table devant laquelle délibéraient Robespierre et ses amis (Le Bas, pour se tuer, dut aller prendre un pistolet dans la salle voisine, celle où se tenait armé le comité d'exécution); le procès-verbal des médecins qui pansèrent Robespierre; la fuite désespérée de son frère, éperdu d'une agression foudroyante; enfin, plus que tout le reste, le caractère connu de Robespierre et son intérêt évident, qui était de résister, de parler, de vivre au moins assez pour se venger.

Nous avons dit que nous répondrions aussi à une autre

question que provoque naturellement le nom de Barras, déjà plus d'une fois prononcé par nous.

Cette question est justifiée par ce que la conduite du protecteur de Bonaparte en Vendémiaire, de sa victime sinon de sa dupe en Brumaire, a gardé par places, en dépit des lumières brutales de la vie publique, d'obscur et de mystérieux.

On a dit de son temps, et on a répété du nôtre qu'il avait été, en plusieurs circonstances au moins, d'intelligence, sinon de connivence avec le parti royaliste. Plus d'un historien ne le met pas en doute [1].

Il semble certain que Barras fut un voluptueux et un intrigant, avec de rares éclairs, de courtes intermittences d'ambition et d'activité.

Il est certain qu'il préféra le plaisir au pouvoir, ou même n'aima le pouvoir qu'à cause du plaisir. Il est certain enfin qu'il ne montra en rien un caractère à avoir horreur de l'équivoque et que sa conscience ne semble pas avoir eu la peur de l'eau trouble.

Il paraît donc difficile de calomnier ce personnage équivoque et suspect pour tous ceux qui ne sont pas de la race des naïfs en politique, comme Gohier, son ancien collègue [2].

[1] « Toujours préoccupé du soin de sa sûreté, il était entré, par l'entremise de Fauche-Borel et de David Monniès, en négociation avec Louis XVIII, avait obtenu de lui une sauvegarde avec de magnifiques promesses ; puis, craignant d'être découvert, il avait mis ses collègues au courant de toute l'intrigue sous prétexte de les éclairer sur les dangers de la République, en réalité pour les tromper plus à son aise et se faire un mérite de toutes ses trahisons en trahissant tout le monde à la fois. » (Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, t. I^er^, p. 425.)

[2] « Gohier, ex-ministre de la justice, âme honnête et inoffensive, ju-

Celui-ci, dans ses *Mémoires*, ne peut se résoudre à le croire ni innocent ni coupable, et l'adjure de lever ses doutes et de faire cesser ses perplexités [1].

Barras dut rire de cette bonne foi, lui qui n'en avait guère, et c'est là ce qui explique la stérilité de son passage dans l'histoire, où il n'a laissé qu'une trace de spirituelle et fanfaronne corruption.

C'est là ce qui explique son effacement sans dignité au 18 brumaire, sa bouderie pendant l'Empire, non d'homme d'État trompé, mais de joueur battu; ce qui explique aussi que la Restauration ne l'ait pas plus remis en lumière et en honneur que l'Empire.

Barras était de ces hommes qu'on n'a jamais complétement pour ou contre soi. L'absence de principes et de scrupules les laisse flotter, ondoyer entre les partis les plus contraires, qui se flattent à la fois de les posséder, sans parvenir à plus qu'à les compromettre.

De ces dévouements infidèles, de ces services douteux on garde peu de reconnaissance, comme de ces oppositions sans résistance et de pure coquetterie, on a peu de crainte.

De là vient que Barras ne fut ni persécuté ni récompensé, ni par l'Empire, ni par la Restauration, qui lui auraient dû quelque chose, si sa créance eût été plus nette. Mais les régimes triomphants ne payent que ceux

risconsulte intègre et érudit, mais esprit sans pénétration, complétement étranger à la connaissance des hommes et des affaires, qu'une ironie du sort avait seule pu fourvoyer dans la politique. » (Lanfrey *Hist. de Napoléon*, t. I, p. 425.)

[1] *Mémoires de Louis-Jérôme Gohier, président du Directoire au 18 Brumaire.* Paris, 1824, Bosanges frères, t. II, p. 326 à 333

qui ont le droit d'exiger, et qu'il n'est pas indifférent de mécontenter. Or la fronde de Barras ne faisait peur à personne. On savait qu'il avait dépensé depuis longtemps, et dès le 9 thermidor, tout son héroïsme.

Il ne lui en est pas demeuré assez pour imiter l'honnête Gohier et publier ses *Mémoires* de son vivant [1]. Aussi craignons-nous, quand cessera cette coquetterie envers le public, imitée de la sienne, par ses héritiers, de trouver dans ses *Mémoires* des griefs plutôt que des raisons, des médisances plutôt que des preuves, le roman consolateur et vengeur de la vanité de ce fat politique, bien plus que l'histoire originale, nouvelle, sincère des événements auxquels il a assisté plutôt qu'il n'y a présidé, et dont il n'a pas su profiter à force d'en vouloir abuser.

En tout cas, et voilà une transition toute trouvée, le gouvernement d'un Barras, c'est-à-dire d'un Mirabeau moins la petite vérole, moins le génie, mais non moins les vices, suffirait à justifier une révolution ; car on n'usurpe pas sur l'usurpation, on n'empiète pas sur l'arbitraire, la tyrannie ne saurait se plaindre de la tyrannie. Fructidor explique et excuse Brumaire, comme le crime explique et excuse le châtiment.

[1] Et surtout du vivant de trop de contradicteurs importuns. « *Sans avoir encore pris la plume sur des faits dont il a seul acquis le droit de faire connaître la vérité,* » Barras se borne, dans une lettre du 20 juin 1819, adressée à ses concitoyens, à invoquer le témoignage de ses anciens collègues sur ce qu'ils n'ont pas vu ni su, c'est-à-dire sur ses menées et ses intrigues souterraines, en vue d'une dictature personnelle ou d'une contre-révolution royaliste.

VI.

Fructidor est un coup d'État que des ambitieux sans scrupules, jaloux de conserver une dictature menacée, firent, sous prétexte de sauver la République, d'accord avec quelques honnêtes gens qui s'associèrent de bonne foi à cette dérogation aux lois pour le bon motif. La désillusion ne tarda guère et Gohier se frappe la poitrine dans ses *Mémoires*, en songeant que ce qui devait sauver la République l'a perdue, qu'une première atteinte au droit, sous le prétexte spécieux du salut public, a servi à en autoriser une seconde, et que Fructidor a ouvert la porte à Brumaire [1].

On a peu parlé de fructidor dans l'histoire. Il semble qu'il y ait eu un parti pris d'indulgence intéressée pour ce coup d'État anodin et débonnaire d'apparence, qui se présente sans coups de canon et sans tache de sang, qui n'en fut pas moins criminel par un excès vraiment monstrueux d'arbitraire, et la cynique violation de toutes les lois, y compris celles de la plus vulgaire humanité [2].

Qu'il nous suffise de rappeler que, sans provocation,

[1] T. 1er, p. 9 à 11.

[2] Ecoutez là-dessus l'aveu de Gohier, l'un des membres du Directoire proscripteur : « L'humanité fut aussi blessée que la justice par la déportation sans jugement de citoyens de toutes les classes, militaires, hommes de lettres, membres du Directoire exécutif, représentants du peuple, qu'il fallait respecter, s'ils étaient innocents, et envoyer en jugement, s'ils étaient coupables. » (T. I, p. 10.)

sur le simple soupçon d'une conspiration qui semble artificielle, tant elle se présente comme peu redoutable, avant tout commencement d'exécution, enfin en l'absence de toute instruction préalable, de toute preuve, les deux Conseils qui composaient le pouvoir législatif furent cernés, insultés, dispersés par une invasion militaire, autorisée par le pouvoir exécutif. De plus, sans autre forme de procès, dix-huit membres de ces conseils, choisis parmi les plus honnêtes, les plus éclairés, les plus influents, et cinquante-sept journalistes pris au hasard, au tas, parmi ceux qui pouvaient déplaire furent condamnés à la déportation, à cet exil sous le ciel dévorant de la Guyane française, d'où si peu revinrent parmi ceux qui y allèrent que la mesure, si sanguinaire sans le paraître, fut appelée de ce nom terrible par un de ses martyrs : *la guillotine sèche.*

L'indulgence de M^me^ de Staël et de Benjamin Constant pour ce coup d'État qui les délivrait de la crainte fiévreuse du triomphe du royalisme, et auquel ces deux *républicains* du moment pardonnaient tout à cause de cela; l'approbation aussi énergique que secrète de Bonaparte dont les instigations furent certainement pour beaucoup dans le projet et le succès du Directoire, qui ne vit pas le piége, et fournit au futur dictateur, en achevant de se discréditer par la violence, un précédent et une raison; enfin la connivence incontestable de Hoche, qui, par une erreur de sa loyauté, offrit le concours de son épée à un acte qu'il croyait devoir demeurer légal et ne garder que la violence d'une nécessité de salut : toutes ces circonstances ont pu sembler atténuantes à certains sans rien diminuer de notre horreur et de notre mépris pour cette mesure abominable de la transportation sans débats,

sans phrases [1], d'hommes surtout coupables d'être plus honnêtes que le gouvernement et de conspirer contre lui par leur vertu. N'ayant pas été jugés, ils doivent être présumés innocents. Cette innocence ne les préserva pas d'un exil mortel pour beaucoup, dont le supplice et les aventures ont donné lieu à plus d'un récit dramatique et touchant.

Nous citerons celui de l'adjudant général Ramel [2], commandant de l'inutile garde du corps législatif, désarmée par Augereau; celui du comte de Barbé-Marbois [3], plus tard ministre, sénateur, pair de France, premier président de la cour des comptes; enfin, celui du fameux chansonnier de la réaction royaliste, de ce personnage étrange, véritable aventurier de l'histoire, qui a défrayé

[1] Aggravée encore par l'arrêté incroyable du Directoire qui, alarmé de l'effet de réprobation produit par la *Relation* de Ramel, voulut intimider tous ceux qui seraient tentés de l'imiter dans sa protestation, en faisant ajouter d'office à la liste des émigrés les déportés coupables de quitter leur mortelle résidence.

[2] Jean-Pierre Ramel, né à Cahors, le 6 octobre 1768, d'une famille vraiment marquée d'une fatalité tragique, puisque sur les quatre membres dont elle se composait au moment de la Révolution, un périt victime de la guerre, les trois autres tombèrent victimes de nos discordes civiles. Ramel, en disgrâce ou tout au moins en suspicion sous l'Empire, malgré la protection de son ami Mathieu Dumas, fait maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis en 1814, fut appelé à cette époque au commandement de la subdivision militaire de Toulouse et y fut assassiné par les *Verdets* le 15 août 1815. Sa brochure, publiée d'abord à Hambourg en 1795, puis à Londres (1799) a été assez souvent réimprimée.

[3] François, comte et marquis de Barbé-Marbois, né à Metz le 31 janvier 1745, mort le 14 janvier 1837; ministre du trésor public en l'an X, ministre de la justice en août 1815. Son *Journal d'un déporté non jugé* a été imprimé pour ses amis, Paris, Firmin-Didot, 1834, 2 v. in-8°; et l'année suivante, livré au public. Chatet, 1835, 2 v. in-8°.

plus d'un roman moins intéressant que sa vie : Louis-Ange Pitou [1].

Nous ne parlerons pas de la *Relation du 18 fructidor* par Carnot, l'un des deux directeurs proscrits par le Directoire qui, plus heureux que Barthélemy, échappa à son sort, et méritait moins d'y échapper.

Nous ne citerons pas davantage la *Notice* de Napoléon, à laquelle manquent les caractères nécessaires à l'histoire, parce qu'il ne fut pas témoin de ce coup d'État qu'il avait conseillé, qu'il approuvait, et qu'il ne saurait juger par conséquent avec désintéressement.

[1] C'était l'auteur du *Tableau de Paris en vaudeville*, journal de l'opposition royaliste par la chanson. Il chantait et commentait lui-même son œuvre sur les places et dans les carrefours de Paris. Son succès fut si désagréable à un pouvoir incapable de gouverner autrement que dans le silence, et de résister au ridicule, que, dès le dixième numéro de ce hardi pamphlet rimé et noté, le Directoire prit son pavé le plus lourd pour faire taire l'oiseau moqueur. Pitou, après avoir été arrêté et relâché quinze fois, à la suite d'une lutte toujours triomphante contre les juridictions correctionnelles ou de police dont il était devenu le cauchemar, paya à la seizième pour toutes les autres. Arrêté le 13 fructidor, cité devant le tribunal criminel de la Seine, menacé de la peine de mort par la loi du 27 germinal an IV, condamné seulement, en vertu de la déclaration des circonstances atténuantes, à la déportation (9 brumaire an VI- 31 octobre 1797). Pitou passa trois ans à Cayenne. Il avait été plus heureux devant le tribunal révolutionnaire lui-même, où il eut la chance inouïe d'être acquitté, grâce à la protection de Vilate, le samedi 24 mai 1794. Il a raconté lui-même son odyssée et les événements qui la provoquèrent dans deux de ses nombreux et bizarres ouvrages : *Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les antropophages.* Paris, an XIII (1805) et 1808, 2 v. in-8°. *Analyse de mes malheurs et de mes persécutions pendant vingt-six ans.* Paris, 1816. Louis-Ange Pitou était né à Valainville, près de Chateaudun (Eure-et-Loir), le 2 avril 1767. Pensionné par Louis XVIII, il est mort vers 1840.

Tels sont nos documents sur le 18 fructidor [1]. Nous demanderons la trame principale de nos extraits à la plus grave, à la plus impartiale de nos dépositions, tout en la fortifiant et en l'animant par des emprunts faits aux autres.

VII.

Sur le coup d'État de brumaire, d'où devaient sortir le Consulat et l'Empire, les documents abondent comme sur tous les coups d'États triomphants, et plus dans le sens de l'éloge que dans celui de la critique, plus sur le ton de l'enthousiasme que sur celui de la plainte.

La protestation énergique de Gohier, le silence de Sieyès, celui, moins significatif, de Barras, troublent seuls le concert flatteur des relations de Rœderer, futur comte Rœderer, de Cornet, futur comte Cornet, où éclate l'approbation de tous ceux qui préférèrent alors le salut à la liberté, le danger de la dictature à celui de l'anarchie, la guerre victorieuse à la paix de la décadence.

Nous ne faisons pas mystère de notre prédilection, et du choix que, mis à l'épreuve d'une pareille alternative,

[1] Il existe une *Histoire du 18 fructidor*, par le chevalier Delarue, l'un des députés déportés à Sinnamari, qui s'évada avec Ramel et six de leurs compagnons. Paris, 1821, 2 v. in-8°. On a aussi une relation de J. J. Aymé, sous ce titre : *Déportation et Naufrage de Job Aymé*, ex-législateur, etc., Paris, Maradan, sans date (1800), in-8°. Enfin, M. Honoré Bonhomme a ajouté à son intéressante étude sur *Mesdemoiselles de Fernig* une curieuse *Correspondance inédite de la Villeurnoy*, l'un des déportés, et une des victimes du climat homicide de la Guyane. (Paris, Didot, 1872, un vol. in 18.)

nous eussions sans doute fait ; nous convenons volontiers que dans ce coup de balai donné à la fois aux immondices du Directoire et au sang de la Terreur, nous eussions été, suivant un mot célèbre, du côté du manche.

D'ailleurs, comme les causes et les prétextes, les conséquences et les effets, les hommes et les choses du 18 brumaire sont parfaitement connus, jusque dans leurs moindres détails, et appartiennent à une période de notre histoire inondée de lumière, nous nous bornerons à reproduire, dans leurs parties essentielles, deux témoignages principaux.

Le premier est celui de Gohier [1], qui forme la base des systèmes hostiles, mais auquel on peut opposer la double objection que, prisonnier au Luxembourg, il n'est point sorti de la coulisse, et n'a point vu le théâtre, et que deux ans après son éviction, il a accepté de Napoléon, s'il ne l'a point sollicitée, une place qui ne constatait pas trop de rancune envers Bonaparte [2].

[1] *Mémoires de Louis-Jérôme Gohier, président du Directoire au 18 brumaire.* Paris, Bossange frères, 1824, 2 vol. in-8°.

[2] Ce fut en messidor que, sur l'entremise gracieuse de M^me^ Bonaparte, Gohier accepta le poste de consul général en Hollande, qu'il occupa dix ans. Les explications que donne à cet égard (t. II, p. 334-335) un homme dont les *Mémoires* ne contiennent d'intéressant que son récit, au point de vue républicain, du 18 brumaire, où il fut encore plus dupe que victime, ne laissent pas d'être quelque peu embarrassées. Gohier, né à Semblançay en 1746, mort à Paris le 29 mai 1830, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, puis président du tribunal de cassation, enfin directeur le 30 prairial an VII, était d'ailleurs « un avocat de réputation, d'un patriotisme exalté, jurisconsulte distingué, homme intègre et franc » d'après le témoignage que lui rend Napoléon lui-même (*Mémoires*, t. I, p. 58).

Gohier s'accommodait assez philosophiquement de sa déchéance et

Le second témoignage est celui de Lucien Bonaparte [1], qui joua un rôle décisif au 18 brumaire, et dont le témoignage est important pour la solution du triple problème historique que soulève cet événement :

1° La spontanéité ou la préméditation du coup d'État;

2° La question de savoir si la République pouvait durer, même sous cette forme consulaire, idéal toujours regretté par Lucien, et qui nous semble quelque peu chimérique; car la fatalité de toutes les révolutions, et par suite de toutes les républiques issues d'elles, est de tendre à l'excès, d'arriver à la folie furieuse et d'être étranglées entre deux accès par une dictature de dégoût universel et de salut public;

3° Enfin la résistance de la minorité du conseil des Cinq-Cents dépassa-t-elle les clameurs et les menaces pour arriver jusqu'aux tentatives d'assassinat contre Bonaparte mises par lui et par son frère à la charge de ces factieux « à stylet » qui l'obligèrent de défendre à la fois sa cause

prenait goût à son fromage de Hollande. «Nous dînâmes, dit Stanislas Girardin, dans le *journal de son Voyage en Hollande*, en mai 1807, chez M. Gohier, consul général de France.... C'est un roi détrôné et très-consolé. Sa femme est une bonne petite ménagère, et lui un homme content de son sort actuel; il jouit ici, à bon titre, d'une grande considération. » (*Mémoires, Journal et Souvenirs*, t. I, p. 426.)

[1] Les *Mémoires de Lucien Bonaparte*, prince de Canino, écrits par lui-même, s'arrêtent au premier volume, qui se termine lui-même avant le 18 brumaire (Paris, Gosselin; Londres, Saunders, 1836, in-8°). Après la mort du prince, arrivée le 29 juin 1840, sa veuve et les dépositaires de ses papiers ont publié dans la *Presse* d'abord, puis en volume (Paris, Charpentier, édit. libraire, 1845, in-8°), un fragment du second volume des *Mémoires* encore inédit, sous ce titre : *Révolution de brumaire* ou *Relation des principaux événements des* 18 *et* 19 *brumaire*, par Lucien Bonaparte, dont nous donnons des extraits.

et sa vie par des moyens illégaux et violents, restés l'unique ressource de son salut ?

Nous n'ajouterons plus rien à ces renseignements nécessaires, suffisants désormais, croyons-nous, pour rendre agréable et profitable à la fois la lecture des récits que nous offrons au public, avec la conscience de n'avoir rien négligé comme choix, comme critique, comme éclaircissements [1], pour mériter à notre Recueil une place dans la bibliothèque des hommes de goût, au rayon consacré à l'histoire intime et familière, à cette littérature des *Mémoires*, une des branches les plus fécondes et les plus éternellement vertes du génie français.

M. DE LESCURE.

Mai 1874.

[1] Nous reléguons en note, au cours de l'ouvrage, les rectifications, observations, discussions de détail.

I

CHRONIQUE

DE

CINQUANTE JOURS,

DU 20 JUIN AU 10 AOUT 1792,

RÉDIGÉE SUR PIÈCES AUTHENTIQUES;

PAR

P. L. ROEDERER.

Et quorum pars.

CHRONIQUE

DE

CINQUANTE JOURS,

DU 20 JUIN AU 10 AOUT 1792,

RÉDIGÉE SUR PIÈCES AUTHENTIQUES.

INTRODUCTION

Le renversement du trône au 10 août 1792 n'a pas été une conséquence inévitable de la révolution de 1789. Cet événement n'était ni dans son intérêt ni dans son esprit; il fut déterminé par les intérêts particuliers d'une faction de révolutionnaires, qui se heurtèrent avec les intérêts particuliers d'une faction royaliste, laquelle voulait la réintégration des priviléges. La déchéance et la mort de Louis XVI, l'établissement de la république, sont des écarts, et non des progrès, de la révolution de 1789; ils ont non-seulement franchi ses limites, mais ils ont jeté la France hors de l'état social, et l'ont forcée, pour y rentrer, de stationner quinze années sous un pouvoir à peu près absolu, et de se soumettre quinze autres années à un régime peu différent de l'ancien.

Sans doute, le mouvement de la révolution avait laissé dans l'État un principe d'anarchie; et l'affaiblissement du pouvoir royal avait fait perdre au roi les moyens d'empêcher le développement de ce principe. Mais si les moyens de force étaient diminués pour lui, les moyens de confiance pouvaient y suppléer; si le roi n'avait plus à sa disposition

la force d'une armée, il pouvait mieux user de la force de la garde nationale, et l'exemple de la garde nationale lui eût rendu la force de la troupe de ligne. Un franc et loyal acquiescement aux principes de la révolution, ou assez d'art pour faire croire à cet acquiescement, et surtout des liaisons et des actions au-dessus de toute suspicion, lui auraient concilié le tiers-état et la garde nationale; et alors les factieux et les prolétaires auraient vainement tenté de le dépouiller de sa couronne. Mais Louis XVI, et les prêtres qui le conseillaient, ne voulaient pas d'un pouvoir qu'il fallait mériter, et Louis refusait des services dont il ne voulait pas reconnaître le libre hommage.

Cela était, dira-t-on, dans les conséquences de la révolution : comment le roi et les prêtres pouvaient-ils n'être pas contraires à ce qui les faisait déchoir de leur grandeur?

Je n'ai rien à répondre pour les prêtres, sinon que leur grandeur était une calamité pire que celle des révolutions. A l'égard du roi, il ne lui fallait qu'un peu plus d'esprit; si Louis XVIII, son frère puîné, eût été à sa place, la révolution n'aurait pas extravagué comme elle a fait.

Mais qu'est-ce qui obligeait Louis XVI à se livrer aux prêtres, à se dispenser de réfléchir à ses intérêts et à ses devoirs personnels? Qu'est-ce qui l'obligeait à accroître la pesanteur naturelle de ses organes par l'exercice immodéré de la chasse, et, par cet excès, à se placer, sous le rapport des facultés intellectuelles, au-dessous des autres rois de l'Europe, qui pourtant n'étaient pas de merveilleux génies?

La faction et le monarque en vinrent aux prises. L'aversion du roi pour la révolution tout entière s'accrut; et son animadversion non-seulement accrut celle des factieux, mais encore autorisa les défiances du corps des citoyens, et inspira des craintes de vengeance à tous ceux qui avaient adopté la constitution et ses principes. Le roi fut attaqué par les premiers avec d'autant plus de violence, qu'ils le voyaient faiblement défendu par les autres. Les anarchistes acquirent facilement l'avantage sur des constitutionnels que le roi n'aimait point, qu'il n'aidait d'aucun de ses moyens,

qu'il n'encourageait par aucune marque de confiance; sur des constitutionnels qui n'osaient garantir à personne les intentions du monarque, ni s'en répondre à eux-mêmes, et qui, au contraire, se croyaient obligés à témoigner hautement, et au roi lui-même, leurs inquiétudes patriotiques. On peut même remarquer que dans la longue liste des ministres qui se sont succédé en 1792, il ne s'en est pas trouvé un seul qui osât répondre d'autre chose que de son propre fait et de son patriotisme personnel dans les fonctions de son ministère.

La chronique qui suit rendra, je crois, très-sensible la proposition que j'ai avancée en commençant.

Au mois de juin 1792, trois fléaux affligeaient la France :

La guerre avec l'étranger;

La guerre intestine;

La cherté des subsistances.

Ces trois calamités, la dernière surtout, causaient un insupportable malaise dans les dernières classes de la société, et du mécontentement dans toutes; la cherté des subsistances mettait les prolétaires à la disposition des factieux.

La guerre intérieure et extérieure, ainsi que la disette, étaient imputées par le peuple à la malveillance du roi.

La multitude se fondait pour l'accuser de la guerre étrangère :

1° Sur son départ furtif pour Varennes le 21 juin 1791, avec son frère, Monsieur, qui alla notoirement se joindre aux émigrés et provoquer le secours des armes étrangères;

2° Sur le traité de Pilnitz du 27 août 1791, traité dans lequel l'Autriche se déclare contre la révolution française, par les mêmes considérations que le roi avait exposées dans la déclaration publiée à son départ pour Varennes.

Cette évasion du roi avait excité la haine publique : les circonstances de son retour le firent tomber dans une sorte de mépris.

Les accusations de guerre civile se fondaient sur l'existence du camp de Jalès, dans le Midi, et sur les attroupements de la Vendée.

Les accusations de guerre religieuse se fondaient

1° Sur les manœuvres des prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante;

2° Sur l'exclusion des prêtres assermentés pour le service de la maison du roi et pour la direction de sa conscience, et sur son entourage de prêtres insermentés.

La cherté des subsistances et autres denrées n'était pas l'effet de leur rareté; elle résultait de la dépréciation des assignats, devenus la monnaie de l'État. Mais cette dépréciation était une conséquence de la guerre suscitée par les princes et de la révolte des prêtres, circonstances qui mettaient en question la propriété de l'État sur les biens que le gouvernement présentait comme gages des assignats. Le peuple ignorait le mécanisme qui, faisant baisser la valeur du signe, semblait faire hausser celle de la marchandise, et il accusait la cour et tous ses adhérents, d'accaparement concerté pour faire souffrir les patriotes.

A ces causes d'irritation se joignirent de graves incidents.

Le 27 juillet 1791, un grand nombre de personnes s'étant réunies au Champ de Mars pour signer une pétition tendante à demander à l'assemblée la déchéance de Louis XVI, le drapeau rouge fut déployé, la loi martiale proclamée; et, après une décharge à poudre pour avertissement, la mitraille étendit sur la place un trop grand nombre de pétitionnaires. Cette expédition fut imputée au conseil des Tuileries, parce qu'elle était dans son intérêt. Le ressentiment qu'elle causa se joignit aux motifs de haine dont on était déjà pénétré.

Le 7 février 1792, l'Autriche s'unit à la Prusse, négocia avec la Russie, avec le Danemark, avec toute la Confédération germanique. Le 7 mars, le duc de Brunswick fut chargé du commandement général des forces autrichiennes. Il signala sa nomination par une proclamation injurieuse pour le parti populaire de la France. Nouveau grief contre le roi.

Des revers militaires survinrent et excitèrent dans les esprits mal disposés la défiance la plus implacable contre les

chefs de l'armée. On les regarda comme choisis exprès pour ménager des défaites.

L'assemblée fit un décret contre les prêtres perturbateurs : le roi lui refusa sa sanction.

Elle fit un autre décret pour ordonner la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Soissons, et les appela à une fédération pour le 14 juillet. Le roi refusa aussi sa sanction à ce décret.

Des ministres populaires avaient été appelés pour apaiser les défiances générales, et ils avaient été presque aussitôt renvoyés.

Le 16 juin, une lettre de M. de La Fayette contre les sociétés populaires, datée du camp qu'il commandait, excita l'irritation jusqu'à la fureur. Cette lettre fut un grand événement, comme nous le verrons.

Enfin, le parti populaire, encouragé par la partie de l'assemblée et de la municipalité qui était en correspondance secrète avec lui, s'emporta, le 20 juin, aux violences les plus caractérisées contre le château : ces offenses ne firent pas couler de sang, mais elles étaient de celles que les instigateurs ne peuvent jamais se croire pardonnées.

Alors le sentiment d'un danger nouveau, d'un danger personnel et urgent, se joignit, dans les chefs de faction, à toutes les autres appréhensions et à toutes les autres passions de la multitude.

Pour terminer la question, il fallut choisir entre les Tuileries et la place de Grève, renverser le trône ou périr sur l'échafaud, vaincre ou mourir.

C'est ainsi que le massacre de la Saint-Barthélemy était devenu nécessaire à ceux qui, voulant assassiner l'amiral de Coligni, n'avaient réussi qu'à le blesser : c'est ainsi qu'un grand crime conduit à un plus grand.

Après le 20 juin, M. de La Fayette arriva à Paris, demandant vengeance au nom de son armée contre les instigateurs des attentats de cette journée. D'un côté, ses menaces, les incitations de l'état-major de la garde nationale contre les factieux, la sévérité des arrêtés et proclamations du di-

rectoire du département, celle des autres directoires qui suivirent son exemple ; de l'autre, les clameurs élevées contre M. de La Fayette et l'état-major de la garde nationale, les réclamations de la municipalité en faveur de son maire inculpé à l'occasion du 20 juin, celles des sections de Paris, celles de toutes les sociétés populaires de cette capitale et du royaume, le danger que la faction courait en restant dans l'inaction, les espérances qu'elle se croyait fondée à concevoir d'une nouvelle tentative et d'un redoublement d'audace : tout conspira à la fois contre le roi.

A ces causes immédiates de l'animosité populaire, ajoutez une cause toute-puissante, une agence spéciale de trouble et de fermentation : c'était la société des Jacobins, soutenue à Paris par cinq ou six autres clubs, dont celui des Cordeliers était encore plus violent que la société-mère, et par huit cents autres sociétés affiliées dans les départements.

Ajoutez encore aux causes immédiates d'animosité et de fermentation l'impuissance constitutionnelle des autorités administratives dans la capitale, et l'absurde organisation de la police de sûreté dans le département de Paris, organisation dont nous aurons occasion de parler.

Enfin, placez au-dessus des puissantes agences de perturbation et des impuissantes agences de répression, une assemblée législative, dont une partie reçoit le mouvement des clubistes, et leur donne le sien par une action et une réaction continues, et l'autre, plus ennemie du désordre que du pouvoir absolu, dont pourtant elle ne veut point, est attachée à la royauté constitutionnelle, et se subdivise en constitutionnels désintéressés, franchement patriotes, mais défiants et inquiets, et en constitutionnels ardents, mais ambitieux du ministère, par conscience, peut-être, et parce qu'ils ne croyaient le bon usage du pouvoir assuré que dans leurs mains.

Dans cet état de choses, laissez les événements s'engendrer d'eux-mêmes; laissez marcher les faits suivant leur direction naturelle, et vous arriverez aux événements du 10 août. Et si, du 10 août, vous voulez aller au 21 janvier,

si vous voulez reconnaître la gradation qui conduisit d'une peine politique à la peine capitale, de la déchéance à l'arrêt de mort, vous verrez entre les deux époques fatales un crime, un assemblage de crimes plus énormes que les attentats du 20 juin et les massacres du 10 août : je parle du massacre des prisons dans les premiers jours de septembre. Après cette boucherie, il ne restait à ses auteurs d'autre ressource contre l'exécration générale que le renversement de la société tout entière par l'anarchie sous le nom de république, et par l'extinction des hommes et des choses qui pouvaient rallier quelques affections et quelques souvenirs.

LIVRE PREMIER.

LE 20 JUIN, SES PRÉLIMINAIRES, SES CIRCONSTANCES.

CHAPITRE PREMIER.

Ministres renvoyés. — Lettre de Roland au roi avant sa destitution. — Effet du renvoi des ministres au camp de M. de La Fayette. — Lettre de ce général à l'assemblée législative. — Elle est répandue dans Paris. — Elle excite une vive rumeur dans le parti des jacobins. — Pétition à son occasion.

Dans la séance du mercredi 13 juin, les trois ministres que le roi avait consenti de nommer dans le parti populaire, Roland, Servan et Clavière, annoncent par écrit à l'assemblée que le roi vient de leur retirer le portefeuille.

Roland lui adresse en même temps copie d'une lettre, qu'en sa qualité de ministre de l'intérieur, il avait écrite l'avant-veille à Louis XVI.

Cette lettre contient de vives représentations au roi sur l'éloignement qu'il montre pour la révolution, et particulièrement sur son refus de sanction aux décrets qui ordonnent, l'un la formation d'un camp sous Soissons, l'autre la déportation des prêtres insermentés. Il le presse de sanctionner sans délai ces deux décrets. « Si la loi contre les prêtres, dit-« il, n'est mise en vigueur, les départements seront forcés de « lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures « violentes, et le peuple irrité y suppléera par des crimes.

«... La situation de Paris, sa proximité des frontières, « ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage.

«... Pourquoi faut-il que le retard de votre sanction donne

« à Votre Majesté l'air du regret, lorsque la célérité lui ga-
« gnerait tous les cœurs !.. Déjà l'opinion compromet ses in-
« tentions. Encore quelque délai, et le peuple contristé
« verra dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs.
« Juste ciel, auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances
» de la terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui
« les entraînent à leur ruine ! »

Cette lettre, datée du 10 juin, explique suffisamment la destitution prononcée le 12, et communiquée à l'assemblée le 13.

La lecture de cette lettre, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'assemblée et des tribunes, fut suivie d'un décret qui prononça que les trois ministres emportaient les regrets et l'estime de la nation.

M. de La Fayette reçut le 15 la nouvelle de la destitution des trois ministres dans son camp sous Maubeuge.

J'étais alors près de lui, et je m'y étais rendu à la prière de Servan, ministre de la guerre, qui m'avait chargé de promettre à M. de La Fayette un concours très-zélé pour tout ce qui pourrait intéresser le bien-être de l'armée et le succès de la guerre, et d'exprimer à ce général le désir de se mettre en parfaite intelligence avec lui pour tout ce qui regarderait leur service respectif. Nous étions depuis un quart d'heure en conférence, M. de La Fayette et moi, lorsque son état-major arriva chez lui pour prendre l'ordre. Je passai dans son cabinet en attendant que notre conversation pût se renouer, et j'y étais quand une bruyante explosion de joie dans le salon m'apprit que le général recevait la nouvelle de la destitution des trois ministres. Cette nouvelle mettait fin à ma mission. Je revins à Paris.

A mon arrivée, j'appris que M. de La Fayette avait écrit le 16 à l'assemblée. Sa lettre en effet fut lue dans la séance du 18[1].

1 Ce voyage, que je fis par complaisance pour le ministre de la guerre, Servan, homme distingué sous tous les rapports, digne frère de l'illustre avocat-général de Grenoble, qui dans cette place fut aussi l'avocat-général de la rai-

Cette lettre fut le signal qui fit précipiter les événements dont se compose la chronique des cinquante jours que j'ai entrepris d'écrire. Je vais la transcrire en entier.

« Messieurs, au moment, trop différé peut-être, où j'allais appeler votre attention sur de grands intérêts publics, et désigner parmi nos dangers la conduite d'un ministère que ma correspondance accusait depuis longtemps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues [1] ; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres aura cimenté, dans le conseil du roi, son équivoque et scandaleuse existence.

« Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste influence : la chose publique est en péril ; le sort de la France repose principalement sur ses représentants. La nation attend d'eux son salut ; mais, en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

« Persuadé, Messieurs, qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissants que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

« Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen ; ni les égarements momentanés de l'opinion, car que sont des opinions qui s'écartent des principes ? ni mon respect pour les représentants du peuple, car je respecte encore plus le peuple, dont la constitution est la volonté suprême ; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conser-

son et de l'humanité, ce voyage m'attira une sérieuse accusation après le 10 août. On supposa que j'étais allé conspirer avec M. de La Fayette contre les jacobins et l'assemblée. L'on ajouta ce grief à ceux de cette journée, et il concourut à motiver l'ordre de mon arrestation et la saisie de mes papiers ; j'avais jugé à propos de me soustraire à cet ordre.

Madame Rœderer crut nécessaire, dans mon absence, d'écrire à M. Servan à ce sujet, et ensuite de publier, par la voie du *Moniteur*, sa lettre et la réponse de M. Servan, qui, après le 10 août, avait été rappelé au ministère. Ces lettres se trouvent au *Moniteur* du 2 septembre 1792.

[1] Il est évident que M. de La Fayette ignorait le 16 la cause du renvoi des ministres. Le *Moniteur* n'a fait connaître la lettre de Roland que le 15 ; elle ne pouvait être à Maubeuge le 16.

ver comme je l'ai obtenue, par un inflexible amour de la liberté.

« Vos circonstances sont difficiles, la France est menacée au dehors et agitée au dedans; tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale, et se déclarent les ennemies de la France, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, et nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

« Vous devez, Messieurs, les réprimer; et vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

« Vous le voulez, sans doute; mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein et autour de vous.

« Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et, pour éviter les dénominations vagues, que la faction jacobine a causé tous les désordres? C'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses représentants et ses mandataires.

« C'est là que dans des séances publiques l'amour des lois se nomme aristocratie et leur infraction patriotisme; là, les assassins de Desilles trouvent des triomphes; là les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes; là, le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches, en se targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés? Sont-ils devenus sacrés, parce que Léopold a prononcé leurs noms? Et, parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique?

« Qu'importent à ce devoir et les projets des étrangers, et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté? C'est moi qui vous dénonce cette secte; moi qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter : Approchez, dans ce moment de crise où le caractère de chacun va être connu, et voyons qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opiniâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles et ces dangers que des traîtres dissimulent à leur patrie, et que les vrais citoyens savent calculer et affronter pour elle.

« Et comment tarderais-je plus longtemps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace des agita-

teurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles ; et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement ?

« C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges, le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée, peut-être, à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club, cette correspondance, dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires, où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

« Quelle remarquable conformité de langage, Messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue et ceux qui usurpent le nom de patriotes ! Tous veulent renverser nos lois, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre des autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement.

« Quant à moi, Messieurs, qui épousai la cause américaine au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle était perdue, qui, dès lors, me vouai à une persévérante défense de la liberté et de la souveraineté des peuples ; qui, dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : Pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille l'être ; je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'indignation contre les traîtres qui voudraient la souiller, je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentiments timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve ici.

« Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée ; ici l'on ne connaît ni les calomnies, ni les factions ; et lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande à quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage de combinai-

sons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté, et de mettre en négociation sa déclaration des droits, ait pu paraître une de ces possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous ! Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires, que les approvisionnements de tout genre se multiplient et facilitent nos mouvements, que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur paiement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse de leur but.

« Il faut surtout que les citoyens ralliés autour de la constitution soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse, qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu, c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur, qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que la liberté religieuse, jouissent de l'entière application des vrais principes.

« Que le pouvoir royal soit intact ; car il est garanti par la constitution ; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté ; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale ; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, et que s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

« Enfin, que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi ; leurs usurpations, à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées ; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté ; leurs fureurs délirantes, au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend ; enfin, leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infâme spéculation.

« Telles sont, Messieurs, les représentations et les pétitions que soumet à l'assemblée nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la patrie, que les diverses factions haïraient moins s'il ne s'était élevé au-des-

sus d'elles par son désintéressement, auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, et qui lui-même, enfin, ne pouvait mieux lui prouver la sienne qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

« Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes serments ; je le devais à la patrie, à vous, au roi, et surtout à moi-même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnaissance personnelle, et de mon respect pour elle.

« *Signé* LA FAYETTE. »

Cette lettre fut répandue par les amis de M. de La Fayette. Des officiers de l'état-major de la garde nationale coururent Paris, et provoquèrent des pétitions dans le même sens que l'adresse du général.

Si le succès de sa démarche eût été assuré, s'il eût été seulement probable, il ne lui aurait rien manqué pour être glorieuse.

Mais si elle devait échouer par la défiance des citoyens les plus sages, et si, en échouant, elle devait irriter et encourager tout à la fois le parti attaqué, elle était une funeste imprudence ; elle était de plus un grand tort, car le succès seul peut excuser une censure politique exercée les armes à la main.

Peu de jours suffirent pour caractériser cette démarche.

Dès le 25, des citoyens viennent à la barre demander le licenciement de l'état-major, en l'accusant d'avoir provoqué une pétition illégale. Dans un moment nous verrons bien d'autres clameurs contre cet état-major et contre l'ancien chef auquel il était resté fortement attaché.

CHAPITRE II.

La faction jacobine. — Ses motifs, ses prétextes, mouvement qu'elle excite. — Projet d'attroupement pour marcher sur le château des Tuileries. — Opposition franche du directoire du département. — Opposition apparente de la municipalité. — Marche de l'attroupement. — Obstacle de l'autorité. — Persévérance.

Depuis la déclaration de guerre qui eut lieu entre la France et l'Autriche, des pétitionnaires s'étaient présentés en armes à la barre de l'assemblée nationale, lui avaient offert leurs bras pour la défense de la patrie, et avaient obtenu la permission de défiler tout armés à travers la salle des séances. C'était un équivalent des *honneurs de la séance* que l'assemblée était dans l'usage d'accorder aux pétitionnaires dignes d'être accueillis par elle; c'était aussi une espèce de revue de ces troupes de volontaires qui s'offraient contre les ennemis.

Mais cette condescendance rendait illusoires toutes les lois faites contre les attroupements, et par conséquent toute police publique et toute garantie contre les émeutes et les séditions. Elle favorisa le projet de ceux qui depuis longtemps voulaient le renversement du trône. Vers le milieu de juin, ils s'assemblèrent chez Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine et commandant du bataillon *des Enfants-Trouvés*. C'étaient un Américain nommé Fournier, électeur de 1791, un Italien nommé Rotondo, le boucher Legendre, Vernières, Rossignol, compagnon orfèvre, Nicolas Brienne, marchand de vin, et autres [1].

Dans leurs conciliabules chez Santerre, 1° on proposait et on arrêtait les motions qui seraient agitées dans les groupes,

[1] Déclaration faite par le sieur de La Reynie devant le juge de paix de la section du Roi de Sicile, le 24 juin. Pièces justificatives du département, n°s 37 73.

aux Tuileries, au Palais-Royal, à la place de Grève, et surtout à la porte Saint-Antoine, près de la Bastille;

2° On y rédigeait les placards incendiaires qui s'affichaient dans les faubourgs;

3° On y déterminait les pétitions qui seraient portées dans les sociétés populaires de Paris.

Ce fut là que fut forgée la fameuse pétition qui devait signaler le 20 juin, et que se trama l'attentat dont elle devait être le prétexte. Elle paraît avoir été définitivement arrêtée le 15 juin.

Le 16, le conseil-général de la commune de Paris était assemblé. La composition en était fort mélangée. Des factieux qui s'entendaient avec les conciliabules des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et qui même en faisaient habituellement partie, y jouaient un grand rôle : notamment un Polonais nommé Lazouski, capitaine des canonniers du bataillon de Saint-Marcel, les nommés Lebon, Lachapelle, Lejeune, de la section des Quinze-Vingts, Genti de Lyon, et Bertrand, de la section des Gobelins.

Ils annoncèrent au conseil-général que le mercredi suivant, 20 juin, les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel présenteraient à *l'assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances, et planteraient ensuite l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire de la séance du jeu de paume* (1789). Ils demandèrent que le conseil-général autorisât ces pétitionnaires *à se revêtir des habits qu'ils portaient en* 1789, *et de leurs armes.* Il faut remarquer que le 20 juin était le jour anniversaire du *serment du jeu de paume*, prêté par tous les patriotes de l'assemblée constituante.

Le conseil-général considérant que la loi interdit tout rassemblement armé, s'il ne fait partie de la force publique légalement requise, passe à l'ordre du jour.

Les pétitionnaires, en apprenant cette décision, déclarent hautement qu'elle ne les empêchera pas de se rassembler en armes [1].

[1] Procès-verbal de M. Borie, assemblée municipale du 22 juin.

Le 18 au soir, le maire de Paris, Péthion, m'adresse, en ma qualité de procureur général syndic du département de Paris, l'arrêté de la commune du 16.

Le 19, je le communique au directoire du département. Le directoire mande près de lui le maire et les administrateurs de police. Après qu'il les eut entendus, je requis, et le directoire ordonna, que le maire, la municipalité et le commandant général de la garde nationale prendraient, sans délai, toutes les mesures qui étaient en leur pouvoir pour empêcher tout rassemblement contraire à la loi, contenir et réprimer les perturbateurs du repos public. L'arrêté recommanda de plus aux gardes nationales de se tenir prêtes à donner assistance si elles étaient requises. L'arrêté fut affiché.

Le maire expédia aussitôt, sur le bureau même du directoire, des ordres au commandant et aux administrateurs de police pour l'exécution de l'arrêté.

Cependant les esprits s'échauffent dans les deux faubourgs. On se rassemble le soir à la section des Quinze-Vingts et à celle des Enfants-Trouvés. Le capucin Chabot se rend à cette dernière assemblée, excite les esprits contre le roi, et finit par cette phrase : *Mes enfants, l'assemblée nationale vous attend demain, sans faute, à bras ouverts.*

Vers dix heures du soir, les commandants de bataillon arrivent chez le maire, ainsi que les quatre administrateurs de police. Santerre assure que rien au monde ne pourrait empêcher *les gardes nationales et les citoyens* de marcher le lendemain en armes, que les habitants des environs de Paris se réuniraient à eux, qu'ils s'en faisaient une fête, que toute représentation était inutile, et qu'à tout ce qu'on pouvait leur dire, ils répondaient : *On ne doit pas agir avec nous autrement qu'avec les autres que l'assemblée a bien reçus.*

Alexandre, commandant d'un bataillon du faubourg Saint-Marcel, digne émule de Santerre, assure qu'il en est de même dans son faubourg.

Les autres commandants ne disaient pas précisément la même chose, mais ils n'affirmaient pas que leurs bataillons fussent dans des dispositions opposées.

A minuit les administrateurs de police écrivent au directoire de l'administration du département pour lui proposer de faire accompagner le rassemblement par la garde nationale régulièrement commandée.

Je convoque le directoire ; il est rassemblé à 4 heures du matin. Il refuse la proposition des administrateurs de police.

Je reçois durant la séance une lettre du maire qui insiste sur cette proposition.

Je réponds par *P. S.* au bas de l'arrêté du directoire : « *Nous ne jugeons pas que votre lettre de 5 heures du matin doive nous faire changer d'avis.* » Nous étions unanimes dans notre opinion.

« C'était prévenir tout excès et tout écart, » disait Péthion. « C'était légitimer un rassemblement illégal et tout ce qui « pouvait s'ensuivre, » répondait le directoire.

Nous renouvelons au commandant de la garde nationale les ordres de surveillance déjà donnés. Nous prévenons le ministre des propositions de la municipalité et de notre réponse : soins inutiles.

Plusieurs sections prenaient des délibérations opposées aux nôtres, et autorisaient les commandants de bataillon à conduire l'attroupement

CHAPITRE III.

Le 20 juin, de cinq heures du matin à une heure après-midi. — L'attroupement commence à se former vers cinq heures du matin. — Des commissaires de la municipalité, envoyés au-devant du rassemblement du faubourg Saint-Marcel, font d'inutiles représentations aux chefs. — Il en est de même au faubourg Saint-Antoine, où l'on charge un mai sur une voiture, dans l'intention de le planter sur la terrasse des Tuileries. — L'on se met en marche. — Le directoire du département est rassemblé à quatre heures du matin, donne des ordres au commandant-général de la garde nationale, et se rend à l'assemblée. — Je porte la parole en son nom. — Mon discours, par lequel je mets sur le compte de l'assemblée les événements qui pourront avoir lieu, et en décharge l'administration du département.

A cinq heures du matin, invalides, gardes nationaux, piquiers, hommes sans armes, femmes, enfants, tout se réunit.

Des commissaires sont envoyés par le maire, vers 8 heures du matin, au faubourg Saint-Marcel. « Ils rencontrent vers « l'hôpital une troupe considérable d'hommes armés et non « armés, dont un grand nombre étaient en uniforme. Les « grenadiers, les fusiliers, les chasseurs, étaient au centre « avec leurs drapeaux. Tous étaient précédés de deux pièces « de canon. Saisissant un moment de halte, disent les com- « missaires, nous avons rappelé la loi, rapporté l'arrêté du « département, nous avons invoqué la confiance et l'attache- « ment qu'on nous témoignait. Ils ont répondu qu'ils ne « voulaient point faire de mal; *que plusieurs autres avaient « été reçus avec leurs armes à l'assemblée nationale, et bien « reçus. Et après quelque temps, ils ont unanimement crié : « En avant!* et se sont remis en marche. En ce moment on « annonça que la municipalité de Gentilly arrivait, et de- « mandait la permission de se placer à côté des drapeaux. »

Même résistance, mêmes motifs furent opposés dans le

même moment à M. Perron, administrateur de police, qui s'était rendu près du bataillon des Gobelins. *On ne voulait*, disait-on, *faire de mal à personne*, mais on gardait les armes dans la crainte d'être maltraité.

Au faubourg Saint-Antoine, le mouvement était plus nettement caractérisé. Une partie du bataillon de la section des Quinze-Vingts était en armes; un mai était chargé sur une voiture, dans le lieu des séances de la section. Santerre et d'autres officiers reçurent les commissaires de la municipalité, et répondirent, comme les autres, que déjà plusieurs députations armées avaient été bien reçues par le corps législatif, et que le directoire du département ne les avait point empêchées.

Des canonniers, des grenadiers, des commissaires de la section et le commissaire de police, revêtu de son chaperon, vinrent se joindre aux habitants du faubourg. Étaient-ils des modérateurs qui s'introduisaient entre des hommes exaltés? Étaient-ils une sauvegarde et une garantie contre les dangers de l'illégalité?

Cependant, à cinq heures du matin, Santerre n'avait pas réuni plus de quinze cents personnes; mais sa troupe se grossit considérablement dans le trajet du faubourg au passage des Feuillants. Cependant il n'osa forcer la porte pour aller planter le mai sur la terrasse des Feuillants, comme on en avait le projet. Il le fit planter dans la cour des Capucins, voisine des Feuillants.

Je viens de rapporter les faits qui ont précédé le rassemblement : nous l'avons laissé en marche et s'avançant vers l'assemblée nationale. Avant d'aller plus loin, il est malheureusement nécessaire de reprendre les actes du conseil général et du directoire du département et les miens.

Le 19 juin, après que le maire, présent à la séance du directoire, eut donné des ordres conformes à l'arrêté rédigé en sa présence, j'en adressai une expédition au ministre de l'intérieur; le ministre l'adressa sur-le-champ à l'assemblée nationale, le président l'annonça. Plusieurs orateurs voulurent en empêcher la lecture, alléguant que l'entendre sans

rien dire c'était l'approuver, et que le critiquer ou l'amender c'était administrer; que, dans tous les cas, c'était nous décharger de notre responsabilité pour l'imposer à l'assemblée. Cependant la lecture fut ordonnée et l'arrêté entendu; mais l'assemblée ne jugea pas à propos de s'en occuper; elle passa simplement à l'ordre du jour. Il n'est pas douteux que les chefs de la faction ne se soient autorisés du silence de l'assemblée comme d'une approbation de leur projet.

Je passai la nuit du 19 au 20 dans la salle des séances du directoire avec la plupart des membres qui le composaient. Il se réunit complétement à quatre heures du matin, répondit, comme on l'a vu, aux dépêches de la municipalité, donna des ordres au commandant général de la garde nationale, envoya et reçut des émissaires pour être informé de ce qui se passait dans Paris, enfin délibéra de se rendre à l'assemblée nationale aussitôt qu'elle serait en séance, pour lui faire connaître que l'usage où elle s'était mise de recevoir dans son sein des rassemblements armés, avait été tout à la fois l'encouragement des personnes réunies et l'obstacle au succès des représentations qui leur avaient été faites contre le projet de porter des pétitions en armes.

Aussitôt que l'assemblée fut formée, vers midi, nous nous rendîmes à la barre. Alors le rassemblement, composé d'environ vingt mille personnes, était parvenu à la rue Saint-Honoré et à peu de distance de l'assemblée. Je portai la parole au nom du directoire; je rendis compte des faits; je rappelai la loi, les arrêtés de la commune et du département qui interdisaient les rassemblements armés et même les rassemblements sans armes, s'ils n'étaient autorisés. Je représentai que sans ces prohibitions, ni les autorités publiques, ni les particuliers ne seraient assurés de leur existence. J'observai que la responsabilité des corps administratifs chargés de maintenir la tranquillité publique, serait une chimère, s'ils ne pouvaient s'opposer aux rassemblements, les prévenir, ou du moins les attaquer et les dissoudre avant qu'ils fussent grossis au point de pouvoir tout se permettre; que dans cette supposition les magistrats auraient toujours

pour excuse des excès auxquels se livreraient les attroupements, la force majeure qui aurait rendu inutiles les efforts de l'autorité et le zèle de la force publique pour les empêcher. Après avoir fait sentir l'importance des règles qui prohibent les attroupements, sans m'inquiéter des murmures des tribunes, de l'improbation marquée d'une partie de l'assemblée nationale, des violences que pouvait se permettre l'attroupement, et des clameurs qui, le soir, devaient s'élever contre moi dans le club des jacobins, des cordeliers et des sections, j'osai déclarer à l'assemblée que sa condescendance à recevoir dans son sein des troupes d'hommes armés, nous enlevait les moyens de faire exécuter les lois contre les attroupements; qu'il ne nous était pas possible de répondre de la tranquillité publique ni de la sûreté de l'assemblée elle-même, lorsque l'éclatant accueil qu'elle faisait aux rassemblements qui se présentent en armes devant elle, condamnaient les obstacles que nous pourrions mettre à leur formation. J'ajoutai ces paroles : « Qu'aurions-nous à dire « à des malintentionnés, quel obstacle pourrions-nous mettre « à leur rassemblement et à leur marche, de quel moyen « pourrions-nous user pour votre sûreté même, si les moyens « que la loi nous donne, si l'autorité de la loi elle-même, si « celle de nos paroles, si la force publique enfin, étaient « paralysées par votre condescendance à recevoir habituelle- « ment dans votre sein des multitudes d'hommes armés (1) ? »

Telle fut la substance de mon discours. Les personnes qui se rappelleront ou qui voudront voir dans les journaux du temps comment étaient reçues par une partie de l'assemblée et par les tribunes, les moindres censures des opinions et des mouvements populaires, et la plus faible apparence d'intérêt pour le roi et la royauté; ceux qui savent comment s'exprimaient les orateurs des attroupements, et comment agissaient ceux qui en faisaient partie; ceux enfin qui pen-

1 On trouvera, dans les pièces justificatives, le texte de mon discours, extrait littéralement du *Logographe*, le plus exact des journaux du temps; séance du 12 juin.

seront que le rassemblement du 20 juin était concerté entre la minorité du corps législatif et les chefs de la faction, reconnaîtront que malgré les ménagements dont j'usai envers l'assemblée pour lui imputer toutes les conséquences qui pourraient résulter de l'attroupement, déjà parvenu, quand je parlais, à la porte du lieu de ses séances, il y avait de la fermeté dans ma conduite; et, à coup sûr, aucun ministre du roi ne se la serait permise.

Le résultat que je m'étais promis n'était pas que l'assemblée refuserait l'admission de l'attroupement dans la salle de ses séances. Je ne pouvais raisonnablement espérer qu'elle serait plus conséquente à mes principes qu'à ses habitudes et aux vues d'une partie de ses membres, et que ma harangue marquerait l'époque précise d'un retour à des règles méconnues à dessein depuis plusieurs mois; il lui eût été d'ailleurs fort difficile de repousser vingt mille hommes qui se sentaient autorisés par tant d'exemples antérieurs. Mais je m'étais persuadé qu'avertie publiquement de la responsabilité qui pesait sur elle par son fait, et convaincue que les arrêtés du département et de la commune n'avaient été méconnus qu'à cause de ses précédentes complaisances pour des rassemblements illégaux, elle voudrait empêcher les avanies annoncées pour la journée du 20, et y réussirait facilement, ou par sa discussion, ou par les réponses de son président, ou par les influences secrètes de plusieurs de ses membres, ou enfin par une démarche vers le roi et une solennelle intervention au château. Je me persuadais surtout qu'elle s'interdirait par la suite l'admission de tout attroupement dans le lieu de ses séances et renouvellerait les défenses de la loi, en aggravant peut-être les peines attachées à son infraction.

CHAPITRE IV.

Suite du 20 juin vers une heure après midi. — Discussion ouverte à la chambre sur les circonstances. — M. Vergniaud propose une mesure salutaire, celle d'envoyer soixante membres près du roi. — M. Ramond la fait rejeter. — La barre est forcée. — Cet incident coupe la discussion. — Résolution de la chambre. — Elle admet les pétitionnaires armés à la barre.

M. Vergniaud, le député le plus marquant de la Gironde, et un des grands orateurs de nos assemblées nationales, avec qui j'étais en liaison particulière, prit la parole après moi, et justifia mes espérances secrètes pour l'avenir. Il déclara que l'assemblée blessait tous les principes en admettant dans son sein des rassemblements armés; mais, s'expliquant sur la circonstance actuelle, il déclare qu'il était impossible de refuser à celui qui se présentait, une permission accordée à tant d'autres. En vain, ajoutait M. Vergniaud, objecterait-on qu'il enfreint les défenses du directoire et la loi qui lui avait été rappelée : l'assemblée l'avait autorisé à méconnaître la loi et des défenses de moindre poids que ses concessions. « Au reste, continuait l'orateur, la dispersion serait maintenant impossible autrement que par la publication de la loi « martiale et par un renouvellement du massacre du Champ-« de-Mars. » Il considérait aussi que le rassemblement actuel ne présentait pas plus de motifs de défiance que les précédents; qu'il n'annonçait point de mauvaise intention, que le peuple avait justement de l'inquiétude, que sa démarche tendait uniquement à prouver que quelque trame qu'on ourdît contre la liberté, les habitants du faubourg Saint-Antoine en seraient toujours de fermes défenseurs.

« Toutefois, ajoute M. Vergniaud, le rassemblement ne « prétend sans doute pas accompagner les citoyens qui se « proposent de présenter une pétition au roi. Cependant je

« demande par précaution que soixante membres de l'as-
« semblée soient chargés de se rendre près de la personne
« du roi, et de rester près d'elle jusqu'à ce que le rassem-
« blement soit dissipé. »

L'orateur qui succéda à M. Vergniaud fut M. Ramond, député du Var, orateur distingué, mais moins orateur qu'écrivain élégant, d'ailleurs ami de la liberté, et défenseur constitutionnel du monarque. Il était connu dans les lettres par des notes politiques sur le voyage de Coxe en Suisse, et dans les sciences par différents mémoires sur l'histoire naturelle. Malheureusement il combattit la proposition de M. Vergniaud, et réussit d'autant plus facilement à la faire tomber que sa réputation de royaliste constitutionnel accréditait davantage sa tolérance pour l'attroupement. Dans la première partie de son discours, M. Ramond soutient que les citoyens qui le composent sont en faute, non pas peut-être en ce qu'ils ont méconnu une loi oubliée par l'assemblée elle-même, mais parce qu'ils l'ont méconnue après l'avoir eux-mêmes invoquée, en demandant au conseil-général de la commune la permission de s'assembler (petite chicane), et aussi parce qu'ils sont en désobéissance formelle à un arrêté qui la rappelle et en ordonne l'exécution. M. Ramond supposait, par conséquent, que l'arrêté du directoire du département pouvait rendre à la loi une vigueur dont le corps législatif l'avait privée, ou était une loi plus forte que l'opinion et l'exemple du corps législatif. « M. Vergniaud craint, dit M. Ramond,
« que l'exécution de la loi n'entraîne l'effusion du sang. Il
« ignore donc jusqu'à quel point le respect pour la loi est
« gravé dans le cœur des habitants de Paris. » Flagornerie qui contrastait étrangement avec l'exemple des massacres du Champ-de-Mars, exécutés un an auparavant sur une multitude rebelle à la loi martiale, mais qui trouve son excuse dans le fait qui se répandait dans l'assemblée, et dont le président rendit compte à l'instant : « Messieurs, dit le président, je
« reçois une lettre de M. le commandant de la garde natio-
« nale, qui m'annonce que le rassemblement est de huit
« mille hommes, et qu'ils demandent d'être admis à la barre. »

Puisqu'ils sont huit mille hommes, s'écrie un membre, et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance et que nous nous en allions.

M. Ramond reprend avec une dignité qui promettait la réparation de sa faiblesse : « Huit mille hommes, dit-on, « attendent votre décision! vous la devez à vingt-cinq mil- « lions d'autres hommes qui ne l'attendent pas avec moins « d'intérêt; je continue donc mon opinion. Certes, je ne « craindrai jamais de voir les citoyens de Paris au milieu de « nous, ni le peuple français tout entier autour de tous. Nul « ne voit avec plus de plaisir que moi l'appareil des armes qui « sont l'effroi des ennemis de la liberté; mais la loi et les « autorités ont parlé. Que les pétitionnaires déposent donc à « l'entrée du sanctuaire les armes qu'il leur est défendu d'y « porter. Vous devez l'exiger, ils doivent obéir. »

Jusque-là M. Ramond put paraître plus courageux que confiant dans la docilité du rassemblement, mais il soutint mal cet éclair de courage. Passant à la seconde proposition de M. Vergniaud, il s'exprime ainsi : « J'applaudis au motif « qui a inspiré la motion d'envoyer une députation de soixante « membres de l'assemblée au château. Mais, convaincu qu'il « ne peut y avoir de sujet de crainte pour personne *au milieu* « *des citoyens de Paris, je regarde cette proposition comme injurieuse pour eux.* » Ainsi M. Ramond rachète, et bien au delà, ce qui pouvait offenser le rassemblement dans la proposition de lui faire déposer les armes, puisqu'il lui accorde la faculté de marcher sur le château, réarmé à la sortie de l'assemblée, et ne donne d'autre garantie au roi que celle dont il n'a pas voulu que l'assemblée se contentât, c'est-à-dire, la mansuétude de ce qu'il lui plaît d'appeler *les citoyens de Paris.*

Contraire en tout à M. Vergniaud, il n'était pas mieux d'accord avec lui-même. M. Vergniaud passait sans difficulté sur ce qui regardait l'assemblée, qui ne risquait rien; mais il pourvoyait à la sûreté du roi, qui était en grand danger; il subissait la peine de l'inconsidération de l'assemblée, mais il ne voulait pas que la royauté en souffrît. M. Ramond, au con-

traire, est fort occupé de sauver la loi, et fort peu en peine de ce qui peut arriver au roi; et en cela il n'était pas conséquent, car la loi et les arrêtés publiés pour l'exécution avaient pour but la sûreté du roi. Le rassemblement ne pouvait être coupable envers la loi et irréprochable à l'égard du roi; et surtout ce n'était pas le moment de dire qu'il n'y avait sujet de crainte pour personne au milieu des citoyens de Paris, quand on savait que l'attroupement s'était porté vers le château, dans l'intention de faire violence au roi pour la sanction de deux décrets arrêtés pas son veto.

Quand M. Ramond finissait son discours, les huit mille hommes qui remplissaient les corridors et se pressaient à l'entrée de la barre, faisaient entendre une sourde rumeur, qui menaçait de leur colère et de leur vengeance. Le discours fini, les propositions des membres de l'assemblée s'entrechoquent de toutes parts. On voulait la clôture de la discussion, on en voulait la continuation, lorsque tout-à-coup les pétitionnaires forcent l'entrée de la barre et s'y précipitent. De violentes clameurs s'élèvent dans l'assemblée. Les pétitionnaires se retirent. Des députés officieux assurent que les pétitionnaires avaient cru l'admission décrétée, et le président attribue, sagement peut-être, leur entrée précipitée à l'erreur d'un huissier, qui a cru pouvoir les introduire.

Après quelques débats encore, il est décidé que le président mettra aux voix cette question : *Les pétitionnaires seront-ils admis à la barre?* et l'on remet à statuer sur cette autre : *Les citoyens armés défileront-ils devant elle, après qu'elle les aura entendus?*

La première question est mise aux voix. Il est décidé que les pétitionnaires seront admis à la barre; ils sont introduits. Il était alors deux heures de l'après-midi ou environ.

CHAPITRE V.

Suite du 20 juin, de deux à trois heures après midi. — Discours des pétitionnaires à la barre. — Réponse du président. — Ils demandent à défiler dans l'assemblée. — Décret qui le leur permet.

L'orateur de la troupe était un nommé Huguenin, se disant homme de loi; homme sans talent, sans idées, sans méthode, et pourtant sans passion. Il compila, dans une harangue confuse et diffuse, toutes les déclamations du temps, toutes les imputations, tous les outrages, toutes les menaces qui couraient les rues. Voici la substance de son discours à peu près mise en ordre et revêtue de ses propres expressions. Trois griefs y sont jetés pêle-mêle parmi des déclamations insignifiantes :

Le renvoi des ministres patriotes;

L'inaction des armées et leur destruction progressive;

L'inaction de la haute cour nationale.

Ils oublièrent les mouvements excités par les prêtres réfractaires.

Le premier de ces griefs donne peut-être le secret du mouvement tout entier. « Le renvoi des ministres patriotes prouve, « dit l'orateur, que le pouvoir exécutif n'est point d'accord « avec vous. Ainsi, il agit par caprice. Doit-il avoir d'autre « volonté que celle de la loi? Le peuple ne l'entend pas « ainsi.

« Nous demandons que vous pénétriez la cause de l'inac- « tion de nos armées. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il « soit anéanti. Le sang des patriotes ne doit point couler « pour satisfaire l'orgueil et l'ambition du perfide château « des Tuileries. »

A ces mots, grande explosion d'applaudissements dans les tribunes. L'orateur reprend ainsi :

« Verrons-nous nos armées périr en détail et sans utilité « pour la patrie?

« Nous nous plaignons des lenteurs de la haute cour na- « tionale. Qu'attend-elle pour appesantir le glaive de la loi « sur la tête des coupables? La liste civile a-t-elle des crimi- « nels privilégiés qu'elle puisse impunément soustraire au « glaive de la loi?

« Législateurs, imitez les Cicéron et les Démosthènes, et « dévoilez en plein sénat les perfides machinations des Cati- « lina. Vous avez des hommes animés du feu sacré du patrio- « tisme. Qu'ils parlent, et nous agirons.

« Vous connaissez les tyrans : ne mollissez pas davantage.

« La liberté publique ne peut être suspendue; c'est le pou- « voir exécutif qui doit l'être, s'il n'agit pas.

« Si les premiers défenseurs de la liberté eussent ainsi « temporisé, siégeriez-vous aujourd'hui dans cet auguste « aréopage?

« Les ennemis de la patrie s'imaginent-ils que les hommes « du 14 juillet sont endormis? S'ils ont paru l'être, leur ré- « veil sera terrible.

« Ce jour rappelle la réunion du 20 juin au jeu de paume « et le serment des représentants du peuple qui jurèrent de « ne point abandonner sa cause. Ce peuple affligé vous de- « mande si vous l'abandonnerez?

« Il est debout, à la hauteur des circonstances, *prêt à se* « *servir des grands moyens* pour venger sa majesté outragée. « Quel malheur cependant pour des hommes libres qui vous « ont transmis leurs pouvoirs, de *se voir réduits à la cruelle* « *nécessité de tremper leurs mains dans le sang des conspira* « *teurs !* Il n'est plus temps de le dissimuler : la trame est dé « couverte, l'heure est arrivée : *le sang coulera*, et l'arbre de « la liberté que nous allons planter fleurira en paix. »

Ici nouveaux applaudissements des tribunes.

L'orateur continue : « L'*image* de la patrie étant la seule « divinité qu'il soit permis d'adorer, cette divinité, si chère « à tous les Français, trouverait-elle *jusque dans son temple* « des réfractaires à son culte? En existerait-il? Qu'ils se

« nomment, les amis du pouvoir arbitraire, qu'ils se fassent « connaître, leur place n'est point ici! Qu'ils purgent la terre « de la liberté; qu'ils aillent à Coblentz rejoindre les émi- « grés! Là leurs cœurs s'épanouiront; ils distilleront leurs « venins, ils machineront, ils conspireront contre leur pa- « trie.

« Unissez-vous, agissez, il en est temps. Législateurs, nous « demandons *la permanence de nos armes* jusqu'à ce que la « constitution soit exécutée. Cette pétition n'est pas seule- « ment du faubourg Saint-Antoine, mais de toutes les sections « de la capitale et des environs.

« Les pétitionnaires vous demandent d'avoir l'honneur de « défiler devant vous. »

Un député, M. Hua, réclame l'exécution de la loi, qui défend d'introduire des armes dans l'enceinte du corps législatif. Je demande, dit-il ensuite, que M. le président fasse connaître les dispositions de la loi à ces citoyens sans doute égarés.

Égarés! s'écrie un autre député; ils ne sont point égarés.

M. Mathieu-Dumas propose de déclarer qu'il n'y a lieu à délibérer, et Stanislas Girardin de déclarer que les lois n'existent plus.

Après quelques débats, l'assemblée décrète que les pétitionnaires défileront dans la salle de ses séances.

Les pétitionnaires sont introduits. Un groupe de huit à dix musiciens se présente d'abord et prend place dans la salle; viennent ensuite des citoyens et des citoyennnes de toutes les sections, *confondus avec des détachements de la garde nationale,* et dirigés par Santerre et Saint-Huruge. Les hommes sont armés de piques, de bisaiguës, de tranchets, de couteaux, de bâtons; quelques femmes portent des sabres. Diverses enseignes sont déployées. On y lit des inscriptions menaçantes, telles que : *A bas le* veto! *Avis à Louis XVI. Le peuple est las de souffrir. La liberté ou la mort!* On lit sur une de ces enseignes : *En commémoration du serment du jeu de paume.* Au bout d'une pique, on voit une vieille culotte noire et au-dessous ces mots : *Vivent les sans-culottes! à bas le* veto!

On a estimé que ce rassemblement était de vingt mille hommes. Le temps employé à défiler a été de deux heures : commencée à deux heures, la marche a fini à quatre. La troupe entrait par la porte du côté des Feuillants et sortait par celle qui donnait sur le Manége. Elle défila en ordre sur trois de hauteur.

Quand ce fut fini, Santerre rentra à la barre, et dit :

« Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous « exprimer leurs vœux ardents pour le salut de la patrie. Ils « vous prient d'agréer ce drapeau *en reconnaissance de l'amitié « que vous avez bien voulu leur témoigner.* »

Le président prononce que l'assemblée accepte l'hommage des citoyens du faubourg Saint-Antoine.

CHAPITRE VI.

De deux heures à trois heures après midi. — Incident qui a lieu pendant les discussions de l'assemblée sur les demandes des pétitionnaires. — La colonne du rassemblement s'était partagée en trois divisions. — Une division veut passer par la terrasse des Feuillants pour se rendre à la cour du Manége. — Des officiers municipaux vont au château. — Leur entrevue avec le roi. — Une autre division plante l'arbre de la liberté dans le jardin des Capucins. — La troisième entre à l'assemblée.

Pour bien connaître l'esprit qui animait la multitude dans cette fameuse journée, il est nécessaire de la suivre dans toutes ses marches et dans tous ses mouvements. Et si l'on veut bien entendre la manœuvre qu'elle fit après sa sortie de l'assemblée pour s'introduire au château, il faut connaître des lieux qui aujourd'hui sont tout à fait changés.

C'est une description très-fastidieuse à faire et à lire que celle des cours, bâtiments et passages qui, en 92, couvraient irrégulièrement l'espace aujourd'hui occupé par cette magnifique rue de Rivoli, et par la rue transversale

qui conduit de la grille de la terrasse à la place Vendôme et au boulevard. Il faut pourtant se résoudre à l'écrire.

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége. Elle était séparée de la terrasse des Feuillants par une muraille qui est remplacée maintenant par une grille.

Le Manége était un bâtiment d'environ cent cinquante pieds de longueur, placé parallèlement à la terrasse des Feuillants à peu près à la hauteur de la place Vendôme. La cour, longue et étroite, lui servait d'avenue. On entrait par une des extrémités du bâtiment. L'extrémité opposée aboutissait à l'endroit où a été placé depuis le perron qui regarde la place Vendôme. On entrait aussi de ce côté, mais à pied, en venant par la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme; on traversait la cour des Feuillants et leurs maisons neuves qui formaient une longue façade sur la rue Saint-Honoré. Un couvent de Capucins était attenant aux Feuillants.

Le Manége avait été approprié à l'usage de l'assemblée constituante, lorqu'elle quitta Versailles en 1789. Elle avait ouvert des communications entre la maison des Feuillants et celle des Capucins pour y établir des commissions et des bureaux. Les cours et jardins des deux maisons furent aussi confondus.

Ces positions connues, voyons la marche du rassemblement.

Ayant monté la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur des Tuileries, les meneurs n'eurent garde de s'enfermer dans la cour du Manége pour arriver à la salle de l'assemblée; la troupe aurait pu y être arrêtée et désarmée. Elle préféra donc suivre la rue Saint-Honoré et se présenter par la porte des Feuillants. Là elle ne craignait pas les *mauvais coups* et les *perfidies* de la cour.

Des sapeurs ouvraient la marche. Venait ensuite un grand peuplier couché sur une voiture : c'était l'*arbre de la liberté*. La voiture était entourée d'une foule de personnes des deux sexes, sans armes. Les uns disaient qu'ils allaient planter cet arbre à la porte de l'assemblée nationale,

d'autres sur la terrasse des Tuileries en face de la grande porte du château.

Trois officiers municipaux nommés Boucher-René, Boucher-Saint-Sauveur et Mouchet, s'étaient rendus dans le jardin des Tuileries. Ils allèrent au-devant du rassemblement par le passage des Feuillants, et se trouvèrent à la tête de la colonne à la porte de l'assemblée, quand M. Ramond discutait la proposition de M. Vergniaud, ce qui arrêta la troupe une demi-heure.

Comme la file avançait toujours, tandis que la tête était arrêtée, une partie se jetèrent dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants. Des ordres du château firent aussitôt fermer la grille, ainsi que les autres entrées du jardin. Un bataillon de garde nationale s'y plaça en face du passage, ayant trois pièces de canon en avant.

L'affluence augmentant toujours, et les issues étant fermées par le jardin et par l'assemblée, les personnes engagées dans le passage furent pressées au point d'étouffer. L'aspect du canon pointé sur la grille, la clôture de cette grille, la pression opérée par la foule toujours croissante et toujours poussant devant elle, mettaient en fureur la tête de la colonne; on frappait violemment à la grille, on avait résolu de l'enfoncer.

Alors, M. Boucher-Saint-Sauveur et M. Mouchet prirent le parti de se rendre au château par la cour du Manége, pour demander l'ouverture de la terrasse. Ils arrivent. Ils demandent M. de Romainvilliers, commandant de la garde nationale. M. de Romainvilliers ne se trouve point. Ils demandent M. de Wittinkoff. On les fait monter dans les appartements. Le roi est informé de leur demande; il veut les voir.

On les introduit dans la chambre à coucher. Ils y remarquent, comme dans les appartements, un grand nombre de personnes vêtues de noir. Un particulier, disent-ils dans leur procès-verbal, s'est détaché pour les prévenir que le roi allait paraître. De suite il a ouvert la porte d'un cabinet, et le roi a paru.

Le roi leur demande quelle est la situation de Paris. M. Boucher répond : L'objet du rassemblement est de célébrer l'anniversaire du serment du jeu de paume, et de présenter une pétition à l'assemblée et à Votre Majesté. Le roi paraît s'étonner que le magistrat ne voie qu'une démarche si simple dans ce mouvement extraordinaire. Alors M. Mouchet prend la parole. Était-ce pour excuser le mouvement ou le justifier, y applaudir et censurer le roi? Était-il de bonne foi? Croyait-il que l'on ne voulait que faire entendre des plaintes légitimes, où qu'il était légitime d'aller plus loin? On ne peut trop s'expliquer ce que voulait M. Mouchet. Toutefois il est certain que M. Mouchet n'était pas d'étoffe à faire ni un chef ni un puissant agent de faction. J. B. Thurot, grenadier volontaire du bataillon du petit Saint-Antoine, dans une déclaration qu'il a faite devant le juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, représente M. Mouchet comme *un très-petit homme brun et bancroche.* Il est très-probable que par son esprit et son caractère il représentait assez exactement l'esprit et le caractère de la grande masse des bourgeois de Paris, qui redoutaient les fureurs populaires, mais encore plus les trahisons royales, et auraient voulu mesurer assez juste les soulèvements des prolétaires pour obliger la cour à plus de droiture et de fidélité envers la constitution, sans aller plus loin. M. Mouchet était imbu de tous les lieux communs de la politique vulgaire; il croyait avoir une grande habileté à manier le peuple et en avoir assez bien usé dans l'intérêt du roi pour être en droit de lui dire quelques *bonnes vérités.* « N'ayant pu empêcher le rassemblement, dit-il au « roi, nous avons cru convenable de le légitimer en quelque « sorte, en le réunissant sous les drapeaux des bataillons; mais le corps municipal ne s'en est pas tenu à « cette seule précaution; il a envoyé plusieurs de ses membres sur les différents points où leur présence pouvait « être le plus nécessaire. MM. Boucher-René, Boucher-Saint-Sauveur et moi sommes particulièrement chargés du château. »

Il paraît que le roi leur témoigna, par un mouvement de tête, qu'il leur savait gré de cette attention.

M. Mouchet continua ainsi : « Mes collègues et moi, sire, « avons remarqué *avec peine* que les Tuileries avaient été « fermées à l'instant où le cortége s'est présenté. Le peuple, « comprimé dans le passage des Feuillants, témoigne « d'autant plus de mécontentement, qu'il a vu, par le « guichet, du monde dans le jardin. Nous-mêmes, sire, « *avons été très-affectés* de voir du canon pointé contre le « peuple. De telles mesures *sont plus propres à l'irriter « qu'à le contenter*. Il est urgent que Votre Majesté donne « l'ordre d'ouvrir les portes des Tuileries. »

La réponse du roi fut : Le devoir des magistrats est de faire exécuter les lois.

M. Mouchet insiste et déclare au roi que s'il ne fait ouvrir la porte des Feuillants, il est à craindre qu'elle ne soit forcée.

Le roi reprend : Je consens qu'on l'ouvre ; mais à condition que vous ferez défiler le cortége le long de la terrasse pour le faire sortir par la porte de la cour du Manége, sans descendre dans le jardin.

M. Mouchet triomphant et son collègue, accompagnés d'un officier de la maison du roi, courent porter l'ordre d'ouvrir. Mais, à peine descendus dans le jardin, une multitude de gens, répandus dans le jardin de tous côtés, leur apprend que le passage avait été forcé.

Pendant que le passage des Feuillants aux Tuileries était forcé par une partie de l'attroupement, et que l'autre attendait à la porte de l'assemblée la fin d'une discussion qui devait lui en ouvrir l'entrée, une troisième partie du rassemblement, pressée, comme les deux autres, par l'affluence qui étouffait les premiers entrés dans le passage des Feuillants, s'était soustrait à cette effroyable compression en se jetant dans le jardin des Capucins. Cette partie de l'attroupement comprenait les gens qui avaient amené et entouré la voiture chargée de l'arbre de la liberté. Se voyant bloqués et attendant un débouché, ils s'amusèrent à planter

l'arbre dans cette ancienne *terre classique* de la fainéantise et de l'ignorance monacales. Ce n'était pas pour figurer dans un potager de capucins qu'on l'avait emmené, avec tant de bruit et un si grand cortége, du fond du faubourg Saint-Antoine. Cette destinée de l'arbre de la liberté paraît attester défaut de plan, défaut de but, défaut de chef, absence de tout concert entre les personnes attroupées, et ne laisser jour qu'à cette opinion, que les plus hardis et les plus profonds machinateurs de l'avanie espéraient qu'une main fanatique, entre tant d'hommes égarés, se lèverait sur le monarque contre qui on n'avait pas jugé nécessaire de désigner ni même de chercher un assassin.

C'est pendant que ces incidents avaient lieu que l'assemblée délibérait, comme nous l'avons vu, sur l'admission du rassemblement. Dès qu'il fut prononcé, les planteurs des Capucins, les envahisseurs des Tuileries vinrent se mettre à la suite de la colonne arrêtée à la porte de l'assemblée, et défilèrent comme elle, entrant par la porte du côté des Feuillants et sortant par celle du Manége [1].

Quel chemin prit la troupe en sortant de l'assemblée? quelles dispositions étaient faites aux Tuileries pour en fermer l'entrée?

[1] Déclaration du sieur de La Reynie. — Procès-verbal de MM. Boucher-Saint-Sauveur et Mouchet. — Rapport du ministre de l'intérieur à l'assemblée. — Rapport de M. Champion, officier municipal. — Rapport de J.-G. Leroux, officier municipal.

Toutes ces pièces sont comprises dans le Recueil des pièces justificatives de l'arrêté du département.

CHAPITRE VII.

Suite du 20 juin, quatre heures après midi. — Dispositions faites pour la garde du château. — Marche de l'attroupement à sa sortie de l'assemblée. — L'entrée du Carrousel forcée. — La porte de la cour Royale est ouverte, de l'intérieur, par un canonnier de la garde nationale. — La foule entre dans la cour. — Les grenadiers de garde dans les appartements sortent. — Une pièce de canon est introduite. — On la fait monter par les grands escaliers dans la salle des gardes. — Nulle résistance. — Personne pour résister. — Les gendarmes, dans la cour, crient : *Vive la nation !*

Un rapport de M. de Romainvilliers, commandant général de la garde nationale, nous apprend quelles étaient les dispositions faites pour la garde du château. M. de Romainvilliers était un des chefs de légion entre qui alternait le commandement.

Dix bataillons garnissaient la terrasse qui règne le long du château; deux étaient placés sur la terrasse du côté de la rivière, pour empêcher l'escalade; quatre étaient du côté du Carrousel, dont un gardait le guichet de Marigni [1]. Deux compagnies de gendarmes étaient placées devant la la porte Royale [2], faisant face à l'hôtel de Longueville [3]; quatre étaient sur la place de Louis XV pour garder le passage de l'Orangerie [4].

A l'intérieur étaient un bataillon, les deux gardes montante et descendante, et deux compagnies de gendarmerie.

L'attroupement, en sortant de l'assemblée, commença par suivre son chemin tout droit vers le Carrousel.

[1] Celui qui mène vis-à-vis le pont des Arts.
[2] A la place de l'arc de triomphe.
[3] Situé à côté de l'hôtel d'Elbeuf, habité depuis par le deuxième consul.
[4] Vis-à-vis la rue Saint-Florentin.

M. Mouchet s'était établi à la porte d'entrée de la terrasse du château, du côté des écuries. Il était là en écharpe; il parlait aux chefs des attroupés, les exhortait aux sentiments paisibles. Tout allait à merveille, quand M. Desmousseaux, substitut du procureur de la commune, royaliste zélé, survint avec d'autres officiers municipaux. On ne sait pourquoi il engagea M. Mouchet à mettre son écharpe dans sa poche. Il pensait sans doute, ou que M. Mouchet compromettait le signe de la magistrature municipale en fraternisant un peu trop chaudement avec les attroupés, ou qu'il avait l'intention d'en abuser. Quoi qu'il en soit, M. Mouchet ayant reployé son écharpe et tourné le dos avec un peu de dépit, peut-être aussi avec une complaisance secrète à laquelle il était bien aise que M. Desmousseaux eût fourni un prétexte, la file se rompit. Au lieu de continuer son chemin vers la rue Saint-Honoré ou le Carrousel, elle força la porte du Dauphin; c'est ainsi qu'on appelait la porte de la terrasse du château, du côté des écuries [1]; elle prit son chemin le long de cette terrasse et alla sortir par la porte qui donne sur le Pont-Royal. Nous avons dit que cette terrasse était gardée par plusieurs bataillons de la garde nationale. Le rassemblement passa tranquillement devant eux; seulement, quelques-uns des attroupés ayant invité les gardes nationales à ôter leurs baïonnettes, plusieurs le firent; plusieurs aussi leur portaient les armes.

Un rapport de M. Péré, commandant du bataillon des Petits-Pères, nous apprend qu'à la sortie des Tuileries le rassemblement tourna vers le Carrousel. Les guichets du Carrousel étaient gardés; la consigne était d'empêcher l'entrée de *la troupe des piques*. La garde fit d'abord résistance et repoussa la multitude; mais, s'il faut en croire la déclaration de J.-B. Thurot, grenadier du bataillon du Petit-Saint-Antoine, devant le juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, peu de temps après que le rassemblement eut été

1 Elle est aujourd'hui remplacée par une porte grillée.

repoussé, deux officiers municipaux *en écharpe,* dont l'*un très-petit, brun et bancroche* (c'est ainsi que le grenadier Thurot désigne M. l'officier municipal Mouchet), passèrent par la petite porte du guichet, du côté du château, suivis d'hommes, de femmes, d'enfants armés, qu'ils introduisirent avec eux. On voit que M. Mouchet ne s'était pas tenu pour condamné à l'inutilité par M. Desmousseaux et qu'il avait repris son activité et son écharpe tout ensemble. Cependant la garde se remit en position pour empêcher une nouvelle irruption; mais les attroupés qui s'étaient déjà présentés, en ayant vu passer d'autres, revinrent à la charge : nouvelle résistance. La garde contenait l'attroupement à l'entrée du guichet, lorsque MM. Hue et Patris, autres officiers municipaux, aussi *en écharpe,* levèrent la consigne et donnèrent ordre de laisser entrer *tout individu armé.* MM. Hue et Patris étaient encore plus populaires que M. Mouchet et plus tranchés dans leurs sentiments contre la cour. Alors la foule se répandit dans le Carrousel. Un grand nombre de gens qui la composaient étaient ivres, sans habit, portant des haches, des pistolets, des piques, des bâtons avec des lames de couteaux attachés à l'extrémité. L'un d'eux portait une scie attachée au bout d'une perche d'environ dix pieds de hauteur.

Pendant que le Carrousel se remplissait de ce monde, trois officiers municipaux étaient dans la cour Royale et négociaient pour s'assurer qu'elle ne serait pas forcée. Voici comment M. Boucher-René s'explique sur ce sujet : « La grande porte de la cour Royale était fermée, il n'y « avait que le guichet d'ouvert [1]. Nous nous transportâmes, « M. Boucher-Saint-Sauveur, M. Mouchet et moi, sur le « seuil du guichet, où nous haranguâmes la foule. Nous

[1] Ce qui forme aujourd'hui la grande cour des Tuileries, et règne dans toute la longueur des bâtiments, était alors partagé en trois cours, séparées par des murs de sept à huit pieds d'élévation. La cour du milieu s'appelait la cour Royale; celle du côté de la rivière, la cour des Princes; celle du côté de la rue Saint-Honoré, la cour des Suisses. Dans cette dernière étaient plusieurs bâtiments et l'hôtel de Brienne.

« dîmes à ceux qui étaient à portée de nous entendre : « *Vous ne devez pas entrer en armes chez le roi; la cour fait* « *partie de son habitation; il nous a dit, il y a une demi-* « *heure, qu'il attendait votre pétition; mais dans les formes* « *prescrites par la loi. Où sont vos vingt députés sans ar-* « *mes? Qu'ils approchent et qu'ils entrent seuls.* Les citoyens « qui nous environnaient entraient parfaitement dans nos « raisons; mais la masse du monde qui de toutes les parties « du Carrousel se pressait sur eux et sur nous, les dis- « sipe, me sépare de mes collègues et me repousse au de- « dans de la cour. »

En rentrant dans la cour, M. B. Saint-Sauveur fait fermer la porte du guichet; M. Mouchet, resté en dehors, se répand dans la place du Carrousel, où les esprits étaient fort agités.

Tout à coup, la foule se jette vers l'hôtel d'Elbeuf; on disait que des canons placés dans cet endroit étaient braqués contre le peuple. M. Mouchet court vers la foule, *il s'élance* entre les personnes les plus échauffées : « Je vous as- « sure, leur dit-il, que ce bruit est sans fondement, *les* « *canonniers sont incapables d'une manœuvre hostile; je viens* « *de les entendre exprimer des sentiments très-patriotiques;* « *le corps des canonniers est entièrement dévoué à la cause du* « *peuple. Je garantis sur ma tête la fausseté du bruit* « *répandu.* » M. Mouchet réussit à convaincre tous ceux qui l'entendaient. Il faut observer que les canons étaient accompagnés de caissons bien chargés de munitions de guerre [1].

Un autre mouvement eut lieu ensuite à la porte Royale. Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, en se rendant à l'assemblée par la rue Saint-Honoré, avait envoyé ses canons à la place du Carrousel, se proposant de les prendre au retour. Les pièces étaient rangées le long de l'hôtel de Longueville. Lorsqu'il fut revenu avec ce même

1 Déclaration de M. Mussey, commandant en second du quatrième bataillon de guerre.

bataillon sur le quai du Pont-Royal, vis-à-vis le guichet de Marigni, il fit donner ordre au capitaine des canonniers de revenir avec ses pièces à la tête du bataillon pour retourner à leur quartier; c'était le commandant en second du bataillon qui portait cet ordre. *Les canonniers désobéirent formellement, ils ameutèrent la foule contre lui*; repoussé, injurié, frappé, il se retira vers le commandant. Celui-ci entre alors dans le Carrousel, se porte à côté de ses pièces et commande le départ; à ce commandement, le lieutenant des canonniers répond : *Non, nous ne partirons point, il n'y a point ici de commandants, nous ne sommes pas venus ici pour eux; le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit aussi. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent; ce ne sont pas des j. f., et nous allons voir.* Ensuite, en montrant de la main le château, il dit : *Allons, à moi, canonniers,* DROIT A L'ENNEMI. Il abandonne le bataillon, se porte devant la porte Royale et braque ses canons en face.

C'était là ce qui causait le mouvement. M. Mouchet accourt, pérore, rappelle la loi qu'on méconnaît, les serments qu'on a prêtés et que lui-même a, dit-il, reçus. Il commençait, s'il faut l'en croire, à calmer l'effervescence, lorsque les portes ont été ouvertes; M. Mouchet ne dit ni par qui, ni pourquoi; d'autres nous l'apprendront[1].

Santerre, qui était resté à l'assemblée nationale pendant que le rassemblement défilait et qui n'en est sorti qu'à la levée de la séance, vers quatre heures, venait d'arriver à la place du Carrousel accompagné de plusieurs personnes, parmi lesquelles était le sieur de Saint-Huruge; il interroge la troupe : « Pourquoi n'êtes-vous pas entrés dans le châ-« teau? Il faut y aller; nous ne sommes descendus que pour « cela. » Il commande aux canonniers de son bataillon de le suivre; il déclare que *si l'on refuse l'ouverture de la porte, on la brisera à coups de boulets.* Alors tout se meut; tout se dirige vers la porte Royale. Environ cent hommes de la gendarmerie à cheval, qui étaient dans le Carrousel, font une

[1] Déclaration de La Reynie.

très-faible résistance[1]; la garde nationale en oppose une plus vive. L'agitation était extrême, l'animosité s'exaltait; il ne restait plus qu'à tirer un coup de canon dans la porte pour l'enfoncer; mais il n'était pas nécessaire : M. Boucher-René et un autre officier municipal, tous deux en écharpe, avaient promis l'ouverture à Santerre. Toutefois, ils n'en conviennent pas : M. Boucher-René nous dit dans son procès-verbal que comme on frappait à coups redoublés à la porte, elle en était tout ébranlée : « Alors quelques vo-« lontaires lui demandèrent, dit-il, ce qu'il fallait faire. Il « répondit : L'officier civil ne peut donner des ordres im-« médiatement à de simples soldats; consultez vos officiers, « à qui le commandant a dû communiquer l'arrêté ou les « ordres de la municipalité dont je ne suis qu'un simple « membre; mais au même instant, comme la grande porte « allait être enfoncée, un canonnier leva la bascule qui as-« sujettissait ensemble les deux battants. » Ce dernier fait est confirmé par le rapport du suisse de la porte Royale, le sieur Bron, et par M. Lassus; mais La Reynie rapporte que M. B. René et un autre officier municipal en écharpe *ont ordonné d'un ton très-impérieux d'ouvrir les portes, ajoutant que personne n'avait le droit de les fermer, et que tout citoyen avait celui d'entrer;* qu'alors seulement la garde nationale ouvrit. Ce récit est fort vraisemblable.

Les deux battants de la porte étant ouverts, la foule se précipite dans la cour. Tout entre à la fois, le peuple, la garde nationale, la gendarmerie; la cour est aussitôt remplie. En vain, au premier moment de l'invasion, des officiers supérieurs de la garde nationale, M. Pinon, chef de la cinquième légion[2], M. Vanhot, commandant en chef du

[1] M. Mouchet rapporte, d'après M. Poullenot, électeur de la section des Lombards, que M. Carla, commandant la gendarmerie à cheval, ayant commandé à sa troupe de *charger armes*, il doit cette justice de dire que cet ordre s'est exécuté avec une lenteur remarquable. Il ajoute que les canonniers surpris s'étaient avancés, et avaient demandé aux gendarmes s'ils avaient des intentions hostiles, et qu'ils avaient répondu tout à la fois : *Nous ne brûlerons pas une amorce.*

[2] Pièce 36 du Recueil du département.

premier bataillon de la quatrième légion, invitaient officieusement la gendarmerie de piquet dans la cour, et la troisième légion de la garde nationale de garde descendante et les canonniers, de se replier sur la grille du château et de la fermer. Ils sont insultés, maltraités. Ils s'avancent pour la fermer eux-mêmes; ils sont repoussés par les canonniers. On leur dit : « Pour sauver un homme, vous voulez en faire « périr des milliers. » L'adjudant-général de la quatrième légion, le sieur Lagarde, s'adressant aux grenadiers qui étaient aux croisées de la salle des gardes, leur crie : *Aux armes !* Mais au lieu de courir aux armes, ils sortent par la galerie du côté du jardin.

Celle des pièces du bataillon du Val-de-Grâce qui s'était mise en avant, se trouve en un instant devant le vestibule du château. Elle y est introduite; on lui fait gravir l'escalier. On la fait entrer dans la première salle des grands appartements, dite la salle des Suisses. Nul obstacle, nulle résistance ni à l'entrée du château, ni à celle des appartements; pas un homme pour la défense, pas un garde national à son poste, pas une porte barricadée ni fermée à clef. La gendarmerie qui était dans l'intérieur de la cour, reste spectatrice immobile de l'invasion; et dès que la foule est entrée dans la cour, les gendarmes, postés au Carrousel, élèvent leurs chapeaux sur la pointe de leur sabre en criant : *Vive la nation*[1] !

[1] Déclaration de M. Patris, officier municipal. Observons ici la tiédeur de la garde nationale, d'autant plus remarquable que la garde du château était ordinairement confiée aux plus zélés constitutionnels. C'est qu'ils n'étaient pas persuadés que le roi le fût comme eux.

CHAPITRE VIII.

De quatre heures de l'après-midi à huit heures. — L'attroupement est dans le château. — Un officier municipal fait descendre la pièce de canon qui était arrêtée à la salle des Suisses. — Le peuple pénètre à l'Œil-de-Bœuf. — Il travaille à enfoncer la porte du cabinet du roi. — Il fait ouvrir. — Avanie. — Paroles de Legendre au roi. — Réponse du roi. — Harangues inutiles de deux députés. — Arrivée du maire. — Arrivée d'une députation de soixante membres de l'assemblée. — Ils aident le roi à se retirer dans son appartement.

Pendant qu'une partie de la troupe pénètre dans les appartements, l'autre fait entendre dans la cour et sous les fenêtres du cabinet du roi les cris de *vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas M. Veto! à bas madame Veto!* Cependant la masse générale paraissait n'être qu'égarée ou entraînée, ou amenée par la curiosité, et ne pas se douter que c'était une offense faite au roi de violer son palais. Plusieurs bâillaient de lassitude et d'ennui. On aurait aisément compté les hommes conduits par des passions violentes et des desseins féroces.

Cependant M. Boucher-René arrive à la salle des Cent-Suisses, peu après que la pièce de canon y eut été introduite. Il fait des représentations sur un tel acte de violence. Plusieurs préviennent ses reproches en se blâmant eux-mêmes; tous paraissent fâchés de ce qu'ils ont fait. Ils retournent la pièce de canon vers la porte et se mettent en devoir de la descendre. L'essieu s'accroche à la porte du tambour : on ne peut plus avancer ni reculer. Arrive M. Mouchet; il donne ses ordres, et des sapeurs avec leur hache coupent la menuiserie du tambour, et la pièce est descendue en un instant. M. Mouchet assure, dans son rapport, que, dans l'escalier, beaucoup de gens disaient que ce canon s'é-

tait trouvé dans les appartements, et étaient fort aigris d'une mesure qui ne pouvait être dirigée que contre le peuple : *quiproquo* digne d'une telle bagarre !

Le canon étant descendu, on le place au bas du grand escalier, où il reste pendant deux heures en position, malgré le commandement de Saint-Prix qui ordonne en vain de le remener dans la cour. Le rassemblement monte dans les appartements. De la salle des Suisses, la tête de la colonne entre sans obstacle dans la seconde pièce, et se trouve arrêtée à la porte de la troisième appelée l'*Œil-de-Bœuf*. C'était là que le roi allait se trouver dans le moment même.

M. Acloque, chef de la deuxième légion de la garde nationale, voyant ou apprenant que la porte Royale était forcée, accourt par le petit escalier de la cour des Princes, à la porte de la chambre du roi. Il la trouve fermée; il frappe, il se nomme, demande avec instance qu'on ouvre. La porte s'ouvre. M. Acloque voit le roi, la reine, le prince royal, madame Royale, madame Élisabeth et trois ministres. Il dit au roi qu'il est nécessaire à son salut de se montrer au peuple. Le roi, sans hésiter, consent. Il passe de sa chambre dans son cabinet, de là à la chambre du lit et à l'*Œil-de-Bœuf*, accompagné de madame Élisabeth, de trois ministres : MM. Beaulieu, de Lajeard et Terrier. M. le maréchal de Mouchy, MM. d'Hervilliers et de Canolle, M. Guinguerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à pied, et M. de Vainfrais, autre officier de gendarmerie, se réunissent auprès du roi.

Pas un garde national du poste du vestibule, ni de la salle de Cent-Suisses, ne s'était replié vers sa chambre. Le ministre de l'intérieur dit, dans son rapport à l'assemblée nationale, qu'au moment de l'irruption, le roi n'avait près de lui que quelques personnes de son service et ses ministres. Cependant il arriva trois grenadiers par son cabinet : Gosse, Bridault jeune, Lecrosnier-Fontaine [1], ensuite quelques autres. Le roi cria : *A moi quatre grenadiers de la garde na-*

[1] Voir leurs déclarations.

tionale ! Le commandant de la sixième légion, M. de la Chesnaye, arriva aussitôt du même côté. Le roi l'appela par son nom. Il accourut. Au même instant, dit M. de la Chesnaye, un des grenadiers qui entouraient le roi, le chapeau sur la tête et son fusil à la main, lui dit : *Sire, n'ayez pas peur.* Le roi répondit : *Je n'ai pas peur ; mettez la main sur mon cœur, il est pur et tranquille.* Et prenant la main du grenadier, il l'appuya avec force sur sa poitrine. Les personnes qui s'étaient réunies autour de Louis XVI avaient tiré leurs sabres dans l'intention de le défendre. M. Acloque leur représente que leur zèle exposerait la vie du roi ; ils remettent à l'instant leur arme dans le fourreau. Les grenadiers, placés immédiatement à côté du roi, quittèrent aussi leurs fusils. Quand les grenadiers étaient entrés dans l'appartement, madame Élisabeth était allée au-devant d'eux, et leur avait dit, les larmes aux yeux : *Messieurs, sauvez le roi !*

Cependant l'attroupement enfonçait la porte de la salle ; les panneaux d'en bas étaient déjà brisés. M. Acloque invite le roi à permettre l'ouverture. Le roi répond : « Je le veux « bien ; je ne crains rien au milieu des personnes qui m'en- « tourent. » Il ordonna lui-même à l'huissier d'ouvrir. La porte s'ouvre. Au même instant vingt ou trente personnes se précipitent dans l'appartement. M. Acloque leur dit d'un ton ferme : « Citoyens, reconnaissez votre roi, respectez-le : « la loi vous l'ordonne. Nous périrons tous plutôt que de « souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte. » Ils s'arrêtèrent. M. de Canolle cria : *Vive la nation ! vive le roi !* Ce cri ne fut point répété.

Madame Élisabeth était restée près du roi. On l'invita à se retirer : « Je ne quitterai pas le roi, répondit-elle ; je ne le quitterai pas ! »

On propose au roi de monter sur une banquette dans l'embrasure de la croisée du milieu de la salle, du côté de la cour. Il y consent. La place n'était pas assez grande, madame Élisabeth se plaça sur la banquette de la croisée voisine avec M. de Marsilly ; mais elle ne put y tenir longtemps, et elle alla joindre la reine.

Quatre grenadiers de la garde nationale armés de leur fusil, un officier de chasseurs et un canonnier, se placèrent à côté et en face du roi. Là, ils ont soutenu la presse avec constance. M. le maréchal de Mouchy, malgré son grand âge, n'a pas quitté un moment le roi.

Bientôt la foule remplit la salle. Un bruit affreux se fait entendre : ce sont des cris, des hurlements confus entre lesquels on distingue des paroles outrageantes, des sommations, des menaces, *A bas le veto ! rappelez les ministres!* Des figures sinistres, des figures atroces se font remarquer au milieu de cette multitude audacieuse et malveillante.

Un boucher, devenu fameux dans la Convention nationale, Legendre, s'avance vers le monarque. Le bruit cesse, et l'on entend ces paroles qui s'adressent au roi : « Monsieur... » A ce mot le roi fait un mouvement de surprise. « Oui, mon- « sieur, reprend fortement Legendre ; écoutez-nous, vous êtes « fait pour nous écouter... Vous êtes un perfide. Vous nous « avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais « prenez garde à vous : la mesure est à son comble, et le « peuple est las de se voir votre jouet. » Alors Legendre lut une prétendue pétition, qui n'était qu'un tissu de reproches, d'injures, de menaces et d'injonctions qui exprimaient la volonté du peuple souverain dont Legendre se déclara l'orateur et le fondé de pouvoir. Le roi entendit cette lecture sans s'émouvoir, et répondit : Je ferai ce que la constitution et les décrets m'ordonnent de faire.

Après cette scène, nouveaux cris, nouveau tumulte. Il entrait continuellement du monde ; personne ne pouvait sortir : la presse était extrême. Alors se manifestèrent les mauvaises intentions de plusieurs de ces furieux. L'un d'eux, armé d'un long bâton à l'extrémité duquel tenait une lame d'épée dont la pointe était très-aiguë, tenta de foncer sur le roi : les grenadiers placés devant lui parèrent le coup avec leurs baïonnettes. Un autre, armé d'un sabre, perça la foule pour s'avancer vers le roi dans la plus menaçante attitude : il fut écarté par les grenadiers volontaires. Un fort de la halle fit de longs efforts pour arriver jusqu'au roi, le bras

levé et armé d'un sabre. Presque tous ceux qui parvenaient à en approcher l'apostrophaient outrageusement. Il répondait : Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. Plusieurs fois il voulut parler : sa voix se perdit dans le tumulte.

Il paraît que le premier officier municipal qui se soit rendu auprès du roi a été M. Mouchet. M. Mouchet, élevé sur les épaules de deux citoyens, demandait du geste et de la voix un moment de silence pour le roi et pour lui-même. Ses efforts furent inutiles.

Cette situation dura plus d'une heure.

Pendant cet intervalle, un particulier s'avança, portant à l'extrémité d'un long bâton un bonnet rouge; plusieurs personnes firent incliner le bâton vers M. Mouchet. Il se persuada que ce mouvement indiquait l'intention de l'offrir au roi. Il se retourne et voit le roi qui étendait la main pour le recevoir. Il prend le bonnet et le présente au roi, qui le met aussitôt sur sa tête. « De vifs applaudissements se firent en« tendre, » dit M. Mouchet; « des cris de *vive la nation!* et « même de *vive le roi!* ont été répétés par toutes les bou« ches. »

M. Perron confirme que le roi prit volontairement le bonnet rouge. « Je dois, dit-il, à la vérité de déclarer que « le roi, en étendant sa main, le demanda plutôt qu'il ne « lui fut offert. » M. Perron dit au reste « qu'il n'a remarqué « dans le peuple *aucune malveillance* ». Combien il faut que la manière de regarder et d'écouter influe sur la manière de voir et d'entendre! Un des grenadiers volontaires qui étaient placés à portée du roi a entendu dire tout près de lui, lorsque le roi prit le bonnet rouge : « Il a f..... bien fait de le « prendre, car nous aurions vu ce qu'il en serait arrivé; et, « f.....! s'il ne sanctionne pas les décrets, nous reviendrons « tous les jours. » M. Perron atteste que le peuple cria : *Vive le roi!* cependant un de ses collègues, en arrivant peu après lui dans la salle, vit un particulier tenu au collet par cinq ou six autres, qui, disaient-ils, allaient le sortir du château et le pendre. Pour quel crime? demanda M. Hue. On ré-

pondit qu'il avait tenu des propos contre la nation et crié : *Vive le roi!*

Quelques instants après, le roi fit remarquer à M. Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de fleurs et qui était surmontée d'une cocarde de ruban. Le roi, en étendant la main, manifesta le désir de la recevoir. M. Mouchet la prit, la donna au roi, qui la fit attacher à son bonnet rouge. De nouveaux témoignages de satisfaction éclatèrent. On cria, *Vive la nation!* et le roi, élevant son chapeau en l'air, cria aussi : *Vive la nation!*

M. Mouchet voulant mettre un terme à cette situation, qui, dit-il, se prolongeait *sans rien* résoudre, proposa au roi de se rendre sur la terrasse de son appartement pour parler au peuple et en être entendu. Les personnes qui entouraient le roi s'y opposèrent, et, certes, il leur était fort permis de prévoir que de faire traverser par le roi une foule disposée comme on l'a vu, serait un moyen trop certain de résoudre quelque chose.

Mais alors arriva M. Santerre, on cria : *A bas le veto! le rappel des ministres, la sanction des deux décrets!*

Des membres de l'assemblée, accourus de leur propre mouvement, MM. Isnard et Vergniaud, essayèrent de calmer le peuple.

M. Isnard, s'étant fait élever sur les épaules de deux volontaires, parla le premier. Un huissier de l'assemblée, muni d'une sonnette, lui obtint du silence. Il s'exprima en ces termes :

« Citoyens, je suis Isnard, député. Si ce que vous demandez vous était accordé à l'instant, on pourrait le croire enlevé par la force. Au nom de la loi, au nom de l'assemblée nationale, je vous ordonne de respecter les autorités constituées et de vous retirer. L'assemblée nationale fera justice. J'y concourrai de tout mon pouvoir. Vous aurez satisfaction; je vous en réponds sur ma tête; mais retirez-vous. »

Cette dernière phrase, répétée plusieurs fois, ne calma point et ne fit retirer personne.

M. Vergniaud prit à son tour la parole, et parvint à faire

écouter un discours assez long dans lequel il rappelait le respect dû aux autorités, et tâchait de faire entendre que ce n'était pas par la violence qu'il était possible d'obtenir ce qu'on demandait. Il n'eut pas plus de succès que son collègue Isnard. Le tumulte recommença; on n'entendit plus que des cris redoublés : *ôtez le veto*, *rappelez les ministres !*

Il était près de six heures. Santerre, étonné peut-être de la mauvaise fin que prenait l'entreprise, éleva la voix et dit : « Je réponds de la famille royale; qu'on me laisse faire. » Mais il fut interrompu par des cris de *Vive Péthion !* qui annonçaient le maire de Paris.

M. Péthion entre dans la salle. Sa présence est manifestée par des applaudissements réitérés. Il était accompagné de M. Sergent, officier municipal. MM. Patris, Viguier et Champion, autres officiers municipaux qui se trouvaient là, se réunissent à lui. M. le maire s'approcha du roi et lui dit : « Sire, « je viens d'apprendre dans l'instant la situation dans laquelle « vous êtes. » Le roi répondit : « Cela est bien étonnant, il y « a deux heures que cela dure[1]. » Le maire assura le roi « qu'il n'y avait rien à craindre pour sa personne, que le « peuple voulait le respecter et qu'il en répondait ».

Deux grenadiers élevèrent le maire sur leurs épaules. Il était fort entrepris et tout essoufflé. Le bruit était affreux. Il a beaucoup de peine à faire entendre ces paroles : « Ci- « toyens, vous venez de présenter votre vote au représentant « héréditaire de la nation. Vous ne pouvez aller plus loin. Le « roi ne peut ni ne doit répondre à une pétition présentée à « main armée. Le roi verra dans le calme et la réflexion ce « qu'il a à faire. (Ici le peuple applaudit.) Sans doute votre « exemple sera imité par les quatre-vingt-trois départements, « et le roi ne pourra se dispenser d'acquiescer au vœu mani- « feste du peuple. »

1 M. Sergent dit dans son procès-verbal que *sur les quatre heures*, étant avec M. le maire, on l'a informé de l'invasion du château. Il l'a accompagné dans sa voiture avec son secrétaire. Les rassemblements ont retardé la voiture au Carrousel, ensuite à la cour des Princes, par laquelle ils sont entrés et qu'ils ont passée pour descendre devant le vestibule du château.

Ce discours ne concluait rien. Le peuple restait toujours. Toujours mêmes clameurs, mêmes menaces.

Le Crosnier, l'un des volontaires qui étaient sur la même banquette que le roi, a remarqué pendant plus d'une heure un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, grand, blond, qui était parvenu à percer la foule jusqu'auprès du fauteuil où se trouvait monté M. Péthion, et qui criait et répétait continuellement : « Sire, sire, je vous demande au nom de cent « mille âmes qui m'entourent le rappel des ministres patriotes « que vous avez renvoyés. Je demande la sanction des dé- « crets sur les prêtres et sur le camp de vingt mille hommes, « l'exécution des lois; ou vous périrez. » Le roi lui a répondu : « Vous vous écartez de la loi, adressez-vous aux ma- « gistrats du peuple. » Ce misérable s'agitait d'une manière furieuse, sans que M. Péthion près de qui il était lui imposât silence. M. Champion, officier municipal, qui était à côté du maire, le trouvait froid et jugeait le péril toujours plus imminent. Il lui paraissait instant de faire évacuer la salle, et M. le maire ne disait rien qui tendît à cet effet. « Ordonnez « donc au peuple, dit-il enfin à M. Péthion, ordonnez-lui au « nom de la loi de se retirer. » M. le maire, naturellement indolent et indécis, ne répondait point. M. Champion lui dit vivement : « Monsieur, c'est par l'événement qu'on jugera « votre conduite, prenez-y garde. » M. le maire reprit alors la parole : « Citoyens, dit-il, vous ne pouvez rien exiger « de plus, retournez dans vos foyers; si vous ne voulez pas « que vos magistrats soient compromis et injustement « accusés, retirez-vous; je vous répète, retirez-vous. En « restant plus longtemps, vous donneriez occasion aux en- « nemis du bien public d'envenimer *vos respectables inten- « tions.* »

M. Sergent demanda aux personnes qui étaient à côté du roi si l'on avait ordonné d'ouvrir les portes qui donnaient sur la galerie, afin de donner une issue à la foule par le petit escalier. Le roi entendit cette question. Il dit : « J'ai fait « ouvrir les appartements; le peuple défilant du côté de la « galerie, aura le plaisir de les voir. » M. Isnard, dans son

rapport à l'assemblée, cite ces paroles comme adressées par le roi au peuple même.

Le maire alors monta sur un fauteuil qu'on venait de lui apporter; M. Sergent monta à côté de lui, tenant à la main la sonnette de l'assemblée nationale qu'il avait demandée à l'huissier. Il obtint du silence. M. le maire annonça les ordres donnés par le roi, répéta à peu près ce qu'il avait dit d'abord, et finit par ces mots : « Le peuple *a fait ce qu'il de-* « *vait faire.* Vous avez agi avec *la fierté et la dignité* d'hommes « libres. Mais en voilà assez; que chacun se retire. » MM. Champion, Sergent, Patris, deux officiers de paix, des huissiers de la chambre formèrent une haie de garde nationaux qu'ils rassemblèrent comme ils purent. Ils engagèrent le peuple à défiler, et l'obtinrent peu à peu. Le grand nombre céda sans résistance aux invitations, et se montra même docile à la voix du magistrat.

Cependant il s'élevait toujours de différents points, des cris d'*à bas le veto! le rappel des ministres!* On entendait toujours des propos atroces. Plusieurs voix disaient : « Nous atten- « dons la réponse du roi; » d'autres : « On ne lui a rien de- « mandé encore, » et ils voulaient rester en place; mais ils étaient entraînés et passaient.

La file en passant devant le maire, criait : *Vive Péthion!* et M. Péthion saluait.

Pendant que la foule sortait d'un côté, des grenadiers volontaires empêchaient d'entrer de l'autre. La salle commençait à se vider quand une députation de vingt-quatre membres de l'assemblée nationale se présenta suivie d'une foule de peuple, ce qui remplit de nouveau la salle. M. Brunck, président de la députation, s'approche du roi; Péthion descend du fauteuil, M. Brunck y monte, et dit au roi : « Sire, « l'assemblée nationale nous envoie vers vous pour nous as- « surer de la situation où est votre personne, protéger la li- « berté constitutionnelle dont vous devez jouir, et pour par- « tager vos dangers. » Le roi répondit : « Je suis reconnaissant « de la sollicitude de l'assemblée, je suis tranquille au milieu « des Français. »

Les députés ont rapporté à l'assemblée qu'en effet le roi paraissait être dans la plus grande sécurité [1]. M. Dallot, un des membres de la députation, a dit que quelques personnes ayant montré l'intention de rassurer le roi, il avait entendu Sa Majesté répondre que « l'homme de bien dont la « conscience était pure ne pouvait concevoir aucune crainte ; » et je l'ai vu ; dit M. Dallot, prendre la main d'un garde national, la porter sur son cœur, et dire au garde : « Voyez « s'il palpite, et si j'ai peur. » C'était la seconde fois que le roi donnait cette preuve de sa sérénité dans la même journée [2].

A l'arrivée de la députation, le maire sortit pour faire refluer le peuple qui montait toujours par le grand escalier. En attendant, la consigne se rétablit à l'entrée de l'Œil-de-Bœuf ; on cessa d'y affluer. De l'autre côté l'écoulement ayant continué, le cercle des gardes nationaux s'élargit autour du roi ; on fit une espèce de vide dans lequel il se trouva entouré de la députation de l'assemblée.

Dans cette situation, le commandant Acloque proposa la retraite du roi et en garantit la sûreté. En effet le roi, entouré de députés et de gardes nationaux, passa dans la salle du lit de parade, malgré la foule qu'il fallut contenir ; les personnes qui l'entouraient se dirigèrent vers une porte dérobée qui était à droite du lit, du côté de la cheminée ; le roi se précipita par cette porte dans son appartement intérieur ; on la referma aussitôt sur lui.

Il pouvait être alors huit heures ; ainsi le roi était resté près de quatre heures dans la situation la plus pénible et la plus périlleuse. Cette retraite, avant d'être proposée par M. Acloque, l'avait été deux fois par M. Hue, officier municipal, et le roi lui avait répondu *qu'il était bien où il était et*

[1] Rapport de M. le Josne.

[2] Cette tranquillité n'était ni affectée, ni jouée. Elle tenait en partie à la complexion apathique du roi, et en partie à ses opinions religieuses d'après lesquelles il se persuadait qu'il devait tout souffrir et pouvait tout se permettre pour conserver intacte la couronne que Dieu lui avait donnée, et soutenir le clergé conservateur de sa couronne.

voulait y rester; le roi croyait sans doute avoir des raisons pour ne pas accepter de M. Hue la proposition qu'il accepta avec empressement de M. Acloque.

De la salle de l'Œil-de-Bœuf, on passait dans la chambre du lit, de celle-ci dans le cabinet du roi, de ce cabinet on entrait dans la galerie de Diane qui forme aujourd'hui le commencement de la galerie du Muséum, par où l'on descendait dans la cour.

Le peuple, en passant devant le lit, demandait : Est-ce là le lit *du gros Veto? M. Veto a un plus beau lit que nous;* et quand le roi fut rentré, on demandait : *Où est-il donc le gros Veto?*

CHAPITRE IX.

De huit heures du soir à dix heures. — Ce qui s'est passé dans le cabinet du roi, où s'étaient retirés la reine, le prince royal et madame Élisabeth. — Évacuation du château. — Rapport fait à l'assemblée des événements de la journée.

Nous avons dit que quand le roi passa de la chambre du lit, dans sa chambre particulière, par une porte à droite, du côté de la cheminée, l'attroupement s'écoulait par les appartements qui s'ouvraient tout droit devant lui : de la chambre du lit, comme nous l'avons vu, on passait à la chambre du conseil ou cabinet du roi, par où l'on gagnait la galerie d'où l'on descendait dans la cour.

En entrant dans le cabinet, le peuple vit un spectacle auquel il ne s'attendait point : c'était la reine, madame Élisabeth, le prince Royal et madame Royale qui fut depuis duchesse d'Angoulême et Dauphine; la reine, madame Royale et madame Élisabeth étaient assises au haut de la table du conseil, ayant plusieurs dames derrière elles; le prince royal était assis sur cette table, à la droite de la reine qui le tenait par la main; des grenadiers des Filles-Saint-Thomas for-

maient trois rangs autour de la table et de la famille royale, quand le peuple a commencé à défiler par le cabinet du roi.

La reine, la famille et madame Élisabeth s'étaient rendues là au moment que le roi s'était placé à une croisée de l'Œil-de-Bœuf, et y étaient restées; l'appartement de la reine avait été forcé en même temps que le grand appartement du roi par une partie de l'attroupement.

Les circonstances de cette autre violation du palais méritent d'être remarquées.

Quand le rassemblement se présenta à l'entrée de l'appartement de la reine qui était au rez-de-chaussée, la garde du poste de cet appartement était dispersée; les fusils étaient dans les râteliers, à l'abandon; le commandant-général ne se trouva pas plus là que dans le grand appartement; des valets de chambre avaient été obligés de courir sur la terrasse pour demander des secours à l'un des bataillons placés le long du château. Ce fut le bataillon de la première légion qui envoya un détachement de vingt-cinq ou trente hommes. Quand ils voulurent défendre l'entrée de l'appartement, trois ou quatre volontaires du poste de la reine, les seuls qui fussent restés dans la salle des gardes, blâmèrent hautement leur résistance, et leur crièrent : Vous allez vous faire égorger. Les volontaires avaient d'abord repoussé les gens de la faction; mais enfin, écrasés par le nombre, ils avaient vu enfoncer à coups de hache la porte de la première pièce où étaient rangés, derrière des paravents, les lits des gens de service de la reine et du prince royal; ils avaient vu fouiller et retourner tous ces lits, enfoncer la porte de la salle de jeu, ensuite celle de la chambre à coucher de la reine où étaient deux lits qui ont aussi été défaits et retournés pour y chercher la reine, et où les gens de l'attroupement se sont couchés, vautrés, et d'où ils ont passé dans un cabinet où ils se sont enfin arrêtés, vomissant mille imprécations contre la reine, plusieurs criant qu'ils voulaient l'avoir morte ou vive.

La reine était, comme on l'a vu, dans la chambre du roi

quand cet attentat se commettait, et c'est de là qu'elle avait passé dans la chambre du conseil où le peuple la vit quand il traversa les grands appartements pour sortir du château.

Lorsqu'on en ouvrit les portes pour l'évacuation, Santerre entra des premiers dans la chambre du conseil. Plusieurs députés s'y rendirent aussi. Ils se placèrent près de la reine dans le cercle des gardes nationaux qui l'entouraient. Ce cercle rétrécissait le passage. Santerre ordonna à la garde de s'écarter. « Faites place, leur cria-t-il, pour que le peuple « entre et voie la reine ; » il se tint à sa droite. Un homme du rassemblement donna à la reine un bonnet rouge pour en coiffer le prince royal. La reine lui mit ce bonnet sur la tête. La file s'arrêta un moment ; on ne savait pourquoi : « C'est M. Péthion qui pérore, dit Santerre, et qui fait un « engorgement. » Après un quart d'heure, Santerre ayant pitié de l'enfant que la chaleur étouffait, dit à la reine : « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. » La reine l'ôta. Santerre disait au peuple : « Regardez la reine et le « prince royal. » Une femme, en passant, s'arrête devant la reine, se met à pleurer et à sangloter. « Qu'a-t-elle donc? « dit Santerre, pourquoi pleure-t-elle ? » Il la pousse par le bras en disant : « Faites la passer. Elle est soûle, » dit-il en se retournant.

Lorsque le roi fut rentré dans son intérieur, on ferma la porte de la chambre du lit qui conduisait au cabinet du roi. Nouvelles clameurs à cette porte où le peuple s'amassait. On en fit rouvrir un battant, et le défilement continua paisiblement et sans désordre ; alors quelques factionnaires faisaient défiler sans éprouver de résistance.

La reine et la famille royale sont restées jusque vers huit heures et demie dans la chambre du conseil. M. Champion ayant fait prévenir la reine que le roi était retiré, elle passa aussi dans la chambre du roi.

Peu après survint une seconde députation de l'assemblée. Elle fut introduite dans la chambre du roi. M. Sergent rapporte avec détail les sages précautions qu'il prit avant de laisser introduire cette députation dans la chambre du roi.

Il exigea que chacun lui montrât sa carte de député, tant M. Sergent avait à cœur, *en ce moment*, la sûreté du roi.

Il ne s'agissait plus que d'évacuer tout à fait les appartements du roi, l'appartement de la reine, ensuite les cours et le jardin. Le chef de légion Lachesnaye se rend au poste de l'appartement de la reine. Quelques gardes nationaux y étaient revenus. Il y avait encore quelques gens du rassemblement qui firent peu de difficultés pour sortir, mais qui se plaignaient violemment du résultat de la journée. « On nous a « amenés, disaient-ils, pour rien; mais nous reviendrons et « nous aurons ce que nous voulons. »

D'un autre côté, M. le maire qui avait quitté l'appartement du roi à l'arrivée de la grande députation de l'assemblée, et d'autres officiers municipaux qui avaient suivi M. le maire, péroraient sur le grand escalier, dans le vestibule, dans les cours, pour faire retirer le peuple qui demandait pourquoi il était venu. L'approche de la nuit, la retraite des chefs et des initiés, les aidèrent puissamment à persuader la retraite. Saint-Prix était parvenu à faire ramener dans la cour la pièce de canon placée au pied de l'escalier, et on lui avait obéi malgré la défense écrite du municipal J.-J. Le Roux.

A dix heures, le château, les cours, le jardin étant évacués, M. Péthion vint rendre compte à l'assemblée de ce qui s'était passé dans la journée. Elle avait déjà entendu trois rapports qui lui avaient été faits par les trois députations qu'elle avait successivement envoyées au château. Dans aucun de ces rapports elle n'a voulu souffrir que les orateurs disent ou supposassent que le roi avait été un moment en péril; et l'on ne voulait pas qu'il eût dit qu'il était tranquille *au milieu de son peuple*. Il fallut dire qu'il avait dit *au milieu des Français*.

CHAPITRE X.

Remarques sur la journée du 20 juin.

Encore que la journée du 20 juin ne finît rien dans les affaires publiques, elle fut néanmoins une époque dans leur situation. Elle fit évanouir le prestige de l'inviolabilité du palais, et de la personne du roi, et de la majesté royale. Le trône était encore debout, mais le peuple s'y était assis, en avait pris la mesure; et ses marches semblaient s'être abaissées à fleur du pavé de Paris.

Toutefois ce n'était pas pour cette dégradation morale que vingt mille hommes s'étaient armés. Ils voulaient généralement le rappel des ministres, la sanction du décret qui déportait les prêtres insermentés, et de celui qui ordonnait l'établissement d'un camp à Soissons. Et parmi les pétitionnaires et les meneurs il s'en trouvait qui ne tenaient pas le roi quitte à si bon marché. Quelques-uns voulaient la république, quelques autres le duc d'Orléans pour roi; d'autres se contentaient de la régence avec la tutèle du prince royal. Les premiers auraient voulu la mort du roi, et l'espéraient le 20 juin; d'autres désiraient seulement son abdication volontaire ou sa déchéance; mais ces trois opinions étaient des exceptions. Ce qu'on espérait le plus généralement, c'était le rappel des ministres, le camp de Soissons et le bannissement des prêtres; ceux même qui désiraient la mort du roi paraissaient n'avoir pourtant pas conspiré pour le faire assassiner. On peut croire, comme je l'ai déjà dit, qu'ils se reposaient du soin de frapper la victime sur l'émulation de quelques têtes ardentes, peut-être sur quelques bras exercés au crime. Cependant je dois dire que, pendant la Convention, le boucher Legendre déclara à Boissy-d'Anglas, de qui je le tiens, que *le projet avait été de tuer le roi.* Mais qu'est-ce qu'un projet vague qui n'était assuré par aucun complot?

Je remarque dans une lettre qui fut lue à l'assemblée, à la séance du 25 juin, des paroles qui me font croire qu'aucun complot n'a été formé. Cette lettre est de trois notables du faubourg Saint-Antoine. Ils écrivent : « Nous dénonçons à « l'assemblée nationale M. Chabot, comme ayant, dans la « nuit du 19 au 20 de ce mois, assemblé le peuple dans une « des églises du faubourg Saint-Antoine, et l'ayant provo- « qué au rassemblement armé et *à l'assassinat du roi*. Nous « vous prions de lire notre lettre à l'assemblée nationale. » Cette provocation de Chabot à une multitude assemblée prouve qu'il n'y avait pas d'assassin désigné ni de plan convenu.

La conduite des officiers municipaux qui ont paru dans les troubles fut généralement modératrice, et ne pouvait être réprimante. Il ne faut pas oublier que les rassemblements étaient autorisés par les actes de l'assemblée ; et c'était ce qui rendait toute répression impossible, eût-on même été assuré de renouveler avec succès le déploiement du drapeau rouge et la canonnade du Champ-de-Mars.

Péthion n'entra dans le cabinet du roi qu'une heure après la foule. Il y a un long trajet du château à l'Hôtel-de-Ville ; sa voiture fut longtemps à percer la foule en approchant du château, et ensuite retenue dans la cour. Il est difficile de lui faire un crime de son retard.

Parvenu dans les appartements, il fit de bonne foi, mais à sa manière, son office de maire. Il requit le peuple, et lui ordonna tout doucement, mais avec insistance, de respecter le *représentant héréditaire de la nation* ; d'obéir à la loi, surtout de se respecter lui-même, de conserver *sa dignité* (Il n'avait pas été le témoin des *indignités* qui s'étaient commises une heure avant son arrivée.) Péthion se croyait quitte envers les devoirs de sa place en faisant finir sans malencontre l'avanie qu'il n'avait pu empêcher. Il est très-croyable qu'il s'était vu sans déplaisir dans l'impossibilité d'empêcher un attroupement que l'assemblée nationale avait autorisé ; mais il n'était pas dans son caractère de vouloir des excès. Il trouvait fort bon sans doute qu'on fît une forte pé-

tition, il en provoquait même de semblables à celle de Paris de la part des quatre-vingt-trois départements ; mais s'il avait réglé à sa volonté la forme de la présentation, elle n'aurait rien eu d'outrageant pour le roi. Péthion était connu par son parti pour un très-bon homme. Aussi vit-on Santerre ployer ses voiles, changer de ton et s'éloigner dès qu'on eut annoncé l'arrivée de M. le maire dans l'appartement du roi. Il se rangea alors du côté des défenseurs de Louis XVI ; il prit la reine et le prince royal sous sa protection. Il est clair qu'il regarda la journée comme finie et comme perdue du moment que le maire se mettait *à pérorer ;* et on aura sans doute remarqué que, quand le mouvement de sortie s'arrêta un moment pendant qu'il était près de la reine et du prince royal pour bien mériter de la cour, il dit avec humeur : « C'est M. le maire *qui pérore.* »

Que dire de la garde nationale qui le 20 juin était de service au château ? Elle ne se trouva nulle part à son poste : ni à l'entrée de l'appartement de la reine et du prince royal, ni à celle des grands appartements du roi ; et pourtant la garde du château était habituellement confiée aux bataillons les mieux disposés en faveur du roi constitutionnel.

En vain la pétition des vingt mille a-t-elle accusé le commandant du château d'avoir laissé ces troupes sans ordre : il ne fallait pas d'ordre pour garder son poste ; et le défaut d'ordre, à tel moment, pour tel cas particulier, n'autorise pas la désertion d'un poste.

Ce qu'il y a de plus vrai et de plus juste à dire, pour l'excuse de la garde, c'est qu'elle n'était pas bien sûre de garder un *roi constitutionnel.*

La vérité est qu'aucun honnête homme de la garde n'aurait voulu que l'abandon du roi dans la journée du 20 juin fût absolu, et que pourtant l'abandon du roi fut général.

Entre les autorités, le directoire du département, pleinement d'accord avec M. de La Fayette, composé en grande partie de ses amis particuliers, montra seul de la fermeté constitutionnelle. C'étaient :

MM. le duc de la Rochefoucauld, président ; Germ in Car-

nier; Brousse des Faucherets; Talleyrand-Périgord; Beaumès; Desmeuniers; Thion de la Chaume; Anson; Davous.

Dans l'assemblée, quelques membres seulement, tels que Stanislas Girardin, restèrent fortement attachés à la loi qui prohibait les rassemblements armés. Mais tant de fermeté, alors intempestive, n'était peut-être qu'une roideur inutile et mal soutenue par la présomption, selon moi déraisonnable, de faire triompher la liberté en même temps sur la faction populaire et sur la faction de la cour, succès inconciliables.

Beaucoup d'autres royalistes, aussi constitutionnels que Girardin, mais d'un caractère moins énergique, fléchirent, et à leur tête Ramond, particulièrement dévoué à La Fayette. Ils fléchirent par peur; ils fléchirent plus bas qu'il n'était nécessaire, et tous trouvaient une secrète excuse dans la défiance que la guerre leur inspirait contre le roi, et dans l'idée qu'il n'était pas sans reproche.

Vergniaud avait trouvé l'expédient convenable dans la circonstance, c'était d'envoyer soixante députés aux Tuileries pour s'interposer entre le peuple et le roi. Que les jacobins de l'assemblée rejetassent cette proposition; que Chabot la vît avec indignation, rien de plus simple et de plus naturel. Mais qu'un royaliste caractérisé, et que la majorité royaliste l'aient repoussée, c'est ce qu'il serait difficile de concevoir, si la conduite du roi eût été bien nette aux yeux des constitutionnels, quelle qu'eût été la peur que l'assemblée pût ressentir à l'approche de la multitude que la mesure proposée n'offensait en rien.

LIVRE IV.

LE 9 ET LE 10 AOUT.

CHAPITRE PREMIER.

Dernières dispositions faites pour le 10 août.

Pendant que l'assemblée jugeait M. de La Fayette, que les menaces redoublaient, que les préparatifs s'accéléraient pour livrer un nouvel assaut aux Tuileries, que faisait M. de La Fayette ?

Il était venu, le 27 juin, demander en personne justice des attentats du 20. Le 13 juillet, Péthion fut absous des reproches que cette journée lui avait attirés; le 14, Péthion triomphait, les cris de *Vive Péthion !* remplissaient le champ de la fédération et les chemins par où le roi, les députés, le département, s'y rendaient. Encore une fois, que faisait M. de La Fayette pour réaliser les espérances qu'il avait données aux citoyens paisibles, à ceux que le 20 juin avait révoltés ?

M. de La Fayette était retenu dans son camp par la nécessité d'y combattre les influences jacobines qui étaient venues affaiblir les siennes, et en prenaient la place. Il était arrêté par la répugnance qu'auraient eue ses soldats à prendre la route que le duc de Brunswick avait montrée aux siens, et à leur tourner le dos pour marcher sur Paris. Il est évident, d'ailleurs, pour tous les hommes qui connaissent le grand citoyen, qu'en écrivant, qu'en parlant à l'assemblée, il avait espéré qu'un avertissement suffirait

pour la faire rentrer dans l'ordre. D'après les preuves de dévouement qu'il avait données à la cause de la liberté, il lui était permis de compter sur la reconnaissance et sur la confiance publique, sur le zèle de la garde nationale qu'il avait commandée, et où il avait conservé une clientelle nombreuse, sur l'influence dont il avait joui dans l'assemblée constituante, sur les amis qu'il avait dans le corps législatif, enfin sur l'ascendant de sa renommée. Il lui était permis de compter sur ces avantages pour rallier les opinions incertaines ou égarées, pour affermir les esprits inquiets, et encourager les faibles. Mais ce n'étaient là que de nobles illusions auxquelles il n'appartenait pas à tout le monde de se livrer [1]!

[1] Ayant été d'une opinion opposée à celle de M. de La Fayette, non sur les jacobins, mais sur sa démarche contre eux, je suis obligé de dire à mes lecteurs comment je la considérais ; ne pouvant consentir que l'autorité de son nom soit jamais opposée au mien, comme elle le sera à ceux des ennemis de l'ordre qui se sont déclarés dans le temps contre lui. Voici donc ma pensée :

L'aversion de M. de La Fayette contre les jacobins était juste et patriotique : ils formaient empire dans empire, et, comme disait le président Christophe de Thou en parlant de la ligue, un corps étranger vivant dans le corps de l'État. Ils étaient maîtres de la France, et ils étaient ennemis déclarés de toute autorité.

Mais leur destruction légale et totale était impossible, parce que la constitution de 1791 garantissait aux citoyens la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police.

Que pouvait-on demander? leur réformation? leur soumission à des lois de police qui étaient encore à faire?

Mais cette réformation, à qui appartenait-il de l'opérer? L'assemblée nationale avait seule l'autorité nécessaire; mais avait-elle, pouvait-elle avoir la volonté d'une réformation? Le grand grief de M. de La Fayette et de tous les hommes clairvoyants était la domination exercée par les jacobins sur l'assemblée; elle s'exerçait par sa minorité, aidée de la barre et des tribunes; elle s'exerçait par les appréhensions qu'une partie de la majorité avait des vues de la cour, par la peur que d'autres avaient des jacobins; en un mot, elle était donc divisée en oppresseurs et en opprimés : à qui des deux partis demander la réformation? Les opprimés, impuissants par les jacobins, l'étaient encore plus contre eux : les oppresseurs étaient intéressés à leur conservation.

Maintenant appartenait-il à M. de La Fayette de provoquer la réformation? Simple citoyen, c'eût été un acte de courage et de patriotisme; général d'armée, ce fut une funeste témérité. Un général ne peut pas distinguer en lui le citoyen et le chef de la force armée, pour faire sous un de ces titres ce qui lui

L'acquittement de M. de La Fayette accrut encore le danger du roi; le parti jacobin craignit ou affecta de montrer la crainte de voir le général triomphant arriver sou-

est interdit sous l'autre; général, il ne peut pas plus être pétitionnaire en affaires publiques, qu'il ne pourrait, simple citoyen, commander une armée. La constitution de 1791 porte que la force armée est essentiellement obéissante et soumise à des lois de discipline : la discipline qui soumet l'armée à l'obéissance envers son général, met donc la force de l'armée dans la main du général; en lui réside donc la *force armée*. Quel gouvernement serait en sûreté devant un général qui viendrait lui apporter des demandes solennelles sous prétexte d'intérêt de l'État? La force qui demande, commande; qui propose, impose; qui implore hautement menace. L'épée n'entre pas avec le droit dans la balance de la justice, ni dans celle des résolutions politiques. Le droit de pétition est un droit individuel; c'est la ressource d'un contre tous, de la faiblesse contre la toute-puissance. La barre des pétitionnaires est ouverte contre tous les abus de la force, elle est fermée à la force contre des abus toujours moins dangereux que les siens.

Sa démarche fut donc un acte irrégulier, même répréhensible.

Je l'ai appelée une témérité, c'est trop dire; ce fut à proprement parler un trait d'audace patriotique, une noble et généreuse imprudence, une tentative hasardée, qu'on ne peut pas même qualifier d'entreprise, parce que son sort était de rester inaccomplie, imparfaite, et de n'offrir aucun des avantages d'une témérité complète et consommée, en exposant à tous les dangers d'une témérité avortée.

M. de La Fayette avait-il un but bien déterminé dans son esprit? voulait-il réformer les jacobins et la cour, ou les jacobins seulement? avait-il des moyens assurés pour l'un et l'autre objet? gouverner la cour était-ce un but bien assuré? espérait-il donner assez de force, par ses discours seuls, à la majorité de l'assemblée, pour qu'elle domptât la minorité et ses adhérents? espérait-il la faire aider par la garde nationale? espérait-il encourager tout ensemble la garde nationale et la majorité de l'assemblée par l'aspect de son armée et de son autorité sur son armée? espérait-il de pouvoir faire marcher l'armée, et en cas qu'il en vînt là, était-il résolu de prendre une dictature temporaire pour rétablir ensuite la royauté sous sa tutelle? croyait-il l'armée du centre, la garde nationale de Paris, la majorité de l'assemblée, de force à se mesurer avec les sections, les faubourgs et huit cents clubs?

On ne peut douter que son but, en comprimant les jacobins, ne fût de s'assurer de la cour, et pour ainsi dire d'en répondre à la nation. On ne peut supposer qu'un citoyen aussi caractérisé n'eût voulu que mettre la cour plus à son aise, et l'affranchir de toute inquiétude quand elle trahissait l'État.

Mais l'espérance de gouverner la cour et d'en écarter les ennemis de la liberté, était vraisemblablement mal assise. Le cardinal de Richelieu avait pu soumettre ou écarter les grands de la cour de Louis XIII; mais les hommes et les circonstances étaient fort différents. L'amour-propre de Louis XIII était intéressé à l'abaissement des grands, et Richelieu le servait en homme habile

dain avec son armée pour défendre le trône. « Qu'il vienne, « disaient-ils, il trouvera le trône à bas. » Les violences exercées sur les votants favorables à son acquittement

et hardi. L'amour-propre de Louis XVI, ses préjugés de naissance, ses doctrines politiques, ses opinions religieuses, les offenses qu'il avait reçues de la révolution à son premier essor, celles qu'il croyait avoir reçues particulièrement de M. de La Fayette et de ses amis, ses affections domestiques, sa confiance et sa gratitude pour les grands qui s'étaient attachés à sa cause, sa soumission aux prêtres et d'autres causes encore, l'auraient toujours empêché de céder de bonne foi à l'ascendant de M. de La Fayette, quelque tempéré qu'il pût être par le respect, et toujours il aurait échappé à sa surveillance pour s'entendre avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la constitution.

Mais quelque fondées que pussent être les espérances patriotiques de M. de La Fayette, elles ne pouvaient le sauver de l'inquiétude des patriotes et de la fureur des jacobins, parce qu'il ne pouvait, sans révolter le roi, ni manifester ni même laisser entrevoir ces espérances. Ses intentions étaient un secret concentré entre lui et quelques amis peut-être, et le voile dont il était obligé de les couvrir, laissait à nu ces deux idées absolues : M. de La Fayette veut la ruine des jacobins, M. de La Fayette veut affranchir Louis XVI d'une surveillance importune.

Que dirai-je, au reste, des violentes déclamations de Lasource, de Lamarque et de Brissot ? Il n'en reste absolument rien. Les froideurs de Louis XVI, de Louis XVIII, de Charles X pour M. de La Fayette, répondent à l'accusation d'avoir été fauteur de la cour; et la prison d'Olmutz à celle d'avoir été d'intelligence avec les étrangers.

Pouvait-il espérer que ses paroles à l'assemblée donneraient à la majorité la force nécessaire pour réduire la minorité au silence ? Non. La majorité avait horreur des jacobins, mais se défiait de la cour. La majorité avait contre elle les tribunes et la barre; elle avait contre elle les talents de la Gironde, fort opposés au fond aux jacobins, mais qui les ménageaient par aversion pour la majorité.

S'il se persuadait que l'état-major de la garde nationale de Paris échaufferait, réunirait, épurerait cette garde, et qu'elle se ranimerait à la voix d'un général d'armée, par l'espérance de son appui en cas de besoin, il connaissait mal l'esprit de la bourgeoisie de Paris, qui, comme la majorité de l'assemblée, se défiait du roi, qui, comme l'assemblée, était divisée, et dont la minorité était redoutable parce qu'elle s'appuyait sur les prolétaires des faubourgs comme la minorité de l'assemblée sur les tribunes.

Il connaissait mal aussi son armée, s'il comptait qu'elle serait exempte des influences des jacobins, et sans correspondance avec eux.

Et, encore une fois, quand l'armée et la garde nationale auraient été d'accord contre les jacobins, étaient-elles de force à se mesurer avec la minorité de l'assemblée, la municipalité et les quarante-huit sections de Paris, les jacobins et les cordeliers, toutes les grandes municipalités de France, et huit cents clubs qui avaient répandu partout leurs fureurs ?

ajoutaient à ces appréhensions, celle de voir la majorité de l'assemblée poursuivre une vengeance trop légitime : une grande révolte était devenue plus nécessaire au parti, et un intérêt capital se joignait pour l'opérer, à la haine contre le roi et à l'habitude de vouloir sa déchéance.

Le 9 août, à l'ouverture de la séance, Lamarque exprima le sentiment que je viens d'indiquer. « Le pouvoir exécutif, « dit-il, jettera dans la foule quelques-uns de ces hommes « qui sont toujours à ses ordres pour agiter le peuple. « Quand le trouble sera bien excité, ce même pouvoir « exécutif, au lieu de faire marcher la *vraie garde nationale*, « rassemblera autour de lui les *chevaliers du poignard*, les « correspondants de Coblentz; *on corrompra l'armée*, on « fera agir simultanément les ennemis étrangers. C'est à « vous de prévenir ou d'arrêter ces désordres. » Ces prédictions amenèrent la proposition de déclarer les séances de l'assemblée permanentes; et l'assemblée se déclara en permanence.

La municipalité, depuis la pétition de la commune, ne prenait plus la peine de déguiser la protection qu'elle donnait aux attroupements.

Dès le 4 août, lorsque l'assemblée, sur la proposition de Vergniaud, avait cassé l'arrêté de la section de Mauconseil, le conseil du département avait ordonné que la municipalité en ferait le lendemain une publication solennelle et à son de trompe dans Paris; la commune, comme s'il lui eût été permis d'en délibérer, *avait passé à l'ordre du jour* sur cette disposition de l'arrêté, « de peur, dit-elle, que « cette formalité ne donnât lieu à quelques rassemble- « ments. »

La réponse du maire à ma lettre du 8, où je lui recom-

[1] Si M. de La Fayette avait eu le pouvoir et la volonté d'accomplir une grande témérité, celle de prendre la dictature, sauf à rendre le pouvoir après le rétablissement de l'ordre, on comprendrait qu'il fût venu à l'assemblée l'épée de dictateur à son côté; mais la faire voir sans être résolu de la tirer du fourreau, était une imprudence funeste. Dans les troubles civils, il ne faut pas être téméraire à demi.

mandais les mesures à prendre pour prévenir de nouveaux désordres semblables à ceux de cette même journée, cette réponse non-seulement était d'un sang-froid presque moqueur, mais de plus elle contenait une assurance fausse; il disait avoir autorisé le commandant à faire battre des rappels. Cela n'était pas vrai; le commandant venait d'entrer dans la salle des séances du département quand je lisais la lettre de Péthion; il fut fort surpris d'entendre que le maire dît qu'il avait autorisé le commandant-général à faire battre des rappels. « Je n'ai point reçu, dit-il, d'au-« torisation semblable. » Sur cette observation je fis arrêter par le conseil que copie certifiée de la lettre de M. le maire serait remise au commandant-général pour lui servir d'autorisation; et nous lui ordonnâmes d'ailleurs en notre nom de faire battre des rappels.

Le même jour, 8, le commandant-général avait déclaré au département que M. le maire et son conseil municipal, de leur seule autorité, avaient fait transférer, la nuit, sans le prévenir, les Marseillais de leur caserne de la rue Blanche, aux Cordeliers, où ils étaient sous la main du club de ce nom, avec leurs armes, leurs canons et leur drapeau.

Enfin, le samedi 9 août, un membre du conseil-général nous apprend en séance que les administrateurs de police ont fait distribuer aux Marseillais, par un ordre daté du 4 août, cinq mille cartouches à balle, nonobstant un arrêté du directoire qui avait défendu toute délivrance de poudre sans sa participation. Cette circonstance ne laissait plus de doute sur le complot qui allait éclater.

Le mouvement des sections, les délibérations du club des jacobins et de celui des cordeliers, la multitude des groupes répandus dans les carrefours et dans les lieux publics, les clameurs des rues, les gazettes, les affiches, une suite non interrompue de récits qui arrivaient à chaque instant des faubourgs principalement, tout confirmait ce que j'avais rapporté à l'assemblée (dont une partie était beaucoup mieux instruite que moi) du projet formé de

sonner le tocsin vers onze heures du soir, pour rassembler tout ce qui aurait l'intention de se porter sur le château, où sans doute on se promettait d'être mieux avisé que le 20 juin.

Vers onze heures commencent les événements compris dans la terrible journée du 10 août. Je vais transcrire ce que j'en ai écrit le lendemain dans la journée, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, sans affaiblir, sans fortifier l'expression.

CHAPITRE II.

Journée du 10 août.

Le 9, à dix heures et un quart du soir, le ministre de la justice vient au département, me prévient que le roi me fera appeler s'il est nécessaire.

A dix heures trois quarts, lettre du ministre de la part du roi; il en est fait registre au conseil du département. Elle m'ordonne d'aller au château. J'y vais. J'arrive à onze heures. Les rappels battaient dans tous les quartiers adjacents. Je traverse les salles; il y avait du monde, mais pas extraordinairement. Je vais à la salle du conseil, ou cabinet du roi. Il y était, ainsi que la reine, madame Élisabeth et les ministres. Je rends compte au roi des derniers avis arrivés au département. Rien de remarquable alors, que l'extrême agitation. Je demande à un ministre si M. le maire est venu. — « Non. » Je prends, sur le bureau du conseil, du papier, et j'écris au maire de venir.

Comme je cachetais ma lettre, le maire entre. Il rend compte au roi de l'état de Paris; il vient ensuite près de moi. Nous nous entretenions ensemble de chose indifférente, lorsqu'arrivent Mandat, commandant général, et Boubé, secrétaire-général de l'état-major, qui se groupent avec nous. Le commandant-général se plaint à M. le maire

de ce que *les administrateurs de police de la municipalité lui ont refusé de la poudre.* Le maire répond : « Vous n'étiez « pas en règle pour en avoir. » Débat à ce sujet. Le maire demande à Mandat s'il n'était pas pourvu de la poudre réservée des précédentes fournitures. M. Mandat répond : « Je n'ai que trois coups à tirer, et encore un grand nombre « de mes hommes n'en ont pas un seul, et ils murmu- « rent. » Ce colloque finit là. M. le maire me dit : « Il fait « étouffant ici, je vais descendre pour prendre l'air. » Moi, j'attendais des nouvelles du département, qui m'avait promis de me faire passer d'heure en heure les notions qui lui parviendraient; je restai et m'assis dans un coin.

Arriva une lettre du département vers onze heures et demie; elle ne disait rien de positif : l'heure du tocsin n'était pas encore venue. Alors je descendis seul pour prendre l'air aussi. J'allai dans la cour; j'y fus arrêté par quelques grenadiers de la garde nationale, qui, à mon collier tricolore, me prirent pour un député, et me parlèrent de différents décrets rendus ou à rendre. Un autre parla des Marseillais, et me dit qu'ils l'avaient terrassé sur la place Louis XV quelques jours auparavant, et qu'il avait dû la vie à M. Santerre. Je n'ai rien répondu, sinon que je n'étais pas député, et quelques paroles de paix; je m'écartai des gardes pour me promener seul; mais étant arrêté à chaque pas par d'autres qui survenaient, je pris le parti d'aller au jardin. Je parcourus d'abord la terrasse, le long du château; je ne voulais pas m'éloigner. J'avançai jusque vers la porte qui donne sur le Pont-Royal. Là des sentinelles m'empêchèrent d'aller plus loin, et me dirent qu'il était défendu de se promener de ce côté, je retournai aussitôt.

Revenu au milieu de la terrasse, je me dirigeai vers la grande allée, dans l'intention d'aller jusqu'au Pont-Tournant. Alors un groupe venait du côté de l'assemblée nationale. Je m'arrêtai. C'était Péthion avec des officiers municipaux et des membres de la commune, accompagnés de jeunes gardes nationaux, sans armes, qui chantaient et folâtraient autour des magistrats et du maire. Ils s'arrêtent

devant moi. Péthion me propose de faire un tour ensemble. — Volontiers.

Nous prenons la terrasse le long du quai, toujours suivis des quinze ou vingt jeunes gens de la garde nationale qui se tenaient par les bras et causaient gaiement entre eux. M. Viguier, administrateur de la police, était avec M. le maire; M. Brulé et M. Dufourni, membres de la commune, aussi. Je ne sais s'il y avait d'autres magistrats; du moins je ne les ai pas reconnus. Nous allâmes jusqu'à l'extrémité de la terrasse. Là, nous entendîmes un bruit de rappel du côté du château; cela nous y fit retourner.

Durant notre promenade, tant en allant qu'en revenant, je m'affligeais, avec M. le maire, de l'agitation générale et des suites que j'en appréhendais.

M. le maire me parut plus tranquille. Il me dit : « *J'espère qu'il n'y aura rien. Des commissaires sont allés au lieu des rassemblements. Thomas m'a dit qu'il n'y aurait rien. Thomas doit savoir l'état des choses.* » J'ignore qui est Thomas.

Je causai aussi avec M. Viguier de choses indifférentes, je ne connaissais ces messieurs que de vue. Je parlai un moment à M. Brulé, qui m'apprit qu'il n'était pas officier municipal, mais seulement membre de la commune; enfin M. Dufourni, qui, à son tour, m'entretint du *club des électeurs*, et me demanda quand je leur rendrais la salle électorale. Je lui dis qu'il ne m'appartenait pas d'en disposer; que j'avais été dénoncé au département pour l'avoir, non pas donnée, mais laissé prendre; qu'au reste, il n'y avait qu'à présenter une pétition au département pour obtenir cette salle provisoirement et jusqu'à ce que la société eût pu se pourvoir d'une autre, et que je l'appuierais. M. Dufourni me remercia et me dit qu'il était bien aise d'apprendre de moi-même que j'étais en de bonnes dispositions, et qu'il lui avait été pénible de les ignorer.

Nous remontions au château, nous étions au bas du grand escalier, lorsqu'on vint dire à Péthion que l'assemblée le mandait. Il y alla. Moi, je remontai dans les appartements.

Je traversai les salles sans m'y arrêter, et me rendis au cabinet du roi, ma place ne pouvant être ni dans les antichambres ni dans l'Œil-de-Bœuf.

Il était alors environ minuit et demi. Je reçus peu après une lettre du département, qui me faisait part de l'état des choses : grand mouvement au faubourg Saint-Antoine, mais pas encore de rassemblement.

J'en rendis compte au ministre; le roi, la reine, madame Élisabeth, vinrent successivement me demander lecture de ma lettre.

Peu de temps après, il fut fait directement au roi un rapport verbal qui était d'accord avec la lettre du département. Je ne sais qui a fait ce rapport, parce que, dès qu'il arrivait quelque nouvelle, ou que le roi faisait un mouvement, vingt ou trente personnes qui étaient là se pressaient autour de lui, et moi je restais toujours où je me trouvais.

Vers minuit trois quarts, on entendit le tocsin de plusieurs côtés. Les fenêtres du château étaient ouvertes : chacun s'y porta pour écouter; chacun nommait l'église dont il croyait reconnaître la cloche.

Nouvelle lettre du département qui m'apprend que le faubourg Saint-Antoine est tout en mouvement; que cependant il n'y a qu'environ quinze cents hommes ou deux mille de rassemblés; mais que les canonniers sont tout prêts avec leurs canons, et que les citoyens sont tous devant leurs maisons, armés et prêts à marcher. Lecture de cette missive aux ministres, et, je crois, au roi ou à la reine qui la demanda.

Un ministre, je ne me rappelle plus lequel, vint me demander s'il n'y a pas lieu de proclamer *la loi martiale*. Je répondis que depuis la loi du 3 août 1791, la loi martiale pouvait être proclamée *quand la tranquillité publique était habituellement troublée* (dernier article de la loi du 6 août); « mais ici, ajoutai-je, il y a tout autre chose qu'un simple « trouble de la tranquillité publique; il y a révolte plus forte « que l'autorité de la loi martiale, et que ceux qui pour« raient la proclamer; il est absolument inutile d'y songer [1]

[1] Ce n'était ni le lieu ni le moment de montrer à quel point était violente la

« pour la circonstance présente; au reste, ce n'est point au « département, mais à la seule municipalité, à juger quand « il y a lieu à proclamer la loi martiale. » Le ministre me répond qu'il croit que le département a le pouvoir d'ordonner à la municipalité la proclamation. J'insiste sur la négative, et je vais à la lumière placée près de la pendule du cabinet, pour examiner la loi du 3 août. Pendant que je lisais, madame Élisabeth vient à moi : notez que cette loi du 3 août que je tenais à la main était sous une couverture aux trois couleurs nationales : c'était cette couverture qui excitait la curiosité de madame Élisabeth. *Qu'est-ce que vous tenez là?* me dit-elle. — *Madame, c'est la loi de la force publique. — Et qu'y cherchez-vous ? — Je cherchais s'il était vrai que le département eût le pouvoir de faire proclamer la loi martiale. — Eh bien! l'a-t-il? — Madame, je ne le crois pas*[1].

J'allai m'asseoir sur un tabouret près de la porte de la chambre du lit; l'étiquette était levée. Un moment après, la reine, madame Élisabeth et une ou deux autres femmes, dont

constitution du pouvoir administratif, en ce qui concernait la ville de Paris. Comme je l'ai déjà dit, dans tout autre département, le soulèvement de la ville principale pouvait être réprimé par la force du reste du département, et c'était à la requérir contre une municipalité rebelle qu'était bonne l'autorité d'un procureur-général syndic de département. Mais, à Paris, la capitale formait les neuf dixièmes de la population du département de la Seine. C'est la malheureuse expérience des événements du 20 juin et du 10 août, qui a fait diviser la mairie colossale de Paris, en douze mairies. On a reconnu la disproportion qui existait de mon temps entre cette mairie et la place que j'occupais, place qui est aujourd'hui représentée par la préfecture. Qu'on juge d'après une reconnaissance si solennelle de cette disproportion, combien sont injustes et absurdes les reproches de faiblesse ou de malveillance qui m'ont été faits par quelques méchants écrivains à l'occasion du 10 août. La faiblesse était dans ma place et dans la position où elle me mettait.

1 Quand l'autorité municipale aurait été plus forte que la révolte, et la garde nationale unanime, et que le procureur-général syndic du département aurait eu le pouvoir d'ordonner à la municipalité la proclamation de la loi martiale, était-il raisonnable d'espérer d'elle l'exécution de cette mesure, et de la lui prescrire, à elle, qui avait demandé solennellement la déchéance du roi? Il y aurait eu de la folie à croire qu'elle déployât le drapeau rouge contre d'autres rebelles que ceux qu'elle avait si fortement accusés, c'est-à-dire le roi et sa cour. Cela ramène toujours à cette vérité, que le procureur-général syndic du département n'avait aucune force à opposer à la révolte de Paris.

une grande, mince, vinrent s'asseoir sur les autres tabourets placés sur la même ligne. Alors je me levai. La reine me demanda *quand donc les Marseillais comptaient partir ?* Je lui répondis que le matin, M. le maire avait proposé au conseil du département d'autoriser la municipalité à leur donner 20,000 livres dont ils avaient besoin pour s'en retourner ; et que le département avait approuvé cette proposition, néanmoins sans arrêté écrit, parce qu'il n'aurait pu le motiver que sur l'intention de hâter leur départ ; mais que M. le ministre de l'intérieur et celui de la justice avaient entendu le matin la conférence qui avait eu lieu à ce sujet au département. M. le maire nous avait dit que les Marseillais, impatients de partir, mécontents même des Parisiens, n'attendaient que de l'argent pour s'en aller, et que même c'était à titre d'emprunt qu'ils demandaient 20,000 livres. M. le maire était accompagné de M. Osselin.

Vers deux heures et demie, je reçus des nouvelles assez tranquillisantes. On me mandait que les rassemblements avaient peine à se former ; que les citoyens des faubourgs se lassaient ; qu'il paraissait qu'on ne marcherait pas. Un rapport verbal fait au roi, par un grand homme en habit gris, confirma ce récit ; on répandit d'après lui, dans le cabinet du roi, ce mot qui paraissait faire plaisir : *le tocsin ne rend pas.*

Le département me demandait par sa dépêche un renfort pour le garder. Je descendis près du commandant-général, qui donna les ordres nécessaires.

Peu de temps après (de trois à quatre heures), on rapporta aux ministres que M. Manuel, procureur de la commune, venait de faire donner des ordres pour retirer les canons qui étaient sur le Pont-Neuf, par ordre du commandant-général, à l'effet d'empêcher la jonction des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. On ajouta que M. Manuel avait dit à la commune : *Ces canons gênent la communication des citoyens ; ceux des deux faubourgs ont aujourd'hui une grande affaire à finir ensemble.* Les ministres délibérèrent pour savoir si, malgré l'ordre de M. Manuel, on ferait rétablir les canons.

On rapporta en même temps qu'une députation de la commune venait de dire à l'assemblée nationale que M. le maire était prisonnier au château, qu'elle demandait qu'il revînt à la commune; que M. le maire (qui sans doute était resté à portée de l'assemblée nationale dans le jardin) s'était rendu à l'assemblée, et y avait dit qu'aucune violence n'avait été exercée sur lui au château pour l'y retenir; que cependant il allait se rendre à la commune, et qu'en effet il y était allé à pied avec la députation; ce qui fut confirmé vers quatre heures du matin, lorsque la voiture du maire, qui l'attendait dans la cour Royale, s'en alla vide.

Dans ces circonstances j'écrivis au conseil du département que je l'engageais à venir au château; que M. le maire était retourné à la municipalité; qu'il s'agissait de savoir si l'on contrarierait les ordres donnés par le procureur de la commune; qu'on ignorait s'il les avait donnés de son chef ou d'accord avec la municipalité ou le conseil-général; que prendre des mesures contre la municipalité ou la commune n'était pas une affaire de simple police; que je ne pouvais pas prendre sur moi de régler la conduite à tenir dans cette circonstance. Le département, au lieu de venir, envoya deux commissaires, M. Levieillard et M. de Faucompret. Nous passâmes ensemble avec les six ministres dans une petite salle à côté de la chambre à coucher du roi, et donnant comme celle-ci sur le jardin.

Je ne me rappelle plus en ce moment l'objet de la délibération; M. Levieillard et M. de Faucompret pourront me remettre au fait. Je me rappelle seulement que je ne cessai d'insister pour que le conseil entier du département se rendît au château; et sur l'observation qui fut faite que le conseil croyait avoir besoin d'un ordre du roi pour se déplacer, j'allai le demander au roi, qui dit : « Le ministre n'est pas « là; je le donnerai quand il sera revenu. » Il ne faisait pas encore jour alors dans les appartements.

Au moment qu'on entendit la voiture de M. le maire sortir de la cour, on ouvrit un contrevent du cabinet du roi pour voir ce que c'était que ce bruit de voiture. Le jour commen-

çait à luire. Madame Élisabeth alla à la croisée; elle regarda le ciel qui était fort rouge, et elle dit à la reine qui était restée au fond du cabinet : *Ma sœur, venez donc voir le lever de l'aurore;* et la reine y alla. Ce jour, elle vit le soleil pour la dernière fois.

Vers la même heure, le roi, qui s'était retiré dans sa chambre à coucher, reparut dans son cabinet. Il s'était probablement couché, car en rentrant il était tout dépoudré, et avait sa frisure aplatie d'un côté, ce qui contrastait étrangement avec la poudre et les cheveux bouclés de l'autre.

Dans le même temps encore, les contrevents étant ouverts dans l'appartement, M. Mandat vint dire que la commune le faisait appeler pour la seconde fois. Il n'était pas d'avis d'y aller; M. Dejoly le croyait nécessaire au château. Je pensai que le commandant-général était essentiellement aux ordres du maire, qu'il était possible que M. le maire voulût aller au-devant des rassemblements, et crût avoir besoin pour cela du commandant de la force publique. Sur mon avis, Mandat partit, quoique avec peine. Je me fondai encore sur la nécessité d'éclaircir le prétendu contre-ordre donné par Manuel relativement aux canons du Pont-Neuf, et de représenter à la commune ce qui lui paraîtrait nécessaire pour assurer la tranquillité. Mandat s'était rendu odieux à une grande partie de la garde par un dévouement fanatique à la cour. *Il garantissait toujours sur sa tête* les bonnes intentions du roi; il était toujours *sûr* qu'il n'y avait à la cour aucun mauvais dessein. J'ignorais la prévention établie contre lui; il aurait dû prendre des précautions pour se rendre à la commune : il paraît qu'il n'en prit aucune; j'eus le chagrin d'apprendre qu'il avait été tué en chemin.

Je ne sais plus par qui, ni comment, je fus appelé vers quatre heures dans une chambre où la reine était assise auprès de la cheminée, le dos tourné à la croisée. Je crois que c'était la chambre de Thierry, valet de chambre du roi. Le roi n'y était point. Il me semble que j'entrai dans cette chambre par la porte de la petite salle où nous avions tenu notre conférence, les ministres, les commissaires du dépar-

tement et moi; et je présume que ce fut d'après la communication du résultat de cette conférence, donnée à la reine par quelque ministre, que je fus appelé près d'elle. Le moment précis et quelque localité peuvent m'échapper, mais le fond des choses que je rapporte est exact. La reine me demanda ce qui était à faire dans les circonstances; je lui répondis qu'il me paraissait nécessaire que le roi et la famille royale se rendissent à l'assemblée nationale. M. Dubouchage me dit : « Vous proposez de mener le roi à son ennemi. « — Point tant ennemi, répondis-je, puisqu'ils ont été quatre « cents contre deux cents en faveur de M. de la Fayette. Au « reste, je propose cela comme le moindre danger. » La reine me dit alors d'un ton fort positif : « *Monsieur, il y a « ici des forces : il est temps enfin de savoir qui l'emportera « du roi et de la constitution, ou de la faction.* — Madame, en « ce cas, voyons quelles sont les dispositions faites pour la « résistance. » Je proposai d'entendre l'officier qui commandait en l'absence de Mandat : c'était M. Lachesnaye. On le fit appeler : il vint. Je lui demandai quelques détails sur ses dispositions extérieures, et s'il avait pris des mesures pour empêcher le rassemblement d'arriver sans obstacle sur le château. Il dit que oui; que le Carrousel était gardé, etc.; mais alors adressant la parole avec beaucoup d'humeur à la reine, il lui dit : « Madame, je ne dois pas vous laisser igno- « rer que les appartements sont pleins de gens de toute es- « pèce qui gênent beaucoup le service, qui empêchent d'ar- « river librement près du roi, ce qui rebute beaucoup la « garde nationale. — *C'est mal à propos,* répondit la reine; « *je vous réponds de tous les hommes qui sont ici. Ils marche- « ront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez; « ils sont prêts à tout ce qui pourra être nécessaire : ce sont des « hommes sûrs.* » Les discours de la reine, dans cette circonstance, me firent penser qu'il y avait au château une forte résolution de combattre et des gens qui promettaient à la reine une victoire; j'entrevis qu'on voulait cette victoire, au moins pour imposer à l'assemblée nationale. Ces circonstances faisaient naître en moi des craintes confuses d'une

résistance tout à la fois inutile et sanglante, et d'une entreprise sur le corps législatif après la retraite ou la défaite de l'attroupement ; et ces appréhensions ajoutaient un poids insupportable à ma responsabilité. J'insistai pour qu'au moins le roi écrivît à l'assemblée nationale et lui demandât assistance. M. Dubouchage fit quelques objections. — « Si cette « idée ne vaut rien, dis-je, qu'au moins deux ministres ail- « lent à l'assemblée lui faire connaître l'état des choses et « lui demander des commissaires. » Ce dernier parti fut adopté. Il fut résolu que MM. Dejoly et Champion iraient à l'assemblée. Ils partirent pour s'y rendre.

Nous raisonnions encore, en présence de la reine, sur l'état des choses, lorsqu'on entendit des cris et des huées dans le jardin. Les ministres mirent la tête à la fenêtre ; M. Dubouchage, très-ému, s'écria : « Grand Dieu ! *c'est le roi « qu'on hue. Que diable va-t-il faire là-bas ? allons bien vite le « chercher.* » Aussitôt lui et M. de Sainte-Croix descendirent au jardin. La reine alors versa des larmes sans dire un seul mot ; elle s'essuya les yeux à plusieurs reprises [1]. Elle passa dans la chambre à coucher du roi pour attendre son retour ;

[1] Je ne sais sur quel témoignage presque tous les historiens ont prêté à la reine, dans la nuit du 10 août, des paroles et des résolutions d'une exaltation plus qu'héroïque, comme d'avoir dit qu'on la clouerait plutôt aux murs du château que de l'en faire sortir, ou d'avoir présenté au roi des pistolets, en l'invitant à se donner la mort. Je ne sais dans quel moment, à qui, devant qui elle pourrait avoir dit et fait ces choses-là. Pour moi, je n'ai rien vu de semblable ; ce que j'ai vu et entendu est même inconciliable avec ces étranges narrations. La reine, dans cette nuit fatale, n'eut rien de viril, rien d'héroïque, rien d'affecté ni de romanesque ; je ne lui ai vu ni emportement, ni désespoir, ni esprit de vengeance ; elle fut femme, mère, épouse en péril ; elle craignit, elle espéra, s'affligea et se rassura. Elle fut aussi reine et fille de Marie-Thérèse ; elle pleura, sans gémir, sans soupirer, sans parler. Son inquiétude, sa douleur, furent contenues ou dissimulées par son respect pour son rang, pour sa dignité, pour son nom. Quand elle reparut au milieu des courtisans dans la salle du conseil, après avoir fondu en larmes dans la chambre de Thierry, la rougeur de ses yeux et de ses joues était dissipée, elle avait l'air sérieux, mais, tranquille, et même dégagé. Les courtisans disaient entre eux : Quelle sérénité, quel courage ! Elle marqua en effet du courage par sa contenance, mais, je le répète, elle ne donna ni marques de bravoure, comme on l'a supposé, ni d'exaltation, ni de colère, ni de désespoir.

je l'y suivis; elle avait les yeux rouges jusqu'au milieu des joues. Peu de temps après, les deux ministres ramenèrent le roi. Le roi rentra, tout essoufflé et fort échauffé du mouvement qu'il s'était donné. Il s'assit aussitôt. Il paraissait peu troublé de ce qui venait de se passer.

Les ministres et moi nous retirâmes dans la petite salle où j'avais eu précédemment une conférence avec eux. Les membres du conseil général du département y arrivèrent enfin, je crois, au nombre de neuf. Ils me confirmèrent, d'après des documents très-positifs, que la municipalité avait fait délivrer cinq mille cartouches à balle aux Marseillais. Alors il pouvait être six heures.

Ce fut un moment après, qu'un citoyen, c'était, je crois, un officier de paix, avec les deux officiers municipaux qui étaient demeurés au château, MM. Borie et Leroux, entrèrent dans la pièce où étaient les ministres et le département, et nous dirent que la commune était désorganisée, que les sections avaient envoyé de nouveaux *représentants* à la commune, que M. le maire était consigné chez lui, que Mandat était arrêté ou tué, que tout Paris était sur pied et en armes, que les faubourgs étaient rassemblés, prêts à marcher avec leurs canons, que le bataillon des Cordeliers et les Marseillais étaient certainement en marche. Je pressai de nouveau les ministres de conduire le roi et sa famille à l'assemblée nationale. M. Dubouchage, fortement agité du péril où il avait vu ou cru voir le roi dans le jardin, me dit : « Non, il « ne faut pas qu'il aille à l'assemblée. Il n'y a pas de sûreté « pour lui à y aller; il faut qu'il reste ici. . . . . « . . . . . »

Dans cette position, et voyant que le parti paraissait pris et concerté d'attendre au château même les événements, je proposai au conseil du département d'aller, nous, à l'assemblée nationale, lui faire connaître les derniers avis que nous recevions, et remettre l'affaire à sa sagesse. L'on goûta cette proposition, et nous nous mîmes en marche pour nous rendre à l'assemblée. Comme nous étions parvenus vis-à-vis le café de la terrasse des Feuillants, nous rencontrâmes les deux

ministres qui revenaient. « *Messieurs, nous dirent-ils, où « allez-vous? — A l'assemblée. — Et quoi faire? — Lui « demander son assistance, une députation, ou d'appeler « le roi et sa famille dans son enceinte. Eh! nous venons « de faire la même demande très-inutilement. L'assemblée « nous a à peine écoutés; elle n'est pas en nombre suffisant « pour rendre un décret : il y a tout au plus soixante « ou quatre-vingts membres.* » Ces réflexions suspendirent notre marche. Nous vîmes d'ailleurs une foule de personnes non armées courir le long de la terrasse, pour arriver en même temps que nous à la porte des Feuillants, et plusieurs membres craignirent que notre passage ne se trouvât coupé pour le retour; en conséquence, nous revînmes sur nos pas et retournâmes vers le château.

Les ministres remontèrent aux appartements. Mes collègues et moi nous fûmes arrêtés, à l'entrée du château, par des canonniers qui se trouvaient postés avec leurs canons à la porte qui descend du vestibule dans le jardin. Un canonnier me demanda d'un ton douloureux : « *Messieurs, est-ce que « nous serons obligés de tirer sur nos frères?* » Je répondis : « Vous n'êtes là que pour garder cette porte, empêcher « qu'on n'y entre; vous ne tirerez qu'autant qu'on tirerait « sur vous : *si l'on tirait sur vous, alors ce ne seraient pas vos « frères.* » Je le tranquillisai. Mais mes collègues me dirent : « Il faudrait aller dans la cour dire la même chose aux « gardes nationaux qui y sont; ils croient tous qu'on veut les « obliger à attaquer, et cette idée les tourmente. » Comme elle me tourmentait aussi d'après tout ce que j'avais vu, je fis très-volontiers ce qui m'était proposé. Nous traversâmes le vestibule et parvînmes à la cour. Il y avait immédiatement devant la porte du château quatre ou cinq pièces de canon, comme du côté du jardin. A droite était un bataillon de gardes nationaux qui s'étendait depuis le château jusqu'au mur qui fermait la cour du côté du Carrousel, grenadiers si je ne me trompe; à gauche et parallèlement, un bataillon de gardes-suisses; et dans le milieu, entre les deux colonnes et à distance égale au château et de la porte

Royale, cinq ou six pièces de canon tournées contre le Carrousel.

La porte Royale était fermée. Nous allâmes, le conseil du département et moi, à la colonne des gardes nationaux; je leur tins le discours que j'ai rapporté à l'assemblée nationale, et qui se trouve à quelques mots près assez exactement rapporté dans le *Journal des Débats* du 10. Comme la colonne était fort longue, on me pria de répéter à l'extrémité du côté du Carrousel ce que j'avais dit à peu près au tiers de la colonne. Cela fait, j'allai aux canonniers du milieu de la cour; je leur répétai à peu près dans les mêmes mots les mêmes choses : *Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive.* Un canonnier de belle figure et de haute taille, me dit : « *Et « s'ils tirent sur nous, serez-vous là? — Oui,* répondis-je, *et non « derrière vos canons, mais devant, afin de périr des premiers, « si quelqu'un doit périr dans cette journée.* Nous y serons « tous, » ajoutèrent mes collègues. A ces mots le canonnier, sans répliquer, retira la charge de son canon, en jeta le chargement par terre, et mit le pied sur la mèche, qui était allumée. J'avais remarqué qu'au moment où nous nous étions approchés de la batterie, la plupart des canonniers s'étaient éloignés comme pour éviter de m'entendre, de sorte qu'il n'y avait près des canons que cinq ou six personnes.

En ce moment les bataillons des Cordeliers et des Marseillais arrivaient sur la place du Carrousel. Un député parlait de leur part aux Suisses pour les engager, m'a-t-on dit, à ne faire aucune résistance aux patriotes; les officiers municipaux étaient aussi près des Suisses : ils doivent avoir entendu ce que disait le député. J'ai vu l'un d'eux, M. Borie, tenir à la main deux papiers; il en donna un aux Suisses, l'autre aux canonniers : il me dit ensuite que c'étaient ses réquisitions.

On frappait à la porte Royale. Nous y allâmes, le département et moi; les deux officiers municipaux y arrivèrent en même temps. Alors, un citoyen en capote grise, armé d'un fusil, me dit : « *Mais, messieurs, nous ne pouvons pas tirer « sur nos frères. — Aussi,* répondis-je, *on ne vous demande*

« *pas de les attaquer ; on demande qu'on ne tire pas sur vous...*
« *Il faudrait,* répliqua-t-il, *aller dire cela au dehors sur le*
« *Carrousel. — Aussi irai-je.* » Telle fut ma réponse, et c'était en effet mon projet. Mais, arrivé à la porte, on introduit un jeune homme, mince, pâle, officier de canonniers. Il dit que le rassemblement veut aller à l'assemblée, et y rester jusqu'à ce que l'assemblée ait prononcé la déchéance du roi. Il ajoute qu'il y a au Carrousel douze pièces de canon. M. Borie, officier municipal, le somme au nom de la loi de se retirer, et d'engager ses camarades à faire de même. Je lui fais observer que pour aller à l'assemblée le chemin n'est pas de passer par le château, qu'il est illégal d'aller à l'assemblée en force et en armes. — « Nous ne voulons pas lui
« faire du mal, répond ce jeune homme; nous voulons seu-
« lement la garder. — Mais c'est attenter à sa liberté. — Ce
« n'est pas ce que nous voulons; nous entendons qu'elle soit
« au contraire libre, et que la crainte des conspirations du
« château ne l'arrête plus. — Mais, lui dis-je, nous, magis-
« trats, nous ne connaissons et ne pouvons connaître que la
« loi. Elle défend les rassemblements armés. Voulez-vous
« entrer vingt sans armes au château? vous en êtes les maî-
« tres; nous ne le sommes pas de vous accorder autre
« chose. »

Il répondit avec effusion à mon discours. — « Sûrement,
« dit-il, nous ne voulons pas vous faire de mal; nous sommes
« tous des citoyens, et vous, me dit-il, monsieur Rœderer,
« nous vous connaissons tous pour tel. — Eh bien! au nom
« de Dieu, soyez sages et paisibles, et retirez-vous. » Il semblait être d'accord avec moi; je le pressai d'exhorter ses camarades à la retraite. — « Je ne puis rien résoudre à moi
« tout seul, répondit-il. Venez, parlez au dehors. » Pendant toute la conférence, on frappait toujours plus violemment à la porte, et si nous étions sortis, il ne nous aurait plus été possible de rentrer. M. Borie reprit la parole : « Eh bien! dit-
« il, amenez ici quelques personnes. — Je vais amener mes
« chefs; ils sont six. Vous verrez entre vous. » Il sort; mais aussitôt des coups redoublés ébranlent la porte, une ving-

taine de personnes étaient à cheval sur le mur de clôture; plusieurs autres s'entretenaient du dedans au dehors sur un ton d'étroite intelligence, et paraissaient fort disposées à ouvrir les portes, qui n'étaient gardées que par trois ou quatre factionnaires.

« Il n'y a pas à hésiter, dis-je alors à mes collègues; pendant « que vous entendrez ici les négociateurs annoncés, supposé « qu'ils viennent, je vais, si vous l'approuvez, monter chez le « roi, et lui faire connaître la nécessité de se rendre avec sa « famille à l'assemblée nationale. » Ils me répondent : Nous irons tous. Je cours au château, ils me suivent; nous montons le grand escalier; nous traversons les salles, qui me paraissent plus remplies que la nuit; parvenus à la porte de la chambre du roi, il y avait foule. Je dis très-haut : « Messieurs, « je demande place pour le département qui va parler au « roi. » On s'écarte : j'entre avec mes collègues. Le roi était assis près d'une table placée à côté de l'entrée de son cabinet; il avait les mains appuyées sur ses genoux. La reine, madame Élisabeth et les ministres étaient entre la croisée et le roi; vraisemblablement aussi madame de Lamballe et madame de Touzel, puisqu'elles se trouvèrent dans le cortége. « Sire, « dis-je, le département désire parler à Votre Majesté, sans « autres témoins que sa famille. » Le roi fit signe de se retirer : on se retira. M. Dejoly dit : « Les ministres du roi doivent « rester près de Sa Majesté. — Si le roi le veut, je ne vois pas « de raison qui s'y oppose. — Sire, dis-je d'un ton pressant, « Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre; il n'y a de « sûreté pour elle que dans l'assemblée nationale. L'opinion « du département est qu'il faut s'y rendre sans délai. Vous « n'avez pas dans les cours un nombre d'hommes suffisant « pour la défense du château; leur volonté n'est pas non plus « bien disposée. Les canonniers, à la seule recommandation « de la défensive, ont déchargé leurs canons. — Mais, dit « le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — « Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un *monde* « immense des faubourgs. »

M. Gerdret, administrateur du département, zélé patriote,

qui s'intéressait à la conservation du roi (il était marchand de dentelles de la reine), prit la parole pour m'appuyer. « Taisez-vous, monsieur Gerdret, dit la reine; il ne vous ap- « partient pas d'élever ici la voix; taisez-vous, monsieur... « Laissez parler M. le procureur-général syndic. *Mais, mon-* « *sieur*, dit-elle en m'adressant la parole, *nous avons des* « *forces*. — *Madame, tout Paris marche...* » Et aussitôt re- prenant très-vivement ce que je disais au roi : « *Sire, le temps* « *presse; ce n'est plus une prière que nous venons vous faire;* « *ce n'est plus un conseil que nous prenons la liberté de vous* « *donner : nous n'avons qu'un parti à prendre en ce moment,* « *nous vous demandons la permission de vous entraîner.* » Le roi leva la tête, me regarda fixement quelques secondes, puis se retournant vers la reine, il dit : *Marchons*, et se leva. Madame Élisabeth passant derrière le roi, et avançant la tête par-dessus la console, me dit : « *Monsieur Rœderer, vous ré-* « *pondez de la vie du roi? — Oui, madame, sur la mienne;* je « marcherai immédiatement devant lui. » Le roi me jeta un regard de confiance. — « *Sire, je demande à Votre Majesté de* « *ne se faire accompagner de personne de sa cour; de n'avoir* « *d'autre cortége que le département qui environnera la famille* « *royale, et des gardes nationaux pour marcher en haie à côté* « *d'elle jusqu'à l'assemblée nationale.* — *Oui*, dit le roi, *il n'y a* « *qu'à le dire.* » M. Dejoly s'écria : « *Monsieur Rœderer, les* « *ministres suivront.* — *Oui, monsieur, ils ont leur place à* « *l'assemblée nationale.* » La reine : « *Et madame de Tourzel,* « *monsieur Rœderer, la gouvernante de mon fils?* — *Oui, ma-* « *dame.* » Je sors de la chambre du roi, et, du seuil de sa porte tout ouverte, je dis à très-haute voix aux personnes pressées dans le cabinet. « *Le roi et sa famille vont à l'assemblée, seuls,* « *sans autre cortége que le département et les ministres, et une* « *garde. Veuillez ouvrir le passage.* » Je fis alors cette ques- tion : « *L'officier qui commande la garde est-il ici?* » Un offi- cier se présente; je lui dis : « *Il faut faire avancer des gardes* « *nationaux, qui marcheront sur deux files avec le roi. Le roi* « *le veut ainsi.* » L'officier répondit : « *Cela va être exécuté.* » Le roi sortit de sa chambre avec sa famille et le département.

Il attendit quelques minutes dans son cabinet que la garde fût arrivée. Il parcourut le cercle que formaient les personnes de la cour au nombre de quarante ou cinquante. Il ne m'a pas paru qu'il eût parlé à personne en particulier. J'ai entendu seulement qu'il disait : « *Je vais à l'assemblée nationale.* » Deux rangs de gardes arrivèrent, nous nous mîmes en marche dans l'ordre par moi proposé et arrêté par le roi. Nous traversâmes tous les appartements.

Le roi, quand nous passâmes dans l'Œil-de-Bœuf, prit le chapeau du garde national qui marchait à sa droite, et lui mit sur la tête le sien qui était garni d'un plumet blanc. Le garde surpris ôta le chapeau du roi de dessus sa tête, et le mit sous le bras qui portait son fusil.

Lorsque nous fûmes sous le péristyle au bas du grand escalier, le roi, que je précédais immédiatement, me dit : « *Que « vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut?* « *— Sire, elles sont en habit de couleur à ce qu'il m'a paru.* « *Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre* « *et sortir par le jardin. — C'est vrai,* dit le roi. » Un peu plus loin dans le vestibule, il me dit de nouveau : « *Mais « il n'y a pourtant pas grand monde au Carrousel. — Sire, « mais les faubourgs sont près d'arriver, toutes les sections sont « armées, elles ont été réunies à la municipalité ; et puis il n'y « a ici ni un nombre d'hommes suffisant, ni une volonté assez « forte pour résister même au rassemblement actuel du Car- « rousel. Il y a là douze pièces de canon.* »

Arrivés sous les arbres des Tuileries, vis-à-vis du café de la terrasse des Feuillants, nous marchions sur des feuilles qui étaient tombées dans la nuit, et que les jardiniers venaient de rassembler en différents tas sur lesquels la marche du cortége faisait passer le roi; on y enfonçait jusqu'aux jambes. « *Voilà bien des feuilles,* dit le roi, *elles tombent de « bonne heure cette année.* » Quelques jours avant, Manuel avait écrit dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles. Un de mes collègues m'a dit que le prince royal, en cet endroit, s'amusait à pousser, avec ses pieds, ces feuilles dans les jambes des personnes qui marchaient devant lui.

Je fis observer au roi que la reine et la famille royale n'ayant pas de places marquées à l'assemblée nationale, il était nécessaire de la faire prévenir des circonstances qui leur rendaient cet asile nécessaire; et je proposai que le président du département prît les devants et allât remplir cette mission à la barre.

Je remarquai ensuite que la garde du roi ne pouvait monter sur la terrasse, parce que là commençait le territoire de l'assemblée nationale, et je fis aller en avant quelqu'un qui ordonna à la tête de la colonne de s'arrêter au bas de l'escalier qui conduit au passage des Feuillants.

Comme la marche était fort lente, une députation de l'assemblée nationale arriva vers le roi, dans le jardin, à environ vingt-cinq pas de la terrasse. « *Sire,* dit à peu près le « président, *l'assemblée empressée de concourir à votre sûreté,* « *vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein.* » — Alors je cessai de précéder le roi. Les députés l'environnèrent, et je passai derrière le groupe que formaient la famille royale et les ministres, et fis quelques pas avec le département.

Parvenus à quelques toises de l'escalier de la terrasse, je vis le perron couvert d'hommes et de femmes fort animés. Un de ces hommes portait une perche de huit ou dix pieds environ de longueur. Il était fort emporté contre le roi. Il avait à côté de lui un citoyen encore plus échauffé. « *Non,* « criaient-ils, *ils n'entreront pas à l'assemblée nationale; ils* « *sont la cause de tous nos malheurs; il faut que cela finisse!* « *à bas! à bas!* » Les gestes les plus menaçants accompagnaient ces paroles. Je m'avançai, et montant sur la quatrième marche de l'escalier, je dis : « Citoyens, je vous de- « mande du silence au nom de la loi. » J'obtins du silence. « Citoyens, vous paraissez disposés à empêcher l'entrée du « roi et de sa famille à l'assemblée nationale; vous n'êtes pas « fondés à y mettre obstacle. Le roi y a sa place en vertu de « la constitution; et sa famille, qui n'en a point par la loi, « vient d'être autorisée par un décret à s'y rendre. Voilà « des députés de l'assemblée envoyés au-devant du roi; ils

« vous attestent que le décret existe. » — « Nous attestons que « le décret existe, » dit un député. L'opposition générale parut céder. Mais l'homme à la longue perche la brandissait en criant toujours : *à bas! à bas!* Je montai sur la terrasse, la lui arrachai des mains et la jetai dans le jardin. L'étonnement l'empêcha de crier davantage. Il se jeta dans la foule. Cependant comme il fallait traverser la terrasse, et la foule qui la couvrait, et que la garde de l'assemblée ne commençait qu'à la porte du passage, je demandai à MM. les députés la permission de faire monter jusqu'à ce passage la garde nationale qui escortait le roi. Les députés le permirent, et l'on forma deux haies jusqu'à la porte du passage. Le roi et sa famille y arrivèrent sans obstacle. Arrivés à la porte du passage, il s'y trouva quelques hommes de la garde de l'assemblée, entre autres un garde national provençal, lequel dit au roi, avec l'accent de son pays, en marchant à sa gauche. « *Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens;* « *mais nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage.* « *Soyez un bon citoyen, sire... et n'oubliez pas de chasser vos* « *calotins du château.* » N'oubliez pas! Il était bien temps d'en prendre note! Le roi répondit quelques mots sans humeur. Il entra le premier dans l'assemblée : je le suivais. Il y eut de l'engorgement dans le couloir qui empêcha la reine et son fils qu'elle ne voulait pas quitter, d'avancer et de suivre le roi. J'entrai dans la salle. Je demandai à l'assemblée la permission d'y faire monter un moment les gardes nationaux qui bouchaient l'entrée, la foule empêchant de les faire rétrograder. Ils étaient presque tous de la garde de l'assemblée elle-même. Alors s'éleva un vif mouvement de mécontentement dans la partie qu'on appelle la Montagne.

J'entendis qu'on supposait une conspiration contre l'assemblée, et que c'était pour l'exécution de quelque dessein funeste que je voulais y introduire des hommes de la garde du roi. Je remarquai M. Thuriot, entre les plus échauffés, et M. Cambon.

On parla de me mettre en état d'accusation. M. Cambon me cria « *qu'il me rendrait responsable de tout attentat qui se*

« *pourrait commettre sur l'assemblée nationale* ». Au lieu de répondre, je fis au plus vite rentrer cinq ou six gardes nationaux sans armes, qui étaient montés dans la salle, pour déboucher le passage. Au même instant, un grenadier ayant pris le prince royal dans ses bras, entra, et alla poser cet enfant sur le bureau des secrétaires, ce qui excita des applaudissements. La reine suivit avec le reste de la famille royale, et s'avança devant le bureau. Le roi, la famille royale et les ministres se placèrent sur les siéges destinés aux ministres.

Le roi a dit à l'assemblée : « Je suis venu ici pour éviter un « grand crime; et je pense que je ne saurais être plus en « sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. »

Le président répondit au roi : « Vous pouvez, sire, comp- « ter sur la fermeté de l'assemblée nationale. Ses membres « ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et « *les autorités constituées.* »

Le roi s'assit alors à côté du président. Un membre observe que la constitution défend de délibérer en présence du roi.

La loge du *Logographe* est désignée pour le recevoir avec sa famille; il s'y place.

Je me présentai alors (de sept heures à sept heures et demie) à la barre, où les membres du département m'attendaient depuis l'entrée du roi. Je fis, en leur nom, à l'assemblée le rapport qui suit, si des paroles dites dans le trouble et dans l'épuisement des forces peuvent s'appeler un rapport [1].

« Messieurs, le département vient rendre compte à l'as- « semblée nationale des circonstances de l'événement d'au- « jourd'hui.

« A minuit, M. le maire, prévenu des rassemblements qui « se formaient dans quelques sections, prévenu que le tocsin « sonnait, s'est rendu au château, qui est le point vers le- « quel tous les rassemblements paraissaient être dirigés. Un

[1] Moniteur, Logographe, Journal des Débats.

« devoir commun avec M. le maire m'appelait pareillement « au château; nous nous y sommes rendus à peu près au « même moment.

« M. le maire a d'abord rendu compte au roi de l'état des « choses ; il est ensuite descendu dans les cours, a fait une « visite des postes.

« Quelques moments après, je suis descendu dans le jar- « din des Tuileries, où je l'ai trouvé, et où nous avons passé « ensemble à peu près une demi-heure à nous promener. « Alors, l'assemblée nationale ayant fait dire à M. le maire « de se rendre à sa séance, je suis remonté dans les salles « du château, et M. le maire est venu ici. Depuis ce mo- « ment, la municipalité n'a plus eu au château que deux « membres, qui sont aussi présents à la barre de l'assem- « blée, savoir : MM. Borie et Leroux. Depuis ce moment « aussi, nous n'avons eu, nous, membres du département, « non plus que les deux officiers municipaux dont j'ai eu « l'honneur de vous parler, aucune nouvelle de ce qui se « délibérait à la municipalité, où M. le maire s'était rendu à « la sortie de l'assemblée nationale. Seulement, M. le com- « mandant général ayant été mandé vers quatre heures du « matin à la commune, il s'y est rendu. Depuis ce temps « encore nous n'avons eu d'autre relation avec M. le com- « mandant général : on nous a dit même qu'il avait d'abord « couru de grands risques en sortant de la municipalité, que « le peuple demandait sa tête; nous avons appris ensuite « qu'il était constitué en état d'arrestation : et quoi qu'il en « soit, il ne nous est parvenu aucune information précise « sur l'état des choses. Nous avons donc été bornés aux rap- « ports qui nous venaient, non officiellement, mais d'une mul- « titude de citoyens empressés d'aller voir ce qui se passait. « Nous avons appris qu'un ordre particulier d'un officier « municipal avait fait dégarnir le Pont-Neuf des canons qui « y étaient établis, et d'une partie de la force publique qui « devait y empêcher la communication des rassemblements « d'au delà et d'en deçà de la rivière. Le département était « d'ailleurs informé, et ceci est un fait plus positif, qu'il a

« été délivré, le 4 de ce mois, cinq mille cartouches à balle « à des fédérés qui se sont présentés, sous le seul titre de « fédérés, et sans réquisition d'aucun commandant de ba- « taillon de la garde nationale de Paris, au bureau de la po- « lice, et que, sur leur pétition, a été donné par le bureau « de la police l'ordre de délivrer ces cinq mille cartouches à « balle.

« Nous avons appris encore, il y a une heure environ, que « la municipalité se trouvait à peu près déconstituée, qu'il y « avait d'autres représentants de la commune envoyés pour « remplacer ceux qui existaient. Pendant qu'on nous instrui- « sait de tous ces détails affligeants, un grand rassemble- « ment s'est formé sur la place du Carrousel. Des canons « ont été amenés; ils ont été tournés contre le château. Des « députés de l'attroupement sont entrés dans la cour; nous « leur avons représenté qu'une si grande multitude ne pour- « rait pas avoir accès ni près du roi, ni près de l'assemblée « nationale; que la loi limitant le nombre des pétitionnaires « à vingt, ils pouvaient seulement nommer vingt députés, et « que cette députation aurait sûreté et libre passage. Les per- « sonnes qui étaient venues nous exprimer le vœu du ras- « semblement se sont retirées avec ces paroles. Alors nous « avons cru de notre devoir de parler aux troupes qui étaient « dans l'intérieur de la cour; je leur ai fait lecture de l'ar- « ticle 15 de la loi du 3 octobre; je leur ai dit : Nous ne de- « mandons pas que vous versiez le sang de vos frères, que « vous attaquiez vos concitoyens. Vos canons sont là pour « votre défense; ils ne sont pas pour l'attaque. Mais je re- « quiers, au nom de la loi, cette défense; je la requiers au « nom de la constitution; je la requiers au nom de la sû- « reté que la loi garantit à la maison devant laquelle vous « êtes postés. La loi vous autorise, lorsque des violences se- « ront exercées contre vous, à les repousser vigoureuse- « ment; la loi vous autorise, lorsque vous serez au point « d'être forcés dans votre poste, à le maintenir par la force; « et encore une fois, vous ne serez point assaillants, vous ne « serez que sur la défensive. Une partie de la garde natio-

« nale, laquelle était très-nombreuse, a bien entendu ce « langage; mais les canonniers à qui nous demandions une « bonne contenance, une forte résistance, si des canons en- « nemis venaient à tirer sur eux, pour réponse à la citation « de la loi, ont déchargé leurs pièces devant nous. Alors « nous sommes retournés à la porte par où des pétitionnai- « res étaient entrés; l'effervescence était grande. Un citoyen « du rassemblement nous a dit que l'intention de cette troupe « tout entière était de rester autour de l'assemblée natio- « nale, jusqu'à ce qu'elle eût prononcé la déchéance du roi. « Telle a été la déclaration qui nous a été fortement mani- « festée.

« Dans ces circonstances, des rapports multipliés qui se « sont succédé sans interruption, nous ont appris qu'un très- « grand nombre de bataillons étaient en marche, venant « pour la plupart du faubourg Saint-Antoine, où nous étions « instruits que depuis minuit tous les citoyens sortaient de « leurs maisons, se mettaient en armes au milieu des rues, « et se rendaient à la place de Carrousel. La municipalité « n'ayant plus de correspondance avec nous, les rapports « qui nous ont été faits nous prouvant qu'elle était dans un « état de désorganisation très-prochaine s'il n'était effectué, « le commandant de la garde nationale n'existant plus pour « nous, les ordres par lui donnés n'étant suivis par per- « sonne, nous ne nous sommes plus sentis en état de con- « server le dépôt qui nous était confié; ce dépôt était le roi, « ce roi est un homme, cet homme est un père. Les enfants « nous demandent d'assurer l'existence du père, la loi nous « demande d'assurer l'existence du roi, la France, l'humanité « nous demandent l'existence de l'homme. Ne pouvant plus « défendre ce dépôt, nous n'avons conçu d'autre idée que de « prier le roi de se rendre, avec sa famille, au sein de l'as- « semblée nationale. »

J'ajoutai à ce qui précède quelques détails sur la marche du roi et de son cortége du château à l'assemblée, et des explications sur l'incident qui avait eu lieu à l'entrée de la salle de ses séances, et je terminai ainsi :

« Nous n'avons rien à ajouter à ce que je viens de dire, sinon que notre force étant paralysée et n'existant plus, nous ne pouvons avoir que celle qu'il plaira à l'assemblée nationale de nous communiquer. Nous sommes prêts à mourir pour l'exécution des ordres qu'elle voudra bien nous donner; nous demandons, en les attendant, à rester à portée d'elle, étant inutiles partout ailleurs. » L'assemblée applaudit, sans contradiction de la part des tribunes.

M. le président a répondu : « L'assemblée nationale a entendu avec le plus grand intérêt le récit qui lui a été fait; elle va prendre en considération la pétition que vous venez de lui présenter, et vous invite à assister à sa séance. »

Nous traversâmes la salle, mes collègues et moi. Parvenu aux bancs où nous devions nous asseoir, je supposai que j'y serais vu de mauvais œil par les députés qui avaient voulu me mettre en accusation, et je me dirigeai vers la sortie. Les voix de la Montagne me rappelèrent et insistèrent pour que je restasse à la séance. Je montai dans les bancs et y pris place.

En ce moment un officier municipal et un adjudant de la garde nationale entrent à la barre. Ils annoncent que le rassemblement du Carrousel, entré dans la cour, *braque ses canons contre le château,* et qu'on paraît disposé à le forcer. L'assemblée envoie aussitôt vingt commissaires pour haranguer le peuple, employer tous les moyens de persuasion propres à ramener le calme, recommander la sûreté des personnes et des propriétés. Elle envoie en même temps douze autres commissaires à la commune pour y conférer sur les moyens de faire régner l'ordre.

Jusque-là tout annonçait dans l'assemblée des dispositions très-constitutionnelles, et certainement elles eussent continué, sans les événements qui survinrent subitement.

Le canon se fait entendre. Les vingt députés rentrent, et déclarent que le peuple les a empêchés d'aller au château, ne voulant pas, disait-il, qu'ils s'exposassent aux coups assassins qui en venaient. Les coups de canon redoublent; des cris effroyables remplissent le jardin des Tuileries. Un offi-

cier de la garde nationale accourt en disant : « Nous sommes forcés. » Les tribunes, qui voyaient par les fenêtres dans le jardin, s'écrient : « Voilà les Suisses. » On entend une fusillade près de la terrasse des Feuillants. Des pétitionnaires affluent à la barre ; ils assurent que les Suisses ont attaqué les citoyens, après les avoir attirés à eux. On demande la déchéance, on demande le jugement du roi, on demande sa mort. La fureur était au comble. « Nous demandons la dé-« chéance, dirent les pétitionnaires (c'est-à-dire nous nous « bornons à demander la déchéance) ; *mais osez jurer que* « *vous sauverez l'empire.* » — « Nous le jurons ! s'écria l'assemblée. De ce moment elle n'était plus libre ni maîtresse du sort du roi.

Ici finissent les cinquante journées dont j'ai entrepris la chronique.

II

MÉMOIRES DE FIÉVÉE.

MÉMOIRES DE FIÉVÉE.

Nous vivons dans un temps où quiconque n'a pu rester neutre parmi les nombreux changements politiques qui se sont succédé en France doit nécessairement laisser des *Mémoires*; bien modeste s'il ne va pas jusqu'à publier ses *Confessions*. Cette disposition générale ne doit pas être entièrement attribuée à l'amour-propre. On attendait autrefois qu'un homme qui avait attiré plus ou moins longtemps l'attention publique fût mort pour faire sa biographie; maintenant on imprime la biographie des hommes vivants; et, pour qu'ils n'aient point à se plaindre, les entrepreneurs de ce genre de littérature s'adressent assez volontiers à ceux dont ils prétendent écrire la vie et juger le mérite, en les priant de faire eux-mêmes l'article qui doit leur être consacré. Je me suis toujours refusé à répondre à ce genre de complaisance; j'ai fait plus, je n'ai jamais lu les articles biographiques qui me concernent. Il me paraît trop bizarre de devenir pour soi-même partie de la postérité. Aussi, toutes les fois que je me trouve cité dans des livres, des journaux, ce qui m'est arrivé trop souvent et m'arrive encore quelquefois, en bien ou en mal, à tort ou à raison, j'éprouve une certaine répugnance. Et cependant je vais parler de moi, peut-être un peu longuement; mais il n'y avait pas moyen de l'éviter, dès que je me décidais à faire imprimer une *Correspondance* et quelques détails sur les relations personnelles qui ont eu lieu, pendant onze années, entre Bonaparte premier consul, empereur, et moi.

Dans cet intervalle de temps, il est peu de question politiques, administratives, peu de variations dans la situation du

gouvernement avec l'opinion publique que je n'aie été conduit à traiter. Livré au public, ce travail aura du moins le mérite de rappeler les circonstances qui entouraient les événements, et les sensations que ces événements produisaient au moment où ils éclataient; il montrera Bonaparte sous un aspect nouveau, habituellement simple et quelquefois coquet dans ses conversations; voulant et acceptant la vérité dans sa plus sincère expression; malgré des faiblesses et des caprices, traitant avec considération quiconque mettait la considération en première ligne, et fidèle jusqu'au dernier moment à l'engagement que je lui avais fait prendre, avant de m'engager moi-même, de ne jamais me sacrifier, même quand j'aurais tort, aux ennemis que devait nécessairement m'attirer la position que j'acceptais.

Loin d'avoir désiré et moins encore provoqué la liaison qui s'est formée entre Bonaparte et moi, on verra tout ce que j'ai fait pour l'éviter et que plusieurs fois j'ai proposé de la rompre, sans pouvoir y parvenir. Il était plus fin que moi, et l'obstination ne lui manquait pas. Je ne pouvais pas ignorer que le fait d'une correspondance entre l'homme qui gouverne et un simple particulier isolé ne resterait pas inconnu; et d'ailleurs notre première entrevue s'était passée souverainement, c'est-à-dire en présence de trois personnages politiques, tenus à une certaine distance, mais qui pouvaient tout entendre, la conversation étant vive et franche. Plus tard cette correspondance a éclaté dans de graves circonstances qui ont arrangé mon avenir d'une manière opposée à mes habitudes et à mon grand regret. On ignorait ce qu'elle contenait, mais on savait qu'elle existait; il ne s'en cachait pas, ni moi non plus. Quand nous l'eussions voulu, cela aurait été impossible. Si son cabinet lui a été fidèle, aucune de mes notes n'a dû être communiquée à qui que ce soit, et j'ai toujours été d'une réserve absolue à cet égard. On m'attribuait donc les pensées qu'il jetait quelquefois en avant et qui ne lui étaient pas habituelles; ce qui n'était pas toujours une supposition. Lorsqu'il se trouvait loin de Paris et qu'il y surgissait quelque catastrophe, la pre-

mière inquiétude pour les pouvoirs qui géraient en son absence était de savoir ce que j'en écrirais. Les personnes que cette influence blessait me faisaient hautement déclarer qu'elles ne supporteraient pas l'indépendance dans laquelle j'étais placé, ajoutant que mon existence n'était pas aussi assurée que je paraissais le croire; ce qui m'effrayait d'autant moins que ces mêmes personnes ne négligeaient aucun moyen de me faire savoir qu'elles avaient la faculté et la volonté de servir l'ambition qu'elles me supposaient, et qui n'a jamais éclaté, à leur grand regret, par la raison toute simple que je n'avais pas d'ambition. Dans le cas contraire, je n'aurais pas été assez sot pour me jeter dans le piége que me tendaient les offres de leur protection. J'avais prévu les inconvénients inévitables de cette correspondance à la fois avouée et mystérieuse dans son contenu, par conséquent soumise aux interprétations de tous les hommes en place qui pouvaient la redouter, et pour qui je concevais fort bien qu'elle dût être insupportable. J'avais de même prévu qu'elle m'obligerait à vivre avec beaucoup de circonspection, pour ne pas être soupçonné par l'empereur d'entrer dans des intrigues et de lui écrire dans mes intérêts de préférence aux siens; car probablement il ne s'informait pas qu'à moi seul de mes liaisons. Ce que je n'avais pas prévu, c'est que cette Correspondance durerait aussi longtemps. Quand on est né dans un temps de révolution, et qu'on s'est accoutumé à calculer les événements, il est difficile de croire au succès constant d'un homme qui veut à la fois soumettre les rois et enlever aux peuples leur nationalité; vaincre une révolution avec des révolutionnaires; et fonder en France un gouvernement, sans comprendre les conditions de la monarchie et ce que les mœurs et les intérêts exigent maintenant de liberté. L'Europe n'était pas encore assez vieille pour que cela fût possible. Qu'on attende.

Je viens de me servir du mot révolutionnaire; je me dois d'expliquer quel sens je lui donne aujourd'hui, comme dans toute ma Correspondance. L'Assemblée constituante, à mes yeux, n'a pas été révolutionnaire; car elle a aimé et compris

la liberté. Ce n'est pas sa faute si l'expérience lui a manqué pour l'établir; c'est le tort du vieux régime qui, ayant depuis longtemps écarté de la vie publique toutes les classes de la société, n'avait laissé aux esprits les mieux faits d'autre instruction en politique que l'instruction qui se trouve dans les livres, et la séduction qu'offraient les institutions des pays étrangers, où règne la liberté. Les livres ne révèlent que bien imparfaitement le positif des combinaisons sociales, et les institutions ne se transportent pas d'une nation à une autre. L'Assemblée constituante a répondu aux opinions qui régnaient en France, où il n'y avait que des opinions; que pouvait-elle faire de plus? Elle a été sincère, sans ambition et désintéressée. Les gouvernements qui l'ont suivie, et les hommes qui ont eu de l'influence dans ces gouvernements, n'ont plus compris que le pouvoir à tout prix et à toute condition, par la terreur, par la gloire, par l'hypocrisie, et n'ont plus considéré la liberté que par la frayeur qu'elle leur inspirait. Ce sont ces hommes que j'appelle révolutionnaires, plus dangereux et plus méprisables en habits galonnés qu'en carmagnole. L'empereur a pu en acquérir la conviction à Sainte-Hélène. Pour moi, je n'ai pas attendu les événements; aussi n'ai-je jamais compté que deux hommes d'État sous son règne : celui qui l'a vendu et celui qui l'a livré. L'un et l'autre avaient de loin calculé sa chute et le parti qu'ils pourraient en tirer; habiles gens, qui savent d'avance et n'oublient pas un seul instant qu'aux époques où les nations ont perdu leur équilibre, il suffit de guetter le moment où le malheur atteindra les pouvoirs en apparence les mieux établis pour en faire un moyen de trafic à leur usage.

Comment les circonstances m'ont-elles mis en contact avec ces gens-là? comment surtout expliquer la longue liaison qui s'est formée entre Bonaparte, à coup sûr le plus actif des hommes de son siècle, et moi qui ne connais rien qu'on puisse mettre au-dessus d'une vie calme et toute de réflexion; entre lui qui ne trouvait pas le monde assez grand pour répondre à ses désirs, et moi qui n'ai jamais compris de quoi l'on peut être ambitieux dans des temps où rien ne dure?

C'est une belle chose que la modération! les anciens nous en ont laissé des récits qui touchent jusqu'aux larmes quand on les lit; mais si de nos jours on louait quelqu'un pour cette qualité, les auditeurs souriraient, et ils auraient raison. Ce ne sont pas nos vertus qui décident de nos penchants, c'est notre caractère. Quand on s'y livre franchement, on y rencontre des défauts dont il ne s'agit que de s'arranger pour y trouver du bonheur. Mon grand défaut, mon imperturbable défaut est l'antipathie pour le mouvement. S'élever, c'est se mouvoir avec la certitude qu'il faudra descendre [1]. Le mouvement est donc toujours double. Depuis un demi-siècle, qui a échappé à cette conséquence et oserait s'en vanter? Cette antipathie m'a conduit sans calcul à attendre les événements chez moi, avec la singulière conviction qu'ils viendraient m'y chercher; je sentais intérieurement que, sans la révolution ou les révolutions, j'aurais eu assez d'imagination pour en faire quelque chose; mais que la révolution ou les révolutions y ayant substitué les passions de l'esprit et les réflexions qui naissent de ces passions quand aucun intérêt personnel ne s'y mêle, ma vie recevrait une destination de l'amour que je portais à la France. C'est ce qui m'est arrivé [2].

Si on me demande ce que c'est que le caractère, je répondrai que c'est ce qui nous domine individuellement. Si on me demande comment on peut assez connaître son caractère pour s'arranger des défauts qu'il comporte, je répondrai que cela arrive à tout le monde; seulement peu de personnes y font attention. Si on me demande d'où vient le caractère, je répondrai : Presque toujours de circonstances qui remontent jusqu'à nos premières années. Cela est si vrai que tous les écrivains qui ont été conduits à se prendre pour le sujet de quelques-uns de leurs ouvrages, ont toujours daté de leur enfance ce qu'ils avaient à nous dire [3]. C'est cette faculté de retourner vers le passé, pour y chercher la raison

[1] Bien. (*Note de Sainte-Beuve.*)
[2] Bien. (*Note de Sainte-Beuve.*)
[3] Fin. (*Note de Sainte-Beuve.*)

de ce qu'on est, qui a fait les véritables moralistes, ceux que tout le monde aime, parce que plus ou moins chacun se retrouve dans leurs confidences; et, bien qu'ils y mettent quelquefois de l'amour-propre et même un peu d'emphase, on le leur pardonne, par cette considération qu'ils nous apprennent du moins qu'ils avaient de l'amour-propre et ne pouvaient parler d'eux sans se gonfler. C'est une révélation de plus.

J'espère que je ne ferai pas de révélations de ce genre. Ayant peu désiré pour moi, je ne regrette rien et n'ai à me plaindre de personne. A travers les proscriptions, le pillage de ma maison, les emprisonnements, ma vie a été douce; je n'ose pas dire qu'elle a été heureuse, de peur que mes vieux amis ne répètent que cela a toujours été une de mes prétentions. Cette prétention, ici rappelée, aura l'avantage de donner à ceux qui se décideront à me lire l'assurance qu'ils ne trouveront dans ce que j'ai à dire de l'ancien régime, de la révolution jusqu'au consulat et de moi, ni la morosité d'un moraliste trop exigeant, ni les fatigantes récriminations d'un politique déconcerté.

Je suis né à Paris le 10 avril 1767, année de laquelle M. de Voltaire a daté celui de ses pamphlets qui porte pour titre : *l'Homme aux quarante écus*. On commençait alors à s'occuper d'une science qu'on appelle encore *économie politique*, science qui a souvent varié dans ses conclusions, et qui n'a été bien comprise que par les gouvernements; car, tandis que deux partis économistes discutaient pour décider s'il devait y avoir un impôt unique, fondé sur la propriété territoriale, ou s'il fallait donner la préférence aux impôts établis sur les consommations, les gouvernements chargeaient à la fois les consommations et la terre dans une progression qui, nulle part encore, n'a trouvé son point d'arrêt. M. de Voltaire ne laissait passer, sans intervenir, aucune des questions nouvelles qu'on jetait aux esprits; c'était une des conditions de la suprématie qu'il avait obtenue et qu'il tenait à conserver. Calcu-

lant, dans ce pamphlet la somme de numéraire que possédait, la France, et portant la population à vingt millions d'individus, il déclara que le revenu annuel de chaque Français était de quarante écus. L'interlocuteur qu'il avait mis en scène avec lui, bonhomme comme tous les interlocuteurs qu'on se donne à soi-même, se contentait de répondre que cela formait une fortune bien restreinte. « Faites des enfants, faites-en beaucoup; les petites créatures qui sortiront de vos entrailles apporteront chacune les quarante écus qui leur reviennent dans le partage général, et vous arriverez ainsi à une certaine aisance. »

Je ne crois pas que ma mère ait lu, dans sa jeunesse, les ouvrages de M. Voltaire, ni qu'elle ait jamais pensé qu'on pût s'enrichir en faisant beaucoup d'enfants; aussi n'en mit-elle au monde que seize, sans compter ceux qui ne sont pas venus à terme. Elle commença par six filles, ce qui désolait si fort mon père, ai-je entendu dire, qu'il se réfugiait chez un de ses amis à chaque époque fatale d'accouchement, attendant avec la plus pénible anxiété qu'on vînt lui apprendre si Dieu lui avait enfin accordé un fils. J'arrivai pour lui donner cette satisfaction. Onze mois après il eut un fils de plus et moi un frère, qui a eu une grande influence sur mes sensations.

Ma mère était remarquablement belle; ses traits fins et réguliers sauvaient ce qu'il y avait d'imposant dans sa taille, qui n'était pas au-dessous de cinq pieds quatre pouces. Quand on se rappellera que l'usage alors exigeait que les femmes portassent des talons élevés, que la mode avait exhaussé les coiffures d'une manière si extravagante que les épingles d'acier qui en soutenaient l'échafaudage pourraient, de nos jours, être prohibées comme des armes dangereuses, on concevra pourquoi j'attribue surtout à la figure de ma mère l'impression agréable que son aspect produisait. Elle tenait beaucoup à la beauté en général et ne dédaignait pas la sienne; il fallait qu'elle fût bonne et faite pour inspirer un vif attachement, puisqu'elle a eu deux maris qui l'ont aimée avec passion. Quant à ses enfants, et à moi particulièrement, elle nous paraissait sévère, sans que

nous eussions à nous plaindre d'elle. Nous étions trop nombreux, voilà tout. Bien qu'on mît les filles au couvent de bonne heure, et les garçons en pension le plus tôt possible, nous n'étions jamais moins de quatre à cinq quand nous nous présentions pour l'embrasser avant qu'on nous menât coucher. Ma mère nous tendait d'abord sa joue droite en fermant l'œil de ce côté, puis la joue gauche de même, et cela allait ainsi froidement tant que durait la procession. On répète encore, comme si nous étions au temps des patriarches, que le bonheur attend les grandes familles. Une mère peut-elle être caressante pour seize enfants, surtout quand elle éprouve une sensation si pénible de ses grossesses que les personnes qui l'entourent finissent par ne plus oser lui en parler, même au dernier moment? Et puis la dépense qu'exige tant d'éducations, même en y mettant une indispensable économie, l'inquiétude de l'avenir jettent nécessairement bien des pensées sérieuses à travers les sentiments de maternité. Je n'avais pas attendu l'ouvrage de M. Malthus pour être bien convaincu que les populations trop nombreuses ne sont favorables ni aux familles, ni aux nations, et que si des bénédictions sont promises aux premières, par son luxe toujours progressif, la société y met de terribles restrictions.

Je ne pourrais dire si j'ai connu mon père, ou si c'est pour en avoir beaucoup entendu parler que je crois l'avoir connu. J'étais bien jeune lorsqu'il est mort, et depuis plus d'une année avant cette époque j'habitais Arras chez un de mes parents; mais je me rappelle la tristesse, je dirais, sans exagération, l'effroi que j'éprouvai à mon retour, en trouvant toute ma famille en grand deuil. Ma mère me regardait en pleurant, mes sœurs avec curiosité; personne ne m'abordait. Auguste, ce frère né onze mois après moi, vint se jeter dans mes bras et me conduisit à ma mère, comme s'il sollicitait en ma faveur quelques caresses que je reçus en effet. Comment n'aurait-elle pas compris Auguste ? J'ai dit qu'elle était sensible à la beauté, et celle de cet enfant si gracieux surpassait tout ce qu'on peut ima-

giner. Hélas ! à quel prix la nature la lui avait-elle donnée ! Tout le monde l'admirait, ma mère l'idolâtrait. Son grand plaisir était de le mettre sur une table à laquelle trois glaces répondaient, afin de le voir se refléter dans tous les sens. Elle me trouvait lourdement bâti, l'air sournois, peu communicatif; il y avait du vrai dans ce jugement; son tort était de ne pas le dissimuler. J'aurais pu devenir jaloux; deux instincts se réunirent pour me sauver de cette passion plus dangereuse dans l'enfance, par les conséquences qu'elle peut entraîner, qu'à toute autre époque de la vie. Mon instinct à moi fut d'être frappé de la mélancolie qui régnait sur la figure transparente d'Auguste, et me porta à l'aimer comme quelqu'un qu'on craint de perdre; son instinct à lui fut de voir en moi un protecteur contre les caresses, les surprises dont on l'entourait de toutes parts et qui le fatiguaient. Il m'aima de préférence, soit par le pressentiment de ce que je lui serais un jour, soit parce que le calme de mon caractère convenait à la douce tristesse qui dominait le sien. Où j'étais il me cherchait; je ne le voyais jamais arriver sans plaisir; ce qu'il voulait me convenait toujours.

Cette préférence que, parmi ses enfants, ma mère accordait à la beauté, pourrait la faire soupçonner de faiblesse et d'injustice; j'aurais évité d'en rappeler le souvenir si je n'avais à donner la preuve de la force de son caractère, et d'une équité dont il y a peu d'exemples dans les familles.

Par une vanité qui n'est plus de notre temps, si j'essayais de passer sous silence la profession de mon père, je ne le pourrais pas; je l'ai trouvée consignée dans un roman du temps. Il tenait la maison de Paris où l'on dînait alors au plus haut prix. Voyant ses affaires prospérer, il forma le projet d'y joindre un hôtel arrangé avec un luxe qui n'existait pas encore dans cette partie; tout s'y trouvait, jusqu'à des voitures. Cet hôtel devint bientôt comme le rendez-vous obligé des étrangers de distinction qui venaient à Paris. Mon père mourut dans les premiers temps de cette entre-

prise, sur laquelle il restait encore cinquante mille francs d'engagements à remplir. Ma mère ne fléchit pas devant les conséquences de ce malheur. Son courage, son esprit d'ordre, son talent pour se faire obéir, l'intérêt et le respect qu'elle inspirait suffirent à tout. Elle ne fit faire l'inventaire de sa maison que lorsque ce qui était dû fut entièrement acquitté, par conséquent au profit de ses enfants, qui n'entrèrent point pour leur part dans les dettes qui avaient été contractées. Ce n'est qu'après être arrivée à ce résultat qu'elle prit un second mari, plus âgé qu'elle, homme de bonne éducation, de bonnes manières, et dont nous n'eûmes qu'à nous louer. Je ne dirai pas que je trouvai en lui un père; j'avais un peu plus de neuf ans à cette époque, et, dès les premiers jours jusqu'aux derniers, nous fûmes amis.

Je n'entre pas dans ces détails par l'idée qu'ils puissent paraître intéressants; mais par les conclusions que je veux en tirer sur l'influence qu'aurait pu avoir cette première éducation domestique, où les apparences et les jouissances de luxe s'alliaient naturellement à la simplicité de notre éducation au dehors, et nous faisaient souvent passer, sans transition, de la société élevée à la brusque camaraderie des écoles. Un seul exemple suffira pour me faire comprendre.

Un prince de Galitzin, qui logeait à l'hôtel, avait la passion des enfants; il ne pouvait mieux tomber. Il prit pour Auguste le plus vif attachement et ne savait qu'inventer pour le satisfaire. Auguste et moi nous ne nous quittions pas; ce fut donc sur l'engagement de notre discrétion qu'il exécuta le projet de le faire vêtir secrètement d'un costume russe d'une élégance et d'une richesse remarquables; l'épée même n'y manquait pas. Nous montions souvent le matin chez lui; il nous jetait à la tête de belles fourrures que nous lui renvoyions à quatre mains, ce qui désolait son pauvre valet de chambre, obligé de refaire la toilette de tête de son maître et la nôtre aussi, afin, disait M. de Galitzin, que ma mère ne le grondât pas. C'est lui, en effet, qui aurait été

grondé. Le costume russe pouvait donc être commandé, apporté, essayé, remporté, rapporté, sans faire naître le moindre soupçon. Quand tout fut prêt, il prit Auguste par la main et vint le présenter à ma mère comme un jeune parent en visite chez lui. Cette surprise fut accueillie avec grâce; mais j'avais assez l'habitude de la figure de ma mère pour m'apercevoir que le prix de cette galanterie lui ôtait auprès d'elle son mérite. Tout ce que le prince de Galitzin put obtenir, c'est qu'Auguste ne porterait ce déguisement que pour le portrait qu'il voulait en faire, mais sans sortir de l'appartement. Il comprit fort bien ce qu'on évitait de lui dire, et n'en resta pas moins aimable pour nous. Dans les beaux jours, il se passait rarement une semaine sans qu'il mît une fois au moins sa voiture à nos ordres pour l'heure à laquelle nous revenions de chez le maître de répétition, indiquant la promenade que nous devions faire, son chasseur à notre disposition. Cela nous amusait beaucoup.

Le maître de répétition chez lequel on nous conduisait menait ses élèves au collége Mazarin; j'étais du nombre; Auguste ne m'accompagnait pas, quoiqu'il suivit ses études avec la plus grande facilité. La marche, le moindre changement dans la température l'affaiblissaient, ajoutaient à sa délicatesse habituelle, sans que les médecins pussent en donner la raison. Nous couchions dans la même chambre. Je m'étais souvent aperçu que ses nuits étaient extrêmement agitées, avec des signes prononcés de somnambulisme. J'en prévins mon beau-père [1] pour qu'il nous fît donner une lampe, afin que je pusse veiller jusqu'à l'heure où montait la bonne qui couchait dans une chambre à côté de la nôtre, et dont la porte de communication restait ouverte. Cette précaution ne devait pas être révélée à ma mère dans la crainte de l'alarmer, ni expliquée à Auguste de peur de frapper son imagination. S'il s'éveillait, il me trouvait lisant, ce qui me donnait un moyen naturel de lui dire com-

[1] Il s'appelait Le Blanc, et c'est sous ce nom que je le désignerai désormais.

ment s'était introduit l'usage nouveau de lumière dans notre dortoir. On consulta en secret sur des renseignements précis donnés par moi; les réponses ne laissaient prévoir aucun danger. Une circonstance vint bientôt ajouter à notre inquiétude. Ma mère avait trop de bon sens pour ne pas être frappée du contraste qui régnait dans notre éducation; elle déclara que l'âge était venu où je ne pouvais plus, sans danger de prendre des habitudes de luxe, rester dans la maison, et qu'il fallait me mettre tout à fait en pension; Auguste insista avec persévérance pour ne pas me quitter, et sa mélancolie augmentait. Entre M. Le Blanc et le médecin habituel, il fut convenu qu'on présenterait le changement d'air comme devant être favorable au rétablissement des forces de mon frère; car il s'agissait de m'envoyer à Dourdan, petite ville de la Beauce, à douze lieues de Paris. Tout finit par s'arranger et nous partîmes ensemble.

Sa constitution parut d'abord se raffermir; mais, dès le troisième mois, tout son être se décomposa avec une rapidité dont il n'y a peut-être pas d'exemple. De sa belle et transparente figure, il ne resta que les yeux, encore agrandis par la maigreur; toutes ses jointures se tuméfièrent, et bientôt, réduit à ne plus quitter le lit, à peine pouvait-il s'aider du moindre mouvement. Je m'étais empressé d'adresser à M. Le Blanc deux lettres : l'une qu'il pouvait communiquer à ma mère, l'autre qui n'était que pour lui et contenait toute la vérité. Il arriva avec un médecin allemand, alors en grande réputation, qui prescrivit un traitement souvent changé de Paris sur les lettres que j'écrivais, et dont le dernier produisit des effets si violents que je n'hésitai pas à l'arrêter sur les supplications de ce pauvre enfant, dont il augmentait les horribles souffrances.

Avant son retour, M. Le Blanc avait arrangé les choses pour qu'Auguste fût établi dans une chambre donnant sur un jardin; de son lit il jouissait d'une vue agréable. Une autre chambre, en dehors des dortoirs, me fut assignée afin que je pusse la nuit descendre chez lui sans troubler la régularité de la maison; j'étais dispensé de toute étude; en

un mot, on m'avait fait maître de mes volontés avec une confiance qui fut un adoucissement pour ce pauvre enfant dont l'esprit s'élevait, dont la sensibilité devenait plus vive à mesure que la vie se retirait de lui, et qui put dire à ses derniers moments pour toute confession : « Mon Dieu, j'ai « quelquefois manqué de patience, jamais de résignation. » Encore se calomniait-il. C'était pour moi qu'il manquait de patience; il aurait voulu avancer le jour où, selon ses expressions, nous nous reposerions tous les deux. Ce jour arriva.

En remontant à ces souvenirs, j'y trouve l'origine d'un sentiment que les hommes vraiment hommes comprendront aisément, et que les femmes qui consentent encore à être femmes sauront apprécier. Aimer, selon moi, c'est protéger, sentir qu'on est nécessaire et se dévouer; la prééminence de la force, l'ascendant du caractère n'ont de véritable valeur qu'autant qu'ils arrivent à ce résultat en amour et même en amitié. L'égalité dans les liaisons n'est bonne que pour le plaisir, c'est pourquoi il y en a si peu qui durent; aussi ai-je toujours cru que c'est depuis que les femmes vont toutes seules qu'on les entend se plaindre de plus en plus de la petite part que leur fait la société; elles appellent esclavage ce qui n'est bien souvent que la fatigue de l'isolement où elles sont parvenues à se placer. Plusieurs, à ma connaissance, sont mortes de l'impossibilité d'exercer un pouvoir que personne ne leur disputait.

Des arrangements pris par M. Le Blanc, il arriva que, passant une partie de mes journées et de mes nuits auprès d'Auguste, pour m'occuper autant que pour le distraire, j'obtins du maître de la pension la clef de sa bibliothèque, qui n'était pas mal composée, bien qu'un peu mêlée. Une fois en possession de ce privilége, si conforme à mes goûts, je continuai à en jouir sans qu'aucun de mes camarades en fût blessé. Je n'y attachais aucune idée de supériorité. C'était de grand cœur que je me livrais à tous nos jeux; une fois sorti pour la promenade, j'étais infatigable; mais si j'avais pu obtenir de rester, je revenais à

mes lectures. Et, faut-il l'avouer ? les livres qui m'étaient indiqués comme réservés n'étaient pas ceux que je ménageais le plus. Heureusement j'étais encore trop ignorant pour comprendre beaucoup de choses, bien plus encore pour pouvoir les coordonner ; et il ne restait guère dans ma mémoire que les conclusions, quelquefois bizarres, que je me donnais à moi-même.

En voici un exemple :

La révocation de l'édit de Nantes et les sanglantes proscriptions qui l'ont accompagnée m'avaient frappé sous ce rapport que je croyais bien sincèrement à la damnation éternelle des protestants, et, par cela même, je ne concevais pas pourquoi on les tuait. Il me semblait qu'on devait au contraire avoir pitié du sort inévitable qui les attendait et prolonger leur existence par tous les moyens qui pouvaient la rendre douce, afin qu'ils fussent du moins heureux dans ce monde. Cette idée fut poussée si loin que j'allai jusqu'à m'informer s'il y avait des protestants pauvres à Dourdan ; alors j'aurais réservé pour eux ma part des charités que nous faisions tous les samedis. Quand j'ai lu plus tard que, sous le règne de Charlemagne, les Saxons qu'on poussait à venir se faire baptiser en France y revenaient à plusieurs fois, se plaignant toujours de ce que la dernière robe qu'ils recevaient, comme encouragement, n'avait pas une valeur égale à celles qu'ils avaient déjà reçues, j'ai compris les conséquences qu'aurait eues mon système. Il ne m'en est resté qu'une invincible horreur pour les proscriptions et leurs suites ; ce que j'ai vu depuis ne l'a point diminuée.

Je n'allais à Paris qu'une fois l'an, pendant les vacances ; mes camarades, presque tous fils de cultivateurs des environs, avaient l'avantage de se rendre dans leur famille lorsqu'il y avait trois fêtes de suite. Adieu l'amour de la bibliothèque quand venaient ces beaux jours ! Les invitations ne me manquaient pas ; j'avais le choix. Quelle belle existence ! quelle abondance sans faste ! quelle cordiale réception, et quelle liberté surtout ! Nous partions sans surveillant, courant beaucoup, n'arrivant pas plus tôt ; nous revenions de

même. C'est à cette époque que j'ai pris goût pour ce que, nous autres Parisiens, nous appelons la campagne, les gens qui l'habitent de naissance ne lui ayant pas donné de nom; goût qui a beaucoup adouci pour moi les proscriptions, et qui était si connu que, quand il y avait trouble dans mes relations avec l'empereur et que je parlais de la nécessité de retrouver mon indépendance, il me disait : « Je sais bien que vous préféreriez vivre à la campagne. » Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il l'avait appris par un mensonge. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Il y a des gens qui reçoivent l'instruction qu'on leur donne et qui en profitent; il y en a d'autres qui ne peuvent avoir que l'instruction qu'ils se donnent. Je me place sans honte dans cette catégorie, bien que je puisse produire un certificat du recteur de l'Université de Paris attestant qu'à quinze ans je traduisais bien le latin et lisais couramment le grec. Que Dieu me pardonne si cela n'a été vrai que jusqu'à l'examen que j'ai subi, et qu'il m'absolve si je n'en ai pas le moindre regret! J'ai pu, quand je l'ai voulu, remporter des prix de mémoire, sachant bien d'avance que quarante-huit heures après il me resterait à peine un souvenir confus de cette étude. Je ne retiens pas les mots à moins qu'ils ne soulèvent des idées ou ne se rapportent à des faits; et, pour que je n'oublie pas les faits, il faut que j'y aie joint des réflexions. Or, comme je n'ai jamais réfléchi en latin ni en grec, ayant trouvé plus commode de réfléchir dans ma langue natale, je suis devenu sans effort étranger à ce qu'on appelle classiquement les humanités. De toutes les phrases de la langue française, voici celle qui m'a le plus frappé; il faut que cela soit bien vrai, puisque je peux la citer de mémoire. Elle se trouve dans la première scène du second acte du *Festin de Pierre*. Un paysan tourmente une jeune fille de ses soupçons jaloux, et n'obtient d'autre satisfaction que celle-ci : « Monguieu, Pierrot, tu me viens toujours dire la même chose. »

Voici la réponse :

« Je te dis toujours la même chose, parce que c'est tou-

« jours la même chose ; et si ce n'étoit pas toujours la même « chose, je ne te dirois pas toujours la même chose. »

Il me semble difficile de pousser plus loin l'art de raisonner et le talent de se faire comprendre.

On sait qu'après la mort de Molière, Thomas Corneille, pour satisfaire les désirs des comédiens et le goût du public de ce temps, mit cette pièce en vers. Voici comment il fait parler les mêmes personnages :

CHARLOTTE.

Monguieu, toujours, Pierrot, tu m'dis la même chose.

PIERROT.

Si j'te la dis toujours, c'est toi qu'en est la cause ;
Et si tu me faisais quelquefois autrement,
J'te dirais autre chose.

Que l'on compare le style de Pierrot en prose et le style de Pierrot en vers, on comprendra le prix qu'on peut mettre à la clarté, à la simplicité, et que rien de ce qui s'en écarte ne vaut la peine qu'on se donne pour les remplacer.

Le système d'éducation que J.-J. Rousseau a mis en avant, séduisant de style comme tout ce qu'il a écrit, est d'une application impossible, puisqu'il exigerait un homme, à part de toute autre fonction, pour élever chaque enfant isolé. Qui resterait alors disponible pour servir la société ? Les établissements d'éducation publique sont donc d'une nécessité absolue. L'instruction qu'on y reçoit devant s'appliquer au grand nombre, il ne faut pas se plaindre qu'elle soit sans nuances et comme stéréotypée, qu'elle fasse partie de l'administration publique, qui en change les doctrines selon les circonstances politiques que des gouvernements passagers croient de leur intérêt de faire prévaloir. Vaine tentative! Nous ne sommes plus au temps où les beaux-arts, les sciences, toutes les lumières intellectuelles, vraies ou fausses, étaient concentrés, coalisés dans un corps qu'on appelait Université, désignation qui annonçait la grandeur de ses prétentions, et dont la puissance était telle qu'il faisait trembler les peuples et les rois lorsqu'il menaçait d'interrompre ses

leçons. Il semblait qu'à cette menace les ténèbres allaient se répandre sur le monde; et, certes, il y avait de quoi frémir.

Les universités ont vu baisser leur crédit à mesure qu'elles avançaient vers leur véritable destination, qui était de propager, de disséminer les lumières intellectuelles. Si les universités de France sont tombées les premières, c'est que les premières elles ont atteint le but de leur création, ce qui ne doit pas étonner dans notre patrie où les esprits sont naturellement propagateurs. Les Allemands n'en sont pas là; aussi fait-on encore en Allemagne grand bruit des universités. En Angleterre, on les maintient comme on maintient, autant qu'on le peut, tout ce qui est ancien; mais on n'y croit plus; la seule influence qui leur reste est toute aristocratique.

Les véritables éléments d'éducation sont aujourd'hui dans la société, en prenant ce mot dans son acception la plus générale; c'est d'elle qu'on les reçoit. Les femmes françaises d'un rang élevé en ont donné les premières la preuve dans les écrits qu'elles nous ont laissés; cela devait être. De nos jours, cette preuve se trouve dans les livres publiés par les femmes de toutes les conditions, conséquence qui était inévitable et qu'on n'attribuera pas sans doute à leurs études classiques. En Angleterre, des pâtres, des conducteurs de charrue se sont rendus célèbres par leurs poésies. Un roman anglais, qui peint avec vérité, non les douleurs qu'une société trop raffinée impose aux pauvres, mais les douleurs trop réelles que cette civilisation fait peser sur les riches, a été composé par un tailleur de pierre. Ce qui est plus digne encore de remarque, les orateurs du Parlement britannique, sous l'influence de la société, et sans s'en apercevoir peut-être, ont renoncé aux longues et fastidieuses harangues cicéroniennes, en vogue dans le dernier siècle, pour revenir à la simplicité, au sens droit dont se compose le langage propre aux affaires prises au sérieux. En France, où tout est double, où l'ironie traverse toutes les pensées, on rit au milieu des débats parlementaires, on rit dans les séances des tribunaux criminels; on semble craindre que l'éloquence n'é-

touffe les saillies de l'esprit ; et, malgré cette légèreté, la logique s'élève souvent, dans la tribune comme dans les cours de justice, au plus haut degré qu'elle puisse atteindre. Telle est notre société, tels doivent être les corps qui la représentent. En vain maintenant essaierait-on de coaliser les intelligences, on ne parviendrait qu'à faire des coteries. Que sont nos cours en comparaison des cours des premiers temps de l'Université? Les professeurs ne s'adressent plus seulement à leurs auditeurs ; ils n'oublient pas un seul instant qu'il y a une nation intelligente au dehors ; aussi s'empressent-ils de faire imprimer leurs leçons. Mais les journaux s'en étaient emparés le jour même pour en donner l'analyse au public, en les accompagnant d'observations critiques qui jadis auraient soulevé des querelles violentes, et qui de notre temps n'attirent pas même de réclamations, tant les plus irascibles reconnaissent que tout appartient à tous, et que lire et juger, voir et réfléchir sont des conditions si généralement admises qu'il faut les accepter pour les autres comme pour soi, sous peine de ridicule.

Personne ne croira sans doute que j'aie voulu dire qu'on peut dédaigner l'instruction qu'on reçoit dans sa jeunesse ; ma seule pensée a été de rassurer les pères qui s'alarment du peu de profit que leurs enfants en retirent, et les préparer à ce qui arrive souvent et doit presque toujours arriver aux époques de révolution, savoir : que bien peu de nous parviennent ou s'arrêtent à la profession pour laquelle on les avait destinés. Ce qu'on devient alors on le doit à l'éducation qu'on a reçue de la société, éducation qui nous suit jusqu'à nos derniers moments et nous modifie sans changer notre caractère, comme la société se modifie elle-même en conservant son unité. M. de Montesquieu prétend que le goût de la lecture n'est qu'une paresse déguisée ; il y a du vrai dans cette observation ; on en pourrait dire autant du penchant qui nous porte à la réflexion. L'expression serait, je crois, plus juste, si on reconnaissait que le goût de la lecture et le penchant à réfléchir donnent à l'esprit ce calme qui fait sentir le besoin et le charme des habitudes, et par

une conséquence forcée rendent peu propre au mouvement qu'exige la vie publique dans les temps d'agitation. Ce n'est pas de la paresse, mais le résultat est le même sous les rapports de l'ambition; il rend impossibles les sacrifices qu'elle exige. J'aime à le redire : il y a de bons défauts; il ne s'agit que de savoir s'en arranger.

Le temps était arrivé où je devais revenir à Paris et me préparer à l'avenir qu'on essaierait de me faire, chose plus embarrassante pour mes parents que pour moi, qui, ne me sentant aucune disposition spéciale, étais très-disposé à me laisser aller, comme si cela ne me regardait pas, comptant d'ailleurs sur l'amitié qui régnait entre M. Le Blanc et moi pour arranger les détails selon mes désirs. Je ne sais sur quels conseils il fut décidé que je serais imprimeur; c'était un progrès; car lorsque ma mère me trouvait encore lourd de corps, de manières et d'esprit, je lui avais plusieurs fois entendu dire que je ne serais jamais bon qu'à faire un chanoine. Le nombre des imprimeurs était fixé à trente-six pour la capitale; non-seulement les fils succédaient à leurs pères, mais, lorsqu'il y avait vacance sans héritier direct, le concours se renfermait dans les familles consacrées à cette profession. Une seule réserve existait : on pouvait concourir avec ces familles si l'on s'était fait breveter apprenti à la chambre syndicale, et c'était pour être admis à ce concours que j'avais dû subir un examen classique devant le recteur de l'Université. Par une prévoyance facile à comprendre, la chambre syndicale avait laissé tomber cette exception en désuétude pour mieux assurer le privilége exclusif en faveur de la corporation; opposant l'usage établi au règlement considéré comme aboli, le fait avait effectivement fini par tuer le droit. C'est en petit l'histoire du monde.

On s'adressa à M. de Miromesnil, alors garde des sceaux, avec d'autant plus de sûreté que nous avions auprès de lui quelqu'un qui s'était chargé des préliminaires; il ne s'agissait plus que de demander une audience dans les formes. Par un motif que je n'ai jamais deviné, M. de Miromesnil, ou la personne qui s'employait pour nous, avait décidé que

cette demande d'audience serait faite en mon nom, et ma mère se chargea tout naturellement de m'en donner le modèle. Quoiqu'elle écrivît avec une grande netteté d'idées, le modèle ne me convint pas; je le trouvai trop chargé de détails, et plus obséquieux que je ne l'aurais voulu pour mon compte. Comment oser le dire? mais aussi comment soumettre mon amour-propre? C'était moi que devait recevoir M. de Miromesnil, et, dans ma pensée, je sentais qu'humilié d'avance je perdrais de l'assurance dont je croyais avoir besoin en me trouvant face à face avec un aussi grand personnage. Si j'avais eu l'habitude des caresses maternelles, je me serais fait gentil pour entrer en discussion; mais faute de confiance, et craignant de faire explosion en voulant tout dire à la fois, je ne copiai pas la lettre et gardai le silence. Ma mère me demanda d'un ton très-doux si j'avais quelques objections à faire; tout ce qui fermentait en moi s'apaisa aussitôt, car je devinai qu'elle n'était pas elle-même satisfaite de ce qu'elle venait d'écrire. Je lui dis que je pensais seulement qu'elle s'était trompée sur le point de départ, en me faisant parler comme si l'affaire n'était pas entamée, tandis qu'on pouvait la regarder comme conclue; qu'il s'agissait moins de solliciter que d'exprimer ma reconnaissance pour la promesse faite par M. le garde des sceaux de me recevoir; que mon placet devant lui être remis directement par la personne qui nous servait d'intermédiaire auprès de lui, et qui s'était chargée de me présenter, moins nous montrerions de doute, plus nous donnerions de force à l'engagement contracté. Ma mère, qui m'écoutait avec un intérêt que je ne lui avais jamais vu, saisit ce qu'il y avait de net dans la situation où j'indiquais qu'il fallait se placer et me laissa le soin du reste. Quand je lui montrai ma lettre, elle y donna son approbation. En termes d'université, c'est le premier degré que je pris dans son estime.

M. de Miromesnil, qui se disposait à partir pour Versailles, était en grand costume; il m'accueillit avec bonté, promit de rappeler la chambre syndicale à ses devoirs et ne l'oublia pas. Sa gravité était en lui ce qui m'avait le plus

frappé; mais comme il est rare que le monde nous laisse longtemps nos illusions, j'appris plus tard qu'il jouait à perfection les *Janots* et les *Pointus*, farces qui mettaient alors tout Paris en belle humeur; cela le fit beaucoup baisser dans mon esprit. Aujourd'hui je n'en conclurais rien, sinon qu'il était propre à plusieurs rôles et que les changements de théâtres ne le déconcertaient pas.

Dans les détails d'exécution j'avais compté sur M. Le Blanc. Je désirais que, dans l'imprimerie qu'on choisirait pour moi, il y eût des fils de la maison de mon âge et même un peu au-dessus; cela ne souffrit pas de difficulté. La protection du garde des sceaux avait été assez éclatante pour que le choix que nous ferions parût une préférence. Je désirais encore qu'on me trouvât, dans le pays latin où étaient alors toutes les imprimeries, une famille qui voulût bien me prendre en pension, pour le dîner seulement, afin de m'épargner chaque jour des doubles courses d'aller et de retour; cela se fit. J'avais bien prévu que la liberté des fils de l'imprimeur deviendrait la mienne, qu'ils m'accepteraient en tout à égalité, et que cette liberté s'agrandirait encore du temps où je serais absent et de l'imprimerie et de la maison paternelle; je n'en abusai pas, mais j'en usai. L'époque de mon apprentissage fut réellement un premier essai d'indépendance; je puis ajouter que ce fut, sous un tout autre rapport, l'époque de mon entrée dans le monde.

Les habitudes sont tellement changées que je ne parviendrais pas à faire comprendre qu'une maison, comme celle que tenait ma mère, rentrât à cinq heures de l'après-midi dans un calme complet, du moins pour les soins qu'elle s'était réservés. Parmi les hôtes familiers, beaucoup avaient pris l'habitude de venir le soir, avant de se rendre à leur appartement, dans la pièce où elle se tenait; la conversation s'y prolongeait souvent. Ma mère trouva bien que je m'arrogeasse le même privilége; ce fut mon second degré.

Ni vain, ni timide, mais réfléchi et naturellement observateur, il était impossible que je ne fusse pas frappé du contraste qu'il y avait, pour le ton et les manières, entre l'ate-

lier, le cabinet du prote et la société où je me trouvais. Je ne me pressais pas de me mêler à l'entretien, j'avais trop à étudier; mais quand on m'attaquait, je ne reculais pas.

Je me rappelle une soirée qui me fit assez d'impression pour trouver du plaisir à la raconter.

Il logeait alors à la maison un prince de Nassau-Sarrebruk, accompagné d'une femme jeune, mignonne, sémillante, qu'on appelait familièrement la petite baronne, et qu'il avait épousée de la main gauche, usage peu connu en France, qui offrait par conséquent matière à conversation. Quelqu'un s'avisa de demander plaisamment ce qu'on faisait dans ce cas de la main droite; comme on ne lui répondait pas, il s'adressa à moi, et je lui dis que, par le besoin éprouvé par Luther de se faire des partisans, il avait autorisé plusieurs petits princes d'Allemagne à se marier à la fois des deux mains, ce qui ôtait tout embarras. Il soutint que c'était au contraire un embarras de plus. La conversation fut ramenée au sérieux par un autre interlocuteur et devint un peu pédantesque, par conséquent ennuyeuse, ce qu'on ne supportait pas à cette époque. Pour la rompre, le premier qui l'avait ouverte sur ce sujet se leva en déclarant qu'il ne trouverait bon de contracter mariage de la main gauche que si on pouvait le rompre de la main droite. Ma mère cria au scandale, et on se sépara dans un accès général de gaieté.

Peu à peu j'entrais en familiarité dans ce monde où je tenais ma partie, surtout quand il s'agissait de littérature, de théâtres, de livres nouveaux; il m'en resta des liaisons qui se sont prolongées. L'occasion se présentera bientôt pour moi de peindre cette société que beaucoup d'écrivains ont la manie de reproduire aujourd'hui, quoiqu'ils ne la connaissent pas, et qui n'a pu exister qu'à des conditions qui, je l'espère pour l'avenir de la France, ne se reproduiront plus. On ne refait pas le passé; toute tentative à cet égard ne tarde pas à devenir une hideuse caricature.

La nature s'était enfin décidée à employer, avec une grande générosité, la massive constitution dont elle m'avait pourvu, et qui, enfant, m'avait fait paraître si rustique ou si rustaud,

mis en comparaison avec mon pauvre Auguste. Ma dix-huitième année n'était pas encore accomplie que ma taille s'élevait à cinq pieds huit pouces. Dieu merci, elle n'a pas poussé ses prétentions plus haut; je n'en ai eu que la peur. Ce ne fut pas le seul changement qui s'opéra graduellement en moi; des enfants de ma mère, je finis par être celui qui lui ressemblait davantage, en tenant compte de la distance qui se trouve entre le modèle et une copie faite sur d'autres proportions.

J'ai souvent entendu dire : « Il est assez bien pour un homme », sans pouvoir parvenir à comprendre le sens qu'on attache à ces paroles, dans tous les temps et dans tous les pays démenties à l'application. Depuis les Grecs, qui ont divinisé la beauté, sans exclusion de sexe, jusqu'au moment où j'écris, je n'ai jamais lu l'histoire d'un homme célèbre sans y trouver des détails sur ses qualités extérieures, détails dont nous sommes en effet tous curieux, tant il est dans notre nature d'y attacher du prix. En ne s'arrêtant qu'aux princes, on aurait peine à nombrer ceux que, dans diverses contrées, on a surnommés par leurs avantages naturels, bien qu'ils eussent accompli d'assez grandes actions pour qu'il fût facile de leur donner une autre désignation. Dans le monde, aucune célébrité ne commence à se faire jour qu'on ne s'informe de ce qu'est physiquement celui qui vient demander place dans l'opinion publique; disposition généreuse qui montre le désir qu'on éprouve d'apprendre qu'il répond à l'idée agréable qu'on s'en est faite en imagination. Probablement, tout auteur qui consent à ce qu'on mette son portrait en tête de ses œuvres n'est pas indifférent à ce qu'il veut qu'on pense de sa personne. A l'égard de la population qu'on lève pour faire la guerre, quoiqu'il soit bien convenu que le courage ne dépend pas de la mine, on choisit les hommes les plus grands, les mieux faits pour en composer des corps à part; c'est presque toujours à ces corps d'élite que revient de préférence l'honneur des victoires : ce n'est jamais sans admiration qu'on les voit manœuvrer. Sans doute la symétrie entre pour beaucoup dans cette admiration; mais

la symétrie est la première condition de la beauté, puisqu'elle constitue le rapport des formes; et plus elle offre de motifs pour attirer les regards, plus elle produit de séduction. La fatuité, les mauvaises manières, le contraste d'une belle physionomie avec le vide des pensées, rendent déplaisant celui qui a ces défauts, et on ne peut pas même dire alors qu'il est assez bien pour un homme; tandis que les qualités de l'âme, le sens droit, l'esprit, le naturel font disparaître la laideur, quand elle est sans difformité. Mais pourtant ce n'est qu'une victoire remportée; au contraire, sans combat, sans résistance, le monde fait toujours, à qui lui plaît au premier aspect, l'avance des préventions favorables; elles n'ont plus qu'à se justifier. Cette distinction est tout ce que je voulais établir. L'empereur n'était pas insensible à ce genre de séduction; tout ce qui tenait aux fonctions du palais se distinguait par la prestance et l'élégance des manières, ce qui ne veut pas dire que les hommes de guerre et d'affaires en fussent dépourvus; mais ceux-ci avaient été appelés sur la réputation de capacité dont ils jouissaient; dans le choix des premiers, la fantaisie avait eu sa part.

L'âge du repos était venu pour ma mère; non-seulement elle pensait à céder son établissement, mais il entrait dans les combinaisons de son mari, par conséquent dans les siennes, de quitter Paris et de s'établir en province dans le petit éclat que donnait alors la position de ce qu'on appelait les gens du roi. Ils obtinrent la direction de la poste aux lettres de Soissons, ce qui a sans doute porté des biographes à me faire naître dans cette ville. Quand tout fut décidé à cet égard, nous nous aperçûmes pour la première fois, et à notre grande surprise, que mon apprentissage d'imprimeur n'avait été qu'une position prise pour l'avenir; que la profession à laquelle on m'avait destiné offrait des chances fort incertaines, puisque, ne pouvant y arriver que par des décès sans succession directe, ma vie risquait de se passer en attendant. Tout cela fut si bien senti, aussitôt que nous fûmes conduits à nous en occuper, que ma mère ne mit pas en doute que je l'accompagnerais. « Et que ferez-vous de moi dans une petite

ville comme Soissons ? lui dis-je, tout au plus un commis de l'intendance. » La réplique n'était pas difficile à trouver : « Que ferez-vous à Paris? » J'obtins pourtant que j'y resterais. Ce débat terminé, tout s'arrangea selon mes désirs. Pour n'être sous aucune surveillance de famille, je pris un logement dans la maison qu'habitait une femme âgée, d'une imagination un peu exaltée, bonne, spirituelle, qui m'aimait beaucoup, et avait pris l'habitude de se laisser gronder par moi de la meilleure grâce du monde. Tout mon ascendant ne put l'empêcher, dans les premiers jours de la révolution, d'émigrer avec une jeune Française dont elle avait en partie soigné l'enfance, qui avait épousé un Anglais de la plus haute distinction, un des hommes les mieux constitués que la nature se soit plu à former, et qui, par la manie d'étudier des livres de médecine, se donna en imagination toutes les maladies dont il lisait les détails, et mourut de cette complication; sa femme le suivit de près, de sorte que ma bonne vieille, isolée en pays étranger, ne revint en France que pour trouver ses intérêts si compromis que je dus intervenir pour arranger son existence dans la province où elle était née. Ce ne fut pas pour longtemps.

Avant l'époque de cette émigration entreprise par un vif attachement, elle occupait le premier étage d'une maison où se trouvait un petit logement au troisième. C'est là que je m'établis. Quant à mon mobilier, tant de meubles étaient compris dans la cession que faisait ma mère qu'il n'y avait point de difficulté à en distraire de quoi me pourvoir convenablement, et j'y mis pour mon compte toute la petite élégance en rapport avec mes moyens. Chaumière ou palais, j'ai toujours aimé l'ensemble; ce n'est qu'une affaire de proportion et non de luxe. Seul sans être isolé, uni à ma famille sans être sous sa surveillance, la maison maternelle pour but de mes petits voyages; bientôt attiré dans quelques châteaux des environs de Soissons, où je trouvai plus tard un si bon asile aux jours de proscription que je n'ai jamais cessé de les compter au nombre de mes jours heureux; ayant au plus haut degré l'instinct de l'indépendance avant même d'en

connaître tout le prix, c'était certes un grand bonheur de commencer si jeune à en jouir. Le présent ne m'occupait guère, et je ne pensais pas à l'avenir. Tantôt entraîné par le plaisir, plus souvent me livrant avec obstination à des études qui me laissaient sans solution, soit que le caprice y fût pour quelque chose, soit que je misse trop souvent mes sensations à la place de réflexions désintéressées, je n'allais à aucun but; mais je ne voyais pas de nécessité à ce qu'il en fût autrement, tant il était loin de ma pensée que je pusse écrire pour le public.

Ce qui nuisait surtout à mes études historiques était cet intérêt passionné que j'avais pris d'enfance pour les proscrits, et qui devait me conduire à être frappé de l'inutilité des triomphes achetés par des fleuves de sang : singulière disposition pour devenir le correspondant de Bonaparte! Il ne m'en a pas corrigé, au contraire. Je pensais qu'il serait triste pour lui de ne ressembler qu'aux grands hommes qui ont donné au monde une grande secousse dont, chaque fois, le monde s'est tiré comme il a pu; et je ne le lui cachais pas, ainsi qu'on pourra s'en convaincre. Depuis la création du monde, tant d'événements se sont reproduits de la même manière qu'il est plus difficile d'apprendre l'histoire que de la résumer; c'est sans doute pourquoi il s'est formé une école qui ne la considère plus que philosophiquement. Cette école a ses inconvénients; l'humanité y tient trop peu de place.

A cette même époque de ma jeunesse on parlait beaucoup de l'*Encyclopédie*. Ayant entendu dire plusieurs fois qu'elle avait été conçue dans des intentions perfides, cachées sous des renvois d'articles tronqués à des articles qui devaient servir de complément, je me procurai un exemplaire de ce lourd monument, j'en étendis les volumes à la fois de telle sorte qu'il me restait à peine assez de place pour me remuer. Pendant plusieurs mois je n'eus d'autre occupation que de chercher à la piste le venin qui devait ressortir du rapprochement insidieux des articles conspirateurs. Tout ce que j'en conclus, c'est qu'il fallait de grandes dispositions de la part du public pour saisir l'habileté de cette tactique. Les

livres qu'on appelle dangereux ne germent que selon le terrain; et ce que je connaissais alors le moins, c'était le terrain. La France tombait si doucement, l'amour du plaisir, les prétentions à l'esprit y rapprochaient si complétement toutes les situations, qu'à mon âge surtout il était impossible de prévoir que le règne des courtisanes, plus dévorant, plus scandaleux, mais aussi plus amusant que les doctrines philosophiques, aurait pour dernier terme un bouleversement général. Quelques personnes s'étonnent encore aujourd'hui de l'imprudence avec laquelle la noblesse a accueilli les attaques contre le clergé, faute de savoir que les nobles hautement placés avaient fondé, sur les bénéfices ecclésiastiques, l'espoir de relever leur fortune si follement prodiguée. C'était dans ce but, et non dans l'intérêt du trésor public, qu'on commençait déjà à diminuer le nombre des monastères en opérant des réunions. Les livres qu'on appelle dangereux n'ont eu tant de succès que parce qu'il n'en est pas un seul qui ne servît des prétentions cupides ou qui ne répondît à des mécontentements. Peut-être fut-ce parce que je n'étais mécontent de rien que j'adoptai de préférence la littérature du dix-septième siècle, séduisante par l'accord des principes, la justesse des idées autant que par l'éclat et la pureté du style; mais sans exclusion, étant bien convaincu que la nature ne donne pas le talent, qu'elle le vend quelquefois à de dures conditions, et qu'il y aurait niaiserie à se défendre d'en jouir partout où on le rencontre.

Il m'appartiendrait moins qu'à tout autre de jeter à mauvaise intention le blâme sur une société qui m'a été bienveillante, et qu'on ne peut plus connaître aujourd'hui que par la partie qui s'est elle-même livrée à la clameur publique. Qu'on se demande ce que peuvent faire des hommes qui viennent au monde avec un nom connu, une grande fortune, et que la constitution de l'État n'appelle ni de droit ni par élection à la participation des affaires générales? Ils pousseront à la corruption pour s'amuser, car encore faut-il faire quelque chose; ils accepteront la dérision contre tout ce qui gêne leurs passions ou seulement leurs fantaisies; ils riront d'eux-

mêmes autant qu'il y aura bonne grâce à le faire, sentant fort bien qu'il n'y a de morale sociale que par la participation à la vie publique, et qu'ils en sont aussi éloignés que les dernières classes. La vie publique, réglée et acceptée depuis longtemps par les lois de l'État, impose seule un grand respect de soi-même et des autres; elle donne des pensées sérieuses comme les intérêts qu'elle soulève. Qu'y avait-il de sérieux en France aux dernières époques de la monarchie? Je ne parle pas des paillettes, des dentelles, des épées avec des nœuds de ruban et autres fadaises dont on réveille le souvenir comme s'il nous touchait de près; tout cela avait été rejeté depuis longtemps par la ville de l'égalité, comme chose très-gênante. Excepté le maréchal de Richelieu, qui n'aurait pu séparer sa décrépitude de ses anciens habits sans tomber en dissolution, et M. de Brissac, dans les grandes cérémonies de l'Hôtel-de-Ville, avec un costume de la minorité de Louis XV, deux nattes terminées par des rubans blancs et qui tombaient jusqu'à sa ceinture, personne, à Paris, ne se montrait qu'en frac. Les plus élevés, comme de simples financiers, faisaient porter leur luxe par des courtisanes dont la célébrité était telle que, Louis XVI seul excepté, la curiosité de savoir à qui elles appartenaient était devenue, même pour les petits appartements de Versailles, ce que les mouvements de la Bourse sont de nos jours pour tout le monde. On voulait savoir le cours, même quand on ne prenait aucune part au jeu.

Ce scandale n'était cependant qu'une exception et ne faisait tant de bruit que par l'absence de tout intérêt général. Chose qu'on n'a pu trouver qu'en France, le scandale était soumis à des convenances dont on n'aurait osé s'écarter sans inspirer le mépris ou se couvrir de ridicule. Les anciennes habitudes, conservées dans la plupart des familles, contraignaient la licence à rester chaste dans les discours, respectueuse et élégante dans les manières; la vie de salon étant telle qu'il aurait été impossible, comme aujourd'hui, d'y paraître et de s'y perdre à volonté dans la foule. Rien n'était plus rare que les assemblées nombreuses;

il fallait qu'elles eussent un motif et elles se formaient alors par invitation. D'ordinaire, ce qu'on appelait une maison ouverte ne réunissait qu'un petit nombre de personnes qui se renouvelaient; tout le monde était assis, la conversation générale; la politesse de ceux qu'on visitait consistait à faire valoir les gens timides ou nouvellement admis. C'était un talent assez difficile pour que les femmes françaises y aient acquis une réputation européenne d'amabilité. De nos jours, lorsque trois personnes sont rassemblées, il y a déjà deux conversations qui vont ensemble sans aucun rapport; qu'on juge combien il s'en établit partout où il y a foule, où les groupes toujours mobiles se décomposent sans cesse! On se trouve réduit à flâner d'un groupe à un autre dans l'espoir d'entendre quelque chose qui ne soit point banal, ou seulement afin de se donner un maintien; car, pour dire un mot, les hommes polis ne s'y hasardent plus; ils savent que la maladie du siècle est l'impossibilité d'écouter, ils la ménagent. Je ne parle pas des raouts qui ressemblent à des lieux ouverts à tout venant, où il se consomme à peu près autant d'esprit qu'à un bal de l'Opéra, qui ont achevé de briser la société française, et qu'il fallait laisser en Angleterre pour consolation aux femmes qui, ne recevant jamais le soir, à moins d'avoir fait des invitations, mettent de l'amour-propre à prouver, au besoin, qu'elles ont plus de connaissances intimes que leur maison ne peut en contenir.

Les mœurs de la salle à manger, dans l'ancien Paris, ressemblaient aux mœurs du salon, et par la même cause. Le nombre des convives n'était jamais assez grand pour que la conversation ne fût pas quelquefois générale, et que le maître de la maison ne pût adresser la parole à chacun de ses convives; usage plein d'aménité qui exige beaucoup de tact pour ne provoquer chacun que selon sa mesure, et que je n'ai plus retrouvé que chez M. de Talleyrand, sans doute parce que chez lui, comme dans toutes les bonnes maisons d'autrefois, donner à dîner n'était pas une affaire; on donnait le sien. Aujourd'hui il semble que ce soit une entreprise, qu'on prend place à une table d'hôte dont on peut estimer

la vogue en comptant le nombre des personnes qui viennent s'y asseoir; et si le hasard vous campe entre deux inconnus, dont l'un soit prudent et l'autre un sot, vous pouvez vous vanter d'avoir dîné seul, ce qui est bien la chose la plus insupportable en grande compagnie.

Les usages se forment par l'état de la société; on ne gagnerait pas plus à les regretter qu'à se plaindre d'avoir vieilli; mais il y a de l'avantage à les rappeler, à les comparer, parce qu'il est bien des choses qui ne se comprennent plus à une certaine distance. On aurait épargné beaucoup de travail aux savants et de bévues à ceux qui cherchent à le paraître si, dans tous les pays civilisés, on avait fondé une institution pour inscrire, de siècle en siècle, la partie des mœurs dont la grave histoire ne se charge pas, pour noter leurs changements et en présenter les motifs. Ainsi, dans ce Paris d'autrefois si brillant, si chéri des étrangers, où il semblait que tout était consacré aux plaisirs, je ne me souviens pas d'avoir vu les hôtels illuminés au dehors, des soldats aux portes, les escaliers garnis de tapis, ornés de fleurs et d'arbustes rares, lorsqu'on attendait du monde, ainsi que cela est d'usage même pour un bal donné au quatrième étage. Les grands bals étaient rares, il n'était guère possible qu'aux princes d'en donner; car il faut des jeunes filles pour un bal, et, dans les mœurs fixées avant la révolution, les jeunes filles ne sortaient du couvent et ne paraissaient dans le monde que lorsque leur mariage était arrêté; de plus, les femmes mettaient de la coquetterie à renoncer de bonne heure à la danse. En Angleterre, les jeunes personnes ont toujours joui de beaucoup de liberté, et peuvent par conséquent paraître plusieurs hivers dans les fêtes sans que cela nuise à leur établissement. Nous sommes arrivés au même point par des mœurs semblables, et les raouts en ont été la conséquence. En Angleterre, les femmes sortent beaucoup le matin, marchent à pas de géant sans se faire accompagner, si cela leur plaît; il n'y a aucun inconvénient et leur santé y gagne. Il en est de même en France à présent; mais à l'époque dont je rappelle les souvenirs, la plus petite

bourgeoise n'aurait pas osé sortir seule, ni même avec une autre femme. Je ne sais quelle crainte d'insultes avait introduit parmi nous cette réserve qui a dû disparaître avec ses motifs ; les Françaises de la capitale sont devenues mieux portantes et surtout moins vaporeuses, depuis qu'elles sont moins sédentaires. C'est un double avantage.

Dans ma jeunesse, les dîners recherchés étaient le luxe des vieux garçons riches, qui se piquaient d'aimer les arts, la littérature, et d'avoir de l'esprit. Comme le mot esprit est d'autant plus difficile à définir qu'il varie dans ses applications selon les temps, je crois devoir offrir un exemple qui aidera à saisir ce qu'il signifiait à la fin du dix-huitième siècle. Qu'on lise le récit publié par Louis XVIII de son enlèvement par M. d'Avaray, les petits vers qu'il a avoués, ceux qu'il a trouvé bon qu'on lui attribuât; qu'on se rappelle son talent pour raconter des anecdotes, que l'on y joigne cinquante mille livres de rentes, une maison ouverte et bien tenue, on saura au juste à quelles conditions on était alors incontestablement reconnu homme d'esprit. Par politesse, on aurait passé à Louis XVIII de répéter souvent les mêmes anecdotes, mais on l'aurait corrigé de la manie de faire des citations latines ; il n'y avait plus à cette époque que les avocats qui se permissent de telles incongruités, et encore quand ils n'étaient qu'entre eux.

Quant aux petits soupers, dont quelques romans licencieux ont fait grand bruit, et qu'on a essayé un moment de mettre au nombre des vieilleries que l'ennui du présent essaie de reproduire, il ne faut pas oublier que s'il y avait des petits soupers, c'est qu'il y en avait de grands, puisqu'on soupait généralement lorsqu'on dînait de bonne heure, et que l'été, souvent, il faisait encore grand jour au moment où l'on sortait du spectacle. Les petits soupers étaient une exception, et n'allaient pas jusqu'à l'orgie qu'il faut laisser à la Régence. Il y avait longtemps qu'on ne buvait plus, et l'esprit des convenances se glissait au milieu même du désordre. J'en donnerai une preuve singulière et incontestable. La prétention dominante des courtisanes célèbres était d'arriver à se dis-

tinguer par leurs manières, la pureté de leur langage, à rivaliser dans leur tenue les femmes dont elles ne pouvaient approcher. Les hommes qui les affichaient mettaient de l'amour-propre à les former sous ces rapports. Nos théâtres ont souvent prouvé jusqu'à quel point de perfection cette éducation pouvait s'élever, puisqu'elle a fourni des modèles de grâces et d'élégantes habitudes qu'on regrette et qu'on regrettera probablement jusqu'au jour où, sans choquer le public, l'actrice chargée du rôle de Célimène dans *le Misanthrope* pourra prendre et secouer cavalièrement la main des hommes qui viendront lui faire la cour.

Les soupers, qu'on pourrait regretter si la distribution de notre temps permettait de les rétablir, me serviront à faire comprendre comment il arrivait à madame Scarron, sans manquer aux convenances, d'être obligée de faire un conte de plus quand il y avait un plat de moins à son service. Voici la tradition qui s'en était conservée. Des maîtres ou maîtresses de maison avaient adopté, par semaine, une soirée où l'on était toujours sûr de trouver porte ouverte, ce qui établissait un courant de monde sans invitation, par conséquent hors de tout apprêt. Le salon s'ouvrait sur la salle à manger à l'heure du souper, et laissait voir une table de dix à douze couverts, servie en ambigu, c'est-à-dire d'une seule fois, le dessert compris. S'il y avait vingt personnes, cela ne produisait qu'un mouvement de politesse sans embarras. Quelques-unes s'éclipsaient, comme si elles n'étaient venues qu'en visite, ce qui était souvent vrai; les hommes âgés, qui la plupart déjà ne soupaient plus, restaient dans le salon; à eux étaient réservés les vins étrangers et la prime des pâtisseries légères qu'un domestique apportait sur leur demande. A table on ne changeait pas de vin. Les hommes jeunes, transmettant les mots heureux ou plaisants d'une pièce à l'autre, donnaient ainsi à la conversation quelque chose d'animé, de bruyant, qui se prolongeait quand les deux fractions de la société se réunissaient de nouveau, et qui faisait bien sentir que l'heure des inquiétudes et des ambitions était passée pour ce jour-là. Quel jour et à quelle

heure pourrait-on dire la même chose du Paris dans lequel nous vivons ?

Je ne me suis un peu étendu sur les usages d'autrefois que pour prévenir les générations qui vivent contre les étranges récits qu'on leur fait des générations mortes. Les lecteurs qui penseraient que j'ai mis de la vanité à m'assimiler à ce monde ne savent pas sans doute que, si mes prétentions eussent été telles, il m'aurait été aussi impossible de le montrer comme il était qu'à un peintre de faire un portrait ressemblant, en portant toujours ses regards vers une glace pour y contempler sa propre figure. Les romans écrits sur les faits et gestes de la haute société, par des hommes qui y ont acquis une certaine célébrité, sont tous détestables ; ils ne la voyaient que par les succès qu'ils venaient y briguer. Pour juger avec impartialité, même en politique (ce qui est bien difficile dans les temps d'agitation), il faut se tenir, autant que les événements le permettent, en dehors de tout intérêt personnel. On n'est observateur qu'à cette condition. Même à l'âge où je commençais à sentir qu'on peut s'attirer des prévenances avec du naturel, avec un caractère arrêté et dans l'esprit beaucoup d'aperçus d'autant plus originaux que la plupart étaient sans solution, il ne me paraissait pas moins étonnant de voir arriver à mon troisième étage des jeunes gens titrés pour me consulter sur des petits vers, moi qui n'en avais fait ni petits ni grands, et des hommes graves pour me confier des manuscrits sur l'économie politique, dont j'ignorais même la signification. Une communication de ce genre me mit dans une position assez extraordinaire.

La révolution n'a certes pas eu lieu pour un déficit de quelques millions ; dans tous les cas, si on ne connaissait pas les moyens de le combler sans soulever à la fois toutes les classes de la société et sans donner de valables garanties pour l'avenir, qu'importe à quelle somme il s'élevait ? l'embarras et ses conséquences restaient les mêmes. Tout désordre financier qu'on ne sait comment arrêter doit nécessairement s'accroître par les expédients auxquels on prétend

avoir recours, et plus encore par les alarmes qui se répandent dans le public. D'après notre ordre social, tel qu'il s'est fait de lui-même, l'argent n'a jamais plus de puissance contre les gouvernements que quand il se cache. La convocation des notables était un essai fait par la cour auprès de l'opinion, avec l'espérance qu'elle parviendrait ainsi à éviter de s'adresser à la nation légalement convoquée. Bien que les lois sur la presse existassent encore dans toute leur sévérité, la presse s'était émancipée sur l'état des finances, même avant le compte rendu de M. Necker et sa querelle avec M. de Calonne, dans laquelle les chiffres étaient si habilement groupés de part et d'autre qu'on prenait parti pour le premier ou pour le second uniquement par des préventions intéressées : les dilapidateurs privilégiés pour M. de Calonne, la nation contribuable pour M. Necker. La secte économique ne restait pas neutre au milieu de cette agitation : elle travaillait spécialement pour elle, se croyant d'autant plus appelée à rétablir la prospérité qu'elle possédait un système. Ce système, portant tous les impôts sur la propriété territoriale, aurait renversé totalement l'ordre établi; opération fatale dans tous les temps, mais qui, en offrant le sacrifice d'un passé dont tout le monde se plaint, séduit toujours la multitude et convient par conséquent aux faiseurs de projets. Ces messieurs n'oublient qu'une chose, c'est que le monde ne peut pas s'arrêter pour se laisser refaire, ni même pour se laisser considérer; il marche, et déconcerte ainsi ceux qui s'obstinent à partir d'un point convenu pour le juger. C'est ce qui laisse souvent aux hommes à imagination moins de perspicacité qu'au peuple, qui ne vit jamais que dans le présent [1].

Un des grands inconvénients des systèmes nouveaux, c'est que tous ceux qui croient les comprendre se persuadent aussitôt qu'ils sont capables d'y ajouter. A travers les circonstances que je viens de rappeler, je ne fus donc pas étonné de recevoir une nouvelle visite d'un grave personnage qui

[1] Très-bien (*Note de Sainte-Beuve.*)

m'avait déjà confié ses idées écrites sur l'économie politique, et avec lequel j'avais d'ailleurs conservé des rapports de société. Il m'apportait son *Ultimatum*, en me demandant seulement de le lire sous le rapport de la clarté du style avant qu'il le donnât à l'impression. Je fis plus : les discussions déjà ouvertes sur les questions financières étant devenues d'un intérêt général, j'étudiai le manuscrit qui m'était confié, faisant pour moi quelques observations, non de science, mais de bon sens, et je les lui communiquai. Des économistes qui se remuaient le plus en ce moment, l'abbé Baudeau[1] était le plus infatigable; mon homme grave me demanda si je voudrais lui être présenté. J'acceptai.

Je n'ai pas su à qui l'abbé Baudeau, fils d'un pauvre paysan de Touraine, avait dû une éducation forte, poussée très-loin, et qui s'était d'autant plus facilement accrue de l'éducation que donnent les affaires et le monde qu'il possédait une mémoire vraiment extraordinaire. Il en abusait, ce qui fit que notre connaissance commença par une querelle dans laquelle je fus l'agresseur. Il m'accueillit d'une manière fort aimable, me poussa sur plusieurs sujets, m'offrit de m'aider à fixer mes idées sur des choses spéciales, en ajoutant que son cabinet serait à ma disposition lorsqu'il y serait et lorsqu'il n'y serait pas. Il n'eût pas fait mieux pour un de ses parents. Certes, il ne se doutait pas en ce moment, ni moi non plus, qu'avant peu je serais son tuteur. Sur une question que je lui fis, il m'indiqua du doigt sa bibliothèque en me disant de prendre sur tel rayon tel livre, de l'ouvrir à telle page, et que j'y trouverais la réponse que je lui demandais. Ignorant la vanité qu'il attachait à sa prodigieuse mémoire, cette manière d'agir me parut si peu convenable que, sans bouger du

[1] Nicolas Baudeau, chanoine régulier et prieur de Saint-Lô en Normandie, prévôt mitré de Widzinitski en Pologne, de l'Académie de Bordeaux, né à Amboise le 25 avril 1730, mort en 1792 ; auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont le principal est un journal intitulé : *Les Éphémérides du citoyen* ou *Chronique de l'Esprit national*, 1765 et suiv. 63 v. in-12. Le marquis de Mirabeau fut son collaborateur jusqu'en mai 1768, époque à laquelle l'ouvrage passa entre les mains de Dupont de Nemours.

siége que j'occupais, je lui dis qu'il était bien heureux de posséder des livres qui répondaient quand on les interrogeait, que pour moi j'en avais rarement trouvé ; mais que si j'étais comme lui maître d'une bibliothèque parlant à volonté, je m'y tiendrais bientôt pour toute conversation. Il se mit à battre des mains en riant, je n'ose pas ajouter comme un fou car il n'en était pas encore là ; mais il y allait à grands pas. Une activité excessive pendant le jour, un travail de nuit sans cesse excité par des boissons brûlantes, tout ce que l'ambition peut donner de tourments, d'espérances perdues, retrouvées pour les perdre de nouveau, se réunissaient pour le conduire au dernier degré d'exaltation. Un observateur caustique a dit qu'on ne reconnaît un homme atteint de folie que le jour où il met sa perruque de travers ; c'est la seule preuve qu'on n'ose contester. Or, l'abbé Baudeau conservait encore sa perruque très-droite ; il recevait comme à l'ordinaire, avec un redoublement de politesse et d'aménité. Je remarquais seulement, à part moi, qu'il portait ses yeux souvent sur de beaux yeux appartenant à une femme aimable et de manières très-distinguées, qui, sans demeurer dans sa maison, en faisait habituellement les honneurs, et qu'elle lui souriait chaque fois, comme pour le rassurer sur ce qu'il disait plus que dans l'espoir de parvenir à se rassurer elle-même. Enfin, un jour, il vint se mettre à table en roulant entre ses doigts de la cire rouge, molle comme celle qu'on emploie pour les sceaux dans les chancelleries, et, tout en parlant avec beaucoup d'action, mais raisonnablement, il s'en frottait le nez qui devenait écarlate et se bourgeonnait des parties de cire qui s'y attachaient ; spectacle glacial qui produisit sur les convives un effet qu'il est impossible de rendre.

En sortant de table, on fit avertir le médecin de confiance qui arriva comme s'il rendait une visite. En arrière de l'abbé, il y eut, entre ce médecin, la dame aux yeux inquiets, deux amis et moi, une conférence dans laquelle il fut décidé qu'afin d'éviter que les *distractions* dont l'abbé était menacé ne nuisissent à la réussite des projets qu'il poursuivait, il fallait le soustraire à tous les regards et l'engager à soigner sa santé

pendant quelques jours dans une charmante maison qu'il possédait ou qu'il avait à loyer à Sceaux. N'étant lié que par des procédés, je me crus libre et j'avais besoin de l'être. Mais que répondre à une femme qui vous demande si vous l'abandonnerez dans une circonstance aussi critique, qui vous dit, avec l'effusion que donne une douleur vraie, qu'elle ne peut se séparer d'un ami ni aller s'établir dans sa maison, même en engageant une de ses parentes à l'accompagner, s'il n'y a pas dans cette maison un homme pour parer aux événements qui peuvent naître d'une position aussi extraordinaire, et dont les dangers seraient incalculables dans le cas où les *distractions* du pauvre malade prendraient plus de développement? Il fut donc décidé que notre départ général aurait lieu le lendemain à la pointe du jour. Un domestique fut envoyé à l'instant même pour faire à Sceaux les préparatifs nécessaires. Je m'étonnais que cette dame ne mît pas en doute le consentement de l'abbé Baudeau. On verra bientôt sur quel ascendant reposait cette confiance.

Ainsi que nous en étions secrètement convenus, peu d'heures après notre installation à Sceaux le médecin arriva. Écartant avec précaution tout ce qui pouvait donner à l'abbé l'idée de son déplorable état, il le gronda sur l'abus qu'il venait de faire de sa santé par un travail excessif, et conclut à la nécessité de recourir à la saignée. La résistance paraissait devoir être insurmontable; le médecin, moins vigoureux que son malade, succombait sous la force des arguments qu'il lui opposait, lorsque la dame aux yeux inquiets, qui se tenait à portée de tout entendre, entra; et, tendant la main à son ami, lui dit : « Je vous le demande pour moi. — Ah! pour vous, tout mon sang sans hésiter. » Et aussitôt il se prêta à ce qu'elle demandait, causant avec une douce gaîté pendant l'opération, l'interrogeant à plusieurs fois pour savoir si le sang qui coulait lui faisait à elle le bien qu'elle en avait espéré. La journée ne fut pas mauvaise.

Mais, le lendemain, à peine le jour paraissait-il que la maison fut réveillée par un bruit infernal qui partait du jardin. L'abbé avait impérieusement exigé de son cocher qu'il

fit entrer les chevaux en toute liberté, sans même de bridon, et ils y galoppaient en lançant des ruades contre de beaux vases de porcelaine qui volaient en éclats. Dans le plus vif enchantement, l'abbé se jouait au milieu d'eux au risque de sa vie, le cocher exposait la sienne pour arrêter les coursiers; ne sachant par où les saisir, il les excitait par des tentatives impuissantes; un domestique et le jardinier se mirent de la partie; la course en devint plus vive et plus périlleuse. Les femmes étaient à leurs fenêtres, criant de sauver l'abbé; et moi, qui étais descendu rapidement, je restais sur le perron, sentant fort bien qu'en me jetant dans la mêlée, je ne serais qu'un excitatif de plus, essayant de faire entendre que les chevaux retourneraient d'eux-mêmes à leur écurie quand on cesserait de les pourchasser; ce qui arriva en effet, sans que personne eût été blessé. De douze vases de porcelaine un seul resta debout.

Cette position n'était pas tenable; à son arrivée le médecin en convint; mais la bien-aimée demandait encore un peu de patience, pressentant que, ramener l'abbé à Paris pour le soumettre à un traitement dans son domicile, c'était l'en séparer peut-être pour toujours; et, comme il était redevenu raisonnable, doux et obéissant, à condition cependant qu'on ne lui contesterait pas l'allure élégante des chevaux courant en toute liberté dans un jardin, on se résigna encore à attendre avant de prendre une résolution. Je prétextai une affaire qui exigeait ma présence à Paris, engageant ma parole pour un prompt retour. J'allai chez le marquis de Mirabeau; il était absent. Je demandai son gendre, plus intimement lié encore que le marquis avec l'abbé Baudeau; il était absent. A qui m'adresser? je l'ignorais. Il fallut revenir comme j'étais parti et plus embarrassé qu'à mon départ de l'étrange complication dans laquelle je me trouvais.

Heureusement la matinée suivante fut assez calme pour me permettre de réfléchir; notre malade lui-même était de sang-froid. Seulement, il avait découvert la nuit que ses domestiques s'entendaient pour nous empoisonner tous, lui compris; il nous expliquait comment il était arrivé à la connais-

sance de cet affreux projet, avec des détails si bien circonstanciés qu'il aurait fini par ébranler notre incrédulité, s'il n'avait pas produit à l'appui de ses assertions le poison, qui n'était que la racine d'un des arbustes que les chevaux avaient brisés la veille. Il avait commencé par mettre ses gens à la porte ; on les fit rentrer en leur recommandant de ne point paraître, ce qui ne nous laissait pas moins dans l'abandon pour tous les besoins de la vie. Mais l'abbé y avait pourvu. Après s'être absenté momentanément du salon, nous le vîmes rentrer gracieusement, une serviette sous le bras, annonçant que le déjeuner était servi. Comme il n'avait pas compris la femme du jardinier dans le complot d'empoisonnement, qu'il l'avait félicitée au contraire sur sa fidélité, il s'était procuré par elle une grande jatte remplie de lait, sur lequel nageaient des feuilles de roses en abondance. Il employa le temps que nous restâmes assis autour de la table à nous démontrer que cette nourriture était saine, la seule qui convînt à notre nature ; puis il se retira triste de notre peu de disposition à en faire l'essai.

Il fallait enfin sortir d'une responsabilité qui croissait avec une rapidité effrayante. Je montai dans la chambre que j'occupais pour écrire à M. Angrand d'Alleray, lieutenant civil, un des plus dignes magistrats de cette époque, avec l'intention de lui porter ma lettre moi-même et de ne pas quitter prise que je ne lui eusse parlé. Il me fit entrer avant même d'avoir pu achever de la lire, quoiqu'elle ne fût pas longue. Après m'avoir écouté avec attention, il me dit qu'il y avait toujours faiblesse à se presser de sortir d'une bonne action, n'y fût-on entré que par hasard ; que j'avais trop fait pour abandonner les choses au point où elles étaient et que je devais continuer. A mon air, prévoyant sans doute la réponse que j'allais lui faire, il s'empressa d'ajouter : « Nous serons de moitié. » Il me demanda si je connaissais le notaire de l'abbé ; je le lui nommai. C'était un homme d'une bonne réputation bien méritée, que l'échafaud a dévoré plus tard comme tant d'autres honnêtes gens. M. Angrand d'Alleray se chargea de le voir, de lui donner les autorisations nécessaires

pour régler sans éclat les affaires et la maison de l'abbé, sentant combien il importait à son avenir que rien ne constatât légalement sa situation tant que l'on conserverait l'espoir de le guérir. Il me pria de dire à la dame qui s'intéressait au malade qu'il y aurait à sa disposition, le soir même, deux hommes accoutumés à prévoir et prévenir les dangers dans lesquels elle pouvait se trouver, et me remit une invitation écrite pour le médecin, afin qu'il lui fît passer le bulletin de chacune de ses visites, avec son avis sur le parti qu'il faudrait prendre. C'est une belle chose que le pouvoir quand il s'exerce ainsi, sans trop tenir compte des formes peut-être; mais de quelle estime il faut jouir pour s'en écarter avec autant de sérénité! Deux jours après nous revînmes à Paris en trois compartiments : ces dames, de très-grand matin, pour se rendre chez elles; moi, un peu plus tard; l'abbé à la nuit, dans sa voiture, accompagné de ses deux gardiens. Il fut assez longtemps traité chez lui, puis transféré dans une maison de santé où il périt en se jetant par une fenêtre. Je n'ai jamais revu la dame aux yeux inquiets; j'avais reçu trop de confidences arrachées à sa pénible situation pour ne pas lui épargner l'embarras que devait lui causer ma présence. Si je me confessais, peut-être avouerais-je que je me fis de cette délicatesse un prétexte plausible pour ne pas me déranger, ce qui me convient toujours avant tout.

Les événements politiques marchaient avec rapidité. Le gouvernement s'était laissé entraîner à la convocation des États généraux, non qu'il ne les redoutât ou qu'il eût un plan pour les conduire; mais la cour savait combien d'intérêts divers poussaient à cette mesure; elle espérait qu'en les mettant aux prises, elle reprendrait aisément l'ascendant qui venait de lui échapper. En effet, elle avait déjà vu le parlement, moins reconnaissant d'avoir été rappelé par Louis XVI que rancunier de sa dissolution sous le chancelier Meaupou, témoigner son ressentiment en élevant d'hypocrites scrupules sur le droit dont il avait usé jusqu'alors d'enregistrer les impôts; puis changer tout à coup de politique à l'approche des États généraux dont la présence seule suffisait pour le réduire

à ne plus être qu'un corps judiciaire; conduite qui, en peu de jours, rendit le parlement l'idole et l'exécration du peuple, en admettant qu'il y eût à cette époque quelque chose qui méritât le nom de peuple. De grands changements se sont opérés. Alors c'était à prix d'argent et en l'enivrant qu'on faisait agir la multitude; sous la Convention elle recevait le prix de sa présence dans les sections; depuis qu'elle a pris une part si grande à la gloire de la France, on a vu les masses agir pour elles-mêmes et par elles-mêmes avec autant de désintéressement que de courage, sans qu'on ait pu distinguer le peuple de la bourgeoisie. Le mot peuple en a pris une signification bien au-dessus de celle qu'il avait en 1789. En vain on rassemblera les journaux, les discours, les révélations faites sur notre première révolution; tant qu'on ne rappellera pas le changement qui s'est opéré dans les mœurs depuis cette époque, qu'on ne mettra pas au jour les intérêts cachés qui ont d'abord donné un si grand ensemble aux désirs de réforme, il restera beaucoup d'obscurité dans les récits adressés à nos neveux, le patriotisme n'ayant souvent été que le dépit des ambitions trompées ou de la cupidité déçue. Je n'ai jamais pu trouver qu'une définition exacte du mot politique, la voici : *la politique est ce qu'on ne dit pas*, même dans les gouvernements représentatifs [1]. C'est sans doute pourquoi je n'ai compris de l'Assemblée constituante que son système d'administration, système de vraie liberté, qui s'accordait avec mes études sur l'histoire de France jusqu'à Louis XIV, qui en fit une monarchie asiatique, tandis que je ne voyais dans les articles applicables au gouvernement que le renversement du pouvoir. C'est un grand malheur pour les nations de confondre l'administration avec le gouvernement; ce qu'elles appellent progrès n'est pourtant que cela.

On a fait de graves reproches à l'Assemblée constituante; je n'en citerai qu'un souvent répété, pour montrer combien il est impossible de porter un jugement équitable en

[1] Bien. (*Note de Sainte-Beuve.*)

politique quand on sépare les faits des mœurs et des circonstances dominantes. On a demandé pourquoi elle n'avait pas créé deux chambres ? On pourrait d'abord faire observer que cette combinaison n'a sauvé ni le Directoire, ni l'Empire, ni la Restauration. Mais depuis qu'avec un habit d'une certaine façon on peut faire des pairs à volonté, on persiste à croire qu'avec deux chambres on parviendra à *pondérer* les pouvoirs; soit : mais à l'idée d'une seconde chambre prise dans une classe quelconque de la société, toutes les prétentions se seraient mises en révolte contre l'Assemblée constituante. Le passé se serait relevé avec toutes ses distinctions, et la réimpression des plaidoyers du duc de Saint-Simon contre la cour, la masse de la noblesse, les robins, aurait été le premier livre à mettre à l'ordre du jour. Et les dépouilles du clergé qu'en aurait-on fait? ces dépouilles que les courtisans ruinés attendaient, que le fisc espérait comme la plus sûre de ses ressources, dont les spéculateurs avaient déjà calculé les profits, et que les gens de campagne considéraient comme le seul moyen d'agrandir leurs chaumières, d'y joindre ce qu'on nomme le tour de l'échelle et un petit sentier pour arriver sans sujétion jusqu'à leur domicile; toutes ces espérances trompées ne se seraient-elles pas révoltées? Ce qui est devenu possible depuis que le sol et la société ont été nivelés aurait succombé à cette époque sous le ridicule, et donné aux factieux populaires un avantage qu'ils n'eussent pas négligé. L'Assemblée constituante ne pouvait pas simultanément être entraînée à reconnaître l'unité nationale et à faire des classifications, à détruire l'aristocratie et à la reconstituer. Il faut d'abord qu'il n'y en ait plus, pour qu'on se flatte de l'idée qu'on peut en faire avec des paroles; et la facilité qu'on y trouve ne peut être admise, en politique vraie, comme une garantie de sa force et de sa durée. On se tromperait en croyant que, sous la Restauration, l'ensemble de la noblesse avait adopté l'hérédité de la pairie, et que son élection, par des colléges privilégiés, ne lui aurait pas beaucoup mieux convenu. Sous la Ligue, les gentilshommes

avaient proclamé l'égalité entre eux, en admettant par courtoisie qu'Henri IV était le premier. Cette prétention ne s'est éteinte ou ne s'éteindra qu'avec la gentilhommerie.

Ce qu'on appelait la société, le monde, le grand monde, par l'habitude monarchique de prendre les mots qui expriment une généralité pour en faire une exception au profit de quelques-uns, devenait méconnaissable à mesure que la révolution se développait dans ses conséquences. On s'étonnait d'entendre parler de patrie, de liberté, depuis que ces mots prenaient un sens positif; la division s'introduisait dans les familles; les séparations s'opéraient naturellement entre les anciens rapports admis, non-seulement à cause de la différence des opinions, mais par les nuances les plus imperceptibles dans la manière de les exprimer. Ceux qui n'avaient pas assez de perspicacité pour comprendre les choses s'en prenaient aux hommes; et bien des gens, sous le joug des idées de la veille, croyaient encore que le ridicule était une arme défensive; comme si le ridicule ne s'émoussait pas de lui-même dans les grandes commotions politiques; comme si les grandes commotions politiques n'apprenaient pas à braver le ridicule. Le mot égalité surtout offrait de bien tristes plaisanteries à ceux qui croyaient le repousser en cherchant un point de comparaison entre eux et les hommes livrés aux plus minces professions. Ils ne comprenaient pas que l'égalité n'était encore entendue et acceptée que par les riches du tiers-état; le peuple n'y croit ordinairement pour son compte que lorsqu'il opprime. Pour la haute bourgeoisie, elle se contentait de marcher de pair avec le clergé et la noblesse, prétention justifiée par l'absorption des trois ordres dans une seule chambre. De la nécessité de donner un nom à cette chambre unique sortit le titre d'Assemblée Constituante, par conséquent la proclamation que la France, en rejetant la monarchie asiatique de Louis XIV, ne voulait plus même de la monarchie des anciens jours, dans laquelle on aurait trouvé de véritables institutions de liberté. Mais les pensées dominantes s'étaient formées par les livres qu'on appelait philo-

sophiques, par les institutions anglaises, par l'affranchissement de l'Amérique; tout cela s'était mêlé dans les esprits. Nos rois avaient si complétement détruit le passé qu'il parut plus facile de créer une constitution que de travailler à une réforme sociale. Idéalement cela était vrai; mais qu'est-ce que l'idée politique?

Si le triomphe du tiers-état fut tout de vanité dans la capitale où les classes étaient depuis longtemps mélangées, où la haute société ne se distinguait plus depuis longtemps que par une excessive politesse, il ne pouvait en être de même dans la plupart des villes de province, où, faute de distraction et sans doute aussi d'une instruction assez forte pour rapprocher les rangs, les amours-propres étaient souvent humiliés. Partout où les animosités, nées des intérêts froissés, se transmettaient de génération en génération, le mot égalité fut accepté comme un puissant moyen de réaction et en eut toutes les conséquences. Mais à mesure que les événements devenaient violents, cette égalité descendait de classe en classe, avec d'autant plus de rapidité que les partis se fractionnaient chaque jour davantage, chacun cherchant un peu de sûreté dans l'isolement. Cet isolement devint tel que ce qu'on appelle le règne de la terreur put s'exercer à Paris sans aucune force armée pour garantir l'exécution de ses sanglantes volontés. Les tombereaux qui conduisaient les victimes à l'échafaud traversaient la capitale sans escorte; c'était une occupation que d'en éviter la rencontre. J'ai entendu dire à des jeunes gens qu'il fallait que la génération de cette époque fût bien lâche; pas contre les armées étrangères sans doute, ni contre la mort assurément. Il faut avoir vécu dans ces temps pour comprendre tout ce que l'homme perd de puissance dans un ordre social qui se morcèle en de si nombreux partis que le dernier qui triomphe ne peut plus périr que par lui-même. Bien ignorants sont ceux qui ont cru de nos jours que, par un coup de main, on pourrait recréer une pareille situation. Ce défaut de prévision aurait dû leur mériter un peu d'indulgence, d'autant plus qu'ils ne sont pas les seuls qui essaient de faire

revivre des situations mortes à jamais. Prévoir l'avenir serait chose hasardeuse; mais dire, de tous les gouvernements tombés depuis 1789, ce qu'on ne reverra plus qu'en parodie, serait assez facile. Le seul établissement qui se retrouve après chaque catastrophe, et toujours plus puissant, est la monarchie fiscale; les développements prodigieux de l'industrie portent en effet les intérêts d'argent à s'organiser sous son abri; mais ce n'est pas sans de grands obstacles qu'ils y parviendront. Je n'en citerai qu'un.

Dans les anciennes mœurs de l'Europe, les nations ne se combattaient qu'avec l'excédant de leur population. Pour la conservation de notre territoire, la Convention fut fatalement conduite à requérir tous les hommes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq. Cette réquisition fut immédiatement suivie d'une loi de conscription permanente, dont les conséquences, poussées à l'extrême sous l'Empire, ont forcé toutes les puissances continentales à adopter des mesures équivalentes. Ce n'est donc plus l'excédant de leurs populations, mais leurs populations entières que les États de l'Europe peuvent pousser sur le champ de bataille. Sous ce rapport, il y a retour à la barbarie, contradiction avec les allures de l'industrie et les jouissances plus générales auxquelles elle accoutume. Les rois et les peuples ne se font pas illusion à cet égard; et ce qu'on a évité dernièrement sous le nom de guerre de principes n'aurait été qu'une guerre d'extermination. Mais tant qu'un véritable et sincère désarmement ne sera pas opéré, le danger subsistera. Considérées seulement comme une garantie de la tranquillité intérieure, les grandes armées sont ruineuses; considérées historiquement, il est rare qu'elles aient donné la sécurité qu'on en attendait.

Le malheur inévitable des réformes politiques et religieuses est dans la nécessité de sacrifier des intérêts, fondés depuis longtemps, à l'espoir d'un avenir meilleur et plus général; et comme il est naturel que les intérêts acquis se défendent, qu'ils ne consentent pas à se considérer comme des abus, la violence finit toujours par être appelée au secours

des arguments. Les révolutions ne portent donc aucune instruction tant qu'elles durent, soit qu'on y prenne part, soit qu'on se tienne en dehors du mouvement. Ma nullité me permettait le choix. Après les scènes de Versailles, qui ramenèrent la cour prisonnière au château des Tuileries, à l'aspect des têtes sanglantes qui accompagnaient ce triste cortége, l'avenir n'eut plus de mystères pour moi, et je sentis le besoin de prendre une position fixe et indépendante. Le nombre des imprimeries n'était plus restreint; je ne savais matériellement que les détails de la profession d'imprimeur; j'achetai une imprimerie avec toute sa clientèle, bien résolu à ne pas me heurter contre la révolution tant qu'elle ne m'attaquerait pas, moins dans le désir de sauver ma vie que dans l'espérance de n'avoir jamais à me reprocher la mort de qui que ce soit. La révolution m'a attaqué; je suis devenu homme de parti à ma manière. Quant à n'avoir contribué à la mort de personne, je ne prendrai pas sur moi de prononcer; les lecteurs en jugeront.

Mon imprimerie était fondée dans une section qui s'est appelée successivement *des Cordeliers, de Marat, du Théâtre-Français;* j'avais l'avantage de n'y être connu de personne; j'en profitai pour éluder de faire partie de la garde nationale; et quand vint le temps où on ne pouvait plus circuler la nuit sans être muni d'une carte de citoyen, je trouvai qu'il valait mieux courir les risques de ne pas en avoir que le danger d'aller montrer ma figure à ce qu'on appelait les membres du comité révolutionnaire. Je me traçai un plan de tous les corps de garde de Paris, de sorte que je pouvais aller partout à la nuit close, et rentrer chez moi sans être exposé au terrible *Qui vive ?*

Un jardin que j'avais loué sur les boulevards neufs était l'unique but de mes promenades pendant le jour; des voleurs s'emparaient assez ordinairement l'hiver de l'espèce de chaumière qui était au milieu du jardin; c'était comme un usage établi; mais nous n'avions pas de communication. Un jardinier du voisinage, chargé des clefs, ne se trompait jamais sur l'époque à laquelle il devait transporter chez lui

le peu de meubles qui auraient pu tenter ces hôtes secondaires. Au printemps, quelques volets brûlés, des bouteilles ayant servi de chandeliers et une extrême malpropreté, nous révélaient leur séjour. Il est remarquable que le nombre et la sécurité des voleurs augmentent toujours aux époques de terreur ou d'intimidation, la police politique absorbant alors la police municipale.

Malgré mes précautions, j'avais le pressentiment que la révolution finirait par m'atteindre; mais je mettais de l'amour-propre à ne pas la provoquer, comme pour me justifier intérieurement de tout ce qui pourrait m'arriver si j'étais entraîné à prendre parti. Un fait auquel j'étais bien étranger, la défection du général Dumouriez, tomba sur moi comme un coup de foudre.

Dans la clientèle attachée à l'imprimerie dont j'avais fait l'acquisition se trouvait un journal, *la Chronique de Paris*, consacré aux intérêts de la révolution dès son origine, et dont les rédacteurs, ne demandant enfin qu'à s'arrêter, s'étaient accrochés à Mirabeau converti ou acheté, comme à une espérance, et par désespoir, après sa mort, à ce qu'on appelait le parti militaire de la faction d'Orléans. J'avais commercialement des rapports fréquents avec le propriétaire de ce journal, mais si peu de communication avec les hommes de lettres qui le rédigeaient que je n'ai vu qu'une seule fois M. de Condorcet, qu'ils reconnaissaient pour leur chef. C'était bien peu de chose que les feuilles publiques à cette époque; les débats de la Convention et du club des jacobins en faisaient à peu près tous les frais. A la mollesse, à l'incertitude qui se glissaient dans *la Chronique de Paris*, relativement à l'article qui sert à marquer l'opinion dominante d'un journal, il m'était facile de pressentir qu'un grand intérêt était en balance, et que, dans l'incertitude de ce qui pouvait arriver, on s'imposait beaucoup de réserve, ce qui n'est pas rare en pareille circonstance. En effet, la défection de Dumouriez se répandit d'abord comme un bruit sans certitude, sans aucun détail; de sorte que, même en admettant le fait, on ignorait le parti que pou-

vait avoir pris l'armée soumise à son commandement. La stupeur était générale. Ce jour-là, il ne vint à l'imprimerie pour la rédaction de *la Chronique de Paris* que ce qui était banal; mais l'article de M. de Condorcet ou de tout autre rédacteur ayant-droit n'avait pas encore été envoyé à minuit. On vint m'en avertir. Dans l'intérêt du propriétaire, et, je puis le dire avec vérité, dans l'intérêt de M. de Condorcet et de ses collaborateurs, qui se condamnaient eux-mêmes si le journal ne paraissait pas, qui se condamnaient également s'il paraissait en gardant le silence sur une nouvelle faite pour alarmer toute la France indépendamment des intérêts de parti, je fis un article qui, prenant le bruit sur la conduite de Dumouriez seulement comme un bruit, présentait les conjectures qu'on pouvait raisonnablement faire pour et contre. L'article fut remarqué; il méritait de l'être; la nouvelle, confirmée plus tard dans tous ses détails, n'en rendait aucune phrase accusable. Si la *Chronique de Paris* avait continué à paraître, je ne sais ce qui lui serait arrivé; en ne paraissant pas, elle enhardit le parti purement terroriste, et voici quel en fut le résultat.

Sept ou huit jours après, j'entendis un bruit d'une violence extraordinaire et toujours croissante; il m'étonna d'autant plus que c'était l'heure du dîner des ouvriers, ce qui ne me permettait pas de supposer une rixe. Je me levai précipitamment pour aller à l'imprimerie savoir ce qui se passait, mais je fus arrêté à la porte de mon cabinet par un homme d'une belle figure, d'une taille noble et élégante; habillé comme le sont aujourd'hui, le matin, les chasseurs qui montent derrière les voitures; la tête couverte d'un chapeau à trois cornes, placé de manière à faire envie à tout militaire, et portant de la main droite un pistolet qu'il m'appuya sur la poitrine. De la main gauche il tenait un enfant de neuf à dix ans, un des plus jolis qu'on puisse voir, habillé et coiffé comme son père, armé d'un sabre nu; derrière lui se pressaient deux hommes en guenilles, à figure rébarbative, agitant des bâtons comme s'ils allaient entrer en lutte. J'entendais toujours le même bruit; mais la porte de mon cabinet

restant ouverte, je pouvais apercevoir que c'était l'imprimerie qu'on mettait au pillage. L'homme à l'habit vert, en me présentant son pistolet, m'avait dit, d'un ton fort animé, que je ne sortirais pas. Je lui répondis que ma curiosité était satisfaite et que je n'avais nul désir d'en voir davantage; puis je lui demandai, en passant la main sur la joue de l'enfant, si ce joli garçon était son fils. Il me regarda d'un air stupéfait, et me répondit par l'affirmative. « Eh bien! je vous conseille de lui dire de remettre son sabre dans le fourreau. Voyez-vous, dans les expéditions comme celle-ci, des enfants sont plus dangereux que des hommes; ils n'en sentent pas les conséquences. » Il ordonna à l'enfant de remettre son sabre dans le fourreau, ce que l'enfant fit comme un vétéran de hussards. Je n'ai jamais vu d'homme plus embarrassé de son maintien et de sa position; il alla jusqu'à m'assurer qu'à moi personnellement on ne me voulait aucun mal, comme si le pillage qu'il dirigeait me faisait du bien [1]. La partie active de sa troupe, inquiète de ne pas le voir revenir, dépêcha de l'imprimerie un des personnages les plus grotesques qu'on puisse imaginer pour lui annoncer que tout est fini; cela n'était pas vrai; on ne peut pas piller plus négligemment que cela; ils n'avaient pas même pénétré dans la pièce où étaient les presses. Quoiqu'ils eussent mis des sentinelles à la porte cochère, il était visible qu'ils craignaient le retour des ouvriers et les secours qui pouvaient venir du dehors. Ils ne se retirèrent donc pas en vainqueurs; ils s'enfuirent comme des brigands qui seraient poursuivis, l'homme à l'habit vert tenant toujours son fils par la main et courant comme les autres. Cet homme était un Polonais, qui se nommait Lazouski [2], autant que je me le rappelle. Je ne sais comment

1 Cette scène de violence, dont Gorsas fut aussi victime, eut lieu dans la nuit du 9 au 10 mars 1793. Voir l'ouvrage intitulé : *La Démagogie en 1793 à Paris*, etc., par C. Dauban; Paris, Henri Plon, 1868, p. 94-95.

2 Ce Lazouski était le frère d'un homme dont il est question dans les *Voyages en France*, d'Arthur de Young et dans les *Souvenirs* de M. Lacretelle comme d'un agronome distingué. Ce philanthrope des plus exaltés, finit par prendre aux excès de la Révolution et de la Terreur une part importante et criminelle. Il dirigea l'artillerie populaire au 10 août, il fut un des principaux auteurs du massacre de

il perdit la vie peu de temps après. Par un décret de la Convention ou par un arrêté de la commune, on lui érigea un tombeau sur la place du Carrousel, à peu près à la hauteur où se trouve maintenant la grille des Tuileries. Le tombeau disparut à la chute des jacobins, et probablement on transporta le corps vers un égout, ainsi qu'il en fut de toutes les inhumations nationales décrétées sous leur règne.

M. de Condorcet ne gagna rien à la timidité dont il avait cru se faire un rempart. Riche en idéologie sociale, dépourvu d'idées politiques, peut-être fatigué de calculer l'avenir même pour ce qui le concernait personnellement, il se trouva plus tard confondu dans le parti des girondins, comme il s'était trouvé, à la défection de Dumouriez, attaché au parti militaire d'Orléans, et fut proscrit avec eux. Jouissant comme écrivain spéculatif d'une haute réputation qui lui survit encore aujourd'hui dans beaucoup d'esprits, ayant de la fortune, des liaisons nombreuses, et probablement des amis, s'il ne trouva pas de retraite, s'il fut réduit à s'empoisonner et à aller expirer dans les champs, je le répète, c'est qu'il ne sut pas prévoir. Il a toujours été facile, surtout à Paris, de trouver un asile provisoire et sûr dans les premiers jours de proscription; et comme la peur n'est après tout qu'une surprise prolongée, une fois le premier asile atteint, on a tout le calme nécessaire pour calculer et prendre les mesures nécessaires à sa sûreté. Ce qu'on n'évite sous aucun régime, c'est d'être arrêté quand il est impossible de le prévoir, c'est-à-dire quand on peut se croire innocent, comme il m'advint peu de temps après le pillage de ma maison.

Dans le terrible assaut donné aux Tuileries le 10 août,

septembre. On le charge du moins de ceux de Versailles. C'était là plus qu'il n'en fallait pour être déifié après sa mort par les faciles idolâtries de la multitude et prendre place avec quelques autres de ces étrangers qui se mêlent si volontiers, dans les temps troublés, de nos affaires, dans ce Panthéon si vite dégorgé dans l'égout. On peut voir aussi sur ce personnage les *Anecdotes* d'Harmand de la Meuse. Il était d'autant plus coupable, en se mettant à la tête des excès révolutionnaires que militaire, et condamné à mort, il avait été l'objet de la première grâce signée par Louis XVI à son avénement.

tout avait été calculé, excepté la défense du château ; cette défense ne pouvait avoir d'efficacité qu'autant qu'elle aurait été la volonté dominante du roi et qu'il en aurait fait son affaire personnelle, puisqu'alors tous ceux qui se seraient portés à son secours auraient été animés par le courage du chef et surtout accueillis au même titre. On sait qu'il n'en fut pas ainsi, et que l'épée du gentilhomme se crut supérieure au fusil du citoyen. Diverses fractions de la garde nationale persistèrent cependant à témoigner leur dévouement à la cause royale, et, parmi toutes la garde nationale de la section dites des *Filles Saint-Thomas*. Lorsque Louis XVI consentit à chercher un refuge pour lui et sa famille dans le sein de l'Assemblée nationale, il fut permis aux gardes nationaux les plus braves de s'occuper aussi de leur salut et chacun se retira à l'aventure. Un de mes amis, qui s'était assez compromis pour être autorisé à croire qu'il pouvait y avoir danger à rentrer chez lui, vint me demander le couvert ; cela ne souffrait aucune difficulté. En deux jours on parvint à lui procurer un faux passeport aussi bon que les vrais, pour aller en Alsace qu'habitait sa famille nombreuse, et où par conséquent il lui serait facile de changer souvent de séjour sans attirer l'attention. Il me chargea de le tenir au courant de ce qui se passerait relativement à lui, s'en rapportant à ma prudence pour lui indiquer l'époque de son retour, auquel il tenait d'autant plus qu'il se mêlait d'affaires de finances. Je lui écrivis quatre ou cinq lettres, et il revint. Rien assurément de plus simple que cette affaire ; depuis six ou sept mois il n'y pensait guère, je crois, et moi je n'y pensais plus.

Un beau matin mon domestique frappe à la porte de ma chambre à coucher deux heures au moins plus tôt que de coutume. De mon lit je lui demande ce qu'il y a de nouveau et si on venait m'arrêter ; c'était alors une pensée devenue habituelle pour tout le monde. Sur sa réponse trop positive, je prie les citoyens du dehors d'attendre une minute, afin que ma mise soit assez décente pour que je puisse les recevoir ; ils ne font aucune objection. Trois hommes se pré-

sentent : le chef, membre du comité révolutionnaire de la section que j'habitais ; les deux autres acolytes muets. Il me dit, avec une douceur qui n'avait rien d'affecté, que le comité de ma section n'était que secondaire dans l'arrestation qu'il était chargé d'exécuter, et qu'il agissait sur des lettres envoyées par le comité révolutionnaire de la section des *Filles Saint-Thomas*. Je ne comprenais rien encore. Il y avait eu dans ce quartier des visites faites contre les hommes à argent; on s'était porté chez le financier garde national auquel j'avais donné asile, on avait visité ses papiers parmi lesquels s'étaient trouvées les lettres par moi adressées en Alsace. Il les avait rapportées! Comment conserve-t-on des lettres dans un temps comme celui où nous vivions? Ce qu'elles contenaient, je ne le sais pas même aujourd'hui. On ne me les a point présentées; je n'ai pas pensé à en demander communication; j'étais de trop mauvaise humeur. On n'a pas l'habitude de signer des lettres quand on sait que, sur l'adresse seule, celui qui les reçoit sait déjà qui les lui écrit. Lorsqu'on lui demanda de qui elles étaient, il pouvait à volonté répondre Gauthier ou Garguille. « Où demeure-t-il? — Il demeurait à Paris alors ; mais il est parti pour une de nos douze armées. — Laquelle? — Je l'ignore; mais je m'en informerai si cela vous fait plaisir. » Tout était fini dès lors, puisqu'on ne lui faisait pas un crime de les avoir reçues et qu'il restait en pleine liberté. Mais le courage qui laisse la présence d'esprit est plus rare aux époques de terreur que le courage qui porte à s'armer; il donna mon nom et mon adresse. Nous ne nous sommes jamais parlé depuis que pour nous dire bonjour, lorsque le hasard nous faisait nous rencontrer. On mit les scellés sur mon cabinet; j'envoyai chercher une voiture, je conduisis ces trois messieurs au bureau central (maintenant préfecture de police), et eux me déposèrent dans un lieu infâme, nommé, en terme d'argot, *la Souricière*, que je retrouvai aussi infâme la seconde fois que je l'habitai, et qui ne s'est point perfectionné depuis, d'après ce que j'entends dire, malgré le zèle des partisans du progrès.

Il y aurait un beau livre à faire sur l'inégalité des peines par l'inégalité des conditions. Peut-être arriverait-on plus vite à un résultat utile en prouvant à la police qu'elle pourrait gagner de l'argent si elle procurait un domicile supportable, ne fût-ce que pour quelques heures, n'eût-il que six pieds carrés et de l'air, à tout homme mis en suspicion qui consentirait à payer le loyer au prix qu'on lui demanderait, pour n'être pas jeté au milieu de toutes les perversités vivantes qu'on ramasse dans les boues de Paris, sans trouver un coin de banc libre pour s'asseoir, suffoqué par la plus horrible de toutes les infections, et tellement étourdi du bruit infernal qui se fait autour de lui qu'à peine s'il peut entendre ses propres pensées. Ce supplice s'augmentait pour moi d'une circonstance fort originale. Les renfermés qui m'avaient précédé dans ce cloaque m'entourèrent en masse pour me conter à la fois chacun son affaire particulière et me demander justice; à grand'peine parvenu à me débarrasser d'eux en affirmant que je ne leur étais qu'un compagnon de plus, je n'en étais pas quitte; la scène recommençait à chaque nouveau prévenu qu'on introduisait. Je passai ainsi deux nuits sans fermer l'œil, deux jours et deux nuits sans être interrogé. Sur les observations que je parvins à faire tenir à celui que cela regardait, on me conduisit, toujours sans m'interroger, au dernier étage d'un bâtiment sur le derrière, où je me trouvai parfaitement bien. J'avais la place d'un lit que je me procurai, la faculté de m'asseoir dessus pendant le jour, la faculté plus douce d'ouvrir une fenêtre pour respirer, et un geôlier très-officieux à d'assez raisonnables conditions. Bien que la société fût nombreuse dans ce nouveau local, elle ne se mêlait pas. Un peu de générosité qu'on pourrait appeler équité, et surtout la différence des habitudes mettaient chacun à sa place.

Voici comment la division s'opérait. Tout prisonnier qui arrive doit une bienvenue; ceux qui la reçoivent et en mangent le produit en commun font bande ensemble; ceux qui n'en prennent pas leur part composent une autre société. Cette distinction s'établit dans les prisons comme dans le monde,

et peut s'expliquer par une maxime de Bonaparte, qui restera toujours vraie matériellement et moralement : « La main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit. » Quelques semaines plus tard, toujours sans avoir été interrogé, par conséquent sans qu'il ait été question des lettres revenues de l'Alsace, j'appris du geôlier (ils ont partout cette attention, même quand ils n'ont pas de compte à régler avec vous) qu'on allait me transférer à la prison dite de la Force. Je me tins prêt. Deux gendarmes vinrent me chercher, et nous entrâmes chez le geôlier en attendant qu'on fît avancer une voiture; lorsqu'on avertit qu'elle était arrivée, les gendarmes me présentèrent des menotes, et je leur tendis les mains sans la moindre répugnance. Je n'ai pas de préjugés. Un d'eux me dit à demi-voix : « Pressez-les seulement entre votre pouce et l'index, » ce que je fis ; et nous traversâmes ainsi la cour du bureau central. La voiture fermée, ils retirèrent les menotes, s'excusant sur les devoirs qui leur étaient imposés. Je tiens note de leurs procédés, parce que nous étions en pleine terreur, et que je ne veux perdre cette première occasion de faire remarquer qu'à cette époque si cruelle la brutalité, la passion du mal n'étaient que dans le pouvoir et non dans ses agents, ainsi qu'on l'a vu depuis que le pouvoir a été réduit à se mettre sous la protection de la police. Je reviendrai sur cette différence.

Je trouvai bonne compagnie à la prison de la Force, surtout dans la pièce où l'on me logea, quoique nous fussions au moins quarante. Il y avait entre autres quatre des cinq vaudevillistes célèbres à cette époque. Les jours étaient courts, on ne nous laissait pas de lumières, il fallait se coucher; quand nous ne dormions pas, on faisait des chansons; chacun envoyait son idée ou son mot de la place où il gisait, ce qui produisait déjà une gaîté assez bruyante. Je ne sais qui proposa un soir de mettre la messe en couplets ; le choix de quelques airs fut fait avec un si singulier à propos que les éclats de rire devinrent bruyants au point que les sentinelles, placées dans la cour, crièrent aux armes ! dans la croyance qu'il y avait une émeute. Les surveillants parurent

au milieu de nous sans que nous eussions entendu le bruit des verrous; la lanterne qu'ils portaient nous révéla seule leur présence. Déconcertés d'une gaîté qui les entraînait eux-mêmes, à peine s'ils purent nous rappeler que le silence était de rigueur. On s'étonnera qu'on pût rire dans une pareille situation, et lorsque chaque jour ôtait quelque chose aux espérances. Il faut avoir connu ce genre de gaîté pour savoir ce qu'il vaut; les douleurs, les réflexions poignantes, les pensées d'avenir et de vengeance n'y perdent rien; seulement on se prête à s'étourdir [1]. Si on avait du vin à volonté, les plus sobres finiraient par s'enivrer. On ne devenait que trop sérieux en recevant au parloir quelques visites qui peu à peu s'éloignaient davantage, et, n'apportant que la certitude de l'inutilité des sollicitations, vous ramenaient aux sentiments si pénibles de famille et d'amitié.

Je croyais avoir gagné quelque chose lorsqu'on était venu me prendre à la Force pour assister à la levée des scellés mis sur mon cabinet, opération confiée à deux membres du comité révolutionnaire. Ils ne trouvèrent rien dans mes papiers qui leur parût suspect; seulement un d'eux voulait qu'on inscrivît au procès-verbal le titre des livres de ma bibliothèque opposés à la révolution. Je lui fis observer que n'étant pas actif, voulant m'instruire, j'étudiais tout ce qui avait rapport aux grands intérêts de cette époque; que si on prenait note des livres qui en combattaient les principes, j'exigeais qu'on inscrivît aussi au procès-verbal le titre de tous les livres qui les appuyaient. Je possédais, en effet, dans l'un et l'autre sens, tout ce qui méritait alors d'être lu. Il trouva que ma demande était juste. Son camarade dit qu'il valait mieux ne rien mettre à cet égard; je m'empressai d'approuver sa conclusion. Avec un procès-verbal à mon avantage, des lettres privées déjà bien vieilles et qu'on ne produisait pas, l'impossibilité de baser sur un fait quelconque un interrogatoire, qui ou quoi donc s'opposait à ce qu'on me rendît la liberté?

1 Très-bien. (*Note de Sainte-Beuve.*)

Le bureau central se composait de plusieurs membres; c'était un préfet de police en trois personnes, auquel par conséquent il était plus désagréable d'avoir affaire qu'à une unité. Malheureusement, j'avais là un ennemi; on m'aurait donné à le deviner en cent mille que je n'aurais pas réussi. Je ne comprendrais pas même aujourd'hui comment il se souvenait de moi, si l'expérience ne m'avait appris combien peut se prolonger le ressentiment de l'amour-propre blessé, même involontairement. Dans la maison où s'était accompli mon apprentissage, on imprimait en très-petit format une jolie collection de nos meilleurs poëtes dramatiques et autres; ma place habituelle, ainsi que je l'ai déjà dit, était dans le cabinet du prote. L'étrange littérateur chargé du travail préliminaire sur les divers auteurs se distinguait par sa présomption beaucoup plus que par ses connaissances littéraires. On n'était pas difficile alors. Par respect pour la grammaire et la syntaxe, le prote, homme de sens et puriste, lui faisait des observations; lorsqu'il trouvait de la résistance il m'appelait en témoignage. Je donnais mon avis avec la brièveté qui convenait à mon âge, sans entrer en discussion. Près de dix ans s'étaient écoulés; depuis ce temps je n'avais jamais rencontré ce petit et très-ignorant éditeur; j'aurais même vainement essayé de me rappeler son nom; et c'est sa personne que trouvait toujours en permanence, au bureau central, celle de mes sœurs qui faisait avec tant de persistance des démarches pour obtenir ma liberté. Ne sachant plus comment la refuser, il réduisit mon affaire à un seul mot en déclarant qu'il m'avait toujours connu *aristocrate*, et indiquant bêtement l'époque de notre connaissance. C'était donner trop beau jeu à la réplique. On ne parlait pas d'aristocrates dans le temps qu'il rappelait, et ma position d'apprenti imprimeur annonçait assez que ma plus haute prétention n'allait pas au delà de l'espoir de me classer dans la bonne bourgeoisie. Ma sœur lui en fit l'observation. Il répondit que cela ne prouvait rien; que, si je n'étais pas né aristocrate, je n'en avais pas moins toujours eu l'esprit aristocratique. On voit que la manie de

faire de l'aristocratie de tout, même de l'esprit, dans l'intention de nuire, avait précédé le calcul d'en faire même de l'inconstance des fidélités, dans l'espoir de s'attacher des partisans. Ma sœur, au désespoir de cette nouvelle tournure à ma captivité, se disposait à sortir, lorsque la porte lui fut barrée par une vingtaine de femmes que le membre du bureau central n'aurait osé accuser d'aucune supériorité, si ce n'est de la puissance de leurs poumons. Je ne sais sur quel motif on avait arrêté la veille un assez grand nombre de forts de la Halle; leurs compagnes venaient les réclamer; elles criaient plus qu'elles ne s'expliquaient. La morgue du magistrat commençait à leur imposer, lorsque vint à ma sœur, comme une dernière ressource, l'idée de se faire leur avocat; elle réussit, et demanda à leur reconnaissance de lui servir d'appui. Grands cris en faveur de la bonne dame. Un second membre du bureau central entra en ce moment. Il réclama du silence, écouta avec attention, signa l'ordre de ma liberté, le fit signer par son collègue et prit ma sœur sous sa protection. Elle en avait besoin; ses clientes, devenues ses protectrices, ne se croyaient pas acquittées; elles voulaient la ramener chez elle en triomphe. A part l'embarras d'une ovation de ce genre, ma sœur était bien plus pressée de venir me chercher. C'était le 7 octobre 1793, date que j'ai retrouvée en me rappelant que le fiacre qui me ramena chez moi fut croisé par la charrette qui conduisait le député Gorsas à l'échafaud. Il y avait de quoi réfléchir.

Depuis la chute de la royauté on parlait de la république comme d'une unité. Peu de personnes s'aperçurent d'abord qu'il y avait dans la Convention deux républiques en présence, sans compter les partis lâches qui se prêtent à tout, et à qui tout profite en effet lorsque les hommes à opinions ardentes se sont réciproquement dévorés. Les girondins voulaient la république-liberté; mais la part qu'ils avaient prise au procès de Louis XVI les ayant mis dans une position fausse, leurs déclamations brillantes en faveur d'un ordre légal ne pouvaient plus les empêcher de ne paraître qu'une faction ambitieuse; aucune opinion forte ne s'attachait à eux.

Les montagnards voulaient la république-pouvoir. Ils l'établirent en concentrant l'action et la délibération dans une seule assemblée, se donnant ainsi la puissante faculté de créer chaque jour et pour chaque circonstance des lois à l'appui de leurs volontés. Les girondins succombèrent; cela devait être. Leur proscription eut cela de singulier que les départements dont ils étaient les députés ne furent pas appelés à les remplacer. Pour les observateurs prévoyants, il y avait là le commencement d'une espérance, la république-pouvoir n'ayant pu se faire elle-même unité que pour renverser la république-liberté. Ce fait accompli, il était impossible que les montagnards ne se divisassent pas à leur tour; leurs antécédents n'étaient pas les mêmes; et si chaque faction victorieuse envoyait à l'échafaud la faction vaincue, en suivant toujours l'habitude de ne pas remplacer les morts par de nouveaux élus, les passions et les ambitions aidant, on pouvait espérer d'assister au dernier combat, peut-être même d'aider à en décider la chance. Plus la terreur devenait folle en se prolongeant, plus les sentiments d'humanité rapprochaient sourdement les hommes qui ne s'étaient divisés que par des opinions. L'époque était arrivée où les Français n'avaient pas besoin de se parler pour se comprendre; ce silence intelligent menace toujours le pouvoir, quel qu'il soit, en le plaçant dans la nécessité de se hâter pour arriver au terme glorieux qu'il s'est secrètement proposé; il est rare que ce dernier terme ne marque pas sa chute.

Trois champs de bataille étaient à la disposition des montagnards, le jour où les ambitions rivales auraient le courage de s'attaquer : la Convention, le club des jacobins et la commune de Paris. On leur doit cette justice qu'ils n'entrèrent en lice qu'après avoir mis nos frontières à l'abri des étrangers et resserré dans de petites proportions la guerre civile dont le siége principal était dans la Vendée. Rien ne leur résistant plus, ils tournèrent leur fureur contre eux-mêmes. Le premier combat s'engagea entre Robespierre et un membre de la commune de Paris, devenu célèbre sous le nom de Père Duchesne, par un journal adressé au peuple

dans un langage que le peuple de nos jours repousserait avec dégoût. Chacune de ses feuilles livrait aux soupçons et à la risée, toujours progressivement, la suprématie que s'attribuait Robespierre, et qu'il lui devenait chaque jour plus difficile de déguiser. Il lui fallut subir la honte d'accepter ce rival, sentant bien qu'il n'avait pas encore assez de puissance pour se défendre par le mépris ou par une proscription contre un homme qui avait acquis de l'ascendant sur la multitude. Le rendez-vous fut solennellement donné au club des jacobins. La question bien comprise consistait à savoir qui du Père Duchesne ou de Robespierre irait le premier à l'échafaud. Ce combat me parut d'un si grand intérêt par les conséquences qu'il devait avoir que, malgré ma répugnance pour les clubs et les assemblées délibérantes, je me décidai à y assister. Pourvu d'un acolyte, et tous deux dans un costume à ne pas attirer les regards, nous parvînmes à percer la foule et à nous placer sur le dernier banc, près de la porte. Ce fut un heureux hasard; car nous n'avions pas prévu que notre attitude seule pourrait nous exposer à un véritable danger.

Il se passa du temps avant que la scène s'ouvrît; mais le plus profond silence régnait; il était facile de voir qu'il s'agissait pour tous d'un grand intérêt. Enfin, le Père Duchesne parut le premier, plus propre que le style de son journal, mieux de manières que ne l'aurait fait supposer le rôle qu'il avait pris; on ne remarquait sur sa figure ni crainte ni irritation. Il s'exprima fort bien[1], moins occupé de poursuivre ses accusations que d'établir, sans les rétracter, la nécessité de la vigilance des patriotes contre toute tentative de tyrannie, et s'offrant en sacrifice pour la cause du peuple, si ce sacrifice était nécessaire, avec le même courage qu'il avait toujours mis à prendre sa défense. Il reçut plusieurs fois d'assez vifs

1 Hébert était d'un esprit, d'une instruction et même d'une éducation très-au dessus du rôle poissard et populacier qu'il avait adopté par ambition, vanité, fanfaronnade de cynisme, et pour le profit qu'il lui rapportait. Des Genettes, qui l'avait connu, donne dans ses *Souvenirs* de curieux détails sur ce personnage, son caractère, son intérieur, et sur sa femme, religieuse défroquée.

applaudissements, sans qu'il s'y mêlât le moindre murmure. J'avais remarqué que les applaudissements partaient presque exclusivement du côté opposé à la partie de la salle où nous étions placés, tandis que les figures étaient sombres et froides de notre côté. Notre immobilité observatrice ne nous signalait donc pas encore.

Robespierre s'avança lentement. Ayant conservé à peu près seul à cette époque le costume et la coiffure en usage avant la révolution, petit, maigre, il ressemblait assez à un tailleur de l'ancien régime; il portait des besicles, soit qu'il en eût besoin, soit qu'elles lui servissent à cacher les mouvements de sa physionomie austère et sans aucune dignité. Son débit était lent, ses phrases étaient si longues que chaque fois qu'il s'arrêtait, en relevant ses lunettes sur son front, on pouvait croire qu'il n'avait plus rien à dire; mais, après avoir promené ses regards sur tous les points de la salle, il rabaissait ses lunettes sur ses yeux, puis ajoutait quelques phrases aux périodes déjà si allongées lorsqu'il les avait suspendues. De ce qu'il dit je ne compris rien, sinon qu'il y a dans les partis politiques comme dans les sectes religieuses un mysticisme qui, pour ceux qui y sont étrangers, échappe à l'intelligence; et, d'ailleurs, les oreilles me tintaient. Ce n'était plus des applaudissements comme pour le Père Duchesne, mais des sanglots d'attendrissement, des cris, des trépignements à faire crouler la salle. Mon acolyte et moi nous restions stupéfaits, n'osant pas faire un mouvement, d'autant que nous nous apercevions que notre immobilité attirait l'attention de nos voisins et que déjà des murmures se faisaient entendre. D'un regard nous nous indiquâmes réciproquement que nous étions près de la porte, et nous nous empressâmes de la franchir. Le Père Duchesne ne survécut pas à sa défaite; il finit sur l'échafaud le 24 mars 1794.

Ce n'était qu'une affaire d'avant-poste; un combat plus sérieux ne se fit pas attendre. Hélas! dans l'intervalle et jusqu'à la chute de Robespierre, le nombre des victimes étrangères à ces cruels débats alla toujours en augmentant, quoique, pour lui comme pour ses antagonistes, le fond de

la dispute fût de sortir du règne de la terreur, chacun avec le moins de danger et le plus d'avantages possibles; et comme les uns et les autres ne pouvaient pas le dire hautement sans s'exposer à une accusation, ils laissaient les tribunaux de sang, non-seulement continuer leur besogne, mais y ajouter chaque jour. Après coup, des hommes raisonnables ont prétendu ériger en système ce qui n'était plus pour tous qu'une fatalité. Singulière époque pour y chercher une combinaison!

On a dit que Robespierre avait approuvé la création d'un journal que fit paraître un député jeune encore, Camille Desmoulins, sous le titre du *Vieux Cordelier;* on aurait pu ajouter que Robespierre avait corrigé les épreuves du premier numéro; j'en ai reçu la certitude de quelqu'un qui ne pouvait en douter. Ce journal était destiné à arrêter le mouvement sanguinaire qui entraînait même ceux qui ne l'avaient conçu que dans un moment de désespoir. Pourquoi donc Robespierre désavoua-t-il Camille Desmoulins et le laissa-t-il condamner par le tribunal révolutionnaire? La plupart des biographes prétendent que ce fut par considération pour quelques-uns de ses intimes dont Camille s'était moqué dans son *Vieux Cordelier*. Il y avait à cet abandon une cause plus générale qu'un singulier hasard m'a fait connaître, et qui s'expliquera par le choix des hommes qui marchèrent à l'échafaud avec le jeune député prédicateur de la modération.

Un homme qui avait été maître d'hôtel de je ne sais plus quel prince de la maison royale se décida, à l'époque de l'émigration, et quoiqu'il ne fût pas sans fortune, à ouvrir une toute petite boutique de librairie sous l'arcade qui conduit de la cour des Fontaines à la cour qui précède le jardin du Palais-Royal, tout en conservant, pour son domicile, un appartement très-convenable et fort décemment meublé qu'il avait depuis longtemps dans la rue de Valois. Son nom était Maret. Connu comme royaliste, il ne mettait en évidence dans son espèce d'échoppe que les livres qu'il ne se souciait pas de vendre; mais dans son comptoir, sous une trappe artistement arrangée, se trouvaient les ouvrages royalistes et

catholiques qui s'imprimaient clandestinement en France ou qui venaient de l'étranger. Quand vous étiez de ses chalands et que vous passiez devant sa boutique sans vitrage, en vous saluant de la tête, il avait un signe pour vous indiquer que vous pouviez entrer; quand vous étiez entré, il avait un autre signe pour vous indiquer que vous pouviez parler, quoiqu'il y eût du monde, c'est-à-dire deux ou trois personnes; le local n'en pouvait contenir plus de quatre; et parler, comme il l'entendait, c'était s'informer s'il y avait quelque chose de nouveau en librairie : la conversation allait rarement plus loin. Votre demande faite, il se baissait pour lever la trappe cachée sous son comptoir, en regardant avec un air d'effroi les passants; puis il profitait du moment qui lui paraissait convenable pour vous glisser un volume, en vous disant d'une voix étouffée : « Cachez, cachez ! » Vous cachiez effectivement le livre sous vos vêtements, et, tout en ayant l'air de baguenauder, vous en demandiez tout bas le prix. Le prix était toujours quatre ou cinq fois la valeur d'une brochure d'un poids égal; et souvent, rentré chez vous, en essayant de le lire, vous auriez donné le double de ce que vous l'aviez payé pour en être dispensé si on avait voulu vous y contraindre. M. Maret avait été arrêté plusieurs fois et toujours remis en liberté presque aussitôt. Il était sincèrement royaliste et dévot; on ne pouvait le soupçonner d'aucune trahison; on essayait de deviner qui le protégeait et par quel motif; on n'y parvenait pas.

Je passais devant sa boutique plus d'un mois après la chute de Robespierre; il m'appela, me dit qu'il avait une grâce à me demander, en insistant pour que je lui promisse d'avance de ne pas le refuser. Je m'engageai. Il me dit que c'était d'accepter à dîner chez lui tel jour, qu'il n'aurait pas plus de quinze personnes, dont plusieurs montraient le plus grand désir de me connaître. C'est alors qu'il me donna son adresse rue de Valois.

En traversant la salle à manger pour entrer dans le salon, suivant la mauvaise distribution qu'on donnait alors aux appartements, j'acquis la certitude que M. Maret se souvenait

de son ancienne profession. Le couvert n'aurait pas été mis avec plus de recherche dans la maison d'un prince. Je trouvai tous les convives arrivés avant moi. A peine avais-je eu le temps de reconnaître quelques-uns de ces députés qu'on appelle bons dans tous les temps, parce qu'ils ont une spécialité qui leur permet de ne pas aborder les questions qui pourraient les compromettre, lorsqu'un domestique annonça qu'on était servi. M. Maret m'indiqua ma place à sa droite, et près de moi s'assit un homme qui me déplut au premier coup d'œil par son air sombre, embarrassé, et me déplut bien davantage encore par la complaisance obséquieuse qu'il me témoignait. C'était un petit malheur; mais M. Albitte, un des bons députés dont j'ai parlé, qui était en face de nous, ayant attaqué mon voisin en lui disant : « Vouland, faites-moi passer du hors-d'œuvre qui est devant vous », à ce nom de Vouland, qui avait voté la mort du roi, qui avait été membre permanent du comité de sûreté générale pendant le règne de la terreur, j'éprouvai une commotion si violente que je me levai brusquement, renversant ma chaise du même mouvement, afin de courir plus vite au salon chercher mon chapeau et m'enfuir. Par réflexion cela était d'une indécence révoltante; mais j'espère qu'on me pardonnera si on se rappelle combien nous étions loin encore du temps où on a fait des ducs et des princes avec des personnages équivalents. M. Maret vint à moi, assez bien accompagné, pour m'engager à rentrer, allant jusqu'à me proposer de changer ma place à table. Mon sang avait repris son cours; et, puisque je consentais à laisser dire que c'était un étourdissement, je trouvai qu'il fallait user d'une complète générosité et revenir tout bonnement auprès de mon voisin le régicide. J'avais conçu l'espoir d'en obtenir quelques révélations; une se trouvait déjà faite par l'événement. Le protecteur inconnu de M. Maret était incontestablement ce Vouland, rapprochement formé par la conformité des opinions catholiques. Explique qui pourra les bizarreries de l'esprit humain; mais il est de toute vérité que ce membre du comité de sûreté générale qui, par sa position, persécutait les prêtres qu'on appelait réfractaires, allait dans

les caves et dans les greniers assister pour son compte à leurs cérémonies religieuses.

Quand on fut rentré dans le salon, M. Vouland me demanda si j'avais de la répugnance à causer avec lui; nous nous assîmes dans un coin comme deux complices pressés de se faire des confidences. J'amenai la conversation sur Camille Desmoulins, sur l'abandon d'un retour à l'humanité incontestablement approuvé d'abord par Robespierre, et sur la progression de meurtres qui avaient suivi ce pas rétrograde. Voici la substance de ce que j'obtins de lui :

« Ce n'est pas notre faute autant qu'on paraît le croire, si « nous sommes revenus d'une première décision; la faute « est d'avoir laissé Camille s'engager avant d'avoir abattu le « parti d'Orléans, et nous désignons ainsi tous les députés qui « mêlaient les plaisirs, le luxe, la cupidité aux proscriptions, « et avec lesquels aucun ordre n'était possible à rétablir. « Nous n'avons pas été vingt-quatre heures sans acquérir la « certitude qu'ils se disposaient à faire tourner à leur profit, « n'importe à quelles conditions, les mesures que nous pré- « parions, et Dieu sait ce que la France serait devenue entre « leurs mains! Pour nous, nul doute sur le sort qu'ils nous « réservaient; et si vous me voyez à peu près libre, quoique « proscrit, c'est qu'ils n'ignorent pas que j'ai contre eux de « terribles pièces à faire valoir. Camille Desmoulins s'était « tourné de leur côté comme dupe plus qu'à titre de com- « plice; mais pouvions nous le sauver en attaquant Danton, « le plus dangereux des orléanistes, et Fabre d'Églantine, « plus immoral encore que Danton? Nous avons trop tardé à « frapper *les autres*; ils ont pris courage à nos dépens et « nous ont renversés, prêts aujourd'hui, comme alors, à se « racheter dans l'opinion en accordant à la réaction toutes « les vengeances qu'elle exigera. »

La justification de M. Vouland révèle bien la cause de la mort de Danton, de Fabre d'Eglantine et de Camille Desmoulins; mais elle n'explique pas pourquoi trois mois se passèrent sans que Robespierre osât attaquer *les autres*. Ne comprenait-il pas que, lorsqu'on est réduit dans un intérêt per-

sonnel à laisser couler le sang pour sortir d'un régime de sang, on ne fait qu'agrandir le cercle dans lequel on est enfermé; les résistances finissant par s'accroître dans les hommes et dans les choses.

En effet, la mort de Camille Desmoulins inspira un intérêt général en brisant une espérance avidement acceptée; la mort de Danton contenait un avertissement si positif pour ses partisans qu'elle devait les exciter à chercher, dans le sein de la Convention même, des moyens de salut et le courage de les employer; le Père Duchesne lui-même avait laissé des regrets dans une partie du peuple; les haines se concentraient ainsi sur la tête de Robespierre. Il le sentit, puisqu'il se retira pendant un temps assez long de la tribune et des comités de gouvernement, afin de pouvoir rejeter plus tard sur ceux qui les composaient l'horreur toujours croissante qu'inspiraient les supplices contre lesquels lá misère même n'était plus un abri. Telle fut sans doute la cause du répit qu'il accorda aux députés désignés comme orléanistes, quoiqu'il les eût proscrits depuis longtemps dans sa pensée.

Pour être à même d'apprécier l'effet produit sur le public par son éloignement apparent de toute influence, Robespierre inventa la fête de l'Être-Suprême ; elle réussit complétement comme fête. On pouvait la considérer comme le prélude d'une amnistie ; car le jour de sa célébration le bourreau se reposa. Il faisait un temps admirable. La foule était si considérable que Paris semblait sortir des tombeaux, mais rajeuni, actif et brillant; les femmes osèrent reparaître dans leur ancienne élégance; et sur toutes les figures éclatait un sentiment de cordialité. Robespierre put donc se faire illusion et prendre en sa faveur ce qui n'était, en réalité, qu'une distraction après tant de mois de tristesse et de souffrance. A le voir à vingt pas en avant des membres de la Convention et des autorités convoquées, paré sans avoir l'air plus noble, tenant à la main un bouquet composé d'épis de blé et de fleurs, on pouvait distinguer les efforts qu'il faisait pour étouffer son orgueil; mais au moment où les acteurs des théâtres de Paris, en costumes grecs, chantèrent la dernière strophe d'une

hymne adressée soi-disant à l'Être-Suprême, et qui se terminait par ces vers qu'on adressait réellement à Robespierre au nom du peuple français :

S'il a rougi d'obéir à des rois,
Il est fier de t'avoir pour maître.

A ce moment, tout ce que l'homme renfermait d'ambition dans son sein éclata sur son visage ; il se crut à la fois roi et Dieu. S'il se fût retourné pour jeter un regard sur les députés qui le suivaient, il aurait vu que la rage avec laquelle ils supportaient leur humiliation renfermait un arrêt de mort. L'Être-Suprême lui répondit en l'aveuglant, afin qu'il n'aperçût pas que le dernier effort qu'il allait faire pour remplir un trône ne le mènerait qu'à la place où Louis XVI avait fini.

Je ne parlerai pas de la lutte enfin ouverte dans le sein de la Convention, de l'accusation portée par Robespierre contre les orléanistes, des foudroyantes répliques qui lui furent adressées, de son trouble qui donna à la majorité, depuis si longtemps tremblante, le courage de se lever en masse contre lui pour le décréter d'accusation, et l'envoyer à la prison du Luxembourg avec un nombre de ses complices à peu près égal au nombre des victimes qu'il s'apprêtait à désigner parmi les orléanistes ; transfert qui s'opéra sans pitié, ce qui prouve que la Terreur était arrivée à ce degré qu'elle appartenait à tous contre tous, et qu'il ne fallait qu'oser pour s'en emparer. Soit attachement, surprise ou crainte, le concierge de la prison du Luxembourg se sentit défaillir et laissa le passage libre aux prisonniers qu'on lui livrait ; ils se réfugièrent dans le sein de la Commune qui les accueillit avec enthousiasme. Tout cela est dans les livres.

Ce qu'on n'a point remarqué, c'est que deux camps se trouvaient en hostilité pour la première fois, sans avoir pu calculer leurs moyens d'attaque et de défense, sans que la population de Paris fût instruite de ce qui se passait, et moins encore qu'elle pût prévoir qu'on l'appellerait à décider de la victoire. Le tribunal révolutionnaire ayant siégé et condamné

comme de coutume, aucun rassemblement ne se forma à la porte de la Conciergerie pour repousser les fatales charrettes, et le sacrifice s'accomplit ce jour-là comme les autres jours. Quelques bruits des événements se répandirent enfin, mais sans ensemble; on n'osait y croire, on avait peur de se les communiquer; le journal du soir retardait sa publication pour éviter de se compromettre, et la nuit approchait sans que d'un camp ou de l'autre il parût aucune proclamation. Peut-être d'un côté et de l'autre craignait-on l'intervention du peuple, et ne se fiait-on qu'aux préparatifs qu'on faisait sourdement. Dans ces temps d'effroi et de silence, il restait cependant un moyen de connaître les nouvelles du jour; c'était d'entrer dans un théâtre, de se placer à l'orchestre toujours garni de vieux habitués naturellement communicatifs entre eux, et qui s'indiquaient réciproquement devant quelles personnes on pouvait parler avec confiance. J'allai au Théâtre-Français; sur ce que j'y appris, je m'empressai de revenir chez moi dans une intention bien arrêtée, qui s'exalta après avoir rencontré en chemin un député courant à cheval, tenant un flambeau à la main, et appelant tous les bons citoyens au secours de la Convention. Je m'armai et je me rendis en courant à ma section, où j'avais évité si soigneusement de paraître jusqu'à cette époque que je n'en connaissais pas même le local.

Entré dans une cour immense, je vis un nombre considérable de fusils en différents faisceaux, et une vingtaine d'hommes qui marchaient, se groupaient et se séparaient après avoir échangé quelques paroles à voix basse. J'allai à eux pour leur apprendre la proclamation qui venait d'être faite au nom de la Convention, en leur témoignant ma surprise de voir tant d'armes et si peu de citoyens pour s'en servir. Le plus résolu me dit, en me montrant une porte et haussant les épaules : « Ils sont tous là qui délibèrent. — « Sur quoi? — Sur la proposition que deux membres de notre « comité révolutionnaire, envoyés par la Commune, leur font « de se porter au secours de Robespierre. — De Robespierre! « et on délibère! — C'est-à-dire que personne n'ose leur ré-

« pondre ; ils parlent toujours sans qu'on les arrête et sans « qu'on prenne une décision. Pourquoi n'entrez-vous pas? — « Je n'ai pas de carte de citoyen. — Prenez la mienne et met- « tez là votre fusil ; je m'en charge. » Je pris sa carte et j'entrai. La salle était si remplie que je me glissai difficilement sur le dernier gradin. Du premier coup d'œil, je jugeai l'opinion qui dominait et dont un excès de prudence arrêtait seule la manifestation. J'interrogeai un de mes voisins pour savoir s'il était vrai que les deux hommes placés dans la tribune l'occupaient depuis longtemps; il me le confirma. Alors je demandai la parole au président, et, sans attendre qu'il me l'accordât, les yeux fixés sur les envoyés de la Commune, je dis, beaucoup mieux que je ne vais l'écrire :

« Il me semble qu'il y a assez longtemps que les agents « de Robespierre et ses complices fatiguent la patience de « l'assemblée, et qu'ils auraient dû regarder comme une im- « probation suffisante le silence qu'elle a gardé jusqu'à ce « moment. (Applaudissements.) Je prie ceux qui m'applau- « dissent d'être assez heureux pour exprimer leur pensée de « ne plus m'interrompre, car le temps presse ; un quart « d'heure encore et la guerre civile éclate peut-être ; Paris « en devient responsable devant la France entière. M. le pré- « sident me permettra de lui demander si les agents de la « Commune, envoyés vers nous en députation, ont des pou- « voirs et s'ils les ont communiqués? (Réponse négative.) « Quelle confiance pourrions-nous donc prendre dans leurs « paroles, au moment où des députés de la Convention, bien « connus pour tels, parcourent les rues, à cheval, en appe- « lant à son secours tous les Français qui veulent voir un « terme au règne de sang dont nous gémissons tous de- « puis si longtemps? (Nouveaux applaudissements.) La « Convention seule est un pouvoir légal; nous devons lui « obéir sans revenir sur le passé, sans redouter l'avenir, « même quand nous ne compterions pas sur sa reconnais- « sance. La France la jugera. Au contraire, la Commune « triomphante produirait aussitôt une tyrannie que son illé- « galité même pousserait à de nouvelles fureurs. Je demande

« que trois membres de cette assemblée soient nommés et « munis de pouvoirs pour se rendre à la Convention, afin de « lui annoncer que notre section armée se réunit à elle, dis- « posée à combattre pour sa défense partout où elle l'or- « donnera. » Cette proposition fut acceptée par acclamation, et les trois commissaires furent nommés.

Pendant qu'on rédigeait leurs pouvoirs, je repris la parole pour dire que je connaissais trop peu de personnes dans l'assemblée pour qu'une réflexion générale pût faire supposer de ma part une intention particulière ; mais que dans l'agitation qui régnait au dehors il pourrait se rencontrer de grandes difficultés pour arriver jusqu'à la Convention ; que je demandais à être adjoint aux commissaires, affirmant qu'aucun obstacle ne m'empêcherait de remplir ma mission. Je donnai mon nom, l'indication de mon domicile ; je fus adjoint, et c'est à moi que les pouvoirs furent remis. Au moment de sortir, je repris encore la parole pour faire observer que les agents de la Commune (restés stupéfaits à la tribune par l'impossibilité de percer la foule pour s'échapper) ne manqueraient pas de retourner vers ceux qui les avaient envoyés, afin de les avertir, et que la prudence exigeait de les tenir en arrestation jusqu'à l'issue du combat ; ce qui eut lieu. Le lendemain, ils accompagnèrent Robespierre et sa bande à l'échafaud. J'appris que l'un deux se nommait Simon, cordonnier de seconde main, choisi pour gouverneur du fils de Louis XVI, tant que cet enfant vécut au Temple ; je n'ai jamais su le nom et la profession de l'autre. J'ai annoncé que je m'en rapporterais aux lecteurs pour décider si je puis me vanter de n'avoir contribué à la mort de personne pendant la Révolution : qu'ils jugent. Ce que je puis affirmer, c'est que s'il m'eût été possible de prévoir le résultat de cette arrestation, je ne l'aurais pas demandée. Les malheureux étaient assez nuls pour qu'on leur permît de vivre.

Ainsi que je l'avais prévu, j'arrivai seul à la Convention ; mais un de mes collègues me rejoignit presque au même moment dans le couloir où je m'informais des moyens à

prendre pour être admis. Un huissier nous conduisit à la barre et annonça une députation de la section de Marat. La Convention restait en permanence dans sa salle, uniquement parce qu'elle n'était plus rien si elle se séparait; des députés se promenaient, d'autres paraissaient dormir sur leurs bancs! tous attendaient des nouvelles que leur faisaient probablement passer ceux de leurs collègues qui étaient actifs au dehors. Aux acclamations qui éclatèrent à l'annonce de notre mission, à la joie qui se répandit sur les figures, au profond silence qui s'établit de lui-même, on devinait aisément que, jusqu'à notre arrivée, rien de rassurant n'était encore venu adoucir les inquiétudes. Le président nous ayant accordé la parole, je communiquai la résolution prise par notre section, et pour allonger un peu mon discours, je témoignai, toujours au nom de notre section, mon étonnement du retard que les représentants du peuple avaient mis à appeler tous les bons citoyens à leur secours, ce qui ne pouvait qu'accroître les dangers si un combat s'engageait la nuit. Le président nous invita aux honneurs de la séance; un huissier nous ouvrit la barre; machinalement nous entrâmes dans la salle. Un gros député bien laid, dans un grand désordre de toilette, vint à moi d'un air réjoui pour me donner l'accolade. Je le repoussai doucement en lui disant que je croyais que sa tête recommençait à lui appartenir assez pour qu'il pût penser à faire sa barbe. Il me demanda en riant si je tenais aux honneurs de la séance; je lui répondis du même ton que j'ignorais en quoi consistaient les honneurs de la Convention. « Vous pouvez vous asseoir et rester autant de temps qu'il « vous plaira; mais je vous connais déjà assez pour être « persuadé que vous pensez qu'il y a mieux à faire. Prenez le « plus long pour retourner vers vos commettants, et toutes « les fois que vous passerez devant une section, entrez; par- « lez de la mission que vous venez de remplir et de l'accueil « que vous avez reçu. » Puis, reprenant son ton joyeux, il ajouta : « Vantez surtout l'assurance que vous avez vu parmi « nous. Sans doute, lui répondis-je; cela me formera si je

« veux un jour écrire l'histoire. » La vérité est que j'ai vu la Convention et tous les pouvoirs de son genre timides et tremblants aux époques où ils avaient placé leur avenir sur la terreur qu'ils inspiraient.

En nous retirant, nous trouvâmes la capitale sous les armes ; le mouvement avait été accueilli généralement par la garde nationale ; tout le monde indistinctement en faisait alors partie, ce qu'il ne faut pas oublier pour apprécier l'opinion dominante à Paris. On sait l'usage que la Convention fit de son triomphe ; il y eut condamnation et exécution des vaincus sans plaidoyers. Tout fut conduit militairement, excepté la défense des députés qui s'étaient retirés à l'Hôtel-de-Ville ; elle fut pitoyable. Un homme auquel on accorde de l'esprit a dit de nos jours que Robespierre n'était point encore jugé. Des événements récents ayant prouvé que cette étrange assertion n'était pas sans danger, il peut y avoir de l'utilité à examiner sa valeur.

Il faut remarquer d'abord que, depuis la publication du *Vieux Cordelier* comme avant-coureur d'un système de modération, jusqu'au 9 thermidor, il s'est écoulé quatre mois pendant lesquels le nombre des supplices et des arrestations a toujours été en augmentant à Paris et dans toutes les provinces, et que Robespierre a sottement perdu ce temps à combiner les moyens de tourner au profit de son ambition personnelle l'espèce d'amnistie qu'il sentait le besoin de proclamer. Cependant il tombe à plat devant la première résistance qu'il rencontre parmi les dernières victimes qu'il croyait devoir s'immoler. Il est impossible de montrer moins de prévoyance, moins de connaissance du terrain sur lequel il ouvrait le combat. Arrêté, il doit sa liberté à un geôlier et un asile au hasard. On a voulu attribuer l'espèce d'isolement où s'est trouvée la Commune à l'ivresse d'Henriot, chargé du commandement des citoyens armés pour la cause des terroristes. Cela n'est pas vrai. D'ailleurs, dans un moment aussi décisif, le choix d'un homme capable de s'enivrer ne suffirait il pas pour condamner celui qui l'employait ? S'amuser à supposer ce que Robespierre aurait fait de la France s'il avait

triomphé, pour prétendre qu'il n'est pas encore moralement jugé, c'est opposer des conjectures aux faits historiques les moins récusables. Certes, on n'accusera pas l'assemblée qui a voté la mort de Louis XVI, proscrit les girondins, de s'être trouvée en majorité royaliste le 9 thermidor; on ne supposera pas que Paris armé se soit levé comme un seul homme contre les réfugiés dans l'Hôtel-de-Ville, avec l'intention de renverser la république et de rétablir la monarchie; l'action a été trop imprévue, trop rapide pour que la moindre pensée sur la forme de gouvernement ait pu se glisser dans les esprits. Les girondins formaient un parti politique; aussi a-t-on vu des provinces essayer de se soulever en faveur des girondins; mais nulle part le plus léger intérêt ne s'est montré en faveur de Robespierre et des siens; la France entière a répondu au triomphe de la capitale. Et que gagnait la France dans ce premier moment? la faculté de respirer, l'espoir de moins mauvais jours. Quand une nation en est là contre ses oppresseurs, peut-on dire qu'ils n'ont pas été jugés moralement? En vérité, sur des faits aussi incontestables, si on ne s'en rapporte pas aux contemporains, il faudra renoncer à écrire l'histoire. Sans vouloir faire de comparaison, parce que le règne de la Terreur ne peut se comparer à rien, je rappellerai que de nos jours des partis ont voulu aussi une amnistie, qu'ils ne l'ont voulue chacun que dans un intérêt de parti, et que rien à cet égard ne s'est réalisé comme on avait droit de l'espérer. Il est toujours difficile d'adoucir la rigueur des lois de circonstances quand on cherche, dans cet adoucissement, plus qu'un intérêt d'humanité.

Robespierre n'a dû qu'à la plus profonde hypocrisie l'ascendant qu'il a eu sur son époque. On l'avait surnommé *l'Incorruptible;* il l'était en effet comme ceux qui veulent tout prendre à la fois. Cette probité en détail séduit toujours le peuple [1]. Sa domination réelle sur la Convention tenait au soin constant qu'il avait eu de réunir contre la plupart de

1 Bien (*Note de Sainte-Beuve.*)

ses collègues les pièces qu'il pouvait produire à volonté pour les mettre en accusation. Si les derniers députés qu'il a dénoncés à la tribune lui avaient donné le temps de parler, la France aurait appris d'étranges choses. C'est dans la crainte d'une nouvelle occasion qui permettrait de dévoiler bien des turpitudes qu'il y eut, après le 9 thermidor, un empressement général de la part des membres de la Convention d'entrer dans les comités de salut public et de sûreté générale, et de les renouveler souvent, afin que tous pussent soustraire et anéantir les papiers qui auraient nui à la nouvelle réputation qu'ils sentaient le besoin de se faire[1]. Cela était très-prudent sans doute; on oubliait seulement que ces mutations continuelles, en brisant l'unité de gouvernement, produiraient à la fois de l'anarchie et du ridicule. Mais, d'une manière ou d'une autre, cette anarchie et ce ridicule étaient inévitables.

La garde nationale avait sauvé la Convention; dans l'ordre éternel des choses la Convention devait prendre la garde nationale en défiance. Tout pouvoir fait ou conservé par une force indépendante a pour première pensée que la force qui l'a créé pourra le détruire; il agit en conséquence. Avec une extrême politesse, les triomphateurs conventionnels firent redemander aux sections les canons dont elles étaient en possession depuis longtemps, et qui, par un singulier hasard, se trouvaient en ce moment nécessaires au service des armées. Ils s'adressèrent d'abord aux quartiers occupés par les hommes de fortune et de finances, toujours disposés à croire qu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour dormir en paix que de se laisser désarmer : les canons leur furent livrés. On vint en-

[1] La précaution de garder des papiers contre certains hommes, auxquels on porte la menace de les publier lorsqu'une bonne occasion se présentera, est d'une grande ressource même dans les restaurations monarchiques [1]. J'ai vu des fortunes politiques s'élever ainsi, sans que le public en ait jamais pu deviner la cause. Tenir en réserve des écrits accusateurs pendant vingt ans sur la chance d'événements à peu près improbables, pour s'en faire à tout hasard un moyen d'élévation, c'est certainement le comble de la prévoyance.

[1] M. de Sémonville. (*Note de Sainte-Beuve.*)

suite citer la conduite patriotique des quartiers riches aux quartiers pauvres qui remirent aussi leurs canons, sans trop cacher leur répugnance. Pour moi, j'étais déjà rentré dans mon isolement, n'ayant paru qu'une seule fois dans ma section depuis ma fameuse expédition. Une seule séance du bavardage sectionnaire avait suffi pour me confirmer dans la pensée que les masses vont mieux par surprise que par délibération, et qu'il fallait abandonner la Convention à elle-même. Il y avait certitude que les divisions qui fermentaient dans son sein suffiraient pour rendre à l'opinion publique l'ascendant qu'elle avait perdu pendant la Terreur ; d'autant plus que les partis, qui allaient nécessairement éclater, sentiraient le besoin de chercher un appui au dehors. En les servant alternativement, on était donc sûr de finir par faire justice de tous. La liberté de la presse s'était rétablie d'elle-même, puisqu'elle n'avait été réglée par aucune loi restrictive ; la peur générale donnait à la Convention plus de sécurité que la censure la plus acerbe. Mais tout venait de changer à cet égard, et chacun pouvait écrire à tout risque et péril. Dans cette situation, je trouvai qu'il serait commode de se mettre, comme Bias, dans l'heureuse position de pouvoir tout emporter avec soi. Je vendis mon imprimerie et me fis journaliste, afin d'être plus libre de prouver aux conventionnels, qui s'étaient empressés de proclamer que *rien n'était changé*, qu'ils succomberaient pour preuve du contraire. Quoiqu'il en ait été ainsi, cela n'a pas empêché que cette phrase, ou son équivalent, n'ait été répétée aux premiers jours de la plupart des révolutions survenues depuis le 9 thermidor. *Rien n'est changé,* de la part de tout pouvoir qui surgit après une grande commotion politique, signifie : « Je me trouve bien, tout le monde doit être content. » Soit, si les efforts que vous ferez pour être mieux ne réveillent pas les souvenirs du passé et ne jettent pas des craintes nouvelles dans l'avenir.

Cela était d'une impossibilité absolue pour les membres de la Convention, qui, dans la frayeur d'un rapprochement entre ce qui restait parmi eux de partisans du système de la

Terreur, sentaient le besoin de s'en défaire ; c'est-à-dire, selon l'usage encore subsistant, de les envoyer à l'échafaud, ne fût-ce que pour ôter à la population des faubourgs des chefs toujours redoutables. Ce fut certainement un étrange spectacle que la guerre des conventionnels tournée contre eux-mêmes au profit de la sécurité générale, et l'agitation qu'ils se donnèrent pour se classer comme juges ou victimes, bien qu'ils fussent pour la plupart coupables au même degré. Ce spectacle se prolongea d'autant plus qu'il y eut, cette fois, attaque, défense, pièces produites, révélations et récriminations, par conséquent, de la part des terroristes les plus fougueux, bien des flatteries adressées à la France si longtemps décimée par eux, et qui jouissait enfin avec ardeur du plaisir de se voir appelée à prononcer sur ces grands débats sans courir le risque de se compromettre. Il serait impossible aujourd'hui de dire pourquoi, parmi les conventionnels, les uns devinrent des héros d'humanité, qu'on chanta sous le sobriquet de *Législateurs augustes*, tandis que d'autres furent repoussés comme des bêtes féroces. Il y eut sans doute de l'habileté de la part des premiers, et, pour les seconds, un malheur de position. En effet, ceux-ci avaient été pour la plupart envoyés en mission dans les départements, et les départements les dénonçaient; de plus, leurs correspondances se trouvaient dans les comités de gouvernement ; on les en accabla. Vainement ils se défendaient en produisant les ordres et les approbations qu'ils avaient reçus ; ce n'était là qu'une généralité, tandis que les faits dénoncés par les provinces présentaient d'horribles spécialités qui soulevaient l'indignation. Toute législation violente, au moment où elle succombe devant l'opinion, devient fatale aux hommes qui ont accepté le terrible devoir d'en diriger l'application; au contraire, les hommes qui n'ont que voté cette législation se sauvent dans la foule et n'hésitent pas à se faire les accusateurs les plus ardents de ceux qui ont agi, si par ce moyen ils ont l'espérance de se classer dans le système nouveau qui paraît devoir dominer. En eux se trouve presque toujours la plus grande force des réactions

Robespierre tombe la Convention mit quinze mois à chercher comment elle se conserverait et comment elle se dissoudrait; elle se trouvait dans le plus étrange des justes milieux, c'est-à-dire dans la nécessité de redouter ceux qu'elle appelait à son secours et de ménager comme une dernière ressource la tourbe du parti qu'elle frappait. Dans l'intention bien comprise d'augmenter sa force intérieure, elle fit rentrer dans son sein soixante-treize députés de ceux qu'elle avait proscrits elle-même, en mai 1793, sous la dénomination générale de Girondins, hommes de bon sens et de courage; afin d'ajouter à sa sécurité au dehors, elle brisa la Commune de Paris et la divisa en douze arrondissements. Huit jours après, le parti terroriste lui répondit par une insurrection du faubourg Saint-Antoine. La Convention mit en état de siége Paris où il n'y avait pas de troupes; Pichegru s'y trouvait par hasard, il fut chargé du commandement de ce qui viendrait se réunir à lui. Les jeunes gens, fidèles aux sentiments qui dominent à leur âge, jugeaient le règne de la Terreur par leurs sensations et se montraient toujours disposés à combattre tout ce qui menaçait de rétablir cet effroyable régime. Les terroristes les désignaient sous le titre de *jeunesse dorée*. Cette jeunesse dorée forma un nombreux et brillant état-major au général Pichegru, qui, à la tête des gardes nationaux de bonne volonté, soumit le faubourg Saint-Antoine sans beaucoup d'efforts, aucun des chefs conventionnels qui l'avaient excité n'ayant osé se montrer ce jour-là. En revenant de cette expédition, quelques-uns des vainqueurs entourèrent Pichegru et lui dirent que jamais circonstance n'avait été plus favorable pour sortir enfin de tant d'agitation; qu'il suffirait de marcher sur la Convention assemblée pour attendre des nouvelles; qu'au premier bruit qui lui parviendrait de cette résolution elle se disperserait, n'ayant aucun moyen possible de se défendre; et que ce dénouement lui vaudrait plus de gloire que la mission qu'il venait de remplir. Cette proposition fut faite à Pichegru, je puis l'affirmer. Avec sa froideur habituelle, il éluda d'engager la conversation; je crois aujourd'hui qu'il fit bien. Soit que la Convention ait été avertie, soit parce qu'il était

dans sa position de redouter le général, que par nécessité, elle avait rendu maître de Paris et d'elle-même, Pichegru fut promptement renvoyé à l'une de nos armées. Cette journée fut probablement la cause du dégoût qu'il ressentit pour les hommes et les choses de la Révolution, et eut de l'influence sur les engagements qu'il prit plus tard, lui si dépourvu d'ambition, si au-dessus des besoins que donne le luxe. Combien de choses il faudrait savoir pour juger avec équité ceux qui agissent dans les temps où tout est confusion.

Le faubourg Saint-Antoine n'avait mis que huit jours d'intervalle entre sa prise d'armes et les premières lois rendues par la Convention pour se faire un appui des hommes modérés. Dans les vingt jours qui suivirent la défaite des faubouriens, la Convention ordonna le désarmement des terroristes, envoya à l'échafaud les principaux membres du tribunal révolutionnaire, et ordonna, par une loi, la restitution aux familles des biens de leurs parents condamnés révolutionnairement. Chaque victoire ramenait à l'équité et préparait un nouveau combat, tant il paraissait odieux à ceux qui avaient fait le mal d'être traités si cruellement par ceux qui le leur avaient commandé. En effet, bientôt éclata de la part des terroristes une nouvelle insurrection, mais cette fois dans de larges proportions, et d'autant plus dangereuse que la Convention n'avait plus ni le général Pichegru, ni aucun autre militaire qui lui parût assez éminent ou assez sûr pour oser lui confier le soin de sa défense. Les insurgés pénétrèrent donc facilement dans l'assemblée, s'y établirent comme pour contraindre les conventionnels qui les avaient abandonnés la première fois à se mettre à découvert. La garde nationale, dans cette circonstance donna la preuve, qu'elle ne vaut que selon le chef qui la commande, et elle n'en avait pas. Ce qu'elle fit, elle le fit d'elle-même et sans ordre; aussi le combat dura-t-il deux jours. Le local de la Convention fut successivement pris, délivré et repris; sa majorité fut accablée d'humiliations et de menaces, et ne put échapper à l'horreur de voir promener devant elle la tête sanglante d'un des siens. Enfin débarrassée des brigands qui la dominaient sa revanche fut

sévère. Des députés, des terroristes célèbres furent arrêtés, conduits en prison où la plupart se donnèrent la mort; les autres la reçurent après condamnation.

Ces combats populaires et ces tristes victoires d'une assemblée aux abois, qui ne présentaient en résultat que deux terreurs au lieu d'une, irritèrent l'opinion publique contre la permanence de la Convention et lui firent comprendre enfin qu'il était temps de quitter la place. Cette opinion était d'autant plus puissante alors que les plaisirs et le luxe, si nécessaires dans une capitale, avaient repris leur empire et mis un terme aux anciennes divisions; la société s'était reformée telle quelle, et partout où des députés se présentaient, ils entendaient les mêmes clameurs, les mêmes avertissements sérieux, sans pouvoir s'en prendre à l'esprit de parti. Dans l'impossibilité de résister plus longtemps, la Convention se mit à faire une constitution; mais elle y travailla lentement. De son travail, ce qui perçait dans le monde était reçu avec une joie éclatante, non pour ce qu'il contenait, mais parce que chaque article de plus approchait l'époque de sa dissolution. Jamais peut-être l'ancienne royauté ne fut plus complétement oubliée qu'à cette époque; nous n'étions pas encore assez difficiles pour y penser[1]. A son travail enfin terminé la Convention joignit une amnistie, dont elle pouvait prendre la plus grande part pour son compte, en couvrant d'un oubli légal tous les délits et les crimes commis pendant les crises politiques, n'exceptant que les prêtres dits réfractaires et les émigrés. Eh bien! cette clause ne produisit pas le plus léger murmure, tant on sentait généralement que les prêtres et les émigrés ne pouvaient être pour rien dans le mouvement qui s'opérait.

Mais la proclamation officielle de la constitution changea subitement en répugnance la joie produite par son annonce, quand on s'aperçut que la Convention avait retiré par la loi d'élection ce qu'elle accordait par la loi fondamentale, et si bien combiné ses mesures que le don et le retrait du don de-

1 Très-joli. (*Note de Sainte-Beuve.*)

vaient être votés ensemble. On acceptait sans récrimination la séparation du pouvoir législatif en deux chambres, l'une dite Conseil des Cinq-Cents, l'autre Conseil des Anciens, quoique ces deux désignations ne signifiassent rien en politique ; on acceptait de même le pouvoir exécutif sous le nom de Directoire et composé de cinq membres ; mais on repoussait avec indignation la contrainte imposée aux électeurs de choisir deux tiers des députés aux deux Conseils parmi les conventionnels, d'autant plus que la Convention s'étant adjugé le droit de prendre dans son sein les cinq membres du Directoire, on ne pouvait voir dans ce tripotage qu'un changement de formes et non de système et de gouvernement. Les passions, les partis qui divisaient les conventionnels allaient donc se reproduire d'autant plus vives que le tiers des députés laissé au choix libre des électeurs viendrait y ajouter ses ressentiments et ses espérances. Jamais prévoyance de l'avenir ne fut plus générale et ressentie avec plus d'amertume. Certes il y avait d'immenses difficultés à vaincre pour sortir d'un régime qui avait concentré tous les pouvoirs dans une seule assemblée; mais l'hypocrisie conventionnelle y ajouta beaucoup en confondant le vote de la constitution et le vote de la loi d'élection de manière à enchaîner la volonté nationale, au moment où elle paraissait s'humilier devant elle pour obtenir son assentiment en faveur de lois qui ne pouvaient tirer leur force que d'une libre sanction.

Si la Convention avait eu le courage d'exposer franchement la situation de la France, d'avouer les difficultés de passer sans transition d'une forme de gouvernement à une autre ; si elle avait soumis d'abord la constitution nouvelle à la sanction publique, et qu'elle eût ensuite imposé sa loi d'élection comme le dernier terme de sa dictature, sans soumettre cette loi à l'approbation des colléges électoraux, mais en indiquant à chaque collége la part qui lui était attribuée dans le tiers des députés à nommer, et en se réservant hautement à elle-même le droit de désigner les deux tiers qui seraient pris dans son sein, elle n'aurait rien fait qui excédât son pouvoir, puisqu'il avait été trois ans sans règles et sans limites. L'opinion

dominante à Paris était si sage à cette époque qu'elle se serait courbée devant la puissance irrésistible que les événements accomplis exerçaient sur la situation présente ; mais la Convention, après ses crimes si nombreux, désavoués et punis par elle-même dans des calculs personnels et non dans des idées de justice, en soumettant sa loi d'élection à la France, l'interrogeait cauteleusement pour savoir si elle voulait la conserver; la France, pour éviter l'horreur de paraître devant la postérité s'être déclarée volontairement complice de la Convention, répondit : *Non !* et en majorité, ainsi que je le prouverai bientôt. Malgré les événements qui ont été la conséquence de ce refus, je pense encore que la France fit bien, la première règle politique de laquelle une nation agissant par elle-même ne doit jamais s'écarter étant la conservation de son honneur.

En cédant mon imprimerie, j'avais cru devoir conserver mon domicile dans le quartier où elle était établie. Loin de sentir le besoin de l'isolement comme avant la chute de Robespierre, on mettait alors du prix à tout ce qui rendait les rapprochements faciles entre les hommes qui s'étaient montrés avec résolution dans le combat entre la Commune et la Convention. La section dite des Cordeliers, puis de Marat, avait été transportée au Théâtre-Français dont elle prit le nom. C'est dans ce local, aujourd'hui l'Odéon, que fut assemblé le collége électoral de cette partie du faubourg Saint-Germain. On s'y porta en grand nombre, et personne ne prit la peine de cacher son vote d'improbation, par conséquent de refus. Les choses se passèrent ainsi dans les cinq sixièmes des quarante-huit arrondissements électoraux de Paris, sans tumulte, mais non sans chaleur. La Convention avait fixé le cens d'élection assez haut pour exclure les classes dominantes pendant le règne de la Terreur, et l'âge pour voter n'étant pas élevé, il résultait de ces deux conditions des assemblées fermes dans leur opinion, imposantes par les intérêts qu'elles représentaient, et que rien ne pouvait pousser à l'exaltation jusqu'au moment où la Convention proclamerait les votes de la France entière, dont elle s'était char-

gée de faire connaître le résultat. La combinaison de deux lois qui se démentaient inspirait la plus grande méfiance sur la probité qu'elle mettrait à faire le relevé général des votes; aussi ne s'abordait-on que pour se communiquer mutuellement les inquiétudes qu'on éprouvait à cet égard; c'était la seule occupation de Paris. Je prévoyais la guerre civile, et je m'étonnais qu'on ne s'y préparât que par la colère, le plus incertain des moyens quand arrive le moment d'agir; mais les Parisiens qui, depuis le 9 thermidor, avaient trois fois combattu pour le maintien de l'ordre, craignant de passer pour des conspirateurs, avaient repoussé toute mesure concertée d'avance. J'appuie sur cette observation, qui seule peut expliquer comment plus de vingt mille hommes prirent les armes et se trouvèrent dans l'impossibilité d'agir. On verra que la Convention avançait elle-même au hasard; la confusion était partout.

Les électeurs, après avoir voté, s'étaient dispersés; et quoique le local de chaque collége leur fût resté ouvert comme autrefois le local des sections pour ceux qui en faisaient partie, on n'y allait pas. Mais lorsque le bruit se répandit que la constitution nouvelle et la loi d'élection, toujours inséparables, avaient été acceptées par la France, et que la Convention allait proclamer sa transformation en vertu de la majorité des votes, les électeurs se réunirent en foule à la fois surpris et indignés, comme s'ils avaient cru que les conventionnels reculeraient après avoir tant osé.

Ce conflit me paraissait si mal entamé que j'aurais bravé la honte de rester à réfléchir chez moi, si plusieurs personnes n'étaient venues me chercher avec de vives instances. Lorsque j'entrai dans la salle du Théâtre-Français, je trouvai le parterre, les premières loges et une partie des secondes loges remplies; je pourrais dire que la pièce était commencée, le président et les secrétaires nommés exerçant leurs fonctions. On me fit vice-président par acclamation et par nécessité, le président ayant véritablement besoin d'un aide. Honnête homme au premier degré, très-instruit, il se trouva timide devant les illustrations littéraires réunies dans une

loge d'avant-scène; de plus, des députations arrivaient des sections voisines sur la réputation que nous avions acquise dans la nuit du 9 thermidor; il fallait leur répondre, ce qui lui était pénible; il me poussa à sa place. En général, les assemblées ne sont pas indulgentes; lorsqu'elles sentent que celui qu'elles ont choisi pour parler en leur nom ne s'exprime pas avec fermeté, il leur semble que l'amour-propre de tous se trouve compromis. J'avais un grand avantage : les illustrations littéraires ne me faisaient pas peur, et j'étais convaincu que, plus on a d'auditeurs, plus il est facile d'être maître de l'impression qu'on veut produire ; j'en ai fait depuis une nouvelle épreuve dans une circonstance où il y allait de ma vie [1]. Intérieurement, je n'étais pas sans inquiétude. Je voyais les têtes s'exalter sans qu'aucune proposition allât à un but; j'en fis une fort simple qui me paraissait devoir précéder toutes les autres, et avec l'intention secrète de gagner du temps, dans l'espoir que, s'il y avait dans quelque coin de Paris un projet concerté, il faudrait bien qu'on finît par nous mettre dans la confidence. Il n'y avait rien.

« Quelle preuve avons-nous, dis-je à l'assemblée, que la Convention a menti en proclamant qu'elle a la majorité des votes en faveur de ses deux lois ? Si le fait est constant, nous serons en révolte non-seulement contre elle, mais aussi contre les départements; si le fait est faux, notre résistance ou notre protestation sera légitime. Je demande que trois commissaires soient nommés pour aller vérifier le relevé des votes dans le bureau auquel ce travail a été confié par la Convention. » Chargé de nommer les commissaires, je me mis du nombre. Personne ne parut fâché de ce répit. L'assemblée s'ajourna à peu près d'elle-même jusqu'au soir.

Si on croyait qu'un grand courage fût nécessaire pour aller chercher, dans un bureau de la Convention, des preuves de sa véracité, on se tromperait. La Convention était fort incertaine et fort divisée. Plusieurs députés blâmaient hautement son machiavélisme constitutionnel et électoral; beau-

1 Pendant les Cent-Jours.

coup de députés avaient peur, et d'autres en grand nombre encore se ménageaient de manière à ne se prononcer qu'après l'événement. Depuis que la société s'était reformée, les conventionnels avaient plus travaillé à se rapprocher de l'opinion dominante qu'à la combattre, et les journalistes n'étaient pas sans empire sur eux. Nous trouvâmes des *législateurs augustes* au bureau chargé du recensement général des votes, et toutes les pièces nous furent livrées sans beaucoup de résistance. Nous fîmes trois parts de ces pièces ; chaque commissaire se chargea d'en vérifier une la plume à la main, et l'ensemble consciencieux de notre travail fut que, bien que la Convention eût fait voter par masse, mais individuellement, tous les régiments qui se trouvaient alors en France, la majorité des voix était incontestablement contre ses projets. Ainsi, pour avoir voulu faire passer sa loi d'élection à l'abri de la constitution, toutes deux avaient été repoussées, d'où il résulte que le règne directorial n'a été qu'une usurpation, seul grief qu'on ne puisse reprocher à l'établissement de la Convention. Voilà pourtant où mène ce respect hypocrite pour les droits populaires quand, en les proclamant, on ne peut se dissimuler que des circonstances dominantes en rendent l'application impossible. Le Directoire succomba à son tour devant les mêmes difficultés ; Bonaparte les surmonta ; tant il était dans la nature des choses que l'union entre les Français ne pût se rétablir que par l'unité de pouvoir.

Notre premier soin fut de faire imprimer le relevé des votes que nous avions dressé dans le bureau de la Convention, afin de le distribuer à grand nombre dans notre collége électoral, et de pouvoir en donner des exemplaires aux députations qui se présentaient. Les députations d'arrondissements se croisaient dans tous les sens, chacune espérant trouver hors de chez elle une résolution prise et des mesures d'exécution arrêtées d'avance. Le retard que produisait l'impression de notre rapport ne me déplaisait pas ; il nous donnait l'assurance de trouver l'assemblée complète à notre arrivée, et j'espérais intérieurement qu'on aurait fait plus que de parler en nous

attendant. Je me trompais ; aussi fut-ce avec un vif regret que je vis les esprits s'exalter, par notre rapport, au point de demander avec tant de violence la réunion sous les armes qu'il fallut la mettre aux voix et donner l'ordre de battre le rappel. Selon mes pressentiments, une protestation était tout ce qu'on pouvait faire, rien ne me paraissant moins propre à agir que des rassemblements sans direction. On en avait eu récemment la preuve lorsque la garde nationale, sans chef et abandonnée à elle-même, avait mis deux jours à délivrer la Convention envahie par les terroristes portant pour étendard la tête d'un député. Mais, dans les troubles civils, il est des moments où tout le monde veut agir, où personne ne commande ; plus on est alors en évidence, plus il faut s'abandonner au mouvement, au risque de tout ce qu'on peut en éprouver personnellement. Les circonstances étaient si entraînantes que ce qui avait lieu dans la section du *Théâtre-Français* se passait de même dans la plupart des autres sections ; ainsi que l'a prouvé le nombre des hommes qui prirent effectivement les armes.

L'assemblée diminua en nombre de tous les gardes nationaux qui sortirent pour aller s'équiper, et de beaucoup d'autres personnes que l'âge, les infirmités et la conviction qu'il n'y avait plus rien à mettre en délibération dès qu'on en appelait à la force, engagèrent à se retirer. Un petit nombre resta en permanence pour parodier les délibérations auxquelles il avait assisté ; il se donna un président et des secrétaires. On verra bientôt quel fut le résultat de cette étrange prétention. On battait encore le rappel, lorsque trois commissaires d'une section voisine vinrent nous communiquer l'hésitation qui régnait dans son sein pour prendre les armes, et nous demander de députer vers elle pour la décider. Cette charge tomba sur moi. Ainsi j'allais agir une fois de plus dans un sens contraire à mes prévisions ; mais le temps de réfléchir était passé. Je réussis dans cette mission en appuyant mon discours sur cette vérité que, le mouvement étant donné, les gardes nationaux qui refuseraient d'y participer, lorsqu'ils éprouvaient la même indignation que leurs cama-

rades, s'exposaient à gémir longtemps des conséquences de leur abandon. La résolution de s'armer et de battre le rappel fut accueillie aussitôt. Pendant que l'assemblée se séparait pour répondre à l'appel du tambour, trois électeurs d'un bon maintien me prirent à part pour me demander quelles mesures étaient prises, et si le chef qui devait commander, dans la supposition où une action s'engagerait, avait été choisi. J'éludai la première question pour ne pas produire de découragement, et je répondis négativement à la seconde. Ils me parlèrent alors du chef de la garde nationale de leur section comme d'un homme qui avait servi, et qui jouissait d'une estime si générale que, sous ses ordres, personne ne reculerait. On me le montra et nous l'abordâmes; tout en lui répondait à l'idée qu'on venait de m'en donner. Jamais conversation ne fut plus franche. Nous étions cinq et nous convînmes unanimement de la fausse position dans laquelle Paris allait se trouver. Pour lui, il voulait bien s'exposer comme chef de la garde nationale de son arrondissement, mais rien ne le ferait consentir à prendre la responsabilité d'un commandement général, lorsqu'on avouait qu'il n'y avait pas de comité de défense formé, pas même de point de réunion convenu entre les hommes ayant autorité dans leur arrondissement. Il n'y avait rien à objecter à une réponse si sage. Nous en revînmes à dire que nous n'avions cependant aucune certitude que tout fût remis au hasard, et nous décidâmes que, pendant qu'il assemblerait sa légion, deux des interlocuteurs iraient dans divers arrondissements examiner ce qui s'y passait, tandis que le troisième viendrait avec moi visiter les alentours de la Convention, pour nous porter ensuite à la section *Lepelletier*, la plus marquante de Paris, afin d'apprendre en dernier résultat si nous y trouverions une prévoyance que nous n'avions encore rencontrée nulle part.

Les abords de la Convention, qui siégeait alors aux Tuileries, n'étaient pas aussi dégagés qu'ils le sont devenus sous l'Empire. A notre arrivée on ne pouvait encore remarquer que l'intention de s'y rassembler et de s'y défendre; et certes

il aurait été très-facile de l'y tenir renfermée, surtout du côté de la rue Saint-Honoré, dont le jardin des Tuileries était séparé par tant de vieux bâtiments, de passages tortueux, de rues étroites, que le développement d'une force militaire y serait devenu impossible, si la garde nationale s'était emparée de ces positions. Il faisait nuit et depuis longtemps; nous n'apercevions point de troupes régulières au dehors; il y en avait d'ailleurs si peu à Paris qu'on peut croire que la Convention n'avait pas prévu le mouvement de résistance qui s'opérait. En revanche, nous voyions arriver en foule ces hommes si reconnaissables, dont la garde nationale avait trois fois sauvé la Convention, qui accouraient s'offrir à elle comme défenseurs, et qu'elle accepta comme une dernière ressource. Peut-être au moment où nous examinions les alentours des Tuileries la Convention n'était-elle pas plus avancée que l'armée parisienne. Elle n'avait pas encore de commandant, quoiqu'elle eût nommé Barras, Barras qui, depuis le 9 thermidor, était connu pour ne pas vouloir se commettre avec l'avenir, ainsi qu'il l'a suffisamment prouvé depuis, et qui n'était d'ailleurs nullement militaire, quoiqu'il eût servi. Bonaparte se trouvait alors à Paris, destitué, a-t-on dit, comme terroriste; je serais porté à croire que ses opinions, à cette époque, étaient moins la cause de sa disgrâce que l'imprudence avec laquelle il avait prouvé à ses supérieurs qu'il pouvait commander et ne savait pas obéir. Barras eut recours à lui; il accepta, n'ayant rien à perdre, et pressentant sans doute ce qu'il pourrait y gagner. Pour la cause que nous défendions, le résultat de nos observations n'aurait rien eu d'alarmant, sans ce défaut d'unité dans les moyens d'attaque ou de défense dont nous étions, à juste titre, préoccupés, et dont nous allions chercher la dernière solution à la section *Lepelletier*.

Nous apprîmes en route qu'on y avait pris les armes et que la légion était au grand complet, ce qui nous donna de l'espérance; mais un peu avant d'arriver au local où s'était tenue l'assemblée, nous rencontrâmes plusieurs militaires à cheval qui s'en retournaient en jurant de ce qu'é-

tant venus pour se réunir aux bourgeois ils avaient été mal accueillis, et qu'on ne leur avait pas seulement offert à boire. Il est vrai qu'ils pouvaient s'en passer; mais c'était un motif de plus pour qu'ils fussent mécontents. L'assemblée n'existait plus; devenue militaire en cessant d'être délibérante, elle attendait au dehors qu'on lui donnât une destination. Lorsque nous nous présentâmes comme envoyés de deux sections, on nous fit passer dans une chambre en arriere, où nous trouvâmes une vingtaine d'hommes âgés, qui probablement étaient restés là en attendant l'heure de se coucher.

Ils ne comprirent rien aux questions que nous leur fîmes, moins encore aux motifs de notre inquiétude; notre prévoyance leur paraissait anticipée. Selon eux, on s'était armé pour se défendre et non pour attaquer; pour se défendre un commandant général ne leur paraissait pas nécessaire; chaque section y suffirait pour sa part; avec un commandant général on ne savait pas à quoi on pouvait être entraîné. Jamais de ma vie je n'éprouvai de stupéfaction plus complète. Je leur montrai la Convention et ses défenseurs confinés dans le jardin des Tuileries, laissant à notre disposition Paris tout entier, la fabrique des assignats, les subsistances, l'Imprimerie nationale, les postes, par conséquent la facilité de disposer des courriers et de nous en servir pour envoyer aux provinces une proclamation qui, en annonçant la chute et la dispersion de la Convention, donnerait à la France un de ces mouvements sur lesquels il est impossible de revenir. On me demanda sérieusement si je prétendais *révolutionner*, et quand je leur demandai à mon tour quel nom ils donnaient à ce qui se passait chez eux et dans le plus grand nombre des autres arrondissements, ils me regardèrent comme un fou. Ils avaient tort, je n'étais que factieux en toute connaissance de cause, tandis que Paris armé se livrait à la faction sans s'en douter, sans la comprendre, sans en prévoir les suites. A l'honneur près, il est impossible d'expliquer ce qui s'y passait.

Mais ce n'était pas tout.

En retournant chacun à notre section, mon acolyte et moi nous devions traverser le Pont-Neuf pour gagner le faubourg Saint-Germain. A l'entrée de ce pont nous trouvâmes des artilleurs de la ligne placés devant des canons, et le reste de leur compagnie posté dans un ancien monument hydraulique qu'on appelait la Samaritaine. Cette précaution nous parut d'autant plus étrange que les autres ponts n'étaient pas gardés. Non-seulement les canonniers nous laissèrent approcher, mais ils nous accostèrent pour nous demander des nouvelles, et peu à peu le poste entier nous entoura, poussé par l'inquiétude plus que par la curiosité. Ils se plaignaient tous avec chaleur de l'isolement et de l'abandon où on les laissait, fort étonnés de ne pas recevoir d'ordre, et témoignant le plus vif ressentiment contre la Convention qui, disaient-ils, ne les exposait de cette manière que pour les faire plus facilement massacrer par les bourgeois de Paris. Nous les rassurâmes de notre mieux sur les intentions des bourgeois de Paris, en approuvant cependant le désir qu'ils témoignaient de se retirer avec leurs canons, ce qu'ils firent effectivement peu de temps après. Nouvelle preuve que le désordre était partout, la frayeur égale des deux côtés, et que si la Convention, plus avancée que nous, avait enfin trouvé un chef, ce chef n'avait pas encore eu le temps de se faire reconnaître, de savoir quelles forces étaient à sa disposition et de prendre ses mesures. Peut-être les premiers canons qui se firent entendre, quelques heures après, furent-ils ceux que nous venions de lui renvoyer.

A l'autre extrémité du Pont-Neuf mon acolyte me quitta, et je fus tout ébahi de me trouver au milieu d'un bataillon de gardes nationaux, que je reconnus bientôt pour celui de mon arrondissement. Que s'était-il donc passé en mon absence? L'incident le moins prévu assurément. J'ai dit qu'après la résolution exécutée de prendre les armes, les invalides, les poltrons et les bavards, restés dans la salle du Théâtre-Français, s'étaient organisés pour parodier nos délibérations. Un homme s'y présenta en grand uniforme, se donnant comme ayant commandé dans la Vendée et offrant

ses services. Son nom, ou le nom qu'il se donna, était assez inconnu pour qu'il fût au moins permis de lui demander s'il avait commandé pour ou contre la Vendée ; ces messieurs n'y pensèrent pas. Pressés de faire un acte de gouvernement, ils le proclamèrent général ; aussitôt il vint se présenter à la légion sous les armes, fut reçu sur sa parole au titre qu'il se donnait, et se regarda comme le commandant en chef de Paris. On me le présenta. Je lui demandai s'il savait qu'à l'autre bout du pont il y avait une compagnie d'artillerie de ligne et des canons braqués ; il me répondit qu'il ne l'ignorait pas. « Alors, monsieur, quoique je n'aie jamais été mili-« taire, vous ne trouverez pas mauvais que je vous exprime « mon étonnement de voir que vous ayez placé et entassé « les hommes que vous commandez à l'ouverture du pont, « lorsque vous avez à droite et à gauche des parapets qui « peuvent les mettre à l'abri d'une surprise. » Il me quitta pour faire exécuter le mouvement que je venais de lui indiquer. C'est le même général impromptu qui, le lendemain au matin, mit en espalier, sur les marches de l'église Saint-Roch, une partie des gardes nationaux qu'il commandait pour qu'ils fussent plus commodément atteints par le canon. Si on se rappelle les détails que j'ai donnés sur la facilité d'empêcher les défenseurs de la Convention de déboucher de ce côté, on avouera qu'il est permis de suspecter un militaire qui faisait deux fois la même faute en quelques heures. Après ce triste combat, tout était fini, quoique le canon se fît encore entendre longtemps ; mais par précaution contre d'autres rassemblements qu'on supposait pouvoir se former, bien plus que par nécessité.

En entrant dans ces détails, je n'ai pas eu le dessein d'écrire ce qui est connu, mais de prouver que tout a été imprévu dans la conduite des Parisiens, comme le plus sûr moyen de réfuter les historiens qui ont voulu donner à cette journée toutes les apparences d'une conspiration concertée, quelques-uns même n'ayant point balancé à affirmer qu'elle avait été dirigée par des agents des princes français. Il faudrait, dans ce cas, avouer que ces agents n'ont pas com-

promis leurs personnes, puisqu'on ne les a vus nulle part, et qu'ils ont été assez prudents pour garder l'anonyme. On n'a nommé qu'un homme inconnu, même des royalistes, avant et après, et qui, par sa position très-subordonnée, n'aurait pu inspirer de confiance à personne. Tout a été la conséquence de l'impossibilité où se trouvait une assemblée, qui avait concentré en elle tous les pouvoirs pendant trois ans, de se dissoudre pour remettre la France dans un ordre plus régulier, en s'imposant en même temps à l'avenir dans l'intérêt de sa conservation individuelle.

A travers cette inévitable complication, Bonaparte lui-même ne fut qu'un accident dû au hasard, accident heureux dans ce sens qu'il était trop prévoyant pour ne pas donner aussitôt son appui à la partie de la Convention qui, une fois hors de danger, devenait assez nombreuse pour s'opposer aux conséquences d'une nouvelle réaction, dans la crainte de tomber plus tard sous la domination des terroristes qui venaient de lui prêter leur dangereuse assistance; il lui importait d'ailleurs de se montrer clémente pour rester en position de s'allier avec le tiers nouveau légalement élu. A l'époque de la reprise de Toulon, Bonaparte avait déjà donné la preuve qu'après la victoire il ne savait pas descendre à servir des vengeances. A peu d'exceptions près, les vieux intérêts conventionnels se trouvaient donc changés de nature par la force des choses. Les souvenirs du règne de la Terreur ne permirent pas de faire cette réflexion dans les premiers jours; mais en examinant le décret de proscription, d'usage fondamental après les événements qui venaient de s'accomplir, les craintes s'apaisèrent. Ce décret était spécial pour certaines positions; mais il n'était pas nominal, ce qui laissait à la prudence de chacun le soin de prendre des précautions comme il l'entendrait.

Pour moi, à la suite d'une agitation si opposée à mes habitudes, je n'éprouvai d'abord qu'un besoin insurmontable de dormir. Afin de ne pas être dérangé, j'allai demander un lit à un homme qui n'était pour moi qu'une simple connaissance, mais qui, célibataire et n'ayant qu'un ancien servi-

teur, me donnait toute la sécurité que je pouvais désirer dans le premier moment. Pour ne pas l'effrayer, je ne lui parlai pas du motif qui m'attirait chez lui; pour ne pas se faire peur lui-même, il ne m'adressa aucune question, d'autant que je m'étais empressé de lui dire que je le débarrasserais de ma personne très-promptement. Après avoir écrit un billet que son domestique se chargea de porter chez moi, je me couchai pour ne m'éveiller que douze heures après. J'allais penser sérieusement à me choisir une retraite, lorsqu'un habitant de mon quartier, auquel j'avais inspiré cet intérêt si prompt à naître dans les temps de parti, et qui s'était trouvé à mon domicile lorsqu'on y avait reçu mon billet, vint me chercher pour me conduire chez lui. Une voiture nous attendait, nous partîmes aussitôt. Placé derrière la jalousie fermée d'une fenêtre ouverte de son appartement, c'est là que j'entendis un colporteur crier que je m'étais brûlé la cervelle aux Champs-Elysées et qu'on venait d'enlever mon cadavre; puis, à la même place, mais un peu plus tard, un autre colporteur crier qu'on m'avait vu, monté sur un superbe cheval, me dirigeant vers la Vendée, les poches pleines de l'or que la Convention m'avait prodigué pour trahir les citoyens de Paris. De cette double célébrité qu'on me donnait en plein vent, je conclus qu'il me serait plus agréable de voyager que de me faire moi-même prisonnier dans une chambre pour plus ou moins de temps. Mon hôte me témoignait son attachement par une activité infatigable; car j'évitais de recevoir chez lui aucune personne de ma famille ou de mon intimité; c'est la plus sûre des précautions; il vaut mieux sortir à la nuit pour aller à des rendez vous indiqués.

Mon plan arrêté, on expédia tout ce qui pouvait m'être nécessaire en voyage sur une maison de campagne au-dessus de Fontainebleau, maison qui appartenait à un de mes amis; et lui-même m'y précéda, en m'assurant que j'y trouverais un passe-port comme on les arrangeait alors selon le besoin. Je devais m'y rendre à pied. Pour sortir de Paris, mon hôte, deux de ses connaissances et moi, nous prîmes

une voiture avec ordre au cocher d'arrêter quelques pas avant la barrière. Nous étions mis à dessein avec un peu de soin. Un de nos compagnons s'avança pour demander aux soldats de garde à quelle distance se trouvait un traiteur dont il improvisa le nom, en s'informant si des personnes de la noce étaient déjà arrivées. Pendant ce petit colloque d'une niaiserie à faire rire tout un corps de garde, nous nous étions approchés et nous passâmes ainsi à travers des quolibets reçus et rendus, sans qu'on nous demandât de passeports ou de cartes de citoyen. Après une heure de marche, mes compagnons me quittèrent, ainsi que nous en étions convenu.

Je devais être à peu près à trois lieues de Paris, lorsque je vis arriver un régiment de cavalerie qui s'y rendait sans doute, avançant en désordre, occupant toute la largeur de la route, et chantant avec exaltation des couplets patriotiques. Pour éviter leur rencontre, j'entrai dans un petit cabaret près duquel je me trouvais, en disant à l'hôtesse que je désirais me rafraîchir. Elle m'invita à m'asseoir en attendant qu'on me servît. « J'aimerais mieux une chambre « particulière, ne voulant pas me trouver avec les soldats « qui occupent la route et qui s'arrêteront peut-être « à votre maison pour boire. — Vous faites bien, mon- « sieur; dans des temps malheureux comme ceux-ci, on ne « peut prendre trop de précautions. » Les soldats s'arrêtèrent en effet à sa porte. Elle m'indiqua un escalier; je montai, et, au bout d'un long corridor qui n'était pas clos, je vis un homme qui battait du blé dans une grange au-dessous. Il me demanda qui j'étais, je lui adressai la même question; il me répondit qu'il était le maître de la maison Je lui répétai les motifs que j'avais donnés à sa femme pour préférer une chambre particulière à la pièce d'en bas ouverte à tout le monde. Laissant tomber son fléau, croisant les bras, et me regardant avec un air d'intérêt : « Hélas! « vous êtes peut-être de ces braves gens qui faisaient un « coup à Paris pour ce bon M. Charette. » Loin de le démentir, je poussai un profond soupir pour ce bon M. Cha-

rette. Aussitôt il prit une échelle qu'il dressa contre le mur, sauta dans le corridor d'où je lui parlais, et me fit entrer dans une chambre où nous causâmes jusqu'à ce que le régiment se remît en route. Il me témoigna le plus vif regret de ne pouvoir m'accompagner, et me proposa de me conduire chez un de ses frères qui demeurait dans un village voisin, homme sûr qui me mènerait où j'étais attendu par un chemin plus court que la grande route. Je n'eus qu'à me louer de mon guide à qui M. Charette n'était pas indifférent non plus. Je cessai de m'étonner de l'attachement que des paysans, domiciliés si près de Paris, portaient à ce chef si célèbre à juste titre dans les départements de l'Ouest, en apprenant que les deux frères étaient nés dans ces contrées.

Je ne devais passer que vingt-quatre heures dans cette maison de campagne où je ne m'attendais pas à trouver nombreuse société ; mais c'était le temps des vendanges, époque où tout propriétaire multiplie les invitations, surtout à une petite distance de Paris. Un nom d'emprunt me couvrit d'autant plus facilement que la politique ne trouva point de place dans la conversation. Ce ne fut que le soir, lorsque les voisins furent retirés, que le mystère fut révélé à deux femmes fort aimables qui séjournaient dans la maison. Je devais partir le lendemain de bonne heure pour me diriger sur Moulins, et j'avais décidé que je voyagerais en patache, voiture qu'on prend et quitte à volonté, ce qui pouvait m'être utile selon les circonstances. Ce genre de voiture exige un costume qui réponde à sa simplicité. Deux roues élevées, un essieu portant un plancher mal joint, sur lequel est une paillasse qui tient lieu de banquettes; en dehors un panier sur le devant, un panier sur le derrière dans lesquels tombent les pieds des voyageurs qui, dos à dos, se servent mutuellement d'appui; nul abri contre la pluie, nulle défense contre la boue, et, pour conducteur, un paysan à moitié assis sur un des brancards, causant à volonté avec son cheval ou avec les voyageurs : telles étaient alors les pataches; j'en ai vu depuis, mais corrompues par le luxe qui nous envahit; elles

sont couvertes. Dans les effets qu'on avait envoyés pour moi de Paris, la nécessité de vêtements en rapport avec cet équipage avait été prévue. Ces dames prirent l'engagement d'être levées assez matin pour m'aider de leurs conseils dans mon travestissement obligé, et ce fut très-gaiement que nous nous séparâmes. Le maître de la maison me conduisit en carriole jusqu'au premier relai.

Une patache se trouvait prête, ne contenant encore qu'un voyageur; je lui demandai si on pouvait partir tout de suite en payant les places non occupées. Il me répondit qu'il suffisait d'assurer le paiement, parce qu'il était rare qu'on ne prît pas du monde en route. Nous voyageâmes assez longtemps sans parler, mais non sans nous regarder parfois avec attention. Quarante à quarante-cinq ans, court et gros, la figure la meilleure et la plus franche qu'il soit possible de rencontrer; dans ses manières tout ce qui annonce un homme content de lui, et, dans son air, l'impatience d'entamer une conversation : tel me parut mon compagnon. A la façon dont il m'attaqua, je pus juger que j'avais été aussi pour lui un sujet de réflexion.

« Vous paraissez bien triste, monsieur. — Triste, non, « mais préoccupé comme tout homme dont les résolutions « ne sont pas encore arrêtées. — Bah ! ce ne sera qu'une « bourrasque. — Je ne vous comprends pas. — Ce qui s'est « passé à Paris; j'en viens. Je n'ose vous en dire davantage; « je crains de vous offenser. — En quoi, si ce n'est pas votre « intention? — Du premier coup d'œil, j'aurais juré que « vous étiez hors de vos habitudes; ce n'est pas l'habit qui « fait le moine. Et puis, quand on voyage comme ça côte à « côte, est-ce qu'on reste sans rien dire ? — Je serais fâché « que vous prissiez mon silence pour une impolitesse. — « D'abord il faut que vous sachiez que j'ai de bonnes usines « en Auvergne, des affaires qui m'amènent plusieurs fois par « an à Paris, et que je suis à l'aise. — Aux usines près je « l'aurais deviné. — J'ai aussi une excellente femme et trois « enfants qui vous plairont beaucoup. — Je n'en doute pas.— « Vous ne devinez pas encore? — Que voulez-vous que je

« devine ? — Parbleu ! que je vous propose de venir chez « moi, où le diable ne viendra pas vous chercher ; de vos « affaires, on ne vous parlera pas ; votre nom, nous ne le « saurons que si vous nous l'apprenez. Puisque vous m'avez « dit que vous étiez encore irrésolu, quelle meilleure résolu- « tion pouvez-vous prendre ? — Je vais à mon tour vous parler « franchement ; vous ne vous fâcherez pas ? — Non. — Eh « bien ! si j'étais libre de tout engagement, c'est du plus « profond de mon cœur que j'accepterais votre proposition. — « Vous savez donc où vous allez ? — A Moulins. — Où on « vous attend ? — Non, mais où je suis sûr d'être reçu comme « chez un frère. — Si on ne vous attend pas, qui vous presse ? « venez voir nos montagnes. — C'est à Moulins que doivent « m'être adressées des lettres auxquelles je mets le plus « grand intérêt. — Je comprends ; c'est une raison, ce n'est « pas un refus. Je suis fâché de ne vous être bon à rien. — « Au contraire, vous me serez bon à tout. Je craignais les « auberges où les patâches m'arrêteraient ; c'est une fai- « blesse, mais la malpropreté m'est odieuse ; vous m'épar- « gnerez ce désagrément. Le passe-port qu'on m'a procuré « est si barbouillé que je voudrais éviter de m'en servir ; « vous ferez parler les patachers, et nous prendrons nos « mesures selon ce qu'ils nous apprendront. Vous ne trou- « verez pas mauvais que nous n'admettions pas de voyageurs « avec nous ; cet excédant de dépenses sera mon affaire. »

Mon brave Auvergnat, blessé de cette condition, se fâcha si sérieusement que, si je n'avais pas pris le parti de ne plus lui répondre, son humeur aurait duré longtemps. Le besoin de parler me le ramena. Il jura de me déposer sain et sauf à Moulins, et tint parole sans beaucoup de peine ; car nous n'eûmes pas même la peur d'un obstacle. Voici pourquoi.

La Convention, rapidement entraînée par les événements et par ses passions, n'avait touché en rien à l'administration libérale et collective décrétée par l'Assemblée constituante ; elle avait seulement mis par-dessus, selon ses besoins, les sociétés populaires, les représentants du peuple en mission, la Terreur et les bourreaux. A partir de la chute de Robes-

pierre, les sociétés populaires, les représentants du peuple en mission, la Terreur et les bourreaux disparurent successivement. Parmi les partis conventionnels qui survivaient et se disputaient, aucun ne pouvant encore deviner lequel s'emparerait du pouvoir, la France restait livrée à elle même; l'administration libérale et collective, décrétée par l'Assemblée constituante, se releva donc sans effort, et s'exerça avec d'autant plus de douceur dans toutes les localités que l'avenir se trouvait incertain. Il en était de la législation administrative comme de la liberté de la presse; quand on ne la dominait point par des mesures violentes, elle reprenait la force qui appartient aux droits acquis. Proscrit ou non proscrit, on pouvait donc à cette époque voyager aussi librement qu'en Angleterre dans tous les temps, qu'en France sous l'ancienne monarchie. Il n'y avait encore ni sous-préfets, ni télégraphe, ni ministre de police; à peine s'il y avait des gendarmes. La création de ce ministère, qui a grandi depuis de toutes les frayeurs des gouvernements qui se sont succédé jusqu'à nos jours, date du Directoire qui, proclamé gouvernement avec la mission spéciale de maintenir la Révolution au point où on la lui donnait, se fit hargneux, méchant, violateur des lois, sans parvenir à se maintenir lui-même, et ne put mettre historiquement, entre la Convention et son règne, que la différence qui se trouve entre tuer et faire mourir.

Par les détails dans lesquels je viens d'entrer, il sera facile de comprendre pourquoi, dans mon voyage, je n'ai fait que d'heureuses rencontres et n'ai été exposé à aucun désagrément. Sur les routes, je voyais la France telle qu'elle était réellement; en patache, je cherchais et je trouvais les motifs du calme dont elle jouissait : *Personne n'était encore en mesure de la tourmenter*. Aussi, en arrivant à Moulins, j'avais déjà acquis plus de sécurité que les lettres de Paris ne pouvaient m'en apporter, quoiqu'elles fussent rassurantes. S'il n'y avait pas eu une espèce de bravade, par conséquent défaut de convenance à se montrer trop tôt, je serais promptement retourné chez moi. Mais il faut être poli, même avec les

révolutions[1]. N'ayant d'ailleurs connu dans ma première jeunesse que les pays de grande culture, je désirais étudier avec détail les métairies, instruction nécessaire à quiconque veut comprendre les questions les plus importantes de l'administration. Après avoir employé un mois à visiter le Bourbonnais et une partie du Nivernais, passant successivement des domaines de l'ami chez lequel j'étais descendu à d'autres familles qui m'adressaient à leurs connaissances, je revins à Paris, où j'entrai en société avec MM. de La Harpe, Fontanes et autres, pour la rédaction littéraire du *Mercure de France*, tout en reprenant la direction politique de *la Gazette de France*, journal de petit format, comme l'étaient alors tous les journaux quotidiens. Les passions et les partis qui agitaient encore la société leur donnaient une influence d'autant plus grande qu'ils n'étaient soumis à aucune censure et même à aucune loi. Ils vivaient sur un principe, et tombaient quand le principe était violé par un coup d'État ou par un coup de désespoir; ce qui arrivait assez régulièrement de deux ans en deux ans, terme de rigueur fixé par la puissance des événements à des institutions proclamées immortelles à leur naissance. Du 13 vendémiaire (5 octobre 1795) au 18 fructidor (4 septembre 1797) vingt-trois mois; du 18 fructidor au 18 brumaire (9 novembre 1799) vingt-six mois. Peut-être se tromperait-on moins sur la valeur des pouvoirs qui ont surgi depuis la chute de l'ancienne monarchie jusqu'à Bonaparte, en appréciant leurs talents et les difficultés qu'ils ont rencontrées par le temps qu'ils ont duré, qu'en se jetant dans des considérations qui changent selon le point de vue où se place l'historien. Pour Bonaparte, seul il a surmonté toutes les difficultés qui s'opposaient à son élévation, et il a créé seul aussi toutes les circonstances qui ont amené sa chute.

La plupart des historiens de la Révolution n'ont vu, dans les dissensions qui suivirent l'établissement du Directoire, qu'une lutte entre les partisans de la république et les partisans de

[1] Très-joli. (*Note de Sainte-Beuve.*)

la monarchie, sans tenir compte du parti militaire qui se formait sourdement pour mettre la république et l'ancienne monarchie hors de cause; combinaison spécialement faite par le général Bonaparte, et dans laquelle il se réservait la meilleure part, ainsi que le fait tout homme de génie qui aperçoit le premier, sans en être ébloui, toutes les conséquences que renferme une fausse situation politique. Les généraux, qui avaient tremblé si longtemps devant les représentants que la Convention envoyait aux armées, se trouvèrent émancipés à l'égal de la France après le 9 thermidor, et devinrent puissants des résolutions qu'ils étaient obligés de prendre d'eux-mêmes dans l'abandon où les laissait le Directoire, dont la déplorable administration pesait sur les militaires autant que sur les citoyens. A coup sûr, les occasions ne manquèrent pas aux généraux pour s'interroger sur l'avenir de la France, et la rupture entre le parti militaire et la république directoriale aurait éclaté plus tôt si ces deux intérêts rivaux n'avaient senti le besoin d'ajourner leurs divisions, et de s'unir provisoirement contre les efforts que faisait la France pour rentrer dans l'ordre social.

Le premier tiers des députés que la constitution directoriale avait abandonné au choix libre des électeurs avait été nommé dans ce sens; il ôta toute prépondérance aux thermidoriens qu'on avait chantés sous le titre de *législateurs augustes*, et qui, pour échapper à l'isolement, se rejetèrent dans le parti des conventionnels rigoureux. Le ministère de la police fut alors créé par prévision contre la nomination du second tiers, qui allait donner au parti social la majorité dans les deux chambres. Plus ce parti grandissait, plus la crainte de l'avenir obligeait les vieux conventionnels à réagir dans le sens de la Révolution; ils rétablirent les sociétés patriotiques et se firent ainsi plus d'ennemis qu'ils ne gagnèrent de partisans. L'esprit d'hostilité devenait chaque jour plus vif des deux côtés; aussi les généraux, malgré leur mépris pour le Directoire, mais sous le souvenir de la hauteur, de la sévérité avec lesquelles ils avaient été traités par les assemblées déli-

bérantes, prirent parti contre elles, sauf à revenir plus tard, et selon les circonstances, à leurs débats avec le gouvernement des cinq. Pour juger les événements en apparence les plus compliqués, le moyen le plus sûr serait de chercher quelles causes ont fait naître ces événements et surtout qui en a profité. Ce qui a compliqué, pour les historiens de la Révolution, le coup d'État du 18 fructidor, c'est d'avoir pris au sérieux les accusations portées contre les royalistes par les partis réunis de l'armée et des conventionnels, comme s'ils n'avaient pas eu un égal intérêt pour donner un prétexte à leurs complots, en confondant les partisans très-peu nombreux, et encore moins actifs de l'ancienne monarchie, avec l'immense majorité de la France, luttant par la force des choses en faveur d'un ordre politique plus moral et plus stable.

La Convention avait fait voter les régiments qui se trouvaient dans l'intérieur pour l'acceptation de la constitution directoriale; cette fois, il n'y avait rien à voter; mais des adresses furent envoyées au Directoire par les soldats campés à l'étranger, et les armées eurent des généraux à Paris pour les représenter, pour traiter des conditions du mouvement et lui donner leur appui. C'est à eux incontestablement que fut accordée la proscription du directeur Carnot, accusé de royalisme, quoiqu'il eût voté la mort de Louis XVI; son vrai crime était d'avoir dirigé la guerre sous la Convention et d'avoir fait sentir sa domination aux chefs des armées d'une manière assez dure pour qu'ils missent du prix à se soustraire à son joug sous le Directoire. Au fait, Carnot devait paraître bien faible et par conséquent fort insupportable aux généraux qui s'étaient formés depuis quelques années. Bonaparte, qui avait déjà fait plusieurs essais d'indépendance dans les commandements dont il fut chargé, ne trouva pas mauvais qu'on eût l'air d'avoir peur des royalistes à l'époque où la Vendée venait d'être pacifiée, ni qu'on proscrivît de nouveau les prêtres en France, tandis qu'il assurait à Rome l'existence de ceux qui s'y étaient réfugiés. Les petites choses ne l'embarrassaient pas, témoin l'aisance avec laquelle, à son retour d'Égypte, il reprocha au Directoire d'avoir violé la

constitution au moment même où il achevait de la tuer militairement.

Le résultat de la journée du 18 fructidor fut le retrait de toutes les lois d'adoucissement rendues par la Convention elle-même avant de se dissoudre, l'annulation de la plus grande partie des dernières élections faites par les départements, la suspension des administrations locales, la déportation à Sinamary de deux membres du Directoire, de cinquante-trois députés, et, en masse, de tous les écrivains qui rédigeaient les journaux; nous étions au moins quarante. Ce qui prouve, non la disposition royaliste des esprits à cette époque, mais l'étrange manière dont le Directoire administrait, c'est qu'il n'avait pour lui que son journal officiel.

Le parti militaire, satisfait d'une victoire dont les conséquences devaient lui livrer l'avenir de la France, retourna à ses batailles, laissant au gouvernement l'odieux de l'exécution des décrets rendus. Je suis persuadé que, parmi les généraux qui comprenaient le mouvement auquel ils avaient aidé, on n'en aurait pas trouvé un seul capable de refuser asile au proscrit qui serait venu le lui demander. Le Directoire reconstitué agit au contraire avec la fureur qui n'appartient qu'aux lâches ; non-seulement il fit conduire au lieu de leur embarquement, encagés comme des bêtes féroces, les déportés qui se laissèrent arrêter ; non-seulement il les fit traiter en route comme les plus vils criminels ; mais il s'attaqua aux sentiments les plus généreux, en décrétant que la fortune des parents ascendants des proscrits qui ne se livreraient pas eux-mêmes serait confisquée, et il y eut des proscrits qui cédèrent à cette considération. C'était croire à la durée du mal ; et, malgré les expériences déjà faites, ne pas comprendre que, dans les proscriptions de ce genre, il n'y a que le premier moment qui soit à craindre et dont il faut savoir se garantir ; tout pouvoir mal établi ne se tirant jamais d'une situation fausse qu'en se créant d'autres embarras et s'attirant d'autres ennemis qui lui donneront bientôt assez d'occupation pour lui faire oublier les vaincus fugitifs.

Le coup d'État du 18 fructidor prépara la chute de la répu-

blique et eut très-peu d'influence sur la France, toute occupée de rétablir sa prospérité, si profondément atteinte par le système et la chute des assignats et des mandats. Jamais l'impuissance d'un gouvernement ne parut plus évidente qu'à l'époque où le Directoire, délivré de toute opposition légale, devint seul responsable devant l'opinion publique. La Terreur a ses conditions; elle n'admet ni le luxe, ni les plaisirs, ni les spéculations financières; il lui faut l'appui des masses et des mœurs sévères. Le gouvernement des cinq, au milieu de ses autres embarras, s'était mis dans la nécessité d'être ingrat envers les restes du parti terroriste, qu'il avait lui-même provoqué à se reconstituer en sociétés populaires et que ne demandait qu'à recommencer. Tout lui était donc ennemi, excepté les intrigants et les fournisseurs; et Dieu sait à quelles conditions!

Les membres des deux chambres, qui n'avaient su ni prévoir la proscription ni l'éviter, s'étaient reposés avec une foi naïve sur l'inviolabilité constitutionnellement attachée au titre qu'ils tenaient des électeurs. Les hommes de lettres, qui écrivaient dans les journaux, ne se montrèrent pas aussi confiants, et par conséquent ne se laissèrent pas surprendre. On se tromperait en croyant aujourd'hui que la polémique des journaux était alors très-violente et qu'elle appelait les rigueurs par ses provocations. Un seul fait suffira pour éloigner cette idée. Dans les proscrits du fructidor furent compris La Harpe et Fontanes, qui ne défendaient que des doctrines, et l'abbé Sicard, tout à Dieu et à ses sourds et muets; l'abbé Sicard à qui l'Angleterre fit offrir un asile, avec tous les avantages qu'il voudrait attacher à l'établissement qu'on lui demandait de former à Londres, et qui refusa. Il y a des époques de notre Révolution impossibles à comprendre tant qu'on s'obstinera à regarder comme un parti politique ce qui n'était qu'une force sociale se développant contre la réaction terroriste, indépendamment de toute forme de gouvernement.

Par un heureux hasard, plusieurs des hommes, qui avaient un intérêt personnel à deviner quel jour et de quelle manière éclaterait la rupture entre les deux fractions qui divisaient les

pouvoirs, se trouvaient à dîner dans la même maison le 17 fructidor. Le temps était admirable, l'air si calme que les fenêtres donnant sur le jardin restaient ouvertes, et qu'à dix heures du soir on s'y promenait encore. Une visite annoncée ayant réuni les divers groupes, un de ces gens faciles à rencontrer, qui commencent toujours par annoncer qu'ils sont prêts à trahir un grand secret si on s'engage à le garder, nous révéla qu'il y avait plusieurs batteries d'artillerie commandées pour le lendemain de grand matin. Il ne nous en fallut pas davantage pour aller donner l'éveil à nos amis, en les chargeant de prévenir les leurs; plusieurs députés nous durent ainsi de ne pas se laisser surprendre. En effet, les arrestations commencèrent au point du jour pour les hommes faisant partie du gouvernement et des chambres. Quant aux journalistes, qui ne vont jamais qu'à la suite dans ces journées mémorables, on ne se présenta chez eux qu'à une heure très-convenable, et les procès-verbaux des agents de police n'eurent à constater que des absences. Ces proscriptions, qui ne violent qu'un *principe*, ont cela d'agréable, quand on les évite, qu'elles épargnent les procès, les plaidoyers des avocats, les condamnations et les amendes; on ne s'en tire pas à si bon marché quand le *principe* est réglé par des lois rigoureuses qui garantissent le respect dû au gouvernement qui est, jusqu'à ce qu'il devienne de l'histoire.

La vie de Paris m'ennuyait depuis assez longtemps; il m'était impossible d'y demeurer et de rester indifférent à ce qui s'y passait; comme Français, je m'en serais fait un cas de conscience. La proscription du 18 fructidor me permit d'être égoïste sans remords; je lui en ai conservé de la reconnaissance. Un ami de ma famille m'avait plusieurs fois offert de mettre à ma disposition une terre qu'il possédait en Champagne, qu'il n'habitait pas, mais qu'il faisait cultiver à son compte; en général les propriétaires de vignobles célèbres ne les affermentent dans aucun pays, et ils ont raison. Décidé à attendre patiemment la fin du Directoire, soit par suite de son incapacité, soit par l'ascendant du parti militaire qui venait de prendre position, j'acceptai cette offre amicale. Chaque dé-

placement me conduisait ainsi à compléter mon cours d'agriculture. Il s'agissait d'abord d'aller voir les lieux, de connaître l'esprit des habitants, d'examiner ce qu'il était nécessaire d'ajouter aux arrangements intérieurs de l'habitation, et surtout de faire transporter mes livres, ne voulant pas conserver de domicile à Paris. Ma colonie se composait d'une de mes sœurs, veuve, servant de mère à mon fils, alors âgé de sept ans, et qui avait perdu la sienne le jour même de sa naissance ; de deux jeunes parentes de quelques années plus avancées que lui, et d'un homme spirituel, instruit, bon musicien, d'une adresse étonnante dans tout ce qu'il voulait entreprendre, et qui, déconcerté à cette époque dans sa position par un événement imprévu, consentit à venir provisoirement partager notre retraite, où il se trouva assez bien pour ne la quitter qu'avec nous.

J'ai déjà dit que le 18 fructidor n'avait pas arrêté le mouvement qui reportait la France vers un meilleur ordre social, et que tout retour à la Terreur était impossible avec les habitudes de plaisirs, de luxe, qui s'étaient établies ; le faste un peu ridicule du Directoire, si éloigné de l'austérité puritaine des comités de gouvernement sous la Convention, avait tranché la question. Ce ne fut donc pas à pied que je quittai Paris cette fois. M. de Puységur s'y trouvait avec un équipage à lui ; il m'emmena à sa terre de Buzancy, près de Soissons, ce qui me permit de rendre des visites nocturnes à ma mère et m'approchait de Reims, où m'attendait la personne chargée de m'accompagner à la terre mise à ma disposition. Mes mesures prises, je retournai à Buzancy, où je restai jusqu'à ce que ma sœur eût fait expédier de Paris ce que je lui avais indiqué comme nécessaire, et s'y fût installée avec sa compagnie.

C'est à mon retour à Buzancy que je fis la *Dot de Suzette*, petit roman dont l'éclatant succès ne peut être justifié que parce qu'il tranchait avec les romans de madame Radcliffe, dont on commençait à être las, et avec d'autres productions qui ne ressemblaient à rien. L'anonyme que ma position m'obligeait de garder devint un objet de discussion publique.

L'ouvrage était-il d'un homme ou d'une femme ? M. Rœderer, dans son *Journal de Paris*, décida qu'une femme avait pu faire le roman, mais que la préface était incontestablement d'un homme. En attendant que ce grand problème fût résolu, madame Fanny Beauharnais trouva commode de faire imprimer un de ses ouvrages, en ajoutant au titre : *par l'auteur de la Dot de Suzette*. Il y eut scandale. N'ayant recommandé au libraire-éditeur, ni de m'avouer, ni de me désavouer, d'après l'accueil que recevait l'ouvrage, il crut me servir en ne se piquant pas de discrétion ; et madame Fanny Beauharnais fut généralement blâmée d'avoir essayé de tourner à son profit l'intérêt qu'inspirait ma qualité de proscrit, intérêt d'autant plus général que l'ouvrage ne laissait voir ni esprit de parti, ni pensées de récrimination. Et pourtant il avait été accueilli par l'émigration étonnée de retrouver les mœurs et le langage d'une époque que, dans son éloignement, elle croyait oubliée. C'est à une émigrée rentrée avec un désir ardent de connaître l'auteur de *la Dot de Suzette* que je dus les dernières et fructueuses démarches qui plus tard décidèrent ma sortie du Temple. Enfin, pour aller jusqu'à l'incroyable, dans ma première entrevue avec Bonaparte, consul, ce roman y prit place pour une phrase très-gracieuse, au rebours de la plupart des hommes de son gouvernement qui conservèrent longtemps l'habitude de ne pouvoir m'entendre nommer, à l'occasion de choses sérieuses, sans dire : *Ah! oui, l'auteur de la Dot de Suzette*. C'était à craindre qu'on ne finît par m'en faire un majorat [1]

Pour moi, ce que j'aime à me rappeler de ce roman, c'est le lieu où je l'écrivis et ce qui m'y décida. Retiré à Buzancy, je ne m'apercevais de ma position de proscrit qu'aux soins avec lesquels les enfants de M. de Puységur et ses gens veillaient sur moi. Aussitôt qu'il venait des visites, on me cherchait pour m'en avertir, et je dirigeais mes promenades de manière à pouvoir remonter à ma chambre sans passer devant les appartements du rez-de-chaussée. Si

[1] Joli. (*Note de Sainte-Beuve.*)

les personnes en visite restaient à dîner, on m'avertissait encore, et c'était dans ma chambre qu'on me servait. Du besoin de m'y faire une occupation naquit cette légère production; et lorsqu'à la nuit le château se vidait des étrangers (dont plusieurs cependant ne l'étaient pas pour moi, mais à qui nous ne devions pas de confidences), je descendais au salon où je lisais en famille ce que j'avais écrit dans ma retraite, recevant des conseils aussi franchement que des éloges, mais toujours averti d'avance par la figure de madame de Puységur lorsque son goût n'était pas satisfait, ce qui établissait une contestation fort gaie pour l'amener à dire pourquoi. Sa bonté la mettait en défiance contre la justesse remarquable de son esprit.

En arrivant à la terre mise à ma disposition, je trouvai ma petite colonie bien établie. Ma sœur, étant veuve, ne portait par conséquent pas le nom de notre famille; les enfants étaient assez jeunes pour qu'un nom de baptême leur suffît, et moi j'avais un nom d'emprunt. Lorsqu'on a des motifs pour ne pas dire qui l'on est, il faut faire une confidence la plus près possible de la vérité. J'étais un émigré rentré avec la promesse d'être rayé, et obligé de quitter provisoirement Paris par suite du 18 fructidor, position réelle alors pour un grand nombre de personnes, le Directoire ayant réagi à cet égard comme à beaucoup d'autres, puisqu'il n'y avait d'émigrés de retour et en expectative de radiation que ceux qu'il avait protégés jusqu'à cette époque. Le maire de notre commune, honnête homme et fort discret dans ses visites, en sut très-probablement davantage; mais nous avions une existence si publique, si conforme à celle qu'on mène à la campagne, que nous aurions pu oublier nous-mêmes pourquoi nous y étions. Sans nous prodiguer, nous ne refusions pas des invitations motivées; une liaison toute de dévouement s'était formée entre une famille d'Aï et la nôtre; nous ne manquions pas de connaissances à Reims; des intimes venaient nous voir de Paris; et, dans le temps des vendanges, les fêtes avaient lieu chez nous comme dans les autres maisons. Rien ne ressemblait moins à une

vie de proscrit; c'était une vie de bonheur. Une seule observation me rappelait à la politique : tout paysan que je rencontrais dans les champs, les vignes ou les bois, m'abordait pour me demander si on avaît des nouvelles du général Bonaparte, et pourquoi il ne revenait pas en France; jamais aucun ne s'informait du Directoire. Lorsque des intérêts personnels m'appelaient à Paris, je rejoignais sur la route de Châlons un courrier dévoué par reconnaissance à ma mère, et que je prenais pour mon retour à une auberge indiquée; des restes de chouannerie obligeant le gouvernement à faire escorter les malles-postes par des hussards ou des dragons, je voyageais en toute sûreté sous la protection spéciale de la République. Pendant mes divers séjours dans la capitale, je logeais chez une vieille fille qui m'avait été recommandée par l'abbé Sicard, et dont le métier consistait à cacher des ecclésiastiques. Elle n'hésita pas à m'appeler monseigneur, me prenant pour un évêque, ce qui me mit dans la nécessité de lui dire que je n'étais que grand-vicaire. Elle ne sut mon nom et ma position mondaine qu'à l'époque où, devenu libre, je lui fis la petite pension que je devais à ses services. Ce ne fut pas pour longtemps. Fidèle à sa destinée, elle mourut quand elle n'eut plus de prêtres à cacher.

Une démarche, qu'il m'aurait été impossible de prévoir, était venue de nouveau reporter mes idées sur l'avenir de la France, à la fin de la première année de ma retraite en Champagne. Une lettre, qui n'avait pas besoin d'être signée pour me faire savoir qui me l'adressait, puisqu'une seule personne à Paris connaissait mon domicile et mon nom d'emprunt, me demandait si je pouvais recevoir un de ses amis à qui je devais accorder toute ma confiance, mais qui tenait à ne pas descendre chez moi, et ne se mettrait en route, à jour convenu, qu'autant que je lui indiquerais à quelque distance une maison où je me trouverais, et où il aurait la certitude d'être admis en toute sécurité. Dans ma position, tant de conditions pouvaient être impossibles à remplir, sans l'intimité que j'avais formée à Aï. C'est là que

je donnai le rendez-vous mystérieux qu'on me demandait. De quoi donc s'agissait-il ?

Quoique le fond de cette affaire ait été généralement connu pendant la Restauration, ne pouvant pas nommer les personnes intéressées sans leur aveu, je dirai seulement qu'il résulta, des engagements pris par moi dans cette visite, que, quand je fus présenté à Louis XVIII comme fonctionnaire public, et qu'on me nomma, il me dit devant ses anciens courtisans, qui en furent étonnés :

« — Il y a bien longtemps, monsieur Fiévée, que nous nous connaissons.

— Je suis trop heureux, Sire, que Votre Majesté se le rappelle. »

Louis XVIII, promenant sur l'assemblée ses yeux si remarquables en ce qu'ils étaient plus jeunes que son âge et sa tournure, répondit : « Il faudrait que j'eusse bien peu de mémoire, et l'Europe sait que je n'en manque pas. » J'étais probablement destiné à rester à cet égard plus ignorant que l'Europe, et quand on me fit, sous son règne, un procès ridicule en détournant vers lui une phrase applicable à tous les rois comme à tous les peuples, j'aurais pu lui présenter à développer cette thèse tout à fait de son temps : « Quelle différence y a-t-il entre la mémoire de l'esprit et la mémoire du cœur ? » Je ne lui rendrai pas moins avec plaisir cette justice qu'il était discret, fidèle à sa parole, ménager de la vie des hommes, et moins facile que la plupart des princes proscrits à se lier aux projets que les intrigants sont toujours prêts à leur présenter. Ce qu'on a appelé son agence, dirigée par l'abbé de Montesquiou, devenu ministre de l'intérieur à la Restauration, s'est toujours bornée à lui présenter l'état réel de la France et les conjectures probables qu'on pouvait en tirer. Bonaparte, premier consul, était parvenu à en savoir plus que moi sur cette agence, et quelques personnes qui y ont été attachées seraient bien étonnées si je leur révélais ce qu'il m'apprit à cet égard. Il me demanda un jour si j'avais gardé des copies de mes écrits au comte de Lille. Je lui répondis qu'ayant toujours mis ma

tête au-dessus de mon amour-propre, je n'avais jamais rien conservé de ce qui pouvait me compromettre ; mais qu'il pouvait mieux que personne s'en faire une idée, la vérité seule m'ayant toujours paru utile aux princes heureux comme aux princes malheureux. Je m'étais empressé de rompre mes engagements de ce côté peu de jours après la justice militaire rendue par Bonaparte au Directoire, d'abord pour être libre de suivre sans prévention l'ère nouvelle qui s'ouvrait, et parce qu'il ne m'était pas difficile de prévoir qu'il y avait dans cet événement, non-seulement de quoi ajourner pour longtemps les espérances des Bourbons, mais ce qu'il fallait pour les éteindre à jamais, si Bonaparte avait pu prendre sur lui-même un peu de l'ascendant qu'il obtenait si facilement sur les autres.

M. Théodore Leclercq était venu cette année, comme l'année précédente, assister aux vendanges de Champagne ; son séjour chez nous fut prolongé par suite d'un malheureux accident; il avait été frappé au front par une ruade de cheval; heureusement le coup ne porta qu'en rabattant, et il n'y eut pas de fracture. Lorsqu'il fut en pleine convalescence, pour ne point l'exposer au mouvement peut-être encore trop rude d'une voiture de poste, je me chargeai de le conduire à petits pas jusqu'à Soissons, chez ma mère, qui l'aimait comme le fils qu'elle a le plus aimé. Nous séjournâmes d'abord à Reims, où il devait quelques visites d'adieu. Le mouvement de la voiture n'ayant réveillé aucune douleur, nous allâmes, sans nous arrêter, descendre chez M. de Puységur, d'où j'écrivis à ma mère que nous arriverions chez elle le lendemain à la nuit. Mon billet était daté du 6 novembre 1799. Le domestique, chargé de le porter, me rendit en échange un petit imprimé, comme il s'en trouvait en assez grand nombre parmi les dépêches arrivées de Paris, et qu'à titre de directrice de la poste aux lettres ma mère était chargée de faire distribuer à son choix. Ce petit imprimé annonçait très-brièvement la révolution du 18 *brumaire*, c'est-à-dire le triomphe complet du parti militaire, conçu vaguement par Bonaparte à l'époque même où il fut choisi

pour canonner les bourgeois de Paris, rendu plus facile par chacune de ses victoires, par l'incapacité du gouvernement directorial, et surtout par l'imprévoyance qui l'avait porté à faire la révolution du 18 *fructidor* de compte à demi avec les chefs les plus influents de l'armée. Le Directoire s'était d'abord trouvé assez puissant pour décider Bonaparte à se charger du commandement de l'expédition d'Égypte ; son retour annonçait que le gouvernement des cinq était tombé si bas dans l'opinion qu'on pouvait tout oser contre lui ; Bonaparte osa, réussit, et le succès a éloigné toute réflexion sur le terme où aboutissent presque toujours les grandes armées dans les temps de désordres civils. En lisant l'histoire de notre temps, telle qu'elle a été écrite par les contemporains, on pourrait croire qu'en partant du 13 *vendémiaire*, passant par le 18 *fructidor* pour arriver au 18 *brumaire*, il n'y a eu qu'un combat de doctrines politiques, et que la République n'a succombé que sous la malveillance des royalistes qui, à coup sûr, n'y ont été pour rien. On ne peut pas même leur faire un privilége de l'insouciance qu'inspira la chute du Directoire, tant était général le mépris dont il était couvert. De nos pouvoirs politiques, c'est le seul qui n'ait laissé de partisans dans aucune classe de la société. Il est vrai que, de cette époque, date l'habitude prise de s'arranger de tout pouvoir qui surgit, pourvu qu'on trouve à s'y placer ; la fidélité nouvelle à laquelle on se voue par devoir aide alors à éteindre le souvenir de la fidélité qui n'a plus d'application utile.

Je n'ai pas besoin de dire l'effet que produisit à Buzancy le petit imprimé envoyé par ma mère ; mais l'absence de détails nuisait à notre joie, d'autant plus que madame de Puységur attendait de Paris, ce même jour, une de ses amies ; et plus le temps s'écoulait sans qu'elle arrivât, plus nous retournions dans un sens fatal les causes possibles de ce retard. Enfin, le fouet d'un postillon se fait entendre ; nous courons tous au vestibule pour avoir des nouvelles ; la plus rassurante était sans doute dans la gaieté de madame d'A...., la femme la plus spirituelle et la plus sensible au froid que

puissent aborder des curieux. Elle refusa de nous répondre jusqu'à ce qu'elle fût établie bien chaudement dans le salon, puis elle nous raconta les difficultés qu'on lui avait faites avant de la laisser franchir les barrières, les soldats s'obstinant à la prendre pour la maîtresse de Barras, chargée d'aller soulever les provinces; puis elle ajouta tant d'autres folies à ce rapprochement si étrange entre elle et Barras, qu'il nous fut impossible de la ramener à une conversation sérieuse. Au fait, que pouvait-elle savoir et nous dire, sinon qu'elle avait quitté la ville de Paris tranquille et soumise; cela ne nous suffisait-il pas? Il ne m'en fallut pas davantage pour regarder ma proscription comme tombée en désuétude, et nous partîmes le lendemain matin, mon compagon de voyage et moi, pour nous rendre chez ma mère, faisant ouvrir solennellement les portes de sa maison à notre voiture, et recevant, pendant les deux jours passés à Soissons, toutes les personnes qui avaient la bonté de venir me féliciter, comme si je laissais gracieusement au général Bonaparte l'honneur de la victoire, n'en réservant pour moi que les avantages. Avec le temps, cela s'est réalisé. De retour en Champagne, je trouvai dans ma petite colonie la même joie et la même sécurité déjà établies, grâce aux feuilles publiques que nous recevions très-exactement.

Pour suivre, juger et prévoir les événements, à l'époque d'un règne nouveau surtout, il est indispensable de se rapprocher du point d'où ils partent et où ils reviennent. Je pensais donc à revenir dans la capitale; mais je n'avais pas encore de décision prise, lorsqu'il m'arriva des propositions relatives à mes habitudes. Pendant mon absence, la plupart des journaux avaient changé de mains; peut-être était-ce pour les nouveaux propriétaires un motif de plus pour témoigner le désir de prendre des engagements avec moi. On releva le *Mercure*; je repris la *Gazette de France*; quelques articles hardis dans leur prévoyance de l'avenir, fixèrent assez l'attention du premier consul pour qu'il s'informât plusieurs fois avec instance de qui ils étaient, et pour qu'il témoignât de l'étonnement de ce que je ne cherchais pas à l'approcher. Je n'y pensais pas, je

ne le désirais pas; d'autres le craignirent, et il se forma contre moi une intrigue que je ne connus qu'au moment où j'en fus victime. Il faut remonter à son origine.

Avant la proscription de fructidor, M. D..., jeune homme ayant fait sérieusement son droit, parlant plusieurs langues, participait, pour ses connaissances spéciales, à la rédaction de la *Gazette de France* de ce temps-là. Il y avait si peu de rapport entre nous que je n'ai jamais su où il demeurait, qu'il n'est jamais venu chez moi; nous n'avions de causeries que quand nous nous rencontrions au bureau de la rédaction du journal. Après la révolution du 18 fructidor, il passa en Angleterre, ce que je n'ai appris que vingt mois plus tard et à mes dépens. Revenu en France, il s'informa avec tant d'activité du lieu que j'habitais et des moyens de m'écrire qu'on me demanda l'autorisation de lui donner mon adresse, en me présentant des motifs pour ne pas refuser. Ces motifs, il faut les dire. M. D... s'était donné assez de mouvement à Londres pour que des personnes liées à Paris à l'agence de l'abbé de Montesquiou missent de l'intérêt à savoir si Louis XVIII avait tenu l'engagement de ne jamais les nommer à son frère, ce qu'on croyait que je parviendrais à découvrir si j'entrais en relation avec M. D... Je ne sais pas refuser les petites choses, et je consentis à ce qu'on me demandait. Il m'écrivit en effet pour me dire que mon séjour à la campagne n'avait plus de motif; que le passé était assez passé pour que je pusse revenir à Paris sans danger; que je n'étais pas dans l'âge où on renonçait aux affaires, surtout à une époque qui n'offrait que des chances heureuses. Je compris aisément qu'il avait des propositions à me faire; mais, positivement parce qu'on m'avait appris qu'il arrivait d'Angleterre, pour ne pas le laisser approcher de moi, je lui répondis que j'étais convaincu comme lui qu'il n'y avait aucun danger pour moi de revenir à Paris, mais que je tenais à la vie de campagne par goût d'abord, et parce qu'elle était honorable à un prix qui ne passait pas mes facultés, tandis que la vie de Paris me serait onéreuse. Cela n'alla pas plus loin. Toutes mes recherches dans les bibliothèques publiques,

chez les libraires et les brocanteurs de livres, n'ont pu me faire retrouver un volume que la police fit imprimer, sous le titre de *Correspondance anglaise*, bien longtemps après l'installation du consulat, volume dans lequel se trouvait mon billet à M. D..., volume dans lequel rien ne pouvait intéresser les lecteurs, et qui ne fut imprimé, je suis autorisé à le dire, que dans deux intentions : la première, comme on le verra, de m'effrayer assez pour me faire quitter Paris; la seconde, de mettre Bonaparte en défiance contre moi. Comme, de son aveu, quand il avait des préventions, il n'en revenait jamais, c'est par mon billet, relaté dans la *Correspondance anglaise*, qu'il a pris et gardé l'idée que je préférais la vie de campagne à toute autre existence, ce qui n'était pas d'une vérité absolue, ce qui n'était pas du tout vrai au moment où je l'écrivais, et pourtant m'a donné plus tard une force de résistance contre Bonaparte quand, mécontent, je demandais la permission de quitter Paris.

On aura peine à comprendre pourquoi j'occupais le premier consul sans le désirer et sans le savoir ; cela est si inconcevable, en effet, qu'il m'a fallu du temps pour le comprendre moi-même. A son avénement, deux partis se disputèrent l'espoir de le guider; ces deux partis avaient chacun leur chef. M. Fouché était chef du parti révolutionnaire, alors le plus nombreux; le chef de l'autre parti [1] était mieux intentionné, et croyait que je pourrais lui être utile, d'après la manière dont Bonaparte s'était plusieurs fois exprimé sur mon compte. Ainsi, on me tiraillait de deux côtés sans que je m'en doutasse. M. Fouché me fit aller au Temple avec un gros volume dans lequel je n'étais que pour le plus petit et le plus insignifiant des billets, billet que M. D..... avait conservé, je ne sais pourquoi, mais qui se trouvait, je ne sais encore pourquoi, parmi des lettres de lui, desquelles on pouvait conclure qu'il m'avait vendu ou tout au moins promis au ministère anglais comme le plus grand pamphlétaire de l'Europe. Je n'ai point entendu dire que

[1] Roederer. (*Note de Sainte-Beuve.*)

M. D ... ait été arrêté; je ne sais ce qu'il est devenu, et pourtant je ne l'ai jamais soupçonné d'avoir amélioré sa position en se prêtant à me compromettre. Probablement les papiers saisis chez lui étaient depuis plus d'une année entre les mains de la police, par l'habitude qu'elle a d'en conserver pour les produire et en alarmer le pouvoir lorsqu'elle y trouve un intérêt personnel. Le chef du parti opposé au parti de M. Fouché [1] me fit offrir, pendant que j'étais au Temple, de travailler efficacement à m'en faire sortir si je voulais me lier à ses combinaisons; je lui répondis que j'y étais entré innocent, qu'il m'en fît sortir innocent et que nous verrions après. Sans le secours de personne, une fois dehors, j'ai si bien assuré ma liberté, mon indépendance et mon isolement, que tout ce qu'on avait fait pour ôter au premier consul le désir de me connaître fut positivement ce qui m'en rapprocha.

Je demande pardon au lecteur de le renvoyer à la cinquième Note de ma Correspondance, page 46 du premier volume; il y trouvera ce qui concerne mon séjour au Temple et comment j'en suis sorti. Il y perdra quelques détails curieux sur le régime aristocratique et généralement assez doux de cette prison, quand on n'enlevait personne la nuit pour être fusillé au point du jour, ce qui n'est arrivé qu'une fois de mon temps; sur les amitiés que j'y ai contractées, et les services que j'ai été assez heureux pour rendre. Cette Note avait pour but d'apprendre au premier consul avec quelle impudence la police le faisait servir à ses intrigues et à ses animosités personnelles, et combien il importe à celui qui gouverne d'éviter de se laisser présenter comme juge direct de la liberté et moins encore de la vie des hommes. Je ne pouvais m'appuyer sur rien de plus positif que sur ce qui s'était passé au sujet de ma détention, puisque lui, chef du gouvernement, y avait été pour beaucoup par les variations de ses promesses, et pour tout réellement, puisque la cause de ma captivité était la peur con-

[1] Roederer. (*Note de Sainte-Beuve.*)

çue par le parti révolutionnaire de me voir approcher de lui. Je lui donnais ainsi son histoire autant que la mienne à l'appui des réflexions que je lui adressais; il n'y avait rien à opposer.

La publication de la brochure dont j'ai parlé dans la Note à laquelle j'ai renvoyé le lecteur était trop sérieuse pour contenir des flatteries; Bonaparte n'y est nommé qu'une seule fois; mais elle répondait à beaucoup de ses pensées qu'à cette époque il n'aurait pas osé exprimer avec autant de franchise que moi; elle répondait également aux espérances que la France, pure de crimes et d'ambition personnelle, attachait à son élévation; aussi eut-elle un double succès; et, comme je l'avais signée, il ne fut plus possible de lui dire que je me réservais pour d'autres circonstances.

Quoique les démarches faites en ma faveur par M. Rœderer, pendant ma détention, n'eussent pas eu le résultat qu'il en espérait, je ne lui en devais pas moins de la reconnaissance, et il s'établit entre nous des rapports de société. C'est à lui que le premier consul s'adressa pour savoir si je désirais prendre action dans son gouvernement; bien convaincu que je ne le désirais pas, comme il n'était pas accoutumé à renoncer à ses idées, il me fit proposer un voyage en Angleterre, ce que j'acceptai avec le plus grand plaisir. M. Rœderer fut chargé de tous les préliminaires et de me présenter ensuite. Au moment où la voiture qui nous conduisait aux Tuileries entrait dans le Carrousel, je lui demandai de quelle qualification on se servait en parlant à Bonaparte; il me répondit : « Nous, « hommes du gouvernement, nous l'appelons général, les « autres l'appellent citoyen premier consul. » Chacun a son amour-propre et l'applique à sa manière. Je pensai qu'il devait être impossible de mettre de la vivacité et de l'à-propos dans une conversation où les mots de *citoyen premier consul* se représenteraient sans cesse; c'était trop long; au lieu que le mot *général* est bref, et ne ralentit pas la marche des idées. Je décidai à part moi que je l'appellerais général, ce qui lui parut si simple que j'en conclus qu'eux

autres *nommes du gouvernement* n'étaient pas encore parvenus à créer une étiquette à leur profit, et qu'ils ignoraient que celui qui gouverne ne peut avoir qu'une même appellation pour tout le monde.

On trouvera dans ma correspondance assez de détails sur cette entrevue pour que je sois dispensé de les rappeler ici. Bonaparte fut simple, spirituel, coquet et confiant, trop confiant même pour moi en présence de trois personnes qui assistaient d'un peu loin à cette audience et qui pouvaient en prendre de la jalousie. La conversation s'étant éloignée du but de notre rapprochement, il y revint en me disant : « Mais vous ne me demandez pas pourquoi je désire que « vous alliez en Angleterre? — Cela prouve, général, com- « bien je suis convaincu que vous ne m'en chargeriez pas « si ce n'était point une chose honorable. — Plus j'étudie ce « pays dans les livres, moins je m'en fais une idée. Allez, « voyez; ce que vous m'en écrirez, je le croirai. Vous enver- « rez vos lettres par un de vos valets de pied chez l'ambassa- « deur qui sera prévenu, et vous y mettrez des numéros pour « que je sache si on m'en prend ou s'il s'en égare. » Cette défiance, prononcée devant trois hommes attachés à son gouvernement, me fit comprendre qu'il voulait m'isoler. « Vous écri- « rai-je, général, chaque fois que je le croirai utile, ou ne vous « présenterai-je qu'un rapport à mon retour? — Si j'atten- « dais un rapport, vous pourriez bien ne me faire qu'un « joli roman. » L'intention était marquée par un sourire si fin que je ne trouvai moyen d'y répondre que par un salut un peu cavalier. Le sourire de Bonaparte a mérité de devenir historique. Ce qui m'étonna, c'est qu'il eût déjà appris un usage des princes français, qui consistait à dire un mot flatteur à ceux qu'ils recevaient pour la première fois. Charles X en avait conservé l'habitude et était heureux en application.

Après avoir vu à Paris les fêtes relatives à la paix d'Amiens, j'arrivai assez tôt à Londres pour assister aux fêtes qui eurent lieu pour le même événement. A Calais, le maître d'une hôtellerie fort célèbre, où je descendis, m'annonça

que je serais bien reçu en Angleterre, D'où le savait-il ? Ce ne fut pas de sa part une prédiction hasardée, car je ne me servis pas du quart des lettres de recommandation dont je m'étais muni.

Pendant mon séjour en Angleterre je n'écrivis que trois fois au premier consul; mais j'envoyai souvent au *Mercure de France* des lettres qui ont été plus tard réunies dans un volume in-8°. Comme écrivain, entre m'adresser au public ou à un souverain, fût-il dix fois plus élevé que la colonne de la place Vendôme, je n'hésiterai jamais à préférer le public; c'est lui qui est notre véritable maître ; c'est à lui que nous rendons hommage en défendant la liberté de la presse. D'ailleurs j'étais bien sûr que mes lettres adressées au *Mercure*, dans lesquelles je me trouvais bien plus à l'aise, seraient lues par le premier consul. Il me défendit, en effet, contre les révolutionnaires de sa cour qui m'accusèrent de troubler la tranquillité de l'Europe, parce que j'avais annoncé que rien n'était moins probable que la continuation de la paix. Qui me l'avait appris ? l'impossibilité de la maintenir, et l'air que je respirais en Angleterre.

Je n'ai pas conservé les brouillons des trois Notes que j'adressai de Londres au premier consul, et qui renfermaient spécialement des études de finances, ne pouvant pas m'imaginer que cette correspondance se renouerait à Paris, durerait aussi longtemps, et qu'elle pourrait avoir un jour un intérêt de curiosité, si on la jugeait en se reportant aux circonstances dans lesquelles se trouvait la France et au caractère de l'homme qui la gouvernait. Pour expliquer ce qui me conduisit à adopter la forme de Notes de préférence à des lettres, il me suffira de rapporter la seule lettre que j'aie écrite d'Angleterre au premier consul, et qui accompagnait ma première Note. A sa brièveté on ne s'étonnera pas qu'elle se soit conservée dans ma mémoire.

« Général,

Malgré l'indépendance de mon caractère, indépendance « qu'on exagère sans doute un peu, je crois qu'il me serait

« impossible de la conserver si je vous avais toujours présent « à ma pensée en vous écrivant. Dorénavant je ne vous adres- « serai des Notes que telles que je les ferais pour moi ; vous « saurez qu'elles sont pour vous, et vous resterez maître de « n'en prendre que la part qui vous conviendra.

« J'ai l'honneur, etc. »

Cette forme ôtait tout ce qu'il y aurait eu d'inconvenance à l'égard du premier consul et de gêne pour moi, si j'avais adressé mes réflexions directement à sa personne.

Je revins d'Angleterre aussitôt que je m'ennuyai d'y être. Je vis le premier consul qui me reçut avec aménité. Les sujets de conversation ne nous manquaient pas; cependant elle finit par languir, il y avait même des intervalles de silence; mais l'étiquette ne me permettait pas de me retirer sans être congédié. Je ne savais pas encore qu'il était dans ses habitudes de croire qu'on ne pouvait l'approcher sans lui demander quelque chose. Je ne voulais de lui que la sécurité que me promettait sa bienveillance avouée, et je repris mes travaux accoutumés. Il choisit cette fois M. de Lavalette pour intermédiaire, afin que ma correspondance continuât en France telle qu'elle s'était établie à Londres. En refusant, il aurait fallu renoncer en même temps à écrire pour le public, la censure s'établissant chaque jour plus tracassière sous le ministère de la police, avec lequel je ne voulais avoir aucun rapport. J'acceptai et je fis bien, puisque ce fut M. Fouché qui, deux fois, paya de sa place la fantaisie de lutter contre un correspondant de l'empereur, qui avait été assez prévoyant pour obtenir la parole du maître de n'être jamais sacrifié, même quand il aurait tort.

FIN.

CAUSES SECRÈTES

DE

LA RÉVOLUTION

DU 9 AU 10 THERMIDOR.

PAR VILATE,

EX-JURÉ AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS
DÉTENU A LA FORCE.

La censure des écrits et la tyrannie de l'opinion furent, dans tous les temps, les symptômes qui annoncèrent la perte de la liberté; et le droit indéfini de penser, d'écrire et de croire ce qu'on veut, est le signe auquel on va reconnaître qu'il existe une représentation populaire.

(*Discours de Barère,*)

AVERTISSEMENT.

Voilà l'ouvrage annoncé dans ma lettre à Tallien. Je n'ai pu le donner plus tôt au public à cause d'une maladie. J'ai dit la vérité. Je m'attends à toutes les persécutions; n'importe : j'ai fait mon devoir. Les âmes honnêtes ne me feront pas le reproche d'abuser de la confiance en révélant des choses utiles. J'ai été arrêté par les hommes à qui j'ai arraché le dernier lambeau du masque imposteur J'ai dû me défendre.

CAUSES SECRÈTES

DE

LA RÉVOLUTION

DU 9 AU 10 THERMIDOR.

Je dois au peuple ma justification; elle dérive des causes secrètes des 9 et 10 thermidor.

J'ai été juré au tribunal révolutionnaire de Paris, et je suis entré dans l'intimité des hommes qui, depuis le 31 mai 1793, ont joué les premiers rôles sur le théâtre sanglant de la révolution.

L'enthousiasme du beau et de la vertu, aliment ordinaire d'un cœur neuf et sensible, enflammé par l'espoir de la régénération d'un grand peuple, annoncée et promise avec tout l'éclat, tout le prestige de l'amour de l'humanité, m'avait lancé dans la carrière révolutionnaire[1], et porté à figurer, sans m'en apercevoir, dans ces scènes tragiques décorées des noms de vertu, de patriotisme. Hélas! je serais devenu un nouveau *Séide*, si la connaissance des intrigues et des passions ne m'eût dessillé les yeux, et n'eût fait disparaître mes illusions. J'ai eu le courage d'inspirer des défiances; les *Mahomet*, les *Omar* redoutant ma langue véridique et babillarde, m'ont précipité, quelques jours avant leur chute

[1] Ce n'est pas d'aujourd'hui comme on le voit, que suivant le mot de *Rabaut*, la révolution « est une carrière ». Ce n'est pas non plus d'aujourd'hui que l'exemple de Vilate apprend où elle mène. (L.)

inattendue, dans une des mille et mille bastilles, dont ils avaient couvert chaque point de la République.

La vérité, grâce à la liberté de la presse, va sortir des tombeaux des vivants. Je croirais violer les droits sacrés de la patrie, si je ne disais pas ce que je sais, ce qu'ignorerait peut-être le monde. Mon intérêt n'est rien. Si mon innocence résulte des choses cachées que je vais divulguer, le danger imminent auquel je me dévoue me conseillerait le silence: j'ai la satisfaction de préparer des matériaux à l'histoire.

Mon âge est de 26 ans; je suis né à Ahun, département de la Creuse, petite ville où la pureté des habitudes et l'innocence des mœurs éloignent à peine ses habitants de la simplicité touchante de la nature. Mon enfance y a recueilli le désir de la liberté, et puisé le sentiment de l'égalité. Les années de ma jeunesse ont été employées aux études.

L'histoire des nations qui ont paru sur la terre, et qui n'existent plus que dans ses pages immortelles, m'a de bonne heure appris la cause de la naissance et de la décadence des empires. Parmi les peuples innombrables, perdus pour nous dans l'immensité des temps, mon imagination s'était portée de préférence sur ces antiques Égyptiens, inventeurs des plus hautes sciences. Elle s'était passionnée pour ces Grecs, si vantés par leur amour de la liberté, mais qu'ils ont forcée à fuir de leur sein par les inquiétudes de cet amour même, elle s'est étonnée à l'aspect de cette Rome

Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du monde.

Partout j'ai vu les peuples sous le joug de la tyrannie, et toujours la proie d'un petit nombre d'ambitieux et d'hypocrites, teints du sang des hommes, et spoliateurs des richesses de la terre. Oh! comme mon tendre cœur palpitait de joie à l'apparition de la révolution française qui semblait devoir procurer le bonheur au peuple le plus généreux de l'Europe, et donner à l'univers l'initiative de l'insurrection contre tous ses oppresseurs. Oh! comme mon tendre cœur tressaillait à l'idée de cette tribune nationale où la vérité,

à jamais fixée, devait citer et accuser tous les abus, tous les vices, tous les crimes! Elle est reculée de mille siècles, disais-je, l'époque où les voyageurs du nouveau monde viendront dans l'ancien méditer sur les révolutions, foulant sous leurs pieds ses superbes monuments. Longtemps encore ils iront avec nos Pythagores français [1] s'asseoir à l'ombre du vert palmier, au milieu des ruines de Médine, et chercher l'endroit de l'Afrique où fut l'antique Thèbes aux cent portes [2]!

Plein d'ivresse révolutionnaire, j'arrivai à Paris le 26 mars 1792. Je parus aux jacobins et dans les assemblées générales. Le 10 mars de l'année 1793, j'accompagnai, comme secrétaire de la commission, Ysabeau et Neveu, représentants du peuple envoyés dans le Midi. Dans ces contrées, le système du fédéralisme se développait d'une manière effrayante. Que de périls! que de dangers! que d'écueils! Le flambeau de la guerre civile était près d'être allumé à Bordeaux, lorsqu'on insinua à Ysabeau et Neveu [3] de m'envoyer dans cette ville y sonder l'opinion, et d'en rendre compte ensuite au comité de salut public. Les esprits bordelais étaient tellement échauffés, que sans les avertissements de Laïs j'aurais cessé d'exister. Je me hâtai d'arriver à Paris : deux objets particulièrement m'ont fait connaître. D'abord, une adresse au nom des sans-culottes méridionaux ; le comité de salut public l'a fait imprimer et répandre avec profusion. En second lieu, le rapport fait à ce comité sur la situation politique des départements parcourus. Hérault-Séchelles [4], Couthon et Barère

[1] *Ruines* de Volney. (*Note de Vilate.*)

[2] Nous avons voulu donner cet exorde comme échantillon du style de l'auteur dans ses plus prétentieux essors, et comme spécimen du goût déclamatoire et faux du temps. Désormais, nous couperons court à ces effusions lyriques et réduirons au nécessaire, c'est-à-dire aux anecdotes qui peignent et aux réflexions qui justifient, un récit plein de digressions superflues et de détails parasites. (L.)

[3] Je les quittai avec regret, muni du certificat le plus honorable. (*Note de Vilate.*)

[4] Fameux acteur de l'Opéra français (*Note de Vilate.*)

furent les seuls membres alors présents. Barère me marqua le plus d'honnêtetés; il m'engagea à l'aller voir, et me reçut avec amitié. On m'avait parlé de récompense pécuniaire, je fis voir ma répugnance sur cette offre. C'était, disait-on, en attendant l'occasion de me présenter une place. Hérault et Barère me logent dans les Tuileries au pavillon de Flore [1].

Que l'on se peigne ma joie, d'être logé dans le palais de l'assemblée du plus grand peuple de l'univers; j'avais concouru de mes faibles armes, dans la journée immortelle du 10 août, au triomphe éclatant remporté sur l'héritier d'une vieille monarchie de quinze siècles. La vue qu'offre l'appartement est admirable. Il serait impossible de donner une idée de la beauté, de la grandeur d'un spectacle si brillant, si varié, si magnifique. En vérité, je me croyais transporté avec les Brutus, les Publicola dans l'antique Capitole, après l'expulsion des Tarquins. Mes regards, comme forcés de tomber dans le jardin, s'arrêtaient avec illusion sur la belle statue de Lucrèce frappée au sein d'un coup du poignard qu'elle tient encore à la main.

Mon bonheur imaginaire est bientôt troublé; le comité de salut public me place sur la liste des jurés du tribunal révolutionnaire. Cette fonction redoutable me semblait exiger la maturité de l'âge et l'expérience des affaires politiques; de plus, elle n'était ni dans mes affections de sensibilité naturelle, ni dans mes goûts de travail. A qui devais-je cette place? Ce n'était point à Robespierre, il ne me connaissait pas; je ne l'avais vu qu'indifféremment aux Jacobins; il était absent du comité quand je fis mon rapport. Couthon ne m'avait pas revu. Héraut-Séchelles était incapable d'abuser de l'inexpérience d'un jeune homme. Je crus que c'était un présent de Barère; j'allai le trouver au comité pour lui confier ma peine. En passant dans les galeries, j'avais acheté la tragédie de *Mahomet*; je la tenais roulée dans la main. Barère était seul : il s'apprêtait à composer une carmagnole [2]. Je

1 Robespierre n'a eu aucune part à cet arrêté. (*V.*).

2 Barère appelait de ce nom ses rapports sur les victoires. (*V.*)

commençai à entrer en matière : il aperçoit la brochure : il me demande si c'est là quelque chose de ma façon : il l'ouvre et me la rend ; puis, sans presque d'interruption, il m'exhorte à vaincre mes répugnances. Une idée forte semble lui passer par la tête : il m'arrache *Mahomet*, l'ouvre, et déclame à voix basse cette superbe tirade de l'imposteur :

Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre
Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre.
Le temps de l'Arabie est à la fin venu :
Ce peuple généreux, trop longtemps inconnu,
Laissait dans ses déserts ensevelir sa gloire.
Voici les jours nouveaux marqués par la victoire :
Vois du nord au midi l'univers désolé,
La Perse encor sanglante et son trône ébranlé;
L'Inde esclave et timide, et l'Égypte abaissée ;
Des murs de Constantin, la splendeur éclipsée;
Vois l'Empire romain tombant de toutes parts,
Ce grand corps déchiré dont les membres épars
Languissent dispersés, sans honneur et sans vie;
Sur ces débris du monde élevons l'Arabie.
Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
Il faut un nouveau dieu pour l'aveugle univers.
En Égypte, Osiris; Zoroastre, en Asie;
Chez les Crétois, Minos; Numa dans l'Italie,
A des peuples sans mœurs . . . . .
Donnèrent aisément d'insuffisantes lois.
Je viens, après mille ans, changer ces lois grossières.

Il était facile de sentir l'allégorie. Je n'eus pas l'idée de lui faire la réponse de Zopire.

Robespierre paraît : Barère ferme la pièce avec embarras. Robespierre semble se rappeler d'avoir entrevu quelque part ma figure, il demande : *Quel est ce jeune homme?* Il est des nôtres, répond Barère : *c'est Sempronius Gracchus*. J'avais eu la folie révolutionnaire de cacher l'obscurité du nom de mes pères sous l'éclat d'un nom illustre de l'histoire romaine. *Sempronius Gracchus, des nôtres!* dit Robespierre, *vous n'avez donc pas lu le traité des Offices? l'aristocrate Cicéron, afin de rendre odieux le projet des deux racques exalte les vertus*

du père, et traite les enfants de séditieux..... Je me retire une minute après.

L'idée du système agraire, voilà l'étincelle rapide qui sortit de cette scène pour m'éclairer dans les ténèbres où je marchais. Alors Collot-d'Herbois jouait ses sanglantes tragédies à Lyon. Alors Billaud-Varennes exhalait à la tribune ses froides fureurs. Alors Couthon, par ses infirmités, adoucissait la dureté de ses discours. Alors on jouait sur tous les théâtres *Robert, chef de brigands*. On chantait la guillotine en tous lieux; le nom de *sainte* semblait atténuer son horreur.

Le lendemain du jugement d'Antoinette, je reçus de grandes lumières, j'avais été spectateur aux débats.

Barère avait fait préparer chez *Venua* un dîner où étaient invités Robespierre, Saint-Just et moi. Saint-Just se faisait attendre; on me députe vers lui; je le trouve au comité; il écrivait; au nom de Robespierre, il me suit. En route, il paraissait surpris, rêveur. *Robespierre dîner avec Barère!... Il est le seul à qui il ait pardonné.* Je laisse aux politiques à approfondir le sens de ces mots obscurs échappés de ses lèvres.

Assis autour de la table, dans une chambre secrète, bien fermée, on me demande quelques traits du tableau des débats du procès de l'Autrichienne. Je n'oubliai pas celui de la nature outragée, quand Hébert, accusant Antoinette d'obscénités avec son fils âgé de onze ans, elle se retourne avec dignité vers le peuple : *J'interpelle les mères présentes et leur conscience de déclarer s'il en est une qui n'ait pas à frémir de pareilles horreurs!*

Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup d'électricité, casse son assiette de sa fourchette : *Cet imbécile d'Hébert! ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui fournisse à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public*[1]!

[1] Nous laissons subsister ces infâmes paroles, parce qu'elles n'accusent que la fureur des bourreaux. C'est par de telles calomnies qu'on égara le peuple. (*Note des premiers éditeurs.*)

Chacun resta comme stupéfait. Saint-Just rompit le silence : *Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale.* Barère : *La guillotine a coupé là un puissant nœud de la diplomatie des cours de l'Europe.* Sans doute mon orgueil de me trouver avec ces maîtres de la république était bien excusable : comme la coupe de Circé chaque verre de vin était un poison révolutionnaire qui m'enivrait d'illusions.

Ce n'est là qu'un léger prélude de la grande conversation politique. Robespierre ne dissimule pas ses craintes du grand nombre des ennemis de la révolution. Barère comprend sous ce titre tous les nobles, tous les prêtres, tous les hommes de palais, sans excepter les médecins et la médecine. Selon lui, l'égalité a prononcé l'arrêt fatal. Saint-Just expose les bases de son discours sur la confiscation des biens des suspects à déporter. Barère, impatient de montrer son ardeur pour les *principes*, reprend ainsi : Le vaisseau de la révolution ne peut arriver au port que sur une mer rougie de flots de sang. St.-Just : *c'est vrai une nation ne se régénère que sur des monceaux de cadavres.* Mirabeau, quelques passages de l'histoire des Indes de Raynal, venaient à l'appui de ces sentences.

Robespierre voyait deux écueils dangereux : *l'effusion excessive qui révolterait l'humanité : l'insuffisance ménagée par cette fausse sensibilité envers un petit nombre, préjudiciable au bonheur de tous.* Conclusion de Barère : *Il faut commencer par la Constituante et les plus marquants de la législature. Ce sont des décombres dont il faut déblayer la place.*

La conversation fut entrecoupée par les besoins physiques. Il régnait, à ce dîner, un air de défiance réciproque, et je crus voir que ma personne n'était pas un léger obstacle aux ouvertures. On se retire.

Peuple français ! peuple toujours grand, toujours vainqueur, vois quels hommes voulaient se rendre maîtres de tes destinées ! Du moins, s'ils avaient eu quelque chose de la grandeur de ces trois Romains qui, dans l'île de la rivière de Panare, en présence de leurs armées, se partagèrent l'univers ! Mais non, c'étaient trois misérables rhéteurs se dispu-

tant de férocité, qui, sous prétexte de régénérer les mœurs, transformaient la république en un vaste cimetière. O honte dont l'histoire rougira en traçant ta gloire et ta splendeur!

On conçoit que ce fameux dîner devait me procurer des facilités, par exemple, de voir chez eux Saint-Just, Robespierre, de leur parler dans les rencontres; il facilita mes entrées au comité de salut public, à la Convention, au sein même de ses membres. Les loges de plusieurs spectacles me furent ouvertes. Ces avantages, à leur tour, me firent rechercher, m'introduisirent dans les sociétés brillantes, et me donnèrent la connaissance des premiers artistes, de plusieurs représentants des plus distingués.

Robespierre avait dans ses mœurs une austérité sombre et constante; rapportant les événements à sa personne, donnant à son nom de Maximilien une importance mystérieuse. Triste, soupçonneux, craintif, ne sortant qu'accompagné de deux ou trois sentinelles vigilantes; l'entrée de son logement lugubre; n'aimant point à être regardé, fixant ses ennemis avec fureur; se promenant chaque jour deux heures avec une marche précipitée; vêtu, coiffé élégamment. La fille de son hôte passait pour sa femme, et avait une sorte d'empire sur lui. Sobre, laborieux, irascible, vindicatif, impérieux. Barrère l'appelait le géant de la révolution : *Mon génie étonné*, disait-il, *tremble devant le sien.*

Barère formait un contraste parfait avec Maximilien; léger, ouvert, caressant, aimant la société, surtout celle des femmes; recherchant le luxe, et sachant dépenser. Dans l'ancien régime, il avait désiré de passer pour gentilhomme. Le sobriquet de *Vieusac* ne flattait pas peu son amour-propre. Varié comme le caméléon, changeant d'opinion comme de costume; tour à tour feuillant, jacobin, aristocrate, royaliste, modéré, révolutionnaire; cruel, atroce par faiblesse, intempérant par habitude, selon la difficulté de ses digestions; athée le soir, déiste le matin; né sans génie, sans vues politiques; effleurant tout; ayant pour unique talent une facilité prodigieuse de rédaction [1].

[1] Avait-il un sujet à traiter, il s'approchait de Robespierre, Hérault, Saint-

Barère avait à *Clichi* une maison de plaisance, tout à la fois séjour des jeux de l'amour et repaire odieux où les Vadier, les Vouland inventaient avec lui les conspirations que la guillotine devait anéantir. Ils s'y rendaient deux fois par décade. L'enjouée Bonnefoi y accompagnait Dupin, aussi fameux dans sa coterie par sa cuisine de fermier général, qu'il l'est dans la révolution par son rapport sur les fermiers généraux. On connaît l'échange bizarre de Versailles entre le ci-devant duc de Liancourt et je ne sais quel autre courtisan. Barère avait cédé cette *virtuose* à Dupin, et Dupin à Barère la Demahy, courtisane logée dans un superbe hôtel, rue de Richelieu. Ces deux belles, avec une autre plus belle et plus jeune, étaient les trois Grâces qui embellissaient de leurs attraits les charmilles délicieuses à l'ombre desquelles les premiers législateurs du monde dressaient leurs listes de proscription. Un jour *madame* de Bonnefoi fixa les regards de Fayau, représentant du peuple, invité parfois à ces parties. J'ai su que la sensibilité inquiète du tendre Dupin en avait été vivement alarmée. Le vieux Vadier se mêlait aussi des jeux perfides de l'amour : le laid Vulcain, dans l'Olympe, ne fut jamais davantage l'objet des sarcasmes et des railleries.

On se tromperait si l'on croyait que j'allasse souvent à Clichi. Hélas! retiré seul dans ma chambre, des réflexions cruelles avaient trop fait soupirer mon cœur, après les deux ou trois fois seulement que j'y étais allé. J'avais vu avec joie, avec délices, la destruction de la cour honteuse de Louis XVI et de l'archiduchesse d'Autriche, source corrompue des maux affreux de toute la France, et je voyais renaître, parmi les destructeurs de cette cour scandaleuse, les scènes nocturnes des jardins de Versailles et du petit Trianon.

A son retour de Clichi, le lendemain d'un quintidi ou d'une décade, Barère, à la première rencontre, me souhaitait ainsi le bonjour : *Nous avons taillé hier de l'ouvrage au tribunal*,

Just, etc., escamotait à chacun ses idées, paraissait ensuite à la tribune; tous étaient surpris de voir ressortir leurs pensées comme dans un miroir fidèle. (V.)

il ne chômera pas. Vouland, quelquefois à côté de lui approuvait d'un petit sourire doucereux et perfide[1].

Tous les matins, l'antichambre de Barère était remplie de solliciteurs, avec des pétitions à la main, attendant l'heure de son heureux réveil. Il se présentait enveloppé de la robe d'un sybarite, recueillait, avec les manières et les grâces d'un ministre petit-maître, les placets qu'on lui présentait, commençant par les femmes, et distribuant des galanteries aux plus jolies. Il prodiguait les promesses et les protestations; puis rentrant gaiement dans son cabinet, à l'exemple du honteux cardinal Dubois, il jetait au feu la poignée de papiers qu'il venait de recueillir : *Voilà ma correspondance faite.* J'ai vu cette horreur.... était-il le seul ?....

La mort semblait avoir succédé, dans la tribune, à la vérité. Les acteurs de la tragédie s'étaient distribué les rôles pour répandre la terreur. *Les hommes qui régénèrent un grand peuple,* selon Saint-Just, *ne doivent espérer de repos que dans la tombe. La révolution est comme la foudre, il faut frapper.*

Barère disait dans ses discours : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Collot-d'Herbois répétait souvent : *Plus le corps social transpire, plus il devient sain.*

J'ajouté à ceci un fait important :

Fréteau venait d'être acquitté; j'en fais part à Barère avec une joie intérieure. *Un membre de l'assemblée constituante échappé,* dit-il : *les jurés sont des contre-révolutionnaires.* On dresse une autre liste de jurés : Fréteau n'est bientôt plus.

« Est-il vrai, me demanda Billaud causant avec Collot-d'Herbois dans la salle de la Liberté, que Fréteau ait été acquitté? » — « Oui. » — « Eh bien! reprit Collot, on le reprendra. »

Barère, à l'exemple de cet histrion qui, la hache sur

[1] Consultez sur Vouland, sur Vadier, sur leurs agents, sur leurs complices et sur les ténébreuses horreurs de cette époque, les *Révélations* de Sénart, précédées d'une notice dans laquelle M. Alexis Dumesnil a peint les hommes et les choses avec la force et la fidélité de l'histoire. (*Note des anciens éditeurs.*)

l'épaule, se présenta à l'assemblée des Grecs, et menaça de les exterminer s'ils parlaient de paix, déclarait la guerre à l'humanité.

Collot-d'Herbois excusait les canonnades en masse de Lyon, sous les dehors d'une hypocrite sensibilité. Il avait employé l'action de la foudre pour ménager aux victimes la durée des souffrances.

Dans les comités, Couthon, Billaud-Varennes, Vadier, Vouland, jetaient les bases des tribunaux de Marseille, d'Arras, d'Orange. Les troupes révolutionnaires portaient la dévastation, les tortures, l'assassinat, l'incendie dans leurs marches épouvantables.

Les Hébertistes donnaient à la France le signal de la ruine des autels superstitieux de la religion. Des processions indécentes circulaient dans les rues de Paris; on ne voyait partout que mascarades, que hochets de la superstition. Gobel et son fidèle clergé, Chaumette, faisaient retentir les voûtes de la Convention de chants d'allégresse voués à l'athéisme. La Vendée, toujours détruite et toujours renaissante, dévorait, comme un *chancre politique*, une partie de la population, et la fleur des armées de la république. Les flots de la Loire roulaient à la mer leurs eaux teintes de sang, et les cadavres des noyades.

Voilà ce que ces nouveaux enfants de Jason, qui faisaient bouillir leur père, sous prétexte de le rajeunir, appelaient les moyens de réaliser l'heureux système de la révolution agrairienne. Les régénérateurs du peuple français ne se contraignaient plus dans leurs conversations sur le projet de partager à chaque famille une portion de terre au milieu de laquelle s'élèverait une baraque couverte de chaume. Saint-Just ajournait le bonheur de la France à l'époque où chacun, retiré au milieu de son arpent avec sa charrue, passerait doucement sa vie à le cultiver.

C'était le retour de l'âge d'or et du siècle d'Astrée.

Barère traitait les propriétaires d'oppresseurs du monde, chargés de crimes et de forfaits; il plaçait exclusivement les vertus dans la classe journalière et travaillante; il l'appelait

à la guerre contre le surplus du peuple; comme s'il était possible que les hommes subsistassent sans ces heureuses inégalités de talents, de génie et de facultés morales et physiques! Du pain et du fer, voilà le meilleur des mondes; comme si le pain et le fer n'étaient pas même le produit de la réunion des arts et des talents des hommes en sociétés politiques.

Le moral trop affecté de tant de ravages, de tant de désastres, je tombai dangereusement malade; je dus ma guérison au savant médecin Baraillon, député.

Je l'avouerai : Robespierre, lui-même, paraissant enfin ouvrir les yeux sur tant de calamités publiques, contribua à mon retour vers la vie dans la lecture de son discours prononcé aux Jacobins sur la Divinité : il semblait, de bonne foi, résolu d'arrêter le torrent dévastateur. L'histoire mettra en problème s'il n'en excitait pas sourdement l'action, à dessein d'avoir le suprême mérite, aux yeux de la nation, d'être le dieu libérateur qui seul fermerait l'abîme de la destruction, et ramènerait les hommes aux espérances du bonheur. O profondeur de la politique! On vit paraître l'idée de la conspiration des Hébertistes dont le système effroyable était l'institution du régime municipal de la commune de Paris, à l'exemple de Rome, sur toute la France. Pour y parvenir, on eût employé l'assasinat direct, les massacres en masse. On aurait vu l'anéantissement du sénat français et une nouvelle septembrisation. J'ai applaudi sincèrement au juste supplice des conspirateurs.

Voilà, sans doute, le premier des écueils sur l'un desquels Robespierre craignait, au dîner chez Vénua, de voir échouer le vaisseau de la révolution.

Dans le cours de ma carrière politique, j'avais eu occasion de fréquenter le spirituel Camille Desmoulins, de voir parfois Danton, Tallien, Thuriot, Legendre, Brival et beaucoup d'autres députés. Je mangeais chez Camille : il daignait me lire quelquefois ses ouvrages avant de les livrer à l'impression. Je portais dans mon cœur, avec la même affection, tous les représentants du peuple. Je croyais naïvement que le 31 mai

avait anéanti toutes les factions. Depuis cette grande époque, les opérations rapides et unanimes de la Convention me confirmèrent dans cette pensée consolante.

Danton et Robespierre étaient liés par les nœuds d'une amitié apparente : ils estimaient leurs talents. L'histoire, sans doute, les présentera comme rivaux, cherchant à se supplanter. L'ambition est la passion dominante des grands caractères. Mais quels que soient les crimes dont la vérité ou l'imposture la porte à flétrir leur mémoire, toutefois il faut rejeter cette fabuleuse conspiration inventée sur leur compte, ces jours derniers, de s'être concertés dans le projet de placer sur le trône le fils du dernier des tyrans, avec deux Chambres, comme en Angleterre. Les faits que je vais dire détruisent cette fable ridicule.

Delacroix et Legendre, à leur retour des départements, avaient été obligés d'attendre dans les antichambres du comité de salut public. Ce retard ne devait guère s'accorder avec leurs idées d'égalité. Le temple des lois a retenti de leurs plaintes.

Danton, né paresseux, avait négligé d'entrer dans le gouvernement des affaires... il avait fait des absences..., il se croyait fort comme Hercule...., il ne tarda pas à s'apercevoir de ses fautes, de ses négligences. Danton osa se plaindre à la Convention du despotisme des comités sur elle-même. « Il est temps, disait-il, que la Convention reprenne l'attitude imposante qu'elle tient du peuple et qu'elle n'aurait pas dû perdre devant quelques-uns de ses membres : je ne fais ici qu'émettre la préface de mon opinion politique. » Les Cordeliers s'étaient portés aux Jacobins. Camille Desmoulins jeta dans le public son *Vieux Cordelier* : le parti fut bientôt formé ; il ne laissait pas que d'être redoutable par son adresse à réclamer vivement contre les mesures de terreur et de despotisme sous lesquelles toute la France consternée gémissait dans un morne silence.

Hérault-Séchelles, l'un des plus beaux hommes de son siècle, s'y était rallié dans les affections honnêtes et pures de sa belle âme.

Voilà le second écueil sur lequel Robespierre avait montré sa crainte au dîner dont j'ai parlé.

Camille Desmoulins est attaqué aux Jacobins. On tourmente, on vexe sa famille. Danton prononce le mot d'ultra-révolutionnaire. Robespierre, toujours observateur inquiet sur la direction des événements, affecte tout à la fois de défendre Danton, et d'improuver ses opinions. Il précipite Desmoulins, en prenant superbement envers lui les dehors de la pitié.

Quelques jours avant leur perte, pénétré de douleur, je dînai chez Camille avec sa charmante et vertueuse épouse, sa mère d'une très-belle stature, Danton, sa modeste épouse, un jeune homme d'une belle taille et d'une figure intéressante ; je laissai échapper mes inquiétudes à Camille : je lui fis de fréquentes visites. Vingt fois je l'avertis qu'on voulait le guillotiner. Peu avant son arrestation, je le conjurai de se tenir sur ses gardes.... On les arrête ; on dresse tout exprès une liste de jurés. Barère m'avait proposé. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois objectèrent mes liaisons avec les victimes. Je suis éliminé. *La révolution, comme Saturne, eut bientôt dévoré ses plus tendres enfants.*

Ainsi mourut à l'échafaud l'homme courageux qui, le 14 juillet 1789, monté sur une table au palais de l'Égalité, deux pistolets à la main, donna au peuple le signal de la liberté en arborant la cocarde nationale, et détermina la prise de la Bastille. Ah! son nom, comme Danton l'a prophétisé pour lui-même, vivra au Panthéon de l'Histoire.

Vadier a osé dire qu'il ne connaissait aucun juré. N'est-ce pas lui qui a fait nommer président de la commission d'Orange sa créature, Fauvetti, l'ami intime de Vouland, juré dans ce sacrifice impie ? A-t-il oublié qu'il y a eu de fréquentes conversations avec plusieurs d'entre eux, et qu'il les exhortait à la sévère inflexibilité ? De quel serment, Vadier, as-tu scellé ce mensonge, ou de la *foi républicaine* que tu jurais dans tes lettres, contre les treize accusés de Pamiers; ou de la *foi royale* extraite du *Moniteur* par Fréron ? Les serpents des Euménides sifflent sur ta tête, et dévorent ton cœur. Déjà ta main sanglante s'est armée du poignard.

Vadier, comme Barère, parlait avec le plus grand mépris du peuple de Paris; selon eux, ce peuple si grand, si éclairé, si magnanime, n'étai[t] qu'un *vil troupeau,* un *composé d'imbéciles : avec une paille on pouvait conduire ce tas de badauds.*

Le vaisseau de la révolution ayant évité les deux écueils, les moyens de système agraire n'avaient pas cependant une vélocité assez rapide : Vouland, Vadier se transportaient souvent au bureau de Fouquier, et disaient : « Ça ne va pas assez vite. » Vadier a souvent répété : « Il faut renouveler les jurés faibles [1]. » Les commissions populaires qui n'en ont acquitté qu'un sur quatre-vingts; la loi du 22 prairial, qui laissait au tribunal l'immense latitude de l'arbitraire; les tribunaux révolutionnaires des départements qui n'ont pas moins effrayé par leurs sanglants travaux; l'espionnage répandu jusque dans les maisons des citoyens; les délations publiquement provoquées; toutes ces mesures de salut public et de sûreté générale, que la mort semblait seule avoir inventées, étaient en pleine activité; tandis que, pour distraire le peuple des sentiments d'effroi qu'elles devaient lui inspirer, le géant Robespierre offrait au cœur des hommes, avec tous les charmes séducteurs de l'éloquence philanthropique, le dogme consolateur de l'Être suprême, et de l'immortalité de l'âme.

La Convention nationale, subjuguée elle-même, consacrait cette idée sublime, et mettait au rang des devoirs du républicain, *la haine des tyrans, les secours envers les opprimés, le désir de faire à autrui ce qu'on veut qui nous soit fait.* Non, jamais on ne voila un aussi vaste dessein que celui du système agraire, avec plus d'art et plus d'adresse.

Quel spectacle! Les matelots, qui sur l'Océan aperçoivent d'un côté les nuages se rassembler et former les orages, et d'un autre les rayons naissants d'un beau jour, ne sont pas plus indécis sur le sort du vaisseau qui les porte. J'étais retombé

[1] Voyez encore les *Révélations* de Sénart sur les mesures proposées par Vouland et Vadier, et sur le langage odieusement figuré qu'ils employaient pour rendre leurs idées de destruction. (*Note des anciens éditeurs.*)

malade : l'habile Corvisart, professeur de médecine, aux leçons duquel je regrette de n'avoir pas plus souvent assisté, m'avait donné ses soins, et guéri comme par miracle. La fluctuation de mon âme était devenue extrême à la lecture de ce morceau de l'*Esprit des Lois* [1] :

« L'on nomma des décemvirs. On suspendit la nomination de tous les magistrats. Ils furent seuls administrateurs de la République. Dix hommes eurent seuls toute la puissance. Rome se vit soumise à une tyrannie aussi cruelle que celle de Tarquin. Quand il exerçait ses vexations, Rome était indignée du pouvoir qu'il avait usurpé. Quand les décemvirs exercèrent les leurs, elle fut étonnée du pouvoir qu'elle leur avait donné. Mais quel était ce système de tyrannie, produit par des gens qui n'avaient obtenu le pouvoir politique et militaire que par la connaissance des affaires civiles, et qui, dans les circonstances de ces temps-là, avaient besoin au-dedans de la lâcheté des citoyens pour qu'ils se laissassent gouverner, et de leur courage au dehors pour les défendre ? »

Deux choses concoururent à épaissir le voile sur mes yeux.

Une jeune fille, belle et bien née, ose tenter d'assassiner Robespierre; l'assassinat emporte un intérêt puissant en faveur de celui qui en est victime, et de l'odieux envers celui qui s'en rend coupable. La Convention nationale prend part à cet événement. La jeune Renault, condamnée au tribunal révolutionnaire, est traînée à l'échafaud avec ses père et mère. Robespierre n'était donc pas un tyran... Elle seule avait pourtant raison de le regarder comme tel. Immortelle héroïne, tu suivais l'élan de ton âme sublime, et le précepte de la nation même, consacré en ces mots, dans l'article 2 de la *Déclaration des droits : Que le tyran de son pays soit mis à mort par l'homme libre.* O honte ! il ne s'est pas trouvé un républicain: seulement une jeune fille, sortant à peine de l'enfance, a osé saisir, comme Brutus, sur l'autel de la patrie,

[1] Chapitre XV, liv. XI.

le poignard de la liberté..... Puissance funeste de la difficulté de croire à la vertu! Quelques hommes séduits par l'idée des rapprochements d'une nouvelle Virginie, n'ont voulu voir là que l'effet d'un dépit amoureux ou de la vengeance de la pudeur offensée..... Ah! généreuse et pure dans son dévouement, elle ne le connaissait même pas. Le cœur sec et aride du tyran repoussait jusqu'à la nature. Ta gloire honore la plus belle portion du genre humain. L'histoire réparera envers toi l'ingratitude de tes contemporains[1].

Arrive le jour de la fête à l'Être suprême : jamais le ciel ne brilla d'un éclat plus radieux : la divinité semblait tout à la fois appeler les hommes à lui rendre leurs hommages, et descendre au milieu d'eux pour les consoler de leurs malheurs. Barère et Collot-d'Herbois s'étaient priés à déjeuner chez moi, afin de jouir du coup d'œil de la fête. La femme de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, était venue à l'improviste, de très-bonne heure, pour le même motif. Je descendis vers neuf heures du matin. En revenant de me promener dans le jardin, je rencontrai, près l'esplanade, Barère, Collot-d'Herbois, Prieur et Carnot. Barère ne paraissait pas content : « Nous ne t'avons pas trouvé dans ta chambre ; nous comptions y déjeuner. » Je les engage à rétrograder ; ils s'y refusent et m'entraînent quelques pas avec eux, en me pressant vivement de partager leur repas chez un restaurateur voisin. Je les quittai. En passant dans la salle de la Liberté, je rencontrai Robespierre, revêtu du costume de représentant du peuple, tenant à la main un bouquet mélangé d'épis et de fleurs; la joie brillait pour la première fois sur sa figure. Il n'avait pas déjeuné. Le cœur plein du sentiment qu'inspirait cette superbe journée, je

1 Je ne parle ici de la fille Renault, que comme ennemie de la tyrannie. Je n'ai pas connu son procès, et je suis dépourvu de papiers publics; j'ai été informé, par de nouveaux détenus, qu'on avait demandé à la Convention nationale la révision de son jugement. Dans ces temps où les tyrans régnaient, ils auraient pu facilement dénaturer la pureté de son action républicaine; ce serait un crime de plus. Au reste, mon admiration est exclusive de tous motifs qui ne seraient pas dans la nature de la République une et indivisible. (V.)

l'engage de monter à mon logement; il accepte sans hésiter. Il fut étonné du concours immense qui couvrait le jardin des Tuileries : l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Les femmes ajoutaient à l'embellissement par les parures les plus élégantes. On sentait qu'on célébrait la fête de l'auteur de la nature. Robespierre mangeait peu. Ses regards se portaient souvent sur ce magnifique spectacle. On le voyait plongé dans l'ivresse de l'enthousiasme.

Voilà la plus intéressante portion de l'humanité. L'univers est ici rassemblé. O nature, que ta puissance est sublime et délicieuse! comme les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête!

Ce fut là toute sa conversation.

Qui n'aurait pas été trompé à l'hypocrisie du tyran lui-même? Maximilien resta jusqu'à midi et demi [1].

Un quart d'heure après sa sortie paraît le tribunal révolutionnaire, conduit chez moi par le désir de voir la fête. Un instant ensuite vient une jeune mère folle de gaieté, brillante d'attraits, tenant par la main un petit enfant plein d'intérêt; c'était Vénus et l'Amour. Elle n'eut pas peur de se trouver au milieu de cette redoutable société. La compagnie commençant à défiler, elle s'empare du bouquet de Robespierre qu'il avait oublié sur un fauteuil. Lecteurs! excusez à la tendresse séduite et détrompée ces détails frivoles.

L'impression profonde de ces deux événements sur mon âme ne tarda pas à s'affaiblir. Une sombre défiance s'empara de tous les esprits. Les émissaires furent multipliés. L'espionnage incommodait comme une nuée d'insectes. Les maîtres de maison craignaient leurs commis, leurs domestiques. L'ami s'éloigna de son ami; les frères tremblaient de voir des divisions; le père eut peur de ses enfants; les enfants se méfièrent de leurs pères. Tous les liens de la société des hommes furent à la fois comme brisés et détruits. L'amour, ce sentiment impérieux de la nature, fut empoisonné dans son intimité, dans ses plaisirs. Sourire à tel individu, ou

[1] J'ai su depuis qu'on l'avait cherché longtemps! n'aurait-il pas mis de l'orgueil à faire attendre despotiquement le peuple et la Convention? (V.)

seulement le regarder, était assez pour être suspect, et précipité dans les cachots.

Sambat fut rayé de la liste des jurés et menacé de perdre sa liberté, pour avoir eu des liaisons avec Dufourny, alors privé de la sienne. Son courage honore l'amitié. Les larmes aux yeux, il me disait, en sortant des Jacobins : *Les tyrans peuvent me faire mourir; mais ils ne me feront jamais oublier mes amis dans le malheur.* Ces mots, éternellement gravés dans mon cœur, valent un excellent volume de morale.

Antonelle, juré, avait été mis en arrestation pour avoir eu seul le courage d'émettre son opinion motivée en faveur de Lamarlière. Charles Lavaux avait subi le même sort, pour s'être montré avec fermeté. On incarcérait en masse les patriotes à cause de leurs relations avec tels ou tels représentants du peuple, tels que Fabricius, Paré, Lachevardière, etc. Depuis l'affaire de Danton, j'étais absorbé, j'étais devenu l'objet des soupçons, des défiances, même des humiliations. On m'avait reproché d'avoir dîné avec Brival à Saint-Cloud.

Herman, fameux claveciniste, curieux d'assister à une des séances du tribunal, m'engage à l'y conduire ; je le place au parquet. A peine assis, il est dénoncé, traduit à la chambre du conseil comme un conspirateur. Il se réclame de moi. Dire que je connaissais particulièrement ce célèbre artiste, c'était le suivre à l'échafaud, s'il y avait eu la moindre atteinte sur lui. Je l'avais vu chez Barère ; et je ne le connaissais pas assez pour en répondre : je dis la vérité. Châtelet fait une histoire de ses prétendus actes liberticides. *Il a donné des leçons de forté-piano à la famille de la reine, à la reine elle-même : c'est un muscadin....* De suite le mandat d'arrêt. Renaudin, colère, furieux, appuie de toutes ses forces : le mandat est lancé par Fouquier. Herman est conduit à la Conciergerie, et je suis traité de conspirateur. Ce ne fut qu'après beaucoup d'efforts et d'importunités près de Dumas et de Fouquier, que je parvins, à l'insu des deux dénonciateurs, à jouir du doux plaisir de le délivrer de l'esclavage. Je lui portai moi-même son brevet de liberté. Quelle joie ! quels transports ! que de précautions

ensuite pour nous revoir, et nous rappeler cette scène touchante !

Depuis la loi du 22 prairial, je n'avais siégé qu'un petit nombre de fois dans des affaires d'un petit nombre d'accusés, jamais dans aucune fournée. J'avais été obligé de refuser un dîner avec Brival, parce que j'appris que Tallien devait en être : j'étais contraint de détourner mes regards de dessus certains députés que je connaissais d'amitié.

Robespierre devenait plus sombre, son air renfrogné repoussait tout le monde ; il ne parlait que d'assassinat, encore d'assassinat, toujours d'assassinat. Il avait peur que son ombre ne l'assassinât. Un mois avant sa chute, je n'avais pas mis les pieds chez lui ; on m'y avait lancé des regards inquiets et menaçants.

L'orage grondait sur la montagne ; la plaine retentissait de sifflements ; la mer soulevait ses flots agités. Je m'attachai fortement à connaître le point d'où partait la tempête.

Je découvris qu'il s'agissait d'entamer de nouveau la représentation nationale. Le 22 ou 23 messidor, au milieu de la place adjacente à la salle des Jacobins, était rassemblé un groupe entourant un homme effaré : on s'écrie : « C'est un assassin de Robespierre, de Billaud-Varennes ; il y a des scélérats dans la Convention. » A peine dans la société, Billaud se retourne et me dit : *On est venu chez moi m'assassiner. — Il n'est pas étonnant qu'on en veuille à tes jours*, répliquai-je, *s'il y a des scélérats dans la Convention. — Nomme-les. — Je ne les connais pas.* Cette manière de répondre me priva d'obtenir des éclaircissements. Naulin disait aux jacobins : *Il faut chasser de la Convention tous les hommes corrompus.*

Le soir où Barère présidait la société, le voile fut entièrement déchiré ; il me prie de lui faire venir ses rapports sur les victoires : je vais les chercher et les lui remets moi-même. Il jouissait d'avance du plaisir d'émouvoir la société et les tribunes. Vaine erreur ! Robespierre occupe toute la séance par un discours artificieux, fait pour tromper des hommes, même éclairés. Barère souffrait ; sa réputation politique fut attaquée, compromise. Après la séance, j'accompagnai Barère

dans son laboratoire, voisin du comité de salut public. Tout défaillant, il s'étend dans son fauteuil : à peine il pouvait prononcer ces mots : *Je suis saoul des hommes : si j'avais un pistolet..... Je ne reconnais plus que Dieu et la nature.* Après quelques minutes de silence, je lui fais cette question : *Quelle a pu être sa raison de t'attaquer ?* La crainte et la douleur ont besoin de s'épancher. *Ce Robespierre est insatiable*, dit Barère : *parce qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut qu'il rompe la glace avec nous. S'il nous parlait de Thuriot, Guffroy, Rovère, Le Cointre, Panis, Cambon, de ce Monestier, qui a vexé toute ma famille,et de toute la sequelle dantoniste, nous nous entendrions ; qu'il demande encore Tallien, Bourdon de l'Oise, Legendre, Fréron, à la bonne heure ;... mais Duval, mais Audouin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, il est impossible d'y consentir. — Ce sont donc là,* répliquai-je, *les scélérats, les hommes corrompus de la Convention ?* Nous nous séparâmes, lui dans un accablement affreux, moi consterné de ce que je venais d'entendre.

Rentré dans ma chambre, j'écris les noms des victimes désignées au milieu du trouble. Quelle nuit horrible ! quelles tristes réflexions ! Alors, plus de doute du projet médité, arrêté entre les membres du gouvernement, de décimer la Convention nationale. Il est évident qu'on était divisé sur les victimes, et que la discorde s'établissait au milieu de ceux qui étaient d'accord de la proscription. Le discours de Robespierre me parut avoir pour objet d'amener Barère à ses fins par la terreur, ou de le perdre s'il s'obstinait dans sa résistance.

Quelle était le motif puissant de ce nouveau 31 mai? où voulait-on en venir ? de quel genre de corruptions les représentants du peuple s'étaient-ils rendus coupables ? avaient-ils descendu des places élevées qu'ils occupaient à la montagne? Il me parut clair qu'on les regardait comme des obstacles au système agraire, à la continuité du terrorisme qui en était l'instrument ; mais les cris et les plaintes de tant de familles désolées, le désespoir des veuves et des orphelins, ne formaient-ils pas un concert lugubre et déchirant ! Ces charre-

tées de patients qu'on conduisait à la mort, *et qui montraient la sérénité de l'innocence*, n'effrayaient-elles pas le peuple ? les bras des bourreaux ne commençaient-ils pas à se lasser, et le fer de la destruction à s'émousser ?

Cette idée agrairienne n'était-elle pas elle-même une chimère de novateurs aveugles, épris des idées de perfection et de régularité impossibles dans ce monde, pleins de la vanité des choses humaines, ou la charlatanerie de jongleurs qui tendaient enfin à devenir les tyrans de leurs compatriotes, et les oppresseurs de leur pays !

De quel droit ce très-petit nombre de représentants dominateurs prétendaient-ils disposer de la vie d'un plus grand nombre, insulter à la fois à la puissance conventionnelle et à la souveraineté du peuple ?

Je m'abstiens d'approfondir ces idées politiques.

L'esprit de faction, les délires ambitieux, la fureur des vengeances, paraissaient donc avoir remplacé la passion sublime et pure de faire le bonheur d'un grand peuple. Le feu sacré, dont mon cœur brûlait pour la révolution, s'empara de tout mon être ; et dans ma juste indignation, je jurai de sauver la chose publique, au péril de ma vie, en divulguant ce que je savais... Je combinai toutefois des mesures de prudence.

Le lendemain, je rencontrai Brival à l'entrée de la Convention. Je lui témoignai d'abord ma crainte d'être vu avec lui[1]. Nous montâmes l'escalier qui conduit au comité des Inspecteurs, et là je lui fis part de ma douleur. Je lui parlai avec cette franchise, cet épanchement dignes de l'amour de la patrie, et compagnes de la plus tendre amitié. Je le quitte tremblant d'avoir été aperçus ensemble... Dans différentes occasions, j'affectai, envers certaines personnes de choix, des indiscrétions réfléchies. Dans la salle de la Liberté, quelques jours avant mon arrestation, la veille même, je disais (des députés ont pu l'entendre) : « Le tribunal révolutionnaire attend une vingtaine de députés ; la bombe va éclater... »

J'avais appris que Billaud-Varennes m'avait dénoncé aux

[1] Parce qu'il était ami de Tallien dont on avait juré la perte. (V.)

comités réunis de salut public et de sûreté générale. Il est évident qu'il n'avait pu alléguer le véritable motif pour lequel il voulait me faire arrêter. Il n'avait pour objet que de paralyser ma langue. Il imagina de prendre un motif ostensible, dans le peu de mots analogues à la motion de Naulin, que je lui avais dits aux Jacobins. Barère et Vadier, qui me connaissaient, se trouvèrent là dans le moment; ils n'avaient pas été prévenus par Billaud-Varennes; ils prirent ma défense sur la futilité du prétexte, j'échappai à sa poursuite.

Le hasard me place à côté de lui au théâtre de la République, dans une loge vis-à-vis le parquet, au rez-de-chaussée. Michot, acteur, y paraît un instant; quand il n'y fut plus, Billaud me regarde avec colère, je l'envisageai avec fierté : « *Eh bien,* lui dis-je, *ta dénonciation est allée en fumée.* » Billaud-Varennes entre dans la plus terrible fureur. « Perfide! scélérat! » voilà ses injures. Il se retire brusquement, et ferme la porte avec une telle force, que la loueuse de loge et tous les spectateurs en furent saisis d'épouvante. Le jour de mon arrestation dans la rue Saint-Honoré, je salue et parle un moment à Bentabole; il devina dans mes yeux ce qui se passait dans mon intérieur. Bientôt après, je rencontre Thuriot seul dans les couloirs de la salle de la Convention; en passant, je lui prends la main avec affection et sensibilité.

A dix heures du soir Dossonville, digne sbire des Vadier, des Vouland, des Collot, accompagné de plusieurs membres du comité révolutionnaire des Tuileries, me met en arrestation, par ordre du comité de sûreté générale. Je m'empresse de lire le motif; toujours le même prétexte, complice de Naulin. Un des membres du comité révolutionnaire tenait en sa main et lisait la nomenclature des victimes destinées au sacrifice: il l'avait prise sur mon bureau. Le visage de Dossonville rayonne de joie; il s'imaginait avoir fait une trouvaille. Il lit, il devient pâle : sa figure laisse entrevoir un caractère d'altération. En continuant ses perquisitions, il met le papier dans sa poche sans l'inventorier, quoiqu'il inventoriât les papiers insignifiants. Pourquoi cette soustraction de la part de Dossonville ?... Il savait bien ce qu'il faisait, et ce n'est pas là

l'instant d'en tirer les inductions qui, au surplus, sont palpables. Je suis conduit à la Force.

La catastrophe a éclaté les 9 et 10 thermidor; le public en connaît les détails mieux que moi, alors détenu.

Je dois m'attacher à faire quelques observations capitales : il a existé un décemvirat, à la tête duquel s'est trouvé un nouvel *Appius Claudius*. La parfaite identité du comité de salut public avec le décemvirat de Rome est démontrée, et par le passage de l'*Esprit des Lois*, et par la tyrannie momentanée sous laquelle a gémi toute la France. Les meneurs de ce *décemvirat*, Robespierre, Collot-d'Herbois, Barère, Couthon, Billaud-Varennes et St-Just ont toujours été parfaitement d'accord pour subjuguer le sénat français, la nation tout entière.

Il faut sans cesse rappeler à la Convention, disait Barère depuis le 10 thermidor, *son état d'oppression, afin qu'elle n'y retombe plus*. Auparavant tous leurs discours, toutes leurs actions concertées, ont tendu à condenser cet état d'oppression, et leur tyrannie sur le peuple.

Ne sont-ce pas eux qui ont surpris à la Convention nationale le décret qui les autorisait à mettre ses membres en arrestation? Ils se sont aidés mutuellement de leurs forces respectives; Collot disait de St.-Just : *Ce jeune et vigoureux athlète de la révolution*. Barère défendait Robespierre des attaques du manifeste du duc d'York, où on le taxait d'aspirer à la *dictature*, au *patriarcat*, où on les traitait d'*égorgeurs*. Ils se sont entendus à repousser *Magenthies*, lorsqu'en homme libre, il venait redemander à la Convention nationale, et la *liberté* d'elle-même, et la souveraineté du peuple. Ils se sont entendus à défendre leurs satellites, *d'Aubigni*, *Lebon*, etc. On ne finirait pas à recueillir tous les traits qui démontrent l'évidence de leur conjuration. Ce *décemvirat*, sous prétexte de régénérer les mœurs du peuple français, avait réellement conçu l'idée immense de réaliser le *projet agraire*. Ils avaient devant leurs yeux l'exemple des jeunes Gracques qui devinrent victimes de leur inexpérience.

Ils ont suivi l'exemple de *Sylla* qui, dans le même dessein,

employa les proscriptions, les confiscations. En effet, la France fut bientôt couverte d'*espions*, de *sbires*, de *bastilles*, d'*échafauds*; ils ne lui auraient laissé qu'une population de veuves et d'orphelins. N'a-t-on pas encore entendu Barère, depuis le 10 thermidor, parler du partage des terres confisquées ?

Certes ils eussent fini par prodiguer les propriétés confisquées à leurs satellites, pour se les attacher comme des défenseurs, et l'on aurait vu un nouveau genre de dépravation jusqu'alors inconnu [1].

Les calamités publiques, portées à leur comble, ont enfin frappé les regards des membres de la représentation nationale; et la Convention s'est trouvée forcée simultanément par tous les sentiments d'humanité de s'opposer aux projets dévastateurs. Les combats politiques sont des combats à mort, et les nouveaux tyrans ne pouvant soutenir leur système de proscription générale que par de plus grandes proscriptions, bientôt les plus marquants de la Convention nationale ont été désignés pour les échafauds. La suppression des tribunaux sanguinaires, l'ouverture subite de toutes les bastilles, après les journées des 9 et 10 thermidor, les déclamations de Robespierre, de Barère, de Collot-d'Herbois, contre la prétendue *faction des indulgents*, tout démontre ce qui vient d'être avancé.

Pouvait-on continuellement garder trois cent mille hommes dans les prisons? Pouvait-on envoyer au supplice tous les jours deux à trois cents victimes [2] ?

[1] Bien que fort exagérées, ces tendances agraires de la Terreur, qui ne pouvait achever son œuvre et s'assurer des partisans qu'en ajoutant le mobile de la cupidité à celui de la haine, en dépouillant la classe qu'elle décimait, en appauvrissant ses victimes, en enrichissant ses complices, en gorgeant ses satellites d'or et de sang, en portant enfin au principe de l'inviolabilité de la propriété les mêmes coups qu'à celui de l'inviolabilité de la vie humaine, ces tendances semblent incontestables. Et le côté le plus original des révélations de Vilate, le plus grand service qu'elles rendent à l'intelligence et à la critique de la révolution est de les avoir discernées et dénoncées. (L.)

[2] Ce nombre n'est point exagéré, quand on se rappelle la multiplicité des tribunaux révolutionnaires répandus sur la surface de la république. (V.)

La scission survenue entre les meneurs du comité de salut public sur quelques victimes à immoler, a transformé le *décemvirat* en deux parties de triumvirs qui, pendant quelques jours, ont lutté pour se supplanter. D'un côté, Robespierre, Couthon, Saint-Just; de l'autre, Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes. Dans le doute des événements, celui-ci a eu la bassesse de flagorner celui-là jusqu'au moment de sa chute. D'une part on se rappelle les discours de Robespierre aux Jacobins, son *testament politique* du 8 à la Convention nationale. D'autre part Barère disait en faveur de Robespierre : *Un représentant du peuple qui jouit d'une réputation patriotique méritée par cinq années de travaux et par les principes imperturbables d'indépendance et de liberté.* Barère n'a-t-il pas appuyé la demande en impression du soi-disant testament politique ?

Que l'on se rappelle le moment où s'écroulait l'édifice monstrueux de la tyrannie, n'est-on pas frappé de leur acharnement identique à ne pas laisser échapper le pouvoir de leurs mains ? D'après Barère, *le gouvernement révolutionnaire ne devait rien perdre de son activité, de sa force.* Quoi ! les représentants du peuple s'avilissaient en masse, en détruisant le pouvoir confié au comité de salut public de les mettre en arrestation en détail ! C'est ainsi, Billaud, que tu t'opposais à la demande de Fréron du rapport du décret fatal qui enlevait à la Convention sa propre liberté. S'il pouvait y avoir de l'avilissement, ce serait dans ce décret liberticide, destructeur de la souveraineté du peuple, assimilant le sénat français au sénat de Rome, sous les Tibère, les Caligula, les Néron, les Domitien.

Tous les moyens leur ont paru bons pour devenir les triumvirs de leur pays. Quand ils ont vu qu'enfin ceux de la terreur étaient usés, n'ont-ils pas employé les principes de la liberté ? *Lorsqu'un homme s'empare des volontés de tous*, c'est Barère qui parle, *la contre-révolution est faite. La censure des écrits et la tyrannie de l'opinion furent dans tous les temps les symptômes qui annoncèrent la perte de liberté; et le droit indéfini de penser, d'écrire et de croire ce qu'on veut, est le signe*

auquel on va reconnaître qu'il existe une représentation populaire. Ainsi Protée, dans l'antique fable, prenait toutes les formes.

La conclusion certaine de tous ces faits et de toutes les considérations morales qui en résultent est que les membres du gouvernement se sont rendus coupables envers la nation, du crime de tyrannie.

En vain, les tyrans qui restent diront-ils qu'ils ont dénoncé Robespierre, St-Just : ils n'ont cessé d'être leurs complices. Ils ne les ont dénoncés qu'au moment où ils sont devenus leurs rivaux, où ils ont craint de partager leur infamie, où ils ont espéré de devenir leurs dignes successeurs. De leur aveu, ils s'étaient aperçus que ces premiers avaient des émissaires dans les départements et les armées, et ils attendaient, disaient-ils, l'occasion favorable de divulguer leurs projets sans danger. Mais ces émissaires leur étaient communs, et tous les faits prouvent que, loin d'avoir cherché l'occasion de les attaquer, ils se sont, dans toutes les occasions où la force des choses semblait devoir les renverser, empressés à voiler leurs forfaits. Ils étaient les leurs. La vérité a été repoussée.

N'ont-ils pas continué leurs fureurs, même avec plus d'effervescence, quatre décades après l'éloignement de Robespierre du comité? Les supplices ont été plus multipliés depuis son absence du *décemvirat.* Vainement enfin veulent-ils s'excuser sur le prétendu mérite d'avoir sauvé des dangers le vaisseau de la révolution, voguant au milieu des orages. Ne sont-ce pas eux qui, par leurs excès en tous genres, ont formé ces orages, qui l'ont menacé et lancé dans sa route, au milieu des écueils sur lesquels il a failli échouer? Le courage, la force, l'énergie, la sagesse du Peuple français et de la Convention, voilà les sauveurs du vaisseau de la Révolution, malgré les tempêtes dont ils l'avaient assailli pour s'en rendre les maîtres.

Quel tableau de régénération nationale! Des villes renversées, d'autres désertes, des contrées fertiles ravagées par les guerres civiles et les incendies, les îles enlevées, les monuments détruits, l'adultère flétrissant les familles, les mers cou-

vertes d'exilés, le commerce et les arts au désespoir fuyant chez l'étranger; les rivages des fleuves et de l'Océan couverts de cadavres de tout sexe, de tout âge, jusqu'aux enfants à la mamelle; les rochers teints de sang, la multitude sans subsistance, couverte de haillons; les biens, les talents, les honneurs devenus des crimes; les délateurs en possession des récompenses, la vertu une cause infaillible de mort..... L'humanité en deuil se couvre d'un voile lugubre.

Je reprends mon entrée à la Force. On me place dans une chambre appelée les Tuileries[1]. Sans doute l'arrivée d'un juré du tribunal révolutionnaire était un événement pour les détenus. J'eus à essuyer d'abord quelques plaisanteries. On se convainquit qu'un juré était un homme comme un autre; on découvrit même qu'il pouvait être susceptible d'affections humaines et sensibles. La lecture des papiers nous était interdite; nous ne correspondions avec personne; nous ignorions tout. J'eus occasion d'admirer la résignation, la sérénité de toutes ces malheureuses victimes. La gaieté ne perdait rien de ses petits jeux, de ses plaisirs. On était calme, on parlait de la République avec une sorte de respect religieux. La promenade, très-resserrée, entourée d'arbres verts, offre à l'œil surpris un arrangement de briques, en forme d'autel, sur lequel sont plantés de jeunes arbustes, des fleurs, avec une figure placée au centre, et couronnée d'un myrte. *C'est,* me dit un détenu, *l'autel élevé à la Liberté: elle s'est réfugiée sous les verrous et les portes grillées. Cette statue, faite par un prisonnier, avec la pierre d'une muraille et son couteau, est celle de l'immortel Rousseau qui, né républicain, n'en disait pas moins que la liberté est achetée trop cher du prix du sang d'un innocent.* Je l'avoue dans toute la sincérité de mon cœur, je rends grâce à la Providence d'avoir été mis à la Force. Que d'exemples d'un dévouement sublime et d'une patience héroïque m'ont fait verser des larmes d'amertume! que de réflexions sur les choses sont venues m'é-

[1] L'identité de ce nom avec celui de mon habitation antérieure donna lieu à de très-fines railleries. (V.)

clairer ! Oh ! j'ai connu le malheur, j'ai appris à le respecter, à l'honorer ; j'ai sondé les profondeurs de l'humanité !

Le 9 thermidor, sur les quatre ou cinq heures après midi, on m'appelle. Le concierge m'annonce que je suis en liberté. La liberté !... A ce nom je tressaillis. On me propose d'écrire que je vais me rendre au lieu désigné. Je m'imagine que c'est une formule ; je fais ce qu'on exige, et je vais pour sortir. Le sentiment de quitter des hommes dont j'avais fait connaissance, des hommes dans l'adversité, qui m'ont inspiré l'estime ; le désir de leur être utile m'emporte vers eux ; je les embrasse, je leur promets de ne pas les oublier, et de tout faire pour les sauver. Je descends ; on me dit au second guichet qu'il y a contre-ordre. Bientôt le tocsin sonne ; les détenus attendent froidement le résultat du grand mouvement qui semblait s'opérer. Un gendarme est jeté à la Force, il en sort une heure après. La fluctuation des esprits est extrême [1]. Un moment avant de nous coucher un prisonnier s'écrie : *Nous sommes tous aujourd'hui âgés de quatre-vingts ans.* Des complices de Robespierre arrivent avec une force armée, délivrent des fers leurs affidés : on ne parle pas de moi ; je reste avec les autres victimes. A deux heures après minuit, on nous apprend la victoire de la Convention remportée sur Robespierre et la Commune rebelle : tout le monde s'en réjouit. Quand j'ai été arrêté, toute ma fortune se montait à 850 livres : en entrant dans la maison d'arrêt, on m'a fait déposer cette somme. Je suis sans finances comme sans vêtements.

Voilà la vérité des faits : je n'ai rien déguisé, je n'ai rien dissimulé, j'ai voulu dire la vérité tout entière ; je l'ai crue utile ; malheur à ceux qu'elle pourrait blesser. Jeune encore, je préfère à la vie, l'honneur, l'estime de mes concitoyens. Plutôt la mort que de rester encore plus longtemps sous le poids affreux des soupçons, de l'erreur, de la calomnie ; mais j'ai le sentiment de mon innocence. Je vais

[1] On annonce que des chariots sont à la porte, que la septembrisation va recommencer.

appeler la plus sévère attention sur toute ma conduite

Suis-je coupable d'avoir accepté la place de juré au tribunal révolutionnaire? Je sais que ce titre inspire d'odieuses préventions. On m'a objecté cette réponse fameuse dans l'histoire de la Ligue, de la part d'un magistrat de province à la cour de Charles IX : *Sire, j'ai trouvé parmi vos soldats de braves et fidèles sujets, mais je n'ai pu y trouver d'assassins.* Sans doute ce trait est beau, il est digne d'un fier républicain ; mais la Révolution française est infiniment au-dessus des troubles ridicules arrivés entre les maisons de Bourbon et de Lorraine, sur le prétexte encore plus ridicule de quelques misérables points de superstition. Il n'y avait pas là le grand et majestueux intérêt de la puissance nationale, luttant contre tous les rois de l'Europe altérés de domination, et faisant décider, par la force des armes, qu'un peuple est le maître d'adopter le gouvernement dans lequel il a placé son bonheur et sa gloire. Sans doute le jeune citoyen, enthousiaste de la liberté, séduit par l'annonce éclatante d'une grande régénération, a pu et dû accepter la fonction redoutable de contribuer à la punition des ennemis de la patrie et de l'humanité. Telle était l'opinion générale sous laquelle on envisageait l'érection du tribunal révolutionnaire ; alors il était présidé par l'homme[1] vertueux et sensible qui préside celui d'aujourd'hui.

Il est vrai que j'ai été continué *même sous la loi arbitraire du 22 prairial* ; mais j'en appelle à la conscience de tous les hommes vrais et probes. Logé dans le palais national, connu des hommes qui jouaient les premiers rôles sur la scène du monde, possesseurs de la confiance d'un grand peuple, soit par la hardiesse de leurs vastes conceptions, soit par l'art de leurs discours fallacieux, m'était-il possible de voir la vérité au milieu des nuages brillants dont j'étais environné ? Une force invincible ne m'entraînait-elle pas malgré moi ? C'était un atome emporté violemment par un torrent rapide. Ce chef ne peut faire judiciairement la matière d'une accusation ; il

1 Dobsent.

ne peut être que du ressort de l'opinion, comme un point de morale.

On n'a pas oublié ma conduite honorable envers Camille Desmoulins, mon éloignement du tribunal depuis sa perte. Qu'on fouille dans les archives, on se convaincra que je n'ai jamais figuré dans aucune affaire qui puisse me faire soupçonner d'avoir été l'instrument de telle ou telle personne, de tel ou tel parti; mes maladies, effets de ma sensibilité, et les soupçons formés contre moi à cause du dîner avec Danton, m'en ont heureusement éloigné. Depuis le sacrifice de Desmoulins je n'y ai paru que rarement et dans des occasions où le fauteuil n'était occupé que par un très-petit nombre d'accusés. Je n'ai jamais dénoncé ni fait incarcérer qui que ce soit. Je pourrais citer quelques personnes qui m'ont serré dans leurs bras, comme leur libérateur; loin d'avoir participé aux forfaits des destructeurs de l'humanité, l'âme pénétrée d'indignation contre eux, je ne les ai plus vus qu'avec horreur.

Serais-je coupable d'avoir connu Robespierre, Barère, Billaud et compagnie, et me ferait-on un crime d'avoir su, sans le dévoiler, leur projet de décimer la Convention nationale?

La Convention nationale a aussi connu Robespierre; elle lui a donné une grande confiance. Elle a contribué à l'erreur et à la crédulité communes.

Qui n'aurait pas mis de l'intérêt, peut-être de l'orgueil, à l'approcher, à lui donner un déjeuner frugal le jour de la fête à l'Être suprême?

Sous l'empire de Tibère, un Romain fut mis en jugement pour avoir eu des liaisons avec Séjan. Je n'en eus jamais avec Robespierre; le tyran n'était pas homme à liaison. Au surplus, je répondrais comme le républicain de Rome : « Lorsque vous élevez quelqu'un sur nos têtes, il ne nous appartient pas de juger de son mérite, ni de vos motifs. Faites attention, non aux derniers jours de Séjan, mais aux temps antérieurs de sa puissance. On regardait comme un grand honneur d'en approcher..... Qu'on punisse les complots contre la république, mais non de simples liaisons. Notre intention était

la même que la vôtre, et nous justifie également[1]. »

Loin d'être complice des crimes des conspirateurs, on a vu qu'ils m'ont révolté, et que j'ai travaillé à les divulguer; j'ai recueilli les noms de toutes les victimes pour ce but salutaire. J'ai dévoilé publiquement leurs projets par des indiscrétions affectées, même envers plusieurs députés. J'ai dû agir avec cette prudence, parce que les décemvirs, avec un prétexte de leur façon, m'auraient conduit à l'échafaud avant les proscrits. Dossonville n'en a pu faire disparaître le tableau, que parce qu'il avait connaissance du complot, et j'ai été arrêté précisément à cause que je le dévoilais. Si l'on n'eût pas été excité par ce motif, pourquoi m'aurait-on privé de la liberté? S'il en eût été autrement, Billaud-Varennes, un des auteurs de la conspiration, aurait appliqué l'expression de *scélérat*, que j'ai employée dans la société des Jacobins, au parti dont les décemvirs avaient résolu de se défaire. On ne m'aurait pas fait arrêter, par ce qu'on n'aurait conçu ni crainte ni soupçons.

M'accuserait-on d'avoir eu le dessein d'entrer dans la conjuration de Robespierre et de la Commune, aux journées des 9 *et* 10 *thermidor?* J'étais dans les fers dès le 3, et ma conduite antérieure démontre ce que j'aurais fait.

Peut-on m'accuser sur l'incertitude de la part que j'aurais prise à des événements dans lesquels je n'ai pas figuré? Non, sans doute.

Objecterait-on la circonstance singulière que la Commune de Paris a prononcé ma liberté?

Je réponds qu'il peut se faire que quelqu'un, sachant que je voyais quelquefois Robespierre, mais ignorant mes sentiments et ma conduite, ait pu conjecturer que j'entrerais dans son parti, et expédier un ordre de mise en liberté. Le fait d'autrui peut-il me compromettre? Puis-je être responsable

[1] La fermeté de ce discours, ajoute l'historien, et la joie d'entendre exprimer ce que chacun pensait au fond de son cœur, firent une impression si vive, que les accusateurs de Térentius, déjà coupables d'anciens délits, furent tous exilés ou mis à mort. *Annales de Tacite*, liv. VI c. II. (V.)

de l'opinion erronée que l'ignorance a pu former sur mes principes?

Objecterait-on, enfin, qu'à la présentation de mon acte de liberté j'ai écrit de me rendre à la Commune ? Mais le désir de briser mes chaînes, le défaut de connaissance de ce qui se passait, la curiosité d'acquérir cette connaissance, l'idée que ce pouvait être une formule, le respect dû aux autorités constituées, tout a pu me déterminer à souscrire ce qu'on a voulu que je souscrivisse. Or, je le demande, y a-t-il un seul des détenus de la Force, qui, à ma place, n'en eût fait autant pour recouvrer sa liberté ?

L'enlèvement des complices de Robespierre par la force armée, sur les neuf heures du soir, 9 thermidor; le silence gardé à mon égard, démontrent que les conjurés ne me croyaient point disposé à les favoriser. Je suppose que je fusse sorti, qui peut dire que je me serais réuni à la conspiration?.... Le tribunal révolutionnaire en a acquitté quarante qui s'y étaient réunis, c'est une preuve infaillible qu'il sait distinguer l'erreur du crime.

Oui, à mesure que je descends dans ma conscience et que je l'examine, je sens mon cœur soulagé, en me convainquant de plus en plus de mon innocence. Je le sens avec toute la force d'une âme neuve qui a bien mérité, qui a eu le courage de faire son devoir; je suis digne de la liberté et de la jouissance des dispositions douces, humaines, justes et républicaines avec lesquelles la Convention va enfin assurer le bonheur des Français.

La détention d'un citoyen opprimé est une calamité publique. Au printemps de mon âge, instruit par le malheur à me défier des hommes, je peux être utile. Je demande à l'être.

J'ai puisé dans mon éducation et ma vie entière des principes de probité, de morale et d'honnêteté. Jaloux de fixer sur mon compte l'opinion publique, je vais prouver succinctement, par quelques détails, que je ne suis point de ces aventuriers inconnus que le hasard seul favorise dans des temps orageux. Avant la révolution je finissais mes études à la ci-

devant université de Bourges. J'ai passé une partie de l'année 1789 à Blodeix, chez un de mes oncles paternels chargé, par tutelle, de l'éducation de six orphelins. J'étais l'aîné de ses pupilles. Un de mes frères est mort aux frontières en combattant les ennemis de la République. Le plus jeune, le seul qui me reste, sert encore son pays, par les armes, dans un grade très-inférieur; du moins j'aime à le croire, quoique depuis quatre mois je n'aie reçu de ses nouvelles. Notre père a quitté la vie à la fleur de son âge, nous laissant une fortune médiocre. Il était habile dans l'art de guérir. Une lettre honnête, du principal du collége de Guéret, m'invite avec instance à accepter la place d'une des écoles inférieures. Je cède à ses désirs. En 1791, époque où le serment des prêtres fit déserter les instituteurs des maisons d'éducation, les administrateurs du département de la Haute-Vienne me nommèrent professeur de seconde au collége de Limoges. Je fus installé au milieu des baïonnettes. En 1792, je suis appelé à Saint-Gautier, département de l'Indre, pour y professer la rhétorique; enfin, passionné pour la révolution, et enclin pour les connaissances de la médecine, je suis venu à Paris prendre les leçons des plus habiles maîtres; je me suis trouvé lié, par mes idées, par ma vie pure et sans tache, avec les hommes dont la Révolution a fait plus ou moins la célébrité. On ne verra dans tout ce que j'ai écrit autre chose qu'un amour brûlant de la patrie, et un attachement sans bornes aux principes philanthropiques [1]; je suis muni des meilleures attestations; j'ai emporté partout les regrets et l'estime des gens de bien.

O législateurs, permettez à ma faible voix de s'élever jusqu'à vous ! Le malheur exerce l'âme, et c'est au fond des cachots que, revenue à la réalité des choses imparfaites du monde, elle découvre le vide et l'erreur de ces espérances

[1] Que l'on consulte plusieurs manuscrits renfermés dans mon secrétaire, mon adresse au nom des sans-culottes méridionaux; un petit ouvrage intitulé, *De nos maux et des remèdes qu'il faut y apporter*, imprimée en frimaire l'an 2; un plan d'éducation républicaine dont la Convention nationale a agréé l'hommage, le 10 décembre 1792, par l'organe de Jean Bon Saint-André, alors secrétaire; mention honorable en a été décrétée. (V.)

abstraites d'une perfection chimérique, étrangère aux passions des hommes. Un peuple de vingt-cinq millions d'âmes vous a confié ses grandes destinées. Le sort de l'Europe est aussi dans vos mains par l'influence du Peuple français sur tous ses voisins. La postérité vous jugera. Elle est sévère; votre gloire ne doit pas vous être indifférente. Que de puissants motifs pour vous exciter à répondre dignement à cette confiance honorable et telle qu'il n'en est point de plus auguste! Ah! ce n'est pas assez d'avoir détruit tous les préjugés de l'orgueil, de la domination et de la superstition : ce n'est pas assez d'avoir humilié les rois de la terre en faisant tomber la tête de l'un d'eux sous la justice des peuples opprimés [1]; ce n'est pas assez d'avoir fait entrevoir à la nation française l'aurore de la *liberté*, de lui avoir promis l'*égalité*, de l'inviter à la *fraternité*. Non, ce n'est pas assez d'avoir triomphé de ces nouveaux tyrans qui, sous le voile imposteur de l'amour de l'humanité, de la régénération sociale et du bonheur public, ne savaient que dépouiller, emprisonner, égorger, et croyaient régner comme la mort par la destruction; ce n'est pas assez de guider des armées formidables ni de forcer des peuples ennemis à recevoir la paix : toutes ces hautes merveilles s'évanouiraient si vous ne profitiez de vos triomphes pour affermir et consolider votre ouvrage.

Ralliez-vous au centre d'un système politique, libre, sage et sans exagération; cessez toutes ces divisions intestines qui déchirent votre sein et dont le spectacle scandaleux afflige, inquiète, et consterne le Peuple, en même temps qu'il fait la joie de ses ennemis et des vôtres; suivez l'exemple des valeureux guerriers qui versent leur sang sous les drapeaux de la victoire; prononcez hardiment le dogme du gouvernement robuste et sain qui convient à la nature de la République française, dégagé de toute domination exclusive sur

[1] Langage d'un jeune enthousiaste sans expérience et qui, quoique très-instruit, n'avait pas réfléchi sur les événements antérieurs et leurs suites que nous offre l'histoire. (V.)

la multitude, comme de la trop grande influence de celle-ci sur la sagesse et l'expérience. Organisez le gouvernement avec la stabilité salutaire de la distinction des pouvoirs, sans laquelle il n'y a ni liberté publique et individuelle, ni égalité même devant les lois, ni sûreté d'industrie et de propriété ; mais bien des défiances, des factions, des délations, des bastilles, des échafauds et des guerres civiles. L'histoire n'offre pas inutilement l'expérience des siècles. Les cinq années de révolutions que le Peuple vient de parcourir ne doivent non plus être une vaine expérience ; alors vous verrez finir d'elles-mêmes toutes les divisions, se réunir tous les partis. Ceux que le char révolutionnaire a effrayés et blessés dans sa marche rapide et violente, et qui en désirent le ralentissement ; ceux qui l'ont conduit et sauvé au travers des écueils avec la hardiesse sans laquelle il eût été renversé, et qui tremblent de le voir rétrograder, tous mettant leur félicité dans l'heureuse impossibilité d'exercer des vengeances alternatives, concourront enfin à la paix publique, en faisant renaître la circulation des subsistances, les arts, le commerce et les sciences et toutes les parties vivifiantes d'un État libre et florissant.

De la Force, ce 15 vendémiaire, l'an III^e^ de la République une et indivisible.

VILATE.

IV

CONTINUATION

DES

CAUSES SECRÈTES

DE

LA RÉVOLUTION

DU 9 AU 10 THERMIDOR,

PAR VILATE,

EX-JURÉ AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS,
TRANSFÉRÉ ET DÉTENU AU LUXEMBOURG.

La régénération d'un peuple doit commencer par les hommes les plus en évidence, non pas seulement parce qu'ils doivent l'exemple, mais parce qu'avec des passions plus électrisées, ils forment toujours la classe la moins pure, surtout dans le passage d'un long état de servitude au règne de la liberté.

(*Discours de Billaud-Varennes, du 14 frimaire an II.*)

AVERTISSEMENT

J'AI cru servir encore mon pays en offrant à mes concitoyens le faisceau de lumières qui m'a éclairé. Je prévois les reproches, les injures, les calomnies. Je n'en serai point atteint; je me ferai gloire de les avoir mérités : trop heureux si j'ai été utile, si j'ai proclamé quelques vérités.

CONTINUATION

DES

CAUSES SECRÈTES

DE

LA RÉVOLUTION

DU 9 AU 10 THERMIDOR.

Comme ils abusaient des choses les plus sacrées ces usurpateurs de l'opinion publique, qui, par leurs artifices, avaient accumulé sur la France tous les genres de calamités !

Ils avaient sans cesse à la bouche les mots séduisants de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité*, et ils couvraient le sol français d'une multitude d'inquisiteurs, de bastilles, d'échafauds....., et ils établissaient, par tous les moyens imaginables, la plus affreuse tyrannie....., et ils semaient les haines, les querelles, les vengeances, les guerres civiles !

Ils mettaient à l'ordre du jour la *probité*, la *justice*, les *vertus*....., et partout ce n'étaient que vols publics, vexations inouïes, cruautés barbares, enfin tous les crimes déchaînés à la fois comme les vents des tempêtes dans une grande commotion de la nature.

De quoi doit-on être le plus étonné, ou des sophismes qu'ils employaient pour commettre leurs ravages, ou de l'aveugle docilité du plus éclairé des peuples à se laisser prendre en détail, égorger en masse comme un stupide trou-

peau destiné à la boucherie? L'histoire fera cette question. Le souvenir des applaudissements qu'ils avaient l'art d'obtenir l'empêchera peut-être de la résoudre.

Jusqu'à quand l'expérience des siècles sera-t-elle vaine et inutile! L'histoire des nations est la moindre étude des hommes. D'une part, elle s'efface de la mémoire du petit nombre qui l'a feuilletée avec attention; de l'autre, elle ne fait pas plus d'impression sur le commun des lecteurs que leurs images sur le miroir.

« Sous les triumvirs, observe un homme illustre [1], Rome était inondée de sang, quand Lépide triomphait de l'Espagne; et, par une absurdité sans exemple, sous peine d'être proscrit, il ordonnait de se réjouir. »

Si l'histoire eût conservé les lettres adressées par ce Lépide au sénat, pour commander ses fêtes nationales, peut-être y trouverait-on l'équivalent de ce que disaient nos tyrans dans de pareilles circonstances.

« Que la fête tende à réveiller les sentiments généreux qui font le charme et l'ornement de la vie humaine, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois; que la mémoire des tyrans y soit vouée à l'exécration; que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la république. Invitez à cette fête et la nature et les vertus.... »

Que n'ordonnaient-ils aux veuves et aux orphelins, dont on avait fait mourir les maris et les pères, d'y montrer de la gaieté!

Jusqu'à quand les hommes seront-ils dupes et victimes de l'abus suborneur des mots? Les tyrans connaissaient à fond l'art d'en tirer parti.

Selon Saint-Just : « le caractère des conjurations est le déguisement : on serait imprudent d'annoncer ses desseins et son crime; il ne faut donc point s'attacher à la surface des discours, mais juger les hommes par ce que la probité conseille. »

1 Montesquieu.

Barère disait : « Cinq années d'expérience révolutionnaire ont instruit le peuple français. Non, il ne se méprendra plus aux exagérations constantes, ni au costume patriotique des hommes qui sont les ennemis naturels de l'égalité et de la liberté, ou des ambitieux qui veulent s'en faire un patrimoine. »

Billaud-Varennes : « L'art le plus profondément machiavélique n'est-il pas celui qui brise les nœuds de la sociabilité en isolant tous les individus par des défiances ? »

Robespierre : « Les conspirateurs ne seraient pas des conspirateurs, s'ils n'avaient l'art de dissimuler assez habilement pour usurper, pendant quelque temps, la confiance des gens de bien. »

Quelle similitude de ruses politiques ! Qui n'aurait pas été trompé ? N'a-t-on pas même besoin encore de se retracer le tableau de leur tyrannie, de leurs forfaits, pour ne pas se laisser séduire ! Que de gens graves, expérimentés, ont succombé à cette étrange séduction ! Une multitude de patriotes, en effet, ne plaçaient-ils pas leur gloire à la fortifier, avec une bonne foi digne d'un meilleur sujet ? La Convention nationale elle-même ne s'est-elle pas laissée surprendre et décevoir ? Une grande partie du peuple, subjuguée par l'exemple qu'elle lui intimait, ne s'y livrait-elle pas avec une sorte de joie ? Ceux même que leurs habitudes, leurs goûts naturels, leurs connaissances, leurs malheurs, devaient le plus en préserver, ne semblaient-ils pas feindre de mettre leur devoir à participer à l'enchantement général ?...

La Terreur n'était pas l'unique moyen avec lequel ils l'avaient produit : il leur avait fallu aussi des moyens pour produire la Terreur elle-même.

Par quelle inconcevable combinaison étaient-ils parvenus à terrifier une assemblée aussi grande, aussi auguste que la Convention nationale, remplie de tant de lumières, aussi prémunie, ce me semble, contre les mensonges de l'éloquence, par l'exercice journalier de ses devoirs, par la puissance effroyable de mettre en arrestation les membres qui la composaient, et celle de nommer tous les comités ? Exemple,

funeste et à jamais mémorable du danger des factions dans une assemblée nombreuse, et de la facilité qu'elles ont à y prendre naissance ! On a vu celle-ci, tourmentée par ses grandes passions, se déchirer les entrailles, et, comme le phosphore, se dévorer elle-même. Puisse la sauvegarde que la Convention nationale croit prendre, dans ce moment, contre un pareil malheur, n'être pas détruite par de nouvelles dissensions ! C'est de cette impossibilité qu'il faudrait une garantie. Jusqu'à quand s'abandonnera-t-on à l'instabilité des préceptes spéculatifs et oiseux comparables aux sables mouvants où s'engloutit tout ce qui pose dessus ?

Ah ! l'allégorie d'Ulysse, attaché au mât de son navire pour ne pas succomber aux sons mélodieux des sirènes, ne serait peut-être pas ici déplacée, surtout à l'égard de la crainte que le passé inspire pour l'avenir. N'ayant point la réalité de cette sublime image de l'empire invincible des passions, la Convention nationale avait au moins deux moyens d'y suppléer autant que possible : *la liberté de la presse, les sociétés populaires ;* mais, comme le héros d'Homère, à l'égard du premier, non-seulement elle en a commandé la suppression, mais encore elle a effrayé par des peines mortelles les hommes courageux qui refusaient de lui obéir ; tandis qu'à l'égard du second, les tyrans, semblables aux sirènes, s'en sont emparés pour y débiter, avec plus d'art encore, leurs discours philanthropiques. Puisse aussi l'expérience de ces deux dangers ouvrir les yeux *sur l'inviolabilité sacrée de la liberté de la presse, et l'inconvénient immense de l'influence des meneurs dans les sociétés populaires !*

Au spectacle de la vélocité des opérations majeures qui ont eu lieu, on a pensé qu'il existait, à l'ancien comité de salut public, un ordre de délibérations sages et constantes, arrêtées par les membres à la lumière de discussions graves et profondes, sous la présidence de l'un d'eux, et rédigées sur un registre par un secrétaire. La République était dans l'erreur. Offrant moins d'ensemble qu'une municipalité de village, le comité, presque toujours désert, n'était, le plus souvent, composé que d'un, deux ou trois de ses membres

alternativement, commandant, ordonnant sans la participation des autres, selon que le hasard les avait amenés, et toutefois avec l'assentiment tacite de tous, qui approuvaient de confiance les décisions réciproques. Travaillant chacun à part dans leur laboratoire, ils ne se rassemblaient que dans des cas extraordinaires de danger et de crise, et alors quelques-uns des membres du comité de sûreté générale étaient appelés.

Il n'y avait point de plan systématique dans le travail, mais bien une confusion horrible et croissante où l'empire des incidents et de l'influence des subalternes présidaient, plus que la raison et la justice, à l'expédition du détail des affaires toujours renaissantes. De là des mesures insuffisantes, disparates, souvent contradictoires, propageant le désordre, l'effroi et le désespoir sur tous les points de la République. Le principe qui faisait tout aller était une tendance presque naturelle à la tyrannie, aux mesures fortes, vigoureuses et terribles, que tous (maîtrisés par la gravité des choses, qui, par là, en devenaient plus aggravantes) avaient adoptées simultanément, moins encore par un sentiment réfléchi, que par une inquiétude d'esprit disposée à tout faire avec emportement et violence. De là des tiraillements d'opinion, des jalousies, des défiances, des disputes, enfin la division favorable à la liberté sur le point où ils étaient le plus d'accord, la proscription d'une partie de la Convention nationale. Il y avait là plus de tyrannie, plus de despotisme qu'au divan de la Porte Ottomane, et en même temps moins d'unité, de force, d'ensemble dans l'ordre et l'exécution.

Le chaos affreux résultant de toutes ces choses entrait dans les vues ambitieuses de chacun des tyrans : de Collot-d'Herbois, attaché aux Hébertistes pour les projets desquels il avait inventé les bandes vagabondes et sanguinaires du général *Ronsin*, et combiné les dispositions du *maximum* avec le plus de défectuosité possible ; de Barère, courtier de tous les partis, secrétaire de tous les forfaits, banquier de crimes et de séditions, courageux défenseur du plus fort, se rendant sourdement dans des lieux secrets avec les compagnons de ses plaisirs érotiques, pour y négocier les ravages de la *Vendée*, et

agrandir cette plaie révolutionnaire; de Robespierre, spéculant sa fortune politique sur la gloire de réparer tant de maux et de désastres. Quelle singulière uniformité dans la nature ! L'élévation de tels hommes au faîte de la suprême puissance n'est-elle pas, dans les orages civils, ce qu'est l'apparition extraordinaire des monstres inconnus que les vagues soulevées offrent dans les tempêtes des mers ?

Le contraste entre Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes n'est pas moins frappant dans un autre genre que celui de Barère et de Robespierre.

Billaud-Varennes, bilieux, inquiet, faux, pétri d'hypocrisie monacale, se laisse pénétrer par ses efforts mêmes à se rendre impénétrable, ayant toute la lenteur du crime qui médite, et l'énergie concentrée pour le commettre. Bas, rampant, implacable, son ambition ne peut souffrir de rivaux. Morne, silencieux, les regards vacillants et convulsifs, marchant comme à la dérobée. Sa figure au teint pâle, froide, sinistre, montre les symptômes d'un esprit aliéné.

Collot-d'Herbois, sensible, enthousiaste, facile, se passionne pour les idées grandes, élevées. Cruel, il croit être humain. Son âme varie comme son jeu sur le théâtre et à la tribune. Enclin à la débauche, passionné pour les femmes, sans choix; violent, colère, emporté, air de vérité; son visage quelquefois enflammé, selon la fougue de ses passions. Peut-être eût-il été juste, compatissant, si la mauvaise compagnie ne l'eût rendu plus féroce que le tigre et le lion.

On m'a reproché d'une manière indirecte d'être resté dans ce tourbillon de choses, et de n'avoir pas instruit le public de la part que je prenais aux conversations où se méditaient les idées dévastatrices. On voudra bien observer que, tour à tour livré aux illusions de l'enthousiasme, aux inquiétudes de la méfiance, la retraite m'était devenue comme impossible. Heureux qu'un fonds naturel de gaieté et de plaisanterie ait caché, sous les apparences de la frivolité, l'étude d'observation à laquelle je me bornais, et l'absence du tribunal révolutionnaire, à laquelle je me suis décidé depuis l'holocauste sacrilége de Danton et de Camille.

Néanmoins, voici un échantillon de la manière dont je me comportais. Par exemple, au fameux dîner de Vénua, quand il fut résolu de *déblayer la Constituante*, je dis en riant : de *ce que l'on invente on fait l'expérience*. De plus, un jour que j'étais chez le législateur Dupin qui, d'après son rapport sur les fermiers généraux, avait été chargé de surveiller l'inventaire et la vente de leur riche succession mobiliaire, voyant une multitude de bijoux, beaucoup d'or et de diamants, je me permis cette raillerie : « En vérité, mon cher Dupin, on dirait que tu as trouvé le petit chien de l'un des jolis contes du naïf La Fontaine : tu sais comme il secoue l'or et les pierreries! » Il me répondit, comme certain procureur au premier président du parlement de Paris : *Tu as toujours le petit mot pour rire.*

Les faits suivants vont développer davantage l'esprit qui dirigeait le comité de salut public.

Un estimable père de famille, *Sèvres*, né dans mon département, m'avait chargé de la pétition d'un artiste distingué, victime d'une basse jalousie, afin de m'employer à lui procurer la liberté. Je crus devoir intéresser Collot-d'Herbois : « Tu aimes les arts, les talents, le génie; voilà une occasion de leur être utile. » Ce fut ainsi que je lui parlai en faveur de l'artiste : « Il est, dit-il, bien étrange, bien inconvenant, qu'un juré se mêle de protéger des détenus, quand il est fait pour les condamner.» Sa réponse avait un ton d'aigreur. «S'il est opprimé! Je t'assure qu'il est vexé par un envieux ennemi; il faut de la justice. — Bah! il est bien question, en révolution, du juste et de l'injuste! » Nous étions au Carrousel, marchant vers la Convention; je fis un pas brusque comme le quittant vite. S'apercevant de son indiscrétion, il affecte de me prendre les mains; sa voix s'adoucit « On verra, au surplus; je ferai tout ce qui dépendra de moi : c'est un honnête homme?... »

Le dialogueur des *Entretiens du bon père Gérard*, instituteur des paysans de la Bretagne, avait furieusement dévié de la droiture naïve des sentiments qu'il place dans sa bouche. Sans doute l'insouciance du juste et de l'injuste était la règle inflexible avec laquelle il formait, à Lyon, les masses destinées aux mitraillades révolutionnaires.

Barère avait les manières si engageantes, si agréables! Parfois il se plaisait à dérouler ses projets régénérateurs : « On sera obligé de supprimer les journaux, de phlébotomiser leurs auteurs; ne suffit-il pas d'une feuille sous la direction immédiate du comité, pour neutraliser l'opinion publique [1]? »

Regardant, avec Dupin [2], de la fenêtre de ma chambre au pavillon de Flore, il me dit. « Paris est trop grand; il est à la République, par sa monstrueuse population, ce qu'est à l'homme l'affluence violente du sang vers le cœur, une suffocation qui dessèche les autres organes et mène à la mort..» — « Sais-tu, Dupin, que l'idée de Néron, quand il mit le feu à Rome pour avoir le plaisir de la rebâtir, était une idée vraiment révolutionnaire? »

On se rappelle les paroles de Mahomet, à l'égard de l'Alcoran. Ce livre devait suppléer tous les livres. Barère, vrai disciple de cet imposteur, disait: « Nous brûlerons toutes les bibliothèques. Oui, il ne sera besoin que de l'histoire de la Révolution et des lois : s'il n'y avait pas sur la terre, à des époques répétées, de grands incendies, elle ne serait bientôt plus qu'un monde de papier. »

Les murs de la chambre rouge de Méot, dans laquelle nous avons dîné quelquefois ensemble, gardent le souvenir d'autres conversations analogues à la couleur dont ils sont peints [3].

[1] Barère a, là-dessus, un discours curieux dont il m'a lu le commencement; il est écrit, avec son style accoutumé, pour ce *but salutaire*. S'il ne l'a pas mis au rang de ses *correspondances*, je l'invite à le livrer à l'impression. (V.)

[2] Ce Dupin était le coupe-tête de la maltôte. Il avait tout prêt un nouveau rapport sur les adjoints des fermiers généraux. Il eût sans doute aussi exercé à leur égard le *bénéfice d'inventaire* au nom de la République. (V.)

[3] Le commencement de ma lettre, insérée dans plusieurs feuilles publiques, écrite à Merlin de Thionville, deux jours avant la dénonciation de Le Cointre, n'est pas effacé de la mémoire des lecteurs. J'annonçais que vingt volumes ne suffiraient pas pour contenir l'histoire des crimes des Billaud, des Collot, des Vadier, des Amar, des Vouland. Eh bien! je ne dis rien de trop en avançant qu'un égal nombre de livres ne pourrait contenir les phrases plus ou moins atroces coulées de la bouche *dorée* ou de la plume de *paon* de Barère. (V.)

En voici une cependant qu'à cause de son extrême importance je dois révéler. Hérault de Séchelles dînait en tiers avec nous : c'était au commencement du mois de frimaire. La Révolution, comme on pense, en fut le sujet naturel. Hérault de Séchelles observait qu'elle pourrait apporter dans le monde des changements aussi grands en philosophie, que le christianisme en occasionna par ses nouveautés. *Barère :* « Tout prit une autre forme : les gouvernements, les lois, les mœurs, les vêtements, les langues. On vit disparaître l'empire romain, des villes majeures, Aquilée, Popolonie. D'autres s'élevèrent, Venise, Constantinople. Les Dieux furent chassés de l'Olympe. Les mers, les lacs, les rivières, tout changea de nom. Les César, les Pompée, les Brutus devinrent des Pierre, des Jean, des Philippe. L'espèce humaine sembla tomber dans l'avilissement. » *Hérault de Séchelles :* « Le monde doit sortir enfin de la nuit des préjugés; le despotisme des rois sera éclipsé par la souveraineté des peuples; les rêveries du paganisme et les folies de l'Église remplacées par la raison et la vérité. »

Il m'est impossible de rapporter tout ce qui fut dit : comme les coursiers d'Homère, qui franchissent les plaines d'une montagne à l'autre, je dois sauter le vide des intermédiaires pour toucher les points remarquables. Je dis aussi mon mot : « Le nouveau calendrier n'est pas mal, au moins; il sera, pour les opinions religieuses, ce que la constitution est pour les lois civiles. »

Hérault de Séchelles reprend : « La Nature sera le Dieu des Français, comme l'Univers est son temple. » *Barère :* « L'égalité, voilà le contrat social des peuples. » *Hérault de Séchelles :* Les anciens n'ont pu instituer la liberté qu'en plaçant l'esclavage auprès d'elle. » *Je repris :* « Nous avons effacé de la France jusqu'à la domesticité. » *Hérault de Séchelles :* « L'imbroglio constitutionnel de Condorcet ne nous a-t-il point forcés pourtant à ne faire qu'un impromptu populaire? Notre Décalogue politique me fait concevoir des craintes. La sanction, de la part du peuple, des lois proposées par le corps législatif, sera-t-elle réelle dans un si vaste empire?... La

démocratie sera-t-elle contenue dans ses écarts?.... » *Barère :* « Le pouvoir exécutif, composé de vingt-quatre membres, pourrait bien devenir le conseil suprême des *éphores* d'Athènes, de la *justicia* des anciennes Espagnes, le piédestal d'un chef, comme on le voit de nos jours, sous différents noms, à Venise, en Hollande, en Suisse, en Amérique, en Angleterre.... » Il fut aussi question du gouvernement révolutionnaire qu'alors on parlait d'établir. *Hérault de Séchelles*, enfoncé dans la méditation : « Faut-il qu'une nation ne se régénère, comme a dit Raynal, que dans un bain de sang ! » *Barère :* « Qu'est-ce que la génération actuelle, devant l'immensité des siècles à venir? »

Je frémis, je frissonne au seul souvenir des désastres et des maux que ces idées ont produits sous tant de faces. Depuis lors, Barère a dit à la tribune nationale : *Les Français sont révolutionnaires comme la Nature.* Flatteurs impies ! perdant de vue ses touchants attraits dans les rénovations de toutes ses productions, sa marche lente et majestueuse dans le cours successif des astres, des éléments, du flux de l'Océan, ils ne l'ont envisagée que dans ses convulsions accidentelles, l'éruption des volcans, les tremblements de terre à Lisbonne, en Sicile.

Braves Parisiens, je vous interpelle : dites si vous avez fait les 14 juillet, les 10 août, croyant avancer la ruine du *Muséum* de l'univers? Isnard vous effraya par ses prophéties [1].

Voltaire ! j'en adjure tes mânes, quand, par tes travaux immenses, tu devenais le précurseur de la Révolution, songeais-tu à presser le jour où les chefs-d'œuvre de ton génie seraient destinés à être la proie des flammes? Aurais-tu prévu, en faisant *l'Orphelin de la Chine,* que le Tartare Gengis-

[1] Lorsque les Girondins étaient menacés, et que d'insolents pétitionnaires venaient, dans la Convention même, demander leur châtiment, Isnard, l'un d'eux, alors président, eut le courage de répondre que, si l'assemblée était ainsi tyrannisée, les départements vengeraient les proscrits sur Paris même, et *que le voyageur chercherait un jour sur les rives de la Seine le lieu où Paris exista.* (*Note des anciens éditeurs.*)

kan donnerait des leçons aux législateurs de la patrie sur le prix des arts et des lettres ?

Des Français le vandalisme n'est point le caractère.

La guillotine exerçait son empire sur *Melpomène*. Ce n'est pas sans motif que Chénier s'est plaint amèrement, dans son rapport sur la translation au Panthéon des restes mortels de Jean-Jacques, de l'oppression sous laquelle avaient gémi les talents, le génie. Et lui aussi a été victime de la tyrannie ! il avait composé une nouvelle tragédie intitulée *Timoléon*. Ces mots, dans son *Charles IX* : « *des lois, et non du sang,* » étaient un ver rongeur lancé au cœur des tyrans. Robespierre, Billaud-Varennes, tourmentés de ses piqûres dévorantes, ne voyaient l'auteur de *Timoléon* qu'avec haine et fureur. Il soumet sa pièce à l'examen préalable des amateurs, il convoque une assemblée nombreuse dans le salon littéraire du Théâtre de la République. Avant de nous y rendre, Barère et moi, nous passâmes chez Chénier. L'auteur de la comédie des *Philosophes,* Palissot, y était déjà avec d'autres personnes. Après un déjeuner très-frugal et très-précipité, nous nous acheminons vers la salle où nous étions attendus. Chénier commence la lecture de son manuscrit. Sa déclamation était chaleureuse, bruyante. On écoutait avec autant de silence que d'intérêt. L'actrice Vestris, inquiète des efforts de poitrine du poëte, l'invitait à baisser de ton ; elle passait son mouchoir sur ses joues échauffées. Je croyais être reporté à ces jours brillants de la littérature du siècle passé, dont les anecdotes, embellies dans l'histoire des spectacles, font tant d'impression sur le cœur vierge du jeune républicain. Il me semblait voir cette fameuse actrice donner ses petits soins à Voltaire. Les beautés multipliées de la pièce faisaient naître les plus vifs applaudissements ; les auditeurs se surprenaient dans les transports de l'admiration, de l'enthousiasme.

Le sujet convenait parfaitement aux circonstances. La scène est à Corinthe. Il s'agissait, chez ce peuple libre, du

couronnement de Timophane, le destructeur de la liberté publique. Le servile Anticlès lui présente le diadème. Le peuple fait sentir son improbation par le silence terrible du calme imposant. Timoléon est le héros républicain qui provoque et fait éclater la vengeance populaire. Timophane est mis en pièces. La liberté est sauvée.

Le lendemain, je me trouve placé, dans la société des jacobins, près David et Michot. Celui-ci disait à l'autre : *Ah! la belle tragédie que celle de* Timoléon : *c'est un chef-d'œuvre; demande à Vilate.* Je ne pus m'empêcher de rendre une justice éclatante aux talents rares et au génie de l'auteur. Le peintre qui, dès 1789, a montré, par son tableau de *Brutus,* au jour du supplice de ses enfants, qu'il ne concevait la liberté que sous un air ténébreux, nous répond : *Chénier! une belle tragédie! c'est impossible. Son âme a-t-elle jamais pu sentir la liberté pour la bien rendre? Non, je n'y crois pas.*

A quelques jours de là, me trouvant avec Barère et Billaud-Varennes, on parle de *Timoléon.* Billaud ne put dissimuler son humeur : *Elle ne vaut rien; elle n'aura pas l'honneur de la représentation. Qu'entend-il par ce vers contre-révolutionnaire* :

N'est-on jamais tyran qu'avec un diadème?

Barère, qui avait mêlé ses applaudissements à la lecture de la pièce, mais auquel j'avais déjà rapporté les propos de David, ajoute : *Oui, il n'y a pas de génie révolutionnaire; elle manque dans le plan.* Billaud à Barère : *Ne souffrons pas qu'elle soit jouée.* Barère : *Donnons-lui le plaisir de quelques répétitions.*

Timoléon fut répété plusieurs fois devant une assemblée nombreuse de spectateurs. Les applaudissements présageaient à l'auteur le plus heureux succès. Barère, à côté de la Demahi [1], dans la loge du ci-devant roi, paraissait distrait.

[1] Une des maîtresses de Barère, ancienne courtisane désignée dans les *Causes secrètes.* (V.)

des honorables pour l'avoir trop suivi, leur silence affecté d'abord, puis nécessité par les remords, la crainte et l'opprobre : tout démontre leur forfaiture. Désespérés de ne plus tyranniser par l'imposture, la séduction et le charlatanisme, ils ont maintenant recours à l'audace, aux menaces, aux appellations de la révolte et de la guerre civile.

Entendez-vous ce nouveau Catilina, ce fils audacieux de la discorde et du crime, le poignard d'une main, la torche de l'incendie de l'autre, la tête échevelée, et ses cheveux changés en couleuvres, *Billaud-Varennes :* « Le sommeil est passé. Le lion n'est pas mort parce qu'il dort. Le moment où il s'éveille est celui où il étrangle et déchire ses ennemis? »

O vous, vrais et sincères amis de la liberté et de l'égalité ! demandez à tous les partisans de la terreur sur quel fondement ils appuient son utilité pour la République : ils seront muets.

Législateurs, peuple, auriez-vous oublié vos anciens amis ? Ce Camille Desmoulins n'a-t-il laissé aucun sentiment dans vos cœurs ? Fut-il un ennemi de la liberté, parce qu'il ne pouvait voir, sans horreur, la France se convertir en prisons, en cimetières ? Quel est celui de ses assassins qui eût été capable de son énergie, le 14 juillet ? Ce jour mémorable est-il effacé des annales de la Révolution ? Nos neveux verront-ils sans indignation, dans les pages de l'histoire, le récit de la prise glorieuse de la Bastille, et la mort affreuse de celui qui donna le signal de l'assaut ? Ce Philippeaux devint-il un conspirateur, parce qu'il s'opposa à la destruction de la génération actuelle, parce qu'il dévoila les tyrans qui voulaient faire haïr et détester la Révolution française, parce qu'il fut vertueux, et qu'il ne craignit pas de se perdre pour la vérité ? Portez vos regards sur sa veuve et sur son fils, n'ayant pour tout héritage de ses travaux que ses derniers écrits, dépositaires des preuves de son innocence et de son courage héroïque.

Je les ai connus l'un et l'autre, ces martyrs de la liberté. Où sont leurs tombeaux ? Des larmes s'échappent des yeux, quand on pense que leurs restes, perdus et confondus, ne

la Pharsale? Ils ont comprimé ton essor. Ta rare modestie peut-être n'en conviendra pas.

Du spectacle, passons au jardin des Plantes. Le citoyen Fournier, peintre habile, donnait à déjeuner à des amis, à des connaissances. Barère et moi en étions. La compagnie était nombreuse. Des émissaires des Vadier, des Vouland, des Amar, arrestateurs généraux de la République, avaient circulé pendant le jour aux environs du lieu où nous déjeunions. Ne voilà-t-il pas que, méchamment ou stupidement, les agents de la tyrannie imaginent que cette société était un rassemblement suspect! N'ayant aucun motif à alléguer, ne voilà-t-il pas qu'ils prétextent cette mystérieuse conspiration de la *Mère de Dieu,* pour faire du déjeuner un fil de ramification avec le chartreux Dom Gerle [1]! Sur cette heureuse idée, l'innocent Fournier est mis en état d'arrestation. Un gendarme est placé dans son domicile, et il est réduit à attendre que les débats entre Robespierre et Vadier, relatifs à la mise en jugement de cette affaire bizarre, soient terminés par le 9 thermidor. Ce n'est pas que je n'aie fait tout mon possible pour le délivrer. J'en parlai à Barère : *Tu dois agir pour Fournier, ou bien tu seras complice de Catherine Théos.* Il répondait : *Que diable aussi donnait-il à déjeuner?*

Ainsi cet artiste, ce père de famille, s'est vu exposé, comme tant d'autres, à servir de matière à la nouvelle méthode de *battre monnaie,* comme disait Barère, *sur la place de la Révolution.* Il fût entré dans le grand acte *épuratoire de la population nationale, après lequel on avait ajourné les banquets fraternels.*

L'espionnage est le caractère comme l'instrument de la tyrannie, de même que, sous *le cardinal Mazarin,* les délateurs qui déposèrent contre *le marquis de la Boulaye* avaient un *brevet de témoignage* par lequel il leur était enjoint de se

[1] Les *Révélations* de Senart, agent du comité de salut public, ainsi que les *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés,* qui se trouvent à la suite du présent écrit, dont ils forment le complément, renferment sur cette singulière affaire des détails qui pourront en dissiper l'obscurité. (*Note des anciens éditeurs.*)

trouver dans les assemblées publiques, de dire tout ce qui leur semblerait à propos contre l'État et le ministre sans qu'ils pussent être recherchés ; le comité de sûreté générale avait un nombre prodigieux d'espions avec brevet d'inviolabilité s'introduisant dans les cafés, dans les guinguettes, dans les groupes, dans les maisons, au sein des familles, y épiant les conversations et provoquant les plaintes contre le gouvernement par leurs propres déclamations. Les auteurs de cette infâme inquisition en étaient parfois victimes eux-mêmes. Voici un fait curieux. Un jour, Amar dînait chez le citoyen Durand, ci-devant garde du corps d'Artois, lié avec d'Espagnac, et alors employé dans les charrois et convois de l'armée ; il y avait à table un nommé Boyer, de la connaissance de Durand, mais inconnu d'Amar. Boyer était précisément un des *agents brevetés* du comité de sûreté générale. Amar avait signé de confiance son honorable diplôme. On venait de surprendre les deux frères Rabaut dans leur cachette, sur la déclaration du menuisier qui en avait fait la porte. On parla du danger des députés. La maîtresse de la maison montra pour Amar des inquiétudes. *Oh ! n'ayez pas peur*, répondit-il ; *je sais faire mon jeu*. La conversation ayant changé de nuance, il faisait ainsi l'agréable : *Je ne sors jamais sans avoir dix ou douze coupe-jarrets pour me défendre. Cette garde nationale parisienne est un assemblage d'hommes vils et rampants ; ils font pourtant les souverains. Qu'ils sont plaisants avec leur titre de citoyen ! chimères de badauds.*

Boyer ne laissa pas tomber ces paroles : il les recueillit dans un procès-verbal qu'il remit au comité de sûreté générale. La lecture en fut faite en présence d'Amar surpris, confus, humilié, balbutiant, enragé d'apprendre qu'il avait lui-même signé *la carte blanche* du dénonciateur.

Le nom de Boyer devait être fatal à notre illustre *trésorier des finances*. Peu de temps après ne découvre-t-on pas encore, dans les papiers d'un Boyer de Nîmes, des relations de sa part avec les complots qui ont agité cette ville ? Amar correspondait avec les femmes Gasse, convaincues de crimes *maricides*.

Que de choses semblables sur les Vouland, les Vadier! Protecteurs des uns et des autres, ils étaient intéressés à cacher mutuellement leur opprobre. Qu'on juge ces hommes retirés secrètement, dans un lieu resserré, derrière les juges du tribunal révolutionnaire, pour jouir du spectacle barbare de Danton, Camille, Philippeaux, etc., assis sur les gradins redoutables, et surprendre à la Convention le décret de *mise hors les débats*, sous prétexte de rébellion!

Les femmes sous la monarchie tenaient le sceptre de la toilette : devenues *républicaines*, les courtisanes l'ont despotisé davantage. On se rappelle le discours de Payan, prononcé le 26 floréal, à la Commune : *Il est une nouvelle secte qui vient de se former à Paris : jalouse de se réunir aux contre-révolutionnaires par tous les moyens possibles, animée d'un saint respect, d'une tendre dévotion pour les guillotinés, ses* INITIÉES *font les mêmes vœux, ont les mêmes sentiments, et aujourd'hui les mêmes cheveux. Des femmes édentées s'empressent d'acheter ceux des jeunes blondins guillotinés, et de porter sur leur tête une chevelure si chérie : c'est une nouvelle branche de commerce, un genre de dévotion tout à fait neuf. Ne troublons point ces douces jouissances; laissons, respectons même les perruques blondes. Nos aristocrates serviront du moins à quelque chose : leurs cheveux cacheront les têtes chauves de quelques femmes, et la courte chevelure de plusieurs autres qui ne furent jamais jacobines que par leurs cheveux.*

Risum teneatis! Voici le secret mystérieux de cette déclamation imprévue qui inquiéta, dans le temps, toutes les femmes de haut parage, surprises de n'avoir pas eu même l'idée de ces perruques blondes, et de n'en rencontrer sur aucune tête. La jeune héritière du beau bouquet de Robespierre, au jour de la fête à l'Être suprême, s'était imaginée, par un de ces caprices agréables au sexe, de cacher ses superbes cheveux du plus beau noir, sous une perruque élégante de longs cheveux blonds. Son visage de lis et de roses prenait un air différemment varié d'attraits et de charmes, selon la coiffure, noire ou blonde, avec laquelle il lui plaisait à son réveil, de décider, entourée de ses camériste, comment

elle se montrerait dans la journée. La Demahi, jalouse de ce raffinement de coquetterie, s'en plaignit à Barère. *C'est une prétention horrible de la part de cette petite..... de vouloir donner le ton aux modes.* Barère, sensible, comme Jupiter aux plaintes de Junon, fronce le sourcil en signe de sa puissance. Le messager des ordres souverains est envoyé vers Payan, agent national. Mercure est vif dans ses courses. Bientôt arrive le surveillant de la commune de Paris. Barère lui dit : *Sais-tu, mon ami, que l'aristocratie relève la tête, qu'il s'établit une secte singulière et dangereuse? Des femmes achètent les cheveux blonds des guillotinés, et s'en font faire des perruques, pour signal de ralliement dans leur dévotion envers les ennemis de la République; il faut arrêter ce désordre. Un seul mot de ta part à la Commune suffira.* Barère avait le talent de présenter un objet sous tant de couleurs, qu'un agent national, plus clairvoyant, se serait laissé tromper par ce ton de vérité. Le lendemain Payan, couvrant sa vue de lunettes, ne manque pas de tonner contre les perruques blondes. Toute la France fut entretenue solennellement de l'élégant édifice de la coiffure des femmes, pour satisfaire le dépit et la jalousie d'une *virtuose.* Barère suffoquait de rire quand il se rappelait cette *gentillesse.*

Peuple! ne ris pas! déplore au contraire le malheur de la Révolution livrée tout à la fois aux horreurs froides des vengeances, aux atrocités sanglantes des anthropophages, et aux ridicules jeux de quelques marionnettes politiques.

Vois la tyrannie dont ils ont failli de t'accabler! Prends ce ton de dignité convenable à la confiance d'un grand peuple si cruellement joué. Non : *tu n'es pas un composé d'imbéciles, de badauds qu'on peut mener avec une paille.* Il est temps enfin que tes yeux se dessillent. Vois le système de la tyrannie médité avec l'intention profondément réfléchie de l'établir sur les ruines de la liberté publique. Sois grand, majestueux, et, comme le peuple de Corinthe, ne montre ton indignation que par un silence imposant. Tu n'as pas besoin d'un Timoléon : laisse agir la Convention nationale qui a su vaincre quelques-uns des tyrans; elle sait ce qu'il faut faire. Sa gloire est la ga-

rantie de son zèle à se rendre digne de toi. Une assemblée, aussi variée que la nature dans ses éléments, est comme elle incapable de tromper les hommes.

Renoncez aussi à vos illusions et à vos sophismes, vous qui, trompés et trompeurs, reportez le poids des désastres et des malheurs dont le peuple ne fait encore que soupirer, sur la fatalité des circonstances inséparables de la Révolution. S'il a fallu le gouvernement révolutionnaire pour sauver la République, au travers des écueils de l'aristocratie, du fanatisme, de la cupidité mercantile, des invasions de l'étranger, il ne fallait pas des scènes de persiflage et de ridicule, des vengeances particulières, des assassinats en masse par des simulacres de tribunaux, par la foudre des fusillades, par le tonnerre des canonnades, par l'abîme des noyades.

Quelle est donc la magie de ce mot imposant de *révolution*, s'il emporte la justification de tous les excès, de toutes les cruautés, de toutes les barbaries?

Une *révolution* est la renaissance de toutes les vertus, de probité, de justice, d'humanité. Avec quelle hypocrisie on a proclamé cette vérité dans les tribunes, sur toutes les places publiques! Non, elle n'est point la sanction aveugle des incendies, des massacres, des submersions.

Ces grandes et épouvantables calamités sont la contre-révolution : ni le costume, ni les discours patriotiques ne peuvent dénaturer l'essence des choses. Les voleurs, les assassins aussi se déguisent sous les vêtements et sous le langage des hommes probes, humains et justes.

Quelle serait la puissance de cette invention du *gouvernement révolutionnaire*, s'il emporte l'existence d'une tyrannie incomparablement plus violente, plus désastreuse que celle contre laquelle la nation opprimée s'est levée avec tant d'énergie?

Le gouvernement révolutionnaire ne doit être qu'une suspension sagement calculée de certains droits du peuple qu'il ne peut exercer dans des circonstances difficiles. C'est le danger de la liberté publique en péril, qui seul nécessite cette institution dictatoriale pour le salut de la patrie.

Qu'est-ce donc que les objections sans cesse répétées aux oreilles des amis de la liberté? « Nous sommes en révolution. Attendez que la révolution soit faite. C'est le gouvernement révolutionnaire qui occasionne ces choses. »

Le gouvernement révolutionnaire serait-il l'organisation réfléchie de tous les vices, de tous les crimes destructeurs du bonheur social?

La génération actuelle serait-elle condamnée à ne jouir de la *liberté* que dans les tourments, les angoisses de la terreur, les emprisonnements, les meurtres, les incendies, les dévastations; et de *l'égalité* que dans les chaînes des gendarmes, sous les verrous et les grilles de guichetiers insolents et brutaux [1], sous les attouchements des bourreaux et le fer des supplices?

L'histoire et les politiques ont présenté à la postérité les tableaux des révolutions. Ce fut aussi une *révolution,* sans doute, que celle dont le germe fut semé par les deux enfants de Sempronius Graçchus, et développé, pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'usurpateur Auguste. La nation française s'est-elle condamnée à passer, aussi rapidement que la flèche de Guillaume Tell, par toutes les horreurs des décemvirs, des Cinna, des Marius, des Sylla, des Catilina, des triumvirs?

Hélas! nos tyrans, destructeurs des arts et des belles-lettres, ont tout fait pour détourner le peuple de l'exemple des autres nations.

« Ceux qui, du sein de la servitude, » disaient-ils avec perfidie, « ont balbutié des maximes politiques, prévoyaient-ils les prodiges opérés parmi nous? Quels sont les publicistes qui peuvent nous servir de précepteurs ou de modèles? Ne faut-il pas que vous fassiez précisément tout le contraire de ce qui a été fait avant nous [2]? »

[1] Il semble que tous les *Bertrand* doivent m'être funestes. Il n'est point d'injures ni d'outrages dont je n'aie été accablé par *Bertrand*, concierge du Luxembourg, indisposé contre moi à cause de mes tableaux de son cousin *Bertrand Barrère.* (V.)

[2] Robespierre.

De même, les génies infernaux de Milton blasphémaient contre la lumière du jour, parce qu'elle éclairait leurs projets impies. Ils voulaient brûler les bibliothèques. Mais consultons ces monuments pour lesquels ils avaient tant d'appréhension.

« Si l'autorité se croyait en danger, dit Montesquieu, par quelque conjuration secrète contre l'État, ou quelque intelligence envers les ennemis du dehors, elle pourrait, pour un temps court et limité, faire arrêter les citoyens suspects, qui ne perdraient leur liberté, un moment, que pour la conserver toujours. » Montesquieu pouvait dire : « Et moi aussi je suis révolutionnaire. »

S'est-on empressé, par des actes de justice palpables et fréquents, de rendre à la liberté quelques-uns des trois cent mille êtres de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions entassés dans des prisons malsaines et pestiférées ? La déportation ou la mort, voilà le sort qu'on leur destinait, et qu'une infinité ont obtenu.

Il est des cas, dit le même révolutionnaire, *où il faut mettre le voile sur la liberté, comme l'on cache les statues des Dieux.* Mais il n'en est point où il faille la déshonorer en offrant d'innombrables sacrifices humains à ses images, comme aux simulacres de l'affreuse Gorgone, et teindre les places publiques, où elles sont exposées à la vénération, par des flots abondants du sang des citoyens.

« Quand une république, » dit encore cet Hercule de la politique, « est parvenue à détruire ceux qui voulaient la renverser, il faut se hâter de mettre fin aux vengeances, aux peines... On ne peut faire de grandes punitions, et par conséquent de grands changements, sans mettre dans les mains de quelques citoyens un grand pouvoir : il vaut donc mieux pardonner beaucoup que punir beaucoup. Sous prétexte de la vengeance de la République, on établirait la tyrannie des vengeurs. »

Or, on se rappelle les fournées d'accusés amenés devant le tribunal révolutionnaire, de tous les cantons de la République, surpris de se trouver réunis dans une même affaire,

des Pyrénées orientales aux bords de l'Escaut, des rives du Rhin à celle de la Gironde, tous envoyés à l'échafaud, tous condamnés sans être jugés, tous au moins jugés sans être entendus, plusieurs même sans être accusés [1].

On se rappelle ces conspirations des prisons, quelques-unes appelées avec dérision les *cardinaux*, parce que les victimes avaient les chemises rouges des assassins, n'offrant que le renouvellement des massacres de septembre différemment organisés, et dans lesquels l'un pris pour l'autre n'en était pas moins la proie des *bûches*.

On se rappelle ces assassinats de fractions réglées de la Convention nationale, où l'on interdisait aux accusés la faculté de faire entendre leurs plaintes légitimes, même d'opposer leurs stoïques railleries.

Dieu! combien, dans ces milliers de massacres, n'en est-il pas péri pour avoir oublié de saluer tel ou tel tyran, tel ou tel de leurs agents; pour avoir eu d'anciennes difficultés d'intérêts, de galanterie, de table, de professions! C'eût été un motif trop légitime que celui dont se ressouvint ce Romain surpris de voir son nom sur les tables de proscription de Sylla : *Ah! c'est ma belle maison d'Albe qui en est la cause!*

Vous n'existez plus, dignes enfants de la Révolution; toi, naïf et généreux Camille, qui as remporté jusqu'aux regrets de tes ennemis; toi, sincère et fidèle Philippeaux, qui as osé sonder la plaie profonde de la *Vendée*, entretenue, si elle n'a pas été excitée, agrandie, pour servir *au corps politique*, suivant le jargon, *d'issue à ses humeurs corrosives*.

Si les Tibère et les Néron ont fait mourir des sénateurs qui leur déplaisaient, alors la ruine de la République rend ces forfaits comme ordinaires; mais qu'à la naissance de la République française ses fondateurs soient lancés à l'écha-

1 Je n'ai siégé dans aucune fournée. Depuis l'affaire de Danton, je me suis éloigné du tribunal. Je n'ai été et ne serai jamais l'instrument d'aucun parti, d'aucune haine, d'aucune vengeance. Il est des jurés de ces temps restés maîtres, comme moi de leur conscience, placés au tribunal actuel. (V.)

faud pour leur zèle envers la liberté, c'est le comble des malheurs.

L'imagination ne soutient plus le spectacle des autres cruautés sans nombre dont la scène du monde a été ensanglantée à Arras, Marseille, Cambrai, Saumur, Lyon, Nantes, Orange. Elle est forcée de quitter ces objets trop révoltants pour l'humanité trompée, et fondant en larmes.

A l'époque de ces désastres, c'était un spectacle déplorable de voir leurs auteurs tourmentés de remords, ne pouvant avouer leurs forfaits, incapables d'y apporter des adoucissements, effrayés de leur sort, puiser dans des conspirations chimériques de l'intérieur qu'ils ravageaient, et de l'étranger occupé à se défendre contre nos armées victorieuses, la cause naturelle du débordement des calamités publiques qu'eux seuls avaient occasionnées. Comme les frénétiques, ils allaient chercher la source de leurs souffrances hors d'eux-mêmes, et ils s'en prenaient à tout ce qui n'était pas eux.

Opposez, en effet, l'annonce du but où ils disaient vouloir arriver et les moyens employés pour y parvenir, il résultera une preuve complète de leur volonté à établir la permanence de la tyrannie par la plus profonde hypocrisie, en flattant le peuple de l'espoir de la félicité, et en le livrant aux troubles des divisions intestines.

Avec quel art perfide ils proposaient le gouvernement révolutionnaire! Mais quelle était la sagesse des mesures faites pour écarter un résultat si malheureux? Le génie d'Arimane n'aurait pas été si loin dans ses combinaisons funestes.

Est-ce l'institution, sur tous les points de la République, de ces bureaux d'inquisition, plus redoutables que le conseil inquisitorial de *Venise*, sous le titre de comités de surveillance, composés, la plupart, de ces esprits inquiets et soupçonneux qui, comme la plaie des sauterelles de l'Égypte, se sont introduits tout à coup dans les maisons, furetant tous les coins des appartements, forçant le secret des armoires, déchirant le voile moral des mystères de la couche nuptiale,

brisant le cachet des lettres, des dépôts, des testaments, se précipitant sur le moindre chiffon pour trouver des signes de conspiration dans des phrases oiseuses, dérobant les assignats, l'or, l'argent, les bijoux, forçant enfin les voyageurs, comme les monstres au temps d'Hercule, à détourner leur route des villes et villages.

Quel jour de deuil que celui où chacun, tremblant d'avoir des gravures, des tableaux, des statues, des livres, des manuscrits, des lettres de l'amitié, de l'amour, de la parenté, de la reconnaissance, fut porté à vouer tous ces monuments des affections tendres de la nature, des arts, des talents et du génie, à la destruction éternelle du fer et du feu!

Quel jour de deuil que celui où, sous prétexte de l'intérêt de la République, l'on vit ce nombre prodigieux d'incarcérations du créancier par le débiteur, de l'amant favorisé par le rival rebuté, du mari outragé par l'adultère impuni, de l'artiste habile par l'artisan jaloux, des maîtres par leurs domestiques, du juge impartial par le plaideur condamné, du militaire d'un grade supérieur par son inférieur envieux! On a vu tous ces maux.

Est-ce le vague insignifiant dans l'énonciation des délits de lèse-nation, au moyen duquel le plus homme de bien n'aurait pu, à l'examen de la vie la plus pure, éviter de finir ses jours honorables sur l'échafaud? Ils avaient foulé aux pieds l'oracle des législateurs [1] : « Les paroles ne forment point un corps de délit; elles ne restent que dans l'idée; la plupart du temps elle ne signifient rien par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit. Souvent, en redisant les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens. Quelquefois le silence exprime plus que tous les discours... Les écrits satiriques sont tolérés dans la *démocratie* par la raison qu'ordinairement composés contre des gens puissants, ils flattent ici la malignité du peuple qui gouverne. L'*aristocratie* est le gouvernement qui proscrit le plus les ouvrages satiriques. Les *décemvirs*, qui formaient une aristocratie tyrannique, puni-

[1] Montesquieu.

rent de mort les écrits satiriques. » On a vu tous les maux arrivés de l'oubli de ces préceptes de la raison éternelle.

Est-ce l'envoi dans toute la République de cette nuée d'espions, de délateurs qui, feignant de surveiller les véritables conspirateurs, portaient l'arrogance, la fougue, le fanatisme politique, les séditions en tous lieux; de ces proconsuls qui, nouveaux Verrès, ont ordonné les incarcérations sur la simple physionomie des citoyens, détruit sans raison les monuments des arts et d'utilité publique, établi des légions d'assassins sous le titre de corps militaires et de tribunaux, violé les femmes et les filles, stimulé les révoltes et fomenté les guerres civiles, ordonné, par des forfanteries ou des ordres positifs, des ravages pires que le fléau de la peste? On a vu tous ces maux.

Est-ce en ouvrant la porte à toutes les calomnies entre les citoyens, et consacrant l'impunité des calomniateurs, tandis qu'elle a été fermée aux dénonciations contre les fonctionnaires publics? C'est ici que le mal est grand. Les victimes de la calomnie, au sortir des prisons, après de graves maladies, conservant sur leurs corps les marques des fers, n'ont pu soulager le sentiment trop naturel des souffrances, qu'en rétorquant les dénonciations contre leurs oppresseurs. Si la sûreté des sujets de l'État exige la répression des calomnies, l'oppression de la part de ses agents demande que le droit de résistance ait la plus grande latitude. *Diviser pour régner et empêcher les plaintes* est la maxime des tyrans. On a fait l'un et l'autre. Que de malheurs dérivés de l'impunité des calomnies parmi les citoyens, et de l'obstacle aux dénonciations contre les agents du gouvernement [1]!

Est-ce l'indication donnée aux tribunaux et aux commissions révolutionnaires de suivre seulement pour règles de leurs décisions *le sentiment intime et moral de leur con-*

[1] On a discuté à la Convention le sujet des dénonciations envers les Représentants: voici un trait dans *Montesquieu* qui devrait être cité: « Le czar Pierre I^er^ « a fait une ordonnance portant défense de lui présenter des requêtes à peine « de perdre la vie, si le fait n'est pas vrai. Personne depuis n'a adressé des re- « quêtes au czar. » (V.)

science, dégagée de la garantie en faveur de l'accusé, des formes d'instruction et de tous obstacles à l'arbitraire? Invention de despotisme oriental qui confiait à des hommes le droit de vie et de mort sur leurs semblables, et qui n'a d'excuse que dans la similitude impie des jurés avec la Divinité dont les jugements infaillibles n'ont pas besoin de preuves et d'examen préalable. On a vu tous les maux qui en sont résultés.

Est-ce cette formalité de certificats de civisme abandonnée à l'arbitraire souverain des conseils généraux, travaillés en général par le système de terreur, s'ils ne l'étaient point par les jalousies d'état, par les haines, les ressentiments? L'expérience a démontré que la justice et la raison étaient moins que les passions la règle des délibérations. Combien de pères de famille privés tout à coup de leurs moyens de subsistance! que de pensionnaires frustrés de leurs revenus! heureux encore s'ils n'éprouvaient la peine de détention!

Non: il n'y a que des tyrans habiles et méditant la tyrannie qui aient pu concevoir, enfanter des mesures susceptibles de tant d'horreurs, si oppressives de la liberté publique. Si l'on ajoute à ces considérations l'adresse et la supercherie du comité de salut public à se faire renouveler tous les mois, on a la preuve du plus affreux despotisme qui ait jamais existé chez aucun peuple de la terre.

Ceux-là sont en effet des tyrans qui, fanatisant le peuple français du brillant espoir de la *démocratie*, ont imaginé cependant tous les obstacles pour empêcher cette sorte de gouvernement, la meilleure quand elle est organisée de manière à retenir son penchant naturel vers l'*ochlocratie*. La sagesse et la vertu en sont l'âme. « S'il y avait un peuple de dieux, dit Rousseau, il se gouvernerait démocratiquement[1]. »

Or, loin d'avoir inspiré les vertus au peuple français pour le rendre digne de la démocratie, ils ont tout fait pour l'en rendre incapable par tous les tourments des divisions et des séditions, afin de le réduire à désirer le secours d'un tyran

[1] *Contrat social*, liv. III, ch. IV. (V.)

qui saurait *tout mettre d'accord.* Ils ont affecté de confondre le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple pour vexer tous les citoyens et porter parmi eux la consternation et le désespoir.

Ceux-là sont des tyrans qui proclament avec emphase *la liberté, l'égalité, la fraternité,* en même temps qu'ils foulent aux pieds ces trois vertus de la société des hommes. *La liberté politique* est le droit de n'obéir qu'aux lois de la volonté générale ; *la liberté individuelle* est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté et de la certitude de ne pouvoir être arraché de sa famille pour satisfaire des caprices, des haines, des désirs cupides. *L'égalité* n'est point la brutalité. *On ne doit point chercher à l'établir strictement, même dans une démocratie,* disent les plus grands hommes en politique. *Autant que le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'égalité extrême. La fraternité* est ce sentiment d'union naturelle entre les hommes qui les porte à la tolérance de leurs fautes, de leurs torts, de leurs préjugés, de la différence de leurs opinions ; elle n'est point l'ordre absolu du despotisme qui dit : *Si tu ne penses pas comme moi, LA MORT.*

Ceux-là sont des tyrans qui ont donné, de Paris à la France, comme du centre les rayons vont à la circonférence, le signal odieux des délations, des incarcérations arbitraires, des persécutions barbares, pires mille fois que celles excitées au milieu des troubles de la Ligue ; qui, par les effets de la terreur, mise à l'ordre du jour, ont dénaturé les caractères ; inspiré à tous les citoyens, au lieu de la confiance et de la sérénité, la frayeur et les défiances ; au lieu de la franchise et de la bonne foi, la dissimulation et la fausseté.

Ceux-là sont des tyrans qui, attribuant les victoires des armées françaises à l'activité des supplices, à l'effusion horrible du sang, enlevaient aux défenseurs de la patrie la gloire de leurs triomphes, et ont voulu flétrir leurs lauriers ; qui essayaient de rendre le peuple cruel et féroce, en l'accoutumant au spectacle destructeur de l'espèce humaine.

Ceux-là sont des tyrans qui ont produit, à la naissance

de la République, cet état de dépravation si naïvement peint dans ce morceau de l'antiquité par Xénophon. « Je suis content de moi, dit Chamides, à cause de ma pauvreté. Quand j'étais riche, j'étais obligé de faire ma cour aux calomniateurs, sachant bien que j'étais plus en état de recevoir du mal d'eux, que de leur en faire. La République me demandait toujours quelque nouvelle somme : je ne pouvais m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai acquis de l'autorité; personne ne me menace, je menace les autres, je puis m'en aller ou rester. Déjà les riches se lèvent de leurs places, et me cèdent le pas. Je suis roi, j'étais esclave. Je payais un tribut à la République, aujourd'hui elle me nourrit. Je ne crains pas de perdre, j'espère acquérir. »

Ceux-là sont des tyrans qui ont eu l'adresse d'opérer la confusion de tous les pouvoirs, et par-là de ravager l'État sous prétexte des volontés générales de la souveraineté du peuple, par leurs volontés particulières; qui ont eu le secret de surprendre à la Représentation nationale l'autorité de composer les comités à leur fantaisie, de la détruire en détail par des arrestations d'abord provisoires, et d'envoyer ensuite leurs collègues à l'échafaud.

Ceux-là enfin sont des tyrans qui, répandant sur la France une épidémie morale, se sont efforcés d'ôter à tous ses habitants les idées, les principes de douceur, d'humanité, de probité; ont mis en doute jusqu'à la vérité; rendu nul l'espoir de la gloire et de la bonne renommée; jeté l'incertitude dans l'esprit des pères de famille sur l'éducation, la profession à donner à leurs enfants; ont arraché du cœur des hommes le désir de l'union conjugale, et jusqu'à celui de la paternité par la crainte de faire des malheureux.

Les auteurs de tous ces maux, Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar, Robespierre, Couthon, Saint-Just sont coupables de tyrannie nationale. C'est là qu'est évidemment la véritable conjuration, formée de longue main contre la souveraineté du peuple. Ils sont également criminels par un concours simultané de discours imposteurs et fallacieux, une rédaction louangeuse et phi-

lanthropique de lois horriblement arbitraires, et d'une facilité de violation, affectée à dessein de livrer la vie des hommes aux caprices des passions...

Quel était leur but dans tout cela, sinon la destruction de la République, et l'établissement de leur exécrable tyrannie?

Si ce n'étaient pas là leurs vues, serait-ce le partage des terres? Il est vrai qu'ils ont constamment mis cette idée en avant. N'ont-ils pas proclamé les maximes des harangues des deux Gracques : « Romains, on vous traite de maîtres de l'Univers, de dispensateurs des trônes et de la fortune des rois? Beaux souverains! quand on a usurpé toutes les terres, et qu'on ne vous a laissé de libre que les rues et les places publiques. Ah! les bêtes sauvages sont plus heureuses que vous : la nature ne leur a pas ôté du moins les antres pour s'y retirer à l'abri des intempéries. Mais vous, il ne vous reste pas même où creuser vos tombeaux. » L'expérience de tous les âges du monde leur avait appris cependant le vide et l'absurdité de ces appels à la sédition.

Si Rousseau, Montesquieu et tous les politiques observent que « la liberté ne peut exister sans l'égalité rapprochée des extrêmes entre la richesse et l'indigence; que nul citoyen ne doit être assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre, » ils n'ont pas entendu que cette sorte d'égalité si désirable dût s'opérer par une secousse subite de voies de fait, telles que la proscription et la mort des propriétaires, avec les moyens violents du fer, des supplices et des submersions.

Loin d'avoir une idée si odieuse, ils ont eu soin de déclarer que cette égalité de terres était une chimère désorganisatrice de la société civile; qu'il ne s'agissait que d'atténuer *l'inégalité extrême des grandes fortunes*, et que cette opération salutaire ne pouvait s'effectuer que par le *résultat lent de la force de la législation qui devait sans cesse y tendre*.

On ne peut pas établir un partage égal, dit Montesquieu : *cet arrangement serait impraticable, dangereux. Si quelques législateurs l'ont fait comme Lycurgue et Romulus, c'est parce*

qu'ils fondaient une société nouvelle. Et il faut ajouter parce que Sparte et Rome n'étaient, aux temps dont il s'agit, que deux misérables bourgades peuplées d'habitants sortant à peine de l'état sauvage, sans lois, sans relations sociales, peut-être moins considérables que Clichi où ne se rendaient pas, avec des courtisanes, leurs législateurs pour y dresser des listes de proscription.

Vouloir tenter cette immense opération dans une république comme la France où les *circonstances ne sont pas telles, que les pauvres se croient obligés de chercher et les riches obligés de souffrir un pareil remède*[1], et la réaliser en coupant les têtes de tout le monde indistinctement, *pauvres et riches*, en imbibant la terre d'une pluie de sang, c'est livrer la nation à la plus horrible stupeur et aux convulsions de la révolte générale.

Si les historiens et les publicistes se trouvent partagés sur l'opinion que la postérité doit avoir des deux Gracques, si l'univers a élevé des autels à celui dont le système religieux tendait au projet de ces deux jeunes imprudents, c'est parce qu'au lieu d'avoir voulu le réaliser par des moyens sanglants, ils ont au contraire souffert la mort comme de faibles victimes.....

La loi agraire est, en politique, ce que la pierre philosophale est en chimie : la charlatanerie des fripons, des ambitieux.

N'en doutez pas. C'est ce prétexte vain employé par la tyrannie qui a ébranlé la confiance, amené la disette, le renchérissement des denrées et marchandises : blé, huile, bois, savon, toile, légumes, etc. ; ajoutez à cela la dépréciation des assignats.

Mais vous, spéculateurs avides, spoliateurs de la fortune publique, vous qui prétendez hériter du clergé, des émigrés, des guillotinés, sachez qu'on ne jouit pas en paix des biens de ceux que l'on assassine.

Voyez ce Luxembourg où j'ai été transféré, le tableau en miniature de la révolution. On sait que ce palais, sous les

1 Rousseau.

sombres et spacieuses voûtes duquel l'homme sent à chaque instant sa petitesse et son néant, fut bâti avec les sueurs du peuple par ces deux Médicis, filles des négociants fameux qui, du sein de l'Italie commerçaient avec l'univers, devinrent les souverains de leur pays, marièrent leurs filles aux rois de l'Europe, et placèrent leurs enfants sur le trône de l'Église où, réunissant le sceptre et l'encensoir,

> Ils foulaient de leurs pieds, orgueilleux et tranquilles
> La cendre et les tombeaux des Scipions, des Émiles.

Quelle perspective offre-t-il aujourd'hui ? Les chiffres entrelacés de Henri IV et de son altière épouse, leurs images n'y sont déjà plus. Prison de l'Europe, on y distingue le Prussien, l'Anglais, l'Autrichien, l'Espagnol, le Milanais, le Brabançon, etc., confondus avec les Français de tous les partis, de toutes les sectes : patriotes, aristocrates, modérés, révolutionnaires, prêtres constitutionnels et insermentés, religieuses décloîtrées et renfermées encore comme dans un autre cloître plus sévère. Au milieu de cet assemblage d'individus divers, un noir indigène des bords de l'Afrique, une nouvelle espèce de juifs à longue et vénérable barbe, rappelant à la mémoire l'honneur d'Israël, et le temple détruit de Jérusalem. Tout y dépose de la vanité des choses humaines. Sur la façade, le cadran, signal des heures qui s'écoulent, et symbole de l'éternité du temps; à l'opposite, près de la rotonde, une statue tenant à la main une tête de mort; la superbe balustrade de marbre blanc, dégradée et tombant en ruines. Parmi quatre ministres de la guerre, des généraux étrangers, des généraux français; voyez-y d'un côté l'épouse de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, victime échappée à la haine de son mari, n'ayant pour tout reste de sa fortune évanouie que son petit enfant à la mamelle, douce consolation du moins dans ses douleurs; de l'autre, cette princesse de Nassau dont la famille, presque souveraine en Hollande, n'y jouit pas sans inquiétudes du fruit sanglant de la mort tragique des frères de Witt et de Barnevelt, illustres martyrs de la

liberté. Voyez-y deux jeunes rejetons de la riche maison des Bourbon-Busset, la tête et les pieds nus, couverts de haillons, jouant gaiement dans les appartements et dans la cour près de la fontaine. Voyez-y un prince souverain d'Allemagne qui ayant insurgé les peuples de Hongrie contre l'empereur Joseph II, s'est réfugié à la cour de Prusse, et a pris ensuite les armes contre la liberté en France après l'avoir défendue dans son pays. Voyez-y un jeune militaire avec une jambe de bois, au lieu de celle qu'il a perdue dans les combats; ses lauriers sont changés en cyprès. Quel sujet de méditations sur tous les projets de la cupidité, de l'ambition, de l'égoïsme !

De ce système révolutionnaire de propriétés, qu'en avez-vous retiré les uns et les autres? Soyez de bonne foi. Des ressentiments atroces, des emprisonnements longs et répétés, des factions alternatives, des glacières, des massacres multipliés, des guerres sourdes et éclatantes, des catastrophes sanglantes, des submersions qui ont porté à l'Océan irrité des milliers de cadavres.

Dans les *Causes secrètes* n'ai-je point fait trop d'honneur aux auteurs de tant de calamités, en mettant en doute si le projet agrairien n'était pas *une chimère de novateurs aveugles, épris des idées de perfection et de régularité, impossibles dans ce monde; ou la charlatanerie de jongleurs qui tendaient enfin à devenir les oppresseurs de leurs compatriotes, et les tyrans de leur pays?*

En effet, n'est-il pas évident qu'eux-mêmes ne croyaient pas au partage des terres, et que ce n'était, de leur part, qu'une invention pour captiver la multitude, et s'en faire un appui pour se frayer plus aisément le chemin de la tyrannie ?

Il résulte donc évidemment, sous tous les rapports, que les meneurs des comités de salut public et de sûreté générale sont coupables de ce grand forfait. Ils ont été des tyrans pour se perpétuer dans la tyrannie. Quoiqu'ils n'aient point eu de pompe extérieure qui découvrît leur despotisme, on le sentait à chaque instant. Ce n'est point dans les événe-

ments du 9 thermidor qu'a existé la véritable conspiration contre la République, mais dans leurs ruses, leurs discours artificieux, leurs impostures concertées, les mesures arbitraires proposées à la Convention nationale, les tragédies sanglantes jouées et répétées sur toute la France, les désastres multipliés dont ils ont été les apologistes : c'est dans la *terreur mise à l'ordre du jour*, et dont ils se sont fait une arme, comme de la tête de Méduse, pour subjuguer la Convention nationale, enlever à tous les représentants du peuple la liberté des opinions, et consterner le peuple français à tel point, qu'il avait perdu le caractère franc, loyal, sémillant et plein de gaieté qui, de tout temps, l'a fait distinguer dans l'Europe : c'est dans le fanatisme politique disséminé sur la nation pour diviser le peuple, opprimer, vexer, torturer et conduire à l'échafaud tous les Français les uns par les autres : c'est dans l'incertitude et le désespoir auxquels ils les ont livrés sur la vérité, la liberté, la réputation, la gloire, l'instruction des enfants, le choix d'une profession, les affections les plus intimes de la nature, l'amitié, l'amour, le mariage, le genre d'étude pour les hommes faits, l'espoir d'une mort tranquille : c'est dans la proscription d'une grande partie de la Convention nationale, obstacle salutaire à leurs projets tyranniques. Voilà la véritable conjuration. La défaite de Robespierre, Couthon, Saint-Just, n'en est qu'une branche : l'autre branche n'en reste pas moins; si ceux qui la composent ont travaillé un instant à l'extirpation de celle-là, ce n'a point été par amour de la patrie, mais bien pour la supplanter, et dominer avec plus de despotisme, ce n'a point été par zèle, par intérêt pour la liberté publique, mais par haine, par horreur pour elle. Si les uns et les autres ont marchandé, débattu, accordé, refusé, offert, accepté, défendu les têtes proscrites, ce n'a point été par sentiment de justice, ni par le désir de sauver des victimes, mais seulement pour conserver à soi, et enlever à son rival, ses plus intimes, ses plus chauds partisans; leurs variations, depuis la punition de leurs complices, l'intention manifeste de continuer le système de terreur et de sang, leurs amen-

nuyé. Il sortit vers le milieu de la pièce aux deux pre-
ères représentations ; à la dernière il n'eut garde de s'y
ıdre, sachant bien le sort qui lui était destiné. On
sse aller la tragédie jusqu'à la scène où Anticlès va pour
ıcer le bandeau royal sur la tête de Timophane, sous
étexte que le peuple de Corinthe concentre son indigna-
n, et que sa colère a besoin d'être excitée. Voilà qu'un
ıteur prend la parole et dit : « Si le peuple de Corinthe
besoin d'être provoqué pour s'élever contre la tyrannie,
st une injure faite au peuple français que de lui offrir
exemple de faiblesse et d'inertie. A bas la toile ! que
ıcun se retire. » Alors une foule de gens, disséminés dans
férents points de salle, donnent le signal des applaudis-
nents. On pousse l'horreur jusqu'au point de forcer Ché-
r à brûler lui-même, sur le théâtre, le fruit de huit mois
travaux et de veilles [1]. Le jaloux, le tyran Richelieu fut
oins barbare envers Corneille ; il ne l'abreuva pas de tant
ımertumes.

Thalie n'éprouvait pas un sort plus heureux que la muse
la tragédie. Toi qui fis l'intéressante comédie de *l'Optimiste*,
llin-d'Harleville, tu ignores pourquoi la représentation en
t supprimée ?

Parce que Barère et Robespierre ne trouvaient pas bien
l'un ex-noble donnât des leçons de vertu et de patriotisme
un sans-culotte. Comme si la nature ne s'était pas tou-
ırs plue à répandre indistinctement ses trésors sur tous
s individus !

Et toi, doux et sensible auteur d'*Épicharis*, crois-tu que les
ınnaisseurs ne voient pas dans ta pièce les lacunes des
ıintures énergiques des beaux temps de la république ro-
aine, que la trompette héroïque de Lucain a chantés dans

[1] Je dois me faire gloire de placer ici une anecdote. Une des femmes de cour de Barère osa aller dire à Chénier que j'étais entré dans la *cabale*. *Non, dame, non, je ne crois pas cela*, répond Chénier avec un ton imposant : *Vilate est incapable*. Hommage cher et précieux dont je suis jaloux de m'honorer vant mes concitoyens ! (V.)

peuvent être entourés de quelques faibles arbustes à la faveur desquels les amis sincères de la patrie voudraient les faire remarquer à l'humanité plaintive et désolée.

La Révolution doit avoir un terme [1]. La mort et la destruction ne doivent pas rester ses éternelles compagnes. Fut-il jamais pour aucun peuple de la terre une plus belle époque d'organisation sociale ? Les armées françaises victorieuses de tous les rois de l'Europe, les bornes de la République reculées jusqu'au Rhin ; l'Espagne et l'Italie n'ayant plus, dans les Pyrénées et les Alpes, les limites tracées par la nature : quels triomphes ! Faut-il, parce que nous sommes maîtres de donner la paix au monde, conserver éternellement la guerre parmi nous ?

Du Luxembourg, ce 25 brumaire, l'an III de la république, une et indivisible.

VILATE.

1 Ce n'était point là l'idée des Thermidoriens, dont plus d'un voulait continuer la Terreur. Parmi les vainqueurs il y avait deux partis : ceux qui voulaient enrayer seulement; ceux qui voulaient dételer. Barère, Vadier, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes devaient à leur tour être victimes de la réaction de prairial après avoir essayé de faire violence à la Convention. A ce moment-là seulement la Terreur s'arrête, et ne dure plus que pour les émigrés. Mais déjà Vilate avait expié ses crimes, dont le plus grand aux yeux de ses ennemis, celui qui rendit ses juges implacables, et doit lui valoir l'indulgence de la postérité, était dans ces révélations et ces protestations de sa prison, tardives, mais encore courageuses, par lesquelles il croyait sauver sa vie, et n'a fait que réhabiliter, jusqu'à un certain point, sa mémoire.

V

LE IX THERMIDOR.

FRAGMENTS DES MÉMOIRES DE BARRAS.

Nous reproduisons, en les laissant sous la responsabilité de leur auteur, la Notice et quelques-unes des notes dont M. Arsène Houssaye a accompagné, dans la Revue du XIX^e^ siècle, *la première publication de ces fragments :*

« La Révolution a eu trois Barras, comme elle a eu trois Lameth, deux Robespierre, deux Mirabeau. Un premier Barras a été coupé en morceaux ; le deuxième fut condamné à mort ; le troisième, Paul Barras, le plus célèbre, a traversé toute la Révolution, a parcouru l'Empire, et a fini sa carrière avec celle de la Restauration.

« En 1792 il arrive du département du Var au château des Tuileries, à titre de député de la Convention. La Convention le nomme son représentant auprès de l'armée d'Italie, où il se rencontre avec Napoléon Bonaparte. Napoléon prend Toulon. Barras est proconsul à Toulon et à Marseille. Revenu à Paris, la Terreur veut le dévorer. Robespierre va se défaire de Barras, parce qu'il veut se défaire de tous les proconsuls. Barras s'associe à Tallien, à Fouché, à Fréron, et c'est Robespierre qui tombe.

« Le lendemain du 9 thermidor, Barras est commandant de la force armée de Paris. Il dit à la tribune qu'il n'y a d'autre Convention que celle du 9 thermidor.

« Il est ensuite le grand nom du *Directoire*. Il avait fait l'éloge de Bonaparte et l'avait fait nommer général : après le 18 brumaire, Barras s'offre à Bonaparte consul.

« Barrère a laissé ses *Mémoires*, que MM. Carnot et David d'Angers ont publiés en quatre volumes. Les *Mémoires* de Barras sont restés inédits entre les mains de M. Hortensius de Saint-Albin. Barras a joué avec Tallien le premier rôle le 9 thermidor. On pourrait réclamer une part d'action pour M^me^ Tallien, qui elle aussi jouait les premiers rôles dans cette tragédie héroïque. C'est donc une bonne fortune pour la *Revue du XIX^e^ siècle*, que la publication de ces pages sur l'histoire de la chute de Robespierre, où nous trouvons les plus curieuses révélations.

« Nous devons ces fragments à M. Hortensius de Saint-Albin, qui nous promet de publier bientôt ces célèbres *Mémoires* qu'on croyait égarés à Frohsdorff. — A. Houssaye. »

LE IX THERMIDOR.

FRAGMENTS DES MÉMOIRES DE BARRAS.

I

Fouché a revendiqué la gloire d'avoir porté les coups les plus mortels à Robespierre ; le fait est que, pour se dérober à sa colère, et, s'il l'eût pu, à sa mémoire implacable, Fouché ne paraissait plus à la Convention nationale et ne couchait plus chez lui. Seulement, le soir, sous divers déguisements, il faisait sa ronde chez les collègues qui étaient occupés à préparer l'attaque contre Robespierre.

Le moment de la crise approchait. Le 8 thermidor, Robespierre, dans le nuage des idées contraires qui l'assiégeaient, crut devoir prononcer à la Convention un discours aussi long que vague, mystérieux et menaçant.

Écouté dans un profond silence, il n'obtint pas l'approbation de l'assemblée. Plus confiant dans les Jacobins, et bien assuré d'y avoir raison, il se rendit le soir à ce théâtre de ses triomphes ordinaires et non contestés, et il y fit entendre de nouveau le langage que la Convention avait désapprouvé. Deux députés présents et des citoyens dirent que Robespierre était un *dominateur*, qui voulait élever autel contre autel, et renverser ce qu'il y avait de plus sacré. Ces députés et ces citoyens furent insultés par le peuple des jacobins. Collot et Billaud, qui avaient cru pouvoir soutenir le combat même dans l'arène qui appartenait exclusivement à Robespierre, firent un reproche à ce dernier de ce qu'il n'avait pas communiqué son discours au comité de salut public, où il ne siégeait plus depuis près de deux mois. Ces réflexions parurent plus qu'impertinentes envers les hauts personnages; elles

soulevèrent les jacobins; le bruit fut extrême, et les deux députés, poursuivis par les huées, abandonnèrent la tribune, où Couthon monta aussitôt pour faire l'éloge du discours attaqué et de son auteur. Il dénonça la conspiration du comité de salut public contre la liberté; il considéra comme opinion politique du gouvernement l'opinion qui émanait des jacobins.

La société, violemment agitée, mit à la porte le député Brival. Plusieurs membres de la Convention nationale furent en même temps forcés de s'esquiver. Le comité de sûreté générale avait demandé copie du discours de Robespierre; elle lui fut refusée; le tumulte ne faisait que s'augmenter, et promettait déjà d'être bien autrement sérieux pour le lendemain.

Le 9 thermidor, Vadier ouvrit l'attaque dans la Convention, de la manière la plus singulière; il accusa Robespierre de s'être opposé aux mesures que les comités avaient voulu prendre contre les conspirateurs; Cambon se réunit à Vadier. « Robespierre, dit-il, ne s'était-il pas opposé au décret sur les rentiers? »

Barrère attendait, pour prendre un parti, qu'il pût le faire sans danger, quand on vit arriver le collègue Saint-Just d'un air profond et concentré. Il parut à la tribune, et commença ce discours par la paraphrase éloquente de celui de Robespierre, qui la veille avait causé tant d'agitation.

Tallien l'interrompit : « Il faut déchirer le rideau qui couvre tant de crimes, » s'écria-t-il courageusement[1].

Robespierre se croyait encore maître absolu de la tribune dont il disposait depuis si longtemps d'une manière exclusive. Quel est son étonnement, lorsqu'il s'y présente à son tour, de n'y pouvoir obtenir la parole!

1 Tallien amoureux, Tallien qui allait mourir deux fois, puisqu'il aimait passionnément celle qu'il a épousée depuis et qui était déjà marquée pour l'échafaud, fut, il faut le reconnaître, celui qui joua le plus résolûment sa tête au 9 thermidor. — (A. H.)

C'était Collot qui présidait la Convention ; il était par sa vigueur l'un des plus capables de tenir tête à Robespierre ; il en soutint le choc avec fermeté, jusqu'à ce que Tallien vînt prendre part au combat en articulant contre Robespierre les reproches les plus inattendus. L'éternel accusateur de tout le monde était abasourdi de la position d'accusé, où, pour la première fois, il se trouvait lui-même, et il ne tarda pas à perdre la tête.

Après avoir promené ses regards incertains sur les diverses parties de l'assemblée, il les arrêta sur la droite. Il invoquait les membres de ce côté avec la plus humble douceur. Il les appelait *hommes purs* et il traitait de *brigands* les députés de la Montagne lorsque de tous côtés des clameurs s'élevèrent ; sa voix fut couverte par ces mots : « A bas le tyran ! à bas le nouveau Catilina ! » Thuriot venait de remplacer Collot au fauteuil ; Robespierre, se tournant avec fureur vers celui-ci : « Président des assassins, s'écria-t-il, je te demande la parole ! » Thuriot la lui refuse et agite la sonnette avec une violence supérieure à tous les efforts de Robespierre. Quelques voix de députés, s'avançant sur lui avec le geste de la menace, se font entendre : « Tais-toi, bourreau, le sang de Danton te coule dans la bouche, il t'étouffe ! »

De toutes les parties de la salle, surtout de celles où siégeaient les membres du gouvernement, on réclama le décret d'accusation contre Robespierre : le décret fut rendu.

Pendant qu'on mettait aux voix le décret d'accusation, on remarqua qu'il roulait entre ses mains un canif tout ouvert ; il regardait la tribune comme invoquant encore, même alors qu'il ne pouvait plus parler, ces adhésions populaires, instruments de sa puissance, qu'il avait depuis si longtemps obtenues par ses discours. Voulait-il se tuer comme Valazé, l'une de ses victimes ? Était-ce le courage qui manquait à Robespierre, ou avait-il conservé l'espérance de triompher encore ?

Cette espérance pouvait être fondée. La Convention était remplie ce jour-là de ses partisans. Ils avaient reflué des

jacobins, où la veille ils avaient fait le serment de se réunir. Les juges du tribunal révolutionnaire, les jurés, l'état-major d'Henriot, occupaient l'intérieur même de la salle ; soit que la cause de Robespierre fût dans le fanatisme sincère, soit qu'elle fût dans le calcul de la peur de tous ces individus, il n'est pas moins certain qu'ils étaient là, attendant les victimes que Teutatès leur aurait livrées. Robespierre n'avait qu'un mot à dire, il lui aurait suffi d'un signe pour faire égorger la Convention nationale ; mais Robespierre était vaincu déjà dans l'organe de sa puissance, sa voix était exténuée, ses paroles étouffées par des cris unanimes.

Robespierre n'avait pas à sa disposition l'action militaire que peut obtenir le geste seul du commandement. Il n'avait pas assez d'audace pour lever un pan de sa robe comme Romulus, ou pour frapper comme Sylla.

Il lui aurait fallu un fantôme de légalité nominale, derrière lequel il dirigeât toutes les rigueurs agréables à ses passions haineuses, et qui lui laissât le prétexte de pouvoir dire encore qu'il avait agi régulièrement, afin qu'on fût obligé d'agir aussi régulièrement envers lui ! Vain refuge ! inutiles invocations ! Le dictateur est soumis à la loi commune : il subit le décret d'accusation.

On le demande contre Saint-Just ; celui-ci, depuis qu'il était monté à la tribune, ne l'avait point quittée, malgré l'interruption qui en aurait précipité tout autre.

Il était seulement descendu de quelques degrés, puis il y était remonté pour reprendre fièrement son discours ; il n'avait pu ajouter un mot aux deux seuls qu'il avait fait d'abord entendre ; immobile, impassible, inébranlable, il semblait tout défier par son sang-froid ; lorsque le terrible décret d'accusation fut prononcé, il fallut bien changer d'attitude. Le Bas, collègue de Saint-Just aux armées, demanda à partager le sort des accusés. Il en fut de même de Robespierre jeune, à l'égard de son frère, et le décret frappa à la fois les deux Robespierre, Le Bas, Saint-Just et Couthon.

Une grande rumeur se manifeste aussitôt, les accusés pro-

testent, tandis que les cris : « A la barre ! » sont mille fois répétés. Le président ordonne aux huissiers de les y faire passer, les huissiers hésitent ; la force armée est appelée, elle hésite également...

La terreur inspirée par le nom de *Robespierre* est telle, que dans deux prisons où il est mené, au Luxembourg comme à la Conciergerie, le geôlier refuse de lui ouvrir les portes ; il voulait absolument y être reçu, et comme Socrate obéir à la loi. Cette conduite était sans doute très-prudente, elle exposait la Convention nationale au plus grand embarras. Comment, en effet, aurait-elle pu faire juger celui qu'elle ne pouvait accuser que d'avoir débité à la tribune des paroles qu'elles avait écoutées avec assentiment, et qu'elle avait transformées en décrets ?

On le mène en triomphe à la Commune. Dans l'incertitude qui agitait si violemment l'assemblée, on voyait l'un des membres les plus fameux du comité de salut public, ne sachant pas encore qui serait le vainqueur, monter à la tribune avec un discours qu'il avait préparé contre le vaincu ; mais la question devenant fort indécise, et paraissant même tourner dans un sens tout contraire à ce qu'il avait supposé, l'orateur descendait de la tribune, et, saisissant une plume dans l'écritoire du secrétaire de l'assemblée, il rayait avec rapidité ce que l'issue du combat paraissait lui commander ; puis la chance retournant encore, il recommençait à rétablir ce qu'il venait d'effacer, et pendant le temps que dura le débat, on le vit successivement faire plusieurs fois la même opération. Ai-je besoin de nommer Barrère ? Tout le monde le sait.

Avant thermidor j'avais pressé les comités de destituer le commandant Henriot, et Lavalette son adjoint, que je soupçonnais de complicité avec ceux qui voulaient renverser la Convention nationale. On avait rejeté ma demande ; l'événement vint prouver si j'avais eu raison. Henriot était l'âme damnée de Robespierre. En apprenant la catastrophe de son maître, le sicaire avait volé à son secours à la Commune, lui avait fait déférer les plus grands honneurs, et

avait déclaré que le peuple tout entier appartenait à Robespierre : il regardait comme son premier devoir de demander les ordres de l'auguste persécuté. La Commune, sans que Robespierre même le sollicitât, mais par prévenance anticipée et par ce dévouement dont la terreur était le principe, ordonna au général Henriot, qui commandait à peu près quinze mille hommes armés, d'aller bloquer la Convention, de la mettre en chartre privée et d'empêcher toute délibération.

Fier de cette autorisation, Henriot marche sur l'assemblée, il envahit le lieu des séances du comité de sûreté générale (ses membres et ceux du comité de salut public, qui auraient dû rester à leur poste et prendre les mesures que la circonstance exigeait, s'étaient sauvés à la Convention). Henriot se porte ensuite dans la cour du palais des Tuileries, s'empare des canons d'honneur placés à la porte et les dirige sur la Convention. Dans une situation aussi désespérée, l'assemblée retrouve son énergie.

Mécontent de toutes les indécisions dont j'étais le témoin, j'avais d'abord refusé aux comités d'accepter le commandement de Paris qu'ils m'avaient proposé. « Vous avez, leur avais-je dit, des généraux ; qu'ils montent à cheval, montez-y vous-mêmes pour défendre la patrie que vous avez compromise. » Et laissant là ces hommes, tout à l'heure insolents et cruels dans la prospérité de leur pouvoir, maintenant abattus dans le péril, j'étais allé prendre séance à la Convention ; ses membres, calmes sur leurs chaises curules, y attendaient une mort presque certaine. Je fus entouré, questionné sur les mesures des Comités par qui l'on savait que j'étais demandé, je répondis : « Ils sont morts avant d'être frappés. » C'est dans ce moment même qu'ils entraient. Après avoir exprimé leurs craintes sur la sûreté de la représentation nationale, ils proposèrent ma nomination de général en chef de l'armée de l'intérieur, et ce commandement de Paris que je leur avais refusé tout à l'heure.

La Convention nationale, se levant en masse, prononça

le décret qui fut rendu à l'unanimité. Je n'apercevais que de bien faibles moyens pour repousser l'audace des rebelles : ils étaient maîtres de nos canons et bloquaient toutes les issues du palais des Tuileries. Il n'y avait point lieu à la discussion en un pareil moment; il fallait agir : mais pour agir il fallait, à défaut des moyens qui nous étaient enlevés, l'entier assentiment de la portion des citoyens et des députés déterminés à ne plus vouloir subir Robespierre. La Convention, se levant encore en masse, me témoigna la plus généreuse confiance. Tous mes collègues, les uns me serrant la main, les autres m'embrassant, me dirent qu'on attendait cette nouvelle preuve de mon dévouement à la patrie.

J'acceptai donc cette tâche, qui sans doute pouvait être considérée comme dangereuse, puisque le glaive était tiré et que la question était de vaincre ou de périr. Mais cette question n'était-elle pas pour nous celle de tous les jours? Chacune de nos séances n'était-elle pas un combat à mort, seulement quelquefois sourd et prémédité, et venant se terminer presque sans honneur par le coup de la guillotine?

Ici, du moins, la chance pouvait n'être pas sans quelque gloire. C'était les armes à la main que nous succomberions si telle était la fatalité ; nous ne devions pas prétendre l'éluder. Il fallait la remercier encore de nous faire périr sur un champ de bataille, plutôt que sur un échafaud.

On peut s'étonner de mon hésitation dans le premier moment, et l'on a droit de m'en demander la raison. Je réponds avec franchise qu'elle pouvait tenir à la connaissance que j'avais de la valeur des personnages engagés dans la lutte. Quelle était vraiment la nuance qui différenciait entre eux les membres des comités? Valaient-ils mieux les uns que les autres sous le rapport de l'humanité? Que reprochaient Saint-Just et Robespierre à Billaud et à Collot? Que reprochaient à Saint-Just et à Robespierre, Collot et Billaud? Ils s'adressaient réciproquement des accusations fausses et supposées, car, sous le rapport de la

ligne politique et de l'intégrité, comme on l'entend dans le sens moral, les uns et les autres étaient également irréprochables; mais où ils étaient également coupables, c'était dans l'application d'un système impitoyable pour l'espèce humaine mise par eux *en coupe réglée*, comme Danton le leur avait dit en mourant. C'était dans l'abus sans relâche qu'ils faisaient de l'instrument de la mort contre les créatures les moins offensives de la société et de la République; c'était, s'il peut y avoir quelque chose de plus coupable que de frapper l'innocence même, c'était de choisir encore leurs ennemis personnels, avec une prédilection et une joie toute particulière, pour les faire périr sur des échafauds. Une réflexion détermina ma résolution. Était-il possible que mon cœur ne fût pas sincèrement ému de l'hommage rendu à mes sentiments, à mon caractère, dans le moment d'un danger commun? D'ailleurs, n'étais-je pas d'accord avec ceux de mes collègues qui s'étaient prononcés énergiquement contre Robespierre, malgré ses appels hypocrites à ce qu'il nommait pour la première fois la *partie saine* de la Convention, en jetant à des collègues qu'il croyait avoir marché jusqu'alors avec lui l'épithète de *brigands!*

Je sentais qu'il fallait se débarrasser à tout prix de ce redoutable ennemi, dont le prestige révolutionnaire, acquis par une longue suite de caresses assidues faites au peuple et de triomphes consacrés par l'opinion du vulgaire, faisait naître tous les jours de nouvelles difficultés et nous créait de nouveaux dangers. Mon parti politique était pris; général investi d'un si grand mandat, mon hésitation était impossible; j'étais décidé à marcher sur Robespierre jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Henriot, un moment arrêté par Merlin de Thionville, avait été remis en liberté par des soldats ivres et furieux que conduisait Coffinhal.

La Convention décréta sans désemparer la mise hors la loi du général rebelle. Je sortis de la salle le décret à la main. « Je vais à mon poste, restez au vôtre. » Voilà quel fut tout mon discours. Henriot était là avec ses canonniers; je leur

écriai d'une voix forte : « Retirez-vous, misérables! Henriot est hors la loi. » Quelques militaires et des citoyens qui me suivaient en très-petit nombre, crièrent à leur tour : « Obéissez à Barras! c'est le général en chef. » A cette annonce, la peur saisit les insurgés et leur vil commandant; tous se sauvèrent pêle-mêle à la Commune.

La lâcheté d'Henriot et la dispersion de ses soldats entraînèrent des désordres; à l'instant s'ensuivit une nombreuse désertion dans la partie de ses troupes restées stationnées place de Grève, aux ordres de la Commune, dont l'ardeur décroissante semblait se rapprocher de quelque modération.

J'embrassai d'un coup d'œil cet état de choses, et je crus voir que j'avais le temps nécessaire pour faire appel aux bons citoyens, et pour opérer la réunion au Carrousel des troupes qui étaient dans Paris et hors des barrières, à Meudon et à Saint-Germain. J'ordonnai de battre la générale et de tirer le canon d'alarme. Ainsi que je l'avais présumé, le caractère craintif et incertain de Robespierre en était la cause, on n'avait pris aucun parti à la Commune; le rhéteur, ne pouvant plus discourir, passait le temps à discuter sur des pointilleries de rédaction. Couthon ayant proposé de faire des adresses aux armées : « Au nom de qui? répondait Robespierre. — Eh! mais au nom de la Convention, dit Couthon, n'est-elle pas partout où nous sommes? Le reste n'est qu'une poignée de factieux que la force armée va dissiper et dont elle fera justice. — Mon avis, dit Robespierre après profonde réflexion, c'est qu'on écrive au nom du peuple. » Il croyait que ce mot, qu'il avait tant de fois répété à la tribune, et qui lui avait conquis tant de puissance, devait encore être son talisman et suffirait pour son triomphe.

C'est ainsi que Robespierre avait rejeté la proposition de marcher sur la Convention et de la dissoudre. Cette hésitation, qui se communiqua à tous ceux qui l'entouraient, répandit une frayeur dont je devais tirer parti.

Mes agents, élevant la voix et parcourant les rues, annonçaient des forces considérables qui s'étaient ralliées. J'avais à peu près quatre mille hommes à moi; je désirais éviter un

combat, et craignais d'être obligé de canonner l'Hôtel-de-Ville. Les comités, en voyant le théâtre de la bataille reporté des Tuileries à la Grève, étaient revenus de leur frayeur, ils avaient repris de suite leur ton d'orgueil et leur goût instinctif de sévérité : ils auraient voulu que je misse tout à feu et à sang, et que j'exterminasse tous les rebelles d'une seule mitraille ; j'eus le bonheur de leur prouver qu'il était possible d'éviter le carnage et l'incendie. Les positions que j'avais prises pouvaient dans tous les cas protéger la retraite de la Convention nationale sur les hauteurs de Meudon. L'appareil de mes mesures fit une telle impression que je ne fus point dans le cas d'avoir recours aux dernières extrémités. L'épouvante gagnait les conspirateurs; la défection de leurs premiers complices s'étendit bientôt à tous les jacobins du dehors comme par un mouvement électrique.

De temps en temps j'envoyais des rapports rassurants à la Convention. Tandis qu'à la tête de mon armée je maintenais ma route par les quais à la place de Grève, le bruit du roulement de mon artillerie mit en fuite le reste de l'insurrection. Je montai à l'Hôtel-de-Ville, où avait déjà pénétré Merlin de Thionville. Mon intrépide collègue était déjà entré, le sabre à la main, dans la salle des délibérations. Henriot se précipite sur lui, armé d'un pistolet, pour lui barrer le passage, et le prend au collet. « Misérable, lui dit Merlin, tu es hors la loi; le peuple marche avec nous, il va faire justice des traîtres. Barras commande l'armée, il monte, vous êtes prisonniers. » Au même moment le peloton qui suivait Merlin s'élance pour le secourir.

J'étais dans l'escalier lorsque le bruit de plusieurs détonations me fit pressentir de graves événements. En effet, voici le tableau qui s'offrit à mes yeux :

J'aperçus Robespierre : avec l'un des deux pistolets que tenait Le Bas, il s'était fracassé la mâchoire; Le Bas, avec l'autre, s'était brûlé la cervelle ; Couthon était tombé sous une balle.

On emporta Robespierre dans une petite pièce à la porte de laquelle était étendu Le Bas. Saint-Just donnait des soins à

Robespierre et Henriot s'était blotti dans un cabinet. Je ne pus soutenir cet affligeant spectacle : je sortis et fis transporter Robespierre au salon du comité de salut public, où il fut déposé sur une table.

Parmi les papiers recueillis dans la salle des délibérations, une pièce entre autres devait attirer vivement mon attention. Je la reproduis ici comme un document historique; elle portait la signature de Legrand, Lerebours, Louvet, Payan, membres de la Commune, et les deux premières lettres du nom de *Robespierre*...

Surpris par l'arrivée de Merlin de Thionville, effrayé par l'irruption des hommes qui l'accompagnaient et désespérant, complétement du succès de sa cause, Robespierre n'acheva pas d'apposer sa signature, et chercha, comme je l'ai dit plus haut, à se frapper pour ne pas tomber entre nos mains. C'est ainsi que dans ce moment critique, au lieu de continuer à signer, il arracha un pistolet des mains de Le Bas pour se donner la mort; il fit feu, et son sang jaillit sur la pièce que je place sous les yeux du lecteur :

COMMUNE DE PARIS.

Le comité d'exécution. Le 9 *thermidor.*

Courage, patriotes de la section des Piques; la liberte triomphe. Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traitres sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de son caractère.

Le point de la réunion est à la Commune, d'où le brave Henriot exécutera les ordres du Comité d'exécution qui est créé pour sauver la Patrie.

LEGRAND. LEREBOURS.

LOUVET. PAYAN. RO..... (*Ici apparaît la tache de sang sur la pièce originale.*

Au Comité révolutionnaire de la section des Piques.

Les officiers de santé, chargés de l'examen et du pansement des blessures, firent leur rapport confirmatif du fait que l'état de Robespierre était l'effet du suicide, que la direction du coup de pistolet était celle d'un homme qui se l'était tiré lui-même. L'un des officiers de santé ayant déposé sur la table les dents qui s'étaient échappées de la bouche de Robespierre quand il l'avait visité, on vit l'un des canonniers de service s'emparer de ces dents, et on l'entendit, apostrophant Robespierre, s'écrier : « Ah ! scélérat, je les garde comme monument d'exécration. » Dans un rapport qui me fut fait sur les circonstances de l'agonie de Robespierre, je trouvai qu'il avait à plusieurs reprises indiqué le désir qu'une plume lui fût donnée, ne pouvant plus articuler, et que les membres du comité avaient refusé d'y obtempérer. J'ai entendu répéter ce fait dont je déclare n'avoir pas été témoin ; car je n'aurais point refusé à l'agonisant une plume, qui, à défaut de paroles, aurait pu produire quelques révélations, dernier cri de vérité, que d'autres pouvaient avoir intérêt à étouffer.

Le refus des membres du comité fut-il seulement l'expression de la haine que leur inspirait celui qui avait voulu et failli les immoler tous, tout à l'heure ? ou, comme on l'a dit encore, craignaient-ils quelques divulgations ?

La suite des événements ni la restitution des papiers n'ont prouvé que Robespierre et ses complices eussent à nous apprendre des choses qu'ils n'eussent pas dites, ou qu'on ne sût pas.

Huit jours après, cette table autour de laquelle délibéraient les membres du comité était encore teinte du sang de Robespierre. Quelle inattention ou quelle attention inqualifiable chez ses collègues !

Tout ce qui fut arrêté fut envoyé en prison, excepté Couthon, que je fis transférer dans un hôpital.

II

Le 10 thermidor, le tribunal révolutionnaire condamna à mort Robespierre et ses complices, ou plutôt disposa seule-

ment leur exécution; car, comme ils étaient mis hors la loi par le décret de la Convention, il n'y avait plus qu'à constater l'identité des personnes, et à les livrer à l'exécuteur des hautes œuvres. Le surlendemain, des membres du conseil général de la Commune, qui avaient également pris une part active à la conspiration, furent à leur tour jugés et périrent sur l'échafaud.

La victoire du 9 thermidor était vraiment un jour de délivrance. Il ne fallut pas moins que le ressentiment si légitime contre une tyrannie odieuse pour qu'on fût peu étonné de voir nombre d'hommes et de femmes élégantes et délicates se suspendre presque aux fenêtres dans les rues où devaient passer les condamnés, et agiter leurs mouchoirs blancs à l'arrivée des charrettes fatales qui se rendaient à la place de la Révolution, théâtre de l'exécution.

Le peuple resta calme en présence de ce spectacle hideux. A compter de ce jour, l'échafaud ne fut plus dressé sur la place où venaient d'être exécutés Robespierre et ses complices. Cette place, précédemment nommée Louis XV, prit enfin le nom de *place de la Concorde*. Puisse-t-elle mériter ce dernier baptême par la sincère réconciliation des Français!...

Quelle que fût au surplus, à cette époque, la disposition morale où ces supplices laissaient la nation, toujours est-il important de noter ici qu'ils furent les derniers qui eurent lieu sur cette place; les cadavres des suppliciés Robespierre, Saint-Just, Couthon, et des membres de la Commune sont ceux qui vinrent combler et fermer la citerne affreuse appelée le *Cimetière de la Madeleine*. A dater du 21 janvier 1793, où le roi Louis XVI y avait été précipité et détruit par la chaux (ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de la Commune), jusqu'au 9 thermidor, correspondant au mois de juillet 1794, dix-huit mois s'étaient écoulés, et presque tous les jours avaient été marqués par des exécutions. Ainsi le corps de Louis XVI, l'une des premières victimes, en supposant qu'il n'eût pas été anéanti, comme je viens de le rappeler, se serait trouvé confondu avec ceux de ses plus implacables ennemis... Quel rapprochement fécond en graves enseignements pour

les hommes de la révolution et les défenseurs de la royauté ! quel mélange inouï de tout ce qui, suivant l'ordre naturel des choses, devait rester éternellement séparé ! Quel spectacle destiné à faire méditer le philosophe et l'historien !

Toujours prompt à voler au secours des vainqueurs, Barrère, au nom des comités, présenta un rapport aussi violent qu'inutilement calomnieux contre Robespierre ; il se déchaîna contre ceux qui ne pouvaient plus se défendre ; il eut même l'audace d'accuser Robespierre d'avoir voulu rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, et d'avoir, pour son propre compte, projeté d'épouser Mademoiselle, fille de ce monarque.

La Convention venait de déployer un grand courage ; menacée par une conspiration dont les ramifications étaient aussi dangereuses qu'étendues, elle avait su dominer la guerre civile et soutenir la guerre extérieure. Heureuse la France, si la Convention, toujours maîtresse de ses actes, avait conservé cette énergie de caractère qui seule pouvait maintenir et consolider la victoire du 9 thermidor ! Il ne fallait pas hésiter à destituer les autorités et les agents qui avaient été les vrais complices des triumvirs et des décemvirs ; mais il fallait s'abstenir de récriminations sur les malheurs qu'on n'avait point empêchés, il fallait marcher enfin d'un pas ferme à l'accomplissement de sa destinée, l'établissement de la République.

A la suite du rapport de Barrère, et dans ce système de mensonges destinés au peuple, que les gouvernements les plus différents semblent se passer de l'un à l'autre, dans la même vue de déception, les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfants de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison, je visitai le prince ; je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait ; il était couché au milieu de la chambre dans un misérable lit qui n'était guère qu'une espèce de berceau ; ses genoux et ses chevilles était enflés.

Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant et me dit : « Je préfère ce berceau où vous me voyez, au « grand lit que voilà ; du reste, je ne dis point de mal de mes

« surveillants. » Et en parlant ainsi il me regardait et les regardait alternativement : moi, pour se mettre en quelque sorte sous ma protection ; eux, pour prévenir le ressentiment qu'ils auraient pu avoir de ses reproches s'il m'en avait présenté contre ses oppresseurs, aussitôt que je n'aurais plus été là pour le défendre. « Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives « plaintes sur la malpropreté de cette chambre. » Je montai chez Madame ; la sienne était un peu moins indécemment tenue ; Madame s'était habillée de bonne heure, à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit.

J'ordonnai que les deux enfants de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leurs prisons ; sur le compte que je rendis au comité de salut public, j'obtins que des médecins examinassent le jeune malade, et qu'ils fissent leur rapport. Les médecins, parmi lesquels se trouvait M. Desault, déclarèrent la maladie très-grave. En accordant aux prisonniers la promenade du soir et du matin, je voulus qu'on adjoignît au gardien chargé de soigner le fils de Louis XVI deux femmes qui préviendraient ses besoins, et veilleraient surtout à la salubrité de son local.

J'ai appris depuis, par un commissaire du Temple, que mes ordres n'avaient point été exécutés.

Le tribunal révolutionnaire auquel Robespierre et ses complices avaient été renvoyés par les comités pour constater l'identité, se croyait de nouveaux droits à l'existence et à la permanence de ses pouvoirs ; les bourreaux ne lâchaient point leur proie. On m'informa que des condamnés, la veille du 10 thermidor, étaient restés à la Conciergerie, et que Fouquier-Tinville, se conduisant toujours en maître, allait faire partir deux charretées pour le lieu du supplice.

Je courus au Palais-de-Justice ; la place et la cour étaient occupées par de nombreux rassemblements ; j'étais à cheval, escorté de mon état-major. Je m'arrêtai au bas du grand escalier et je chargeai des officiers de m'amener Fouquier-Tinville. Il arriva fort humblement près de moi ; dès qu'il parut : « Découvrez-vous devant le peuple », lui dis-je ; et j'ajoutai : « Je viens d'apprendre qu'on doit conduire à la mort

« deux charretées de condamnés ; que des accusés, maintenant « en jugement dans la séance que vous présidez, ont encore « la même destination. Aucune exécution ne peut avoir lieu « sans mon autorisation ; je vous la refuse et vous ordonne « ainsi qu'à vos juges et jurés de suspendre vos délibérations ; « exécutez mes ordres sous peine de punition militaire. »

De bruyants applaudissements couvrirent mes paroles et leur donnèrent force d'exécution. Le même peuple qui allait suivre à l'échafaud les charrettes fatales, peut-être encore avec des cris d'adhésion comme les jours précédents, paraissait heureux de m'entendre et sympathisait à ces sentiments d'humanité.

Fouquier-Tinville, tremblant, répondit : « Je n'ai agi que « d'après les instructions qui m'ont été transmises par les « comités du gouvernement qui ce matin encore m'ont fait « adresser des listes de prévenus. Dès ce moment, citoyen re- « présentant général, je me conformerai à votre volonté im- « pérative. »

Je me fis place au milieu de la foule, et courus au comité de salut public. Déjà Fouquier-Tinville m'y avait devancé. C'était bien l'homme qui s'était dépeint à moi un mois auparavant dans l'antichambre du comité de salut public, me démontrant qu'il n'était qu'un instrument. Aujourd'hui même, comme il se sentait pressé de l'aiguillon terrible des membres du comité qui l'avaient jusqu'alors mis en mouvement, il croyait n'avoir pas encore obtenu leur permission de prendre un instant de repos.

Voilà bien les effets et, si l'on peut ainsi dire, les ricochets de cette Terreur renvoyée toujours de l'un à l'autre, par ceux qui lui obéissaient alors qu'ils avaient l'air de lui commander !

La discussion avait commencé dans le comité sur la nouvelle apportée par Fouquier-Tinville, et elle devint même violente. On blâmait la suspension de la justice obtenue militairement. « La Convention nationale décidera, m'écriai-je : « je vais soumettre à son jugement suprême nos actes res- « pectifs. »

Ma détermination apaisa le comité. Les membres s'empressèrent de me dire avec une douceur tout à fait nouvelle dans leur bouche : « Tu t'emportes pour une simple observation ; « nous ne blâmons pas ta conduite, nous approuvons ce que « tu as fait, mais c'est illégal. »

J'avais cependant gagné mon procès en sauvant les victimes déjà si rapprochées de la mort. Il était prouvé, par l'état des choses, telles qu'elles se présentaient seulement depuis vingt-quatre heures, que la grande puissance des membres du comité de salut public avait consisté surtout à être les complices ou les soldats de Robespierre ; qu'ils étaient devenus beaucoup moins redoutables depuis qu'ils n'avaient plus leur chef, et qu'ils seraient bientôt impuissants à eux seuls, du moment qu'ils l'auraient perdu. Rien heureusement ne pouvait remplacer ce chef ; il était le premier représentant du système incarné de la Terreur. Il était la Terreur elle-même, car tout ce qu'elle fera dans la suite pour se survivre ne fera que lui attirer de nouvelles défaites. C'est un dernier souffle qui pourra s'exhaler, mais ce seront les convulsions de l'agonie.

J'avais évité tout combat, et cependant j'avais réussi à rétablir la Convention nationale dans la plénitude de son autorité. Elle continua les pouvoirs aux membres présents des comités, mais le choix qu'elle fit pour les compléter n'eut pas l'assentiment de tous les républicains, et en général les mesures qu'adoptait la Convention n'étaient pas de nature à lui restituer la confiance.

J'ai dit qu'avec Robespierre, Henriot, Saint-Just et les autres conventionnels, on avait exécuté, dès le 10 thermidor, onze membres de la Commune. Le lendemain, par suite de la mise hors la loi, on en avait encore exécuté soixante-dix.

Dans cette bagarre et ce pêle-mêle de condamnés, beaucoup n'étaient que de malheureuses victimes et ne pouvaient mériter le dernier supplice ; mais tel était l'entraînement de cette époque si violente, où l'on rivalisait de rigueur, qu'il fallait qu'une victoire remportée pour l'humanité fût encore signalée par la cruauté ; le droit commun, depuis quinze mois,

c'était la mort, et l'*impitoyable jurisprudence* ne pouvait être détruite que par la mort elle-même.

Je profitai du rôle que j'avais joué dans ces circonstances, pour faire à l'assemblée un rapport détaillé sur ce qui s'était passé et y introduire des réflexions sur l'état actuel des choses.

« Il ne m'appartient pas, citoyens représentants, dis-je en « terminant, de vous prescrire ce que vous devez faire après « la victoire que vous avez obtenue sur des conspirateurs, la « plupart égarés et trompés par des chefs perfides; je me « suis contenté de vous indiquer les voies qu'on pourrait « suivre : je me borne maintenant à vous assurer de mon « dévouement à la liberté. J'ai fait et je ferai exécuter les « lois. »

Mon discours fut applaudi, mais les idées que j'aurais voulu faire pénétrer ne furent pas accueillies; elles furent repoussées par l'influence qu'avaient conservée les comités du gouvernement, et par les précautions qu'ils s'occupaient à prendre contre tout partage de ce pouvoir qu'ils venaient d'exercer pendant quinze mois d'une manière aussi despotique.

La Convention cependant commença, le 13 thermidor, par rapporter le décret qui avait investi les comités de salut public et de sûreté générale du pouvoir de mettre en arrestation toutes personnes, y compris les membres de la Convention, pouvoir que ces deux comités avaient encore excédé par la violation des formes les plus simples qui leur étaient imposées et qu'ils avaient dédaigné de reconnaître. Je contribuai encore à faire rapporter la loi du 22 prairial sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. On renouvela les juges et les jurés de ce tribunal; il eût été bien plus sage de le détruire à l'instant et à jamais, si on eût voulu venir de suite à l'établissement de la vraie liberté; mais telle est toujours l'erreur des partis vainqueurs, que, perdant de vue le sentiment et la raison du triomphe, ils veulent encore conserver à leur discrétion, et pour s'en servir à leur tour contre les vaincus, les instruments qu'ils sont parvenus à leur arracher, comme si les vaincus ne pouvaient pas redevenir les vainqueurs et

reprendre leurs barbares errements. Les actions et les réactions dont la France a été si longtemps le théâtre rappelleront souvent cette vérité sévère et toujours méconnue.

Parmi les mesures raisonnables prises par suite de la journée du 9 thermidor, on remarque le rapport de la loi qui accordait 40 sous aux indigents pour leur droit d'assistance aux assemblées de section, la réorganisation du comité de salut public et de sûreté générale, la restriction qui leur fut imposée de baser désormais leurs arrêtés sur une loi précise.

Le député Courtois, chargé d'inventorier les papiers de Robespierre, avait eu de bonnes raisons pour réclamer cette commission; ayant eu le malheur, comme bien d'autres, d'écrire fort obséquieusement à Robespierre dans le temps de sa grande puissance, il avait commencé par reprendre et brûler ses lettres. Je réclamai celles de Fréron, de Tallien et de plusieurs autres députés, et je les remis toutes à leurs auteurs. Le rapport que fit Courtois n'eut pas l'intérêt qu'on en attendait. Beaucoup de pièces importantes avaient été soustraites.

Pareille soustraction avait eu lieu lors de l'inventaire de l'armoire de fer. Ce pouvait être dans une vue historique et pour sauver du néant des pièces propres à établir la vérité; mais la vérité est une et ne peut être mutilée. Il fallait donc ne pas faire une publication incomplète de tout ce qui devait la servir, ne pas donner la préférence à ce qui pouvait nuire à ses ennemis personnels.

Courtois commit surtout la faute de négliger les points les plus essentiels, d'omettre des faits généraux dont la réunion seule aurait présenté un ensemble qui peignît l'époque. C'en était une vraiment extraordinaire, même dans ses plus tristes récits, que celle qui avait précédé le 9 thermidor, et quoiqu'elle paraisse si facilement explicable par les passions des hommes, par leurs prétextes et leurs raisons, en présence d'un ennemi intérieur; toujours y a-t-il, dans les causes qui avaient amené un pareil état de terreur universelle, quelque chose encore de mystérieux et qui ne pourra être trop interrogé par les philosophes, comme par les publicistes, avant

de décider si ce fut là une anomalie dans l'histoire de l'humanité... Courtois, qui n'avait pas assez de portée pour concevoir son travail sous ce grand rapport, n'a guère exposé que des individualités, se référant à la personne de Robespierre, et sans pénétrer sa politique. — Quelle était-elle au moment de sa mort? En eut-il jamais une, je veux dire un système ? Toute son élévation s'explique-t-elle par ce mot attribué à Cromwell : « On ne va jamais si loin que lorsqu'on « ne sait pas où l'on va ? »

On a dit que Robespierre était mort en réaction, et par cela on a entendu que, fatigué, effrayé peut-être des excès où la Révolution était arrivée, il aurait voulu les arrêter; mais comment concilier avec un pareil dessein tout ce que présente de contraire à cette idée son dernier discours ? « Nous « n'avons pas été trop sévères, j'en atteste la République qui « respire !... On parle de notre rigueur, et la patrie nous re- « proche notre faiblesse. On veut détruire le gouvernement « révolutionnaire pour immoler la patrie aux scélérats : ce « gouvernement est la marche sûre et rapide de la justice; c'est « la foudre lancée par les mains de la liberté contre les crimes. « Il ne s'agit pas d'entraver la justice du peuple par des formes. « La loi pénale doit incessamment avoir quelque chose de va- « gue, parce que le caractère actuel des conspirateurs étant « la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse « les punir sous toutes les formes. Une seule manière de cons- « pirer rendrait illusoire et compromettrait le salut de la pa- « trie... Il faut écraser toutes les factions du poids de l'autorité « nationale pour élever sur leurs ruines la puissance de la « justice et de la liberté... » Dans un catéchisme écrit de sa main : « Quand le peuple sera-t-il éclairé? Quand il aura « du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de « soudoyer des plumes et des langues perfides pour le trom- « per, lorsque l'intérêt des riches sera confondu avec celui « du peuple. — Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec ce- « lui du peuple? Jamais. »

Dans d'autres pièces imprimées à la suite d'un rapport de Courtois, ce passage de Payan, son premier conseil, et qui

est toute sa pensée : « Un rapport vaste qui embrasse tous « les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réu- « nies en une seule, que l'on y voie des fayétistes, des roya- « listes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes « (Rousselin et autres). »

Qui a jamais pu croire que ces derniers actes et ces dernières paroles de Robespierre aient fait soupçonner un retour à la modération? Tout y est sans doute très-vague et fort incohérent, mais ce qui est d'une évidence affreuse, c'est que Robespierre, toujours dévoré de bile et de haine, pensait plus que jamais à se défaire de ses ennemis ou de ceux qui lui paraissaient l'être... et ceux qu'il appelait ses ennemis, son imagination délirante en multipliait toujours le nombre. On a parlé du dévouement que lui avait témoigné son frère en périssant avec lui le 9 thermidor, mais ce dévouement était encore plus celui de l'association des partis que la suite d'un premier mouvement.

Courtois n'a point calomnié Robespierre en disant qu'il n'avait point d'entrailles, même pour ses parents. Les lettres que sa sœur lui a écrites sont l'expression de la douleur et du désespoir; c'était cependant, et l'on peut dire que c'est encore, car je crois qu'elle a survécu, que c'est encore, dis-je, une personne pleine de modération et de vertus, à qui ne peuvent être imputés les torts que nécessitait sa séparation d'avec son frère.

On connaît maintenant la part réelle que j'ai eue à la victoire du 9 thermidor. Parmi toutes les prétentions qui se sont élevées depuis, je ne veux nullement critiquer ce qui peut avoir tourné à l'honneur de plusieurs de mes collègues, pas même de Léonard Bourdon, qui croyait avoir dirigé des bataillons sur la Commune de Paris, y être entré en vainqueur et avoir décidé le triomphe de la journée, c'est-à-dire de la nuit du 9 au 10, où succombèrent les Robespierre frères, Saint-Just, Couthon et leurs complices.

Mais il est un fait d'armes dont on a voulu décorer un citoyen gendarme appelé *Méda*, qui serait mort colonel, vingt ans après, dans la campagne de Russie, au moment d'être

fait général de brigade. On a, en 1824, fait paraître de prétendus mémoires de ce Méda, vainqueur de Robespierre.

D'après le récit posthume de Méda, âgé de dix-neuf ans en thermidor (1794), il aurait reçu du comité de salut public l'ordre vraiment singulier donné à un soldat qui avait des chefs, ordre qui d'ailleurs n'a jamais été justifié depuis, d'exercer un commandement sous la Convention, et d'aller mettre en arrestation les membres de la Commune.

C'est avec ce premier titre que Méda serait arrivé en mission avec Léonard Bourdon. S'il faut en croire ce mémoire, ce représentant aurait nommé le gendarme commandant de l'attaque. Bientôt ce dernier aurait quitté sa colonne pour aller tenter un coup de main à la maison commune. Il y aurait volé, suivi seulement de quelques grenadiers; il aurait pénétré au secrétariat, où ayant aperçu Robespierre au milieu d'une cinquantaine d'hommes, dans une grande agitation, il aurait sauté sur lui en lui présentant la pointe de son sabre au cœur, et lui aurait dit : « Rends-toi, traître! » Sur ces mots, Robespierre aurait relevé la tête et dit : « C'est toi qui es un traître; je vais te faire fusiller. » A ces paroles Méda, toujours d'après son propre récit, aurait pris de la main gauche un de ses pistolets, et faisant une conversion à droite, il l'aurait tiré sur Robespierre. Il croyait le frapper à la poitrine : mais la balle, prenant Robespierre au menton, lui aurait fracassé la mâchoire gauche inférieure, et il serait tombé de son fauteuil. L'explosion du coup de feu aurait stupéfié le frère de Robespierre, à tel point que celui-ci se jeta par la fenêtre. Dans ce moment un bruit terrible aurait éclaté. Méda se serait alors écrié de toutes ses forces : « Vive la République!... » Les grenadiers l'entendant lui auraient répondu. D'après un rapport de Léonard Bourdon, de l'époque même du 10 thermidor, il aurait dit que Méda était l'un des premiers qui avaient frappé les conspirateurs. Courtois, dans son rapport, va jusqu'à faire dire à Léonard Bourdon présentant Méda à la Convention : « Ce brave gendarme ne m'a « pas quitté, il a tué deux conspirateurs... »

Ce n'a pas été assez pour Méda de toute cette part de

gloire, il a fallu que, dans son récit posthume, il vînt à son tour, pour exprimer sa reconnaissance à Léonard Bourdon, démentir son poëte épique, et dire que Bourdon s'était trompé en croyant avoir fait quelque chose dans la bataille du 9 thermidor; que Bourdon, loin d'y avoir coopéré, était resté derrière lui, Méda, et se trouvait encore au pont Notre-Dame lorsque lui, Méda, avait pénétré dans la Commune avec les grenadiers des Gravilliers, et frappé Robespierre.

Courtois, que certes on n'accusera pas d'avoir été disposé à relever un mérite quelconque de Robespierre, ne lui conteste nullement celui d'avoir voulu se tuer.

Voici comme il s'exprime dans son rapport anniversaire du 9 thermidor an III : « Deux colonnes marchent sur la « Commune, le décret de mise hors la loi les précède, les « conjurés vont tomber sous le glaive des vainqueurs... Non, « citoyens, cette mort eût été trop honorable pour eux; c'est « la mort des scélérats qui leur est réservée... Ils doublent « leur supplice par les tentatives qu'ils font pour s'ôter la « vie...

« Robespierre, qu'un gendarme croit avoir immolé, se « tire un coup de pistolet qui ne fait que le punir dans l'or- « gane de l'éloquence de l'abus qu'il en a fait. »

Du droit que je crois avoir, moi aussi, de porter un témoignage en cette affaire, et sans employer le style boursouflé de Courtois sur l'organe de l'éloquence de Robespierre, je me réunis pleinement à lui pour reconnaître que Robespierre à la Commune n'a point été frappé par d'autres que par lui-même, et qu'il s'est tiré le coup de pistolet qui ne lui a emporté que la mâchoire. Ce pistolet n'était point sur lui ni à lui, il est possible que ce fût un pistolet de gendarmerie qui lui ait été donné ou dont il se soit emparé dans le tumulte; on a vu plus haut que ce pouvait être le pistolet de Le Bas. C'est la nature de cette arme, ramassée probablement à la Commune par le gendarme Méda, qui lui a donné le prétexte et le moyen de bâtir sa fable. Elle était au surplus, ce me semble, de fort peu d'intérêt pour nous dans le moment du 9 thermidor, excepté pour le gendarme Méda;

il a pu réclamer contre les affirmations opposées à son assertion, et dont on n'a connu le récit qu'après sa mort.

Je conviens qu'il voulut pendant sa vie même exploiter la circonstance où il se donnait un si grand rôle; il le soutint vis-à-vis de plusieurs de mes collègues; il alla depuis prier Tallien, en sa qualité de héros thermidorien, de le recommander à moi lorsque j'étais au pouvoir.

J'ai reçu de Méda maintes lettres et demandes qui avaient toujours pour but un avancement au delà de ses droits et de ses moyens.

C'est seulement en 1824, lors de la publication des mémoires posthumes du gendarme Méda, que j'ai appris qu'il avait succombé dans l'un des combats livrés en Russie en 1812, sous les ordres de l'Empereur, qui allait le nommer général, dit l'historien de Méda, ce qui prouve que le gendarme *Robespierricide* n'avait pas une antipathie semblable contre les Empereurs, et qu'il était très-flatté d'en recevoir la continuation et l'augmentation des grades qu'il avait obtenus de la Convention et du Directoire..... »

Fin du Fragment des Mémoires de Barras.

« L'éditeur des *Mémoires de Barras* ne devra pas oublier cette conversation recueillie au château de Grosbois par Mme d'Abrantès, qui connaissait bien le roi du Directoire, parce qu'elle avait vécu dans son intimité et parce qu'elle jugeait supérieurement les hommes :

« Ma fermeté, dit Barras, m'a sauvé de Robespierre. Lorsque je revins à Paris, après les affaires de Toulon, où j'avais vu tant d'infamies que j'avais été obligé d'arrêter moi-même le général Brunet au milieu de son armée, à Nice, et que j'écrivis à la Convention que je n'avais trouvé d'honnêtes gens dans Toulon que les galériens : eh bien! cette même fermeté que j'avais montrée à vingt ans sur des écueils, au milieu de la mer (Barras avait été matelot), je l'eus encore à trente ans, au milieu d'une armée dont je faisais le chef

prisonnier! De retour à Paris, je me trouvai en face de l'homme qui voulait nos têtes pour que la sienne portât la couronne... Sainte liberté! Robespierre notre roi! Robespierre notre maître!... Cette pensée troublait mon sommeil... Je ne cachai pas l'horreur qu'elle éveillait en moi... Robespierre le sut; le lâche voulut se venger de moi comme de Danton... Mais s'il avait des créatures évoquées par la peur, j'avais des amis, moi; je fus averti, et m'en allant droit à Robespierre, je lui dis en le fixant d'un œil qui devait lui confirmer mes paroles : « Robespierre, on m'a dit que tu voulais me « faire arrêter. Je ne veux pas de la prison; elle n'est que « pour les criminels, et je suis bon patriote. Souviens-toi « que si une seule tentative est faite sur moi, je repousse la « force par la force. Tu n'ignores pas, j'espère, que j'ai « des amis. Si tu ne le sais pas, informe-toi de leur nombre; « tu verras qu'il est grand. »

« Robespierre ne pouvait pas pâlir; mais sa bouche se resserra, et son regard tranchant se dirigea sur le mien, comme pour me dire d'être tranquille. Mais que m'importait son silence! Je ne demandais d'assurance pour ma tranquillité qu'à moi seul. Et, en effet, Robespierre ne s'adressa jamais à moi, et nous fûmes en paix, quoiqu'il sût que je le haïssais. »

« J'écoutais cet homme qui parlait ainsi d'un accent convainquant, car sa voix était ferme et résolue, et sa volonté se traduisait dans chacun de ses mouvements. Eh bien! c'était pourtant presque la même époque, et l'an VII et l'an VIII étaient bien près de l'an II et de l'an III... Mais le feu de cette âme était éteint; et, lorsque Sieyès entra au Directoire et qu'il écrasa Barras du poids de son insolent *dictatoriat*, Barras ne sut que plier, pour ne pas perdre une place pour lui plus ravissante cent fois que les plus belles espérances; Sieyès le gagna et entra au Luxembourg.

« Après que la révolution du 18 brumaire fut consommée, Bonaparte fit offrir à Barras une ambassade aux États-Unis ou en Allemagne (Vienne excepté), ou de voyager dans le midi de l'Europe, ou de le suivre à l'armée d'Italie. Il refusa

les propositions qui lui furent faites par M. de Talleyrand. Cette obstination de demeurer inactif, lorsque le premier consul connaissait ses intentions personnelles ou royalistes, le fit exiler à quarante lieues de Paris. Il alla à Bruxelles, où, pendant plusieurs années, il tint une maison presque princière. »

« Lorsque Barras revint à Paris, après la Restauration, il alla loger à Chaillot. Sa carrière politique était terminée, et il ne voulait même pas prêter à des soupçons. Son salon, toujours ouvert à des amis qu'au reste il avait su garder, ne l'était plus à la foule. Sa maison était bonne, mais il recevait peu de monde.

« Il mourut le 29 janvier 1829, et la mort de cet homme qui avait tant marqué dans notre Révolution aurait été inaperçue si les ministres de Charles X, toujours maladroits dans ce qu'ils tentaient comme coup de force, n'eussent renouvelé la scandaleuse histoire des papiers de Cambacérès : les scellés furent brisés et les papiers enlevés. Mais cette fois la chose fut moins paisible que lors de celle de Cambacérès. Un procès en fut le résultat, et le gouvernement a eu la honte de voir infirmer la décision des premiers juges, qui avaient autorisé le bris des scellés pour recouvrer des registres de l'État. On devait s'en rapporter à Napoléon pour avoir fait rendre à Barras ce qui revenait au gouvernement... Cette manière de faire entendre que la Restauration mettait de l'ordre dans les affaires de l'État, jusque-là abandonnées à elles-mêmes, avait vraiment un côté comique dont il fallait rire. » (*Note de M. A. Houssaye.*)

PRÉCIS HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS

DANS LA SOIRÉE

DU NEUF THERMIDOR.

AVERTISSEMENT

J'AI cru servir encore mon pays en offrant à mes concitoyens le faisceau de lumières qui m'a éclairé. Je prévois les reproches, les injures, les calomnies. Je n'en serai point atteint; je me ferai gloire de les avoir mérités : trop heureux si j'ai été utile, si j'ai proclamé quelques vérités.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE

DE CHARLES-ANDRÉ MÉDA.

CHARLES-ANDRÉ MÉDA appartenait à une famille de Paris connue dans le commerce.

Ayant, dès son enfance, montré du goût pour l'état militaire, il entra, à l'âge de dix-sept ans, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI.

Au 20 juin 1792 il était de garde aux Tuileries. La horde révolutionnaire, à laquelle il disputait l'entrée des appartements, l'entraîna dans le jardin, et allait le sacrifier à sa fureur, lorsqu'un de ses parents arriva à la tête d'un détachement de gendarmerie, et le sauva en disant avec une rare présence d'esprit : « Gendarmes, arrêtez cet homme : c'est un scélérat dont j'ai depuis longtemps le signalement; il périra sur l'échafaud avec ses complices. »

Après le 10 août, Méda, pour sauver sa vie, entra dans un escadron de gendarmerie composé presque entièrement des hommes du 14 juillet, où il fut surnommé *Veto* par ses camarades; son opinion, qu'il ne put pas toujours renfermer au fond de son cœur, l'y exposa à des désagréments sans nombre et souvent à de grands dangers.

Enfin le 9 thermidor arriva. Méda vit qu'il était possible de renverser les hommes sanguinaires qui opprimaient la France; il s'arma contre eux sans balancer et les poursuivit sans relâche jusque dans leurs derniers retranchements.

Ici se présente un spectacle peu commun dans l'histoire : on voit un soldat sortir de la foule et s'élever tout d'un coup à la hauteur d'un homme habitué depuis longtemps au com-

mandement. On le voit réparer toutes les fautes des hommes auxquels il était destiné à obéir; enfin, on le voit décider, en quelques instants, par sa prudence et par son courage, une des journées les plus importantes de notre histoire. Qu'on examine avec attention tout ce qu'a fait Méda dans cette journée si féconde en événements, et l'on en conviendra sûrement avec nous, c'est à lui lui seul que la France en doit tout le succès; et si ceux qui tenaient à cette époque les rênes du gouvernement ont été justes, ils doivent avoir décerné des récompenses extraordinaires à un homme qui avait tant fait pour sa patrie. On va voir quelle récompense il en reçut.

Méda fut présenté à la Convention dans la matinée du 10 thermidor, ainsi qu'on peut le voir au *Moniteur* et dans tous les journaux du temps; mais de quelle manière le fut-il? Si Léonard Bourdon, sous les yeux duquel il avait agi, eût voulu dire toute la vérité, il l'eût présenté comme un homme qui avait conçu, qui avait dirigé, qui avait même exécuté, presque seul, une grande entreprise dont personne n'aurait osé croire la fin si prochaine; mais ce représentant ne put résoudre son amour-propre à un pareil sacrifice, et, s'attribuant sans pudeur tout l'honneur de cette journée, il ne présenta Méda que comme un brave soldat qui avait bien exécuté ses ordres. Méda fut très-sensible à cette injustice; peu s'en fallut même qu'il ne réclamât publiquement contre un procédé aussi déloyal : cependant il ne l'osa pas. Il faut le dire aussi : ce qui contribua beaucoup à l'empêcher de faire éclater son ressentiment, ce furent les bonnes dispositions dans lesquelles la Convention paraissait être à son égard ; ce fut l'espoir de voir bientôt ses services dignement récompensés par cette assemblée. Mais laissons-le détailler lui-même toutes les marques de reconnaissance qu'il reçut de tous ces hommes auxquels il venait de sauver la vie, ainsi qu'il l'a fait dans un *post-scriptum* joint à son *Précis*, et que nous n'avons pas cru devoir conserver, parce qu'il ne contient que quelques faits purement personnels qui trouveront plus naturellement ici leur place.

« Les coups que j'avais reçus à la tête où beaucoup de sang s'était extravasé, m'obligèrent à me faire saigner et à garder le lit pendant plusieurs jours. Lorsque je fus guéri, j'allai au comité de salut public pour savoir ce qu'il comptait faire en ma faveur. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, auxquels je m'adressai d'abord, m'écoutèrent peu et me semblèrent même fâchés contre moi. J'allai trouver, à la section de la guerre, le citoyen Carnot qui me demanda la place que je voulais, et que j'avais, dit-il, si bien méritée. Un de ses secrétaires, nommé Audouin, voulait me nommer adjudant général. J'observai que j'étais encore bien jeune et sans connaissances pour être général; que je désirais auparavant m'instruire dans l'état-major de l'armée du Nord, commandée par le général Pichegru. — Hé bien, c'est bon, mon ami, me dit le citoyen Carnot; nous arrangerons cela : reviens dans quelques jours.

« Quel fut mon étonnement de me voir nommé, deux jours après, sous-lieutenant au cinquième régiment de chasseurs à cheval ! J'allai aussitôt au comité de salut public pour lui faire connaître que je n'acceptais point cette place, attendu que j'en espérais une plus avantageuse dans mon corps. — Tu es bien hardi, me dit Billaud-Varennes, de ne pas vouloir de cette place; n'est-elle pas assez bonne pour toi? Tu es nommé, pars pour ton régiment; sinon tu seras considéré comme officier suspect et traité comme tel.

« Ce discours m'atterra. J'allai trouver le citoyen Carnot; je lui rappelai ses promesses : — Que veux-tu? me dit-il, je ne suis pas le maître : ils t'en veulent beaucoup. Crois-moi, pars promptement pour ton régiment; tu réclameras plus tard.

« Je lui observai alors qu'étant simple gendarme, je ne pouvais pas m'équiper à mes frais; et, sur sa demande, le comité m'autorisa à prendre dans les magasins de la République tout ce qui me serait nécessaire pour mon armement et mon équipement, mais à charge, par moi, de le payer par une retenue mensuelle sur mes appointements. »

Voilà donc la récompense que Méda reçut pour les servi-

ces immenses qu'il avait rendus à son pays dans la journée du 9 thermidor! Il fut nommé sous-lieutenant par une assemblée qui ne s'était jamais astreinte à aucune règle dans la distribution des honneurs militaires, et qui avait tiré les Santerre, les Ronsin, les Henriot, et tant d'autres, des derniers rangs de l'armée pour les élever tout d'un coup au grade de général en chef. Encore se fût-il estimé heureux si, après lui avoir donné cette chétive récompense, on eût bien voulu l'oublier ensuite et le laisser parcourir sans obstacle une carrière dans laquelle ses talents et son courage lui assuraient des succès rapides; mais, à l'accueil qu'il reçut de quelques-uns de ses chefs, révolutionnaires exaltés, il ne s'aperçut que trop qu'on ne l'avait point oublié, et il put craindre que la haine des partisans de Robespierre ne le poursuivît pendant toute sa vie et ne lui fermât tout avancement.

Cependant il eut, au bout de quelques mois, un rayon d'espoir. Il apprit que la Convention avait commencé à chasser les Jacobins des administrations à la suite des événements de germinal et de prairial an III. Du fond de la Hollande, où il était alors, il écrivit aussitôt à Carnot pour lui rappeler ses promesses; mais il n'en obtint même pas de réponse.

En l'an V, il obtint un congé et vint à Paris. Il vit Tallien qui le reconnut et le présenta au Directoire. Le directeur Barras, qui avait pu mieux que personne apprécier ses services au 9 thermidor, fâché de l'oubli dans lequel on l'avait laissé, voulait le nommer chef d'escadron; mais le ministre de la guerre Schérer s'y opposa en rappelant au Directoire qu'il s'était ôté, par un précédent arrêté, la faculté de nommer à aucun grade supérieur : en conséquence, il fut seulement nommé capitaine à la suite au douzième régiment de chasseurs à cheval.

Méda fit dans ce grade plusieurs campagnes; mais ce fut en vain qu'il y déploya toutes les qualités qui constituent un bon officier : ce fut en vain qu'il fit des prodiges de valeur aux avant-postes du camp de Bâle qu'il commandait en l'an VIII; ce fut même en vain que le général Moreau le recommanda au gouvernement de la manière la plus honorable :

il était écrit que chaque grade serait pour lui le prix de plusieurs années de patience. Ce ne fut qu'en l'an IX, sous le consulat, qu'il obtint de l'avancement en passant chef d'escadron au septième de hussards.

C'est à cette époque qu'il composa son *Précis historique du 9 thermidor*[1]. Il crut devoir l'adresser au ministre de la guerre et lui demander la permission de le faire imprimer ; mais, par suite du système que le chef du gouvernement consulaire s'était fait au sujet de la presse, et dans lequel nous l'avons vu persévérer jusqu'à sa chute avec tant d'opiniâtreté, cette permission lui fut refusée ; et, pendant tout le temps qu'ont duré le consulat et l'empire, cet ouvrage n'a pu être connu que d'un très-petit nombre de parents et d'amis de l'auteur.

Méda fut nommé commandant de la Légion d'honneur en 1804, colonel du premier régiment de chasseurs en 1806, baron de l'empire en 1808, et il y a tout lieu de croire qu'il fût parvenu rapidement à de plus grands honneurs, s'il eût pu se plier aux habitudes de la nouvelle cour ; mais il fut oublié ainsi que tous les officiers qui se bornèrent à laisser parler leurs services ; il était encore colonel du premier de chasseurs, après six ans de grade, lorsque la campagne de Russie s'ouvrit.

Il fit cette campagne comme il avait fait celles de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram ; comme il avait fait toutes ses campagnes, avec la plus grande distinction. Par l'accueil flatteur qu'il recevait de ses chefs, il pouvait compter cette fois sur un avancement prochain ; mais il était arrivé au terme de sa carrière. Il eut une jambe emportée par un boulet de canon à la bataille de la Moskowa, dans une

[1] Ayant eu dans le temps connaissance de l'ordre qui avait été donné à Méda au sujet de ce précis, et ne l'ayant pas vu pendant les dernières années de sa vie que son service l'a obligé de passer dans les pays étrangers, nous craignions que cet ouvrage ne fût perdu pour toujours, mais nous en avons retrouvé récemment une copie entière de sa main dans des feuilles dispersées au milieu d'une foule de papiers qu'il avait laissés à sa famille il y a plus de vingt ans, et c'est ce manuscrit authentique que nous livrons à l'impression.

(*Note du premier éditeur.*)

charge brillante qu'il faisait à la tête de son régiment, et après avoir vécu assez longtemps encore pour apprendre qu'il était nommé général de brigade, il mourut au milieu des chants de victoire que ses compagnons d'armes faisaient encore entendre, mais pour la dernière fois.

Ainsi périt, à la fleur de l'âge, un homme que la nature avait destiné aux plus grandes choses, et qui eût certainement atteint les plus hautes dignités militaires, si la haine des partisans de la Terreur ne l'eût pas retenu dans les derniers rangs de l'armée pendant tout le temps de la Révolution; mais, s'il n'a pu parvenir au faîte des honneurs dans sa carrière, s'il n'a pu attacher son nom à quelques-unes de ces grandes journées qui font aujourd'hui l'orgueil de tant de familles, il n'en vivra pas moins dans la postérité. Tous les bons Français, tous les amis de l'humanité prononceront toujours avec reconnaissance le nom du héros du 9 thermidor!

(*Préface de la première édition* [Berville et Barrière].)

PRÉCIS HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS

DANS LA SOIRÉE

DU NEUF THERMIDOR.

Le 9 thermidor an II, à deux heures du soir, l'escadron de gendarmerie, dit des *hommes du 14 juillet*, caserné au Petit-Luxembourg, dont je faisais partie, reçut du général en chef Henriot l'ordre de se rendre en toute diligence à la Maison commune.

A deux heures et demie, nous étions en bataille sur la place de la Commune ; le peuple paraissait agité ; nous demandons quelle en est la cause ; en nous donnant des cartouches, ce qui ne s'était jamais fait dans les émeutes précédentes, on nous dit que c'est pour marcher contre les prisonniers de la Force qui se sont révoltés. En ce moment arrivent sur la place différents bataillons des sections de Paris ; le général Henriot est à leur tête avec tout son état-major ; il les harangue, mais l'éloignement nous empêche d'entendre. Son discours fini, on crie *Vive la République ! Vivent les bons patriotes ! Vive Robespierre !* Henriot quitte l'infanterie et vient à nous en disant : « Allons, braves gendarmes, au galop ; allons délivrer les patriotes ! »

Nous rompons par la droite, et nous suivons le général par les quais, en renversant une foule de citoyens avec nos chevaux. Je ne savais que penser d'une telle conduite, lorsqu'un jeune citoyen, qui était avec son épouse sur le quai de la Ferraille, et qui paraissait instruit des décrets que la Con-

vention venait de rendre, dit à Henriot : « Tu n'es plus général, tu es un brigand ; gendarmes, ne l'écoutez pas, il est en arrestation! » Un aide de camp du général donne un coup de sabre à ce jeune homme, le fait traîner au corps de garde de la Commune, et nous poursuivons toujours au galop par la rue de la Monnaie et la rue Saint-Honoré en répandant partout la terreur.

Arrivés sur la place du Palais-Égalité, Henriot reconnaît plusieurs membres de la Convention. Il les injurie et nous ordonne de les arrêter. Ces citoyens cherchant à s'échapper, il court lui-même après eux. Le citoyen Merlin de Thionville reste seul sous ma garde. Un de mes camarades voulait le conduire en prison ; mais je parvins à l'en empêcher, en lui disant que ce citoyen était représentant du peuple, que son caractère était sacré, qu'il fallait attendre de nouveaux ordres. Henriot, nous ayant rejoint, fait conduire le citoyen Merlin au corps de garde du Palais et nous emmène au comité du sûreté générale. Nous étions sur deux rangs ; j'étais le second du premier rang.

Henriot entre dans la cour, et, mettant pied à terre avec ses aides de camp, sans donner aucun ordre à notre commandant, il va pour entrer dans les bureaux ; mais les grenadiers du poste lui en refusent l'entrée ; alors il vient à nous furieux, et, mettant le sabre à la main, il s'écrie : « Allons, braves gendarmes, pied à terre ; allons délivrer les patriotes que ces f... gueux-là tiennent en prison. »

La tête de la colonne qui était entrée dans la cour met pied à terre, et nous suivons, au nombre de six ou de sept, le général et ses aides de camp le sabre à la main. Les grenadiers croisent la baïonnette sur nous ; et le combat allait s'engager, lorsqu'un gros huissier de la Convention, que je crois être le citoyen Fontaine, se jette au milieu de nous en criant : « Arrêtez, gendarmes ; il n'est plus votre général, il est en arrestation : voyez la loi, obéissez-y ! »

Ces paroles arrêtent Henriot et sa suite. Les grenadiers, profitant de ce moment d'incertitude, tombent sur les aides de camp. Henriot voulait se défendre ; mais, indigné de sa

conduite passée, je le saisis au milieu du corps en lui conseillant de se rendre, ce qu'il fait sans résister, et aussitôt on l'enchaîne ainsi que ses aides de camp.

Cet homme qui, un moment auparavant, insultait, écrasait les citoyens, était alors craintif et implorait la pitié de tout le monde. Le représentant Amar vient à lui et l'injurie ; Henriot, tout stupéfait, lui répond comme un homme égaré : « Mais, Amar, je ne sais ce que vous me reprochez, j'ai fait tout ce que vous m'avez dit. — Tais-toi, monstre, reprend vivement Amar ; gardes, citoyens, qu'on le traîne au cachot ! » Et il disparaît.

Il était alors quatre heures. Dans d'autres salles du comité on interrogeait Robespierre et les autres conjurés arrêtés. J'ignore ce qui se passait à la Convention ; mais une grande faute qu'elle fit, ce fut de ne pas nommer un autre général pour commander la force armée de Paris lorsqu'elle eut décrété Henriot d'arrestation, et l'on verra par la suite comment cette faute faillit compromettre tout le succès de cette journée [1].

Cependant tout paraissait tranquille autour de la Convention ; l'interrogatoire de Robespierre et de ses complices étant terminé sur les six heures, on les fait monter dans différentes voitures pour conduire les uns aux Carmes, les autres à Saint-Lazare ; mais les voitures sont arrêtées, les gendarmes d'escorte maltraités, et les prisonniers délivrés et conduits en triomphe à la Maison commune. Arrivés là, les conjurés s'érigent *en comité du gouvernement exécutif pour sauver le peuple*, ainsi que le prouvent différents papiers trouvés sur Robespierre, et ils prennent un arrêté par lequel une députation armée doit se rendre au comité de sûreté générale pour réclamer Henriot et ses aides de camp.

[1] Barrère avait fait adopter vers trois heures une nouvelle organisation pour la garde nationale de Paris, par suite de laquelle les chefs de légion devaient avoir chacun à leur tour le commandement en chef ; mais il s'aperçut bien, quelques heures après, que c'était une grande faute d'avoir supprimé cette place importante dans les circonstances graves où la Convention se trouvait, et il en demanda le rétablissement en faveur de Barras, vers dix heures du soir. (*Note de l'éditeur.*)

Il était alors près de huit heures. Le tocsin sonnait à la Commune, et le tumulte grossissait autour de la Convention qui commençait à s'assembler. J'allai rendre compte au comité de salut public de cette situation, ainsi que de la délivrance des conjurés, dont venaient de m'instruire quelques-uns de mes camarades qui les avaient escortés [1].

Les membres du comité de salut public étaient fort embarrassés : je me mêlai à leur séance, et je leur dis qu'il n'y avait qu'un parti à prendre ; qu'il fallait marcher sur-le-champ contre la Commune et arrêter tous ceux qui s'y trouveraient, sans leur laisser le temps de se reconnaître. On s'arrête à cette idée ; mais on n'avait point d'officier [2].

On me propose le commandement ; j'observe que je ne suis qu'un simple gendarme, que j'ai des chefs. « Eh bien ! tu en auras plus de mérite, » me dit le citoyen Carnot. Enfin j'accepte. Aussitôt on me donne par écrit l'ordre *de commander sous la Convention, d'aller mettre en arrestation tous les membres de la Commune de Paris et de rendre compte de demi-heure en demi-heure.* Je ne donne pas le temps de transcrire cet ordre sur les registres du comité ; je le mets dans la ganse de mon chapeau, et je vole au comité de sûreté générale pour le montrer à mes officiers et l'exécuter, coûte que coûte.

Au moment où j'arrive à ce Comité, la députation de la Commune, dont j'ai parlé plus haut, y arrive aussi soutenue des canonniers des faubourgs et de plusieurs milliers d'hommes du peuple armés ou non armés. Coffinhal, qui en était le

1 Ceux qui étaient avec Robespierre aîné le conduisirent en triomphe à la Mairie et à la Maison commune, et restèrent près de lui jusqu'à sa chute. On ne peut cependant supposer de mauvaises intentions à ces gendarmes ; ils étaient au cabaret, lorsqu'à minuit, en me disant un des leurs, je parvins jusqu'à Robespierre. (*Note de l'auteur.*)

2 Le capitaine Martin et le lieutenant Bruel, officiers crapuleux qui nous commandaient, étant ivres, n'avaient encore paru nulle part. Ces individus et quelques autres, qui n'étaient que des soldats d'infanterie, s'étaient fait nommer officiers lors de la formation de l'escadron, à force de vin, par les plus basses intrigues, et surtout en montrant de faux états de service dans la cavalerie ; mais, depuis, les uns ont été destitués et les autres réformés. (*Note de l'auteur.*)

président, entre dans la seconde salle avec les canonniers, se place près de la grande table, et dit : « Au nom du peuple souverain, nous vous demandons Henriot et ses amis que vous retenez prisonniers. » Le Comité est obligé de céder, et Henriot, remis en liberté, paraît au bout de quelques instants ; il saute sur la table, embrasse ses amis et crie : « Vive Robespierre ! vivent les bons patriotes ! vivent les braves canonniers qui délivrent leur général ! »

Ne pouvant rien au milieu d'un pareil désordre, je sors dans la cour ; Henriot m'y suit un moment après. Voyant ses chevaux qui étaient encore avec les nôtres, il monte à cheval, puis il demande où sont les lâches gendarmes qui l'ont arrêté à trois heures. Mes camarades s'écrient aussitôt : c'est Méda ! c'est Méda ! ce b... de *Veto* [1] ! A mort ! s'écrient les canonniers en frappant sur leurs pièces avec leurs sabres, à mort ! Grâce au tumulte et à l'obscurité, je me sauve en passant sous le ventre de plusieurs chevaux, et je cours au comité de salut public pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer sous mes yeux.

Je ne trouve personne à ce comité ; ses membres étaient à l'assemblée ; j'y vais, je les trouve réunis dans la petite salle qui était derrière le fauteuil du président. Je leur fais part de la mise en liberté d'Henriot. — Tu es un traître, me dit Barrère ; il fallait lui brûler la cervelle. — Mais, citoyen, on ne tue pas ainsi les gens ! — Tu es un scélérat ! Grenadiers, arrêtez-le ! — Non, non, dit le citoyen Carnot : c'est notre bon gendarme. — Ah ! oui, reprend Barrère. — Puis il me demande encore quelques renseignements et il retourne à la tribune où il fait décréter une proclamation à la Nation, la mise hors la loi de tous les conjurés, la nomination d'un nouveau général pour Paris (le citoyen Barras), et l'envoi de vingt-quatre représentants dans les sections [2].

[1] Ils m'appelaient *Veto*, parce que j'ai servi dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. (*Note de l'auteur.*)

[2] C'est vers dix heures du soir, c'est-à-dire, après avoir perdu plus de deux heures de discussions inutiles, que la Convention prit ces mesures sur la proposition de Barrère. Ces dispositions étaient assez importantes ; elles prouvent même

Pendant ce temps Henriot avait débauché le peu de troupes qui restaient autour de la Convention, en leur disant que son innocence avait été reconnue, qu'on lui avait rendu le com-

que la Convention commençait à juger assez bien sa position; puisqu'elle se résolvait à prendre l'offensive, qu'elle eût dû prendre depuis longtemps; mais rien n'indique d'une manière bien précise, ni dans ces dispositions prises en elles-mêmes, ni dans les débats qui les précédèrent ou les suivirent, quel était le plan d'attaque auquel la Convention s'était arrêtée définitivement. Comme ce serait cependant une chose intéressante à connaître, nous allons soumettre au lecteur quelques réflexions qui jetteront peut-être un peu de jour sur cette question.

La Convention voulait-elle que la Commune fût attaquée sur-le-champ ? Il n'y a pas lieu de le penser, parce qu'elle n'avait presque point de troupes à sa disposition. La question est donc seulement de savoir si elle voulait que l'attaque fût faite pendant la nuit ou dans la journée du lendemain; c'est ce qu'il convient d'examiner.

Ceux qui pensent que la Convention voulait que la Commune fût attaquée pendant la nuit pourront rappeler ces paroles adressées par Tallien à ceux de ses collègues qui venaient d'être désignés pour aller dans les sections : « Allez et que le soleil ne se lève que pour éclairer le supplice des conspirateurs. » Mais, quant à nous, nous pensons que cette phrase était commandée par les circonstances, pour relever le courage de la Convention et des tribunes, au milieu desquelles se répandaient souvent des bruits alarmants, et qu'une terreur panique pouvait très-bien disperser en quelques instants; et plus nous examinons les faits avec attention, plus nous sommes convaincus que l'attaque de la Commune n'était projetée que pour le lendemain.

Barras, auquel on venait de confier le commandement de toute la force armée de Paris, pensait-il que l'on pût attaquer les conjurés dans la nuit ? Non sans doute; car, s'il l'eût pensé, il n'eût certainement pas manqué de donner quelques points de ralliement aux représentants qui allaient comme lui parcourir les différents quartiers de Paris pour chercher à faire des partisans à la Convention, et tout le monde sait que non-seulement il n'en donna point, mais qu'il s'en alla très-loin du théâtre de la guerre, à la plaine des Sablons, où étaient campés les élèves de Mars, dont l'intervention ne pouvait sûrement être d'aucun secours avant la journée du lendemain.

Autre preuve encore non moins probante : plusieurs représentants trouvent dans leur mission des facilités sur lesquelles ils n'avaient pas compté; quelques-uns se trouvent avoir bientôt à leur disposition des forces assez considérables; mais y en a-t-il un seul (si l'on en excepte Léonard Bourdon, dont la conduite dans cette circonstance tient à des causes qui seront expliquées plus tard), y en a-t-il un seul qui songe à aller attaquer la Commune sur-le-champ, qui songe même à pousser une reconnaissance un peu sérieuse de ce côté, pour savoir au juste ce qui s'y passe? Non, c'est une chose bien constante : aucun d'eux ne songea à prendre un pareil parti, et chacun d'eux s'empressa de retourner à la Convention, pour dire ce qu'il avait fait et apprendre ce qu'il avait à faire.

Disons-le donc avec assurance : non, la Convention n'avait pas l'intention

mandement de Paris, et qu'il fallait se réunir à la Maison commune où était le danger. J'arrive cependant encore assez tôt pour retenir un bataillon du Panthéon commandé par le citoyen Sans-Gêne, et le reste de mes camarades que le lieutenant Bruel avait réunis et conduisait à la Maison commune, parce que, disait-il, il faut toujours suivre son général. Bruel voulant me résister, je l'arrête, et quelques-uns de mes camarades, qui m'auraient peut-être livré un moment auparavant à la fureur des partisans de Robespierre, me soutiennent jusqu'au moment où les vingt-quatre représentants, dont l'envoi dans les sections venait d'être ordonné par la Convention, sortent de la salle. Alors je fais mettre pied à terre à plusieurs gendarmes. Les représentants montent leurs chevaux et s'en vont dans les différents quartiers de Paris[1].

Les représentants Legendre, Lanthenas et Léonard Bourdon, escortés de deux camarades et de moi, vont à la section de la Halle-au-Blé. Cette section, recevant à la fois des ordres de la Convention et de la Commune, était dans la plus grande incertitude, mais la présence des représentants la détermine en faveur de la Convention. Le représentant Legendre nous quitte et va faire fermer la salle des Jacobins, rue St-Honoré, pendant que nous courons dans les sections des Enfants de la Patrie, des Arcis, des Lombards, des Gravilliers, faire prendre les armes aux citoyens. La section des Gra-

d'attaquer la Commune pendant la nuit; non, la Convention ne songeait point à attaquer la Commune avant que toutes ses forces fussent réunies, c'est-à-dire, avant la matinée du lendemain; et comme alors Robespierre eût eu terminé aussi tous ses préparatifs de défense, comme alors Robespierre eût eu une armée aussi nombreuse peut-être que celle avec laquelle la Convention fût venue l'attaquer, il est bien évident qu'une bataille affreuse était inévitable pour le lendemain si le plan de cette assemblée, toujours prodigue du sang des Français, eût été suivi; mais, grâce au ciel, il ne le fut pas, et la France fut sauvée en quelques instants par le plan tout différent que Méda avait présenté au comité de salut public, et qu'il exécuta avec autant de courage que de prudence. (*Note de l'éditeur.*)

1 J'observe que le citoyen Barras, nommé général en chef par la Convention, ne donna aucun ordre d'attaque, ni même de ralliement, et qu'il s'en alla au champ de Mars réunir la force armée qui s'y trouvait. (*Note de l'auteur.*)

villiers, commandée par le citoyen Martin, était sous les armes ; à la voix de Léonard Bourdon, elle nous promet ses services et elle se met en mouvement avec nous pour marcher contre la Commune.

Léonard Bourdon me nomme commandant de l'attaque. Les officiers et les soldats, me voyant partout, m'écoutent volontiers ; d'ailleurs je leur montre dans la ganse de mon chapeau l'ordre que le comité de salut public m'a donné. J'arrête la tête de la colonne à Saint-Merry : j'appelle Léonard Bourdon pour combiner avec lui mon plan d'attaque. Je lui propose d'attaquer la Commune par le quai Pelletier et la rue du Mouton pendant que je la tournerais avec quelques compagnies de braves, par le Saint-Esprit, et que je renverserais tout ce qui me serait opposé ; il me laisse entière liberté.

En ce moment débouche de la rue de la Verrerie une compagnie de canonniers qui, ne recevant aucun ordre à la Commune où elle s'était rendue, s'en retournait à sa section [1] ; le représentant Léonard Bourdon la fait joindre à ma colonne, et par les renseignements que me donne son chef je décide tout

[1] Il peut paraître étonnant, au premier coup d'œil, de voir les conjurés si mal gardés à la Commune ; mais, outre qu'il ne leur était pas facile, non plus qu'à la Convention, de retenir pendant toute la nuit sous les armes des soldats qui n'aimaient pas plus à se *dédeurer* que ceux de la Ligue, il y eut encore une cause qui contribua beaucoup à augmenter le désordre autour d'eux, c'est qu'ils se persuadèrent, par les mesures mêmes qu'ils virent prendre à la Convention, qu'ils ne seraient attaqués que le lendemain. Lorsqu'ils furent bien pénétrés de cette idée, ils firent comme la Convention, ils ne s'occupèrent presque plus de ce qui se passait près d'eux, ils ne s'occupèrent que de gagner les sections et de s'assurer une armée pour le lendemain, et en un mot, si la Commune succombe, ce n'est pas parce qu'elle montra moins de prudence ou de courage que la Convention ; c'est uniquement parce qu'il se trouva dans les rangs opposés aux siens un homme qui eut l'idée de décider la question par un coup de main, au moment où le besoin de repos dispersait de tous les côtés les soldats des deux partis ; car, si le hasard eût placé cet homme dans ses rangs, elle eût pu triompher tout aussi facilement de la Convention, que la Convention triompha d'elle, et surtout lorsqu'elle envoya jusqu'aux portes mêmes de cette assemblée réclamer Henriot par les canonniers des faubourgs, qui étaient soldés par elle, et qui lui étaient entièrement dévoués. (*Note de l'éditeur.*)

de suite mon mouvement : « Par ce que dit le capitaine, dis-je « à Léonard Bourdon, vous voyez qu'il n'y a aucun ordre à « la Commune ; tombons donc sur ceux qui s'y trouvent sans « leur laisser le temps de se reconnaître ; descendons le quai « sans bruit : quand nous arriverons sur la place l'artillerie « se mettra sur sa gauche en bataille au pas de charge et de « suite en batterie, et la troupe se formera en partie derrière « pendant que le reste, conduit par le commandant Martin, « longera le parapet jusqu'à l'arcade Saint-Jean, et ira pren- « dre en flanc les vingt pièces de canons qui défendent l'entrée « de la Commune. »

La tête de la colonne se met aussitôt en mouvement dans l'ordre que je viens de dire. Un bruit terrible s'élève ; mes dix pièces sont en batterie : celles qui me sont opposées s'y mettent aussi ; alors je me jette entre les deux lignes ; je cours aux canonniers qui se mettent en action contre nous. Je leur parle de patrie, de respect pour la représentation nationale, du dépôt confié par la France aux Parisiens. Enfin, je ne me souviens pas trop bien de ce que je leur dis ; mais leur réponse fut de mettre leurs pièces en batterie avec les nôtres.

Voyant une telle négligence de la part d'Henriot, j'espère beaucoup de mon entreprise. Le commandant Martin, n'ayant point trouvé d'obstacle, arrive avec sa colonne en tirant une diagonale à gauche sans avoir suivi le chemin tracé plus haut. Je lui fais voir le désordre qui règne autour des conjurés ; je lui fais sentir combien il est important d'en profiter. Je mets pied à terre ; je prends mes pistolets ; je les mets dans ma chemise ; et, montrant la salle du conseil de la Commune aux grenadiers qui m'entourent, je leur dis : « C'est là qu'il faut aller ! des gendarmes trompés sont encore « en ordonnance près de Robespierre : montons, je me dirai « de leur nombre et je parviendrai près de lui ; faites bien « attention à moi, et suivant que vous me le verrez faire, « criez Vive Robespierre ! ou Vive la République ! »

Les grenadiers ne disent pas non ; mais ils me suivent lentement. L'escalier de la Commune est rempli des partisans

des conjurés ; à peine pouvons-nous passer sur trois de front. J'étais très-animé, je monte rapidement et je suis déjà à la porte de la salle de l'assemblée de la Commune que les grenadiers sont encore bien loin. Les conjurés sont assemblés dans le secrétariat, et les approches bien fermées. J'entre dans la salle du conseil en me disant ordonnance secrète. Je prends le couloir à gauche : dans ce couloir je suis assommé de coups sur la tête et sur le bras gauche, avec lequel je cherche à parer, par les partisans des conjurés, qui ne veulent pas me laisser passer, quoique que je leur dise que je suis ordonnance secrète. Je parviens cependant jusqu'à la porte du secrétariat : je frappe plusieurs fois pendant qu'on me frappe toujours ; enfin la porte s'ouvre.

Je vois alors une cinquantaine d'hommes dans une assez grande agitation ; le bruit de mon artillerie les avait surpris. Je reconnais au milieu d'eux Robespierre aîné ; il était assis dans un fauteuil, ayant le coude gauche sur les genoux, et la tête appuyée sur la main gauche. Je saute sur lui, et, lui présentant la pointe de mon sabre au cœur, je lui dis : « Rends-toi, traître ! » Il relève la tête et me dit : « C'est toi qui es un traître, et je vais te faire fusiller ! » A ces mots je prends de la main gauche un de mes pistolets, et, faisant un à droite, je le tire. Je croyais le frapper à la poitrine, mais la balle le prend au menton et lui casse la mâchoire gauche inférieure [1] ; il tombe de son fauteuil. L'explosion de mon pistolet surprend son frère qui se jette par la fenêtre. En ce moment il se fait un bruit terrible autour de moi, je crie Vive la République ! mes grenadiers m'entendent et me répondent : alors la confusion est au comble parmi les conjurés, ils se dispersent de tous les côtés, et je reste maître du champ de bataille.

1 Plusieurs écrivains, entre autres le citoyen Pagès et les auteurs du Précis de la Révolution, ont prêté à Robespierre le courage de se frapper lui-même. Assurément, ceux qui ont avancé ce fait n'ont consulté que les rapports d'une multitude aveugle et amie du merveilleux, et ne se sont pas donné la peine de faire des recherches pour savoir s'il était vrai ou faux ; ils eussent trouvé vingt preuves de sa fausseté, s'ils eussent consulté les procès-verbaux de la Convention, ou même seulement les journaux du temps. (*Note de l'auteur.*)

Robespierre gisant à mes pieds, on vient me dire qu'Henriot se sauve par un escalier dérobé; il me restait encore un pistolet armé, je cours après lui. J'atteins un fuyard dans cet escalier : c'était Couthon que l'on sauvait. Le vent ayant éteint ma lumière, je le tire au hasard, je le manque, mais je blesse à la jambe celui qui le portait. Je redescends, j'envoie chercher partout le malheureux que j'avais blessé, mais on l'avait enlevé sur-le-champ.

Robespierre et Couthon sont étendus aux pieds de la tribune. Je fouille Robespierre, je lui prends son portefeuille et sa montre que je remets à Léonard Bourdon, qui vient en ce moment me féliciter sur ma victoire et donner des ordres de police[1].

Les grenadiers se jettent sur Robespierre et Couthon, qu'ils croient morts et les traînent par les pieds jusqu'au quai Pelletier. Là ils veulent les jeter à l'eau; mais je m'y oppose et je les remets à la garde d'une compagnie des Gravilliers. Le jour venu, on s'aperçoit qu'ils respirent encore; je les fais conduire aussitôt à l'infirmerie de la Conciergerie : rien ne peut se comparer aux souffrances qu'ils ont dû éprouver pendant une agonie de dix-huit heures.

L'ordre étant rétabli autour de la Commune, Léonard Bourdon m'emmena à la Convention, à laquelle il me présenta et par laquelle furent rendus différents décrets en ma faveur, ainsi que le constatent l'extrait du *Moniteur* et l'extrait des *Procès-verbaux de la Convention*, que je joins ici.

Tels sont, Citoyen Ministre, les événements du 9 thermidor, dans lesquels j'ai figuré comme acteur ou comme spectateur, et dont plusieurs me semblent dignes d'être consignés dans l'histoire. S'il s'élevait des doutes sur quelques-uns d'entre eux, il suffirait de me les faire connaître : rappelant aussitôt les faits à la mémoire des citoyens qui étaient

[1] Le portefeuille de Robespierre contenait, outre différents papiers, pour plus de dix mille francs de bonnes valeurs. Tout cela fut remis à la Convention par Léonard Bourdon, et je n'en ai jamais entendu parler depuis. (*Note de l'auteur.*)

présents et que je nomme dans ce Précis, je suis assuré qu'ils s'empresseraient de les confirmer par des témoignages qui ajouteraient encore à la part que je réclame dans le succès de cette journée.

Paris, ce 30 fructidor an X.

Signé : MÉDA, *chef d'escadron au 7e de hussards.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° Ier.

(Extrait du Moniteur du 12 thermidor an II.)

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE COLLOT-D'HERBOIS.

Suite de la Séance permanente du 9 thermidor.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

LÉONARD BOURDON entre dans la salle au milieu des applaudissements. Il est accompagné d'un gendarme qu'il demande la permission de faire monter avec lui à la tribune.

Cette demande lui est accordée.

Léonard Bourdon. Ce brave gendarme que vous voyez ne m'a point quitté ; il a tué deux des conspirateurs de sa main. (*Vifs applaudissements.*) En sortant d'ici, j'ai été chercher des forces dans les sections des Arcis, des Lombards, des Gravilliers, pour faire le siége de la Maison commune.

Nous avons débouché par plusieurs colonnes (1). A notre appro-

(1) Je dois observer qu'il n'a point été fait plusieurs attaques en même temps contre la Commune, comme Léonard Bourdon semble vouloir le faire croire dans son rapport. J'avais eu d'abord l'intention d'en faire trois, ainsi que je l'ai dit dans ce Précis. Je me décidai à n'en faire que deux, lorsque j'eus des renseignements positifs sur la situation des conjurés à la Commune ; mais ces deux attaques n'ont point été exécutées : il n'y en a eu qu'une, attendu

che, les citoyens égarés ont ouvert les yeux et les traîtres ont fui. Nous avons trouvé Robespierre aîné armé d'un couteau que ce brave gendarme lui a arraché. Il a aussi frappé Couthon qui était aussi armé d'un couteau (1). Saint-Just et Lebas sont pris; Dumas et quinze ou vingt autres conspirateurs sont renfermés dans une chambre de la Maison commune qui est bien gardée.

Nous avons chargé trois citoyens, l'un, d'amener ici les conspirateurs; l'autre, de veiller à la caisse; le troisième, de faire des recherches dans la Maison commune pour découvrir les autres conspirateurs qui pourraient s'y être cachés. Il est vraisemblable qu'Henriot s'est échappé, car des citoyens m'ont dit l'avoir vu fuir; mais, comme ils ne connaissaient pas votre décret, ils ne lui ont pas couru sus. Enfin, citoyens, la liberté triomphe, et les conspirateurs vont bientôt paraître à votre barre. (*Non! non!* s'écrie-t-on de toutes parts.)

Voici un portefeuille et des papiers saisis sur Robespierre. Voici aussi une lettre trouvée sur Couthon, et signée Robespierre et Saint-Just; elle est conçue en ces termes :

« Couthon, tous les patriotes sont proscrits; le peuple entier s'est « levé : ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la Commune « où nous sommes. »

Je demande que le président donne l'accolade à ce brave gendarme.

Le président la lui donne au milieu des applaudissements.

Le président. Je dois dire à la Convention ce que ce brave gendarme vient de me dire : « Je n'aime pas le sang; cependant j'aurais désiré verser le sang des Prussiens et des Autrichiens : mais je ne

que les canonniers qui nous étaient opposés s'étaient déjà réunis à nous avant d'avoir aperçu la colonne du commandant Martin qui venait les prendre en flanc, et que cette colonne ne suivit même pas la direction que je lui avais tracée. Au surplus, il n'est pas bien étonnant que Léonard Bourdon se soit trompé sur ce point, non plus que sur plusieurs autres qu'il a avancés dans son rapport; car il était encore au pont Notre-Dame lorsque j'avais déjà pénétré dans la Commune avec les grenadiers des Gravilliers et frappé Robespierre. (*Note de l'auteur.*)

(1) Robespierre n'était point armé d'un couteau : il était sans aucune arme dans la position que j'ai décrite dans ce Précis, au moment où je le frappai. Quant à Couthon, je ne puis pas affirmer positivement s'il avait ou non un couteau à la main, parce que je ne fis point attention à lui lorsque j'entrai dans le secrétariat, et qu'ensuite je le frappai dans l'obscurité; mais je crois bien qu'il n'en avait pas. (*Note de l'auteur.*)

regrette point de ne pas être à l'armée, car j'ai aujourd'hui versé le sang des traîtres (1). » Ce citoyen se nomme Charles-André Méda (2).

La Convention décrète qu'il sera fait mention honorable du dévouement civique de ce citoyen, et charge le comité de salut public de lui donner de l'avancement.

N° II.

Extrait du procès-verbal de la Convention nationale, des 9 et 10 thermidor, an II de la république française.

Séance du 9 thermidor an II.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

L'UN des représentants nommés pour diriger la force armée rend compte à la Convention que les conspirateurs, forcés dans la Maison commune, sont tués ou pris. Il demande, et la Convention nationale permet que le citoyen Charles-André Méda, gendarme national, qui l'a toujours accompagné pendant sa mission, monte avec lui à la tribune. Il raconte que ce citoyen a été un des premiers à frapper les conspirateurs, et que néanmoins, humain par caractère, il disait après : « Je n'aime pas le sang. J'aurais désiré n'avoir à verser que celui des Prussiens et des Autrichiens; mais je ne regrette pas celui que je viens de répandre : c'était celui des traîtres. »

La Convention nationale décrète que mention honorable sera faite

(1) Voir ci-après ces paroles telles que Méda les a prononcées, non pas à la Convention comme le représentant Charlier, qui présidait en ce moment cette assemblée, voulut le lui faire croire, on ne sait pourquoi, mais à la Commune en présence de Léonard Bourdon et des grenadiers des Gravilliers, lorsqu'il eut frappé Robespierre et Couthon. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Il y a *Médal* au *Moniteur* par suite d'une erreur typographique ; mais dans presque tous les autres journaux du temps, et surtout dans les procès-verbaux de la Convention, l'auteur de ce Précis est bien désigné sous le nom de Charles-André Méda. (*Note de l'éditeur.*)

au procès-verbal des actions et discours de ce bon citoyen dont le nom est proclamé dans son sein, et charge le comité de salut public de lui donner de l'avancement.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

La Convention nationale décrète qu'un pistolet trouvé à la Maison commune sera remis au brave Méda (1).

Séance du 10 *thermidor an II.*

(Suite de la Séance permanente du 9.)

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

La Convention nationale, sur le rapport qui lui est fait, par un de ses membres, de la conduite du citoyen Charles-André Méda, gendarme national, décrète que mention en sera faite au procès-verbal, que son nom sera proclamé au sein de la Convention nationale, et renvoie au comité de salut public, qui demeure chargé de l'avancement de ce bon citoyen.

Visé par l'inspecteur :

Signé : S. E. MONNEL.

(1) Ce pistolet était celui avec lequel Méda avait frappé Robespierre, et qu'il avait jeté pour prendre le second pistolet armé qui lui restait lorsqu'il voulut poursuivre Henriot qu'on lui disait avoir vu se sauver par un escalier dérobé.

Si les écrivains qui ont parlé du 9 thermidor eussent eu connaissance de ce fait, qui n'est consigné ni au *Moniteur* ni dans aucun des autres journaux du temps, mais seulement dans les procès-verbaux de la Convention, il est à croire qu'ils n'eussent pas nié, comme quelques-uns d'entre eux l'ont fait, l'action hardie de Méda ; car enfin, puisque ce pistolet, trouvé près de Robespierre et déposé sur le bureau de la Convention, fut reconnu pour être un des deux pistolets de calibre appartenant à Méda, et lui fut en conséquence rendu publiquement, il faut bien croire qu'il était à lui. Cependant on pourrait peut-être soutenir, en désespoir de cause, que Robespierre pouvait avoir aussi des pistolets de calibre semblables à ceux de Méda; mais alors il faudrait nous expliquer comment Robespierre avait pu tenir caché sur lui un pistolet de cette force, depuis le matin qu'il était sorti de chez lui pour n'y plus rentrer, sans que personne s'en fût aperçu à la Convention où on l'arrêta avec beaucoup de violence, et où on lui mit plusieurs fois la main sur le corps pour l'empêcher de monter à la tribune : assurément une pareille supposition est inadmissible. (*Note de l'éditeur.*)

Collationné à l'original par nous, secrétaires de la Convention nationale, à Paris, ce 10 thermidor, an II de la République française, une et indivisible.

Signé : LEVASSEUR, de la Meurthe ; BORIE et PORTIEZ, de l'Oise, *secrétaires.*

Collationné et trouvé conforme aux originaux déposés aux archives de la République française, registre A. II, N° 184, par moi, garde des archives, en foi de quoi j'ai signé et fait apposer le sceau desdites archives. A Paris, le 28 fructidor, an X de la République française.

Pour l'archiviste, absent, en mission.
Signé : SARTHE, *secrétaire général des archives.*

VI

JOURNAL

D'UN

DÉPORTÉ NON JUGÉ.

JOURNAL

D'UN

DÉPORTÉ NON JUGÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Situation pacifique du Conseil des Anciens et de celui des Cinq-Cent en 1796 et 1797, et dispositions menaçantes du directoire avant le 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Je ne sais comment doit finir la crise qui m'a conduit dans la tour du Temple. Je prévois seulement qu'elle sera longue; je ne reverrai peut-être jamais ma femme et ma fille; elles doivent cependant connaître les causes qui privent l'une d'un mari, l'autre d'un père. Le récit qu'elles liront sera précédé de quelques détails qui ne me regarderont point aussi directement que le reste de ce Journal.

L'assemblée électorale du département de la Moselle me nomma, au commencement de l'an IV, fin de 1795, représentant du peuple au Conseil des Anciens.

Paris se ressentait encore, lorsque j'y arrivai, des convulsions du treize vendémiaire. Des gens armés, des chariots, des canons embarrassaient le passage dans les rues qui conduisent aux Tuileries. Des soldats dormaient étendus dans les galeries et sur les escaliers de ce château. Il y avait un camp dans le jardin, et le palais des législateurs ressemblait à une place assiégée. Un parti bien intentionné nous avait appelés à son secours, c'était le parti national; ce fut le nôtre.

Dès lors les conventionnels nous regardèrent comme des usurpateurs de leur domaine. Les mensonges les plus hardis furent mis en avant. On m'accusa d'avoir participé au traité de Pilnitz. Il me fut facile de répondre à cette insigne calomnie. J'entendis un Provençal, nouveau venu comme moi, dire sans trop de mystère : « Ceci débute mal : si les ja-« cobins ont le pouvoir de nous chasser d'ici, nous n'y res-« terons pas longtemps. » C'était Portalis, que je ne connaissais pas encore. Je fus depuis étroitement lié avec lui.

La session s'ouvrit, et les conseils procédèrent à la nomination des membres du directoire. C'est alors que le parti jacobin, qui avait été sans influence dans les élections populaires, devenu électeur à son tour, reprit toute sa puissance. Les membres nouvellement élus formaient le tiers du corps législatif, et cette introduction affaiblissait sensiblement la faction contraire; mais elle s'en dédommagea amplement, en tirant de son sein toutes les membres du pouvoir exécutif. Nous trouvâmes la partie si bien liée à notre arrivée, qu'on nommait les cinq directeurs avant même qu'on eût commencé l'élection. La Reveillière était faible, languissant, infirme, et semblait n'aspirer qu'à la retraite; mais il jouissait d'une bonne réputation, et aucun de nous alors ne le soupçonnait d'hypocrisie. Il fut nommé. Le directoire formé, ses clients et ses flatteurs s'appliquèrent à l'entretenir dans des dispositions hostiles à l'égard de plusieurs membres du tiers nouvellement introduit. Les directeurs avaient à leur solde des journalistes dont les feuilles se distribuaient chaque matin aux deux conseils; nous y étions fort maltraités : c'est le sort de tout homme public; mais notre silence et le dégoût des lecteurs les réduisirent bientôt à se taire à leur tour.

Leur parti n'était intrinséquement qu'une section schismatique sortie de la souche-mère des jacobins. Elle y rentra et s'y réunit contre les nouveaux venus, qui lui paraissaient plus redoutables, car elle était persuadée que ceux-ci étaient arrivés de leurs départements avec le projet de renverser la constitution. Je laisse au temps à déterminer le mérite de cette loi nouvelle; mais, quel qu'il fût, nous sentîmes dès le

commencement que, dans l'état où les anarchistes avaient mis la France, un gouvernement, même imparfait, préparait des moyens efficaces pour le rétablissement de l'ordre. Ce sentiment fut général parmi nous, et avant d'avoir fait connaissance, sans nous être concertés, nous fûmes tous d'accord, et nous nous montrâmes religieux observateurs de ce pacte fondamental.

Je n'étais ni royaliste, ni républicain; qu'étais-je donc? Je vais le dire : la France nous avait envoyé les citoyens dont elle faisait le plus d'estime. On entrevoyait que le vœu de ces nouveaux venus était l'union du sceptre et de la liberté, et moi, en présence d'un pacte fondamental, je n'hésitai pas à m'unir à eux; ils étaient les plus nombreux, et, à mon avis, les plus raisonnables.

Nos adversaires crurent d'abord que notre ferveur était feinte, et que, pour nous forcer à dévoiler d'autres desseins, il leur suffisait de se tenir sur le même terrain que nous; ainsi, dans ces premiers moments, tous les partis furent composés de constitutionnels rigides, fort étonnés de se trouver réunis. Mais bientôt la faction qui nous était contraire observa que nous ne changions point de marche, et que nous opposions sans cesse cette loi aux entreprises, aux habitudes conventionnelles. Elle reconnut que la constitution même la perdait par une marche régulière qui introduisait dans toutes les parties de l'administration des hommes éclairés et vertueux, et elle se crut dans la nécessité de ruiner son propre ouvrage. On entravait les presses, on gênait les cultes ou on opprimait leurs ministres; on mettait des départements en état de siége, et toutes ces persécutions s'appelaient effrontément *la république et la liberté.*

Dès la première annee, le directoire et ses partisans portèrent donc de violentes atteintes à cette constitution qu'ils avaient confirmée par leurs serments. Auteurs de la loi, ils furent les premiers à l'enfreindre, et ils repoussèrent obstinément toutes nos réclamations. L'année se passa dans une lutte soutenue avec assez d'égalité. Les anarchistes tentèrent plusieurs entreprises, et Barras les appuyait en secret de

toute sa puissance; mais il ne put le soustraire aux poursuites des tribunaux; à peine eut-il le crédit de faire supprimer les preuves de sa complicité avec eux. Des pièces de la procédure dans la conspiration de Babeuf compromettaient ce directeur, Fréron, Tallien et plusieurs autres. Le ministre de la police, C.....[1], reçut du directoire l'ordre de ne point les publier. Lors de l'affaire du camp de Grenelle, un homme condamné à deux ans de détention écrivit à ce ministre pour lui annoncer d'importantes révélations, et lui demander une entrevue avec un de ses premiers commis. D'Ossonville fut envoyé au Temple pour recevoir les dépositions de ce prisonnier. Elles chargeaient surtout Barras et ceux qui étaient dans son intimité, et elles s'accordaient avec les déclarations de plusieurs condamnés. Cochon....., par ordre exprès, raya ces charges.

Nous, qui trouvions la république décrétée, nous étions réduits à constater par une épreuve terrible, et qu'on eût à peine osé faire à Saint-Marin, si cette forme de gouvernement convenait à la France. Dès le début, l'épreuve réussit à demi. On peut se convaincre de la puissance des lois même imparfaites, quand elles sont fidèlement observées. Il y parut à la renaissance du crédit, aux victoires de nos armées, à des pacifications avantageuses. La France entière respirait après tant de vicissitudes. La constitution semblait s'affermir, et si le parti qui nous était contraire en troublait quelquefois la marche, c'était pour de courts intervalles; on reconnaissait de jour en jour qu'elle offrait un point d'appui aux amis de l'ordre et de la paix intérieure: si les deux pouvoirs eussent agi de concert, la France eût fait un essai tranquille de cette loi nouvelle, et s'il eût dépendu de nous de placer des hommes vertueux à la tête du gouvernement républicain, les trônes de l'Europe eussent été infailliblement renversés. Le sort[2], au bout d'une année, fit sortir de fonctions Letour-

[1] Ce n'est qu'à mon retour que j'ai su que ce nom a été changé. (*Note de Barbé-Marbois.*) — En celui de L'Apparent.

[2] Les gazettes annonçaient, la veille, que c'était Letourneur qui serait, le lendemain, exclu par le sort.

neur, qui avait été un des cinq premiers membres du directoire. Il fut dès ce moment facile de distinguer les factions à leurs candidats; mais on reconnut aussi que le choix qui serait fait par le parti national prévaudrait, si ce parti restait uni. Les suffrages furent d'abord divisés entre Bougainville, Cochon et Barthélemy. Le directoire, convaincu que chaque jour il perdrait du terrain, se serait estimé heureux que la préférence fût donnée au second; il eût ainsi maintenu une sorte d'affinité entre les cinq directeurs. Bougainville avait les suffrages de tous ceux qui désiraient le retour de l'ancien gouvernement, et ils croyaient ce candidat très-propre à les seconder; mais il avait déclaré plusieurs fois qu'il n'accepterait pas. Il fut cependant placé sur la liste des dix, formée par le conseil des Cinq-cents, et dans laquelle les Anciens étaient tenus de choisir.

Barthélemy était ambassadeur de la république en Suisse; il avait conclu des négociations importantes; c'était un citoyen désintéressé, intègre, sincèrement attaché à son pays, et tous les gens de bien désiraient de voir enfin un homme de cette espèce porté au directoire. Ceux qui redoutaient un semblable choix se prévalurent de son absence pour dire qu'il n'accepterait pas. Sa famille même craignait de le voir dans un poste aussi difficile, et elle répandait qu'il n'aspirait qu'à la retraite. J'étais le plus résolu de ses partisans, et son frère, garde des médailles de la Bibliothèque nationale, vint me trouver peu de temps avant l'élection. Il m'assura d'abord qu'il n'était pas propre à cette place. Je persistai : alors on voulut me persuader qu'il avait annoncé la ferme résolution de refuser s'il était choisi; mais j'avais pris les devants. J'avais sondé Barthélemy, que je connaissais depuis plus de vingt ans, et je lus une lettre par laquelle il me déclarait qu'il était résolu de faire ce qui serait utile à son pays : « *Qu'on me nomme, j'accepterai.* »

Dès le point du jour fixé pour l'élection, je vis entrer Bougainville chez moi : « J'ai fait mes réflexions, me dit-il, et « puisque les Cinq-Cents m'ont mis sur leur liste, je désire « d'être élu par les Anciens. » Je lui dis que s'il eût pris cette

résolution quinze jours plus tôt, nous aurions pu balancer entre lui et Barthélemy; mais qu'après les longs débats qui avaient précédé notre détermination, il était impossible de la changer au moment de l'exécution. Barthélemy fut élu à une grande majorité. J'étais président du conseil au jour de l'élection : aussitôt que le scrutin fut dépouillé, j'écrivis, séance tenante, un billet à l'ambassadeur pour l'en avertir et gagner de vitesse le directoire. Comme je finissais ma lettre, songeant aux moyens de l'envoyer à Bâle, une personne se trouva à point nommé derrière mon fauteuil, et me dit: « J'ai un cheval dans la cour, donnez-moi votre dépêche; je la porterai. » Je profitai de son obligeance. Je n'ai pas besoin de nommer ce courrier si diligent : il le fut au point qu'une personne, qui ne dédaigne pas d'égayer quelquefois les choses les plus graves, disait qu'en cette occasion, M. L.... avait versé son sang pour la patrie.

Après l'arrivée du second tiers des représentants, le parti conventionnel se trouvait réduit à un seul tiers. Il semblait avouer sa faiblesse, solliciter indulgence pour le passé, et reconnaître l'impossibilité de lutter plus longtemps contre nous que secondaient les vœux de la nation. Ainsi, les plus ardents commencèrent à se troubler, et l'on en vit qui recherchaient la protection de ceux même qu'ils avaient si longtemps persécutés. Ce changement se manifestait de mille manières : je n'en citerai qu'un exemple. Le sort nous donnait tous les mois de nouvelles places sur les bancs du conseil, et m'en avait donné une à côté de Legendre, ce boucher célèbre par une éloquence naturelle et des actions féroces. Un jour qu'on lisait à la tribune des pièces relatives à la conspiration de Brotier, Dunan et Lavilleheurnois, on en vint à un écrit rédigé par Vauxvilliers. « Nous avons été ensemble « dans la municipalité de Paris, me dit Legendre; c'était au « commencement de la révolution. Vauxvilliers était de ceux « qu'on appelait alors aristocrates, et moi on m'appelait ja- « cobin. Les temps sont bien changés; franchement, si Le- « gendre de ce temps-là venait offrir son amitié à Legendre « d'aujourd'hui, celui-ci n'en voudrait point.

Peut-être eût-il été sage de ne pas repousser les avances de ces hommes; mais ils avaient inspiré une haine si juste et si profonde qu'il eût été difficile de se rapprocher d'eux sans user de dissimulation; nous nous conduisîmes même de manière à rendre une rupture inévitable. Parmi les imprudences multipliées de ceux de notre parti, on remarqua la hauteur avec laquelle ils traitaient leurs collègues acteurs dans les sanglantes tragédies de 1793 et 1794. Le directoire n'épargnait ni bons procédés, ni faveurs, ni distinctions envers ceux qu'il jugeait utile de mettre dans ses intérêts. Ce moyen manquait aux conseils, et surtout aux membres du premier et du second tiers, qui, éloignés la plupart du pouvoir exécutif, n'en voulaient point recevoir de grâces, et n'en avaient point à répandre. Ils portèrent l'aversion jusqu'à provoquer quelques hommes que leurs emplois rendaient importants et qu'il eût été facile de s'attacher. C'est ainsi qu'ils aliénèrent entièrement Hoche, homme passionné, mais sensible et généreux, qu'avec les moindres avances nous eussions captivé. Hoche fut chargé de marcher contre Paris, à la tête d'une division considérable, et il obéit. On n'avait rien négligé pour égarer cette armée, et, à n'en juger que par les discours des soldats, ils regardaient les deux conseils comme des ennemis de la patrie. C'est aux approches de ces troupes que la tribune du conseil des Cinq-Cents retentit de dénonciations, de projets d'accuser Barras, d'appel aux armes.

Le conseil des Anciens voyait le danger, mais, par sa composition, il ne pouvait agir en premier ordre, et il n'imprimait le mouvement à rien. Il continuait donc ses travaux accoutumés, sans chercher les moyens de se garantir de l'explosion. Les membres du premier et du second tiers n'avaient, si on en excepte un petit nombre, ni l'intelligence, ni le goût des pratiques révolutionnaires. Remplis de confiance dans la puissance de la loi, ils ne savaient pas assez que cette puissance est nulle contre des hommes qui n'obéissent aux lois qu'autant qu'elles leur sont utiles. On leur exagérait la faiblesse des directeurs; on leur promettait l'appui des propriétaires et des bons citoyens; mais il n'y avait pas dans ce parti

un seul homme exercé dans l'art de découvrir, de combattre une conspiration. Vainement quelques membres, plus attentifs, et qui connaissaient bien cette faiblesse, voulaient temporiser et arrêter le penchant de plusieurs nouveaux représentants vers de brusques et grands changements. Les novateurs impatients ne trouvaient dans cette conduite que timidité et matière à soupçons. Je ne sais même si quelques-uns dont l'indépendance et la vertu étaient le plus éprouvées, ne furent pas considérés comme des partisans du directoire. Car, dans ce temps-là, il était plus difficile qu'il ne le sera un jour de tracer exactement les limites qui les séparaient. En effet, on tolère dans son propre parti des choses qu'on ne souffrirait pas de la part de l'autre. Des chefs ambitieux ne laissent voir d'abord qu'un pur et noble attachement au bien public. Ceux qui leur appartiennent se livrent à un certain abandon inévitable dans les grandes affaires. Bientôt cependant les gens sages s'aperçoivent qu'on les mène trop loin. Leurs guides les retiennent par les mots de constance, d'intérêt public, par la crainte du triomphe de leurs adversaires ; et souvent il leur est impossible de revenir au point d'où ils voudraient ne s'être jamais éloignés.

Je suis loin d'affirmer qu'il n'y ait point eu de royalistes dans les deux conseils; mais ceux qui pouvaient s'y trouver ne firent aucune ouverture soit à mes amis, soit à moi, et je crois pouvoir assurer qu'ils n'auraient pas trouvé dans notre société un seul individu dont ils pussent espérer de l'appui dans leurs desseins.

Je suis au contraire disposé à croire que Barras avait des rapports particuliers avec la famille régnante en Espagne; Cabarrus, qui avait été à la tête des finances de ce royaume, était en ce moment à Paris; cet homme était beau-père de Tallien, et Tallien était un des amis intimes du directeur.

J'eus à ce sujet des indications remarquables. J'ai entrevu ces lâches transactions où des intrigants, ennemis les uns des autres, se promettaient une indulgence et des secours mutuels, quel que fût le parti qui triompherait. J'ai vu des royalistes, qui semblaient fréquenter Barras pour leur propre salut, et

qui concevaient de hautes espérances de ses intentions secrètes. Il nous rendra un roi, disaient-ils, et il ne se montre corrompu que pour mieux parvenir à ses fins. Il y avait aussi des hommes mitoyens, qui voyaient en même temps Barthélemy, Carnot et Rewbell, qui avaient l'œil sur toutes les girouettes, prêts à mettre à la voile au premier vent fait, de quelque côté qu'il soufflât; imitateurs prudents du timide Antisthènes, « ils regardaient les affaires politiques comme « un brasier, dont il ne faut pas trop s'approcher de peur « d'en être brûlé, et dont il ne faut pas trop s'éloigner de « peur de mourir de froid. » Aucun de ces hommes n'a été déporté.

Quelques personnages des deux conseils se réunissaient cependant à Tivoli, et dissertaient longuement sur l'état des affaires. On avait donné le nom de *Clichiens* à ceux qui formaient cette réunion; plusieurs croyaient que le décret qui traçait autour de Paris une limite idéale que les armées ne devaient pas franchir, garantissait suffisamment le corps législatif. La Rivière dit à cette occasion : « Si ce décret vous « rassure, vous connaissez bien mal le danger qui vous « menace; le directoire a le droit de faire approcher les « troupes à dix lieues de Paris; il les portera jusque dans « Paris par une seule marche forcée, ou bien il les fera filer « par pelotons déguisés, et nous verrons les membres qu'il « a proscrits, arrêtés tout en prononçant leurs décrets. Vous « parlez de votre inviolabilité; mais, pour les gens à qui « nous avons affaire, la constitution n'est qu'un mot, et le « soldat fera tout ce qui lui sera commandé.» La Rivière proposa ensuite des mesures, qui eussent été excellentes deux mois plus tôt; mais deux mois plus tôt, on eût objecté que le danger était trop éloigné pour être à craindre, et que les précautions ne feraient que le provoquer.

Ici je dois convenir que nous avions été imprudents et indiscrets, comme les partis le sont presque toujours. Nos opinions bien connues nous avaient rendus odieux à l'armée. Nous avions dit hautement qu'obligés de continuer la guerre, il ne fallait pas la faire avec le projet de nous agrandir par

des conquêtes. Les militaires, et ceux même que je comptais parmi mes amis, me reprochèrent ces paroles pacifiques d'une de mes opinions : « Il nous faut une armée suffisante pour « une défense vigoureuse de notre territoire, mais soyons « économes : un nouveau déficit amènerait une nouvelle ré- « volution. Assurons par de sages contributions la paix inté- « rieure, et tenons pour certain que nos ennemis ont les re- « gards fixés sur nos finances ; si elles sont bien réglées, si « au lieu d'emprunter, nous payons nos dettes, cette situa- « tion nous tiendra lieu d'une seconde armée. Effaçons aussi « de nos lois fiscales ce mot funeste : crédit. Il a bouleversé « la France sous le régent. Au lieu de proclamer le crédit, « établissons la confiance. »

La conduite à tenir par le directoire était néanmoins embarrassante. On ne peut supposer que les membres dont il était composé fissent le mal pour le plaisir de le faire; mais aucun d'eux n'avait cet esprit de justice, d'ordre et d'économie sur lequel sont fondés le bonheur et la durée des États. S'ils eussent gouverné suivant la constitution, respecté les élections, on eût vu les emplois publics remplis par ceux que leur capacité, leur bonne renommée, leur aisance même y appelaient. J'ai dit leur aisance, car le fracas démocratique ne m'empêche pas de désirer qu'un fonctionnaire public, doué de toutes les autres qualités, ait encore, s'il se peut, une garantie de plus dans l'indépendance de sa fortune. On lit ce passage remarquable dans un des écrivains les plus judicieux de l'antiquité : « L'empereur « ordonna que les sénateurs auraient au moins un tiers « de leur patrimoine en biens fonds. Il jugeait irrégulier « que ceux qui aspiraient à des emplois honorables re- « gardassent Rome et l'Italie comme une hôtellerie, au lieu « d'y voir la patrie [1]. »

Mais le directoire ne pouvait se tourner vers nous sans rompre avec ses amis de cœur, sans payer d'ingratitude ses patrons, ses créateurs; il prit un autre parti. Des emplois de

[1] *Plin. Epist.*, lib. VI, epist. 19.

la plus grande importance furent conférés à des sujets incapables de les remplir ; au choix du peuple, on substitua des hommes qui n'étaient connus que par leurs excès dans la révolution. L'apanage du talent et des vertus passa dans des mains qu'il est impossible de compter parmi les membres estimables de la société, et ce renversement de l'ordre est peut-être la plus insupportable des tyrannies. Le pouvoir exécutif devint plus odieux à mesure qu'il devint plus corrompu, tandis que le corps législatif, s'épurant de jour en jour, fixait les regards et les espérances de la nation. Enfin le directoire crut nécessaire de se porter aux dernières violences, et il donna ainsi une preuve manifeste de la vertu des conseils ; s'ils avaient été accessibles à la corruption, il aurait été inutile d'employer une ressource qui devait, en dernier résultat, perdre ceux même qui se déterminaient à y recourir. Avant que le directoire en vînt à cette extrémité, il n'y avait plus d'accord, même apparent, entre lui et les amis de la paix intérieure, partisans du gouvernement par les lois. Bientôt il s'établit aux yeux de la nation une opposition de doctrine et d'actions dans laquelle nous eûmes tout l'avantage, ainsi qu'il arrive à la longue aux défenseurs des règles, armés contre les fauteurs du désordre. Mais, dans cette lutte, nous n'avions que l'opinion pour nous, et notre péril croissait avec nos succès. Les moins clairvoyants commençaient à reconnaître que le directoire, maître de la force publique, s'en servirait pour renverser tous les obstacles qui le gêneraient dans l'exercice du pouvoir absolu. Il faut même convenir qu'il s'était mis dans une situation dont le danger allait tous les jours en augmentant. Nous savons par Barthélemy, collègue des directeurs, qu'après avoir fait approcher Hoche, ils avaient été frappés d'une grande terreur, lorsque la seule puissance de la constitution força ce général de rétrograder avec son armée.

Dès lors il fut évident qu'il y aurait un choc violent entre les deux pouvoirs, et qu'ils étaient mal balancés. Cette partie de l'épreuve, que nous avions été contraints de faire, nous devint funeste. Qu'il me soit permis d'ajouter que ce résultat

fut une suite de notre inexpérience et de notre incapacité

Je ne puis quitter ce sujet sans rapporter les circonstances d'un entretien que j'eus avec un des hommes dont j'étais habitué à écouter les conseils. A ma grande surprise, il me dit que la guerre civile lui semblait préférable à l'état où nous étions. C'est en vain que je voulus combattre cette fatale opinion. Nous nous séparâmes fort opposés de sentiments. Le lendemain il vint me voir, et prétendit que nous n'avions pas d'autre moyen de salut. De mon côté, je ne voyais que dans la paix des moyens assurés de restauration pour la France. J'avais besoin d'une autorité plus puissante que la mienne. Dès la veille, je m'étais procuré les *Œuvres* du chancelier de l'Hôpital, et je lui lus le passage suivant du testament de ce grand magistrat : « Jaçoit que les armes aient été prises « quatre ou cinq fois, j'ai toujours conseillé et persuadé la « paix, estimant qu'il n'y a rien de si dangereux en un pays « que la guerre civile, ni plus profitable que la paix, à quelque « prix que ce fust. » Mon ami fut ébranlé par ce passage, certainement très-raisonnable, mais qui ne prouvait pas autant que le récit des incendies de la Vendée et des troubles du Midi.

L'armée éparse et presque inaperçue que le directoire avait formée autour de Paris était commandée par le général Augereau. Montrouge, qui n'est éloigné que d'une lieue, était ostensiblement indiqué comme place de rendez-vous pour une revue. Cette disposition, propre à l'attaque ainsi qu'à la la défense, ne laissait plus de doutes. Mais la sécurité de nos commissions d'inspection prévalut sur l'inquiétude générale. Elles se réunirent, le 17 fructidor au soir, et délibérèrent longtemps sans rien conclure. Emmery, un des membres, voulut même se retirer, parce que, dit-il naïvement, il croyait toute délibération contraire à la règle; les commissions se séparèrent fort tard; un membre de chacune resta cependant. On dit que ceux-ci reçurent des avis directs et certains. Rovère, banni comme nous, y donna si peu de confiance, qu'il ne les transmit point à ses quatre collègues. Il répondait à tous les avertissements : « Je sais tout cela, soyez tran-

« quilles; il ne s'agit que d'une revue : voilà bien de quoi « s'effrayer ! » Je ne blâmerai point la conduite des inspecteurs. On se supposait depuis si longtemps à la veille de l'explosion, qu'ils sont excusables de n'y avoir point cru, au moment même où la mèche était sur les poudres. S'ils eussent eu des certitudes, rien ne les justifierait de n'en avoir point informé les conseils, ou de n'avoir pas déclaré qu'ils ne se croyaient pas responsables : mais alors même comment empêcher l'événement? On a dit que la permanence aurait tout sauvé. La conduite des troupes prouve le contraire. Les conseils, déterminés à ne point attaquer, n'en ayant pas les moyens, n'étaient pas mieux préparés à se défendre, et peut-être nos adversaires furent plus embarrassés du triomphe facile qu'ils obtinrent, qu'ils ne l'eussent été de notre résistance.

Le corps législatif avait une garde de douze cents hommes, qui faisait le bonheur des gens de guerre qui étaient parmi nous. C'était trop peu pour repousser une attaque; c'était trop pour une garde d'honneur : une garde d'honneur est une chose bizarre et presque ridicule pour un corps délibérant sur les lois. Ni le parlement d'Angleterre, ni la diète de l'Empire, ni les états de Suède, ni les sénats et législateurs des anciennes républiques n'imaginèrent de se faire garder ou ne tinrent à honneur d'être entourés de soldats. Le congrès américain, pendant toute la guerre, n'eut pour gardiens du lieu de ses séances qu'un concierge qui avait plus de soixante ans. Un portier et des huissiers doivent suffire[1]. Mais les rédacteurs de la constitution n'avaient pas perdu les habitudes conventionnelles; et tel d'entre eux ne se doutait pas qu'il y eût d'autre moyen d'assurer aux premiers magistrats la révérence et l'affection du peuple, que l'éclat des armes ou la richesse des habits

1 Ces illusions, si fièrement optimistes, sont un peu étonnantes chez un homme qui avait vu la Convention violée le 31 mai, le 4 prairial et subir tant de fois la pression quand ce n'était pas l'invasion populaire. Depuis, l'expérience des événements de 1848, de 1851, de 1870 n'a fait que confirmer notre assertion, contraire à celle de Barbé-Marbois, qu'en France l'inviolabilité des Assemblées n'est qu'un mot et que celles qui tiennent à avoir la chose feront bien de ne pas se fier à une garde seulement composée de leur concierge et de leurs huissiers. (L.)

Si l'on objecte qu'en révolution la prudence exige du gouvernement qu'il se fasse garder, je dis qu'une aussi triste nécessité se concilie mal avec les institutions républicaines, et que la garde même qui les défend prouve qu'elles ont été trop tôt adoptées.

J'avais tant d'éloignement pour l'intrigue, que, le 17, j'ignorais encore l'extrême proximité du danger; aucun de mes collègues ne m'en parla, et réellement très-peu d'entre eux en étaient instruits. Je dînai, ce même jour, avec le général Montesquiou, qui n'attendit pas la fin du dîner, et partit pour la campagne, m'offrant de m'emmener avec lui. Mes amis me pressèrent fortement de ne point retourner dans ma maison; mais je n'avais aucun motif pour me cacher, aucune crainte personnelle; je ne voulus pas même découcher. Parmi les agents du complot, il y en eut qui firent des demi-confidences à quelques-uns de ceux qui étaient déjà secrètement proscrits, croyant par là se ménager des protecteurs, en cas de fortune contraire.

CHAPITRE II.

Evénements du 18 fructidor. — Les représentants chassés du lieu de leurs séances par les soldats. — Division dans le directoire. — Triumvirat. — Carnot s'évade. — Barthélemy, directeur, conduit au Temple. — Déportation. — Générosité et courage d'un domestique de Barthélemy.

Le 18 fructidor (4 septembre 1797) arriva. Cette journée doit attirer de grands maux sur notre patrie; je crois à propos d'en rapporter les principaux événements.

Dès le point du jour, deux de mes collègues, Meilland et Gigault-Grisenoy, m'éveillèrent et m'apprirent les événements de la nuit. A deux heures et demie du matin, le canon avait donné le signal aux généraux et officiers de l'armée qui occupait Paris. Le directoire et l'état-major étaient incertains

du parti que prendrait la garde du corps législatif. Je crois fermement qu'ils s'attendaient à une résistance. Des proclamations, rédigées et imprimées plusieurs jours d'avance, et qui furent affichées dans la matinée du 18, contenaient ces paroles remarquables : « Les avant-postes du directoire ont « été forcés. » C'est une insigne imposture; on eût été très-embarrassé à produire un seul individu blessé, ou seulement égratigné, dans cette action imaginaire [1].

A quatre heures et demie du matin, quinze cents hommes entrèrent dans la cour des Tuileries. Il y avait des canons pour défendre la principale porte qui conduit du palais au jardin; mais les canonniers la livrèrent. Augereau pénétra le premier, à la tête d'une forte colonne. Il fit aussitôt occuper tous les postes, confiés jusqu'alors aux grenadiers du Corps législatif, qui les cédèrent sans obstacle. La troupe, cernée de toutes parts, et menacée par une forte artillerie, avait ouvert les portes extérieures; il n'y eut de la résistance qu'à une grille par laquelle on arrivait à la salle du conseil des Cinq-Cents. Ce poste était, par sa situation, moins facile à forcer que celui du conseil des Anciens. Un officier, appelé Bruniaux, le gardait encore à cinq heures du matin. Le général Lemoine s'y présenta, et lui ordonna de livrer le passage : « Ma consigne me le défend, répond l'officier; je garde « le conseil et les archives; je défendrai mon poste. » Lemoine menaça de se faire jour à coups de canon. « Faites tirer, » répondit Bruniaux. Un peu après, cependant, les soldats ouvrirent eux-mêmes. Ceux qui étaient au Pont-Tournant ouvrirent aussi les grilles; et une autre colonne de deux mille hommes entra par ce côté, avec douze pièces de huit. Les pièces de position furent braquées de la place de la Révolution contre le jardin; cette artillerie était gardée par une forte réserve de cavalerie et d'infanterie. La terrasse des Tuileries, devant le palais, était couverte de soldats. On y vit

[1] « Commode avait inventé une conjuration : il feignit de croire qu'on conspirait contre sa vie : sous cette méchante couverture, il fit mourir un grand nombre de citoyens romains. » (*Plutarque.*

les représentants Lepaige et Dercnty, tenant chacun une bouteille, et versant de l'eau-de-vie aux soldats.

Il n'y eut nulle part le plus léger conflit. L'espèce de neutralité facile de nos grenadiers prouva que nous n'avions compté que sur la protection de la loi. Vers sept heures du matin, plusieurs membres des deux conseils s'étaient rendus dans les salles de leurs séances; ils n'y étaient point en nombre suffisant pour délibérer. Les présidents et les secrétaires s'y trouvaient cependant; environ trente membres étaient présents au Conseil des Anciens, et parmi eux Baudin, que le président avait été chercher lui-même dans l'appartement qu'il occupait aux Tuileries. Baudin semblait très-agité, et ne prit aucun caractère à ce moment d'une crise dont le résultat était encore incertain. Notre président (c'était Laffon-Ladebât) avait inutilement tenté de pénétrer jusqu'à la commission des inspecteurs. Une garde les empêchait de sortir, et ne permettait pas qu'on communiquât avec eux. Il revint occuper son fauteuil. Le nombre des membres s'augmentait lentement. Il attendait qu'il se complétât, lorsqu'une poignée de soldats l'arracha de son siége, et le contraignit, par des violences accompagnées de discours brutaux, à se retirer.

La même scène se passait au Conseil des Cinq-Cents. Siméon était président, et, forcé de sortir, il prononça ces paroles, et les fit écrire par les secrétaires : « Le conseil est dissous « par la force armée. » Ce furent les dernières paroles proférées sous l'empire de la constitution de l'an III, qui, dès ce moment, cessa d'être la loi des Français. Les membres de ce conseil, ainsi repoussés, se retirèrent chez André de la Lozère, au nombre de quatre-vingt-six. Ils rédigèrent une protestation contre la violation de la constitution. Elle était signée par presque tous, et personne ne refusait d'y mettre son nom, lorsque Jean-Jacques Aymé fit quelques observations qui déterminèrent ses collègues à la supprimer. L'assemblée se sépara, après qu'on fut convenu de se réunir au même lieu, le soir du 18. Mais, dans l'intervalle, le triomphe du directoire fut connu, et il n'y eut pas plus de douze mem-

bres à cette seconde réunion. Elle se dispersa sans avoir rien arrêté.

Dès le point du même jour, 18 fructidor, dix à douze députés s'étaient assemblés dans la salle de la commission des inspecteurs du Conseil des Anciens. Des cinq membres dont elle était composée, Rovère seul était présent. Dumas voulut y pénétrer; mais ses collègues eux-mêmes lui jetèrent un billet portant qu'il eût à s'enfuir promptement. Cet homme, recommandable par sa fidélité en amitié, et par son intrépidité dans le péril, s'éloigna à regret. Il était en petit uniforme. On raconte qu'à la sortie des Tuileries, les sentinelles lui dirent : « Nous avons pour consigne de ne laisser sortir per-« sonne. » — « Votre consigne, répondit Dumas, c'est moi « qui l'ai donnée, et c'est la troisième fois qu'on la change. « Qu'on me fasse venir l'officier au corps-de-garde, où je « vais l'attendre. » Les gardes, trompés par cette ruse, le laissèrent passer, craignant même d'être repris pour l'avoir arrêté. Deux membres de la commission du Conseil des Cinq-Cents s'étaient réunis à celle des Anciens : c'étaient Pichegru et Delarue : celui-ci tira un pistolet de sa poche quand on l'arrêta, et il voulut s'en servir; mais l'arme fit long feu, et ce fut un bonheur pour lui. Poinçot vint dire à Pichegru de descendre dans le jardin, où le général Lemoine le faisait appeler. Sur le refus de Pichegru, et après quelques paroles assez vives, l'officier, sans insister, s'empara de l'intérieur du palais. Dès cinq heures du matin, les inspecteurs avaient été investis par cinquante hommes armés; mais alors il n'y avait pas encore ordre de les arrêter, et ces députés eussent pu se disperser. A sept heures, les ordres du directoire arrivèrent, et le général Verdier leur annonça qu'ils allaient être conduits au Temple. Ils mirent en avant les lois, la constitution, la garantie du corps législatif et d'autres lieux communs. Un officier, feignant d'être Allemand, leur répondit : « Moi pas entendre c'té français-là. » D'autres militaires, plus embarrassés du personnage qu'ils faisaient, et peut-être encore incertains du dénoûment, répondirent : « Nous ne devons qu'obéir. » Quelques-uns des

représentants résistèrent quand on voulut les faire descendre. Un officier dit à Bourdon de l'Oise : « Retirez-vous, citoyen, « nous n'avons point ordre de vous arrêter. » Celui-ci fit une réponse qui doit nous rendre moins sévères sur d'autres époques de sa vie. « Je veux, dit-il, aller au Temple avec « mes collègues, et je repousse l'indigne faveur par laquelle « on veut me déshonorer. »

Le directoire, qui, depuis plusieurs mois, préparait cette entreprise, fut très-inquiet tant qu'elle ne fut pas consommée. Les messagers arrivaient des casernes, des conseils et de la police, au palais du Luxembourg, et se succédaient rapidement. Les amis d'une faveur naissante entouraient les directeurs et soutenaient leur courage. L'ambassadeur de Suède passa une partie de la nuit près d'eux. Il avait souvent montré de l'affection à plusieurs d'entre nous. Nous sûmes depuis, pendant notre séjour au Temple, qu'il nous avait abandonnés pour passer vers nos ennemis, et un jour, qu'à Sinnamari, nous parlions des événements de cette journée, il s'éleva une querelle assez vive, à ce sujet, entre Tronson et Rovère. « Je ne crois pas à sa défection, dit celui-ci, car « je n'en ai pas été informé. » — « Je ne l'ai pas été plus « que vous, dit Tronson; mais j'y crois. Je connais ce diplo- « mate. Il s'imagine qu'un ambassadeur doit arriver aux « secrets du prince, même par le plus sale chemin. Je gage- « rais qu'il était chez Barras. »

Barras, qui n'avait pas toujours été d'accord avec Rewbell et la Réveillère, fut entraîné par la haine qu'il portait à Carnot. Ainsi, il y eut en ce moment de l'accord entre les triumvirs, et la perte de Carnot fut arrêtée. Quant à Barthélemy, il ne suffisait pas de se cacher de lui, il fallait encore l'envelopper dans la proscription, pour mettre à sa place quelque homme entièrement dévoué, et dont on ne dût craindre ni la surveillance ni la vertu. Il fut donc résolu que Barthélemy donnerait sa démission, et que s'il la refusait, il subirait le même sort que Carnot. Celui-ci avait bien plus de moyens que l'autre de pénétrer les desseins de ses collègues, et il connaissait depuis longtemps leur audace.

Le 17, il sut que le lendemain les coups décisifs seraient frappés. Il eut fort tard un entretien avec Willot, membre du Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'opposait plus à un coup de main contre le directoire, mais il fut bientôt assuré, par les renseignements que lui donna Willot, qu'il n'y avait ni dispositions faites, ni moyens de résistance. Il rentra encore chez lui, au Luxembourg; et il faut conclure de cette sécurité, ou qu'il était mal informé des détails du complot, ou qu'il s'était procuré des moyens infaillibles d'évasion. Il réussit en effet à s'échapper.

Des gens armés entrèrent chez Barthélemy, le même jour 17, à onze heures du soir, et on se contenta de le faire garder par deux sentinelles placées à sa porte. Il pouvait s'échapper, mais il ne le voulut point.

Pendant que les événements que j'ai rapportés plus haut se passaient dans les salles des deux conseils, d'autres membres, n'y pouvant pénétrer, vinrent chez moi au nombre de trente à quarante. Nous nous entretînmes sur le parti que la circonstance exigeait. Les sentiments furent divers. Bernard Saint-Affrique et Chassiron se montrèrent timides, irrésolus et inquiets de l'événement. Dupont opina mollement, et parla de fuite. Marmontel et Muraire marquèrent beaucoup plus de fermeté. Je dis à tous que, les croyant irréprochables comme moi, j'étais d'avis de rejeter tous les partis timides; qu'il était indigne de nous de fuir ou de nous cacher; que le seul moyen, s'il y en avait un, de prévenir une catastrophe, était de nous mettre en évidence, de servir, pour ainsi dire, de fanal et de centre de réunion aux gens bien intentionnés; que, loin de nous disperser, comme pourraient faire des coupables, il fallait, après avoir été chassés du lieu de nos séances, y retourner sans délai; que c'était le seul où il nous convînt d'être réunis. Cet avis, appuyé par le froid Muraire et le sage Tronchet, fut adopté unanimement. Je reçus, vers la même heure, divers billets, et des visites de personnes qui m'exprimaient l'anxiété générale. Ferrand-Vaillant vint me dire qu'un officier supérieur, dont je ne me rappelle plus le nom, était à deux pas de là, et

qu'il réunirait à l'instant un grand nombre d'hommes prêts à se dévouer pour le maintien de la loi. Des chefs de deux grandes administrations voisines de ma maison vinrent me proposer d'armer un bon nombre de leurs commis; nous répondîmes à tout le monde que nous nous rendions au lieu de nos séances, que nous étions bien résolus d'éloigner de nous tout secours étranger.

Nos efforts se réduisirent à nous présenter deux fois seuls et désarmés au conseil. Il est clair que le directoire n'avait pas prévu ce genre d'hostilité. S'il s'y fût attendu, l'accès des cours ne nous eût pas été si facile. Nous nous rendîmes de chez moi, par le boulevard, à notre conseil. Pendant la marche, un de nos huissiers vint nous dire qu'une partie de nos collègues étaient rassemblés aux écoles de chirurgie, près du palais du directoire, et qu'ils nous faisaient inviter à venir les y joindre. Nous leur envoyâmes trois des membres qui étaient avec nous, pour les prier de se réunir à nous dans le lieu ordinaire de nos séances, dont le changement ne paraissait fondé sur aucun motif raisonnable.

Nous avancions cependant dans la rue Saint-Honoré, et nous entrâmes dans les cours du palais des Tuileries, après une faible opposition d'une sentinelle de notre propre garde; mais, pour cette fois, toutes les salles étaient fermées. Parvenus aux galeries qui règnent le long de la terrasse du parterre, un détachement d'environ cent hommes accourut, et nous repoussa. La leçon était bien faite à leurs chefs, et ils tenaient des discours très-insolents. Ils appuyaient la crosse de leurs fusils sur ceux qui, à leur gré, ne se retiraient pas assez vite, et leurs baïonnettes sur la poitrine de ceux qui se retournaient. Nous revenions chez le président par la rue Saint-Honoré, quand un détachement de cavalerie galopant derrière nous nécessita notre dispersion : nous étions quarante. Tous pouvaient arriver chez Laffon, comme nous en étions convenus; je poursuivis mon chemin, et ne m'écartai que pour lire les longues proclamations du directoire, affichées sur une colonne du portail des Feuillants Des soldats lisaient avec moi. J'écoutais leurs observations

j'y mêlais les miennes; j'étais libre, et je ne prévoyais aucunement qu'avant la fin du jour je serais prisonnier dans la tour du Temple.

Il y avait chez Laffon cinq de nos collègues. On vint nous dire que la gendarmerie s'avançait par le boulevard; la fuite nous était encore facile, mais la proposition n'en fut pas même faite. La maison, bientôt investie, fut en même temps envahie par un détachement de gendarmerie. Le chef se fit remettre des pistolets dont un de nous était muni. C'était le seul qui eût des armes. J'avais toujours jugé inutile d'en porter, et quelques-uns, qui ne les quittaient jamais, et qui annonçaient une grande détermination, n'en ont par bonheur fait aucun usage. Le détachement n'était entré chez Laffon que par un malentendu; car il était envoyé pour arrêter des membres du Conseil des Cinq-Cents, assemblés dans une maison voisine. L'officier s'aperçut de son erreur; mais il refusa de montrer son ordre, et nous ne pûmes alors la constater. Cependant, comme nous étions aussi représentants, il crut que, malgré cette méprise, il avait encore fait une bonne affaire. Il prit les noms de chacun de nous, et les envoya au ministre de la police. En attendant sa réponse, il nous parla de rassemblements défendus par la loi, comme s'il n'eût pas été absurde d'appliquer cette interdiction à six représentants du peuple, qui, chassés de leur salle, s'étaient retirés chez leur président. Comme nous lui demandions en vertu de quelle loi nous étions arrêtés, nous eûmes pour réponse la définition de la loi sous un gouvernement tyrannique; elle est remarquable par sa précision et sa justesse : « *La loi, c'est le sabre.* »

Nous ne vîmes revenir chez Laffon, qu'au bout d'une heure et demie, le messager envoyé par l'officier de gendarmerie à Sotin, ministre de la police. Celui-ci avait pris les ordres du directoire, et la décision nous fut fatale. L'officier nous fit monter dans des voitures. Nous fûmes conduits chez ce ministre à travers des groupes peu nombreux de citoyens qui semblaient diversement affectés. On nous introduisit dans son appartement; et comme nous lui demandions à

voir l'ordre en vertu duquel il attentait à notre liberté, il nous en refusa la communication; mais il nous dit qu'il lui était commandé de faire arrêter les députés assemblés rue Neuve-du-Luxembourg, dans une maison dont il nous lut le numéro. « Ce n'est point le numéro de la mienne, dit « Laffon; il est manifeste qu'on a pris ma maison pour une « autre, et qu'il n'était pas question de nous faire arrêter. » Le ministre sourit, et, sans prendre la peine de nous donner une explication, il répondit par ces mots, qui ne sont pas les moins mémorables de la révolution et qu'il faut redire textuellement : « Vous jugez bien qu'après ce que j'ai pris « sur moi, un peu plus ou un peu moins de compromission « n'est pas une affaire. »

Nous montâmes dans quatre voitures, accompagnés d'agents de la police, et sous une escorte de gendarmerie à cheval. Il était environ quatre heures de l'après-midi. Il y avait sur les ponts et dans les rues par où nous passions une double haie de gens armés. Le peuple paraissait consterné à la vue des armes et de cet étalage de force contre sept hommes âgés et sans défense; quelques groupes, il est vrai, se montraient, au contraire, fort animés contre nous.

Un homme d'une haute stature, mal vêtu, affectant la fureur ou l'ivresse, tenant un bâton, en frappait les portières de notre voiture, et nous accablait d'imprécations. Il nous criait de temps en temps : « Répétez donc, scélérats, « chiens que vous êtes, répétez donc : Vive la république! Mais ces emportements de commande n'excitèrent aucun mouvement. Il y eut cependant un moment d'embarras dans le convoi. Un de nos conducteurs mit la tête à la portière, et, la retirant brusquement, il nous dit d'un air effrayé : « On massacre une voiture derrière nous. » Il se trompait, ou voulait faire le facétieux. Enfin, nous arrivâmes au Temple; à notre entrée dans cette fameuse prison, nos poches furent visitées. Nous y trouvâmes plusieurs de nos collègues des deux conseils; Lavilleheurnois et Brotier y étaient depuis plusieurs mois. Ils étaient les agents d'une conspiration en faveur du prétendant. Les détails en ont été rendus pu-

blics lors du jugement qu'ils ont subi. Ces minces conspirateurs avaient, de leur autorité privée, nommé sept à huit ministres, et ils en prenaient une partie dans les conseils. Ils avaient mis dans leur confidence des gens de guerre dont ils avaient besoin, et qui les dénoncèrent; mais ils n'avaient pas même imaginé de faire sonder ceux à qui ils distribuaient si généreusement les premiers emplois civils.

On nous installa dans les chambres qu'avaient habitées la famille royale, et plus récemment les conspirateurs désignés sous le nom du *camp de Grenelle*. Nous eûmes, pendant le temps que nous passâmes au Temple, la liberté de nous promener dans la cour, qui est spacieuse. Il fut aussi permis à ceux qui avaient des femmes et des enfants de les voir en présence de témoins. Les fenêtres de ce château sont garnies de hottes, qui n'y laissent entrer le jour que par en haut. Les soldats qui nous gardaient faisaient fort strictement leur service; dès la fin du jour, nous étions enfermés sous beaucoup de verroux et de serrures.

19 *et* 20 *fructidor* (5 et 6 septembre 1797). — Je croyais fermement qu'un acte aussi violent, aussi contraire aux lois, serait suivi d'une reconnaissance éclatante de mon innocence, et que je serais mis en liberté aussitôt que, par l'examen de ma conduite, et la lecture de mes papiers, on se serait assuré qu'il n'y avait pas même un prétexte d'accusation contre moi. Cette époque ne pouvait être éloignée; je l'attendis tranquillement.

La prison célèbre où nous étions renfermés devint l'objet de notre curiosité. Le Temple est un vaste édifice carré, flanqué de quatre tours. Il était dans les champs voisins de Paris avant les accroissements de cette ville. Il est aujourd'hui dans l'enceinte, mais entièrement isolé. Les Templiers avaient fait construire cette forteresse pour contenir leurs trésors et leurs archives, et comme place de défense dans les guerres étrangères et intestines qui désolaient la France. Les ouvertures par où le jour pénètre dans les tours n'ont que cinq ou six pouces de largeur, sur une hauteur d'environ deux pieds et demi; et la lumière, avant d'arriver à l'inté-

rieur, se perd dans des murailles de neuf pieds d'épaisseur. Elles sont de pierres de taille. L'édifice est bien conservé sur trois faces; la quatrième est lézardée.

Nos gardiens, et des prisonniers qui nous ont précédés au Temple, nous ont transmis quelques détails sur le traitement que Louis XVI et sa famille y ont éprouvé. Tout ce qui regarde ce prince a été publié par son valet de chambre Cléry, qui ne l'a quitté qu'au dernier moment; et son livre nous est parvenu à Sinnamari, où je revois les notes d'après lesquelles je rédige mon journal. Je supprime les faits qu'il a dû mieux connaître que moi, et je ne rapporterai qu'une seule circonstance qui paraît avoir échappé à ce narrateur fidèle. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, dit à ce prince, en le quittant : « Nous nous reverrons. » Il lui répliqua : « Oui, dans l'autre monde. » Cette réponse ne se concilie pas avec l'ensemble du récit de Cléry. Si elle a été faite, elle tend à détruire une opinion qu'on trouve dans quelques autres narrations. C'est que Louis XVI ne croyait pas que le jugement porté contre lui par la Convention serait exécuté. Si, au contraire, il regardait son exécution comme inévitable, le courage qu'il a montré lui reste tout entier. Le jeune prince a fini d'une manière si misérable qu'on n'a jamais osé publier les circonstances de sa mort. Il ne paraît pas qu'il ait été empoisonné; on a prétendu que les maîtres ignorants et pervers, placés près de ce malheureux enfant, lui avaient donné d'affreuses leçons, qu'il pratiqua avec une docilité funeste. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les insectes le dévoraient; son linge était très-rarement renouvelé; l'air de sa chambre était infect. Il était agité de terreurs toujours renaissantes et trop légitimes; il s'attendait à être tué par quelqu'un de ceux qui l'approchaient, et le jeune innocent implorait quelquefois leur pitié comme un coupable. « N'est-ce pas, leur disait-il, on ne me tuera pas? » Il fut longtemps dans cet état, et presque oublié. Quand enfin on s'occupa de lui, il était trop tard. De Sault, chirurgien de l'hôpital, après l'avoir visité, déclara qu'il ne pouvait vivre au delà d'un an. Il fut mieux traité depuis; mais l'art des

médecins ne put le conserver qu'onze mois[1]. De Sault ne lui survécut que de quelques jours. On avait tant de motifs de présumer des crimes de la part de tous ceux qui participaient à ces événements, que plusieurs personnes furent persuadées que ce chirurgien avait été sollicité d'accélérer la mort de cette jeune victime, qu'il s'y était refusé, et qu'on l'avait ensuite empoisonné lui-même, pour étouffer cet horrible secret. Cette anecdote semble entièrement dénuée de fondement. Que le Dauphin soit mort empoisonné ou des mauvais traitements qu'il a certainement éprouvés, les auteurs du forfait sont également coupables.

Dès le 18 fructidor, tous les magistrats qui n'avaient pas marqué assez de dévouement au directoire furent destitués, les commandants militaires changés. Les membres du corps législatif qui lui donnaient de l'ombrage étant dispersés, fugitifs ou dans les cachots, le gouvernement, contenu jusqu'alors, devint tout à coup absolu. Les presses des imprimeurs qui n'étaient point à sa dévotion furent détruites. Ces actes pouvaient, dans le premier moment, être accueillis par la multitude, qui n'examine rien; mais il eût fallu faire cesser en même temps tous les maux qu'on nous attribuait; autrement il devenait manifeste, même pour les plus aveugles, que c'était la tyrannie qui avait triomphé. La faction qui nous était contraire dans le Conseil des Cinq-Cents était bien éloignée de chercher des preuves ou d'attendre le résultat d'une enquête. Plusieurs détails nous parvinrent au Temple, pendant notre voyage, et à Sinnamari même. Je vais raconter les principaux. Le 18 (4 septembre 1797), à huit heures du matin, des membres du Conseil des Cinq-Cents se rendirent au lieu ordinaire de leurs séances. Il y avait sur les portes des affiches anonymes pour les inviter à se rendre à la salle du Théâtre-Français appelé l'Odéon. Quelques-uns pénétrèrent, comme je l'ai dit, dans la salle du Manége, sous la présidence de Siméon; mais un plus grand nombre se rendit docilement à l'Odéon. Une commission fut chargée de proposer des me-

[1] Il mourut à deux heures de l'après-midi, le lundi 8 juin 1795.

sures propres à sauver la patrie. Les commissaires furent Poulain-Granprey, Chazal, Villers, Sieyès et Boulay de la Meurthe. Comme dans toutes les révolutions les factieux flattent les plus forts, ainsi les orateurs de ce conseil appelèrent à eux la force armée. « Soldats de la patrie! s'écria l'un « d'eux, vous êtes nos frères d'armes, nos amis, nos défen- « seurs; nous brûlons de vous voir, de vous embrasser; nous « ne connaissons pour vous que deux sentiments, celui de l'a- « mitié et celui de l'admiration. » Bailleul parla du milliard, des monuments à élever aux défenseurs de la patrie. Quelques-uns paraissaient hésiter à introduire les troupes dans Paris. Merlin de Thionville s'écria : « Prenez garde, il faut « écraser vos ennemis, ou demain vous ne serez plus. » L'admission des troupes fut résolue. Il fallait colorer les violences auxquelles on allait se porter, et le directoire envoya aux conseils des volumes de pièces où trois membres étaient inculpés. Les autres, dont la proscription était convenue, n'étaient pas même nommés. C'est sur cette base mensongère que la commission fonda les résolutions qu'elle proposa au conseil. B.....[1] eut l'intrépidité de se charger du rapport. Son discours tendait à précipiter le décret, à épouvanter ses auditeurs:

« Adoptez sur-le-champ les mesures nécessaires; qu'elles soient « rigoureuses. La conspiration est matériellement prouvée par les « pièces. Un des grands foyers était dans le corps législatif. Ce parti « avait souvent la majorité. L'activité, la sagesse du directoire ont « tout prévu. Il n'y a pas de temps à perdre; il faut sauver la chose « publique; que vos mesures soient promptes, rigoureuses et avouées « par la véritable politique. Point de sang, point d'échafauds! Les pro- « priétés, les personnes, tout sera respecté. Il n'est pas ici question de « vengeance, mais de salut public. Il faut déporter nos ennemis; la dé- « portation doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose « publique. Cette mesure est autorisée par la justice, avouée par l'hu-

[1] Je me conforme à la loi d'oubli, en taisant aujourd'hui (1834) les noms de ceux qui furent, en 1797, glorieux d'être nommés. (*Note de Barbé-Marbois.*) — L'histoire ne saurait avoir de ces scrupules. Il s'agit de Boulay (de la Meurthe) qui, après avoir légalisé le coup d'État de fructidor, était naturellement indiqué pour rendre le même service au coup d'État de Brumaire; ce qu'il fit en effet.

« manité. Comprenons-y les prêtres, les émigrés. La nation, toujours « grande, toujours généreuse, fera volontiers un sacrifice pour leur éta- « blissement et pour les coloniser. Ainsi, au lieu de vous abattre, ci- « toyens représentants, il faut vous élever à des sentiments nobles et « courageux, à des idées grandes et vraiment politiques, en un mot, « sauver la patrie, la constitution et la liberté. Mais il n'y a pas un « moment à perdre. Si vous ne profitez aujourd'hui de la victoire, de- « main le combat sera sanglant et terrible. Frappons les coups néces- « saires ; remettons l'ordre dans nos finances, ravivons le crédit. La « paix comblera les vœux de nos armées et les nôtres ; et le bonheur « public couronnera les efforts et les sacrifices de la nation. »

Après B....., V..... monta à la tribune, et proposa la loi de déportation. T...., C...., B..., J..... de B....., et bien d'autres se signalèrent en ce moment. Je pourrais indiquer des membres moins connus ; mais à quoi bon, quand il est démontré que ces amis du directoire eussent pareillement suivi nos signes, si nous eussions triomphé ? Les simulacres des deux conseils furent en permanence pendant cinq jours ; celui des Cinq-Cents suivit sans résistance l'impulsion qui lui était donnée pour le bouleversement des institutions qui gênaient le directoire. Déportation, destitutions, élections annulées, nominations nouvelles de fonctionnaires de tous les ordres, pouvoirs pour ainsi dire illimités conférés aux directeurs, adresses au peuple, aux armées, rien n'éprouva d'obstacles. Un seul objet fournit matière à débats. Il est curieux d'entendre B..... « Les chefs de l'horrible conspiration que nous « déjouons, dit-il, sont bien atroces, bien coupables ; mais ils « se sont servis d'hommes plus horribles encore, d'hommes « dont l'existence accuse la nature. Elle compromet l'espèce « humaine. En y pensant, l'honnête homme voudrait fuir « ses semblables ; il voudrait en quelque sorte s'échapper à « lui-même. » Les auditeurs ne savaient que penser, et croyaient qu'on allait leur dénoncer un nouveau Carrier. B..... les tira d'incertitude, en continuant ainsi : « Vous en- « tendez que je veux parler des journalistes complices de la « conspiration. » Il proposa une résolution assortie à ce préambule contre les auteurs des feuilles périodiques. C'était

à qui se distinguerait par l'exagération et l'emphase, pour faire passer le projet. Tallien ne fut surpassé par personne. Il exprima en ces termes les terreurs dont son parti était agité : « Si nos ennemis eussent triomphé, nous périssions tous « ou par la corde ou par l'échafaud. Nous marchons entre la « guillotine et la potence. » On aurait cru entendre un chef de bande exhortant ses camarades à une vigoureuse défense.

En parcourant les feuilles dont je tire ces détails, je me trouve moins à plaindre avec les nègres qui me gardent, que s'il me fallait vivre avec de tels compagnons.

Rien ne parut trop violent au Conseil des Cinq-Cents, et tout ce qui fut proposé passa sans résistance.

Nous étions instruits dans notre prison du Temple des événements du dehors, et sir Sydney Smith, qui, depuis plusieurs mois, y était détenu, nous transmit quelques gazettes, qui arrivaient assez librement jusqu'à lui. Nous apprîmes avec une douleur profonde que pas une seule voix ne s'était fait entendre pour notre défense dans le Conseil des Cinq-Cents. Nous conservions cependant encore de l'espérance, et elle reposait tout entière sur le Conseil des Anciens. J'ai dit comment nous avions été repoussés du lieu ordinaire de nos séances et dispersés. L'invitation anonyme de se rendre aux écoles de chirurgie suffit à un grand nombre de membres pour s'y transporter. Roger-Ducos se chargea de la présidence. Mais, parmi nos collègues, plusieurs réclamèrent contre ce déplacement. Laussat manifesta une mâle et généreuse indépendance; ce représentant et Legrand proposèrent de retourner aux Tuileries. Marbot, Brival, Girod-Pouzol et Le Breton se montrèrent les premiers dans les rangs des amis du directoire. Mais Regnier s'éleva à plusieurs reprises contre les violations de la constitution, bien assuré qu'il n'y avait pas assez de membres pour délibérer; il insista avec force sur un appel nominal; « formalité oiseuse, criait M....., nous « sommes bien près de la majorité. » Le faible B....., conservant son caractère, demanda que la question fût divisée. On nomma une commission pour faire un rapport : les commissaires furent Baudin, Regnier, Lacuée, Laussat et Picault

J'ai toujours tenu Baudin pour un flatteur de la puissance. Les quatre autres, quoique d'une couleur peu décidée, étaient gens d'honneur et de capacité ; et, vu les circonstances, le choix n'était pas mauvais. Une résolution pour faire entrer des troupes dans l'enceinte prohibée fut proposée par Baudin, et approuvée par le conseil.

18 *fructidor* (4 septembre 1797). Le même jour, vers minuit, sous la présidence de Bernard Saint-Affrique, le décret de déportation fut reçu au Conseil des Anciens. On nomma sept commissaires pour en faire le rapport. C'étaient Cretet, Baudin, Girod-Pouzol, Creuzé-Latouche, Le Brun, Regnier et Rabaud. Les bons, dans ce mélange, prédominaient. On voyait autour de l'amphithéâtre où siégeaient nos collègues, des groupes de grenadiers à l'air hagard, à la parole brusque, au geste menaçant. L'éclat des baïonnettes, les cris de plusieurs jacobins forcenés effrayaient les gens timides. Cette délibération nocturne, au sein d'un tumulte effroyable, les injures, les menaces, la joie qu'éprouvent des juges corrompus quand ils peuvent immoler des innocents, telle était la scène qu'offraient les écoles de chirurgie. Quelques représentants paisibles y avaient été entraînés. Un d'eux nous écrivit : « Ce lieu où l'on disséquait hier des cadavres, « n'a jamais offert un spectacle aussi hideux que celui du « corps législatif se déchirant de ses mains, et arrachant ses « propres entrailles. »

La commission aurait bien voulu gagner du temps, et elle fut d'avis de procéder à un examen particulier concernant chaque individu. Girod-Pouzol, chargé de faire le rapport, tint une marche oblique, et après avoir énoncé l'opinion de ses collègues, il ajouta : « Mais je vous déclare en même temps « que ce n'est pas mon avis. » Plusieurs commissaires prirent notre défense ; mais les tyrans menaçaient, et quatre d'entre ces commissaires craignaient intérieurement d'être mis sur la liste fatale. Lecouteulx se montra plus courageux : il proféra ces paroles, que, dans ce moment, je ne puis transcrire sans émotion : « La déportation est une peine égale « à la mort. Peut-être même est-elle plus terrible pour un

« père qui serait arraché à sa femme, à ses enfants. » Il demandait des preuves de la conspiration. « Des preuves ! ré- « pliqua M....., il n'en faut point contre la faction des roya- « listes. J'ai ma conviction. » Regnier demanda un délai au nom de la patrie et de l'honneur du corps législatif. Rousseau, Cretet furent du même avis. L..... voyant les opinions flottantes, se rendit garant de l'existence d'une conspiration. « Le peuple est là, dit-il, en désignant une douzaine d'hommes « de mauvaise mine qui étaient présents; le peuple entier doit « l'emporter sur quelques individus. » Le peuple fit son effet. Regnier persista à demander l'ajournement; et, vers six heures du matin, le conseil, fatigué, se rangea à son avis. Le lendemain 19, la délibération recommença; nos espérances n'étaient pas éteintes. Mais, parmi beaucoup d'hommes vertueux, il n'y en avait pas un seul doué de ce courage qui, à la vue du danger, s'anime de cette inflexibilité qui ne cède point à des clameurs séditieuses. Beaucoup d'étrangers entouraient les bancs. Un soldat cria aux délibérants : « Patriotes ! avancez « au pas de charge. » Creuzé-Latouche, ainsi que bien d'autres, aurait voulu que la déportation fût décrétée sans avoir l'embarras de paraître à la tribune ; mais il n'était plus possible de louvoyer. Creuzé était un de ces orateurs modérés et froids, dont les opinions, raisonnables et énoncées avec justesse et simplicité, font, sur une assemblée où il y a beaucoup de gens mûris par l'âge, plus d'impression que les mouvements déclamatoires et les paroles animées. Nous savions qu'il était un de nos ennemis ; mais nous ne pensions pas qu'il pût être poussé par la haine jusqu'à proférer, pour nous perdre, une opinion subversive de tout gouvernement. Il eut d'abord recours au lieu commun du salut de la patrie. Mettant ensuite à part toute retenue, il ajouta : « La république s'est vue « au moment de tomber sous les coups de ses plus cruels en- « nemis. Profitons de notre victoire ; assurons-en les fruits. « Les ennemis de la république ne peuvent invoquer les formes « qu'ils auraient méprisées s'ils eussent triomphé. Il s'agit de « prendre des mesures extraordinaires. Il s'agit donc aussi de « s'écarter des règles communes. »

Ces paroles firent leur effet. O puissance irrésistible de la faiblesse et de la crainte ! Lecouteulx dit lui-même qu'il était convaincu de la conspiration, qu'il approuvait la plus grande partie des mesures proposées ; il alla jusqu'à se montrer inquiet sur la sûreté des patriotes. Après lui vinrent Boisset, Brival, Ysabeau, Bordas, Clauzel, tous gens qu'une période de Portalis ou une exclamation de Dupont de Nemours avaient si souvent anéantis. Ils parlèrent de flots de sang, de poignards, de mines embrasées, de volcan, de brèche, de fer et de flammes. Regnier fit un dernier et vain effort. Il demanda une discussion particulière sur chaque individu. « Un ou deux, dit-il, pour « ront paraître innocents.» Mais il gâta son discours, en ajoutant qu'on ne pouvait douter de la conspiration et de la nécessité de prendre de promptes mesures. Cette lutte, ainsi prolongée, avait jeté l'épouvante parmi les trois directeurs et leurs complices. Ils jugèrent nécessaire de frapper les conseils de la même terreur, et ils leur envoyèrent un message, aussi honteux pour ceux qui l'avaient dicté, qu'humiliant pour ceux qui devaient le recevoir. On y lisait : « Le 18 fructidor a dû « sauver la république et vous ; le peuple s'y attend ; vous « avez vu hier sa tranquillité et sa joie. Il demande aujour- « d'hui où en est la république, et ce que vous avez fait. Si « vous tardez une minute, c'en est fait ! vous vous perdez « avec la république. Les conjurés ont des intelligences jus- « que parmi vous. Ils parlent déjà de punir les républicains « du commencement de triomphe qu'ils avaient obtenu, « et vous hésitez à purger le sol de la France d'un petit nom- « bre de conspirateurs royaux, qui n'attendent que le mo- « ment de vous dévorer ! Vous êtes au bord du volcan, il va « vous engloutir ; vous pouvez le fermer, et vous délibérez ! « Demain il ne sera plus temps ; la moindre incertitude est « la mort de la république. On vous parlera de principes, on « cherchera les formes, on inventera des excuses ; on assas- « sinera la constitution, en ayant l'air de l'invoquer. Cette « commisération qu'on implore pour certains hommes vous « conduira à les voir ramasser dans votre sein les horribles « brandons de la guerre civile, pour incendier la patrie.

« Quelle pitié mal entendue! quel sentiment funeste! quelles « vues rétrécies! Le directoire s'est dévoué! Il a cru que vous « vouliez sincèrement la liberté, la république, et que les « conséquences de ce premier principe ne devaient pas vous « effrayer. Si les amis des rois trouvent des amis parmi « vous; si vous attendez un instant, il faut désespérer du sa- « lut de la France, fermer la constitution, et dire aux patriotes « que l'heure de la royauté est sonnée dans la république; « mais si cette idée affreuse vous contriste et vous frappe, « soyez les libérateurs de votre pays, et fondez à jamais son « bonheur et sa gloire. » Creuzé, l'infatigable Creuzé dit encore : « L'urgence des circonstances et le salut de la liberté « ne souffrent pas le moindre retard dans l'adoption de la « résolution sur les mesures de salut public. » Quatorze ou quinze membres se levèrent en signe d'approbation, et sept pour improuver. Tout le reste de l'assemblée fut immobile. C'est ainsi que la résolution fut adoptée dans l'après-midi du 19. Nous apprîmes avec horreur que nous étions condamnés à une peine infamante [1] et capitale, sans avoir été accusés, ni entendus. On nous assura qu'il n'y avait pas moitié des membres nécessaires pour rendre un décret. Un jour viendra où pas un seul peut-être ne voudra convenir qu'il y a concouru. Nous sûmes aussi que plusieurs membres condamnés n'avaient pas d'abord été compris dans la liste; qu'on n'avait même eu pour premier but que l'exclusion de plusieurs représentants du dernier tiers, en annulant leurs élections. Il ne faut que lire le préambule du décret du 19 fructidor pour s'en convaincre. On n'avait pas osé, au mépris des lois, proposer, dès le début, une peine capitale sans jugement; mais l'exécution devint bientôt si facile, que nos ennemis y prirent goût, et la proscription s'étendit à tous ceux qui avaient, parmi les jacobins, un ennemi secret ou connu; on se fit des sacrifices réciproques; les articles furent amplifiés, et le préambule resta. C'est ce qui explique la discor-

1 Les peines afflictives sont : la mort, la déportation. Elles ne peuvent être prononcées que par les tribunaux criminels (*Code des délits et des peines*). Toute peine afflictive est en même temps infamante (*Ibid.*).

dance entre ces deux parties du décret, et cette association de membres qui ne se connaissaient pas même de vue, et qu'on accusait de complicité. On rapporte que plusieurs représentants bien intentionnés n'osèrent résister, parce qu'on leur dit que le directoire nous ferait assassiner si nous n'étions pas condamnés. Le directoire ne commettait que des crimes utiles. Sans doute il eût désiré nous faire périr tous sans exception ; mais il n'y avait pour lui aucun profit à faire assassiner dix proscrits, quand il y en avait quarante-trois en fuite.

Rabelais a souvent raison, et plus que jamais quand il dit : « Je recommande à tous présens et à venir de bien noter ce- « ci : c'est que par le monde, y a plus de quenouillons que « d'hommes. »

Nous fûmes punis pour avoir dit la vérité à la tribune : encore l'avions-nous dite avec trop de réserve. On parle avec infiniment moins de ménagement au parlement d'Angleterre. La liberté n'est plus, si, pour des hommes incorruptibles et courageux, la tribune est le chemin des cachots ; d'ailleurs, il faudra en même temps leur interdire la liberté de la presse ; et le directoire y fut en effet réduit.

Deux inspecteurs du Conseil des Anciens, D'Alphonse et Lacuée, furent dénoncés, et leur destitution fut proposée. Dentzel, accusateur du premier, défendit le second. « C'est La- « cuée, dit-il, qui nous a ouvert les yeux sur nos dangers. » Lacuée fut conservé. Je parcours les actes qui furent publiés alors ; chaque assertion, chaque ligne est une imposture. Le corps législatif, ainsi *épuré*, rédigea à la hâte une adresse aux départements et aux armées, et la publia deux jours après le 18 fructidor. Le passage suivant est textuel. Il mérite d'être conservé : « Dans les deux conseils, une minorité courageuse « et clairvoyante sentait que la constitution, en ne prévoyant « pas le cas où une faction de législateurs la renverserait en « s'environnant de l'apparence des formes, laissait par cela « même à ceux qui voudraient la sauver *le droit d'employer* « *tous les moyens*. Aucune tache de sang, aucune violence « n'a souillé la journée du 18 fructidor. » Les rédacteurs en

concluaient que *leur parti n'était pas composé de pillards et de scélérats.* Cette conséquence n'était pas d'une trop bonne logique. Mais il est bien autrement effronté d'avancer que nous n'avions éprouvé *aucune violence,* nous qu'on traînait dans la prison du Temple, tandis qu'on préparait des cages de fer pour nous conduire dans des contrées dont le séjour est mortel. On finissait par des éloges de la constitution qui venait d'être renversée, et par des promesses de la restauration des finances, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du soulagement de la classe indigente, des hôpitaux, des rentiers, du paiement de la dette de nos immortels défenseurs, et même de la paix.

Le directoire adressa aussi une nouvelle proclamation au peuple français. Dans l'ivresse d'un triomphe obtenu par l'anéantissement de la constitution, il osa interroger en ces termes toutes les classes des citoyens : « Avez-vous rempli « vos serments? Avez-vous gardé le dépôt de notre charte « fondamentale remis à votre fidélité? » Il parlait ensuite de fêtes, d'éloquence, de poésie, de musique, d'instruction, de lumières, de justice, de liberté, de respect des lois, de goût et de propreté dans les vêtements, d'humanité, de miséricorde ; jamais, dans le cours de la révolution, on n'avait insulté plus hardiment, et par un fatras aussi ridicule, à la misère et à la raison.

Il fallait cependant de l'argent, et, pour en obtenir, le directoire faisait briller aux yeux de la nation fatiguée l'espoir d'une paix prochaine. « Quelques instants de plus, disait-il, et « la république française jouira du bonheur qu'elle procurera « au monde [1]. » Mais il avait beau crier à la grande nation de se cotiser, de prêter, de fournir des fonds pour une prétendue descente en Angleterre : la lassitude et le dégoût se manifestaient de toutes parts, et le peuple, jusque-là si crédule, commençait à se montrer revêche. Cependant si une funeste expérience l'avait mis en garde contre l'imposture, il restait encore aux despotes la ressource d'empêcher la vérité de par-

[1] Proclamation du brumaire an VI (26 octobre 1797).

venir jusqu'à lui, et de s'attribuer le privilége exclusif des gazettes et des journaux.

La loi dont j'ai parlé proscrivit quarante-deux rédacteurs. « C'était, disait-on dans le préambule, pour prévenir la guerre « civile et l'effusion du sang, qu'on ordonnait la déportation « des propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et « rédacteurs, et la séquestration de leurs biens. »

Presque tous ces journalistes avaient fui. Le directoire s'empressa d'ordonner qu'ils seraient emprisonnés et mis en jugement; c'était les traiter moins durement que nous, car il ne fut jamais question de nous juger. Il n'y en eut qu'un d'entre eux à l'égard duquel la loi fut entièrement exécutée : ce fut Perlet [1], dont le journal s'était longtemps soutenu en prenant successivement la livrée des partis dominants. Suard, qui présidait à la rédaction d'un autre journal, averti à temps, partit avec des passe-ports deux ou trois jours avant que le coup fût porté. Il ne me fit point confidence de son secret, mais il ne me laissa point ignorer la proximité du danger.

Il faut convenir que le directoire était fort embarrassé à contenir tous ces écrivains. Il y en avait d'incorruptibles. Quant aux autres, il les pratiquait de toutes les manières. Lenoir-Laroche, qui écrivait pour La Réveillère-Lepaux, et faisait ses discours, était un des entremetteurs de ces marchés, et, par des places, par de l'argent, par des promesses, il réussissait à faire quelques apostats; mais on pénétrait aisément la cause de leur changement; et la voie à la fortune ainsi indiquée, c'était à ne jamais finir. Je ne puis m'empêcher, en parlant de la liberté de la presse, de citer cette pensée de Hume, un des écrivains les plus sages du siècle : « La liberté de la presse est le plus ferme appui de la liberté « publique. Elles s'élèvent et tombent en même temps. »

1 Rœderer était porté sur les listes des proscriptions. Talleyrand le fit rayer. « Ce fut à cette occasion, selon Rœderer, que le ministre de la police dit au Directoire, avec une gaieté féroce : « *Citoyens directeurs, vous m'avez dérangé ma liste. Il me faut cinquante-quatre noms. Complétez ma liste.* Sur cette importante observation, on regratta sur les journalistes, et l'on donna Perlet à déporter à ma place, pour faire le compte de Sotin. » (L.)

Retournons au Temple.

21 *fructidor* (7 septembre 1797). — Dans la nuit du 20 au 21, notre sommeil fut troublé par le commandant de notre garde. Il se retira après nous avoir comptés.

22 *fructidor* (8 septembre 1797). — Les portes de la prison et des chambres s'ouvrirent encore, avec le fracas ordinaire, au milieu de la nuit du 21 au 22. C'était pour Sotin, ministre de la police, qui apportait lui-même à Goupil-Préfeln, membre du Conseil des Anciens, l'ordre qui le mettait en liberté. Cette distinction, ce soin pris par Sotin lui-même, par un homme aussi important, et qui nous avait d'abord traités aussi cavalièrement, donna matière à d'amples conjectures. Nous eûmes la solution du problème : c'est que Goupil-Préfeln est associé à la secte des Théophilanthropes, et que le directeur La Réveillère-Lepaux est une des colonnes de l'association ; or, il est de l'essence de toutes les sectes naissantes que les adeptes se prêtent un mutuel secours.

Nous sûmes qu'au milieu de la consternation publique, quelques personnages qui, étrangers aux deux conseils, entraient cependant dans toutes les intrigues, avaient pris un air triomphant ; qu'ils se servaient de tournures mystérieuses propres à faire croire qu'ils étaient les auteurs de cette journée, et qu'ils aimaient mieux se charger du crime que de passer pour l'avoir ignoré. Un jour viendra qu'ils se défendront de cette honteuse influence, et ils n'auront pas de peine, car je crois fermement que le directoire doit rester exclusivement chargé du poids de cette iniquité.

On dit qu'une personne qui, peu de jours auparavant, avait pour nous l'empressement de la plus tendre amitié, a célébré ce grand succès, et s'est écriée : Nous avons vaincu !

Le général Rossignol rassembla quelques hommes de la lie du peuple, les arma et les conduisit aux directeurs, pour les féliciter. Ils eurent peur de ces amis, et se hâtèrent de les congédier.

Nous fûmes avertis, dans l'après-midi, que nous serions incessamment transportés au port d'où nous devions faire voile pour le lieu de notre déportation. Nous demandâmes

un jour ou deux pour nous pourvoir d'habits et d'autres choses nécessaires. On nous en donna l'espérance; mais elle fut trompée par la précipitation de notre enlèvement.

25 *fructidor* (11 septembre 1797). — Nous fûmes éveillés subitement à deux heures du matin. Notre porte-clefs prit une voix compatissante, et qui n'allait point du tout à son visage. Il nous dit que nous allions partir pour un port inconnu, et qu'il fallait nous disposer en diligence. Nous descendîmes précipitamment chez le concierge; Barthélemy, destiné comme nous à être déporté, venait d'arriver. Il subissait son sort avec sa tranquillité ordinaire; il était accompagné de Le Tellier, homme fidèle et zélé, qui se dévouait par attachement à un bon maître. Cet excellent serviteur avait été conduit au palais du Grand-Prieuré, qu'on traverse pour arriver à notre prison. Il y avait trouvé Augereau, commandant la 17e division, et Dutertre, général de brigade, chargé de nous conduire et de nous garder. Dutertre, condamné pour cinq années, avait, au bout d'un an ou deux, profité de l'amnistie. Il venait d'être réintégré dans son grade militaire à l'occasion de la révolution qui nous mettait dans les fers. Dutertre et Augereau se firent des compliments réciproques sur leur habileté, et, s'adressant ensuite à Le Tellier, ils s'efforcèrent de le détourner de sa résolution. Ils lui firent de la déportation un tableau hideux et trop réel. « Tous ces scélérats, lui dirent-ils, sont destinés à périr, et « tu partageras leur sort. » Ils craignaient que l'innocence de Barthélemy ne reçût un nouveau lustre de la détermination d'un homme de bien qui lui était attaché depuis longtemps, et qui, connaissant son caractère et sa vie, n'avait pas voulu l'abandonner dans son malheur. Le Tellier persista, et, devenu l'ami de Barthélemy, il n'a eu aucun regret de sa résolution, même dans nos plus grandes adversités.

On nous avait fait descendre trop tôt; rien n'était prêt. J'étendis mon manteau à terre. Je priai un soldat de m'éveiller quand il serait temps. Je me couchai, et m'endormis profondément.

CHAPITRE III.

Départ pour Rochefort dans les cages de fer. — Noms des seize déportés. — Cachots. — Le général Dutertre. — Ma femme vient à Blois, et veut m'accompagner. — Dispositions du peuple. — Il nous juge innocents, parce qu'on refuse de nous juger. — Arrivée des déportés au port de l'embarquement.

Des berlines avaient été d'abord destinées pour nous. Le directoire y substitua les cages de fer [1], et l'on nous dit que c'était à la demande du général Augereau. Dès qu'elles furent arrivées, on nous fit sortir pour y monter. Plusieurs d'entre nous avaient un sac de nuit ou un petit paquet de voyage : des soldats qui nous gardaient trouvaient fort étrange qu'on nous eût fait cette faveur. « On voit bien, dit un d'eux, « que les royalistes ont toujours de l'influence. » A les entendre, nous leur faisions un larcin.

Nous nous mîmes en route à quatre heures et demie du matin. Nos voitures étaient de grandes cages de fer lourdes et non suspendues, ayant une seule porte verrouillée et cadenassée. Si elles eussent versé, nous ne pouvions éviter d'avoir les bras et les jambes cassés.

Les claires-voies, mal couvertes, laissaient arriver sur nous un vent froid, et comme il pleuvait à verse, l'eau tombait par beaucoup de gouttières. Lorsqu'un de nous se trouvait dans l'obligation indispensable de descendre, on appelait le porte-clefs. Le détachement et tout le convoi sus-

1 Ces cages avaient été faites pour conduire à Vendôme les gens de Grenelle (compromis dans l'attaque du camp de Grenelle et l'affaire Babœuf). La Villeheurnois, qui en fait la description, les connaissait déjà, y ayant été transporté au mois de mars du Temple à l'Hôtel-de-Ville. Rovère écrivait à sa femme : « Les chariots que nous avions fait faire pour les accusés de Vendôme nous servent aujourd'hui. Telles sont les vicissitudes révolutionnaires, etc. » (L.)

pendaient leur marche, et elle ne continuait que quand chacun était rentré et renfermé.

Les cages de fer ont une origine fort ancienne. On trouve, à l'occasion de ces machines, le passage suivant dans un chapitre que Plutarque a écrit sur le bannissement :

« Le roi Lysimachus avait fait enfermer Télesphore dans « une cage de fer, et le montrant à ceux qu'il voulait frap- « per d'épouvante, il leur disait : « Voilà comme j'accoustre « ceux qui me font déplaisir. » Il leur faisait aussi couper le nez et les oreilles. Lysimachus ne faisait donc pas mourir, et n'entendait pas son affaire aussi bien que Rewbell.

On a vu des hommes doués de qualités supérieures, méchants avec une sorte d'éclat. La gloire de quelques belles actions donnait même à leurs crimes une apparence de grandeur qui fascinait les yeux de leurs contemporains, et qui a séduit quelquefois la postérité; tels ont été Alexandre, Sylla, César [1]. Mais il y a d'autres scélérats que leur bassesse condamnait à une obscure perversité; si dans le chaos ils s'élèvent un moment, ils portent dans les postes éminents qu'ils ont usurpés, leurs viles passions, leur humeur vindicative. Les flatteurs du directoire lui offrirent une petite satisfaction, en nous faisant passer sous ses fenêtres, et Barthélemy devant le palais même où, quelques heures auparavant, il demeurait avec eux.

Quand, la veille, on nous avait dit que nous serions déportés sans jugement, nous avions demandé instamment à l'être dans quelque ville de Suisse ou d'Allemagne. Bonnes gens que nous étions! nous n'avions pas encore perdu cette espérance. Il fallut y renoncer, quand nous vîmes qu'on nous faisait cheminer au Midi. La gendarmerie et un escadron de

1 César raconte lui-même, avec une élégance féroce et une froideur cruelle combien il a fait périr de milliers de Germains, de Gaulois, de Belges : il n'épargnait ni les femmes ni les enfants. Il n'exerçait l'humanité qu'envers les Romains, et il sacrifiait sans pitié cent mille Bretons, qui n'avaient rien à démêler avec la république, qui ne savaient pas même qu'elle existât avant qu'il allât les chercher. Les Romains admiraient ces hauts faits, et nous les admirons aussi sur leur parole.

cent chevaux commandé par le général Dutertre composaient notre escorte. Nous étions seize déportés.

Le cours sanglant de la révolution entraîne les hommes, précipite les événements, presse, entasse les crimes. Ceux d'une année disparaissent devant ceux de l'année suivante. On oublie successivement ce qui semblait auparavant le plus propre à exciter l'horreur de la postérité. Notre histoire particulière sera confondue avec celle des autres victimes de la révolution; mais une destinée plus extraordinaire nous donne au moins le triste privilége d'une attention passagère. Je vais vous nommer tous les déportés, dans l'ordre des appels fréquents que l'on faisait de nous.

1° Laffon-Ladebat, de Bordeaux, âgé de cinquante ans, membre du Conseil des Anciens; il est banquier, et sa déportation mettait le plus grand embarras dans ses affaires. On ne lui accorda pas même quelques heures pour informer ses commis de beaucoup de détails dont lui seul avait connaissance. Banni, parce qu'il était président du Conseil des Anciens.

2° Barthélemy, né à Aubagne, âgé de cinquante ans, membre du directoire. Il y avait été porté par le vœu de la nation, encore plus que par nos suffrages. Témoin, depuis quelques mois, des scènes violentes qui se passaient entre les directeurs, de leurs alarmes, de leurs emportements, du peu de décence de leurs délibérations, de plusieurs manœuvres qu'on ne pouvait entièrement lui cacher, ils avaient de bonne heure été gênés par sa présence; mais ils désiraient qu'il abdiquât volontairement sa place, pour pouvoir y appeler, avec une apparence de légalité, quelqu'un qui leur fût mieux assorti. Le général Chérin lui fut envoyé plusieurs fois, le 18, et le pressa vivement de donner sa démission. Ses refus constants le firent comprendre parmi les déportés.

La Réveillère-Lepeaux versa des larmes quand les amis de son collègue, après lui avoir prouvé son innocence, invoquèrent sa justice. Le théophilanthrope se retrancha derrière les maximes du politique de Florence, et il se mit à l'aise avec sa conscience, en disant qu'il y *avait des actes d'une*

justice douteuse commandés par l'intérêt public. Il ignorait ou feignait d'ignorer qu'il n'y a point de société sans justice.

3° Delarue, né à Lozon, âgé de trente-trois ans, du Conseil des Cinq-Cents, banni sous prétexte de royalisme. Je dis prétexte, parce que l'accusation n'est appuyée sur aucune preuve, et parce que Delarue est banni sans jugement.

4° Barbé-Marbois, de Metz, âgé de cinquante-deux ans, du Conseil des Anciens.

5° Berthelot-Lavilleheurnois, de Toulon, âgé de quarante-huit ans; il était intendant de Pau, quand la révolution commença. Il avait été mis en jugement comme conspirateur en faveur de la royauté; condamné à une année de détention par un conseil de guerre, il avait déjà souffert une partie de cette peine. Il est difficile d'expliquer pourquoi on y ajoutait par une nouvelle condamnation. Peut-être que le directoire, ne pouvant fonder sur aucune cause, même apparente, la déportation de la plupart d'entre nous, s'était flatté de donner du corps à des accusations chimériques, en nous associant ceux qui avaient réellement conspiré contre lui. Aggraver les peines par une seconde condamnation, c'est assassiner.

6° Ramel, né à Fontaine, département du Lot, âgé de trente ans, banni pour n'avoir pas montré une obéissance servile au directoire.

7° Rovère, né à Bonieux, département de Vaucluse, âgé de quarante-neuf ans, du Conseil des Anciens. Creuzé-Latouche nous dit, à plusieurs reprises, dans des assemblées de comité, que la nomination de ce député aux fonctions de commissaire-inspecteur avait causé beaucoup d'ombrage au directoire.

Peu importe à Sinnamari que Rovère, né dans l'obscurité, n'ait fait qu'usurper le nom qu'il porte, ou qu'il le porte légitimement. Il est banni avec nous. Je dois même m'exprimer avec beaucoup de réserve sur sa conduite pendant les premiers temps de la révolution. Nous évitions cependant trop de familiarité avec un homme aussi peu constant dans ses principes.

8° Pichegru, né à Arbois, département du Jura, âgé de trente-six ans, du Conseil des Cinq-Cents. Il y a des accusations directes contre ce jeune général, et, au moment où la liberté de la presse expirait, on a lu dans une gazette : « Qu'après tant « d'actions brillantes et de services rendus à la république, « on n'avait pas voulu le perdre, et que, pour lui sauver la vie, « on lui avait associé beaucoup d'innocents.» Je lui demandai un jour s'il était vrai qu'on lui eût préféré Hoche, moins ancien que lui, pour le commandement en chef des armées réunies après la bataille de Keisberg. Il me dit que Lacoste et Baudot lui avaient effectivement fait éprouver cette injustice.

Pichegru est peu communicatif; mais je l'ai déjà assez vu pour reconnaître en lui de hautes qualités. Je ne puis me persuader qu'il ait été capable de trahir la cause qu'il devait servir. J'ose à peine exprimer un doute, qui serait une injure. J'aime mieux l'absoudre de cette imputation.

9° Aubry, de Paris, âgé de quarante-neuf ans, du Conseil des Cinq-Cents. Il n'aimait pas le directoire. Je ne connais pas d'autre cause de son bannissement.

10° Murinais, né à Murinais, département de l'Isère, âgé de soixante-sept ans, du Conseil des Anciens et de la commission des inspecteurs. Ce vieux militaire fut arrêté le 19 fructidor, en se rendant au conseil. Il fut banni pour l'exemple, et afin de dégoûter les gens de bien, ses pareils, de prendre part aux affaires publiques.

11° Brotier (l'abbé), de Tannai, département de la Nièvre, âgé de quarante-six ans. Il avait été jugé avec Lavilleheurnois, et pour la même cause, mais condamné à une plus longue détention. Il fut banni, comme lui, pour donner une couleur de royalisme à notre proscription : homme de lettres, ou plutôt mathématicien.

12° Tronson-Ducoudray, de Reims, âgé de quarante-cinq ans, du Conseil des Anciens. Il démontra, dans un discours prononcé à notre tribune, que le directoire, en vingt mois, avait dévoré un milliard et demi. Ce fut la cause de son exil. Avocat justement distingué. Il avait été chargé de la défense de la reine.

13° Willot, de Béfort, département du Haut-Rhin, âgé de quarante ans, du Conseil des Cinq-Cents, homme brave, résolu, capable d'un coup de main, banni à cause de ses liaisons avec Carnot.

14° D'Ossonville, né à Honas, département d'Eure-et-Loir, âgé de quarante-cinq ans; il était, sous le ministre Cochon, inspecteur de police; il savait beaucoup de mystères que le directoire voulait ensevelir avec nous. D'Ossonville avait successivement servi tous les partis; mais il affectait parmi nous de se montrer royaliste modéré. C'était, au fond, un homme inoffensif.

15° Bourdon, natif du Petit-Roui, département de la Somme, âgé de trente-sept ans, du Conseil des Cinq-Cents, plus connu sous le nom de Bourdon de l'Oise. Banni pour avoir abandonné les drapeaux des terroristes, et pour n'avoir pas voulu se séparer de nous. Il s'était lié avec Rovère à Sinnamari.

16° Le Tellier, né à Fresnoy, âgé de quarante ans. Ce digne et respectable camarade n'était point compris sur les listes des déportés. La loi du 18 fructidor ne pouvait l'atteindre en aucune manière; c'est de son propre mouvement qu'il accompagna Barthélemy. Il fut placé sur tous les procès-verbaux comme déporté, et partagea toutes les rigueurs exercées contre nous. On outrageait en nous l'innocence et les lois, et on punissait en lui le plus généreux dévouement.

Dans ce nombre de seize, il y avait cinq membres du Conseil des Cinq-Cents. Sur quarante et un de ce conseil, qui avaient été condamnés à la déportation, trente-six s'échappèrent, mais depuis on en arrêta deux autres, Jean-Jacques Aymé et Gilbert Desmolières, qui furent envoyés à la Guyane.

Il y eut onze membres du Conseil des Anciens compris dans le décret : six s'enfuirent, cinq furent arrêtés.

Des deux membres du directoire, Carnot s'évada; Barthélemy ne voulut point fuir.

Victimes de l'acte le plus arbitraire, nous étions unis par un malheur commun; mais il eût été facile de distinguer parmi nous trois ou quatre partis. D'abord, celui des vrais et francs royalistes : Lavilleheurnois et Brotier. On les appelait les

commissaires du roi. Ils trouvaient fort bon qu'on leur donnât cette qualité. On aurait pu compter avec eux quelques petits royalistes mitigés, à qui nôtre circonspection et notre respect pour la constitution semblaient complétement ridicules. Venaient ensuite les Français dans le cœur, qui formaient une section à part : Barthélemy, Murinais, Laffon, Tronson-Ducoudray et moi. Il y avait enfin Bourdon de l'Oise, dont personne ne voulait, et qui était réellement un hors-d'œuvre parmi nous. Rovère, dont nous ne voulions pas, s'était associé à Bourdon. Il y eut quelquefois des divisions dans le sein de chaque petite troupe ; mais la mort seule put entamer la nôtre, et on remarquera que, des membres du Conseil des Anciens, pas un seul n'a pris la fuite. Cependant, à nous voir ainsi condamnés à la même peine, on pouvait se demander : Quel parti a succombé? lequel a triomphé? On comptait bien parmi nous des royalistes, des terroristes ; mais nous seuls pouvions être considérés comme la tête du parti national.

Partis de Paris, notre première station fut Arpajon. Nous y arrivâmes extrêmement fatigués. On nous fit entrer dans deux petits cachots, l'un et l'autre destinés à un ou tout au plus à deux criminels. Nous ne pouvions qu'à peine y trouver place, même en restant tous debout. Le jour n'y pénétrait que par une ouverture d'un pied carré, fermée par un double grillage de barreaux. On nous annonça que nous dînerions dans ce repaire. La chaleur était grande ; je n'avais jusqu'à ce moment fait entendre aucune plainte. Je m'écriai que si nous restions plus longtemps dans ce local étroit, on nous retirerait suffoqués. Le concierge et sa femme protestèrent brutalement qu'ils n'avaient pas d'autre prison sûre. Une prison sûre ! et nous étions gardés par plus de cent hommes. Mais, peu après, un officier municipal arriva ; il nous fit placer plus spacieusement, et nous eûmes pour la nuit de la paille fraîche. Les fenêtres de la prison donnaient sur une place publique. Vers minuit, j'entendis converser assez haut ; on nomma Barthélemy et moi ; on parla des résidences de Vienne, de Londres, de Dresde, de Munich et de Philadelphie, où nous avions été avant la révolution. Il est probable que les interlocuteurs

nous y avaient connus, et voulaient, par leur entretien, nous apprendre que nous étions près de quelques amis. Nous observâmes le silence, et nous n'aurions pu le rompre sans danger. Les gendarmes qui nous gardaient étaient établis dans le lieu même où nous étions couchés. Ils y fumaient, ils y buvaient. D'autres hommes de ce corps continuèrent à nous garder de ville en ville, pendant les nuits, et nous éprouvâmes de leur part plus ou moins de duretés, suivant les dispositions des corps administratifs.

24 *fructidor* (10 septembre 1797). — Le lendemain, le convoi s'arrêta, vers le milieu du jour, à Étampes, devant une auberge. Nous restâmes dans nos cages. L'adjudant général Hochereau, chargé de pourvoir à notre subsistance, nous y apporta lui-même les plats, le pain et le vin; et, passant de la sorte la mesure des égards qui nous étaient dus, il relevait, pour ainsi dire, la mission qu'il avait reçue.

25 *fructidor* (11 septembre 1797). — Nous nous étions assortis dans les trois cages suivant nos liaisons précédentes. Nous étions six dans la nôtre : Le Tellier, Barthélemy, Murinais, Laffon, Tronson et moi. Le lendemain, 25 fructidor, nous dînâmes à Arthenay, et pendant le repas, Hochereau, dont les soins ne se ralentissaient point, vint nous annoncer qu'il avait ordre de retourner à Paris; nous comprîmes que Dutertre, mécontent de ses attentions, l'avait fait rappeler. Nous couchâmes à Orléans et y reçûmes des témoignages de véritable intérêt.

Une dame se déguisa en servante, et en remplit les devoirs pour pouvoir librement nous offrir des secours de toute espèce. Le souvenir de cette ville nous est cher. Nous ne pouvons en dire autant de Blois et de deux autres villes; mais nous sommes loin de nous plaindre des habitants en général. Il suffisait, tant la terreur et l'étonnement avaient frappé les esprits, qu'un factieux ou un homme prévenu nous qualifiât de conspirateurs, pour enchaîner la bonne volonté du plus grand nombre.

Plusieurs inconnus nous apprirent par des billets leurs sentiments particuliers et la douleur générale. Un d'eux nous

écrivait : « La justice ne périt jamais ; vos ennemis ne peu-« vent avoir que des craintes, vous que des espérances ; « vous ne pouvez que vous relever, eux que choir. » Les mots suivants terminaient ce billet, et nous indiquaient la profession de celui qui l'avait écrit : « *Cunctis diebus « suis hostis impius superbit et numerus annorum incertus, et « tyrannidis ejus : sonitus terroris semper in auribus illius, et « cum pax sit, ille semper insidias suspicatur.* »

Mes compagnons avaient eu la consolation de s'entretenir au Temple avec leurs femmes, leurs enfants ; et moi, à quatre-vingts lieues de ma famille, j'avais ignoré quel parti ma femme avait pu prendre à la nouvelle de mon incarcération. Étrangère dans mon pays, Élise avait dû compter, en quittant Philadelphie, que nous ne serions jamais séparés. Tout le temps de son enfance s'était passé dans les agitations de la révolution des États-Unis de l'Amérique. Fugitive avec son père, proscrit par le parti royaliste, elle avait espéré jouir, dans son union avec moi, d'une existence plus tranquille, et, au lieu de ce repos, elle avait trouvé la France livrée aux excès de la révolution ; l'appui d'un époux lui était plus nécessaire qu'à toute autre femme, et elle restait, pour ainsi dire, seule dans mon pays, par l'événement qui me déportait. Ces réflexions tristes m'occupaient. Je m'éloignais chaque jour davantage, et j'allais être embarqué sans avoir eu connaissance du sort de tout ce qui m'était cher. Le matin du 27, au moment de quitter Blois, Cordubar, qui avait remplacé Hochereau, vint me dire que j'étais attendu dans le logement du concierge. Je montai, avec l'indifférence que j'éprouvais pour tous les événements, depuis celui de ma condamnation ; ma femme se jeta inopinément dans mes bras. Élise, que je croyais si loin de moi, venait de faire cent vingt lieues pour me dire peut-être un éternel adieu. Cette femme, la plus parfaite que j'aie connue et qu'une union de treize années m'a fait chaque jour aimer davantage, était venue, sans s'arrêter, de Metz à Paris, où elle n'avait passé que peu d'heures, et elle avait aussitôt après poursuivi son voyage. J'eus tant de satisfaction de son arrivée à Blois, que je ne remarquai pas d'abord l'impression

que la fatigue et l'inquiétude avaient faite sur une santé aussi délicate.

Nous n'avions que peu de minutes à être ensemble; Élise se hâta de me dire qu'en traversant Paris, elle avait vu plusieurs de mes amis, qu'ils lui avaient fait espérer qu'on nous tiendrait pendant quelque temps, tout l'hiver peut-être, à Oléron. Elle me parla de ma mère octogénaire, de notre enfant, qui n'avait pu l'accompagner dans un voyage aussi précipité; nous avions matière à un long entretien, mais il fallut nous séparer au bout d'un quart d'heure. Je la conjurai de compter sur ma fermeté.

Avec le consentement de Cordubar, et à condition qu'Élise garderait un profond silence, je la conduisis dans la chapelle humide où nous avions couché, et où mes compagnons, ignorant la cause de mon absence, n'attendaient que moi pour partir. Je les nommai à ma femme les uns après les autres, afin qu'elle pût informer leurs familles de l'état où elle les avait laissés. Cette apparition d'une femme, belle, courageuse, supérieure à l'extrême faiblesse de sa constitution, émut tous ceux qui étaient présents : c'était un ange du ciel descendu dans notre prison, mais qui ne fit que paraître. Sur un signe de nos gardiens, elle sortit. J'avais le cœur brisé, et je crus l'embrasser pour la dernière fois de ma vie. Dans son trouble, au lieu de me dire *adieu*, elle me dit : « Je reviendrai. » Je lui criai, en présence des magistrats de Blois : « Sollicitez « mon jugement, et jamais de grâce.» Le bonheur que sa présence m'avait fait goûter passa comme un éclair. On m'a dit que, rendue au grand jour, et traversant les cours de la prison, elle s'était évanouie à la vue de nos cages. Un capitaine de gendarmerie s'aperçut que le domestique dont elle était accompagnée la soutenait à peine. Cet officier humain et généreux, appelé du Liman, n'hésita pas à lui donner le bras, et la conduisit jusqu'à son auberge. Le directoire, informé de cette action, destitua du Liman. Dans d'autres temps, un officier eût été destitué pour ne l'avoir pas faite.

Le souvenir de cette visite m'a souvent consolé; mais, sous les barreaux de notre chariot, je n'éprouvai en ce mo-

ment que la douleur extrême de notre séparation. Élise et Sophie m'occupèrent uniquement. J'étais privé, sans aucune justice, et même sans l'ombre d'un prétexte, du bonheur de voir mon enfant. Sophie peut me perdre sans avoir reçu mes instructions et mes soins paternels, et, pour ainsi dire, sans qu'il lui reste aucun souvenir de son père. Ce qui devait faire le bonheur de ma vieillesse m'est ôté sans retour; et si je la revois jamais, il sera trop tard pour lui distribuer chaque jour les instructions convenables aux différentes époques de l'enfance et de la jeunesse.

Il ne me vint pas même à la pensée, dans cette courte entrevue, de parler à Élise de nos affaires domestiques; et cependant, chef de ma famille, dépositaire des papiers de plusieurs des miens, j'emportais des notions dont la privation devait les plonger dans toutes sortes d'embarras. Une confusion extrême allait s'introduire dans mes affaires, car je n'avais eu ni le temps ni la permission de transmettre aucun renseignement à ceux qui en prirent la conduite. Si l'homme qui se conforme strictement aux lois n'a aucune protection contre la haine et la vengeance, la société est en proie à des désordres qui finissent par accabler ceux mêmes qui l'ont opprimée.

Livré à ces réflexions douloureuses, je ne pus faire attention à rien, et c'est de mes compagnons que j'appris qu'à Blois, des curieux nous voyant passer de la prison dans nos cages, s'étaient écriés : « Voilà ceux qui voulaient rétablir « les aides et la gabelle, les emprunts forcés, faire la ban« queroute, lever des contributions et des droits de patente. « Nous sommes présentement quittes de tout cela. »

27 *et* 28 *fructidor* (13 et 14 septembre 1797). — Nous fûmes enfermés à Tours dans les mêmes prisons que les galériens. La malpropreté et le mauvais air règnent dans ces maisons. Nous étions quelquefois plus de vingt dans un espace resserré, couchés sur la paille, que nous préférions, quand elle était fraîche, aux méchants matelas qu'on nous donnait dans quelques endroits. Combien de fois nous avons dit, qu'avant de construire des palais et de donner des fêtes,

il fallait rendre les prisons et les hôpitaux habitables! Les officiers municipaux de Tours introduisirent leurs amis dans notre prison, et nous fûmes montrés comme objets de grande curiosité. Ces amateurs s'entretenaient librement en notre présence, et ne nous épargnaient pas. Les municipaux nous empêchèrent même d'écrire, parce que, disaient-ils, ce qui n'est pas spécialement permis à des prisonniers d'État est censé leur être défendu. Après une mauvaise nuit, troublée par l'infection du lieu, l'aboiement des chiens du geôlier, le bruit des chaînes des galériens nos voisins, nous partîmes aux acclamations de quelques jacobins. Un d'eux, de petite mine, et très-maigre, dit à Lavilleheurnois : « Veux-tu bien « crier Vive la république! » — « Oui, dit Lavilleheurnois, « quand elle t'aura rendu plus gras. » Nous arrivâmes, le 29 fructidor, à Sainte-Maure, d'assez bonne heure; nous n'y manquâmes de rien ; l'agent municipal qui répondait de nous dirigea sa surveillance contre toute évasion ; mais en même temps il nous procura tout ce qui pouvait nous soulager. Je mis sous mon chapeau une lettre pour ma femme, je m'éloignai et le priai de la lui envoyer. Il exécuta fidèlement cette commission. On pressait vivement notre marche. La cage de fer faisait cependant des pauses, et j'en profitais pour écrire; je disais, en finissant quelques lignes : « Tôt ou « tard Élise et Sophie les liront. »

30 *fructidor* (16 septembre 1797). — On nous logea, à Châtellerault, dans un cachot, auquel il n'y a de comparables que ceux d'Arpajon : ni le jour, ni l'air ne pouvaient y pénétrer. De grosses chaînes et un carcan pendaient à un poteau. Un peu de paille nouvelle, semée sur l'ancienne, nous servait de lit. J'avais grand besoin de repos; les cahots de la cage de fer m'avaient occasionné une légère blessure à la tête, j'avais de la fièvre; un de mes amis entra en négociation avec un prisonnier, qui me loua son grabat pour cette nuit. Bien portant, je n'en aurais approché qu'avec répugnance, et le pavé m'eût semblé préférable; mais l'épuisement de mes forces me rendait le sommeil nécessaire, et je m'estimai heureux de reposer sur cette paillasse, et

sous la plus sale couverture. Le lendemain, je demandai à cet homme un bout de corde pour nouer un sac qui contenait mon linge. Ce prisonnier me le donna secrètement, en me disant : « Il nous est défendu d'en avoir; mais, entre nous « autres, nous aimons à nous rendre ces services. » Nous sûmes ensuite que ce collègue était condamné pour vol avec effraction : le mystère qui nous accompagnait était si grand, qu'il ne savait ni qui nous étions, ni quel était notre crime. Il nous croyait destinés aux travaux publics. On peut confondre des hommes considérables avec les plus vils criminels, et, lorsque ces châtiments sont mérités, leur faire subir des traitements ignominieux. Lorsque des coupables, accusés et légalement condamnés, les éprouvent, le vulgaire peut y prendre plaisir; quelquefois même il se plaît à la vue des victimes d'une politique injuste et barbare.

1er *jour complémentaire* (17 septembre 1797). — Vous m'avez dit à Blois, ma chère Élise, que vous vouliez un journal où il fût souvent question de moi; il me sera facile de vous obéir, et peut-être ne serai-je, comme vous venez de voir, que trop obéissant; mais les moralistes m'ont excusé d'avance. Il est, disent-ils, permis à un accusé, non-seulement de parler de lui-même, mais encore de faire son propre éloge. Qu'eussent-ils dit d'un innocent condamné sans jugement!

2e *jour complémentaire* (18 septembre 1797). — Nous passâmes la nuit à Lusignan, dans une auberge. Pichegru s'était placé sous la cheminée, pour fumer sans nous incommoder; un gendarme s'assit près de lui, et parut redoubler de vigilance : « Craignez-vous, lui dit le général, que je m'en « aille en fumée? »

Un événement de quelque conséquence eut lieu cette nuit-là : nous remarquâmes des mouvements dont nous ignorions la cause. Les gendarmes s'approchèrent de nos lits le sabre au poing, et s'assurèrent que nous y étions. Ils se disaient à voix basse : Voilà Pichegru, voilà Barthélemy; et ils nous nommèrent tous ainsi successivement. Les chasseurs de notre garde, parmi lesquels il y avait de la bienveillance à notre égard, ignoraient d'où procédait tant d'agitation.

Ils chuchotaient et semblaient craindre une catastrophe. La garde nationale du lieu, aussi mal informée, faisait la garde à l'extérieur. Un homme aux fenêtres est aperçu d'en bas. On lui crie qu'on va tirer sur lui; il veut parler, on le met en joue; enfin il parvient à faire comprendre qu'il est lui-même en faction à cette fenêtre, qu'on voulait lui faire quitter mort ou vif.

Au point du jour l'énigme fut expliquée.

Le général Dutertre était parti de Paris en petit équipage. Dès les premières stations, il tira des caisses publiques l'argent qu'il disait nécessaire pour sa mission [1]. Un courrier arriva de Paris, pendant la nuit, apportant l'ordre de

1 Le payeur d'Étampes a depuis adressé au trésor public les pièces de cette dépense (2,072 f.), pour qu'il lui en fût tenu compte; c'était quatre ans après que sa caisse eut été violée; et, ministre du trésor, à cette époque, j'ai pris soin de le mettre à couvert des suites d'une violation exercée envers lui, pour me conduire au lieu de mon bannissement.

Dutertre, à qui le directoire avait confié les clefs de nos cachots roulants, jugea ensuite ses services mal récompensés; il se brouilla avec ses maîtres, et c'est à notre retour de la Guyane qu'il remit à Barthélemy et à moi un mémoire imprimé, où il exposait ses griefs. Il vante la haute vertu qu'il eut de ne pas simuler une attaque pour nous mettre en liberté, et de n'avoir pas usé de cet abominable stratagème pour nous faire fusiller dans le conflit. Je cite deux articles des instructions qu'il public :

« Le général Dutertre se pénétrera si fort de la nécessité de prévenir la fuite, « l'évasion ou l'enlèvement des déportés, qu'en cas d'attaque de quelque indi- « vidu, ou d'insulte, il doit agir militairement sur les condamnés, plutôt que de « se les voir ravir. »

Dutertre lève tous les doutes, en ajoutant : « On avait formé le projet de « faire assassiner les déportés en route; l'ordre et mes instructions me donnaient « toute latitude. Je pouvais, si j'avais été un assassin, commettre un crime. Les « adjudants-généraux Colin et Gilot avaient la confiance des deux directeurs qui « avaient dirigé le 18 fructidor. J'ignore s'ils avaient reçu des instructions par- « ticulières; mais, à plusieurs reprises, la multitude a été provoquée à des ex- « cès. »

Les annales de la révolution ont abondé en actes d'une semblable atrocité; mais les instructions qu'on donnait alors étaient verbales, et le directoire se montra moins scrupuleux que Robespierre.

C'est à notre retour en France que nous sommes plus complétement informés de la perversité de nos ennemis. Échappés à la peste de Conanama et de Sinnamari, félicitons-nous de l'inaction de nos amis. Les secours d'un zèle imprudent eussent été le signal de notre mort.

l'arrêter. Un autre officier prit le commandement de l'escorte [1].

Nous éprouvâmes à Lusignan ce que nous avions eu à remarquer dans plusieurs autres lieux de la route. Des proclamations, des imprimés répandus avec profusion nous annonçaient au peuple comme une troupe d'ennemis conjurés pour sa perte. A notre arrivée, nous étions traités avec rudesse, quelquefois même injuriés, soit par ceux des habitants du lieu qui nous gardaient, soit par quelques groupes peu nombreux d'hommes et de femmes accourus pour nous voir descendre de nos cages; mais peu d'instants suffisaient pour les détromper; au départ, les préventions avaient cessé, et notre traitement ne ressemblait pas à celui de l'arrivée. Dans l'intervalle, on avait appris que les lois les plus saintes avaient été violées en nos personnes. La tristesse et la consternation se faisaient remarquer.

Le changement survenu dans le commandement de l'escorte n'influa pas sur le traitement que nous éprouvions.

3e *jour complémentaire* (19 septembre 1797). — A notre arrivée à Niort, on nous fit descendre au fort, dans un local spacieux, voûté et humide. Des sentinelles, placées sur les remparts et dans les fossés, troublaient fréquemment notre repos, en s'excitant d'une guérite à l'autre à faire bonne garde. Les voûtes de cette vaste cave sont construites de manière que, malgré sa grande étendue, des discours proférés à voix basse, à une de ses extrémités sont entendus distinc-

1 Singulière escorte! Hochereau est arrêté par Dutertre et expédié à Paris où Dutertre, arrêté lui-même, est ramené par la gendarmerie. « Nous apprîmes, dit La Villeheurnois, qu'on l'avait trouvé garni de montres, d'une pacotille de couteaux qu'il avait achetée 600 fr. à Chatellerault pour la revendre avec bénéfice à Cayenne où il croyait aller avec nous; qu'il avait déjà volé 500 ou 600 louis, qu'il puisait dans les caisses, faisait des réquisitions partout où il passait. Il s'était aussi approprié un cabriolet excellent, de beaux et bons chevaux, un fort bon mulet, etc. En sortant de Paris, il n'avait pas le sou et devait à tous ses subordonnés. Bon métier que de servir les tyrans. » Pour être juste, il faut mentionner un mémoire justificatif de Dutertre, où il se défend tant bien que mal contre ces accusations : *Départ du Temple pour Cayenne*, Paris, Desenne, an VII, 62 pages in-8°. (L.)

tement à l'autre. On se croirait à deux pas de celui qui est éloigné de cinquante. Nous appelâmes cette cave l'*Oreille du Directoire*. Le fracas des verroux, des serrures et de leurs énormes clefs, le bruit des portes tournant sur leurs gonds rouillés, les entretiens bruyants de nos gardes, nous rappelaient, même au milieu de notre sommeil, le lieu où nous étions. Il m'arriva bien des fois, en m'éveillant, de me demander à moi-même : « N'est-ce pas un rêve? Ces armes, ces « chaînes, ces barreaux existent-ils réellement autour de « nous? Ces gardiens, ces soldats, tenant à la main des sa- « bres nus, ne sont-ils pas des fantômes qui disparaîtront « quand je m'éveillerai? » Dans un autre songe, je croyais que les amis de tant de citoyens innocents parvenaient à les faire rappeler, pour être jugés. Le réveil dissipait cette illusion, et la grandeur de nos peines ne nous laissait aucun doute sur leur réalité.

4e *jour complémentaire* (20 septembre 1797). — Depuis plusieurs jours on avait renforcé notre garde à cheval, et nous étions accompagnés par des détachements de volontaires nationaux. A Surgères, le peuple s'attroupa pour nous voir signaler et compter. Il nous regardait avec curiosité et étonnement. Quelques-uns, en petit nombre, nous firent entendre des imprécations; d'autres laissèrent échapper des marques de tristesse. La plupart semblaient s'embarrasser fort peu de savoir si nous étions innocents ou criminels. Venus à notre rencontre, ils nous suivirent par curiosité, nous regardèrent, nous laissèrent, et chacun retourna à sa profession. Ici, le corps de garde fut notre chambre même. Pendant toute la nuit, les soldats et les gendarmes fumèrent, sifflèrent, parlèrent; les fenêtres fermées, et même clouées, rendirent la fumée et le bruit encore plus insupportables.

Le convoi approchait de Rochefort. Les chasseurs nous firent comprendre qu'on s'était attendu à de la résistance de notre part. En cas de fuite ou de révolte, dit un de ces hommes, les ordres donnés contre vous étaient absolus, et plus que menaçants. Pendant notre souper, nous entendîmes une conversation, tenue dans une chambre dont nous n'étions séparés

que par une mince cloison. C'étaient les officiers de l'escorte qui parlaient à haute voix, comme pour se faire entendre, et nous préparer à notre sort. Ils rédigeaient d'avance le procès-verbal des formalités à observer en nous remettant aux officiers de mer. Nous redoutions par-dessus tout un embarquement, qui eût fait cesser toutes nos espérances d'être jugés ; nous avions compté passer quelque temps à Rochefort, et y acheter tout ce qui nous manquait. Nous jouissions d'avance du repos que nous devions y trouver. Tout le temps qu'on pouvait gagner était au profit de la justice. Il n'y avait pas lieu de douter que nos amis n'en fissent un bon emploi. Nous consentions, au pis-aller, à résider à Oléron, et le projet de procès-verbal ne nous inquiéta pas beaucoup. Nous ne songions pas que, par des raisons contraires, nos ennemis étaient intéressés à précipiter notre départ de France.

1er *vendémiaire an VI* (21 septembre 1797). — Le premier jour de l'an républicain, partis de Surgères, nous arrivâmes, avant midi, à la vue de Rochefort. Nous touchions à la porte par laquelle nous pensions entrer dans la ville; et, à la vue d'un grand corps de bâtiments, dont les fenêtres étaient garnies de barreaux, nous goûtions en espérance la douceur d'y être emprisonnés; nous eûmes des inquiétudes, lorsque le convoi, au lieu d'entrer dans la ville, en fit le tour, et fut dirigé vers le port. Les chasseurs nous avaient accompagnés depuis la prison du Temple jusqu'au rivage de la Charente, où nous devions quitter la terre de France. Dès le premier jour, ils nous avaient traités avec une sorte de rudesse; mais, soit que bientôt notre maintien tranquille et fermement résigné les eût changés, soit que l'opinion générale eût influé sur eux, leur surveillance, toujours exacte, cessa d'être dure.

Une multitude d'habitants de Rochefort et des environs couvrait les remparts et les glacis. Nous descendîmes de nos cages, et, après avoir été comptés et signalés à terre pour la dernière fois, nous fûmes enlevés de cette France où réside tout ce qui m'est cher, de cette belle contrée à laquelle nous avions consacré notre vie.

Nous entrâmes dans une chaloupe, pressés entre des rangs

de soldats chargés de garder et contenir seize hommes désarmés. J'eus le cœur froissé au souvenir de ma femme, de ma fille, de ma mère. Je ne les reverrai peut-être jamais. Un seul sentiment me rendait cependant supérieur à une aussi grande infortune : je me sentais irréprochable. Je dirai plus, dussé-je m'exposer à la risée des ennemis de mon pays, je ne formais pas un vœu qui n'eût pour objet le bonheur de ma patrie.

J'envoyai à Élise le journal qu'elle m'avait demandé dans notre entrevue à Blois. Les occasions ne manquaient pas, et l'intérêt que nous inspirions augmentait de jour en jour; mais on a trompé nos amis sur notre destination. Nous sommes environnés de formes mystérieuses et absolues. Il me faudra user d'artifice pour faire passer un autre cahier de bord à terre.

Adieu, Élise! Adieu, Sophie! France et tous les objets de mes affections! J'ai été près de m'écrier : Adieu pour jamais! A cet instant, l'espoir est rentré dans mon cœur, et ces fatales paroles ne sont point sorties de ma bouche.

CHAPITRE IV.

Embarquement des déportés. — Mauvais traitements. — Ils devinent le lieu de leur déportation. — Consignes sévères. — Maladies. — Prise d'un navire portugais et d'un navire anglais. — Licence et désordre. — Réflexions sur les événements. — Vue de terre.

Une seule voix se fit entendre quand nous quittâmes le quai pour entrer dans la chaloupe. Un homme cria : « A bas les tyrans! » De quels tyrans s'agissait-il? Les chefs le firent taire Nous fûmes conduits sur le lougre *le Brillant*, et logés fort à l'étroit. Quatre hommes, armés de sabres nus, nous gardaient; appareil inutile, car la faim nous avait rendus très-faibles. Il était huit heures du soir, et nous étions à jeun depuis la veille. A la fin d'une journée aussi fatigante, le besoin

se faisait sentir. Un de nous demanda du pain. On répondit que le souper allait être apporté. Je me sentais fort échauffé, et je dis que je ne voulais que quelques fruits. Un mousse, qu'on nous avait donné pour maître d'hôtel, se mit à rire de ma naïveté, et promit de me servir des pêches, des raisins et des oranges.

Il mit devant nous deux sceaux contenant des gourganes bouillies dans l'eau; nous eûmes peine à obtenir des cuillers de bois, et les matelots qui nous les prêtèrent nous avertirent d'en user avec propreté, si nous voulions éviter le scorbut. Un de nous, qui ne pouvait atteindre jusqu'au pain, le demanda à un de nos gardiens, âgé de quinze à seize ans. Celui-ci se fit répéter la demande, et, soulevant nonchalamment le pain, il le lui jeta d'un air dédaigneux. C'était au général Pichegru. « Quand le soleil est couché, dit celui-ci, il y a « bien des lâches à l'ombre. » — « Ménagez vos expressions, « dit l'adolescent au conquérant de la Belgique, et prenez « garde à qui vous parlez! »

Vers dix heures du soir, des chaloupes armées nous transportèrent du *Brillant* à bord de *la Vaillante*, corvette de seize canons. Le capitaine parut me connaître, et me présenta la main d'une manière qui, malgré son silence, annonçait le désir de nous épargner des rigueurs inutiles. Un cadre fut assigné à chaque déporté.

On nous communiqua les consignes. Il nous était permis d'être quatre à la fois sur le pont pendant une heure le matin, et autant le soir; le reste du temps, il fallait demeurer dans notre chambre, déjà méphitisée. Un silence absolu avec les soldats et les matelots était ordonné. Nous étions la plupart valétudinaires, et obligés de nous adresser fréquemment à un des quatre canonniers qui nous gardaient; mais nous ne recevions aucune réponse, et ceux à qui nous parlions semblaient eux-mêmes effrayés de notre témérité. Nous devions être à la ration des matelots; mais nous nous aperçûmes dès le premier jour que nos subsistances étaient gâtées.

Notre embarquement avait été imprévu; tout nous manquait. Nous allions d'abord naviguer dans des latitudes

froides, pour passer ensuite dans des climats fort chauds. Dépourvus de tout ce que l'habitude rend nécessaire à des hommes âgés, jamais un aussi long voyage n'avait été entrepris avec aussi peu de préparatifs. On ne nous avait pas laissé le temps de recevoir nos malles; nous avions compté sur la ressource des achats à Rochefort ou à la Rochelle. Du fond de notre prison, nous écrivîmes au capitaine, pour le prier d'envoyer à terre faire ces achats; mais l'instant d'après, un officier rapporta l'argent et la lettre, en nous disant : « Vous « avez violé la consigne, malheureux que vous êtes! vous ne « savez pas à quoi vous vous exposez; » et il disparut. Nous fûmes surpris de ce traitement. Le capitaine Jurieu, qui nous avait reçus la veille, avait montré des dispositions humaines qui s'accordaient mal avec la dureté de ce procédé; mais nous sûmes que, pendant la nuit, il avait été remplacé par un lieutenant de vaisseau de Bayonne, appelé Lapôrte, et que ce changement aurait une fâcheuse influence sur notre traitement pendant la traversée. « C'est, nous dit-on, un « homme qui exécutera avec rigueur et dureté ses instructions. « Comme elles lui prescrivent de vous nourrir de biscuit « et de viande salée, vous pourrez avoir le rebut des galé- « riens de Rochefort. »

Nous étions toujours en vue de la Rochelle, et les vents continuaient à refuser. Le fils de Laffon-Ladebat était accouru de Paris avec une extrême diligence; il se jeta dans une chaloupe; il arriva, par un gros temps, jusqu'à portée de la voix, et cria : « Je suis le fils de Laffon-Ladebat; accordez-moi la grâce d'embrasser mon père! » Le porte-voix répondit : « Éloignez-vous, ou nous ferons feu sur la chaloupe. » Ainsi il avait fait cent trente lieues pour ne remporter que la certitude des mauvais traitements que nous éprouvions. Juste ciel! quels barbares ont pu ordonner qu'on empêchât un père d'embrasser son fils pour la dernière fois! Si le Directoire, si le Conseil des Cinq-Cents eussent été composés de pères de famille, ces ordres n'eussent point été donnés. Mais Rewbell n'était-il point époux et père! mais le Conseil des Anciens!.....

Du 1er au 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797). — On était si pressé de nous faire partir, que *la Vaillante* mit à la voile le jour même de l'équinoxe. Plusieurs d'entre nous étaient vieux; quelques-uns avaient des maladies que les chaleurs excessives rendent quelquefois mortelles. Quand, au temps de Robespierre, des prêtres furent déportés, on les fit visiter par des médecins, et il fut permis aux malades de rester. Non-seulement nous ne fûmes point visités, mais on ne tint même aucun compte des attestations que Barthélemy produisit touchant le mauvais état de sa santé. La petite Terreur (on donne ce nom au régime actuel) assassine sans l'appareil du supplice, et se croit moins cruelle parce qu'elle tue sans faire couler le sang.

L'équinoxe nous tourmentait d'autant plus, que nous étions renfermés dans un plus petit espace. Je ne vous dirai pas à quel degré l'infection avait été portée dans l'entrepont, par suite de l'impossibilité absolue d'en sortir. Cette sévérité ne dura cependant qu'un jour; si elle eût continué, la contagion aurait passé de nous à tout l'équipage. On nous permit aussi de rester sur le pont au delà du temps prescrit par la consigne. Il faisait froid, et je ne pus y tenir qu'enveloppé de mon manteau; mais je m'aperçus que la cage de fer l'avait criblé. Je le raccommodai de manière à exciter une admiration générale. L'orgueil perçait à travers les trous du manteau de Diogène; d'autres en verront peut-être autant aux pièces mises par moi au mien.

L'incertitude sur notre situation était un malheur de plus. Le Sénégal, Cayenne, les Séchelles, nous venaient successivement à la pensée. Tout annonçait que les climats les plus rudes seraient préférés. Après quelques jours de navigation, une circonstance particulière fit cesser nos doutes. Nous avions remarqué sur le pont une caisse fort haute enveloppée de toile cirée. On y portait tous les jours de l'eau potable en abondance, et nous ne devinions pas la cause de cette prodigalité et de ce mystère; mais l'enveloppe fut enlevée aussitôt que nous fûmes arrivés à des latitudes tempérées. Je reconnus dans la caisse l'arbre à pain, et je le dis à

mes compagnons. Barthélemy s'écria aussitôt : Nous allons à Cayenne! La Révellière-Lépaux, parlant devant lui au ministre de la marine, avait montré plusieurs fois l'impatience d'apprendre que cet arbre était parti pour la Guyane. On me questionna aussitôt sur le climat, le sol, les habitants, le prix du pain, des viandes, les salaires dans cette colonie ; car le rapport que je devais faire, au 18 fructidor même, sur le traité de paix avec le Portugal, m'avait rendu plus savant qu'aucun de nous sur la Guyane française, limitrophe de la colonie portugaise. Mais un nègre de Cayenne, qui se trouvait à notre bord, laissa voir qu'il en savait bien plus que moi, et on abandonna aussitôt mes leçons pour les siennes.

Notre nourriture était malsaine, et le concours des peines de l'âme avec les maux du corps engendra des maladies. Le chirurgien et les officiers de quart pouvaient seuls descendre dans notre chambre, sans être accompagnés par un homme de notre garde. Un matin, nous vîmes entrer le commandant des canonniers. Il nous dit deux mots indifférents, et aussitôt il se retira précipitamment. Nous nous aperçûmes qu'il nous avait laissé une cafetière pleine de thé et de la cassonade. Peu de jours après, un autre officier nous annonça que ses camarades et lui se disposaient à nous faire une importante libéralité. En effet, à l'entrée de la nuit, un charpentier vint mystérieusement, la scie à la main, ouvrir une communication entre notre chambre et celle qui était voisine. Le moment d'après, on fit entrer par cette ouverture deux pains et un gros gigot. Depuis plusieurs jours nous n'avions, pour la plupart, pris aucune nourriture substantielle. Ce gigot nous venait des officiers, qui se privaient pour nous d'une partie de leur souper, et la terreur qui régnait à notre bord les obligeait à user d'un grand secret en nous faisant cette largesse. Il fallait procéder au partage; quoique j'eusse la réputation d'être très-vorace, l'opinion de ma justice prévalut, et mes compagnons me chargèrent de la distribution. L'obscurité était profonde, et je ne prends pas sur moi d'assurer que les parts furent parfaitement égales. L'os, qu'on appelle aussi le *manche*, me resta, et je conviens qu'il n'était pas en-

tièrement dégarni. Quelques convives avaient déjà dévoré leur morceau, quand je commençai à manger. Il me sembla, après ma sévère et longue diète, que toutes les parties de mon corps s'emparaient des sucs de ces aliments. Je songeais au contentement d'un malheureux, mourant d'inanition, quand il reçoit une aumône faite en bonne nourriture. Chacun digérait; le silence était profond, quand tout à coup Ramel s'avisa de me demander « sa seconde tranche. » A ces mots, je fus pétrifié, et je lui dis qu'il me demandait l'impossible. « Comment, « l'impossible ? mais vous mangez encore ! votre part a donc « été la plus forte ! » Cet argument, vraiment révolutionnaire, entraîna la multitude ; vainement je voulus parler, un cri unanime sortit de ces estomacs affamés. Le jacobin Bourdon fit un affreux tapage; chacun, dans l'obscurité, se crut mal partagé ; d'ailleurs, eût-il fait un grand jour, j'aurais voulu en vain me justifier. Les preuves de mon innocence avaient complétement disparu. Je pris Barthélemy et Laffon à témoin. Laffon se tut, Barthélemy lui-même m'abandonna; lui, qui me connaît depuis trente ans, dit tout bas à Tronson qu'il ne savait que penser, et qu'il ne prendrait pas sur lui de répondre de mon innocence. Ainsi délaissé par mes amis, je m'adressai à Brotier, comme s'il eût été question de résoudre un problème de géométrie. Après y avoir suffisamment réfléchi, le savant abbé, se croyant incapable d'éliminer tant d'inconnus, s'écria *Auri sacra fames, quid non mortalia pectora cogis !* et traduisant ce beau vers à la manière de Scarron, il ajouta :

Sacré gigot, sujet de nos débats stériles,
Jusqu'où ravalez-vous nos estomacs débiles!

Des affamés n'ont aucune envie de rire, et cette saillie de collége ne parut plaisante à personne. Je n'étais donc ni absous, ni condamné. Je déclare cependant que l'accusation était aussi fausse que celle de ma participation au traité de Pilnitz ; mais il ne m'était pas aussi facile de confondre les calomniateurs. L'affaire de cette distribution est une de celles sur lesquelles le jugement de la postérité restera à jamais incertain.

Il y eut, à la vue de notre faiblesse physique et de notre constance, d'autres relâchements dans les mesures de rigueur. Il s'établit insensiblement quelques communications entre nous et des hommes qui, au début, loin de nous parler, n'osaient un moment arrêter leurs yeux sur les nôtres. Les mousses nous procurèrent des oignons, de l'ail, des choux, et quelques autres mets du même luxe. Leur adresse alla jusqu'à nous livrer la moitié d'un mouton que les maîtres nous vendirent. Aristide, un jeune mousse actif, complaisant et d'un bon naturel, nous avait pris en amitié, et s'exposa plusieurs fois, pour nous servir, à la punition d'usage.

Le temps s'écoulait, tantôt dans la tourmente, et tantôt dans le calme, quelquefois pire que la tempête. Les vents changeaient fréquemment, et nous revenions pendant la nuit sur la route faite pendant le jour.

Le 15 vendémiaire, nous fûmes avertis, au milieu de la nuit, que nous étions dans le voisinage d'un gros navire, pavillon et force inconnus; nous en étions si près, qu'il fallait parler bas, de peur d'être entendus. On se prépara à combattre. Toute la nuit se passa en mouvements; mais, au point du jour, les deux vaisseaux ne se voyaient plus.

22 *vendémiaire* (13 octobre 1797). — Nous eûmes connaissance d'un autre bâtiment, sur lequel nous courûmes. Il amena. C'était *la Diane*, vaisseau portugais, venant de Para, possession portugaise à l'embouchure de l'Amazone. C'était un mauvais bâtiment, manœuvrant mal, ce que les marins appellent un *sabot*. Il fallut prendre les prisonniers, et mettre un équipage français à leur place. Le capitaine portugais nous apprit que le grand vaisseau dont la rencontre nous avait inquiétés trois jours auparavant, était de sa nation; qu'il n'était point armé; et il désespéra notre capitaine, en lui disant que sa cargaison valait deux millions. Il avait eu sans doute encore plus peur que nous. Nous vîmes peu d'autres bâtiments. Une partie du commerce entre les nations était interrompue, ou se faisait sous des convois anglais. Saint-Domingue seul, avant la révolution, consommait, tous les ans, les cargaisons de trois cent cinquante navires français, et

les renvoyait à la métropole chargés de ses précieuses productions. Toute cette navigation était passée à l'Angleterre, et sa marine militaire protégeait des flottes marchandes de cent à deux cents navires, quand nos ports n'en voyaient plus.

Le café, l'indigo, le cacao de la prise que nous avions faite furent partagés et distribués. Les uns semblaient satisfaits, les autres se croyaient lésés au partage. Le capitaine portugais, témoin de la distribution de ses dépouilles, avait une contenance assortie à son malheur.

Puissent les nations renoncer à ces droits ou plutôt à ces usages barbares qui enveloppent dans les calamités de la guerre des hommes paisibles dont la profession a pour objet d'étendre des relations utiles entre tous les peuples de la terre! Une puissance, la seule qui soit aujourd'hui redoutable à le mer, osera mettre ses intérêts privés au-dessus de la justice générale. Sa résistance sera vaine, si les autres peuples qui naviguent sont d'accord, sans aucune exception, pour faire respecter leur neutralité.

Un prisonnier portugais s'étant placé près de moi sur le banc de quart, je rassemblai quelques mots de sa langue, qui a beaucoup d'analogie avec l'espagnol. Nous nous comprîmes assez bien, et la conversation était engagée, quand un nègre affranchi, soldat du détachement qui nous gardait, s'approcha de moi; il me toucha légèrement de son sabre, et me dit : « Vous, parlez point à blanc là. » Nous nous séparâmes. C'est à l'âge de cinquante et soixante ans qu'il nous fallait faire l'apprentissage de la soumission, et la leçon nous en était donnée par un noir à peine sorti d'esclavage.

Les vivres frais trouvés sur *la Diane* mirent un peu d'abondance à bord de *la Vaillante;* mais nos privations continuèrent. Cette brèche si mystérieusement ouverte ne servit qu'une fois. Nos aliments étaient ordinairement gâtés. Nous mangions sur le pont, incommodés tantôt par la pluie, tantôt par le soleil. Des gourganes, des fèves, et rarement du riz, nous étaient servis dans des seaux. L'un puisait avec une assiette, l'autre avec un gobelet de fer-blanc.

Un jour, à la suite de notre dîner, nous engageâmes l'officier chargé du détail à s'approcher des seaux qui contenaient les débris de la viande gâtée qu'on nous avait servie. L'infection le repoussa. Un de nous observa que le Directoire avait dîné plus délicatement. « Oui, dit un jeune marin, mais avec « plus d'inquiétudes et d'alarmes que vous. » Au commencement de notre navigation, les matelots et les canonniers étaient curieux de nous voir prendre notre repas. Quelques-uns riaient grossièrement de notre répugnance aux prises avec notre faim, de notre embarras à tenir une assiette de légumes apprêtés à l'eau, sur le plan incliné et glissant du pont. Ils paraissaient délectés de notre maladresse. Peu de jours après, ces gens étaient changés. Notre maintien paisible, cette fermeté, à laquelle nous ne mêlions aucune plainte, la gravité, les cheveux gris du général Murinais, leur inspiraient une sorte de respect. Leur présence cessa d'être importune ou offensante.

Je ne souffris que l'épuisement de mes forces. Quelquefois incapable de me guinder sur le pont, la cage de fer me semblait à regretter. Les plus faibles cependant obtinrent quelques aliments moins indigestes. Les autres comparaient la nourriture de ces privilégiés à la viande corrompue qui leur était donnée. Les malades faisaient envie. J'obtins, pour quelques jours, une place parmi eux. Un de mes compagnons, en voyant qu'un peu de riz à l'eau m'était donné, me dit : « Vous êtes bien heureux, vous voilà malade ! »

Les vents continuaient à nous contrarier ; nous fîmes, dans notre loisir, plusieurs observations sur cette clarté qui, dans quelques mers, environne le vaisseau pendant la nuit, et le suit dans son sillage, comme la queue suit une comète. Ce phénomène, que les uns attribuent à des animalcules huileux et lumineux dont la mer est parsemée, d'autres à une matière phosphorique, et que plusieurs enfin rapportent à l'électricité, a souvent excité l'attention des physiciens, et je n'en parle que pour mentionner une expérience qui peut-être n'a été faite qu'une fois. En 1779, je passai de Lorient à Boston, sur la frégate *la Sensible*. A la suite de toutes les expériences con-

nues, j'imaginai de jeter à la mer un boulet cassé; la nuit était fort obscure. Le corps, tombé de l'arrière de la frégate, fit jaillir des étincelles en touchant la surface de l'eau, il descendit ensuite dans l'abîme comme un globe lumineux, et disparut à la vue au bout de trois ou quatre secondes.

28 *vendémiaire* (19 octobre 1797). — Nous eûmes, le 28 au soir, connaissance d'un navire qui, par suite de la sécurité avec laquelle les Anglais naviguent sur ces mers, ne faisait point observer, et ne nous aperçut point. Nous le revîmes au matin, et la corvette lui donna la chasse. Il amena sans se faire longtemps poursuivre, nous croyant de sa nation. C'était *la Polly*, allant de Londres à Antigues; l'équipage fut transporté à notre bord

La langue anglaise, familière à trois d'entre nous, rendit les communications faciles, malgré les prohibitions, et nous fîmes usage d'un stratagème assez simple. Lavilleheurnois et moi, placés près des Anglais, nous paraissions nous parler l'un à l'autre, et nous nous adressions à ces étrangers. Ils nous répondaient de même, sans nous regarder, et en feignant de s'entretenir ensemble.

Nous eûmes, les jours suivants, des calmes dont le capitaine profita pour faire apporter à son bord une partie de la cargaison de sa prise. La distribution, les ventes, une foire en règle établie sur le pont, furent des causes de relâchement dans la discipline. Nous avions d'abord absorbé toute l'attention du capitaine. Nous étions, pour ainsi dire, l'article capital de son chargement. Nous ne fûmes plus que l'accessoire quand on eut mis à bord la cargaison anglaise.

Du 1^er^ *au* 5 *brumaire an VI* (22 au 26 octobre 1797). — Je n'avais pu transmettre à mon frère à l'Ile de France la nouvelle de ma déportation. Un navire de Boston, qui se rendait dans cette colonie, coupait notre route dans celle qu'il faisait. Nous nous rencontrâmes au point d'intersection. Le second maître vint à notre bord, et informa notre capitaine de sa destination. Je me hâtai d'écrire à mon frère, et portai aussitôt ma lettre au capitaine; mais déjà la chaloupe américaine voguait en s'éloignant de nous.

Du 2 au 18 brumaire an VI (8 novembre 1797).— Nous eûmes enfin des indications du voisinage de la terre. Des oiseaux fatigués venaient se reposer sur le navire, et on en prit plusieurs.

CHAPITRE V.

Arrivée à Cayenne. — Hospitalité des habitants. — Le citoyen Jeannet, agent. — La détention continue. — Détails sur le climat. — Lettre de Tronson à l'agent. — Les déportés sont exilés à Sinnamari. — Description du lieu. — On leur offre des concessions provisoires. — Nouvelles consignes. — Murinais demande à aller à Cayenne: refus. — Sa mort.

Les mauvais traitements avaient rendu notre traversée fâcheuse : nous éprouvâmes donc un grand contentement à la vue du lieu de notre bannissement, où nous n'avions cependant point d'amis, point d'affaires, point d'intérêts, et dont le sol dévore ses habitants. Nous passâmes entre deux roches appelées, l'une le *grand*, l'autre le *petit Connétable*. Nous approchâmes de la première à une demi-portée de canon. Deux coups tirés à mitraille firent prendre la volée à des milliers d'oiseaux, qui sont, avec les lézards et les serpents, les seuls habitants de ce rocher stérile. Nous mouillâmes, au soir, à quatre lieues de Cayenne, en vue d'une côte où la nature étale une grande magnificence. Ces beautés ne se trouvent qu'entre les tropiques. La mer baigne ici un rivage couvert d'une verdure continuelle. Les regards, bornés au loin par des montagnes, reviennent se reposer sur des collines dont les pentes sont faciles et les aspects variés. La nature n'est plus inanimée pour nous. Des canots se font voir au sommet de la vague qui les porte, et disparaissent aux yeux quand elle s'abaisse. Des Indiens et des nègres, armés de flèches et de harpons, poursuivent le poisson. La fumée s'élève du faîte de quelques cases éparses le long de la côte. Elles sont envi-

rennées d'arbres que leurs formes et leurs nuances nous firent reconnaître. Nous remarquâmes les orangers, les manguiers, le cocotier, le palmiste et l'utile bananier. Quelques-uns de nous crurent même distinguer les odeurs du girofle, de la fleur d'oranger et du cannellier. Mais ce qui embellissait par dessus tout la Guyane à nos yeux, c'est que sa vaste étendue devait autoriser, même au sein de l'exil, l'illusion de la liberté. Nous y comptions

22 *brumaire en VI* (12 novembre 1797). — Le 22, nous quittâmes *la Vaillante;* une goëlette nous débarqua à Cayenne. Le port, où il y avait quelques vaisseaux, le fort qui domine la ville, les îles et les montagnes qui l'avoisinent, offrent un ensemble pittoresque et varié, et aucun sentiment pénible ne troubla en ce moment notre attention.

Un navire américain, parti d'Amsterdam depuis le 18 fructidor, était arrivé à Cayenne avant nous. Il avait apporté la nouvelle de notre bannissement, mais on n'avait pas voulu y croire. Il avait même été question de punir le capitaine, comme un imposteur. Notre arrivée fit cesser les doutes. Il était midi quand nous descendîmes. Nous vîmes la plage se couvrir de blancs, de noirs, de mulâtres, attirés par la curiosité. Les hommes et les femmes portaient des parasols, qui, au loin, ressemblaient, par leur mobilité et la variété de leurs couleurs, aux fleurs d'un parterre, quand un peu de vent les agite.

La ville de Cayenne est petite, mais il y a un faubourg étendu et peuplé. Nous fûmes entourés d'une grande foule, et cet empressement n'avait rien de désobligeant. Les habitants nous prêtaient leurs parasols, et se chargeaient des paquets dont quelques-uns de nous étaient embarrassés. Ils nous indiquaient les meilleurs sentiers, nous donnaient la main pour nous aider à passer d'une roche à l'autre. Dans toute leur contenance, et le peu qu'ils purent nous dire, ils n'annoncèrent que le désir de nous recevoir hospitalièrement.

Les directeurs avaient pu nous ôter la liberté, et n'avaient pu commander à l'opinion. Le nom de déporté, abhorré à la Guyane, quand il n'y en avait point d'autres que Billaud-

Varennes et Collot-d'Herbois, devint un titre d'honneur et de recommandation dès que nous fûmes arrivés.

Nous pûmes remarquer, en cette circonstance, que les talents militaires sont les plus capables d'exciter l'admiration, et que la renommée acquise par les actions guerrières est supérieure, dans l'opinion générale, aux autres genres de gloire. Pichegru fixait les regards. On s'empressait sur ses pas avec une préférence marquée; personne ne demandait : Où est l'orateur Tronson, le royaliste Lavilleheurnois? Barthélemy, comme directeur, homme de bien, excitait cette curiosité qui attire vers les phénomènes, et sa haute stature le faisait aisément distinguer. Pas un seul n'eut l'idée de demander : Où est Barbé-Marbois ? et sans un bon mulâtre, qui eut pitié de moi, j'aurais succombé sous le poids de mon sac de nuit. Quelques-uns se faisaient montrer un terroriste qui était parmi nous [1], et ignorant qu'il était converti, ils se détournaient de son chemin.

Le commandant de la place [2], qui nous avait reçus au rivage avec quelques hommes armés, nous conduisit jusqu'à la maison du citoyen Jeannet, agent particulier du Directoire, exerçant dans la colonie un pouvoir qui n'a point de limites [3]. Nous entrâmes dans son cabinet; il nous adressa quelques paroles qui convenaient à sa situation et à la nôtre, et nous fit présenter des rafraîchissements. Le secrétaire général du gouvernement lut le procès-verbal de notre débarquement à Cayenne. L'agent nous dit quelques mots honnêtes, et nous nous retirâmes.

On nous logea à l'hôpital. Cet établissement est desservi par des sœurs hospitalières. Elles possèdent et pratiquent au plus haut degré les vertus de leur état. Nous éprouvâmes de leur part tous les soins de l'humanité. Nous étions exténués et affamés. Rien de ce que le lieu fournit ne nous manqua; les bons aliments, la saveur et la variété des fruits guérirent

1 Rovère.

2 M. Desvieux.

3 Il avait été maire d'Arcis-sur-Aube, et était neveu de Danton, d'après les uns, cousin seulement, suivant Barbé-Marbois (L.).

la plupart d'entre nous. Seize personnes, il est vrai, n'étaient pas au large dans deux chambres dont les lits occupaient tout l'espace; mais on ne pouvait faire mieux, et l'apprentissage dont nous sortions nous eût fait supporter bien d'autres incommodités.

Vers la fin du jour, nous nous disposâmes à profiter de notre liberté pour voir Cayenne et ses environs. Nous descendions, quand on nous notifia une consigne à laquelle nous étions loin de nous attendre. On nous dit que nous ne devions nous promener que sur la place publique, à certaines heures, gardés par des soldats, et qu'on ne pourrait nous parler sans une permission spéciale. Enfin, nous apprîmes que notre captivité n'était point finie, et que l'inquiétude de nos ennemis nous poursuivait jusque dans un lieu où cet excès de surveillance était sans objet.

Une croix de bois, placée dans la savane, frappa nos regards. C'était peut-être l'unique monument de ce *genre* qui fût encore debout sur le sol français. Elle disparut deux jours après.

Lavilleheurnois, mis dans une chambre particulière, eut occasion de s'entretenir avec un jacobin fort exalté. « Vous « et vos camarades, lui dit cet homme, avez été précédés ici « par Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. C'est Collot qui a « démoli Lyon et fait fusiller ses habitants; mais c'est parce « que le salut public en dépendait. Il est le père de la répu- « blique française, et c'est sur sa proposition que la con- « vention a aboli par acclamation la royauté en France. Le « fondateur de notre république, banni par ses concitoyens, « a été indignement reçu par les colons. Le désespoir lui a « causé une fièvre inflammatoire. Il craignait jusqu'aux re- « mèdes qu'on lui donnait. Il but du vin immodérément, et « hâta sa mort par cet excès. Rien ne fait connaître, dans le « cimetière de Cayenne, le lieu de sa sépulture. Personne « n'a accompagné son cercueil; et vous, ajouta le jacobin, « vous, royaliste! vous habitez dans la chambre, vous couchez « dans le lit même où est mort cet excellent républicain. Qu'il « vous arrive de mourir ici, je suis sûr que la moitié de

« Cayenne assistera à votre enterrement. » — « Je vais, lui « répondit Lavilleheurnois, vous faire à mon tour une his- « toire : Un jour, Charles-Quint étant à Gènes, et voulant « honorer André Doria, s'embarqua dans un canot, et fit « ramer vers la galère amirale. Il y monte, et dit au général « surpris : André, je viens dîner avec toi. Sacrée majesté, « répondit Doria, vous serez reçu du mieux qu'il me sera « possible; mais je n'ai pas un fauteuil, pas même un ta- « bouret, et nous dînons assis sur les bancs des forçats. Le « monarque s'y asseyant, lui dit : Un siége où l'empereur se « place devient aussitôt un trône impérial. Mon lit, continua « Lavilleheurnois, a été occupé par un insigne scélérat; « quand j'y couche, c'est le lit d'un homme de bien. »

. . . . . .

...Nous voilà à la Guyane! On a eu le pouvoir de nous y déporter sans jugement, sans accusation. On s'est affranchi de ces formes que le gouvernement le plus absolu n'omettrait envers aucun coupable. Nous ne connaissons que par le fait la peine qui nous est infligée, et elle change au caprice de l'agent. Le décret ne lui avait pas même été adressé officiellement; mais il le trouva dans une gazette, avec plusieurs pièces relatives au 18 fructidor. Il fit copier cinq ou six feuilles de ce journal, et les fit imprimer et publier. Les colons reçurent sous cette forme les nouvelles les plus fausses à notre sujet.

1^er^ *frimaire an VI* (22 novembre 1797). — Il m'est impossible d'écrire cette date, sous la zone torride, sans être frappé de l'inconséquence de cette application de toutes les lois de la métropole à un climat qui les repousse. Les frimas, les neiges, les pluies, la fenaison, la moisson, la vendange servent aujourd'hui à désigner, en France, les mois de l'année; ici, le soleil brûlera la Guyane en frimaire et en nivôse.

A notre arrivée, l'agent du Directoire se proposa d'abord de nous donner pour demeure ou l'habitation de l'État, qui est à un quart de lieue de Cayenne, ou celle de Beauregard, qui en est éloignée de deux lieues. Celle-ci avait appartenu aux jésuites.

Nous n'avions pu prévoir qu'il nous serait interdit d'habiter le lieu de la colonie qu'il nous plairait de choisir. Mais, puisque notre détention continuait, nous eussions préféré l'une ou l'autre de ces deux habitations. Nous apprîmes avec peine qu'on avait alarmé l'agent sur notre voisinage, et qu'il venait d'arrêter qu'on nous transférerait à Sinnamari, un des lieux les plus malsains de la colonie. On nous faisait subir ainsi une déportation nouvelle, en aggravant le poids de la première; plusieurs la regardèrent comme un arrêt de mort, et voulurent y résister. Murinais adressa à l'agent des réclamations pressantes. Tronson lui écrivit une lettre qui fut inutile....

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
INTRODUCTION	I à L
Mémoires du comte Rœderer	1 à 94
Mémoires de Fiévée	95 à 213
Mémoires de Villate	215 à 288
Mémoires de Barras	289 à 316
Mémoires de Méda	317 à 341
Journal d'un déporté non jugé, par M. de Barbé-Marbois.	343 à 414

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

THE NEW YORK PUBLIC LI
REFERENCE DEPARTM

This book is under no circ
taken from the B